



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2016-2017

38 C/5

VOLUME 1

PROJETS DE RÉOLUTION





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2016-2017

38 C/5

VOLUME I

PROJETS DE RÉOLUTION

Publié en 2015
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

Crédit photo de la couverture : © Shutterstock/ Godruma

© UNESCO 2015
Imprimé en France

38 C/5 – Volume 1 – Projets de résolution

Table des matières

	Paragraphe	Page
Introduction de la Directrice générale		i
Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2016-2017		1
Projets de résolution		
Politique générale et Direction		
Organes directeurs, Direction et Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	00100	7
Programmes		
Grand programme I – Éducation	01000	9
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	02000	25
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	03000	28
Grand programme IV – Culture	04000	30
Grand programme V – Communication et information	05000	32
Institut de statistique de l'UNESCO	06000	35
Gestion des bureaux hors Siège	07000	37
Services liés au programme		
Coordination et le suivi de l'action en faveur de l'Afrique	08100	39
Coordination et le suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	08200	40
Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	08300	42
Planification stratégique, le suivi de l'exécution du programme et l'élaboration du budget	08400	43
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	08500	45
Relations extérieures et l'information du public	08600	46
Programme de participation et bourses		
Programme de participation et bourses	09000	47
Services internes		
Gestion des ressources humaines	10000	49
Gestion financière	11000	50
Gestion des services de soutien	12000	51
Gestion des systèmes d'information et des communications	13000	52

Introduction de la Directrice générale

En 2015, l'UNESCO célèbre son 70^e anniversaire. C'est pour tous le moment de renouveler l'attachement aux principes fondateurs de l'UNESCO comme Maison de toutes les nations, matérialisant l'aspiration de leurs sociétés à une paix qui soit pérenne et à un développement qui soit durable, ayant les droits de l'homme et la dignité pour assises.

Depuis 1945, l'UNESCO agit partout dans le monde pour renforcer les défenses de la paix en promouvant l'éducation pour tous, en sauvegardant la diversité et le patrimoine culturels communs de l'humanité, sur la base des droits de l'homme, en faisant progresser la coopération scientifique pour le bienfait de tous, en aidant les États à comprendre et gérer les transformations sociales et en défendant la liberté d'expression et le développement des médias.

Ce « pouvoir de persuasion » n'a jamais été aussi précieux qu'aujourd'hui.

Chaque jour nous rappelle que nous vivons dans une ère nouvelle placée sous le signe des limites – limites des ressources, limites de notre planète. Dans ce monde de changement, je crois que nous pouvons tirer beaucoup plus de l'énergie la plus puissante et la plus aisément renouvelable dont nous disposons – je veux parler de l'ingéniosité humaine. Cultiver cette ingéniosité humaine doit commencer auprès de chaque femme et de chaque homme, dans le respect de leurs droits et de leur dignité. Il faut pour cela leur donner les outils et la liberté qui leur permettront de façonner le monde selon leurs aspirations. Il faut respecter la diversité comme une source multiple d'identité et comme une force, sur la base de l'universalité des droits de l'homme. Il faut se partager la responsabilité du bien-être de chacun, où qu'il vive, dans quelques circonstances que ce soit. Il faut bâtir la paix au quotidien, par des actions au niveau local pour le bien de la planète tout entière.

C'est à mes yeux un agenda dont l'enjeu est la solidarité mondiale, le renforcement de la communauté humaine dans son ensemble, et la protection d'un monde qui ne fait qu'un.

L'UNESCO est indispensable pour faire avancer cet agenda. La mondialisation s'est accélérée, tout comme les effets du changement climatique. Le monde a connu une croissance extraordinaire, mais aussi des inégalités grandissantes. Les sociétés n'ont jamais été aussi intégrées, ni aussi vulnérables. L'information n'a jamais été si largement disponible, mais les fossés cognitifs se creusent. Les aspirations à la jouissance des droits de l'homme et à la dignité sont grandes, mais les attentes déçues ne le sont pas moins. Dans ce contexte, la coopération dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information n'a jamais revêtu pareille urgence.

En cette période de grands changements, où toutes les sociétés se transforment, l'UNESCO doit répondre à l'appel qui lui commande d'aider à façonner un nouveau monde de justice et d'égalité, de dignité et de respect. Je suis convaincue que le monde a besoin aujourd'hui d'un nouvel humanisme, qui allie développement durable, préservation de la planète et respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. Cela nécessite d'urgence une attention portée aux aspirations des plus pauvres d'entre nous et aux besoins désespérés de celles et de ceux qui souffrent des conséquences des conflits et des catastrophes naturelles. Cela demande un recentrage sur ces valeurs partagées que sont le respect mutuel, la tolérance et la compréhension réciproque. Cela doit nous encourager à édifier des sociétés plus inclusives, où la connaissance et la créativité peuvent fleurir pour le bien de tous. Nous devons substituer à la violence le dialogue et une culture de la paix et de la réconciliation.

2015 est une année charnière, échéance des Objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de l'Éducation pour tous, pendant laquelle les États vont définir un nouvel agenda mondial pour le développement durable. Le mandat de l'UNESCO est un élément vital du succès de cet agenda futur, si nous voulons jeter des fondations solides pour le développement durable, une paix pérenne et une véritable coopération internationale, reposant sur la solidarité et le dialogue, le respect mutuel et la justice.

Cette mission est au cœur du Programme et budget pour 2016-2017 – premier budget de l'UNESCO pour l'après-2015, reflet des contributions apportées par celle-ci pour aider ses États membres à façonner le nouvel agenda mondial pour le développement durable, ainsi que de la volonté partagée de bâtir une Organisation adaptée aux objectifs visés pour mettre en œuvre ce nouvel agenda.

Ce Programme et budget est conforme à la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4), et s'inscrit dans le prolongement direct du programme quadriennal défini pour la période 2014-2017, auquel ont été apportés des ajustements mineurs répondant à l'évolution des besoins. Comme l'a demandé la Conférence générale, les allocations budgétaires proposées pour l'exercice 2016-2017 respectent le cycle biennal des ouvertures de crédits.

Ce Programme et budget a été conçu avec des objectifs clairs :

- Forger une Organisation adaptée aux objectifs visés, qui réponde pleinement et efficacement aux besoins des États membres, en prenant la tête de la coopération dans ses domaines de compétence ;
- Classer les programmes selon le tableau des priorités convenu par le Conseil exécutif en 2013, et affermir l'engagement de l'UNESCO en faveur des deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres ;
- Accroître la part du budget de l'UNESCO consacrée à l'exécution du programme ;
- Mettre en avant les éléments du programme essentiels pour la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030, dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information, ainsi que des océans, et préparer l'Organisation à l'après-2015, en mettant l'accent sur les avantages comparatifs de l'UNESCO ;
- Consolider la position de l'UNESCO comme chef de file et partenaire efficace et à long terme au sein d'un système des Nations Unies en cours de réforme, aux niveaux mondial, régional et national, en renforçant les partenariats de l'UNESCO avec les autres organismes des Nations Unies, la priorité absolue étant donnée au futur agenda pour l'éducation ;
- Soutenir les interventions particulières concernant les jeunes, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les groupes sociaux les plus marginalisés, et mobiliser le potentiel des TIC et de l'Internet pour édifier les sociétés du savoir ;
- Poursuivre la rénovation et la réforme de l'Organisation selon les quatre grands axes définis par l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO ;
 - Recentrer l'action de l'UNESCO,
 - Rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain,
 - Renforcer la participation de l'UNESCO au système des Nations Unies,
 - Développer et renforcer les partenariats de l'UNESCO ;
- Veiller à ce que l'UNESCO s'acquitte de toutes ses obligations statutaires.

Afin de préparer l'Organisation à faire face aux conséquences du non-versement d'importantes contributions mises en recouvrement, le Conseil exécutif m'a demandé de présenter pour le 38 C/5 un plan de dépenses indiquant les engagements prioritaires sur la base de la situation de trésorerie attendue pour 2016-2017.

Les scénarios correspondants sont présentés dans l'Addendum 2 au 38 C/5, qui expose de manière détaillée les plans de dépenses de 507 et 518 millions de dollars. Il sera ainsi possible de comparer en pleine connaissance de cause les résultats escomptés et les indicateurs de performance prévus au titre de ces deux plans de dépenses et des scénarios budgétaires de 653 et 667 millions de dollars. Les tableaux ci-après montrent clairement la répartition globale du budget et la consolidation des efforts consentis en vue de l'exécution du programme :

	Programme (5 grands programmes)	Appui au programme	Sous-total programme et appui au programme	Services internes	Autres	Total
	%	%	%	%	%	%
507 M\$	42,0 %	36,4 %	78,4 %	17,2 %	4,4 %	100,0 %
653 M\$	46,7 %	33,2 %	79,8 %	16,2 %	4,0 %	100,0 %
518 M\$	43,1 %	35,7 %	78,8 %	16,9 %	4,3 %	100,0 %
667 M\$	47,7 %	32,5 %	80,3 %	15,8 %	3,9 %	100,0 %

Note : Programme = les cinq grands programmes
 Appui au programme = ISU, gestion des bureaux hors Siège, Titre II.B, C, Titre I
 Services internes = Titre III (HRM, BFM, MSS, systèmes d'information)
 Autres = réserve pour les ajustements d'effectifs, ASHI, remboursement d'emprunts, Titre V

Au moment où l'Organisation est aussi fortement sollicitée, comme en témoignent les événements récents et les affaires actuelles, je suis convaincue qu'elle a besoin d'obtenir tout le soutien voulu. Le processus de réforme profonde et de rénovation doit se poursuivre afin de consolider les gains déjà acquis et d'aller plus loin encore. L'Organisation doit conserver sa capacité à s'acquitter de l'ensemble de ses obligations statutaires tout en répondant de manière toujours plus efficace aux attentes croissantes de tous ses États membres. C'est pourquoi je crois que les 11 millions de dollars d'écart entre le plan de dépenses de 507 M\$ et l'option portant celui-ci à 518 M\$ sont indispensables pour donner à l'Organisation le soutien nécessaire, compte tenu des décisions difficiles qu'elle a prises pour réduire ses effectifs et tenir ses priorités budgétaires en ces temps d'incertitude et de besoins aigus.

J'ai établi le document 38 C/5 conformément aux principes de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats (RBB), pour mieux prendre en compte les besoins réels au Siège et hors Siège. Le processus de préparation du Projet de 38 C/5 a été une occasion d'introduire des changements fondamentaux dans le sens de la RBB. Pour la première fois, le projet de budget des cinq grands programmes a été établi sur la base de « plans de travail préliminaires » élaborés par les spécialistes de programme du Siège et des bureaux hors Siège, en étant d'abord attentifs aux ressources nécessaires pour réaliser chacun des résultats escomptés et en utilisant un outil informatique spécialement conçu à cet effet. Ce processus nouveau repose sur d'intenses consultations de la base, en vue de sélectionner un ensemble cohérent de propositions pour chaque résultat escompté. Il a aussi contribué à éclairer de manière mieux documentée les limites et les risques majeurs auxquels les contraintes financières exposent l'Organisation.

Dans les circonstances présentes, je suis plus déterminée que jamais à faire de l'UNESCO une organisation adaptée aux objectifs visés, à faire avancer la réforme dans tous les domaines – pour réaliser des gains d'efficacité et réduire les coûts comme jamais auparavant afin d'améliorer l'exécution du programme

et, par-dessus tout, pour faire en sorte que l'UNESCO soit le partenaire vif, économe et à la pointe du progrès dont les États et leurs sociétés ont besoin aujourd'hui et auront besoin demain.

Cela demande l'unité de tous les États membres et de l'Organisation. Cela exige une vision stratégique et de la détermination. Nous gardons le cap, pour bâtir une Organisation innovante, plus efficace et plus performante, pour jeter les fondements d'une paix pérenne et d'un développement durable respectueux des droits de l'homme, pour promouvoir le développement humain sur la base de l'égalité de tous et pour libérer le plein potentiel de l'ingéniosité de chaque femme et de chaque homme.

Irina Bokova

A handwritten signature in black ink, reading "Irina Bokova". The signature is written in a cursive, flowing style.

Paris, mars 2015

Projet de résolution portant ouverture de crédits



Projet de résolution portant ouverture de crédits pour 2016-2017

\$653 millions **\$667 millions**

La Conférence générale, réunie en sa 38^e session, décide ce qui suit :

A. Programme ordinaire

(a) Pour l'exercice financier 2016-2017, il est ouvert par les présentes des crédits d'un montant de [653 000 000/667 000 000 dollars]¹ se répartissant comme suit :

Article budgétaire

TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION

A. Organes directeurs

(Conférence générale ; Conseil exécutif)

B. Direction

(Direction générale ; Cabinet de la Directrice générale ; Évaluation et audit ; Normes internationales et affaires juridiques ; Éthique)

C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

	\$	\$
	10 512 300	10 512 300
	20 249 400	20 249 400
	18 794 900	18 794 900
TOTAL, TITRE I	49 556 600	49 556 600

TITRE II - PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME

A. Programmes

Grand programme I – Éducation²

I.1 Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité

I.2 Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables

I.3 Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation

Instituts de l'UNESCO de catégorie 1 dans le domaine de l'éducation

	64 623 200	66 741 800
	11 900 200	12 274 400
	19 059 700	19 930 300
	23 531 200	25 491 300
Total GP I	119 114 300	124 437 800

Grand programme II – Sciences exactes et naturelles^{3 & 4}

II.1 Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société

II.2 Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie

II.3 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

II.4 Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe

II.5 Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère

II.6 Renforcer la sécurité de l'eau douce

Instituts de l'UNESCO de catégorie 1 dans le domaine des sciences exactes et naturelles

	12 403 000	12 975 100
	7 916 900	8 269 300
	13 270 400	13 860 900
	7 216 100	7 725 700
	7 303 600	7 448 600
	15 355 200	16 055 600
	1 015 000	1 015 000
Total GP II	64 480 200	67 350 200

Grand programme III – Sciences sociales et humaines

III.1 Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel

III.2 Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable

III.3 Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports ; soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes et promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme dans les programmes de l'UNESCO

	15 520 700	16 216 100
	6 664 700	6 959 700
	11 346 900	11 853 800
Total GP III	33 532 300	35 029 600

Grand programme IV – Culture⁵

IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement

IV.2 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives

	33 439 900	35 253 700
	21 282 200	21 893 300
Total GP IV	54 722 100	57 147 000

Grand programme V – Communication et information

V.1 Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes

V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation

	14 395 600	14 997 600
	18 508 200	19 374 600
Total GP V	32 903 800	34 372 200

	\$653 millions	\$667 millions
Institut de statistique de l'UNESCO	9 232 900	9 648 800
Gestion des bureaux hors Siège (Hors Siège – gestion des programmes décentralisés, Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège)	84 353 800	84 353 800
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	5 000 000	5 000 000
Total, Titre II.A	403 339 400	417 339 400
B. Services liés au programme		
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	8 181 500	8 181 500
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	2 240 700	2 240 700
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	1 450 400	1 450 400
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	8 419 200	8 419 200
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	5 052 000	5 052 000
6. Relations extérieures et information du public	24 634 100	24 634 100
Total, Titre II.B	49 977 900	49 977 900
C. Programme de participation et bourses	18 405 700	18 405 700
TOTAL, TITRE II	471 723 000	485 723 000
TITRE III - SERVICES INTERNES		
A. Gestion des ressources humaines		
1. Gestion des ressources humaines	19 420 100	19 420 100
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	2 000 000	2 000 000
3. Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	12 000 000	12 000 000
Total, Titre III.A	33 420 100	33 420 100
B. Gestion financière	14 438 100	14 438 100
C. Gestion des services de soutien		
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	3 950 000	3 950 000
2. Gestion des langues et documents	17 260 100	17 260 100
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles	24 957 400	24 957 400
Total, Titre III.C	46 167 500	46 167 500
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	11 587 300	11 587 300
TOTAL, TITRE III	105 613 000	105 613 000
TOTAL, TITRES I - III	626 892 600	640 892 600
Réserve pour les ajustements d'effectifs	3 000 000	3 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	3 748 000	3 748 000
TITRE IV - REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14 082 400	14 082 400
TITRE V - AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	5 277 000	5 277 000
TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS	653 000 000	667 000 000

[1 Les Titres I à V sont calculés au taux de change constant de 0,869 euro pour un dollar des États-Unis. Conformément aux décisions 190 EX/19 et 195 EX/13, ce taux sera révisé afin de refléter le taux de change en vigueur avant l'approbation du 38 C/5.]

2 Les crédits ouverts pour le grand programme I incluent les allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO pour l'éducation :	653 M\$	667 M\$
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	6 509 500	7 063 300
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	6 882 600	7 468 100
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 520 400	2 734 900
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 153 900	1 252 100
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 185 400	3 456 400
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 786 400	3 023 500
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	493 000	493 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	23 531 200	25 491 300
3 Les crédits ouverts pour le grand programme II incluent les allocations financières destinées aux Instituts de l'UNESCO pour la science :		
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-
Centre international de physique théorique (CIPT)	1 015 000	1 015 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	1 015 000	1 015 000
4 Les crédits ouverts pour le grand programme II incluent les crédits alloués à la Commission océanographique intergouvernementale (COI), d'un montant de :	13 270 400	13 860 900
5 Les crédits ouverts pour le grand programme IV incluent les crédits alloués au Centre UNESCO du patrimoine mondial (WHC), d'un montant de :	20 547 000	21 699 000

Crédits additionnels

- (b) La Directrice générale est autorisée à accepter et à ajouter aux crédits approuvés au paragraphe (a) ci-dessus des contributions volontaires, donations, dons, legs et subventions, ainsi que des montants versés par des gouvernements en tenant compte des dispositions de l'article 7.3 du Règlement financier. La Directrice générale fournit par écrit aux membres du Conseil exécutif des informations à ce sujet à la session qui suit cette opération.

Engagements budgétaires

- (c) La Directrice générale est autorisée, pendant l'exercice financier allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, à contracter des engagements comme suit :
 - (i) dans la limite des montants autorisés au paragraphe (a) ci-dessus dans le cas d'une trésorerie attendue de [653 / 667 millions de dollars] ; ou
 - (ii) dans la limite des crédits prévus dans le plan de dépenses basé sur une trésorerie attendue de [507 / 518 millions de dollars] pour 2016-2017.

Virements de crédits

- (d) Pour couvrir les augmentations des coûts de personnel, les hausses des coûts des biens et services et les ajustements techniques, la Directrice générale est autorisée à opérer, avec l'approbation du Conseil exécutif, des virements de crédits du Titre V du budget (Augmentations prévisibles des coûts) aux articles budgétaires appropriés des Titres I à IV du budget.
- (e) Pour les cinq grands programmes, la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires des axes d'action à l'intérieur d'un grand programme, le cas échéant, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés.

Entre les cinq grands programmes : (i) la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre les crédits globaux approuvés pour chaque secteur de programme, dans la limite de 5 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés, et (ii) dans les cas où les virements de crédits entre articles excèdent cette limite de 5 %, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.

Pour les autres titres : (i) la Directrice générale peut opérer des virements de crédits entre articles budgétaires, dans la limite de 5 % des crédits initialement ouverts, en fournissant par écrit aux membres du Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés, et (ii) dans les cas où les virements de crédits entre articles excèdent cette limite de 5 %, la Directrice générale doit obtenir l'approbation préalable du Conseil exécutif.

- (f) Les crédits affectés à la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) et au Centre UNESCO du patrimoine mondial (WHC) ne peuvent faire l'objet d'aucune réduction par virement de crédits à d'autres titres du budget.

Effectifs

- (g) Les postes établis par classe prévus pour l'exercice 2016-2017 sont récapitulés à l'annexe II du document 38 C/5. La Directrice générale soumettra au Conseil exécutif, pour approbation préalable, toute modification qu'elle envisage d'apporter à cette annexe en ce qui concerne le nombre total des postes de la classe D-1 et de rang supérieur.
- (h) Conformément aux statuts et règlements particuliers régissant ces organismes, des postes peuvent être établis au Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ), à l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL), à l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE), à l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), à l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC), à l'Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP), à l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE), au Centre international de physique théorique (CIPT) et à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Ces postes ne sont pas inclus dans le tableau des postes établis qui figure à l'annexe II du document 38 C/5.

Contributions

- (i) Les crédits ouverts au paragraphe (a) ci-dessus ([653 000 000 dollars / 667 000 000 dollars]) seront financés par des contributions mises en recouvrement auprès des États membres.

Fluctuations monétaires

- (j) Les estimations concernant le budget ordinaire utilisées pour la préparation du présent Projet de budget ont été calculées au taux de change de [0,869 euro pour un dollar des États-Unis, soit le même taux que celui retenu pour établir le budget de l'exercice 2014-2015]. D'un point de vue budgétaire, les recettes et les dépenses du budget encaissées et encourues en euros seront enregistrées dans les rapports budgétaires sur la base du taux du dollar constant qui sera déterminé au moment de l'approbation du budget, conformément aux décisions 190 EX/19 (II), paragraphe 4 (c), et 195 EX/13, paragraphe 5. Toutefois, en ce qui concerne les comptes (conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)), les recettes et dépenses libellées en euros seront enregistrées en utilisant le taux de change opérationnel des Nations Unies. Les écarts découlant du recours à ces deux bases différentes pour le budget et pour les comptes seront indiqués dans les états de rapprochement / comparaison des états financiers.

B. Programmes extrabudgétaires

- (k) La Directrice générale est autorisée à recevoir, en dehors des contributions mises en recouvrement auprès des États membres, des fonds destinés à l'exécution de programmes et de projets conformes aux objectifs, aux orientations et aux activités de l'Organisation, et à engager des dépenses et effectuer des paiements pour de telles activités conformément aux règlements de l'Organisation et aux accords conclus avec les sources de financement.

Projets de résolution



Politique générale et Direction

00100

Projet de résolution pour la Politique générale et la Direction

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la Politique générale et la Direction approuvé dans la résolution 37 C/2 (paragraphe 00100 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :

(b révisé) à allouer à cette fin un montant de **49 556 600** dollars pour la période 2016-2017 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Organes directeurs

- (1) Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale ;
- (2) Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif ;

Direction

- (1) Leadership et direction sur le plan exécutif ;
- (2) Mise en place des conditions essentielles – cohérence interne, régulation interne et adéquation avec les objectifs stratégiques – pour assurer une direction stratégique efficace, un soutien aux États membres et l'obtention de résultats ;

Bureau exécutif de la Directrice générale

- (1) Soutien de qualité et en temps voulu à la Directrice générale sur un large éventail de questions stratégiques, politiques, administratives et de gestion en rapport avec l'action de l'Organisation, y compris un engagement effectif auprès des États membres ;
- (2) Consolidation de la position stratégique de l'Organisation en termes de leadership et d'activités au sein du système des Nations Unies, grâce à une supervision et à des interactions effectives avec les bureaux de liaison de l'UNESCO, notamment pour ce qui est de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies concernant la mise en œuvre effective de la priorité globale Égalité des genres, conformément au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que des interventions d'urgence en faveur des pays en situation de post-conflit, de transition ou de post-catastrophe ;

- (3) Coordination et interaction effectives avec les hauts responsables de l'ensemble des secteurs de programme et des services internes – y compris ceux qui relèvent directement de la Direction générale – et suivi ;

Évaluation et audit

- (1) Renforcement des mécanismes de gestion des risques, de contrôle, de conformité et d'efficacité de l'UNESCO ;
- (2) Renforcement de la culture de l'évaluation et de la gestion axée sur les résultats à l'UNESCO grâce à des activités d'évaluation ciblées ainsi qu'à des services consultatifs à l'appui de l'amélioration de l'apprentissage organisationnel, de l'amélioration du programme et d'une obligation redditionnelle renforcée ;
- (3) Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements de l'UNESCO ;

Normes internationales et affaires juridiques

- (1) Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements ;

Éthique

- (1) Instauration dans l'Organisation d'un environnement de travail éthique ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

01000

Projet de résolution pour le grand programme I – Éducation

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour le grand programme I approuvé dans la résolution 37 C/3 (paragraphe 01000 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :

(b révisé) à conduire la coordination de l'agenda pour l'éducation post-2015 en collaboration avec les autres agences initiatrices de l'EPT et les principales parties prenantes, ainsi qu'à soutenir les pays dans la mise en œuvre du nouvel agenda et à suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) convenu au niveau international pour l'éducation ;

Objectif stratégique 3 : Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation

(iii révisé) en 2016-2017, l'UNESCO continuera de plaider la cause de l'éducation en coordonnant et en facilitant la mise en œuvre de l'agenda pour l'éducation post-2015, ainsi qu'en fournissant des conseils sur les politiques à cet égard. L'UNESCO renforcera encore les réseaux et partenariats, notamment entre les agences initiatrices de l'EPT, la société civile, le secteur privé et les États membres, aux niveaux mondial, régional et national ; aider les États membres à identifier les priorités nationales en matière d'éducation et à transposer l'agenda mondial pour l'éducation dans l'action menée au niveau national ; faciliter et promouvoir la formulation de politiques fondées sur des éléments factuels ; et établir des instances mondiales permettant à la communauté internationale de l'éducation de débattre des futures tendances en matière d'éducation ;

(d révisé) à allouer à cette fin un montant de :

option CNZ+ (667 M\$) : **124 437 800** dollars pour la période 2016 2017¹, réparti comme suit :

Axe d'action 1	66 741 800 dollars
Axe d'action 2	12 274 400 dollars
Axe d'action 3	19 930 300 dollars
Instituts	25 491 300 dollars

option CNZ (653 M\$) : **119 114 300** dollars pour la période 2016 2017¹, réparti comme suit

Axe d'action 1	64 623 200 dollars
Axe d'action 2	11 900 200 dollars
Axe d'action 3	19 059 700 dollars
Instituts	23 531 200 dollars ;

¹ Ces montants comprennent les crédits alloués aux instituts de l'UNESCO pour l'éducation (catégorie 1).

2. *Prie* la Directrice générale :

(c révisé) de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme ;

Projet de résolution pour les instituts pour l'éducation de catégorie 1

01100

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport du Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Reconnaissant qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle du BIE pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres de manière proactive et avec souplesse, efficacité et efficience, en temps voulu et de manière durable,

Se félicitant du processus de mise en œuvre de la Stratégie visant à faire du BIE le centre d'excellence de l'UNESCO pour les curricula et les questions connexes, adoptée à la 36^e session de la Conférence générale (résolution 36 C/10), ainsi que des efforts actuellement déployés pour accélérer les progrès en vue de l'application la Stratégie,

1. *Souligne* la contribution spécialisée du BIE à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des domaines thématiques du grand programme I, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la gestion des curricula, la recherche et l'élaboration des politiques, et la gestion et l'échange d'informations, à travers :
 - (a) la mise en œuvre de cours de formation accrédités par des établissements universitaires régionaux et locaux, spécialement adaptés aux responsables et praticiens des curricula, ainsi que l'élaboration d'outils didactiques et de matériels de formation sur mesure ;
 - (b) l'extension de l'assistance technique et des conseils fournis aux organismes et spécialistes nationaux chargés des curricula ;
 - (c) la consolidation de sa base de connaissances relative aux curricula, ainsi que de ses capacités de gestion et de diffusion des connaissances ;
 - (d) la facilitation du dialogue international sur les politiques reposant sur des éléments factuels, en vue de promouvoir une éducation de qualité pour tous ainsi que des politiques et pratiques d'éducation inclusive ;
2. *Prie* le Conseil du BIE, agissant conformément aux Statuts du Bureau et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget du BIE :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités du BIE correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux axes d'action et résultats escomptés du grand programme I ;
 - (b) d'appuyer les initiatives fondamentales du BIE afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 6 ci-après ;
 - (c) de renforcer la collaboration avec la Directrice générale en vue de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le BIE puisse continuer d'accomplir sa mission en tant que centre d'excellence en matière de curricula ;

3. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien au BIE en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de
option CNZ+ (667 M\$) : **7 063 300** dollars pour la période 2016-2017 ;
option CNZ (653 M\$) : **6 509 500** dollars pour la période 2016-2017 ;
4. *Exprime sa gratitude* aux autorités nigérianes, norvégiennes et suisses, aux États membres et aux autres organismes et institutions qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités du BIE, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à la mise en œuvre efficace des activités du BIE au service des États membres, conformément à sa mission en tant que centre d'excellence pour les curricula et les questions connexes, aux axes d'action et résultats escomptés du grand programme I, et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution du BIE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences (axe d'action 1 – résultat escompté 6) ;
 - (b) Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions (axe d'action 3 – résultat escompté 11).

Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Reconnaissant le rôle important de l'IIPÉ dans la mise en œuvre du grand programme I,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'IIPÉ, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2016-2017 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IIPÉ correspondent aux objectifs stratégiques et aux priorités et résultats escomptés du grand programme I ;
 - (b) de renforcer les capacités des États membres pour la planification, la gestion et l'administration des systèmes éducatifs ;
 - (c) de renforcer les programmes nationaux, sous-régionaux et interrégionaux de formation à la planification, à l'administration, à l'évaluation et au suivi de l'éducation, en coopération avec les autres instituts de l'UNESCO pour l'éducation ainsi qu'avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) et les bureaux hors Siège de l'Organisation ;
 - (d) d'effectuer des recherches et des études axées sur l'amélioration des connaissances dans les domaines de la planification et de l'administration de l'éducation, ainsi que sur la production, le partage et le transfert des connaissances et l'échange d'expériences et d'informations en matière de planification et d'administration de l'éducation entre les États membres ;
 - (e) de conduire des projets d'assistance technique dans son domaine de compétence ;
2. *Autorise* la Directrice générale à soutenir le fonctionnement de l'Institut en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant de

option CNZ+ (667 M\$) : **7 468 100** dollars pour la période 2016-2017 ;

option CNZ (653 M\$) : **6 882 600** dollars pour la période 2016-2017 ;
3. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont apporté un soutien aux activités de l'IIPÉ par des contributions volontaires ou au titre de contrats, ainsi qu'aux Gouvernements argentin et français, qui fournissent gracieusement à l'Institut ses locaux et en financent périodiquement l'entretien, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
4. *Demande instamment* aux États membres de verser, renouveler ou augmenter leurs contributions volontaires en vue de renforcer les activités de l'IIPÉ, conformément à l'article VIII de ses Statuts, de manière que l'Institut, doté de ressources supplémentaires et des locaux que mettent à sa disposition les Gouvernements français et argentin, puisse mieux répondre aux besoins des États membres dans tous les domaines thématiques du grand programme I ;
5. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'IIPÉ à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :

- (a) Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie (axe d'action 1 – résultat escompté 1) ;
- (b) Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions (axe d'action 3 – résultat escompté 11).

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Reconnaissant le rôle de l'UIL en tant que l'un des principaux instituts de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation et ses contributions aux fonctions de l'UNESCO (laboratoire d'idées, organisme normatif, centre d'échange d'information, organisme de développement des capacités et catalyseur de la coopération internationale) dans ses domaines d'expertise, ainsi que les efforts qu'il déploie afin de se repositionner en tant que centre d'excellence mondial pour l'apprentissage tout au long de la vie sur la scène mondiale de l'éducation,

Reconnaissant également l'importance du concept fondamental d'apprentissage tout au long de la vie pour la stratégie de l'UNESCO en matière d'éducation, comme énoncé dans le document 37 C/4, et *réaffirmant* l'engagement en faveur du Cadre d'action de Belém adopté à la sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI),

1. *Souligne et apprécie* l'importante contribution de l'UIL à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents et des priorités du grand programme I, notamment en ce qui concerne la promotion de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous par des activités de plaidoyer, le développement des capacités, la recherche et la constitution de réseaux, l'accent étant mis sur les politiques et les stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, l'alphabetisation et les compétences de base, ainsi que sur l'apprentissage et la formation des adultes ;
2. *Prie* le Conseil d'administration de l'UIL, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'UIL pour 2016-2017 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'UIL correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux priorités et aux axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de consolider et développer les programmes de l'UIL afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 6 ci-après ;
 - (c) d'accroître les capacités de l'Institut en tant que centre d'excellence mondial pour l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que ses responsabilités particulières en matière d'alphabetisation et d'apprentissage et d'éducation des adultes ;
 - (d) de prendre les mesures requises pour donner effet au Cadre d'action de Belém et en suivre l'application ;
 - (e) de continuer de s'employer avec la Directrice générale à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'UIL puisse s'acquitter de sa mission ;
3. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'UIL en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de

option CNZ+ (667 M\$) : **2 734 900** dollars pour la période 2016-2017 ;

option CNZ (653 M\$) : **2 520 400** dollars pour la période 2016-2017 ;

4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement allemand pour le soutien constant qu'il apporte à l'UIL sous la forme d'une importante contribution financière et de la mise à disposition gracieuse de ses locaux, ainsi qu'aux États membres et aux organisations, en particulier la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), le Gouvernement norvégien et le Gouvernement fédéral du Nigéria, qui ont contribué intellectuellement et financièrement aux activités de l'UIL, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur appui financier et de fournir d'autres contributions appropriées pour que l'UIL puisse répondre aux priorités du grand programme I et aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'UIL à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie (axe d'action 1 – résultat escompté 1) ;
 - (b) Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres (axe d'action 1 – résultat escompté 2) ;
 - (c) Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions (axe d'action 3 – résultat escompté 11) ;
 - (d) Promotion et suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation et des progrès accomplis pour la réalisation des objectifs internationaux de l'éducation, et contribution des données recueillies au dialogue sur les politiques (axe d'action 3 – résultat escompté 12).

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Se félicitant de l'évolution positive qui a fait de l'ITIE un centre de recherche de pointe et de promotion des politiques dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) en matière d'éducation au cours de l'exercice biennal, et *reconnaissant* qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle de l'Institut pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

1. *Souligne et apprécie* l'importante contribution de l'ITIE à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents de l'UNESCO et des priorités du grand programme I, notamment en ce qui concerne le plaidoyer sur les politiques, le renforcement des capacités et les services relatifs aux connaissances en matière de TIC dans l'éducation, à travers :
 - (a) la recherche sur les politiques fondée sur des éléments factuels, les études analytiques, et la collecte et la diffusion des meilleures pratiques concernant l'utilisation des TIC au service de l'éducation ;
 - (b) l'offre d'une assistance technique ainsi que le partage d'informations et de connaissances en matière d'application des TIC dans l'éducation, l'accent étant mis en particulier sur les enseignants ;
2. *Prie* le Conseil d'administration de l'ITIE, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'ITIE pour 2016-2017 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'ITIE correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux priorités et axes d'action du grand programme I ;
 - (b) de continuer de s'employer avec la Directrice générale à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'ITIE puisse s'acquitter de sa mission ;
3. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'ITIE en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant de

option CNZ+ (667 M\$) : **1 252 100** dollars pour la période 2016-2017 ;

option CNZ (653 M\$) : **1 153 900** dollars pour la période 2016-2017 ;
4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement de la Fédération de Russie pour sa contribution financière et la mise à disposition gracieuse de locaux, ainsi qu'aux États membres et aux organisations qui ont soutenu les activités de l'Institut sur les plans intellectuel et financier, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à l'exécution efficace des activités de

l'ITIE au service des États membres, conformément à la mission de l'Institut, de sorte qu'il puisse mieux répondre aux priorités du grand programme I ;

6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'ITIE à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants (axe d'action 1 – résultat escompté 7) ;
 - (b) Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions (axe d'action 3 – résultat escompté 11).

Projet de résolution pour l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Reconnaissant qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle de l'IIRCA pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

Reconnaissant également le rôle important joué par les enseignants pour ce qui est d'offrir une éducation de qualité et de répondre aux besoins des États membres, en particulier en Afrique, qui sont soucieux de développer les capacités nationales pour former, retenir et gérer des enseignants de qualité,

1. *Recommande* que l'IIRCA joue un rôle majeur dans la mise en œuvre des activités du grand programme I en faveur de la priorité globale Afrique et dans la participation au programme phare pour la priorité Afrique dans le domaine de l'éducation ;
2. *Souligne et apprécie* l'importante contribution de l'IIRCA à la réalisation des objectifs stratégiques pertinents de l'UNESCO et des priorités du grand programme I, notamment en ce qui concerne le résultat escompté 5 de l'axe d'action 1 relatif à l'amélioration de la qualité de l'éducation et au perfectionnement professionnel des enseignants, à travers :
 - (a) les activités de soutien axées à la fois sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques des enseignants efficaces, notamment dans le cadre de la Stratégie de l'UNESCO relative aux enseignants et de l'initiative de l'UNESCO concernant les enseignants, ainsi que d'autres outils de l'UNESCO visant à améliorer la qualité des programmes de formation des enseignants, des cadres de qualification, des analyses des questions relatives au genre et de la formation de formateurs d'enseignants – à tous les niveaux – à des méthodes de perfectionnement novatrices ;
 - (b) le renforcement des capacités des établissements de formation des enseignants s'agissant de la gestion et de l'assurance qualité, notamment en ce qui concerne les normes d'enseignement amélioré par les TIC, la planification des TIC dans les stratégies d'éducation, et l'élaboration de programmes de formation fondés sur les TIC et l'apprentissage ouvert et à distance ainsi que de programmes de perfectionnement en ligne des enseignants sanctionnés par un certificat ;
 - (c) les activités de plaidoyer fondées sur la recherche et la diffusion des résultats de la recherche à l'aide de publications, à la faveur d'un dialogue, de séminaires et de conférences sur les politiques, et dans le cadre de partenariats ;
3. *Prie* le Conseil d'administration de l'IIRCA, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'IIRCA pour 2016-2017 :
 - (i) de veiller à ce que les objectifs et les activités de l'IIRCA correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux priorités et axes d'action du grand programme I ;

- (ii) de consolider et développer les programmes et projets de l'IIRCA afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I tels qu'énumérés au paragraphe 7 ci-après ;
 - (iii) de continuer de s'employer avec la Directrice générale à mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que l'IIRCA puisse s'acquitter de sa mission ;
4. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'IIRCA en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de
- option CNZ+ (667 M\$) : **3 456 400** dollars pour la période 2016-2017 ;
- option CNZ (653 M\$) : **3 185 400** dollars pour la période 2016-2017 ;
5. *Exprime sa gratitude* aux États membres et aux organisations qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités de l'IIRCA, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
6. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à l'exécution efficace des activités de l'IIRCA au service des États membres, conformément à sa mission, aux priorités du grand programme I, aux objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021, et au plan stratégique de l'Institut pour 2014-2021 ;
7. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'IIRCA à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
- (a) Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres (axe d'action 1 – résultat escompté 5) ;
 - (b) Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions (axe d'action 3 – résultat escompté 11).

L'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Reconnaissant qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle de l'Institut pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres avec souplesse, efficacité et efficience,

Reconnaissant également le rôle stratégique joué par l'IESALC dans le renouveau de l'enseignement supérieur et la promotion du développement scientifique et technologique dans les États membres de la région Amérique latine et Caraïbes,

1. *Invite* le Conseil d'administration de l'IESALC à donner la priorité aux objectifs suivants dans le programme de l'Institut :
 - (a) offrir une plate-forme régionale pour la promotion de la coopération interuniversitaire, ainsi que la collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur, notamment en facilitant la participation active des chaires UNESCO consacrées à l'enseignement supérieur dans la région et les partenariats intellectuels entre elles ;
 - (b) relever les défis liés à l'internationalisation de l'enseignement supérieur dans la région en suivant et en orientant le développement futur de la Convention régionale sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans la région des Caraïbes de 1974 ;
 - (c) servir de centre d'échange d'information et de référence sur les tendances et les enjeux de l'enseignement supérieur dans la région, notamment en ce qui concerne l'offre en matière d'enseignement supérieur, y compris au moyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
2. *Invite également* le Conseil d'administration à suivre de près les orientations stratégiques et la mise en œuvre du programme afin d'assurer une action ciblée ; à harmoniser les orientations et activités de l'IESALC avec celles du Siège de l'UNESCO ainsi qu'avec celles des bureaux hors Siège de la région ; et à contribuer activement à obtenir un soutien régional et international pour les projets de l'Institut ;
3. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien à l'IESALC en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de

option CNZ+ (667 M\$) : **3 023 500** dollars pour la période 2016-2017 ;

option CNZ (653 M\$) : **2 786 400** dollars pour la période 2016-2017 ;
4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, qui continue d'apporter son soutien à l'IESALC et met gracieusement des locaux à sa disposition ;

5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'accorder ou de renouveler leur soutien à l'IESALC pour lui permettre d'exécuter les activités de programme prévues pour la période quadriennale 2014-2017 ;
6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution de l'IESALC à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation (axe d'action 1 – résultat escompté 4) ;
 - (b) Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions (axe d'action 3 – résultat escompté 11).

Institut UNESCO-Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)

La Conférence générale,

Prenant note du rapport de l'Institut UNESCO-Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP) pour l'exercice biennal 2014-2015,

Reconnaissant le rôle important du MGIEP pour la mise en œuvre du grand programme I, en particulier dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté mondiale, de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme et de l'éducation en vue du développement durable, ainsi que pour l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout (GEFI) du Secrétaire général de l'ONU,

Reconnaissant également qu'il importe de conserver l'autonomie fonctionnelle du MGIEP pour faire en sorte qu'il puisse fournir des services aux États membres de manière proactive et avec souplesse, efficacité et efficience,

Se félicitant du processus visant à faire du MGIEP un centre d'excellence en matière d'éducation pour la paix et le développement durable favorisant l'émergence de citoyens du monde,

1. *Souligne* la contribution spécialisée du MGIEP à la réalisation des objectifs stratégiques et priorités pertinents du grand programme I, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des États membres en matière d'éducation à la citoyenneté mondiale, d'éducation à la paix et aux droits de l'homme et d'éducation en vue du développement durable, ainsi que de recherches et d'études prospectives, à travers :
 - (a) l'intégration, dans les programmes d'enseignement existants, des compétences, des connaissances et des comportements propices à la paix, au développement durable et à la citoyenneté mondiale ;
 - (b) le soutien aux innovations en matière de processus pédagogiques et d'apprentissage grâce à la recherche dans les domaines des sciences cognitives, de l'éducation transformatrice, des outils TIC et de l'apprentissage par l'expérience ;
 - (c) la consolidation de la base de recherches sur les politiques et pratiques éducatives, ainsi que des capacités de gestion et de diffusion des connaissances sur l'éducation transformatrice pour la paix et le développement durable ;
 - (d) la facilitation d'un dialogue international sur les politiques éducatives qui soit inclusif et fondé sur des éléments factuels, ainsi que de programmes éducatifs en ligne destinés à la jeunesse et consacrés à la paix, au développement durable et à la citoyenneté mondiale, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et des compétences des jeunes pour un engagement civique et social durable et actif ;
2. *Prie* le Conseil du MGIEP, agissant conformément aux Statuts de l'Institut et à la présente résolution, lorsqu'il approuvera le budget de l'Institut pour 2016-2017 :
 - (a) de veiller à ce que les objectifs et les activités du MGIEP correspondent aux objectifs stratégiques de l'UNESCO ainsi qu'aux axes d'action et aux domaines thématiques du grand programme I ;
 - (b) d'appuyer les programmes et projets de l'UNESCO afin de contribuer à la réalisation des résultats escomptés du grand programme I ;

- (c) de renforcer la collaboration avec la Directrice générale en vue de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires pour que le MGIEP puisse continuer d'accomplir sa mission en tant que centre d'excellence en matière d'éducation pour la paix et le développement durable favorisant l'émergence de citoyens du monde ;
3. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien au MGIEP en lui accordant, au titre du grand programme I, une allocation financière d'un montant total de **493 000** dollars pour la période 2016-2017 ;
 4. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement indien, aux États membres et aux autres organismes et institutions qui ont contribué intellectuellement ou financièrement aux activités du MGIEP, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
 5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé de contribuer financièrement et par d'autres moyens appropriés à la mise en œuvre efficace des activités de l'Institut au service des États membres et pour la réalisation des priorités du grand programme I et des objectifs stratégiques de l'UNESCO pour 2014-2021 ;
 6. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la contribution du MGIEP à la réalisation des résultats escomptés suivants du grand programme I :
 - (a) Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives (axe d'action 2 – résultat escompté 8) ;
 - (b) Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international (axe d'action 2 – résultat escompté 9) ;
 - (c) Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions (axe d'action 3 – résultat escompté 11).

Projet de résolution pour le grand programme II – Sciences exactes et naturelles

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour le grand programme II, incluant la Commission océanographique intergouvernementale (COI), approuvé dans la résolution 37 C/21 (paragraphe 02000 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :

(c révisé) à allouer à cette fin un montant de :

option CNZ+ (667 M\$) : **67 350 200** dollars, dont **13 860 900** dollars pour la COI, pour la période 2016-2017, réparti comme suit :

Axe d'action 1	12 975 100 dollars
Axe d'action 2	8 269 300 dollars
Axe d'action 3	13 860 900 dollars
Axe d'action 4	7 725 700 dollars
Axe d'action 5	7 448 600 dollars
Axe d'action 6	16 055 600 dollars
Instituts	1 015 000 dollars

option CNZ (653 M\$) : **64 480 200** dollars, dont **13 270 400** dollars pour la COI, pour la période 2016-2017, réparti comme suit :

Axe d'action 1	12 403 000 dollars
Axe d'action 2	7 916 900 dollars
Axe d'action 3	13 270 400 dollars
Axe d'action 4	7 216 100 dollars
Axe d'action 5	7 303 600 dollars
Axe d'action 6	15 355 200 dollars
Instituts	1 015 000 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale :

(b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société

Les résultats escomptés 1, 2 et 3 ont été regroupés en un seul résultat, qui se lit comme suit :

(1 révisé) Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones ;

Axe d'action 2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie

- (2) Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC ;
- (3) Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable ;

Axe d'action 3 : Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

- (4) Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan ;
- (5) Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques ;
- (6) Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et gérer durablement les ressources océaniques et côtières ;

Axe d'action 4 : Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe

- (7) Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques ;
- (8) Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes ;

Axe d'action 5 : Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère

- (9) Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers ;

Axe d'action 6 : Renforcer la sécurité de l'eau douce

- (10) Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau ;
 - (11) Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale ;
- (c révisé) de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

Projet de résolution pour le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)

La Conférence générale,

Reconnaissant le rôle important du Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), en tant que centre de l'UNESCO de catégorie 1, dans le renforcement des capacités et des connaissances en physique théorique et appliquée, en mathématiques pures et appliquées, dans des domaines interdisciplinaires comme le changement climatique et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que dans les nouveaux domaines du CIPT (énergies renouvelables, biologie quantitative et calcul de haute performance), notamment en faveur des pays en développement, dans le cadre du grand programme II,

1. *Demande* au Comité directeur et au Conseil scientifique du CIPT, conformément aux Statuts du Centre et aux accords avec le pays hôte, lorsqu'ils approuveront le budget du CIPT pour 2016-2017, de poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) approuvé dans la résolution 37 C/23 (paragraphe 02200 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :
 - (a) de mettre en œuvre, pendant la période 2016-2017, le plan d'action pour le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) structuré autour de trois axes d'action, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'Afrique, l'égalité des genres, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), ainsi que sur la jeunesse ;
2. *Autorise* la Directrice générale à apporter un soutien au CIPT en lui accordant à cette fin une allocation financière de **1 015 000** dollars pour la période 2016-2017 ;
3. *Prie* la Directrice générale :
 - (a) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés approuvés dans la résolution 37 C/23 (paragraphe 02200 du document 37 C/5 approuvé) ;
 - (b) de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme ;
4. *Exprime sa gratitude* à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au Gouvernement italien, ainsi qu'aux États membres et aux autres entités qui ont soutenu le Centre par des contributions volontaires, et les *invite* à maintenir leur soutien en 2016-2017 et au-delà ;
5. *Demande instamment* aux États membres, aux organisations internationales, aux organismes donateurs, aux fondations et au secteur privé d'apporter ou de renouveler leur soutien au CIPT pour qu'il puisse mettre en œuvre et développer les activités prévues.

Projet de résolution pour le grand programme III – Sciences sociales et humaines

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour le grand programme III approuvé dans la résolution 37 C/37 (paragraphe 03000 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :

Objectif stratégique 6 : Soutenir le développement social inclusif, favoriser le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et promouvoir les principes éthiques

Le troisième point de l'alinéa (i) est révisé comme suit :

- élaborer des initiatives fondées sur les droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information à l'appui des transformations sociales qui favorisent l'émergence de sociétés plus inclusives et d'un dialogue interculturel accru ;

L'alinéa (v) est déplacé et devient un nouveau et quatrième point à l'alinéa (i) :

- coordonner la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans l'ensemble des programmes et activités de l'Organisation, et coordonner les contributions aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, tels que l'examen périodique universel, ainsi qu'aux processus interinstitutions des Nations Unies, y compris le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) ;

(c révisé) à allouer à cette fin un montant de :

option CNZ+ (667 M\$) : **35 029 600** dollars pour la période 2016-2017, réparti comme suit :

Axe d'action 1	16 216 100 dollars
Axe d'action 2	6 959 700 dollars
Axe d'action 3	11 853 800 dollars

option CNZ (653 M\$) : **33 532 300** dollars pour la période 2016-2017, réparti comme suit :

Axe d'action 1	15 520 700 dollars
Axe d'action 2	6 664 700 dollars
Axe d'action 3	11 346 900 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale :

- (b) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel

- (2 révisé) Élaboration d'initiatives fondées sur les droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l'information à l'appui des transformations sociales qui favorisent l'émergence de sociétés plus inclusives et d'un dialogue interculturel accru ;

Axe d'action 2 : Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable

Les résultats escomptés (4) et (5) ont été regroupés en un seul résultat, qui se lit comme suit :

- (4) Renforcement des capacités des États membres en vue de la gestion des défis bioéthiques ainsi que d'un plein engagement dans les débats sur la bioéthique et sur l'identification des incidences éthiques, juridiques et sociales de la recherche scientifique de pointe, des technologies émergentes et de leurs applications pour le développement durable ;

Axe d'action 3 (révisé) : Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, et soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes

- (5) Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multiparties prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques ;
- (6) Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multiparties prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage ;

Le résultat escompté (8) est supprimé.

- (c révisé) de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme ;

Projet de résolution pour le grand programme IV – Culture

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017 du plan d'action pour le grand programme IV, approuvé dans la résolution 37 C/42 (paragraphe 04000 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :
 - (b révisé) à recourir également, lors de la mise en œuvre du plan d'action pour le grand programme IV, à la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud en tant que modalité complémentaire de l'exécution du programme, à continuer à développer les partenariats avec la société civile, le secteur privé, les organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales à tous les stades de l'élaboration du programme, et à démontrer, par des exemples d'impacts fondés sur des éléments factuels, le rôle de la culture en tant que facilitateur et moteur du développement durable dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, en vue de :

Objectif stratégique 7 : Protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine

- (i révisé) protéger et sauvegarder le patrimoine sous toutes ses formes, et en promouvoir la gestion avisée et durable, afin de souligner le rôle central que celui-ci peut jouer dans le développement durable, et en tant que vecteur de dialogue, de coopération et de compréhension mutuelle au sein d'un pays comme entre différents pays, en particulier dans les situations de crise, notamment par des liens resserrés avec les autres conventions pertinentes, telles que la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar, de même que des programmes intergouvernementaux comme la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO et le Programme sur l'Homme et la biosphère ; renforcer spécifiquement la mise en œuvre de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, et articuler les efforts internationaux que nécessitent son application efficace et son développement progressif ;
- (iv révisé) dispenser aux enfants et aux jeunes le minimum de connaissances requises au sujet de la conservation et des valeurs du patrimoine, susciter la compréhension mutuelle et la création de réseaux entre élèves et maîtres, et sensibiliser les communautés locales à leur patrimoine, y compris dans le cadre d'un programme intégré d'éducation au patrimoine ;

Objectif stratégique 8 : Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles

- (v révisé) renforcer les cadres directeurs généraux, juridiques et institutionnels qui favorisent le patrimoine vivant et la créativité et entretiennent la diversité des expressions culturelles, par la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le soutien apporté à l'émergence d'industries culturelles et créatives dynamiques, en particulier à travers des mécanismes stimulant la production locale de biens et services culturels, le développement de marchés locaux et l'accès à des plates-formes de distribution/échange de ces biens et services à l'échelle mondiale, mettant ainsi en évidence le rôle des industries culturelles et créatives dans la réduction de la pauvreté par la création d'emplois et la génération de revenus, et faisant mieux ressortir le lien entre culture et développement durable dans la mise en œuvre du programme de développement

pour l'après-2015, notamment dans les villes ; on s'attachera tout spécialement au renforcement des capacités dans les domaines prioritaires, notamment en faveur des jeunes ; on veillera aussi à ranimer le débat international pour améliorer la situation socioéconomique des artistes ;

(c révisé) à allouer à cette fin un montant de

option CNZ+ (667 M\$) : **57 147 000** dollars pour la période 2016-2017, réparti comme suit :

Axe d'action 1 35 253 700 dollars

Axe d'action 2 21 893 300 dollars

option CNZ (653 M\$) : **54 722 100** dollars pour la période 2016-2017, réparti comme suit :

Axe d'action 1 33 439 900 dollars

Axe d'action 2 21 282 200 dollars ;

2. *Prie* la Directrice générale :

(7) Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005 ;

(c révisé) de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

Projet de résolution pour le grand programme V – Communication et information

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour le grand programme V approuvé dans la résolution 37 C/49 (paragraphe 05000 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :
 - (b nouveau) à continuer de promouvoir des « médias libres, indépendants et pluralistes » et d'« édifier des sociétés du savoir grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) » dans le cadre et au-delà du programme de développement pour l'après-2015, compte tenu de l'importance et de l'opportunité de ces interventions programmatiques pour les générations futures ;

Objectif stratégique 9 : Promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir

- (iv révisé) promouvoir le pluralisme des médias, notamment en encourageant la pleine participation des acteurs concernés aux célébrations de la Journée mondiale de la radio (13 février) et en collaborant avec les médias communautaires, y compris les radios communautaires, afin d'adopter des principes directeurs en matière de programmation propres à garantir la représentation des femmes et des jeunes ;
- (v révisé) favoriser une plus grande équité entre les genres dans le fonctionnement et les contenus des médias en établissant des partenariats avec les institutions de médias afin d'appliquer et de promouvoir les indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM). L'Organisation fera progresser l'égalité des genres dans et à travers les médias en mettant en œuvre le plan d'action de l'Alliance mondiale genre et médias (GAMAG), conduite par l'UNESCO et qui rassemble les médias, la société civile et les gouvernements ;
- (xiii révisé) renforcer le Programme Mémoire du monde, en améliorer le positionnement en tant que mécanisme global pour la recherche de solutions aux défis liés à la préservation du patrimoine documentaire, y compris sous forme numérique ou numérisée, le placer à l'avant-garde des tendances et des évolutions dans ce domaine, et continuer à le renforcer en y consacrant davantage de ressources humaines et financières et mettre en œuvre le Plan d'action pour le renforcement du Programme Mémoire du monde adopté par le Conseil exécutif à sa 191^e session, compte dûment tenu des contraintes budgétaires existantes ;

L'alinéa (xiv) est regroupé avec l'alinéa (xiii).

(c révisé) à allouer à cette fin un montant de :

option CNZ+ (667 M\$) : **34 372 200** dollars pour la période 2016-2017, réparti comme suit :

Axe d'action 1 14 997 600 dollars

Axe d'action 2 19 374 600 dollars

option CNZ (653 M\$) : **32 903 800** dollars pour la période 2016-2017, réparti comme suit :

Axe d'action 1 14 395 600 dollars

Axe d'action 2 18 508 200 dollars ;

Axe d'action 1 : Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes

Les résultats escomptés (1) et (3) ont été regroupés en un nouveau résultat escompté (1), qui se lit comme suit :

- (1) Des politiques publiques et des pratiques favorables, ainsi qu'un soutien aux institutions médiatiques nationales, rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation, sur les plateformes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays en situation de post-conflit et les pays en transition ;
- (2) Les institutions médiatiques pluralistes sont favorisées, y compris par l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des genres et par l'appui à des politiques et des pratiques consolidées visant les médias communautaires, les citoyens, notamment les jeunes, étant dotés de meilleures compétences grâce à une formation renforcée à la maîtrise des médias et de l'information ;

Axe d'action 2 : Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation

- (3) Promotion, dans les États membres, du programme Solutions libres pour les sociétés du savoir (ressources éducatives libres, accès libre, logiciels libres et ouverts, plate-forme de formation libre, données libres, Open Cloud) et de l'accessibilité aux TIC, y compris pour les handicapés et pour toutes les langues ;

Les résultats escomptés (5) et (6) ont été regroupés en un nouveau résultat escompté (4), qui se lit comme suit :

- (4) Amélioration de l'accès universel à l'information et préservation du patrimoine documentaire sous toutes ses formes grâce à un Programme Mémoire du monde renforcé, et soutien aux États membres pour la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ;
- (c) de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme ;

06000

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

La Conférence générale,

Prenant note des rapports du Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) pour 2014 et 2015,

1. *Prie* le Conseil d'administration de l'Institut de statistique de l'UNESCO de veiller à ce que le programme de l'Institut soit axé sur les priorités suivantes, et mette particulièrement l'accent sur les besoins de l'Afrique, l'égalité des genres, les jeunes, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) ainsi que les groupes sociaux les plus vulnérables, y compris les populations autochtones :
 - (a) améliorer la pertinence et la qualité de la base de données internationale de l'UNESCO en élaborant de nouveaux concepts, méthodes et normes statistiques en matière d'éducation, de science, de culture et de communication, promouvant la collecte et l'établissement en temps voulu de statistiques et indicateurs de qualité, et renforçant la communication avec les États membres ainsi que la coopération avec les bureaux hors Siège et les organismes et réseaux partenaires ;
 - (b) soutenir les États membres et renforcer leurs capacités à élaborer des stratégies nationales en prodiguant une formation en matière de collecte et d'utilisation des données, diffusant des principes directeurs et outils techniques, et dispensant des avis d'experts et un soutien aux activités statistiques menées dans les pays ;
 - (c) appuyer le développement de l'analyse des politiques dans les États membres en offrant des formations pertinentes dans le domaine de l'analyse des données, menant des études analytiques en partenariat avec des spécialistes internationaux, diffusant les meilleures pratiques et les rapports analytiques auprès d'un large public, et rendant régulièrement compte de la diffusion et de l'utilisation des statistiques de l'ISU ;
 - (d) étudier la question de la qualité de l'éducation et de l'évaluation des résultats de l'apprentissage en servant de centre d'échange d'informations dans ce domaine tout en encourageant la coopération et la convergence entre les initiatives internationales existantes concernant l'évaluation des élèves ;
 - (e) appliquer la Classification internationale type de l'éducation (CITE) 2011 et la version révisée des domaines d'études et de formation de la CITE, sous réserve de son approbation par la Conférence générale ;
 - (f) poursuivre la collaboration fructueuse avec différents acteurs dans le paysage statistique international, notamment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), entre autres ;

2. *Autorise* la Directrice générale à soutenir l'Institut de statistique de l'UNESCO en lui accordant une allocation financière d'un montant de
option CNZ+ (667 M\$) : **9 648 800** dollars pour la période 2016-2017 ;
option CNZ (653 M\$) : **9 232 900** dollars pour la période 2016-2017 ;
3. *Invite* les États membres, les organisations internationales, les organismes de développement et les organismes donateurs, les fondations et le secteur privé à contribuer, financièrement ou par d'autres moyens appropriés, à la mise en œuvre et au développement des activités de l'Institut de statistique de l'UNESCO ;
4. *Prie* la Directrice générale de faire rapport périodiquement aux organes directeurs, dans les documents statutaires, sur la réalisation des résultats escomptés suivants :

Axe d'action 1 : Élaboration d'indicateurs de l'éducation et promotion de l'utilisation et de l'analyse de données

- (1) Production de statistiques et d'indicateurs de l'éducation plus pertinents et à jour ;
- (2) Élaboration, application et amélioration de méthodologies et de normes appropriées dans le domaine des statistiques de l'éducation ;
- (3) Renforcement des capacités des statisticiens nationaux à produire et utiliser des données nationales et comparatives sur l'éducation ;
- (4) Promotion de l'utilisation et de l'analyse des statistiques de l'éducation ;

Axe d'action 2 : Élaboration de statistiques internationales sur les résultats de l'éducation

- (5) Utilisation par la communauté éducative internationale d'un cadre commun pour réaliser des analyses comparatives et un suivi international des progrès des résultats d'apprentissage ;

Axe d'action 3 : Élaboration de statistiques internationales sur la science, la technologie et l'innovation, la culture, la communication et l'information

- (6) Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses d'actualité sur les statistiques relatives à la recherche-développement et à l'innovation ;
- (7) Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses sur les statistiques culturelles d'actualité et utiles à la formulation des politiques ;
- (8) Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses sur les statistiques de la communication d'actualité et utiles à la formulation de politiques ;

Axe d'action 4 : Renforcement des activités statistiques transversales

- (9) Amélioration et contrôle constants de la qualité des données produites par l'ISU ;
- (10) Accessibilité et utilisation des données de l'ISU plus faciles, plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des utilisateurs.

Gestion des bureaux hors Siège

07000

Projet de résolution pour la Gestion des bureaux hors Siège

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la gestion des bureaux hors Siège approuvé dans la résolution 37 C/58 (paragraphe 07000 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :

L'alinéa (vi) est supprimé.

(b révisé) à allouer à cette fin un montant de **84 353 800** dollars pour la période 2016-2017 ;

3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

Services liés au programme

08100

Projet de résolution pour la Coordination et le suivi de l'action en faveur de l'Afrique

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la coordination et le suivi de l'action en faveur de l'Afrique approuvé dans la résolution 37 C/59 (paragraphe 08100 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :

(b révisé) à allouer à cette fin un montant de **8 181 500** dollars pour la période 2016-2017 ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

Projet de résolution pour la Coordination et le suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la priorité Égalité des genres 2014-2021 (GEAP II) ainsi que des résultats escomptés correspondants fixés pour 2014-2017 et approuvés dans la résolution 37 C/60 (paragraphe 08200 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :

(ii révisé) de conduire et coordonner les efforts de programmation de l'UNESCO visant à promouvoir l'égalité des genres, en s'attachant systématiquement à renforcer l'engagement, les compétences et les capacités pour l'application effective de cette priorité dans la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi/évaluation ;

(iii révisé) de renforcer et institutionnaliser encore davantage la double approche de l'égalité des genres avalisée par les Nations Unies : programmation spécifique en matière de genre, visant l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes et des hommes ainsi que la transformation des normes de la masculinité et de la féminité ; et prise en compte systématique des questions d'égalité des genres dans les politiques, programmes et initiatives ;

(v révisé) de soutenir l'amélioration de la collecte et de l'analyse, par l'ISU, de données ventilées par sexe pour chaque grand programme, afin d'appuyer la programmation et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles ;

L'alinéa (vi) est supprimé.

(vi révisé) de fournir des orientations stratégiques et techniques concernant l'intégration systématique des questions relatives à l'égalité des genres dans six domaines essentiels : responsabilité ; intégration des questions de genre axée sur les résultats ; suivi et établissement de rapports ; développement des capacités ; cohérence, coordination et gestion de l'information et du savoir ;

(vii révisé) d'apporter une impulsion et un soutien stratégiques à la participation de l'UNESCO à l'action de l'ONU et à ses processus de réforme en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes aux niveaux mondial, régional et national, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 ;

(viii révisé) de suivre l'application de la priorité globale Égalité des genres à tous les stades de la programmation et à tous les niveaux des programmes, pour les activités financées par le budget ordinaire comme pour les activités extrabudgétaires ;

(ix révisé) d'améliorer encore la capacité du personnel à intégrer efficacement et systématiquement l'égalité des genres aux opérations par un effort permanent de renforcement des capacités et de formation de certains membres du personnel ;

(x révisé) de renforcer encore les qualifications et les compétences du Réseau de points focaux pour le genre afin de garantir une meilleure gestion et exécution de la prise

en compte systématique des questions d'égalité des genres et de la programmation spécifiquement axée sur l'égalité des genres dans l'ensemble des secteurs de programme ;

(xi révisé) de fournir des conseils techniques au Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM) sur des politiques et des ressources humaines du personnel attentives aux questions de genre, notamment en ce qui concerne l'égalité des perspectives de carrière des membres du personnel, des adaptations appropriées des conditions de travail permettant de concilier vie professionnelle et vie privée, et l'augmentation progressive de la représentation des femmes aux postes de décision au sein du Secrétariat pour parvenir à la parité, et suivre l'évolution de la situation en matière de parité au sein du Secrétariat ;

(xii révisé) de promouvoir la visibilité des actions de l'UNESCO en rendant compte des résultats obtenus en matière d'égalité des genres ;

(xiii révisé) de coordonner et renforcer les partenariats et réseaux en place, tout en constituant de nouveaux partenariats et réseaux innovants – tant internes qu'externes – par des actions de plaidoyer et la participation à un dialogue sur les politiques de défense des droits des filles et des femmes, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, au sein du Secrétariat comme auprès d'autres parties prenantes, notamment les réseaux et chaires UNESCO concernés, les commissions nationales, les organisations de la société civile, y compris les groupes de femmes, les milieux universitaires et le secteur privé ;

(xvi révisé) de représenter l'UNESCO aux sessions de la Commission de la condition de la femme (CCF) des Nations Unies et du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ;

(b révisé) à allouer à cette fin un montant de **2 240 700** dollars pour la période 2016-2017 ;

3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

Projet de résolution pour l'action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour l'action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe approuvé dans la résolution 37 C/61 (paragraphe 08300 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :

(b révisé) à allouer à cette fin un montant de **1 450 400** dollars pour la période 2016-2017 ;

2. *Prie* la Directrice générale :

(a révisé) de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

(1) Réaction efficace face aux situations de crise grâce à un appui aux bureaux hors Siège et au renforcement de leur capacité à opérer dans ces situations, à l'intégration d'une action planifiée et coordonnée dans la réponse humanitaire globale, et au financement de projets d'intervention en situation de crise au moyen d'appels lancés par les Nations Unies et autres modes de financement ;

(2) Contribution et intégration aux mécanismes et processus globaux de coordination post-crise des Nations Unies (et autres acteurs concernés) ;

Le résultat escompté (3) est supprimé.

(3) Soutien aux capacités internes en matière de préparation aux catastrophes, de prévention des conflits et d'activités de consolidation de la paix, en particulier par la prestation de services de gestion des connaissances ;

(b révisé) de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

Projet de résolution pour la Planification stratégique, le suivi de l'exécution du programme et l'élaboration du budget

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la planification stratégique, le suivi de l'exécution du programme et l'élaboration du budget, approuvé dans la résolution 37 C/62 (paragraphe 08400 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :

(d révisé) de suivre la mise en œuvre du programme approuvé et de ses plans de travail au moyen d'examens périodiques destinés à évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des produits et résultats escomptés, et rendre régulièrement compte aux organes directeurs à ce sujet dans le cadre des rapports statutaires ;

(e nouveau) de fournir des conseils et un appui d'ordre stratégique et managérial aux bureaux hors Siège et de suivre la mise en œuvre de la stratégie pour la réforme du dispositif hors Siège de l'UNESCO ;

L'alinéa (f) est supprimé.

(g révisé) d'entretenir et resserrer la coopération avec les sources de financement extrabudgétaire conformément au Plan d'action de la Directrice générale en vue de l'amélioration de la gestion des fonds extrabudgétaires, et à cet effet :

- (i) de coordonner et perfectionner le dispositif de programmation en amont des ressources extrabudgétaires pour le 38 C/5 (Programme additionnel complémentaire) ;
- (ii) d'entretenir de bonnes relations avec les donateurs existants, de prendre contact avec de nouveaux partenaires et de soutenir les efforts de mobilisation de ressources des secteurs de programme et des bureaux hors Siège, notamment par la négociation d'accords ainsi que la fourniture de conseils et de renseignements sur les possibilités de financement ;
- (iii) de renforcer les capacités en matière de conception de projets, de mobilisation de ressources et de gestion et suivi des ressources extrabudgétaires, grâce à la formation et à la promotion de l'échange de connaissances, en particulier entre bureaux hors Siège, ainsi qu'au perfectionnement des systèmes et processus correspondants ;
- (iv) de promouvoir, dans le cadre du « financement du développement durable », la mobilisation de ressources internes pour la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), notamment en aidant les bureaux hors Siège à élaborer des stratégies de mobilisation de ressources au niveau des pays et en encourageant la mise en place de cadres de coopération nationaux ciblant les partenaires publics et privés ;

- (v) de coordonner la poursuite des efforts visant à affiner la stratégie globale pour les partenariats et d'en rendre compte ;
- (vi) d'inscrire au Programme additionnel complémentaire (CAP) des activités nécessitant un soutien extrabudgétaire qui répondent aux priorités figurant dans le document 37 C/5 ;
- (vii révisé) d'affiner la stratégie de mobilisation de ressources de l'Organisation avec les secteurs de programme et les bureaux hors Siège ;
- (viii) de développer plus avant et coordonner la mise en œuvre de partenariats public-privé, en consultation avec les commissions nationales ;

Les alinéas (iv) et (v) sont supprimés.

(l révisé) d'assurer la direction du Comité des marchés ;

(b révisé) à allouer à cette fin un montant de **8 419 200** dollars pour la période 2016-2017 ;

2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :
 - (2) Accroissement du volume des ressources extrabudgétaires et renforcement des réseaux et méthodes de mobilisation de ressources, notamment en ce qui concerne les nouveaux donateurs, les partenariats avec le secteur privé et les approches novatrices en matière de financement ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

Projet de résolution pour la Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation approuvé dans la résolution 37 C/63 (paragraphe 08500 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :
(b révisé) à allouer à cette fin un montant de **5 052 000** dollars pour la période 2016-2017 ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

Projet de résolution pour les Relations extérieures et l'information du public

La Conférence générale

2. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour les relations extérieures et l'information du public approuvé dans la résolution 37 C/71 (paragraphe 08600 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :
(b révisé) à allouer à cette fin un montant de **24 634 100** dollars pour la période 2016-2017 ;
3. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :
(7 révisé) Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web et par les médias sociaux, dans plusieurs langues, qui assurent la promotion des priorités et activités de l'UNESCO ;
4. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

Programme de participation et bourses

09000

Projet de résolution pour le Programme de participation et bourses

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du Programme de participation aux activités des États membres ainsi que du plan d'action pour le Programme de bourses, approuvés dans la résolution 37 C/72 (paragraphe 09000 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci- après :

A – Programme de participation

3. *Prie* la Directrice générale de rendre compte, dans les rapports statutaires, de la réalisation du résultat escompté suivant :
 - Amélioration significative de la gestion du programme visant à une plus grande transparence, au renforcement des mécanismes redditionnels et à la promotion de l'image de l'Organisation et de l'impact de son action et donner une priorité effective à l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe) ;

C – Ouverture de crédits pour le Programme de participation et le Programme de bourses

1. *Autorise* la Directrice générale :
 - (a) à allouer au Programme de participation, pour la période 2016-2017, un montant de **15 832 900** dollars au titre des coûts directs de programme ;
 - (b) à allouer également au Programme de bourses, pour la période 2016-2017, un montant de **900 000** dollars afin d'honorer les obligations qui incombent à l'UNESCO au titre des mécanismes en vigueur de partage des coûts avec les donateurs dans le cadre des programmes de bourses coparrainées ;
 - (c) à allouer en outre, pour la période 2016-2017, un montant de **1 672 800** dollars pour les coûts de personnel et de fonctionnement du service du Programme de participation et du Programme de bourses.

10000

Projet de résolution pour la Gestion des ressources humaines

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la gestion des ressources humaines approuvé dans la résolution 37 C/74 (paragraphe 10000 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :
 - (ii nouveau) d'entreprendre l'élaboration d'une nouvelle stratégie de dotation en personnel pour 2017 et au-delà ;
 - (iii) de mettre en œuvre la politique de mobilité géographique pour répondre aux besoins de l'Organisation en termes de programme et d'effectifs et soutenir efficacement la réforme du dispositif hors Siège ;
 - (vii) de soutenir la stabilité financière de la Caisse d'assurance-maladie par la mise en œuvre de mécanismes conformes aux meilleures pratiques dans ce domaine, tels qu'approuvés par la Directrice générale ;
- (b révisé) à allouer à cette fin un montant de **33 420 100** dollars pour la période 2016-2017 ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

Projet de résolution pour la Gestion financière

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la gestion financière approuvé dans la résolution 37 C/75 (paragraphe 11000 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :

(b révisé) à allouer à cette fin un montant de **14 438 100** dollars pour la période 2016-2017 ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

Projet de résolution pour la Gestion des services de soutien

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la gestion des services de soutien approuvé dans la résolution 37 C/73 (paragraphe 12000 du document 37 C/5 approuvé), avec les ajustements ci-après :

L'alinéa (ii) est supprimé.

- (ii) gestion des langues et documents ;
- (iii) gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, ainsi que des conférences et manifestations culturelles ;

(b révisé) à allouer à cette fin un montant de **46 167 500** dollars pour la période 2016-2017 ;

3. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation des résultats escomptés suivants :

- (1) Gains d'efficacité et meilleur rapport qualité/prix ;

Le résultat escompté (2) est supprimé.

- (2) Multilinguisme et assurance qualité des services d'interprétation, de traduction et de documents ;
- (3) Sûreté, sécurité, ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail ;

4. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.

Projet de résolution pour la Gestion des systèmes d'information et des communications

La Conférence générale

1. *Autorise* la Directrice générale à poursuivre la mise en œuvre, pendant la période 2016-2017, du plan d'action pour la gestion des systèmes d'information et des communications, conformément à la résolution 37 C/73 (paragraphe 12000 du document 37 C/5 approuvé), visant à appuyer la bonne exécution des programmes de l'UNESCO et à assurer la gestion adéquate des systèmes d'information et des communications, à savoir :
 - (i) les infrastructures existantes, y compris les services de messagerie électronique et d'Internet ;
 - (ii) l'accès garanti à la mémoire institutionnelle et la préservation de cette dernière ;
 - (iii) les nouvelles technologies proposées qui présentent des avantages certains pour l'exécution du programme ;

(b révisé) à allouer à cette fin un montant de **11 587 300** dollars pour la période 2016-2017 ;
2. *Prie* la Directrice générale de rendre compte périodiquement aux organes directeurs, dans les rapports statutaires, de la réalisation du résultat escompté suivant :
 - (i) facilitation de l'exécution du programme ;
3. *Prie également* la Directrice générale de rendre compte, dans ses rapports statutaires sur l'exécution du programme adopté par la Conférence générale, des mesures prises pour assurer une utilisation optimale des ressources dans la mise en œuvre des activités de programme.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2016-2017

38 C/5

VOLUME 2

PROJET DE BUDGET





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2016-2017

38 C/5

VOLUME 2

PROJET DE BUDGET

Publié en 2015
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP
Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

Crédit photo de la couverture : © Shutterstock / Godruma

© UNESCO 2015
Imprimé en France

38 C/5 projet – Volume 2

Table des matières

	Paragraphe	Page
Introduction de la Directrice générale		i
Résumé des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires		v
Titre I – Politique générale et Direction		3
I.A – Organes directeurs	00101-00106	6
I.B – Direction	00201-00604	8
Chapitre 1 – Direction générale	00201	8
Chapitre 2 – Cabinet de la Directrice générale	00301	9
Chapitre 3 – Évaluation et d’audit	00401-00405	10
Chapitre 4 – Normes internationales et affaires juridiques	00501-00503	11
Chapitre 5 – Éthique	00601-00604	12
I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	00701	14
Titre II – Programmes et services liés aux programmes		
II.A – Programmes	01000-07006	15
Grand programme I – Éducation	01000-01603	17
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	02000-02208	53
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	03000-03034	79
Grand programme IV – Culture	04000-04032	93
Grand programme V – Communication et information	05000-05021	107
Institut de statistique de l’UNESCO (ISU)	06000-06029	121
Gestion des bureaux hors Siège	07000-07006	129
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège		133
II.B – Services liés au programme	08100-08618	135
Chapitre 1 – Coordination et suivi de l’action en faveur de l’Afrique	08100-08115	138
Chapitre 2 – Coordination et suivi de l’action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	08201-08223	139
Chapitre 3 – L’action de l’UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	08301-08306	144

	Paragraphe	Page
Chapitre 4 – Planification stratégique, suivi de l’exécution du programme et élaboration du budget	08401-08406	145
Chapitre 5 – Gestion des connaissances à l’échelle de l’Organisation	08501-08503	149
Chapitre 6 – Relations extérieures et information du public	08601-08618	150
II.C – Programme de participation et bourses	09000-09201	155
Chapitre 1 – Programme de participation	09101-09103	156
Chapitre 2 – Programme de bourses	09201	156
Titre III – Services internes		157
III.A – Gestion des ressources humaines	10000-10002	161
III.B – Gestion financière	11000-11005	164
III.C – Gestion des services de soutien	12000-12019	167
III.D – Gestion des systèmes d’information et des communications	13001-13003	169
Réserves pour les ajustements d’effectifs et pour les engagements à long terme au titre de l’assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		171
Titre IV – Remboursement d’emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE		173
Titre V – Augmentations prévisibles des coûts		175

Introduction de la Directrice générale

En 2015, l'UNESCO célèbre son 70^e anniversaire. C'est pour tous le moment de renouveler l'attachement aux principes fondateurs de l'UNESCO comme Maison de toutes les nations, matérialisant l'aspiration de leurs sociétés à une paix qui soit pérenne et à un développement qui soit durable, ayant les droits de l'homme et la dignité pour assises.

Depuis 1945, l'UNESCO agit partout dans le monde pour renforcer les défenses de la paix en promouvant l'éducation pour tous, en sauvegardant la diversité et le patrimoine culturels communs de l'humanité, sur la base des droits de l'homme, en faisant progresser la coopération scientifique pour le bienfait de tous, en aidant les États à comprendre et gérer les transformations sociales et en défendant la liberté d'expression et le développement des médias.

Ce « pouvoir de persuasion » n'a jamais été aussi précieux qu'aujourd'hui.

Chaque jour nous rappelle que nous vivons dans une ère nouvelle placée sous le signe des limites – limites des ressources, limites de notre planète. Dans ce monde de changement, je crois que nous pouvons tirer beaucoup plus de l'énergie la plus puissante et la plus aisément renouvelable dont nous disposons – je veux parler de l'ingéniosité humaine. Cultiver cette ingéniosité humaine doit commencer auprès de chaque femme et de chaque homme, dans le respect de leurs droits et de leur dignité. Il faut pour cela leur donner les outils et la liberté qui leur permettront de façonner le monde selon leurs aspirations. Il faut respecter la diversité comme une source multiple d'identité et comme une force, sur la base de l'universalité des droits de l'homme. Il faut se partager la responsabilité du bien-être de chacun, où qu'il vive, dans quelques circonstances que ce soit. Il faut bâtir la paix au quotidien, par des actions au niveau local pour le bien de la planète tout entière.

C'est à mes yeux un agenda dont l'enjeu est la solidarité mondiale, le renforcement de la communauté humaine dans son ensemble, et la protection d'un monde qui ne fait qu'un.

L'UNESCO est indispensable pour faire avancer cet agenda. La mondialisation s'est accélérée, tout comme les effets du changement climatique. Le monde a connu une croissance extraordinaire, mais aussi des inégalités grandissantes. Les sociétés n'ont jamais été aussi intégrées, ni aussi vulnérables. L'information n'a jamais été si largement disponible, mais les fossés cognitifs se creusent. Les aspirations à la jouissance des droits de l'homme et à la dignité sont grandes, mais les attentes déçues ne le sont pas moins. Dans ce contexte, la coopération dans les domaines de l'éducation, des sciences, de la culture, de la communication et de l'information n'a jamais revêtu pareille urgence.

En cette période de grands changements, où toutes les sociétés se transforment, l'UNESCO doit répondre à l'appel qui lui commande d'aider à façonner un nouveau monde de justice et d'égalité, de dignité et de respect. Je suis convaincue que le monde a besoin aujourd'hui d'un nouvel humanisme, qui allie développement durable, préservation de la planète et respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. Cela nécessite d'urgence une attention portée aux aspirations des plus pauvres d'entre nous et aux besoins désespérés de celles et de ceux qui souffrent des conséquences des conflits et des catastrophes naturelles. Cela demande un recentrage sur ces valeurs partagées que sont le respect mutuel, la tolérance et la compréhension réciproque. Cela doit nous encourager à édifier des sociétés plus inclusives, où la connaissance et la créativité peuvent fleurir pour le bien de tous. Nous devons substituer à la violence le dialogue et une culture de la paix et de la réconciliation.

2015 est une année charnière, échéance des Objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de l'Éducation pour tous, pendant laquelle les États vont définir un nouvel agenda mondial pour le développement durable. Le mandat de l'UNESCO est un élément vital du succès de cet agenda futur, si nous voulons jeter des fondations solides pour le développement durable, une paix pérenne et une véritable coopération internationale, reposant sur la solidarité et le dialogue, le respect mutuel et la justice.

Cette mission est au cœur du Programme et budget pour 2016-2017 – premier budget de l'UNESCO pour l'après-2015, reflet des contributions apportées par celle-ci pour aider ses États membres à façonner le nouvel agenda mondial pour le développement durable, ainsi que de la volonté partagée de bâtir une Organisation adaptée aux objectifs visés pour mettre en œuvre ce nouvel agenda.

Ce Programme et budget est conforme à la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4), et s'inscrit dans le prolongement direct du programme quadriennal défini pour la période 2014-2017, auquel ont été apportés des ajustements mineurs répondant à l'évolution des besoins. Comme l'a demandé la Conférence générale, les allocations budgétaires proposées pour l'exercice 2016-2017 respectent le cycle biennal des ouvertures de crédits.

Ce Programme et budget a été conçu avec des objectifs clairs :

- Forger une Organisation adaptée aux objectifs visés, qui réponde pleinement et efficacement aux besoins des États membres, en prenant la tête de la coopération dans ses domaines de compétence ;
- Classer les programmes selon le tableau des priorités convenu par le Conseil exécutif en 2013, et affermir l'engagement de l'UNESCO en faveur des deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres ;
- Accroître la part du budget de l'UNESCO consacrée à l'exécution du programme ;
- Mettre en avant les éléments du programme essentiels pour la réalisation des objectifs de développement durable d'ici 2030, dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture, de la communication et de l'information, ainsi que des océans, et préparer l'Organisation à l'après-2015, en mettant l'accent sur les avantages comparatifs de l'UNESCO ;
- Consolider la position de l'UNESCO comme chef de file et partenaire efficace et à long terme au sein d'un système des Nations Unies en cours de réforme, aux niveaux mondial, régional et national, en renforçant les partenariats de l'UNESCO avec les autres organismes des Nations Unies, la priorité absolue étant donnée au futur agenda pour l'éducation ;
- Soutenir les interventions particulières concernant les jeunes, les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les groupes sociaux les plus marginalisés, et mobiliser le potentiel des TIC et de l'Internet pour édifier les sociétés du savoir ;
- Poursuivre la rénovation et la réforme de l'Organisation selon les quatre grands axes définis par l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO ;
 - Recentrer l'action de l'UNESCO,
 - Rapprocher l'UNESCO des réalités du terrain,
 - Renforcer la participation de l'UNESCO au système des Nations Unies,
 - Développer et renforcer les partenariats de l'UNESCO ;
- Veiller à ce que l'UNESCO s'acquitte de toutes ses obligations statutaires.

Afin de préparer l'Organisation à faire face aux conséquences du non-versement d'importantes contributions mises en recouvrement, le Conseil exécutif m'a demandé de présenter pour le 38 C/5 un plan de dépenses indiquant les engagements prioritaires sur la base de la situation de trésorerie attendue pour 2016-2017.

Les scénarios correspondants sont présentés dans l'Addendum 2 au 38 C/5, qui expose de manière détaillée les plans de dépenses de 507 et 518 millions de dollars. Il sera ainsi possible de comparer en pleine connaissance de cause les résultats escomptés et les indicateurs de performance prévus au titre de ces deux plans de dépenses et des scénarios budgétaires de 653 et 667 millions de dollars. Les tableaux ci-après montrent clairement la répartition globale du budget et la consolidation des efforts consentis en vue de l'exécution du programme :

	Programme (5 grands programmes)	Appui au programme	Sous-total programme et appui au programme	Services internes	Autres	Total
	%	%	%	%	%	%
507 M\$	42,0	36,4	78,4	17,2	4,4	100,0
653 M\$	46,7	33,2	79,8	16,2	4,0	100,0
518 M\$	43,1	35,7	78,8	16,9	4,3	100,0
667 M\$	47,7	32,5	80,3	15,8	3,9	100,0

Note : Programme = les cinq grands programmes
 Appui au programme = ISU, gestion des bureaux hors Siège, Titre II.B, C, Titre I
 Services internes = Titre III (HRM, BFM, MSS, systèmes d'information)
 Autres = réserve pour les ajustements d'effectifs, ASHI, remboursement d'emprunts, Titre V

Au moment où l'Organisation est aussi fortement sollicitée, comme en témoignent les événements récents et les affaires actuelles, je suis convaincue qu'elle a besoin d'obtenir tout le soutien voulu. Le processus de réforme profonde et de rénovation doit se poursuivre afin de consolider les gains déjà acquis et d'aller plus loin encore. L'Organisation doit conserver sa capacité à s'acquitter de l'ensemble de ses obligations statutaires tout en répondant de manière toujours plus efficace aux attentes croissantes de tous ses États membres. C'est pourquoi je crois que les 11 millions de dollars d'écart entre le plan de dépenses de 507 M\$ et l'option portant celui-ci à 518 M\$ sont indispensables pour donner à l'Organisation le soutien nécessaire, compte tenu des décisions difficiles qu'elle a prises pour réduire ses effectifs et tenir ses priorités budgétaires en ces temps d'incertitude et de besoins aigus.

J'ai établi le document 38 C/5 conformément aux principes de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats (RBB), pour mieux prendre en compte les besoins réels au Siège et hors Siège. Le processus de préparation du Projet de 38 C/5 a été une occasion d'introduire des changements fondamentaux dans le sens de la RBB. Pour la première fois, le projet de budget des cinq grands programmes a été établi sur la base de « plans de travail préliminaires » élaborés par les spécialistes de programme du Siège et des bureaux hors Siège, en étant d'abord attentifs aux ressources nécessaires pour réaliser chacun des résultats escomptés et en utilisant un outil informatique spécialement conçu à cet effet. Ce processus nouveau repose sur d'intenses consultations de la base, en vue de sélectionner un ensemble cohérent de propositions pour chaque résultat escompté. Il a aussi contribué à éclairer de manière mieux documentée les limites et les risques majeurs auxquels les contraintes financières exposent l'Organisation.

Dans les circonstances présentes, je suis plus déterminée que jamais à faire de l'UNESCO une organisation adaptée aux objectifs visés, à faire avancer la réforme dans tous les domaines – pour réaliser des gains d'efficacité et réduire les coûts comme jamais auparavant afin d'améliorer l'exécution

du programme et, par-dessus tout, pour faire en sorte que l'UNESCO soit le partenaire vif, économe et à la pointe du progrès dont les États et leurs sociétés ont besoin aujourd'hui et auront besoin demain.

Cela demande l'unité de tous les États membres et de l'Organisation. Cela exige une vision stratégique et de la détermination. Nous gardons le cap, pour bâtir une Organisation innovante, plus efficace et plus performante, pour jeter les fondements d'une paix pérenne et d'un développement durable respectueux des droits de l'homme, pour promouvoir le développement humain sur la base de l'égalité de dignité de tous et pour libérer le plein potentiel de l'ingéniosité de chaque femme et de chaque homme.

Irina Bokova

A handwritten signature in black ink, reading "Irina Bokova". The signature is written in a cursive, flowing style.

Paris, mars 2015

Résumé des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires

Budget ordinaire	Total 38 C/5 proposé CNZ 653 M\$			Renforcement	Total 38 C/5 proposé CNZ 667 M\$			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget de fonctionnement	Budget de personnel	Total		Budget de fonctionnement	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION								
A. Organes directeurs	8 411 800	2 100 500	10 512 300	–	8 411 800	2 100 500	10 512 300	–
B. Direction	3 953 400	16 296 000	20 249 400	–	3 953 400	16 296 000	20 249 400	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	18 794 900	–	18 794 900	–	18 794 900	–	18 794 900	–
TOTAL, TITRE I	31 160 100	18 396 500	49 556 600	–	31 160 100	18 396 500	49 556 600	2 981 000
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME								
A. Programmes								
Éducation	67 728 300	51 386 000	119 114 300	5 323 500	73 051 800	51 386 000	124 437 800	84 573 700
Sciences exactes et naturelles (dont COI)	22 320 200 4 705 800	42 160 000 8 564 600	64 480 200 13 270 400	2 870 000 590 500	24 915 600 5 296 300	42 434 600 8 564 600	67 350 200 13 860 900	187 385 100 6 262 000
Sciences sociales et humaines	12 014 300	21 518 000	33 532 300	1 497 300	13 511 600	21 518 000	35 029 600	25 419 100
Culture	19 754 500	34 967 600	54 722 100	2 424 900	22 179 400	34 967 600	57 147 000	46 151 900
Communication et information	14 171 700	18 732 100	32 903 800	1 468 400	15 640 100	18 732 100	34 372 200	16 712 600
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	9 232 900	–	9 232 900	415 900	9 648 800	–	9 648 800	–
Gestion des unités hors Siège	26 391 100	57 962 700	84 353 800	–	26 391 100	57 962 700	84 353 800	1 224 500
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	1 000 000	4 000 000	5 000 000	–	1 000 000	4 000 000	5 000 000	–
Total, II.A	172 613 000	230 726 400	403 339 400	14 000 000	186 338 400	231 001 000	417 339 400	361 466 900
B. Services liés au programme								
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	4 282 700	3 898 800	8 181 500	–	4 282 700	3 898 800	8 181 500	–
2. Coordination et suivi de l'action pour la mise en œuvre de l'égalité des genres (GE)	625 700	1 615 000	2 240 700	–	625 700	1 615 000	2 240 700	377 000
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	790 100	660 300	1 450 400	–	790 100	660 300	1 450 400	–
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	2 857 900	5 561 300	8 419 200	–	2 857 900	5 561 300	8 419 200	7 673 100
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (OKM)	653 500	4 398 500	5 052 000	–	653 500	4 398 500	5 052 000	2 775 200
6. Relations extérieures et information du public (ERI)	5 142 000	19 492 100	24 634 100	–	5 142 000	19 492 100	24 634 100	891 400
Total, II.B	14 351 900	35 626 000	49 977 900	–	14 351 900	35 626 000	49 977 900	11 716 700
C. Programme de participation et bourses	16 842 900	1 562 800	18 405 700	–	16 842 900	1 562 800	18 405 700	–
TOTAL, TITRE II	203 807 800	267 915 200	471 723 000	14 000 000	217 533 200	268 189 800	485 723 000	373 183 600
TITRE III – SERVICES INTERNES								
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	19 559 600	13 860 500	33 420 100	–	19 559 600	13 860 500	33 420 100	530 400
B. Gestion financière (BFM)	1 003 200	13 434 900	14 438 100	–	1 003 200	13 434 900	14 438 100	4 140 400
C. Gestion des services de soutien (MSS)	12 996 200	33 171 300	46 167 500	–	12 996 200	33 171 300	46 167 500	10 457 700
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	2 304 800	9 282 500	11 587 300	–	2 304 800	9 282 500	11 587 300	819 000
TOTAL, TITRE III	35 863 800	69 749 200	105 613 000	–	35 863 800	69 749 200	105 613 000	15 947 500
TOTAL, TITRES I-III	270 831 700	356 060 900	626 892 600	14 000 000	284 557 100	356 335 500	640 892 600	392 112 100
Réserve pour les ajustements d'effectifs	–	3 000 000	3 000 000	–	–	3 000 000	3 000 000	–
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	–	3 748 000	3 748 000	–	–	3 748 000	3 748 000	–
TITRE IV – REMBOURSEMENT DES PRÊTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14 082 400	–	14 082 400	–	14 082 400	–	14 082 400	–
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	–	5 277 000	5 277 000	–	–	5 277 000	5 277 000	–
TOTAL, TITRES I-V	284 914 100	368 085 900	653 000 000	14 000 000	298 639 500	368 360 500	667 000 000	392 112 100

(1) Projets à mettre en œuvre en 2014-2015 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, incluant les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.



Projet de budget

Titre I – Politique générale et Direction

Pour les chapitres qui suivent, les budgets proposés au titre des scénarios de 653 M\$ et 667 M\$ sont les mêmes.

Titre I – 1

	Budget ordinaire							Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées / (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation / Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation / (Diminution) en termes réels	Total 38 C/5 proposé 653 M\$ / 667 M\$	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs								
Budget opérationnel	8 611 000	–	8 611 000	298 800	–	(498 000)	8 411 800	–
Budget de personnel	2 223 000	(65 000)	2 158 000	39 500	(110 600)	13 600	2 100 500	–
Total, Titre I.A	10 834 000	(65 000)	10 769 000	338 300	(110 600)	(484 400)	10 512 300	–
B. Direction								
Chapitre 1 Direction générale								
Budget opérationnel	245 000	–	245 000	11 600	–	619 400	876 000	–
Budget de personnel	2 669 000	(590 000)	2 079 000	46 000	(96 600)	(193 000)	1 835 400	–
Chapitre 2 Cabinet de la Directrice générale								
Budget opérationnel	479 000	–	479 000	24 300	–	1 373 700	1 877 000	727 000
Budget de personnel	6 656 000	(251 000)	6 405 000	212 000	(233 300)	(1 951 400)	4 432 300	1 355 000
Chapitre 3 Évaluation et audit								
Budget opérationnel	574 000	–	574 000	29 100	–	112 600	715 700	–
Budget de personnel	5 402 000	–	5 402 000	190 000	(271 800)	(156 900)	5 163 300	899 000
Chapitre 4 Normes internationales et affaires juridiques								
Budget opérationnel	274 500	–	274 500	13 000	–	100 600	388 100	–
Budget de personnel	4 123 500	–	4 123 500	148 500	(221 300)	154 000	4 204 700	–
Chapitre 5 Éthique								
Budget opérationnel	75 000	–	75 000	2 700	–	18 900	96 600	–
Budget de personnel	666 000	–	666 000	29 000	(34 800)	100	660 300	–
Total, Titre I.B	21 164 000	(841 000)	20 323 000	706 200	(857 800)	78 000	20 249 400	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (Budget opérationnel)								
Total, Budget opérationnel	24 017 500	1 523 600	25 541 100	4 253 900	–	1 365 100	31 160 100	727 000
Total, Budget de personnel	21 739 500	(906 000)	20 833 500	665 000	(968 400)	(2 133 600)	18 396 500	2 254 000
Total, Titre I	45 757 000	617 600	46 374 600	4 918 900	(968 400)	(768 500)	49 556 600	2 981 000

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre I – 2

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 653 M\$ / 667 M\$	
	\$	\$	\$	
A. Organes directeurs				
I. Personnel (postes établis)		2 100 500	2 100 500	-
II. Autres dépenses :				-
Conférence générale				
Honoraires pour les audits externes	434 000		434 000	
Voyages des participants (délégués)	150 000		150 000	
Services d'interprétation, de traduction et de documentation	2 650 000		2 650 000	
Autres dépenses afférentes au fonctionnement de la Conférence	286 600		286 600	
Sous-total, Conférence générale	3 520 600	-	3 520 600	
Conseil exécutif				
Voyages et indemnités de subsistance des membres du Conseil	1 045 000		1 045 000	
Services d'interprétation, de traduction et de documentation	3 050 000		3 050 000	
Autres dépenses afférentes au fonctionnement du Conseil exécutif	796 200		796 200	
Sous-total, Conseil exécutif	4 891 200	-	4 891 200	
Total, Titre I.A	8 411 800	2 100 500	10 512 300	-
B. Direction				
Chapitre 1 Direction générale				
I. Personnel (postes établis)		1 835 400	1 835 400	
II. Autres dépenses :				
Assistance temporaire	-		-	
Heures supplémentaires	20 000		20 000	
Soutien du leadership exécutif aux États membres	600 000		600 000	
Consultants et experts	-		-	
Services contractuels	-		-	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	120 000		120 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	91 000		91 000	
Autres charges	45 000		45 000	
Total, Chapitre 1	876 000	1 835 400	2 711 400	-
Chapitre 2 Cabinet de la Directrice générale				
I. Personnel (postes établis)		4 432 300	4 432 300	1 355 000
II. Autres dépenses :				727 000
Soutien du leadership exécutif aux États membres	400 000		400 000	
Consolidation de la position stratégique de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies	1 276 500		1 276 500	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	200 500		200 500	
Total, Chapitre 2	1 877 000	4 432 300	6 309 300	2 082 000
Chapitre 3 Évaluation et audit				
I. Personnel (postes établis)		5 163 300	5 163 300	899 000
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	20 000		20 000	
Heures supplémentaires	30 000		30 000	
Missions du personnel	217 000		217 000	
Consultants et experts	127 000		127 000	
Services contractuels	160 000		160 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	161 700		161 700	
Autres charges	-		-	
Total, Chapitre 3	715 700	5 163 300	5 879 000	899 000

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 653 M\$/ 667 M\$	
	\$	\$	\$	
Chapitre 4 Normes internationales et affaires juridiques				
I. Personnel (postes établis)		4 204 700	4 204 700	-
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	65 000		65 000	
Heures supplémentaires	25 000		25 000	
Missions du personnel	85 000		85 000	
Consultants et experts	40 000		40 000	
Services contractuels	30 000		30 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	12 000		12 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	128 100		128 100	
Autres charges	3 000		3 000	
Total, Chapitre 4	388 100	4 204 700	4 592 800	-
Chapitre 5 Éthique				
I. Personnel (postes établis)		660 300	660 300	-
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	-		-	
Heures supplémentaires	-		-	
Missions du personnel	48 000		48 000	
Consultants et experts	-		-	
Services contractuels	25 000		25 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	23 600		23 600	
Autres charges	-		-	
Total, Chapitre 5	96 600	660 300	756 900	-
Total, Titre I.B	3 953 400	16 296 000	20 249 400	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies				
1. Commission de la fonction publique internationale (CFPI)	680 000		680 000	
2. École des cadres du système des Nations Unies	50 000		50 000	
3. UN Cares et Programme des Nations Unies sur le développement de carrière et la mobilité du personnel	-		-	
4. Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion :				
- Réseau gestion des ressources humaines	110 000		110 000	
- Réseau finances et budget	75 000		75 000	
- Activités de coordination relatives aux TIC	70 000		70 000	
5. Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonneurs résidents	4 000 000		4 000 000	
6. Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000		44 000	
7. Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000		450 000	
8. Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	20 000		20 000	
9. Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	3 677 100		3 677 100	
10. Sécurité du personnel hors Siège	9 000 000		9 000 000	
11. Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	374 000		374 000	
12. Assurance contre les actes de malveillance	244 800		244 800	
Total, Titre I.C	18 794 900	-	18 794 900	-
Total, Titre I	31 160 100	18 396 500	49 556 600	2 981 000

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

I.A – Organes directeurs

Résultat escompté 1 : Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Dépenses budgétaires maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier – Poursuite des efforts de rationalisation de l'ordre du jour, de la planification des séances et des méthodes de travail

Résultat escompté 2 : Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Dépenses budgétaires maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier – Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points en les regroupant et en les recentrant afin d'accroître l'efficacité et les économies – Meilleure planification des séances grâce à une planification préalable des créneaux horaires des séances prolongées et des séances nocturnes afin de réduire les coûts d'interprétation et autres frais – Nouveaux progrès et gains d'efficacité grâce au développement et à l'application d'outils informatiques novateurs – Poursuite du renforcement des échanges et de la communication avec les États membres et le Secrétariat dans leur ensemble, notamment par Internet/courrier électronique, grâce au développement et à l'application d'outils informatiques novateurs

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>2. Poursuite de la modification des méthodes de travail en vue d'accroître l'efficacité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Optimisation de l'organisation des réunions thématiques et d'information</i> – <i>Propositions pour permettre aux États membres qui le souhaitent de renoncer à recevoir une version papier des documents</i> – <i>Poursuite de la rationalisation de l'organisation des points dans les rapports sur le suivi des décisions du Conseil exécutif et des résolutions de la Conférence générale (document EX/5) grâce à des regroupements appropriés permettant d'éviter un éparpillement</i> – <i>Organisation de réunions spéciales en rapport avec le Conseil exécutif, si nécessaire (examen plus approfondi des priorités de programme, débats d'orientation budgétaire en dehors des sessions ordinaires, réunions du groupe préparatoire et/ou des groupes de travail, réunions d'information à l'intention des nouveaux membres du Conseil, réunions d'information intersessions, réunions d'information avec les délégations permanentes avant la Conférence générale, etc.)</i> – <i>Renforcement temporaire, pendant la durée des sessions du Conseil exécutif, des équipes dont les effectifs permanents ont déjà été réduits au strict minimum (à la suite de suppressions de postes, de redéploiements, de départs à la retraite, etc.)</i>

B. Direction

Chapitre 1 – Direction générale

Résultat escompté 1 : Leadership et direction sur le plan exécutif

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Réduction des risques en termes de politiques, de réputation et de gestion au niveau de la direction grâce au renforcement du contrôle et de l'obligation redditionnelle, et réduction en parallèle du temps consacré au contrôle	<i>– Amélioration de la gouvernance interne au sein de l'Équipe de direction ainsi que de l'adéquation entre l'action de l'Organisation et l'agenda global</i>
2. Amélioration des mesures de suivi et de l'obligation redditionnelle de l'Équipe de direction	<i>– Amélioration de la régularité et de l'efficacité du suivi des décisions managériales et des missions de la Directrice générale</i>

Résultat escompté 2 : Mise en place des conditions essentielles – cohérence interne, régulation interne et adéquation avec les objectifs stratégiques – pour assurer une direction stratégique efficace, un soutien aux États membres et l'obtention de résultats

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Utilisation efficace de la plate-forme électronique de l'Équipe de direction pour susciter le travail en équipe, le changement et la réflexion stratégique en vue d'une amélioration de la performance de l'Organisation	<i>– Renforcement de la collégialité et du travail en équipe au sein de l'Équipe de direction, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des priorités essentielles de l'Organisation</i> <i>– Facilitation de la participation effective des unités hors Siège aux mécanismes de réforme conduits par l'Équipe de direction et le Siège</i>
2. Renforcement de la capacité de l'Équipe de direction à réduire au minimum les risques en termes de politiques, de réputation et de gestion grâce à un meilleur alignement sur l'orientation stratégique de l'Organisation et au respect des politiques, procédures et processus	<i>– Vérification de la cohérence interne à l'échelle de l'Organisation et alignement sur l'orientation stratégique fixée par les décisions et documents des organes directeurs</i>
3. État d'avancement de l'initiative d'adaptation aux objectifs visés de l'UNESCO en vue de renforcer l'exécution effective du programme et de rationaliser les processus d'organisation des tâches	<i>– Renforcement de la rationalisation des processus/ tâches courants au niveau des secteurs, qu'il s'agisse de secteurs de programme ou non</i>

Chapitre 2 – Bureau exécutif de la Directrice générale

Résultat escompté 1 : Soutien de qualité et en temps voulu à la Directrice générale sur un large éventail de questions stratégiques, politiques, administratives et de gestion en rapport avec l'action de l'Organisation, y compris un engagement effectif auprès des États membres

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Satisfaction accrue des États membres en ce qui concerne la préparation des visites de la Directrice générale, la participation à ses visites et leur suivi, et amélioration de l'impact correspondant sur la visibilité, le rayonnement et le positionnement de l'Organisation	– Mise en place de modalités opérationnelles en vue d'une interaction accrue entre les secteurs de programme et les autres
2. Réponse efficace et en temps voulu aux États membres	– Positionnement et leadership d'ensemble plus stratégiques au niveau des pays
3. Augmentation du nombre de recommandations formulées par ODG en matière de gestion, de contrôle et de conformité	– Fourniture, en temps voulu, d'un appui efficace axé sur les services aux secteurs de programme et aux autres secteurs

Résultat escompté 2 : Consolidation de la position stratégique de l'Organisation en termes de leadership et d'activités au sein du système des Nations Unies, grâce à une supervision et à des interactions effectives avec les bureaux de liaison de l'UNESCO, notamment pour ce qui est de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies concernant la mise en œuvre effective de la priorité globale Égalité des genres, conformément au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que des interventions d'urgence en faveur des pays en situation de post-conflit, de transition ou de post-catastrophe

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Renforcement de la concordance, de la cohérence et de la constance des messages de l'UNESCO à l'échelle mondiale, au sein du système des Nations Unies et vis-à-vis des États membres	– Consolidation de la position de l'UNESCO au sein du système des Nations Unies en aidant les secteurs de programme à prendre part aux mécanismes de coordination interinstitutions et au processus de réforme à l'échelle du système des Nations Unies

Résultat escompté 3 : Coordination et interaction effectives avec les hauts responsables de l'ensemble des secteurs de programme et des services internes – y compris ceux qui relèvent directement de la Direction générale – et suivi

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Recours accru aux mécanismes courants de prise de décision par l'Équipe de direction	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Optimisation des processus décisionnels</i> – <i>Facilitation de la mise en place d'une plate-forme/interface de collaboration à l'intention des bureaux de liaison</i>
2. Mise à profit efficace des réunions d'information d'ODG dans la définition des orientations stratégiques et l'élaboration des programmes	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Amélioration de la capacité d'exécution et de la satisfaction des secteurs de programme et des autres secteurs grâce à des orientations stratégiques et à des conseils de qualité fournis en temps voulu</i>

Chapitre 3 – Évaluation et audit

Résultat escompté 1 : Renforcement des mécanismes de gestion des risques, de contrôle, de conformité et d'efficacité de l'UNESCO

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre d'exemple significatifs résultant de produits et services d'IOS (par exemple : audit, recommandations et activités de conseil)	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 10 exemples significatifs par an</i>
2. Degré d'assurance offert par IOS en matière de gestion des risques et de contrôle à l'UNESCO	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Assurance raisonnable quant à la conception et au fonctionnement des processus de gestion des risques et de contrôle</i>

Résultat escompté 2 : Renforcement de la culture de l'évaluation et de la gestion axée sur les résultats à l'UNESCO grâce à des activités d'évaluation ciblées ainsi qu'à des services consultatifs à l'appui de l'amélioration de l'apprentissage organisationnel, de l'amélioration du programme et d'une obligation redditionnelle renforcée

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Utilisation, par les décideurs de l'UNESCO, des résultats des évaluations pour orienter l'élaboration de politiques et programmes	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Mention, dans les plans d'action et les documents relatifs aux politiques et programmes, des améliorations apportées (au moins 6 exemples par an)</i>

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
2. Utilisation, par le personnel des secteurs de programme, des documents d'orientation d'IOS et recours à l'assistance technique d'IOS pour évaluer les activités extrabudgétaires	– <i>Suivi d'au moins 75 % du portefeuille extrabudgétaire de l'UNESCO en termes de qualité, et appui technique fourni sur demande</i>

Résultat escompté 3 : Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements à l'UNESCO

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Pourcentage de plaintes qui sont prises en charge et de dossiers ouverts dans un délai de 10 jours ouvrables	– <i>100 % des plaintes reçues sont prises en charge dans un délai de 10 jours ouvrables</i>
2. Pourcentage d'investigations menées à bien en temps utile	– <i>Au moins 90 % d'investigations menées à bien moins de six mois après réception des plaintes</i>

Chapitre 4 – Normes internationales et affaires juridiques

Résultat escompté 1 : Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Avis juridiques de qualité donnés à l'Organisation et à ses organes directeurs	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Vérification de la conformité des documents rédigés pour les organes directeurs de l'Organisation</i> – <i>Secrétariat du Comité CR du Conseil exécutif</i> – <i>Secrétariat du Comité juridique et du Comité de vérification des pouvoirs de la Conférence générale</i> – <i>Participation de LA aux réunions des comités et commissions des organes directeurs de l'Organisation</i>
2. Protection efficace des droits de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Rappel des privilèges et immunités en réponse aux actes de procédures judiciaires</i> – <i>Protection du nom de l'UNESCO lors de la conclusion d'accords</i> – <i>Représentation de l'UNESCO dans le cadre de différends de droit privé</i> – <i>Vérification du respect des règles concernant les activités et le personnel</i> – <i>Représentation auprès du TAOIT</i> – <i>Amélioration de la rédaction des contrats</i> – <i>Formation des bureaux hors Siège sur des questions d'ordre juridique (contrats, privilèges et immunités, etc.)</i>

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
3. Révision et amélioration des règles internes de l'Organisation relatives à ses activités, ses finances et ses biens afin de mieux protéger ses intérêts	<ul style="list-style-type: none"> – Participation active et fourniture d'avis juridiques aux services internes lors de la révision du volume I du Manuel administratif – Assistance continue à HRM pour une meilleure formulation des circulaires administratives relatives au personnel, ainsi que des points du Manuel des ressources humaines – Contribution active à une meilleure gestion des instituts de catégorie 1 – Participation active à une réforme de la justice interne en matière de personnel
4. Conseils juridiques avisés pour la mise en place et le fonctionnement des organes intergouvernementaux chargés de la mise en œuvre des conventions, ainsi que des organes nouvellement constitués	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification de la conformité juridique des documents de travail des principales conventions – Fourniture d'avis juridiques aux réunions des principales conventions
5. Coordination du suivi des instruments normatifs de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la vérification du respect des procédures adoptées par le Conseil en matière de suivi – Meilleure harmonisation des avis juridiques lors de la préparation des documents des sessions des organes institutionnels de suivi des conventions – Actualisation régulière de la page Internet consacrée aux textes normatifs

Chapitre 5 – Éthique

Résultat escompté 1 : Instauration dans l'Organisation d'un environnement de travail éthique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Avis confidentiels dispensés à tous les employés de l'UNESCO sur des questions générales et spécifiques liées à l'éthique	<ul style="list-style-type: none"> – Maintien de l'actuel registre confidentiel regroupant l'ensemble des demandes, suites données et conseils prodigués – Accusé de réception des demandes en temps voulu
2. Traitement confidentiel par le Bureau de l'éthique des allégations de faute ou d'actes répréhensibles sur le plan éthique imputés à des employés de l'UNESCO afin de donner suite aux plaintes officieuses et officielles	<ul style="list-style-type: none"> – Conservation de dossiers actualisés, complets et confidentiels concernant les plaintes reçues, les entretiens réalisés et les plans d'action convenus avec les requérants et les tiers

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>3. Les employés concernés produiront une déclaration d'intérêts en soumettant au Bureau de l'éthique une première divulgation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Maintien et perfectionnement d'un système automatisé permettant de collecter, stocker et supprimer les données de manière appropriée et confidentielle, dans le respect des normes reconnues en matière de protection des données personnelles</i> – <i>Examen initial des déclarations annuelles de tous les membres du personnel de la classe P-5 et de rang supérieur</i>
<p>4. Sensibilisation accrue des membres du personnel aux questions d'éthique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Tenue à jour des informations concernant les normes sur un site Web accessible à l'ensemble des membres du personnel</i> – <i>Mise en place d'un programme d'initiation à l'éthique en ligne</i> – <i>Publication d'un rapport annuel qui renforce le mandat du Bureau de l'éthique et sa position dans le cadre des services correspondants fournis par l'Organisation, et qui recense les tendances et les mesures prises pour résoudre les problèmes d'une manière qui respecte l'anonymat</i> – <i>Entretien de contacts avec les responsables et directeurs, en particulier hors Siège, pour assurer un accès effectif à des conseils sur les défis liés à l'éthique auxquels ils sont susceptibles d'être confrontés</i>

I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

L'UNESCO contribue aux dépenses de fonctionnement du système des Nations Unies conformément aux accords qui prévoient les arrangements financiers et budgétaires correspondants. Le montant de 18 794 900 dollars inscrit au budget pour le Titre I.C représente une estimation. Le montant effectif des diverses contributions de l'UNESCO ne sera connu que lorsque les différents organes auront approuvé leur budget et demanderont aux institutions du système des Nations Unies qui y participent de les régler. Différents secteurs au sein du Secrétariat sont responsables de divers éléments de la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies, dont le budget provisoire se répartit comme suit :

Responsabilité de HRM :

- Commission de la fonction publique internationale (CFPI) : 680 000 dollars
- École des cadres du système des Nations Unies : 50 000 dollars
- Réseau gestion des ressources humaines du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 110 000 dollars
- Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail : 374 000 dollars

Responsabilité de MSS :

- Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU : 3 677 100 dollars
- Sécurité du personnel hors Siège : 9 000 000 dollars
- Assurance contre les actes de malveillance : 244 800 dollars
- Activités de coordination relatives aux TIC du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 70 000 dollars

Responsabilité de BFM :

- Réseau finances et budget du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 75 000 dollars

Responsabilité de BSP :

- Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes : 44 000 dollars
- Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents : 4 000 000 dollars

Responsabilité d'IOS :

- Corps commun d'inspection des Nations Unies : 450 000 dollars
- Groupe des Nations Unies pour l'évaluation : 20 000 dollars



Titre II – Programmes et Services liés au programme

II.A – Programmes

A background network diagram consisting of numerous nodes (circles) connected by thin lines, creating a complex web of connections. The nodes are rendered in two shades of blue, and the lines are thin and light blue. The overall aesthetic is clean and modern, typical of a corporate or educational report cover.

GPI

Éducation

Grand programme I

Éducation

Budget ordinaire									
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels	Total 38 C/5 proposé CNZ 653 M\$	Renforcement	Total 38 C/5 proposé CNZ+ 667 M\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget opérationnel	50 306 000	-	50 306 000	1 925 000	-	15 497 300	67 728 300	5 323 500	73 051 800
Budget de personnel	67 658 600	97 400	67 756 000	1 944 400	(2 704 500)	(15 609 900)	51 386 000	-	51 386 000
Total, Grand programme I	117 964 600	97 400	118 062 000	3 869 400	(2 704 500)	(112 600)	119 114 300	5 323 500	124 437 800

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)			Renforcement	Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 1 Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité	28 347 300	36 275 900	64 623 200	2 118 600	30 465 900	36 275 900	66 741 800	63 724 900
ER1 Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie	6 964 100	7 848 000	14 812 100	512 400	7 476 500	7 848 000	15 324 500	11 840 100
ER2 Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres	5 300 600	6 369 300	11 669 900	385 800	5 686 400	6 369 300	12 055 700	35 995 300
ER3 Renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP	4 599 700	5 373 600	9 973 300	333 200	4 932 900	5 373 600	10 306 500	6 538 900
ER4 Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation	2 962 000	4 793 200	7 755 200	243 500	3 205 500	4 793 200	7 998 700	3 107 700
ER5 Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres	5 729 800	7 292 000	13 021 800	418 000	6 147 800	7 292 000	13 439 800	3 500 600
ER6 Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences	1 857 600	2 957 100	4 814 700	152 700	2 010 300	2 957 100	4 967 400	1 975 500
ER7 Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants	933 500	1 642 700	2 576 200	73 000	1 006 500	1 642 700	2 649 200	766 800

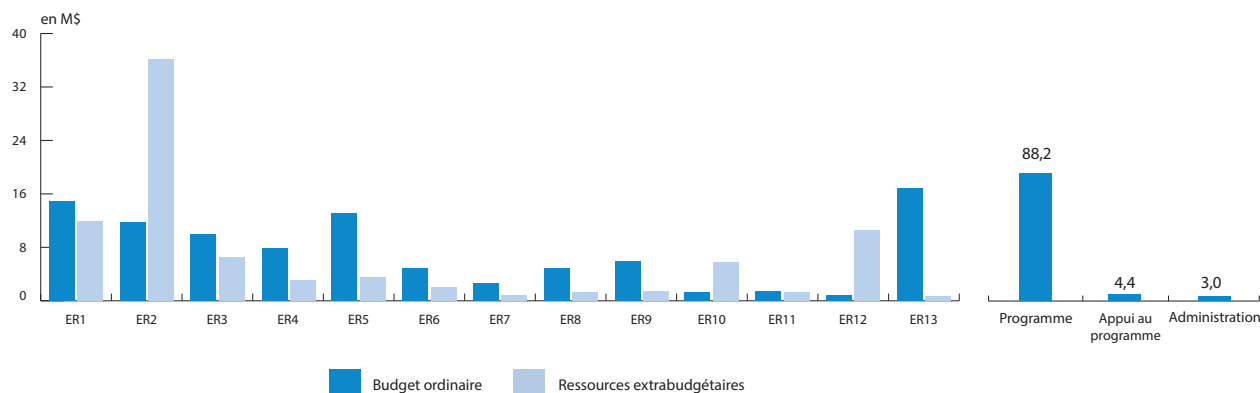
(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Axe d'action (MLA)/ Résultat escompté (ER)	Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)			Renforcement	Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 2 Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables	4 747 300	7 152 900	11 900 200	374 200	5 121 500	7 152 900	12 274 400	8 488 500
ER8 Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives	1 938 200	2 862 500	4 800 700	156 100	2 094 300	2 862 500	4 956 800	1 325 100
ER9 Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international	2 550 800	3 346 400	5 897 200	197 300	2 748 100	3 346 400	6 094 500	1 363 800
ER10 Offre par les États membres d'une éducation de qualité à la santé et au VIH, ainsi que d'une éducation complète à la sexualité contribuant à des styles de vie sains et à l'égalité des genres	258 300	944 000	1 202 300	20 800	279 100	944 000	1 223 100	5 799 600
MLA 3 Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation	11 102 500	7 957 200	19 059 700	870 600	11 973 100	7 957 200	19 930 300	12 360 300
ER11 Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions	601 700	782 100	1 383 800	51 400	653 100	782 100	1 435 200	1 195 300
ER12 Promotion et suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation et des progrès accomplis pour la réalisation des objectifs internationaux de l'éducation, et contribution des données recueillies au dialogue sur les politiques	436 500	434 900	871 400	37 800	474 300	434 900	909 200	10 483 400
ER13 Renforcement de l'engagement politique en faveur de l'éducation dans les agendas du développement à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et promotion des modalités de coopération	10 064 300	6 740 200	16 804 500	781 400	10 845 700	6 740 200	17 585 900	681 600
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation ⁽²⁾	23 531 200	-	23 531 200	1 960 100	25 491 300	-	25 491 300	-
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	6 509 500	-	6 509 500	553 800	7 063 300	-	7 063 300	-
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	6 882 600	-	6 882 600	585 500	7 468 100	-	7 468 100	-
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 520 400	-	2 520 400	214 500	2 734 900	-	2 734 900	-
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 153 900	-	1 153 900	98 200	1 252 100	-	1 252 100	-
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 185 400	-	3 185 400	271 000	3 456 400	-	3 456 400	-
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 786 400	-	2 786 400	237 100	3 023 500	-	3 023 500	-
Institut UNESCO Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	493 000	-	493 000	-	493 000	-	493 000	-
Total, Grand programme I	67 728 300	51 386 000	19 114 300	5 323 500	73 051 800	51 386 000	24 437 800	84 573 700

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

(2) Les montants pour les instituts pour l'éducation représentent les allocations financières au titre du budget ordinaire et pourraient être utilisés par la suite pour financer les coûts opérationnels et/ou de personnel. Les instituts peuvent aussi recevoir directement d'autres fonds extrabudgétaires qui ne sont pas inclus dans le présent tableau.

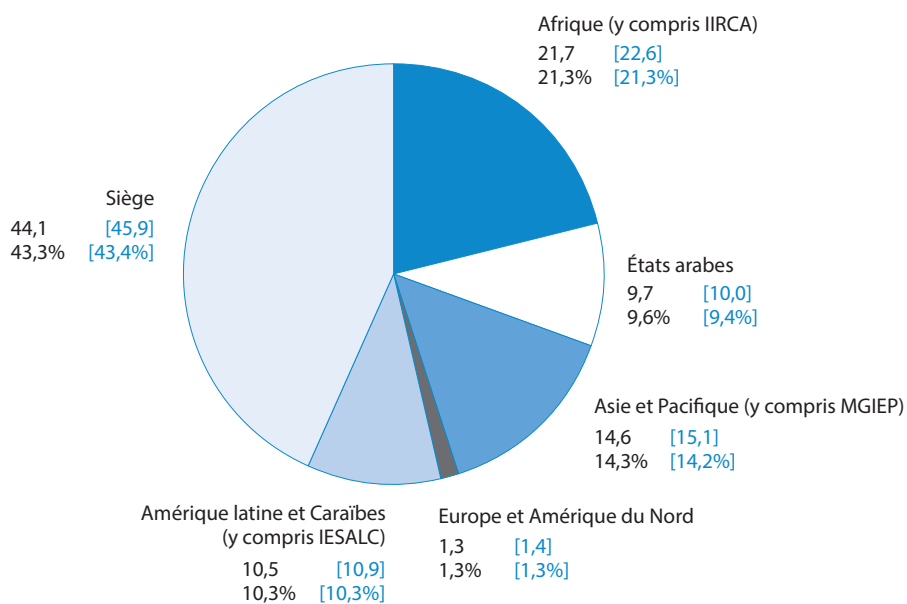
Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme / Appui au programme / Administration) pour le Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour le Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$) et CNZ+ (667 M\$)

en M\$

653 M\$ [667 M\$]



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)	13 685 300	20,2%	5 600 000	8,3%
Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)	14 813 500	20,3%	6 000 100	8,2%

Grand programme I

Éducation

Principales incidences des scénarios CNZ et CNZ+

Dans le cadre du scénario CNZ, l'enveloppe budgétaire globale pour le grand programme I serait légèrement plus élevée que celle du 37 C/5 approuvé. Cela permettra au Secteur de l'éducation de poursuivre la mise en œuvre des activités visant à réaliser les résultats escomptés quadriennaux conformément aux décisions des États membres et au classement des priorités budgétaires approuvé dans l'Addendum 2 au 37 C/5 approuvé. Dans le même temps, le Secteur de l'éducation s'efforcera d'atteindre les objectifs consistant à faire en sorte que l'éducation occupe une place importante dans l'agenda mondial pour le développement tout en maintenant les effectifs à un niveau strictement minimal.

L'établissement par l'ensemble des bureaux hors Siège et des services du Siège de plans de travail préliminaires chiffrés et conformes à l'approche RBB a permis d'affiner encore la répartition des ressources entre les résultats escomptés. En 2016-2017, l'axe d'action 3 est renforcé plus avant par des ressources du Programme ordinaire additionnelles (par rapport au 37 C/5 approuvé), de façon que l'UNESCO soit pleinement à même de jouer un rôle significatif dans la mise en œuvre de l'agenda pour l'éducation post-2015.

Dans l'hypothèse d'un budget CNZ+, le montant additionnel de 5,34 M\$ sera entièrement consacré au financement d'activités opérationnelles, les effectifs restant au même niveau que dans le budget CNZ. Les montants alloués aux Instituts d'éducation de l'UNESCO seront accrus de 1,96 M\$, et le solde (3,38 M\$) ira principalement aux activités liées à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et axées sur la réalisation de l'objectif de développement relatif à l'éducation. Priorité sera donnée au renforcement du soutien à l'Afrique et aux pays ayant les plus gros besoins. Plus précisément :

- Les ressources additionnelles d'un montant de 1,96 M\$ qui seront allouées aux instituts de catégorie 1 dans le scénario CNZ+ serviront principalement à financer le renforcement des capacités des planificateurs (IPE) et des enseignants de la région Afrique, ainsi que leur perfectionnement professionnel continu. Des crédits seront affectés aussi au réexamen des politiques relatives aux enseignants, l'accent étant mis sur les questions d'égalité des genres, ainsi qu'à l'aide à la formulation des politiques sur l'utilisation des TIC dans l'enseignement.
- Dans le domaine des politiques et de la planification sectorielles (résultat escompté 1), le Secteur de l'éducation sera en mesure de mieux répondre aux demandes des États membres concernant l'examen de leurs politiques, et de fournir un soutien en la matière à au moins un pays de plus.
- En ce qui concerne l'alphabétisation (résultat escompté 2) et l'EFTP (résultat escompté 3), il sera possible d'apporter un soutien accru à un plus grand nombre de pays de la région Afrique, de

mettre en place des programmes d’alphabétisation et d’aider les jeunes dans leur passage à la vie active et dans l’acquisition de compétences pour le travail et la vie.

- Pour ce qui est de l’enseignement supérieur (résultat escompté 4), outre l’organisation de conférences internationales et régionales sur les politiques relatives aux modèles d’enseignement et d’apprentissage axés sur la technologie, le Secteur fournira des conseils stratégiques sur l’intégration de la technologie dans l’enseignement supérieur par la promotion et le partage des meilleures pratiques, en mettant l’accent sur la région Afrique.

Le travail accompli en faveur des deux priorités globales, Afrique et Égalité des genres, sera également renforcé, grâce aussi à un accroissement important du volume des ressources extrabudgétaires mobilisées et annoncées par divers donateurs, notamment la Chine (fonds-en-dépôt Hainan), la Suède (pour le programme CapEPT), la Norvège (pour les instituts desservant spécifiquement l’Afrique) et le Pakistan (Fonds Malala), et versées par la Banque mondiale au titre du partenariat récemment conclu avec ONU-Femmes.

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s’il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Axe d’action 1 : Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité

Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales pour l’élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l’apprentissage tout au long de la vie

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de pays soutenus par l’UNESCO où les politiques de l’éducation ont été revues pour intégrer une perspective d’apprentissage tout au long de la vie	– 19 États membres
2. Nombre de pays soutenus par l’UNESCO où des schémas directeurs ou stratégies ou plans sectoriels nationaux pour l’éducation ont été révisés	– 15 États membres
3. Nombre de pays touchés par une crise bénéficiant d’une aide d’urgence ou d’une aide à la reconstruction	– 19 États membres

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO pour la mise en œuvre et l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation soucieux de l'égalité des genres	– 25 pays
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO ayant élaboré des programmes d'alphabétisation de qualité pour les enfants non scolarisés	– 10 pays

3. Enseignement et formation techniques et professionnels : faciliter le passage des jeunes du monde de l'éducation à celui du travail

01015

La Stratégie de l'UNESCO pour l'EFTP intègre l'expérience en matière de politique, le suivi et l'évaluation, la recherche, le dialogue international et les partenariats. Cette approche intégrée sera encore renforcée sur la base de l'évaluation de la Stratégie pour l'EFTP et des recommandations du troisième Congrès international sur l'EFTP, connues sous le nom de « Consensus de Shanghai », et s'inspirera des objectifs de développement durable (ODD) pour l'après-2015, et plus particulièrement des cibles relatives aux compétences nécessaires dans le monde du travail et dans la vie courante. L'action de l'UNESCO portera sur les grands domaines suivants :

- (c) **Réexamen des instruments normatifs et mise en place de cadres pour la reconnaissance des qualifications** : la fonction normative de l'UNESCO sera davantage mise à contribution pour atteindre les objectifs suivants : (i) révision de la Recommandation de 2001 concernant l'enseignement technique et professionnel, après l'approbation des organes directeurs ; (ii) analyse plus approfondie du cadre conceptuel du développement des compétences pour le monde du travail et application d'approches pertinentes pour l'obtention de résultats en termes de développement durable ; (iii) avec l'aide de l'ISU, renforcement de la normalisation des statistiques de l'EFTP ainsi que des capacités des États membres à concevoir des indicateurs pour la prise de décision ; et (iv) établissement de conditions propices au dialogue régional et mondial sur la reconnaissance et l'assurance qualité des qualifications dans le domaine de l'EFTP.
- (d) **Renforcement de la coopération internationale en faveur du développement de l'EFTP** : l'UNESCO utilisera sa capacité de mobilisation et servira de catalyseur de la coopération internationale en vue de renforcer ses partenariats stratégiques dans le domaine de l'EFTP. Des activités de suivi du troisième Congrès international sur l'EFTP seront organisées, et l'UNESCO continuera de faciliter la création et la coordination de partenariats stratégiques à travers des structures telles que le Groupe interinstitutions sur l'EFTP. Le réseau UNEVOC, dirigé par le Centre UNEVOC, contribuera largement à ces initiatives.

Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de pays dont le système a évolué pour faciliter la transition des jeunes et construire des compétences pour le travail et la vie	– 20 États membres
2. Nombre d'instruments et de directives élaborés par l'UNESCO pour faire progresser le développement de l'EFTP à l'échelle mondiale et en assurer le suivi	– 1 instrument et 3 directives
3. Nombre de centres UNEVOC participant à des programmes et contribuant à la création de produits du savoir	– 50 centres UNEVOC

Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de pays adhérant aux instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à l'enseignement supérieur et recevant un appui pour la mise en œuvre de ces instruments	– 15 pays adhérant aux instruments – 5 pays soutenus dans la mise en œuvre de ces instruments juridiques
2. Organisation de conférences internationales et régionales avec l'appui de l'UNESCO sur les grandes questions politiques touchant à l'enseignement supérieur, notamment aux modèles d'enseignement et d'apprentissage axés sur la technologie	– Organisation de 3 conférences internationales ou régionales
3. Nombre de pays bénéficiant d'un soutien et qui ont entrepris une réforme de leur système d'enseignement supérieur	– 8 pays soutenus

Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de pays qui ont entamé des réformes en vue de la révision des politiques relatives aux enseignants, une grande attention étant portée aux questions de genre	– <i>Au moins 30 États membres</i>
2. Nombre de pays dans lesquels la formation et le perfectionnement professionnel permanent des enseignants ont été renforcés	– <i>Au moins 30 États membres</i>
3. Nombre d'institutions de formation des enseignants en Afrique subsaharienne qui ont été renforcées et sont pleinement opérationnelles	– <i>Renforcement d'au moins 60 institutions de formation des enseignants dans le monde, dont au moins 25 dans des États membres de l'Afrique subsaharienne</i>

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de pays mobilisés et/ou ayant bénéficié de la création et du partage de connaissances sur la qualité de l'apprentissage	– <i>30 États membres dans l'ensemble du monde</i>
2. Nombre de pays soutenus où a été élaboré un programme complet et inclusif à l'appui de l'apprentissage fondé sur les compétences	– <i>40 États membres dans l'ensemble du monde</i>
3. Nombre de pays ayant développé et/ou renforcé les outils d'évaluation nationale pour la mesure des résultats d'apprentissage à la lumière du cadre mondial et des indicateurs de référence nationaux pour l'apprentissage fondé sur les compétences	– <i>35 États membres dans les régions Afrique, Asie et Pacifique, États arabes et Amérique latine et Caraïbes</i>

Résultat escompté 7 : Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO dans l'élaboration et l'application de leurs politiques ou programmes modulables d'utilisation des TIC dans l'éducation pour faciliter la réalisation des cibles post-2015 en matière d'éducation	– 20 États membres
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO dans l'élaboration et l'application de programmes nationaux ou institutionnels fondés sur les normes visant à donner aux enseignants les moyens de faire un bon usage pédagogique des TIC, et se référant au cadre ICT-CFT de l'UNESCO	– 20 États membres
3. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO dans l'élaboration et l'utilisation de ressources éducatives libres (REL)	– 18 États membres

Axe d'action 2 : Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables

8. Promouvoir l'éducation pour la paix et les droits de l'homme

Résultat escompté 8 : Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de pays soutenus ayant intégré l'éducation à la paix et aux droits de l'homme (citoyenneté mondiale) dans leurs politiques et programmes d'éducation	– 20 États membres
2. Évaluation qualitative documentée des résultats de l'apprentissage de l'éducation pour la citoyenneté mondiale	– 1 outil d'évaluation pour la mesure des résultats d'apprentissage de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme – Outil utilisé par 10 pays

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
3. Nombre de membres du réSEAU soutenus ayant mis en œuvre des programmes et des projets de qualité dans les domaines de la paix, des droits de l'homme et d'autres priorités de l'UNESCO et des Nations Unies	– 20 % des membres du réSEAU

9. Renforcer l'éducation en vue du développement durable

01028

Par son action dans le domaine de l'éducation en vue du développement durable, l'UNESCO vise à réorienter l'éducation partout dans le monde afin que chacun ait la possibilité d'acquérir les valeurs, attitudes, compétences et connaissances nécessaires pour contribuer au développement durable. L'Éducation en vue du développement durable (EDD) suppose l'intégration de défis clés du développement durable dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'éducation et de l'apprentissage. Elle exige également des méthodes d'enseignement et d'apprentissage participatives offrant à chacun la possibilité d'agir en faveur du développement durable. Dans ce domaine, l'action de l'UNESCO s'inscrit dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014), dont l'UNESCO est le chef de file, ainsi que du programme-cadre complémentaire pour l'EDD. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio + 20), L'avenir que nous voulons, les États membres se sont engagés à « promouvoir l'éducation au service du développement durable et à intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement au-delà de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable ».

Nouveau paragraphe :

Depuis la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014), le cadre d'intervention de l'UNESCO dans ce domaine est défini par son Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (EDD). Celui-ci a été approuvé par la Conférence générale à sa 37^e session comme moyen d'assurer le suivi de la DEDD et de contribuer à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Il a été lancé lors de la Conférence mondiale sur l'EDD coorganisée avec succès par l'UNESCO et le Gouvernement japonais du 10 au 12 novembre 2014 à Aichi-Nagoya (Japon). L'Assemblée générale des Nations Unies a pris note du Programme d'action comme moyen d'assurer le suivi de la DEDD et a invité l'UNESCO, en qualité d'organisation chef de file, à continuer de coordonner sa mise en œuvre (A/RES/69/211). L'UNESCO a ainsi reçu un mandat fort pour intensifier son action de promotion de l'EDD. L'EDD contribue à rendre l'éducation pertinente aujourd'hui.

01029

En 2016-2017, l'action de l'UNESCO dans le domaine de l'EDD comportera les éléments suivants :

Un nouveau paragraphe est ajouté après le paragraphe 01029 :

- (a) Coordination du Programme d'action global au niveau mondial : comme indiqué dans la Feuille de route de l'UNESCO pour la mise en œuvre du Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable (EDD), l'UNESCO pilotera et coordonnera la mise en œuvre du Programme d'action global au niveau mondial et fournira des orientations stratégiques aux acteurs de l'EDD dans les cinq domaines prioritaires du Programme d'action global (des politiques à l'appui de l'EDD ; transformer les environnements d'apprentissage et de formation ;

renforcer les capacités des éducateurs et des formateurs ; autonomiser et mobiliser les jeunes ; accélérer la recherche de solutions durables au niveau local). Créer une nouvelle dynamique, mettre à profit les partenariats (au moyen de réseaux de partenaires), favoriser la création d'une communauté mondiale de pratiques (en créant un forum mondial et un centre d'information en ligne), et mettre en avant les bonnes pratiques (avec le Prix UNESCO-Japon d'éducation en vue du développement durable) sont les principales stratégies envisagées à cet égard. L'UNESCO assurera le suivi du Programme d'action global, et continuera de plaider pour l'EDD dans les processus d'élaboration des politiques mondiaux.

- (b) Mise en œuvre du Programme d'action global à travers des projets phares, l'aide à la formulation de politiques et l'assistance technique. De concert avec ses partenaires, l'UNESCO mettra en œuvre des activités majeures dans chacun des cinq domaines d'action prioritaires du Programme d'action global. Par ses interventions d'aide à la formulation de politiques, de renforcement des capacités et de diffusion des bonnes pratiques dans le domaine de l'EDD, elle continuera d'aider les États membres à intégrer l'EDD dans leurs politiques, plans et programmes d'éducation, y compris l'éducation non formelle et l'apprentissage tout au long de la vie. Le changement climatique demeurera un important axe thématique, dans le cadre du suivi de la Conférence COP-21.

Résultat escompté 9 : Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international

Indicateurs de performance	Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5
1. Nombre de partenaires se joignant à l'UNESCO pour lancer et mettre en œuvre le Programme d'action global pour l'EDD	– Lancement du Programme d'action global – 80 acteurs de premier plan s'associent à l'UNESCO pour mettre en œuvre le Programme d'action global
2. Nombre de références à l'EDD dans les documents politiques au niveau international	– 5
3. Nombre de pays soutenus pour intégrer dans leurs programmes d'enseignement une approche globale de l'EDD, axée sur le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et la biodiversité	– 30 États membres

10. Promouvoir la santé par le biais de l'éducation

01033

Dans le contexte de l'éducation à la santé, l'UNESCO soutiendra les États membres pour que soient traitées dans les établissements éducatifs par le biais des programmes de santé scolaire, mais aussi dans des cadres informels et non formels en dehors de l'école, les questions prioritaires de santé, y compris celles concernant l'éducation relative à la menstruation, à la sous-alimentation et à l'épidémie mondiale d'obésité qui sévit chez les enfants car toutes ces questions ont un impact croissant sur la santé des enfants et des jeunes dans toutes les régions, et les approches fondées sur l'école représentent pour elles un énorme potentiel. L'UNESCO aidera aussi les États membres à renforcer les capacités de leur secteur de l'éducation pour faire face aux urgences sanitaires, comme l'épidémie d'Ebola.

Résultat escompté 10 : Offre par les États membres d'une éducation de qualité à la santé et au VIH, ainsi que d'une éducation complète à la sexualité contribuant à des styles de vie sains et à l'égalité des genres

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de pays dotés d'une stratégie multisectorielle abordant le VIH dans le cadre scolaire	– 93 % (170/182) des pays incluent le secteur de l'éducation dans leurs stratégies multisectorielles
2. Nombre de pays dans lesquels au moins 50 % des établissements scolaires ont dispensé au cours de l'année scolaire précédente une éducation à la sexualité et au VIH fondée sur les compétences nécessaires dans la vie courante	– Au moins 74 % des 38 pays à fort impact de l'ONUSIDA (28 sur 38)
3. Nombre de pays où le secteur de l'éducation est doté de règles et de directives pour le personnel et les élèves concernant la sécurité physique, la stigmatisation et la discrimination, le harcèlement et les abus sexuels, communiquées aux parties prenantes concernées dans les établissements d'enseignement	– Au moins 60 % des 38 pays à fort impact de l'ONUSIDA (23 sur 38)

Axe d'action 3 : Faire avancer l'Éducation pour tous et concevoir le futur agenda international de l'éducation

01034

À l'heure où le nouvel agenda pour le développement est en train d'être élaboré, l'UNESCO poursuivra ses efforts en vue de faire une plus large place à l'éducation parmi les priorités de développement concurrentes et de diriger le débat sur l'EPT et les OMD relatifs à l'éducation après 2015. Une fois adopté le nouveau programme pour le développement durable, l'UNESCO continuera de faire en sorte que l'éducation occupe une place plus importante parmi les priorités concurrentes du développement et d'assurer la coordination et le suivi de l'agenda pour l'éducation post-2015 qui fera partie intégrante du programme de développement durable pour l'après-2015.

01035

Dans le cadre de l'axe d'action 3, les efforts de l'UNESCO consisteront à orienter le débat international sur les questions critiques et les nouveaux défis en matière d'éducation. La communauté internationale attend de l'Organisation qu'elle guide le débat sur l'avenir de l'éducation, en suivant les progrès de l'éducation dans le monde, en mobilisant des partenariats en faveur de l'éducation, et en assumant un rôle de coordination aux niveaux mondial et régional. L'Organisation coordonnera les initiatives des acteurs de l'éducation et facilitera l'instauration de partenariats et d'une coopération technique axés sur l'égalité entre les pays en développement et les donateurs. Elle contribuera à l'évolution de l'actuelle dynamique du développement en établissant une large coalition de partenariats en faveur de l'éducation, fondée sur le partage des connaissances et des expériences entre les divers partenaires dans le domaine de l'éducation. Elle continuera également à promouvoir la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud ainsi que l'échange des meilleures pratiques pour faciliter la coopération transnationale par des projets et des réseaux, en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT et les OMD touchant à l'éducation. L'UNESCO accordera donc une attention particulière aux trois domaines thématiques énoncés dans le présent axe d'action.

11. Diriger le dialogue mondial et entreprendre des activités de prospective et de recherche

01038

Trois actions principales sont prévues :

- (a) Élaborer un nouvel agenda de l'éducation : d'ici à 2015, l'UNESCO contribuera au débat international sur l'éducation et organisera des débats régionaux et sous-régionaux sur l'agenda pour l'éducation post-2015. En 2015, elle organisera une conférence mondiale qui adoptera un nouvel agenda de l'éducation fournissant des orientations et des conseils pour les années à venir. Au-delà de 2015, l'UNESCO facilitera le dialogue sur les politiques à suivre ainsi que la production de connaissances concernant tous les aspects du nouvel agenda.
- (b) Promouvoir la recherche et la prospective : l'UNESCO mobilisera les réseaux de recherche internationaux, suivra l'état et la situation de la recherche dans le domaine de l'éducation, analysera les nouvelles tendances du développement et leurs conséquences pour l'éducation et contribuera, dans le cadre d'un dialogue reposant sur des éléments factuels et portant sur diverses questions d'éducation, à l'orientation des politiques à l'échelle mondiale. La multiplicité des compétences et expériences des États membres liées à l'UNESCO par divers réseaux professionnels, ainsi que l'expertise propre des secteurs de l'Organisation et des instituts de catégories 1 et 2, représenteront un atout majeur pour l'accomplissement d'une telle tâche.
- (c) Établir de nouveaux paradigmes d'apprentissage : s'appuyant sur les activités menées durant les exercices biennaux écoulés, notamment l'examen critique de deux publications phares de l'Organisation, Apprendre à être (1972) et L'éducation : un trésor est caché dedans (1996), à la lumière des transformations sociales en cours depuis le milieu des années 1990, l'UNESCO engagera un nouveau débat et de nouvelles recherches sur l'apprentissage dans un monde en mutation et pourrait éventuellement élaborer un nouveau rapport mondial sur l'éducation et l'apprentissage au XXI^e siècle.

Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

Indicateurs de performance	Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5
1. Nombre d'analyses comparatives et d'études de cas concernant les défis qui se dessinent dans les domaines de l'éducation et de l'apprentissage réalisées aux niveaux national et régional, publiées et diffusées	<ul style="list-style-type: none"> - 2-4 études prospectives (y compris celles qui sont planifiées par des Instituts) - 3 études thématiques sur les tendances mondiales de l'éducation - 4 projets de recherche régionaux/sous-régionaux
2. Nombre d'actes de colloques de recherche internationaux/régionaux organisés conjointement par l'UNESCO et ses partenaires dans le domaine de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> - 4 conférences et/ou forums sur les politiques mondiales
3. Publication d'un rapport prospectif mondial sur l'éducation auquel sera donné un important retentissement	<ul style="list-style-type: none"> - 1 édition du « Rapport mondial sur l'éducation » publiée dans de multiples langues

12. Suivre la situation du droit à l'éducation et le développement de l'éducation au niveau mondial

01039

Il existe un besoin croissant de politiques et d'activités de plaidoyer reposant sur des données factuelles, ainsi qu'en matière de renforcement et d'amélioration des outils nécessaires pour mesurer les engagements et les obligations redditionnelles des pays s'agissant de la réalisation du droit à l'éducation. En conséquence, l'UNESCO continuera à jouer un rôle central dans la vérification du respect de divers instruments normatifs internationaux visant à promouvoir différents aspects du droit à l'éducation, ainsi que dans le suivi des progrès accomplis pour la réalisation des six objectifs de l'EPT et au-delà. Deux domaines d'action principaux sont identifiés pour la période du 37 C/5 :

- (a) Suivi du développement de l'éducation au niveau mondial : s'appuyant sur les importants travaux de collecte de statistiques comparatives relatives à l'éducation qui ont été menés par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), et utilisant d'autres données ventilées comparables au niveau international ainsi que les analyses de politique correspondantes, l'UNESCO continuera à publier le Rapport mondial de suivi sur l'EPT présentant les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs de l'EPT jusqu'en 2015. Les éléments d'information et les analyses diffusés grâce à cette publication indépendante contribueront largement au débat sur l'agenda de l'éducation post-2015. Le Rapport mondial de suivi qui sera publié à la fin de 2013 contiendra des données sur l'éducation pour le développement, démontrera la validité des objectifs de l'éducation au-delà de 2015 et, en particulier, insistera sur le rôle crucial des enseignants de qualité pour ce qui est d'améliorer l'équité en matière d'apprentissage. Le rapport suivant, qui sera publié au début de 2015, présentera un bilan global des objectifs couvrant toute la période depuis 2000 en vue de la Réunion mondiale sur l'EPT en 2015. Il sera complété par une série d'évaluations nationales de l'EPT réalisées par les États membres avec l'aide de l'UNESCO et d'autres partenaires des Nations Unies, ainsi que par des rapports régionaux. Consciente du rôle essentiel joué par le Rapport mondial de suivi dans la création d'une solide base de données pour la conduite d'activités de plaidoyer et la formulation de politiques, l'UNESCO continuera à suivre les tendances et les progrès en vue de la définition des futurs objectifs de développement internationaux relatifs à l'éducation et de la réalisation du droit à l'éducation en général. En 2016-2017, elle poursuivra la publication d'un rapport mondial de suivi sur l'éducation rendant compte de la réalisation des objectifs et cibles internationaux de l'éducation post-2015 en s'appuyant sur les importants travaux de collecte de statistiques comparatives relatives à l'éducation qui sont menés par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), et en utilisant d'autres données ventilées comparables au niveau international ainsi que les analyses de politique correspondantes. Ce nouveau rapport mondial de suivi sur l'éducation remplacera le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous. À compter de 2016, une nouvelle série de rapports suivront la situation de l'éducation par rapport au nouveau cadre des objectifs de développement durable (ODD). Les données factuelles et les analyses qui seront diffusées dans ce rapport indépendant constitueront des références essentielles pour suivre la mise en œuvre du nouvel agenda pour l'éducation. Le rapport de 2016 traitera des liens et interactions complexes entre l'éducation et des secteurs clés du développement, et indiquera quels sont les stratégies, politiques et programmes de l'éducation qui s'articulent le plus efficacement avec les priorités économiques, sociales, environnementales et politiques du nouvel agenda pour le développement durable. Le rapport établira en outre un nouveau cadre de suivi de l'éducation, et examinera les grands défis de l'après-2015 dans les domaines du financement et de la gouvernance. Le rapport de 2017 se penchera sur les questions relatives au suivi et à l'obligation redditionnelle en matière d'éducation.

Résultat escompté 12 : Promotion et suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation et des progrès accomplis pour la réalisation des objectifs internationaux de l'éducation, et contribution des données recueillies au dialogue sur les politiques

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Tenue de la 9^e consultation sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, se traduisant par une augmentation du nombre de rapports nationaux et de ratifications</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Consultation menée à bien ; soumission de rapports dans les 6 langues ; présentation des résultats aux organes directeurs – Augmentation de 12 % du nombre de rapports nationaux – 5 nouvelles ratifications
<p>2. Nombre de pays appliquant les Directives de l'UNESCO (cadre analytique) pour revoir leur législation nationale en matière d'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Application des Directives dans au moins 6 États membres – Informations reçues en retour et amélioration de l'outil
<p>3. Renforcement du suivi du droit à l'éducation et des activités de sensibilisation par l'opérationnalisation, la mise à jour et l'enrichissement de la base de données d'appui ; rapports réguliers sur les mesures prises pour donner effet aux instruments normatifs d'ED, et préparation d'un manuel sur le droit à l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Mise à jour et enrichissement de la base de données – Achèvement du manuel – Établissement de rapports sur le droit à l'éducation
<p>4. Nombre d'événements organisés pour le lancement du Rapport et d'articles sur le Rapport parus dans les médias, ainsi que d'exemples d'incidences sur les politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 50 événements pour le lancement des éditions 2016 et 2017 du Rapport – Au moins 600 articles parus dans les médias pour les éditions 2016 et 2017 du Rapport

13. Promouvoir les partenariats et la coordination pour l'éducation

- (c) Promouvoir de nouvelles modalités de coopération et un nouvel agenda mondial de l'éducation : ces dernières années, les économies émergentes ont joué un rôle de plus en plus visible dans la coopération internationale en matière d'éducation. Les partenariats sur un pied d'égalité et la coopération Sud-Sud sont de plus en plus courants et les transferts de techniques et de connaissances prévalent sur les transferts monétaires traditionnels. L'UNESCO favorisera ces modalités de coopération et usera de sa capacité de mobilisation pour réunir tous les partenaires, du Nord et du Sud, afin de constituer une plate-forme commune d'engagement au-delà de 2015 et de promouvoir un agenda international de l'éducation qui convienne à tous et qui ait des liens étroits avec l'agenda général du développement qui sera adopté par les Nations Unies en 2015.

Nouveau paragraphe :

L'agenda mondial pour l'éducation post-2015 [sera] défini et l'objectif et les cibles relatifs à l'éducation convenus par la communauté internationale de l'éducation lors du Forum mondial sur l'éducation (FEM 2015) en mai 2015, puis lors du Sommet spécial des Nations Unies sur le développement durable à New York en septembre 2015. En 2016-2017, l'UNESCO continuera d'assumer son rôle de chef de file et de coordonnatrice de l'éducation au niveau mondial, en développant et renforçant ses partenariats et en aidant ses États membres à mettre en œuvre l'agenda pour l'éducation post-2015. Les principaux domaines d'action de l'UNESCO pendant la période 2016-2017 seront les suivants :

- (a) « Établir de nouveaux mécanismes de coordination mondiaux et régionaux » : s'appuyant sur son leadership passé en matière de coordination de l'action mondiale dans le domaine de l'éducation, l'UNESCO établira des mécanismes de coordination mondiaux et régionaux en étroite coopération avec les organismes co-initiateurs du FME afin de mobiliser des engagements en faveur du nouvel agenda pour l'éducation. Elle entretiendra la « dynamique de coopération » créée aux fins de l'élaboration de l'agenda pour l'éducation post-2015 et fera fond sur les mécanismes de coordination régionale de l'EPT antérieurs (tels que le Forum arabe sur l'EPT, l'EPT/PRELAC, le Groupe de travail thématique Asie-Pacifique sur l'EPT, le Groupe de coordination sur l'EPT d'Afrique subsaharienne) et, au niveau mondial, sur le Comité directeur de l'EPT, la Réunion mondiale annuelle sur l'EPT (GEM) et le Forum de haut niveau sur l'EPT pour continuer d'améliorer la coordination aux niveaux mondial et régional.
- (b) Mettre en œuvre l'agenda pour l'éducation post-2015 : les membres de la communauté internationale de l'éducation participant au FME 2015 [conviendront] du « Cadre d'action », qui [sera] finalisé après l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 au Sommet spécial des Nations Unies. Le cadre d'action a pour objet de guider la mise en œuvre de l'agenda pour l'éducation post-2015. L'UNESCO poursuivra son travail visant à identifier des indicateurs appropriés pour mesurer les nouvelles cibles, en s'appuyant sur les travaux antérieurs du Groupe consultatif technique (TAG) sur des indicateurs post-2015. Un soutien technique sera apporté aux pays selon que de besoin pour les aider à définir des cibles nationales appropriées et les indicateurs correspondants, et jeter les bases de cadres de suivi de l'agenda pour l'éducation post-2015 au niveau national.

Résultat escompté 13 : Renforcement de l'engagement politique en faveur de l'éducation dans les agendas du développement à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et promotion des modalités de coopération

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Établissement de mécanismes de coordination et tenue de réunions aux niveaux mondial et régional	<i>– Tenue annuelle d'une réunion mondiale de coordination</i> <i>– Tenue annuelle de réunions de coordination dans chaque région</i>
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO pour traduire l'agenda mondial en cibles nationales et/ou mettre en place des systèmes de suivi	<i>– Soutien apporté à 35 pays, dont des PMA</i>
3. Lancement de recherches et élaboration de notes d'orientation	<i>– Élaboration et diffusion d'une note d'orientation sur chaque domaine thématique de l'agenda pour l'éducation post-2015</i>

Priorités globales

Priorité globale Égalité des genres

Résultat escompté : Planification, mise en œuvre et évaluation des politiques, processus et pratiques éducatives dans les États membres à travers le prisme de l'égalité et de l'autonomisation des genres

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où une analyse de genre a été appliquée à l'examen des politiques en vue d'intégrer des perspectives d'apprentissage tout au long de la vie	– 19 États membres
2. Nombre de pays soutenus dans la mise en œuvre et le développement à plus grande échelle de politiques, plans et actions d'alphabétisation réactifs en matière d'égalité des genres, dans le cadre de programmes formels et non formels, compte tenu de la situation et des besoins particuliers des femmes et des filles pas ou peu alphabétisées	– 35 États membres (dont 25 États membres pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes et 10 pour les enfants et les jeunes non scolarisés)
3. Nombre de pays soutenus et ayant élaboré et/ou mis en œuvre des politiques et des programmes réactifs en matière d'égalité des genres qui assurent l'égalité d'accès des filles et des femmes à des choix diversifiés d'apprentissage et de développement des compétences au niveau postprimaire	– 20 États membres
4. Nombre d'États membres soutenus par l'UNESCO dans lesquels les politiques et programmes de perfectionnement professionnel du personnel éducatif sont systématiquement réexaminés du point de vue de l'égalité des genres	– 25 États membres
5. Nombre d'États membres dans lesquels la prise en compte de l'égalité des genres dans le système éducatif est accélérée par la promotion de toutes les formes d'éducation et d'apprentissage ayant un effet transformateur en la matière, entre autres l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'apprentissage des compétences de la vie courante et l'éducation pour le développement durable	– 35 États membres

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>6. Nombre d'États membres soutenus où sont dispensées une éducation sanitaire de bonne qualité et une éducation sexuelle et sur le VIH complète qui contribuent à des styles de vie sains et à l'égalité des genres</p>	<p>– 10-15 États membres</p>
<p>7. Nombre d'États membres déclarant se conformer aux instruments normatifs relatifs au droit à l'éducation, l'accent étant mis sur l'égalité des genres</p>	<p>– 100 % des rapports soumis par des États membres</p>

Instituts de l'UNESCO de catégorie 1 dans le domaine de l'éducation

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

01101 En tant que centre d'excellence en matière de curricula, le BIE a pour mission d'aider les États membres de l'UNESCO à renforcer de manière équitable la qualité de l'apprentissage des étudiants, essentiellement au moyen d'initiatives et activités dans les trois principaux domaines d'action suivants : (1) développement des capacités institutionnelles et individuelles et fourniture d'un soutien et de conseils techniques ; (2) accès à des connaissances, à des expériences et à des compétences en matière de curricula ; et (3) participation des parties prenantes au dialogue sur les politiques fondées sur des données factuelles.

01102 Pour la période 2014-2017, l'objectif global est de renforcer la qualité de l'apprentissage des étudiants en favorisant et en stimulant l'excellence dans les processus et produits relatifs aux curricula. Dans le cadre de cet objectif global, le BIE s'emploiera principalement à :

- créer et échanger des connaissances sur les produits, les processus, les stratégies, les tendances, ainsi que les questions essentielles et actuelles en matière de curricula ;
- recueillir, analyser, synthétiser et diffuser des connaissances et informations en matière de curricula ;
- dans le domaine des curricula et de l'apprentissage, renforcer les capacités individuelles et institutionnelles et fournir un soutien et des conseils techniques, ainsi que d'autres services, aux États membres de l'UNESCO ;
- promouvoir et préconiser un dialogue intellectuel, politique et technique, ainsi que l'échange de connaissances, pour améliorer les possibilités, les processus et les résultats en matière d'apprentissage ;
- faciliter la coopération Sud-Sud et Nord-Sud-Sud ;
- entretenir des partenariats avec des entités académiques et orientées vers l'action afin d'appuyer des initiatives de recherches appliquées originales et d'analyser, synthétiser et diffuser les résultats de recherches existantes ; et
- promouvoir un dialogue international entre ministres de l'éducation et autres secteurs intéressés dans le monde en vue d'améliorer la qualité de l'éducation pour tous.

01103 Étant donné l'accent que le BIE met sur les curricula en tant qu'élément essentiel pour la qualité et l'inclusion, sa contribution couvre tous les objectifs stratégiques, axes d'action et domaines thématiques du grand programme I. D'autre part, le Bureau intensifiera le soutien technique et les conseils pratiques qu'il apporte dans le domaine des curricula et de l'apprentissage afin de promouvoir l'éducation à la citoyenneté dans un contexte de plus en plus mondialisé (ou l'éducation à la citoyenneté mondiale), l'éducation relative aux droits de l'homme et l'éducation en vue du développement durable, ainsi que l'éducation et la protection de la petite enfance et l'éducation inclusive. Plus particulièrement, le BIE contribuera aux résultats escomptés suivants :

Résultats escomptés

Axe d'action 1 – Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Nombre de pays participant à des activités de développement des capacités en vue d'appuyer le changement et la gestion de curricula de qualité	– 40
2. Pourcentage de diplômés faisant état d'une amélioration de la pratique sur leur lieu de travail	– <i>Au moins 75 %</i>
3. Nombre d'outils d'apprentissage, de prototypes, de cadres et de principes directeurs pour l'innovation et la réforme en matière de curricula élaborés/révisés, utilisés et diffusés en vue d'appuyer le changement et la gestion de curricula de qualité	– 15
4. Nombre de pays, en particulier touchés par un conflit, soutenus dans l'élaboration de curricula exhaustifs et inclusifs pour renforcer l'apprentissage	– 12
5. Documents relatifs aux politiques et aux curricula révisés et adoptés pour renforcer l'apprentissage	– 7
6. Nombre de pays appliquant activement le Cadre de bilan-diagnostic de la qualité de l'enseignement général (GEQAF) pour lever les obstacles systémiques identifiés qui empêchent d'assurer un enseignement de grande qualité et tenant compte des questions de développement ainsi qu'un apprentissage efficace pour tous	– 15

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Meilleure disponibilité et accessibilité des informations relatives aux processus et produits d'élaboration des curricula	– <i>Augmentation de 100 % du nombre de visites sur le site Web et de téléchargements</i>
2. Nombre d'études de cas, d'analyses comparatives et de publications sur les tendances et les questions relatives aux curricula produites et diffusées	– <i>Au moins 30</i>
3. Accroissement de la diffusion et de l'utilisation de la revue Perspectives, désormais orientée et ciblée sur les curricula, l'apprentissage et l'évaluation	– <i>200 consortiums, 5 000 institutions universitaires et gouvernementales dans 60 pays</i>

Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

01202 Le mandat de l'IPE est mondial. Néanmoins, l'Institut met particulièrement l'accent sur les pays les plus éloignés des OMD et des objectifs de l'EPT, ainsi que de l'objectif et des cibles relatifs à l'éducation du programme de développement durable pour l'après-2015, et plus spécifiquement sur les pays africains. Il opère au sein d'un réseau de partenaires, qui comprend les ministères de l'éducation, les organes compétents au niveau des pays et des partenaires de développement internationaux. L'IPE favorise les alliances et partenariats stratégiques susceptibles d'apporter les meilleurs résultats à ses bénéficiaires. En outre, il fonctionne selon le principe du transfert de ses compétences lorsqu'il travaille en collaboration avec des partenaires nationaux. Ce principe s'appuie sur la conviction qu'il est possible de rendre les institutions nationales autonomes si on les dote de capacités durables et si elles opèrent dans le cadre de structures propices.

Résultats escomptés

Axe d'action 1 – Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie

- Les planificateurs et gestionnaires des pays bénéficiaires peuvent organiser les processus de planification et piloter l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen des plans
- Les responsables de l'élaboration des politiques et les hauts fonctionnaires des ministères chargés de l'éducation comprennent l'intérêt de la planification stratégique et tirent parti des aptitudes et compétences de leurs planificateurs
- Les établissements de formation à la planification de l'éducation acquièrent progressivement une crédibilité en tant que formateurs auprès des ministères chargés de l'éducation
- Les connaissances créées et offertes par l'IPE sont considérées comme une référence pour son public cible

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Pourcentage de chefs d'unité de planification rendant compte des effets du développement des capacités assuré par l'Institut sur l'amélioration de la performance organisationnelle	– 85 %
2. Pourcentage de superviseurs de personnes formées par l'Institut qui observent une amélioration de la performance individuelle et d'équipe	– 90 %
3. Accroissement du nombre de programmes dans les établissements de formation pour répondre aux besoins nationaux et sous-régionaux en matière de formation des planificateurs et gestionnaires de l'éducation de niveau intermédiaire à supérieur d'ici 2017	– 8-9
4. Pourcentage de décideurs participant à des manifestations spéciales de l'Institut faisant preuve d'une meilleure compréhension de l'importance d'une planification efficace pour relever les défis pressants en matière d'éducation	– 80 %

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Pourcentage de parties prenantes déclarant que les recherches menées par l'IIPE sont très pertinentes	– 95 %

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

01301 En tant que centre d'excellence mondial de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie axé sur la formation des adultes, l'éducation permanente, l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle, l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL) mène des activités de recherche, de développement des capacités, de constitution de réseaux et de publication dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie, en s'attachant plus particulièrement à l'éducation des adultes et à l'éducation permanente, à l'alphabétisation et à l'éducation de base non formelle. Il aide les États membres à renforcer leurs capacités en termes d'offre globale de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous, en mettant l'accent sur les groupes défavorisés et marginalisés.

01302 Au cours de la période quadriennale 2014-2017, les activités seront regroupées en trois domaines de programme et domaines spécifiques d'intervention :

- (a) Politiques et stratégies d'apprentissage tout au long de la vie : Les domaines d'intervention clés seront les suivants : (i) Renforcement des capacités en vue de l'élaboration de politiques et stratégies nationales d'apprentissage tout au long de la vie ; (ii) Renforcement de la recherche basée sur des éléments factuels et assistance technique apportée à la mise en place de structures et procédures nationales en vue de reconnaître les résultats de l'apprentissage non formel et informel ; et (iii) Élargissement du Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes (GNLC).
- (b) Alphabétisation et compétences de base : Les domaines d'intervention clés seront les suivants : (i) Intégration de l'alphabétisation et des compétences de base dans les politiques, stratégies et programmes nationaux ; (ii) Recherche appliquée et axée sur les politiques en vue d'améliorer la pertinence et la qualité des politiques et programmes d'alphabétisation propices à l'autonomisation ; et (iii) Renforcement des capacités des parties prenantes de l'alphabétisation en vue d'améliorer la conception, la gestion et l'évaluation des programmes dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie ; (iv) Création d'un partenariat multipartites prenantes pour l'alphabétisation.
- (c) Apprentissage et formation des adultes : Les domaines d'intervention clés seront les suivants : (i) Suivi de la mise en œuvre de l'agenda de CONFINTEA par le biais du Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (GRALE) ; (ii) Soutien aux États membres pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Belém; et (iii) Renforcement de la compréhension et de la pertinence de l'apprentissage et de la formation des adultes, y compris le suivi de l'application de la Recommandation de l'UNESCO concernant l'apprentissage et la formation des adultes.

Résultats escomptés

Axe d'action 1 – Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
<p>1. Nombre d'États membres soutenus dont les autorités nationales élaborent des politiques inclusives et soucieuses de l'égalité des genres en matière d'apprentissage tout au long de la vie et/ou favorisent et élargissent les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie de qualité pour tous</p>	<p>– 40 États membres participent à l'élaboration/ la révision des politiques nationales d'apprentissage tout au long de la vie</p>
<p>2. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré et mis en œuvre des politiques nationales conformes aux mécanismes et au système de reconnaissance, de validation et de certification et de cadre national de qualifications</p>	<p>– 40 États membres contribuent à fournir des éléments en vue de la mise en place de structures nationales pour la reconnaissance, la validation et la certification</p>

Axe d'action 1 – Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
<p>1. Nombre d'États membres soutenus qui intègrent l'alphabétisation et les compétences de base dans leurs stratégies nationales de développement en faveur de la paix, de la cohésion sociale et du développement durable</p>	<p>– 6 États membres participent à l'élaboration/ la révision des politiques nationales d'alphabétisation</p>
<p>2. Nombre d'États membres soutenus qui utilisent les éléments mis en évidence par la recherche pour toucher davantage d'apprenants – et des apprenants difficiles à atteindre – grâce à des possibilités d'apprentissage utiles, de qualité et propices à l'autonomisation en matière d'alphabétisation et de compétences de base par des approches novatrices, holistiques et intégrées (« incorporées »)</p>	<p>– 12 États membres participent à la recherche appliquée en matière d'alphabétisation et de compétences de base</p>
<p>3. Nombre d'États membres soutenus qui (a) améliorent la conception, la gestion et l'évaluation des programmes ; et/ ou (b) intègrent l'alphabétisation et les compétences de base comme fondement de l'apprentissage tout au long de la vie dans leur système et leurs mécanismes nationaux de reconnaissance, de validation et de certification ; et/ou (c) utilisent des stratégies et outils pertinents pour faciliter l'accès à l'éducation (aux compétences) de base et l'acquisition de celle(s)-ci, en particulier pour les jeunes et les adultes vulnérables et défavorisés</p>	<p>– 12 États membres participent au renforcement des capacités en matière de conception, de gestion et d'évaluation des programmes d'alphabétisation et de compétences de base</p>

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Meilleure disponibilité et accessibilité des informations relatives aux processus et produits du développement en ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, l'accent étant mis sur l'éducation des adultes et l'éducation permanente, l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle	– <i>Augmentation de 100 % du nombre de visites sur le site Web ainsi que de téléchargements</i>
2. Production de notes d'orientation, organisation de séminaires de recherche, création de partenariats entre les réseaux de recherche et l'UIL	– 16
3. Nombre d'études de cas, d'analyses comparatives et de publications sur les tendances et les problèmes produites et diffusées en ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, l'accent étant mis sur l'éducation des adultes, l'éducation permanente, l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle	– 20
4. Large diffusion et utilisation de la Revue internationale de l'éducation	– <i>Références accrues, revue à succès distribuée à plus de 7 500 institutions et organisations</i>

Axe d'action 3 – Résultat escompté 12 : Promotion et suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation et des progrès accomplis pour la réalisation des objectifs internationaux de l'éducation, et contribution des données recueillies au dialogue sur les politiques

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Nombre d'États membres soutenus qui utilisent les stratégies et mécanismes de suivi régionaux et nationaux en matière d'apprentissage et de formation des adultes	– <i>110 États membres participent à la mise en œuvre plus poussée du suivi de CONFINTEA conformément au Cadre d'action de Belém</i>
2. Nombre d'États membres soutenus qui mettent en œuvre des politiques et programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes efficaces, soucieux de l'égalité des genres et assurant la transmission de compétences aux jeunes et aux adultes	– <i>30 États membres participent à l'élaboration/ la mise en œuvre de programmes transmettant des compétences aux jeunes et aux adultes</i>
3. Utilisation de l'instrument normatif qu'est la Recommandation de l'UNESCO sur le développement de l'éducation des adultes pour réviser les politiques nationales	– <i>20 États membres participent activement à la révision de la Recommandation de l'UNESCO</i>

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Axe d'action 1 – Résultat escompté 7 : Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Nombre de travaux de recherche basés sur des données factuelles produits pour guider les pays dans l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation	– 4 travaux de recherche basés sur des données factuelles
2. Nombre de pays bénéficiant de conseils en matière de formulation des politiques dans le domaine des TIC dans l'éducation	– 10 pays
3. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO pour élaborer et/ou réviser des/les normes applicables aux enseignants en vue de l'utilisation appropriée des technologies dans le domaine de l'éducation, ce qui implique finalement l'application locale et l'adaptation du Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT)	– 15 pays
4. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO en vue de concevoir et/ou revoir une/la politique nationale ou institutionnelle des REL	– 5 pays
5. Nombre de bonnes pratiques sur l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation produites et diffusées	– 5 études de cas
6. Nombre de membres du réSEAU soutenus en vue de proposer des programmes et projets de qualité en matière d'apprentissage pour l'avenir	– 100 écoles du réSEAU de 40 membres

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Nombre d'analyses comparatives et d'études de cas sur les nouveaux défis de l'éducation et de l'apprentissage réalisées à l'échelle nationale et régionale, publiées et diffusées	– 5 études régionales

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

01502

Les activités proposées pour la période 2016-2017 se situent dans la ligne de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2014-2021 et du plan stratégique de l'IIRCA pour 2014-2021. L'Institut continuera de soutenir les États membres d'Afrique afin qu'ils atteignent les objectifs de l'EPT et les OMD relatifs à l'éducation ainsi que les objectifs de l'éducation en faveur du développement au-delà de 2015, tout en alignant ses activités sur le Plan d'action de la seconde Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) de l'Union africaine et en les inscrivant dans le cadre de la Stratégie de l'UNESCO relative aux enseignants et de l'Initiative de l'UNESCO concernant les enseignants.

Résultats escomptés

Axe d'action 1 – Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Nombre d'États membres bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration et/ou la révision de politiques relatives aux enseignants, une attention extrême étant accordée aux questions d'égalité des genres	– 8
2. Nombre d'États membres bénéficiant d'un soutien pour la mise en œuvre de la formation et du perfectionnement professionnel continu des enseignants par le biais de leurs établissements de formation des enseignants	– 15
3. Nombre d'États membres ayant encouragé le recours aux TIC et à l'apprentissage ouvert et à distance à des fins pédagogiques pour soutenir le perfectionnement et la gestion des enseignants	– 20

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Nombre de publications produites (dont des notes d'orientation, des documents techniques et des rapports d'études) et de dialogues sur les politiques menés concernant les questions relatives aux enseignants grâce à des actions de plaidoyer et à des partenariats	– 9
2. Série de fascicules intitulée « Fundamentals of Teacher Education Development » (principes de la formation des enseignants)	– 3

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Axe d'action 1 – Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Nombre de pays adhérant à la Convention régionale de 1974 sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes	– <i>Au moins la moitié des pays d'Amérique latine et des Caraïbes</i>
2. Intensification de la coopération entre les chaires UNESCO sur l'enseignement supérieur de la région	– <i>Réseau de chaires UNESCO établi et deuxième rencontre organisée</i>

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Organisation de conférences régionales avec l'appui de l'UNESCO sur les grandes questions politiques touchant à l'enseignement supérieur, notamment aux modèles d'enseignement et d'apprentissage axés sur la technologie (REL)	<ul style="list-style-type: none"> – <i>2 conférences régionales (par an) avec les réseaux de l'enseignement supérieur et les conseils nationaux de recteurs</i> – <i>1 conférence sur l'enseignement supérieur dans la région des Caraïbes</i>

Institut UNESCO Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)

Le MGIEP a pour but de développer les capacités des États membres et des principaux acteurs concernés, ainsi que de renforcer les politiques internationales et nationales visant à favoriser l'intégration de l'éducation pour la paix, le développement durable et la citoyenneté mondiale dans l'enseignement et l'apprentissage formels et non formels. L'Institut fera appel à un large éventail de parties prenantes, y compris les jeunes, afin d'encourager l'interaction culturelle et l'échange d'informations interactif, ainsi que de mettre en place un processus plus vaste pour aboutir à un consensus sur les questions relatives à la paix et au développement durable. En outre, il envisage de mettre à profit l'éducation pour donner à plusieurs générations de citoyens mondiaux les moyens d'assumer une responsabilité collective, les uns envers les autres ainsi qu'à l'égard de leur avenir commun, pour bâtir un monde plus pacifique et durable.

L'Institut établit un lien, à tous les niveaux, entre l'éducation formelle et informelle d'une part, et les objectifs mondiaux en matière de développement, de durabilité, de paix et de sécurité d'autre part, grâce à l'éducation transformatrice – c'est-à-dire une éducation axée sur la réflexion critique et la transformation sociale, qui va au-delà des compétences professionnelles et de l'employabilité pour édifier une paix et un développement durables. L'action du MGIEP consistera notamment à intervenir auprès des écoles et des universités pour intégrer les notions de paix, de durabilité et de citoyenneté mondiale dans les matières et programmes d'enseignement traditionnels, à favoriser l'innovation dans les méthodes d'apprentissage et d'enseignement pour une plus forte mobilisation des élèves en faveur de ces idées, ainsi qu'à mener des initiatives d'autonomisation des jeunes au moyen de l'apprentissage par l'expérience. Ces trois interventions au niveau des processus éducatifs, associées à la création de réseaux de collaboration pour leur mise en œuvre et à la réalisation de recherches visant à améliorer les politiques éducatives, contribueront à renforcer les capacités des États membres et de tous les acteurs concernés afin de leur permettre de conduire le changement pour un avenir plus pacifique et durable.

En 2016-2017, le MGIEP contribuera au grand programme I en concourant à la réalisation du résultat escompté 8 de l'axe d'action 2 concernant l'éducation à la paix et aux droits de l'homme, du résultat escompté 9 de l'axe d'action 2 concernant l'éducation en vue du développement durable, ainsi que du résultat escompté 11 de l'axe d'action 3 relatif à la recherche et à la prospective.

Sur la base des objectifs stratégiques de programme de l'UNESCO pour le Secteur de l'éducation, sur les priorités de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout (GEFI) lancée par le Secrétaire général de l'ONU, et sur l'agenda de l'UNESCO pour l'éducation post-2015, les activités de l'Institut pour 2016-2017 s'articuleront autour des objectifs suivants :

- A. **Programmes d'enseignement** : intégrer les connaissances, compétences, valeurs et comportements relatifs à la paix, au développement durable et à la citoyenneté mondiale dans les programmes d'enseignement, aux différents niveaux de l'enseignement ;
- B. **Processus d'apprentissage** : intégrer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices en matière d'éducation pour la paix, le développement durable et la citoyenneté mondiale dans l'éducation formelle et informelle ;
- C. **Jeunesse** : doter les jeunes des compétences et des moyens nécessaires pour conduire le changement en faveur de la paix et du développement durable ;
- D. **Recherche et prospective** : intégrer l'éducation pour la paix, le développement durable et la citoyenneté mondiale dans les débats publics et politiques nationaux et internationaux.

Résultats escomptés

Axe d'action 2 – Résultat escompté 8 : Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Étude destinée à délimiter le champ d'application de l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans la région Asie-Pacifique	– 1 rapport couvrant 20 États membres de la région Asie-Pacifique
2. Sensibilisation des ministères et institutions éducatives à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans la région Asie-Pacifique	– 1 conférence internationale sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans la région Asie-Pacifique
3. Intégration des concepts liés à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans les programmes d'enseignement	– 1 module de formation à l'intention des rédacteurs de manuels scolaires en vue de l'intégration des concepts liés à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans les programmes d'enseignement de certains États membres

Axe d'action 2 – Résultat escompté 9 : Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
1. Participation des jeunes à l'innovation concernant les TIC pour l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale	– 1 jeu sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale mis au point et diffusé à l'échelle mondiale
2. Promotion des TIC/jeux numériques comme outils pédagogiques pour l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale	– Organisation d'une conférence internationale dans le domaine des jeux réunissant des éducateurs de 40 pays, la communauté internationale des jeux et les responsables politiques concernés à l'échelle mondiale
3. Mise au point de méthodes pédagogiques novatrices pour l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale	– 5 laboratoires d'apprentissage virtuel établis pour 5 États membres de la région Asie-Pacifique
4. Nombre de jeunes formés/encadrés pour la conduite du changement en faveur de la paix et du développement durable	– 60 « jeunes leaders » de l'UNESCO-MGIEP venus du monde entier sélectionnés et encadrés en ce qui concerne l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale
5. Nombre de groupes de jeunes pour l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale au sein des établissements d'enseignement	– 20 groupes de jeunes de l'UNESCO-MGIEP créés sur les campus universitaires dans 20 États membres

Axe d'action 3 - Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>
<p>1. Nombre de dialogues sur les politiques relatives à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale organisés à l'intention des jeunes et des responsables politiques</p>	<p>– <i>Organisation de 2 dialogues intergénérationnels du MGIEP, de 4 conférences données par d'éminentes personnalités et de 2 ateliers sur l'avenir</i></p>
<p>2. Recherches menées sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale ainsi que sur l'éducation transformatrice</p>	<p>– <i>4 documents de travail sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale examinés par des pairs</i></p>
<p>3. Renforcement de la recherche sur l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)</p>	<p>– <i>Élaboration et lancement d'un agenda mondial pour la recherche et l'action en matière d'ECM</i></p>

The background features a complex network of nodes and lines. The nodes are represented by small circles, some of which are dark blue and others are light blue. The lines connecting them are thin and light blue, creating a web-like structure that is denser in the lower-left quadrant and more sparse towards the top-right. The overall color palette is a gradient of blues, from a deep blue at the bottom to a lighter blue at the top.

GP II

Sciences exactes et naturelles

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

Budget ordinaire									
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels	Total 38 C/5 proposé CNZ 653 M\$	Renforcement	Total 38 C/5 proposé CNZ+ 667 M\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget opérationnel	19 223 100	–	19 223 100	921 500	–	2 175 600	22 320 200	2 595 400	24 915 600
Budget de personnel	43 181 000	243 000	43 424 000	1 131 000	(2 218 900)	(176 100)	42 160 000	274 600	42 434 600
Total, Grand programme II	62 404 100	243 000	62 647 100	2 052 500	(2 218 900)	1 999 500	64 480 200	2 870 000	67 350 200

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)			Renforcement	Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 1 Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société	3 391 800	9 011 200	12 403 000	572 100	3 856 800	9 118 300	12 975 100	9 609 700
ER1 Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones	3 391 800	9 011 200	12 403 000	572 100	3 856 800	9 118 300	12 975 100	9 609 700
MLA 2 Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie	4 071 100	3 845 800	7 916 900	352 400	4 407 000	3 862 300	8 269 300	14 392 300
ER2 Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC	2 744 600	2 425 600	5 170 200	229 100	2 960 000	2 439 300	5 399 300	14 380 200
ER3 Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable	1 326 500	1 420 200	2 746 700	123 300	1 447 000	1 423 000	2 870 000	12 100
MLA 3 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	4 705 800	8 564 600	13 270 400	590 500	5 296 300	8 564 600	13 860 900	6 262 000
ER4 Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan	1 749 200	2 914 300	4 663 500	217 100	1 966 300	2 914 300	4 880 600	1 270 000
ER5 Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques	1 342 900	2 535 600	3 878 500	212 100	1 555 000	2 535 600	4 090 600	1 340 000
ER6 Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et gérer durablement les ressources océaniques et côtières	1 613 700	3 114 700	4 728 400	161 300	1 775 000	3 114 700	4 889 700	3 652 000

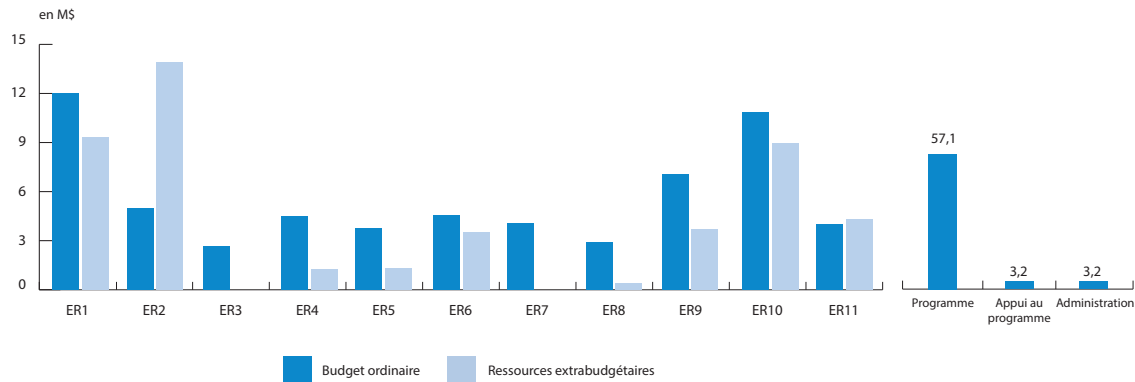
(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)			Renforcement	Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 4 Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe	2 309 400	4 906 700	7 216 100	509 600	2 791 600	4 934 100	7 725 700	418 800
ER7 Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques	1 555 500	2 648 900	4 204 400	459 300	2 003 800	2 659 900	4 663 700	18 300
ER8 Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes	753 900	2 257 800	3 011 700	50 300	787 800	2 274 200	3 062 000	400 500
MLA 5 Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère	2 001 900	5 301 700	7 303 600	145 000	2 119 400	5 329 200	7 448 600	3 806 300
ER9 Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers	2 001 900	5 301 700	7 303 600	145 000	2 119 400	5 329 200	7 448 600	3 806 300
MLA 6 Renforcer la sécurité de l'eau douce	4 825 200	10 530 000	15 355 200	700 400	5 429 500	10 626 100	16 055 600	13 742 800
ER10 Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau	3 202 300	7 989 900	11 192 200	524 300	3 649 700	8 066 800	11 716 500	9 260 300
ER11 Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale	1 622 900	2 540 100	4 163 000	176 100	1 779 800	2 559 300	4 339 100	4 482 500
Instituts de l'UNESCO pour la science ⁽²⁾	1 015 000	-	1 015 000	-	1 015 000	-	1 015 000	139 153 200
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-	-	-	-	85 183 200
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	1 015 000	-	1 015 000	-	1 015 000	-	1 015 000	53 970 000
Total, Grand programme II	22 320 200	42 160 000	64 480 200	2 870 000	24 915 600	42 434 600	67 350 200	187 385 100

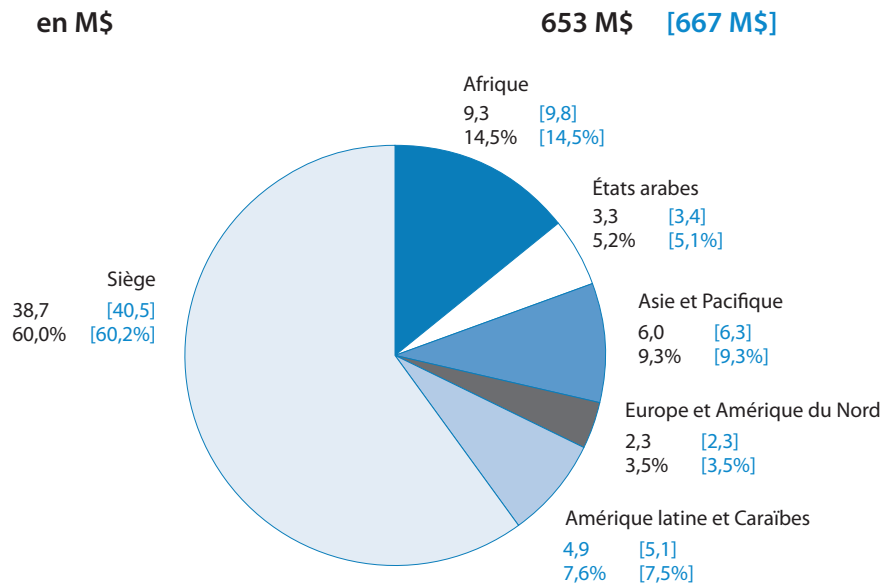
(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

(2) Le montant pour l'Institut UNESCO-IHE représente l'allocation financière au titre du budget ordinaire et pourrait être utilisé par la suite pour financer les coûts opérationnels et/ou de personnel.

Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme / Appui au programme / Administration) pour le Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour le Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$) et CNZ+ (667 M\$)



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)	5 386 400	24,1%	1 896 000	8,5%
Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)	6 019 500	24,2%	2 110 400	8,5%

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

Principales incidences des scénarios CNZ et CNZ+

Avec un budget CNZ+ (667M\$ au lieu de 653 M\$) le grand programme II s'enrichirait d'un programme sur la gouvernance de la science pour le bien public. La manière dont est conduit l'agenda de la recherche, peut-être pas nécessairement pour le bénéfice des citoyens du monde, ni du développement durable de la planète, soulève des questions à l'échelle du globe. Ce programme comprendrait des volets sur la gouvernance et les politiques de la science et la diplomatie scientifique, et s'appuierait sur des efforts accrus de suivi et d'évaluation, avec l'élaboration d'outils tels que GO-SPIN. Un programme sur les questions liées à l'égalité entre les genres et sur l'éducation en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM), mettant l'accent sur l'Afrique, serait élaboré. Une attention et des ressources accrues seraient également consacrées aux petits États insulaires en développement (PEID), qui sont vulnérables face à des défis mondiaux tels que le changement climatique et l'incertitude économique. En outre, un investissement plus important dans la science ainsi que dans les savoirs locaux et autochtones aurait un effet multiplicateur sur la réalisation des ODD. Les propositions susmentionnées pour un budget de 667 M\$ incluraient à la fois les coûts de personnel et les coûts d'activité. Ce scénario permettrait aussi la création d'un poste au titre du Programme ordinaire en vue de renforcer les activités de collecte de fonds.

Le scénario CNZ+ de 667 M\$ permettra à la COI de mieux répondre aux besoins de renforcement des capacités des États membres, dont 70 % sont des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, en particulier au moyen de financements attribués par l'intermédiaire de ses trois Sous-Commissions (IOCAFRICA, IOCARIBE et WESTPAC), de façon à s'assurer d'une réponse spécialement adaptée aux besoins. Des financements additionnels viendront faciliter la participation des PEID et des PMA aux programmes mondiaux de la COI. Une augmentation du budget ordinaire donnera à la COI les moyens de mieux répondre aux attentes des organisations partenaires et les crédits supplémentaires serviront aussi de capitaux d'amorçage et de catalyseur propres à susciter de plus amples financements extrabudgétaires de la part des donateurs multilatéraux (CE, FEM, etc.) qui exigent un cofinancement.

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Pendant la période quadriennale 2014-2017 (37 C/5 et 38 C/5), et conformément aux objectifs stratégiques 4 et 5 de la Stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4), le grand programme II sera axé sur les domaines prioritaires de programme suivants :

Grand programme II						
Objectifs stratégiques du 37 C/4	OS 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial		OS 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable			
Axes d'action du 38 C/5	Axe d'action 1 : Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société	Axe d'action 2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie	Axe d'action 3 : Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	Axe d'action 4 : Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe	Axe d'action 5 : Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère	Axe d'action 6 : Renforcer la sécurité de l'eau douce
Résultats escomptés	<p>1. Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement avec la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones</p>	<p>2. Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC</p> <p>3. Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable</p>	<p>4. Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan</p> <p>5. Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en oeuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques</p> <p>6. Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et à gérer durablement les ressources océaniques et côtières</p>	<p>7. Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques</p> <p>8. Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes</p>	<p>9. Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers</p>	<p>10. Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau</p> <p>11. Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale</p>

Objectif stratégique 4 : Renforcer les systèmes et les politiques scientifiques, technologiques et d'innovation, aux niveaux national, régional et mondial

Axe d'action 1 : Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société

02002

En favorisant et en développant la science, la technologie et l'innovation (STI), les sociétés se dotent des savoirs et des compétences nécessaires pour relever les défis complexes qui se posent aujourd'hui en matière de développement, dans un contexte de changement environnemental, d'épuisement des ressources et de transformation sociale sans précédents. Pour récolter les fruits de la STI, il faut qu'elle soit inscrite au cœur du tissu social en renforçant les liens entre la science, les politiques et la société, édifiant ainsi des sociétés du savoir au sein desquelles les décideurs et responsables politiques ont, de même que les citoyens, la capacité et le pouvoir de choisir l'avenir que nous souhaitons pour la planète et ses habitants. Les gouvernements doivent investir dans l'édification de sociétés intégrant la STI grâce à des politiques scientifiques nationales efficaces et des systèmes solides de gouvernance scientifique. Ils doivent en outre investir dans la promotion de partenariats pour la STI, ainsi que dans l'éducation et la sensibilisation des citoyens à l'utilisation du potentiel de la science et de la recherche fondée sur des observations factuelles pour faire des choix éclairés d'ordre politique, professionnel et personnel, dans le cadre d'une culture du questionnement.

Les résultats escomptés 1, 2 et 3 ont été regroupés en un seul résultat, qui se lit comme suit :

Résultat escompté 1 : Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Nombre d'États membres soutenus ayant adopté une politique de STI, des instruments de politique de STI et des outils de gouvernance pour la mise au point de leur système de STI</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 16 États membres dans 3 régions ayant amélioré leur système de STI - Au moins 12 pays inclus dans la plate-forme GO-SPIN - Création d'au moins 2 réseaux universitaires Nord-Sud-Sud pour la formation et la recherche sur les politiques de STI - Au moins 3 États membres dont le parlement a acquis une meilleure compréhension de l'intérêt et de l'utilisation des politiques de STI - Création/développement d'au moins 3 parcs scientifiques et pépinières d'entreprises technologiques - Au moins 5 États membres ayant mis en place des centres/musées scientifiques multifonctionnels et amélioré leur structure de gouvernance

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>2. Nombre d'approches concrétisées par des actions démontrant le renforcement de l'interface science-politiques à de multiples niveaux et y contribuant, en relation avec lesquelles l'UNESCO apporte une contribution claire et créant une valeur ajoutée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 rapports d'évaluation IPBES régionaux et 1 rapport mondial en partie rédigés en 2016 et 2017 et livrés en 2018 - Réalisation d'au moins 4 évaluations inframondiales dans des réserves de biosphère - Élaboration d'ici à 2017 d'au moins 8 projets principaux de l'Initiative Future Earth (FE), avec un important apport de l'UNESCO sur les thèmes de recherche pilotes de FE, en particulier ceux qui ont trait à l'eau, à la biodiversité et aux services écosystémiques, et mise en œuvre d'un projet de l'UNESCO sur la mobilisation des capacités en faveur de FE dans 5 pays d'Afrique et 1 pays de la région Amérique latine et Caraïbes - Évaluation de l'intégration de la science de la durabilité dans les politiques et programmes nationaux d'au moins 10 États membres
<p>3. Nombre d'actions à de multiples niveaux promouvant le développement durable dans les PEID, et mobilisant les systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS) pour des évaluations environnementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption et utilisation dans 2 régions de PEID d'instruments et de cadre d'orientation en matière de STI et de moyens de subsistance durable, concernant en particulier les jeunes - Tenue d'au moins 3 événements régionaux/ interrégionaux et 10 événements nationaux d'éducation/renforcement des capacités en matière de changement climatique dans les PEID, et participation d'au moins 50 % de femmes à ces événements - Contribution active et accès d'au moins 25 États membres de toutes les régions de PEID aux bases de données mondiales en ligne sur les changements de l'environnement - Place éminente faite aux savoirs locaux et autochtones dans les évaluations scientifiques mondiales, y compris le cinquième rapport d'évaluation du GIEC, l'IPBES et Future Earth - Établissement d'au moins 3 réseaux régionaux d'adaptation pour faire face au changement mondial, notamment le changement climatique (dans l'Arctique, en Afrique subsaharienne, dans les PEID du Pacifique et dans les PEID de l'océan Indien) - Initiatives visant à renforcer la transmission des langues et savoirs locaux et autochtones dans au moins 5 pays, l'accent étant mis sur l'Amérique latine, les PEID du Pacifique et les PEID de l'océan Indien

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>4. Nombre de débats régionaux, interrégionaux et internationaux sur les meilleures pratiques des responsables de la formulation des politiques axés sur des politiques de STI au service du développement fondées sur des initiatives de l'UNESCO ou menées avec elle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Forum mondial de la science (2017)</i> - <i>Forums mondiaux de l'innovation (2016)</i> - <i>Organisation d'au moins 2 forums régionaux et 2 forums internationaux de haut niveau sur l'élaboration de politiques de STI</i> - <i>Établissement d'au moins 1 partenariat interorganisations</i> - <i>Lancement d'au moins 2 initiatives sur la diplomatie scientifique</i>

Axe d'action 2 : Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie

Résultat escompté 2 : Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Nombre d'États membres bénéficiaires ayant contribué à l'utilisation durable de sources d'énergie renouvelables et/ou l'ayant promu, notamment dans le cadre de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous 2014-2024, et nombre d'États membres ayant intégré l'utilisation des énergies renouvelables dans leurs plans de développement nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Élargissement de l'utilisation des énergies renouvelables par le biais de programmes scolaires et d'outils de formation dans au moins 50 % des pays participant aux universités d'été régionales</i> - <i>Adoption par au moins 2 pays de nouvelles stratégies en matière d'utilisation et d'application des énergies renouvelables pour la durabilité mondiale</i> - <i>Intégration par au moins 15 États membres de l'utilisation d'énergies renouvelables dans leurs plans de développement nationaux</i>
<p>2. Nombre d'États membres ayant lancé des initiatives en matière d'enseignement des sciences interdisciplinaires, y compris l'adoption à tous les niveaux de méthodes pédagogiques novatrices</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Enrichissement et diffusion des connaissances sur les sciences interdisciplinaires par le biais d'au moins 3 modules</i> - <i>Accès en ligne pour les États membres à tous les cours du programme d'études prédoctorales du CIPT sur le site Web du CIPT</i> - <i>Utilisation active par les enseignants des cours en ligne d'enseignement scientifique dans les pays en développement</i> - <i>Au moins 4 PMA</i> - <i>Utilisation par au moins 50 % des écoles participant aux ateliers de formation des enseignants en Afrique du Projet mondial pour l'expérimentation micro-scientifique</i>

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>3. Nombre de pays, en particulier en Afrique, ayant renforcé leur capacité de faire de la science par des actions menées en collaboration et la constitution de réseaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Création d'au moins 4 pôles spécialisés dans des pays en développement, en particulier en Afrique, pour la recherche et la formation dans le domaine des biosciences</i> – <i>Au moins 20 % d'établissements de STI en Afrique possédant de solides programmes de collaboration Sud-Sud et Nord-Sud</i> – <i>Création d'au moins 3 chaires UNESCO en mathématiques et physique</i>
<p>4. Nombre d'États membres bénéficiant de possibilités de formation et nombre de jeunes scientifiques formés aux sciences fondamentales contribuant à l'enrichissement des connaissances applicables au développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Mise en place dans au moins 12 États membres de matériels de formation des enseignants et de méthodes d'apprentissage actif en sciences fondamentales (mathématiques, physique, bio-informatique et nanotechnologies) pour le développement durable, visant les jeunes et les femmes, l'accent étant mis sur l'Afrique et les PMA</i> – <i>Élaboration d'au moins 6 activités en biotechnologie</i> – <i>Au moins 160 étudiants inscrits en doctorat, ainsi qu'au Programme CIPT/AIEA d'enseignement et de formation alternés et au programme d'études pré-doctorales</i> – <i>Soutien apporté au processus de création d'au moins 6 centres de catégorie 2 ou chaires UNESCO contribuant à consolider les capacités institutionnelles des États membres dans le domaine des sciences fondamentales</i>
<p>5. Nombre d'universités ayant créé des bibliothèques scientifiques virtuelles et des matériels de formation des enseignants par le biais de l'accès libre</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 20 universités (financé exclusivement par des fonds extrabudgétaires)</i>

02017

L'ingénierie est essentielle pour répondre aux besoins fondamentaux des populations dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'eau potable, de l'industrie, du bâtiment, de l'énergie, des transports, de la réduction des risques de catastrophe et de l'élimination de la pauvreté, de même que pour relever des défis planétaires tels que le changement climatique. Le recul du nombre d'étudiants inscrits dans les filières des sciences de l'ingénieur est un sujet de préoccupation grandissant, car il compromet les efforts en faveur du développement durable. Par son travail dans le domaine des sciences de l'ingénieur, l'UNESCO vise à encourager les étudiants, en particulier les jeunes femmes et hommes des pays en développement, à s'orienter vers les filières des sciences de l'ingénieur, de moderniser les programmes d'enseignement dans ces matières afin d'y inscrire les sciences interdisciplinaires et de mettre en pratique des solutions technologiques pour répondre aux besoins fondamentaux définis par les objectifs internationaux du développement.

L'ancien paragraphe 02013 est désormais placé après le paragraphe 02017

Les capacités dans le domaine de l'ingénierie, qui utilise la science et la technologie pour mettre au point des produits et des services utiles, sont indispensables pour trouver des solutions aux défis du développement durable, en particulier en Afrique, confrontée à une pénurie aiguë d'ingénieurs. L'UNESCO axera son travail dans ce domaine sur le soutien à la réforme des programmes de formation en ingénierie pour y inclure les défis du développement durable et pour attirer un plus grand nombre de jeunes femmes et de jeunes hommes dans des carrières d'ingénieur. Pour faire avancer son action en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'ingénierie, l'UNESCO insistera davantage sur le rôle des TIC comme moyen de donner aux pays tant développés qu'en développement un accès accru aux fruits de la science, de la technologie et de l'ingénierie.

Résultat escompté 3 : Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Nombre d'universités dans les États membres ayant accru leur travail de sensibilisation et leur renforcement des capacités dans le domaine des sciences de l'ingénieur. Nombre d'universités participant à une plate-forme mondiale d'ingénierie au service de l'agenda pour le développement durable, et à un plan d'action pour l'enseignement des sciences de l'ingénieur en Afrique élaboré avec le concours des ministères, de spécialistes universitaires et de partenaires industriels</p>	<p>– Au moins 2 universités dans chacune des régions, et 2 universités additionnelles, une plate-forme mondiale d'ingénierie et au moins 50 % des universités participantes partageant des informations, des expériences et des bonnes pratiques en rapport avec l'inscription de la durabilité dans les programmes d'enseignement des sciences de l'ingénieur, et engagement actif d'au moins 50 % des ministres et acteurs africains participants</p>
<p>2. Nombre d'initiatives soutenues à grande échelle inscrivant des approches innovantes, interdisciplinaires et internationales des projets de recherche en équipe dans le programme d'enseignement des sciences de l'ingénieur</p>	<p>– Au moins 50 % des participants aux ateliers de formation au leadership dans les sciences de l'ingénieur issus de pays en développement appliquant l'ingénierie axée sur la résolution des problèmes</p> <p>– Définition d'au moins 2 réseaux à grande échelle grâce à de nouvelles approches multinationales de l'ingénierie de qualité au service de la durabilité</p>
<p>3. Nombre d'alliances conclues entre des associations de jeunes ingénieurs en vue de promouvoir le leadership des jeunes professionnels dans l'ingénierie au service du développement durable</p>	<p>– Mise en place d'une méta-organisation assurant la liaison entre des organisations actives dans 5 régions</p>
<p>4. Accroissement du nombre d'États membres participant activement à la collecte de données en matière d'ingénierie et pourcentage d'États membres ayant abordé les défis posés par les mégadonnées dans l'enseignement et la recherche en sciences de l'ingénieur</p>	<p>– Au moins 50 % des États membres participants</p>

Objectif Stratégique 5 : Promouvoir la coopération scientifique internationale concernant les défis majeurs du développement durable

Axe d'action 3 : Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières

02019 Suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) de 2012, les gouvernements sont convenus de définir un certain nombre d'objectifs de développement durable (ODD), et ont proposé en particulier un objectif autonome relatif aux océans qui témoigne de la priorité donnée à la conservation et à l'exploitation durable des océans, et de la nécessité de renforcer les capacités techniques et scientifiques des pays en développement pour leur permettre d'atteindre les cibles internationales correspondantes. Ce nouveau cadre de développement durable comporte des obligations pour la COI compte tenu du rôle unique qui est le sien au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'océanographie, du développement des capacités et des connaissances nécessaires à la gestion scientifique des océans. Conformément à sa mission et à son mandat, la Commission orientera ses actions et activités selon la vision suivante : une analyse scientifique rigoureuse et une observation systématique des changements du climat mondial et des écosystèmes océaniques serviront de base à une gouvernance planétaire pour un océan sain et une gestion mondiale, régionale et nationale des risques et des ressources de l'océan.

02024 Le développement pérenne du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) repose sur une définition commune des besoins en matière d'observation, en vue de répondre à des questions d'ordre scientifique et sociétal, et sur une coordination intergouvernementale des observations menées au niveau national depuis l'espace et *in situ* au sein d'un système planétaire reposant sur des normes et une action commune. La Commission technique mixte OMM-COI d'océanographie et de météorologie maritime (JCOMM) est pour le GOOS un important organe de mise en œuvre. Le PMRC tout comme la JCOMM participent au Système mondial OMM-COI-PNUE-CIUS d'observation du climat. Les activités de gestion des données et des informations sont coordonnées par l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) de la COI à travers des projets tels que le Portail IODE des données océanographiques (ODP), le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), le dépôt d'archives océanographiques en ligne OceanDocs, le portail OceanKnowledge et d'autres. Les programmes financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) tels que le réseau des Grands écosystèmes marins (LME) constituent des plates-formes adaptées pour fournir des données quantitatives et des indicateurs de changements environnementaux, ainsi que des outils permettant d'opérer des comparaisons scientifiques à des échelles appropriées.

Résultat escompté 4 : Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Nombre d'initiatives internationales renforçant les liens entre le PMRC et les priorités et programmes scientifiques et la COI dans le cadre des activités des projets et programmes du PMRC</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Plein soutien financier comme recommandé par l'Assemblée de la COI</i> – <i>Création pour deux ans d'un groupe de travail sur les impacts du changement climatique et la variabilité des systèmes de remontées d'eaux froides</i> – <i>Contribution de la COI à la mission « Polar challenge » sous la forme d'un planeur sous-marin parcourant 2 000 km sous l'Arctique</i> – <i>Création pour deux ans d'un groupe de travail sur la compréhension physique de la réaction des mers polaires dans un scénario de changement climatique</i> – <i>Amélioration des activités d'observation de la COI dans les régions polaires par un soutien à l'engagement du PMRC dans l'initiative de partenariat polaire international</i>
<p>2. (i) Nombre d'accords internationaux relatifs aux normes et principes méthodologiques signés et appliqués (ii) Partage de données accru entre les programmes internationaux et les organismes de recherche sur le carbone</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Identification des paramètres biologiques (meilleure pratique) nécessaires à l'observation de l'impact de l'acidification des océans, suite à des activités de mise en œuvre sur 2 sites dans des PMA et des PEID</i> – <i>Mise en œuvre des meilleures pratiques en matière d'observation des changements dans les écosystèmes côtiers à carbone bleu sur 3 sites dans des PMA et des PEID</i> – <i>Création et mise en œuvre d'un portail mondial de données sur l'acidification des océans, combinant les paramètres biologiques, chimiques et physiques</i> – <i>Création et mise en œuvre d'une base de données mondiale sur les environnements côtiers piégeant le carbone</i> – <i>Publication de guides de bonnes pratiques, et mise en œuvre de méthodes par au moins 10 instituts de recherche nationaux</i> – <i>Augmentation de 15 % du nombre de données sur le carbone océanique dans la base de données sur le CO₂ à la surface de l'océan (SOCAT) fin 2015</i>

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>3. Maintien et diversification des investissements par les États membres pérennisant les niveaux de mise en œuvre des observations océaniques <i>in situ</i> et spatiales relatives au climat et aux conditions météorologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration significative du niveau de coordination des services et des orientations stratégiques mise à profit par les États membres pour des observations continues des océans à l'échelle du globe, l'accent étant mis sur les besoins en services climatologiques et océanographiques – Amélioration de la mise en œuvre à l'échelon régional des observations océaniques en réponse aux priorités des États membres locaux par des activités pleinement financées des alliances régionales du GOOS – Meilleure coordination des activités d'observation océanique des États membres dans la région des îles de l'océan Indien et du Pacifique par l'intermédiaire du Bureau de projet de Perth – Amélioration des séries chronologiques sur le niveau des mers grâce à l'archéologie des données et à la formation
<p>4. Définition d'un plus grand nombre de besoins d'observation durables pour les variables océaniques essentielles (EOV), réalisation d'évaluations du niveau de préparation, y compris pour les variables géochimiques, biologiques et écosystémiques, et intégration de nouveaux réseaux pour l'observation durable de ces variables au sein du GOOS et de la JCOMM</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Intégration dans le GOOS des travaux des États membres visant à définir des cibles stratégiques et à mettre en œuvre des réseaux d'observation axés sur le suivi de la santé des océans – Participation au GOOS de 2 nouveaux réseaux d'observation pour les EOV non physiques – Capacité des États membres de la COI à contribuer collectivement au suivi de l'ODD relatif aux océans
<p>5. (i) Nombre d'institutions des États membres partageant des données et des informations par le biais du réseau IODE de centres de données et de bibliothèques spécialisées en océanographie (ii) Nombre d'enregistrements de données disponibles à partir des portails OBIS et ODP et des dépôts d'archives océanographiques en ligne OceanDocs (iii) Nombre de publications mentionnant le système OBIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Pas moins de 117 institutions participant au réseau IODE et à des portails apparentés – Nombre d'enregistrements dans la base de données OBIS porté à 44 millions ; nombre de jeux de données dans OceanDataPortal porté à 300 ; nombre de notices bibliographiques dans le dépôt d'archives océanographiques en ligne OceanDocs porté à 8 000 – 300 citations d'ici à fin 2017
<p>6. Nombre d'initiatives scientifiques internationales axées sur le fonctionnement de l'écosystème marin et sur l'impact du changement et de la variabilité sur les services écosystémiques, auxquelles participent des organismes de recherche nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation d'une évaluation écologique des séries chronologiques recueillies à partir de navires – International Group for Marine Ecological Time Series – Établissement d'un réseau mondial de scientifiques en vue de faciliter les recherches sur la désoxygénation des océans – Soutien apporté à des scientifiques pour lancer des recherches sur l'impact du changement climatique sur les méduses – Réalisation d'au moins 15 évaluations d'écosystèmes marins comparables entre elles

L'augmentation des apports en nutriment a été associée à l'apparition d'importantes efflorescences algales nuisibles, entraînant une anoxie, voire des effets toxiques ou néfastes sur les ressources halieutiques, les écosystèmes, la santé humaine ou les activités de loisir. Beaucoup de sources de nutriments peuvent accélérer l'apparition des efflorescences algales nuisibles (HAB). Les rejets de phosphore dans l'océan ont triplé par rapport à leurs niveaux pré-industriels et ceux d'azote ont augmenté dans des proportions encore plus grandes, surtout depuis 40 ans. Le Programme international sur les efflorescences algales nuisibles constitue une plate-forme adaptée pour l'observation, la modélisation et la gestion des apports en nutriments et des efflorescences algales nuisibles à échelle locale et régionale.

Faisant fond sur sa contribution à l'élaboration de la première Évaluation mondiale des océans (WOA), publiée en 2015 par les Nations Unies, la COI intensifiera son appui technique et scientifique au développement de processus d'évaluation mondiaux relatifs aux océans tels que la CCNUCC, l'IPBES et la WOA.

Résultat escompté 5 : Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. (i) États membres participant à des systèmes harmonisés et normalisés de surveillance et d'alerte des aléas côtiers dans les 4 régions (ii) États membres, en particulier parmi ceux qui sont les plus vulnérables face aux aléas côtiers, ayant adopté des plans harmonisés de mitigation et d'adaptation</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Harmonisation et interopérabilité des systèmes d'alerte aux tsunamis en cours dans 4 régions – Soutien accru à la participation aux groupes de travail techniques du GIC afin de permettre la participation de tous les membres et l'organisation d'au moins 1 réunion par an – Participation d'États membres de 4 régions à au moins 4 ateliers sur l'évaluation des aléas côtiers dans un cadre global d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques – Capacité des centres d'alerte aux tsunamis (NTWC) des pays insulaires du Pacifique de prendre des décisions éclairées en matière d'alertes et de fournir des services nationaux/locaux 24 h/24 et 7 j/7 renforcée. Plans contre les tsunamis/procédures opérationnelles normalisées (SOP) élaborés/actualisés dans 5 pays insulaires du Pacifique
<p>2. Nombre d'initiatives internationales scientifiques et de renforcement des capacités consacrées à l'amélioration de la surveillance et de la gestion (i) des efflorescences algales nuisibles et de leurs impacts et (ii) de la charge en nutriments, auxquelles participent des organismes nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Forte participation des États membres à au moins 8 activités de renforcement des capacités – Participation d'au moins 35 organismes de recherche nationaux à la mise en œuvre des projets scientifiques de la COI – Au moins 6 ateliers de spécialistes/scientifiques faisant progresser la recherche internationale

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>3. Nombre d'États membres bénéficiant de meilleures capacités relatives aux systèmes opérationnels de prévision océanique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Publication du guide des systèmes opérationnels de prévision océanique</i> – <i>Assistance fournie à 2 nouveaux États membres pour la mise en place de services locaux de sécurité océanique</i> – <i>Renforcement par la formation et la prévision de la résilience des communautés des PEID à l'égard des aléas liés au niveau des mers</i>
<p>4. Nombre d'étudiants ayant acquis des compétences en matière de systèmes d'alerte rapide, de mitigation et d'adaptation dans le cadre de la plate-forme de formation OceanTeacher</p>	<p>– <i>240 étudiants</i></p>
<p>5. Nombre d'États membres ayant acquis la capacité de mener des évaluations océaniques et de contribuer à des évaluations régionales et mondiales en rapport avec les océans telles que l'Évaluation mondiale des océans, l'IPBES et le GIEC</p>	<p>– <i>Au moins 30 États membres de 3 régions</i></p>

02031

Du fait que l'océan ne connaît aucune frontière politique ou géographique et que les activités menées dans les eaux d'un pays peuvent avoir sur lui des répercussions à l'échelle mondiale, il est indispensable que tous les pays coordonnent leurs actions et leurs activités et disposent des capacités nécessaires pour gérer les eaux relevant de leur juridiction. Depuis 1960, la COI coordonne des initiatives planétaires dans le domaine de l'océanographie par l'intermédiaire de son Assemblée et de ses organes régionaux et fait connaître ce rôle grâce à des activités de sensibilisation. Pour s'acquitter de son agenda mondial, la Commission océanographique a apporté une contribution substantielle à la Conférence Rio + 20 et à son document final, « L'avenir que nous voulons ». L'un des objectifs fondamentaux de la COI, énoncé dans ses Statuts et reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies, est de renforcer les capacités nationales en sciences de la mer et observation de l'océan afin que tous les États côtiers du monde soient en mesure de tirer parti de la conservation et de l'exploitation durable des océans et de leurs ressources. Cependant, pour orienter efficacement le soutien international, il faut des outils appropriés permettant d'identifier les lacunes et de répertorier régulièrement les besoins et les investissements des États membres dans le domaine de l'océanologie, notamment les capacités techniques institutionnelles et humaines. C'est pour cette raison qu'à sa 27^e session, en juillet 2013, l'Assemblée de la COI a décidé d'examiner la proposition du Secrétariat tendant à établir un rapport mondial sur les sciences océaniques et a décidé de créer un groupe de travail intersessions à composition non limitée, financé par des fonds extrabudgétaires afin de permettre aux États membres d'étudier et améliorer encore cette proposition. Les informations collectées par le biais du rapport mondial aideront aussi à mesurer quelques-unes des cibles de l'ODD relatif aux océans en donnant un aperçu général des capacités scientifiques existantes aux niveaux national et régional.

Deux nouveaux paragraphes se lisant comme suit sont ajoutés à la suite du paragraphe 02031 :

La COI prendra la tête de l'élaboration d'outils d'aide à la décision et renforcera la capacité des États côtiers à gérer leurs ressources marines et côtières à l'intérieur d'un cadre écosystémique. La stratégie de la COI concernant l'aménagement de l'espace marin reposera sur une double approche consistant à accroître les possibilités de développement d'économies fondées sur l'océan tout en veillant à la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques marins et côtiers. À cette fin, il sera procédé à une évaluation mondiale des pratiques en la matière, une conférence internationale sera organisée en 2016, de nouvelles orientations techniques sur la gestion écosystémique seront élaborées et diffusées dans les régions, et un réseau mondial des Grands écosystèmes marins (LME) sera créé en collaboration avec le FEM et le PNUD et facilité par la COI.

Agissant en tant que point focal du système des Nations Unies pour ce qui concerne l'océanographie, la COI continuera de participer aux activités interinstitutions pertinentes, telles qu'ONU-Océans, le suivi des éléments la concernant de la Conférence des Nations Unies sur les PEID, ainsi qu'à la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

02032

La COI aura adopté (à la 28^e session de son Assemblée) une nouvelle stratégie de développement des capacités qui permettra d'améliorer considérablement les qualifications océanographiques des ressortissants de ses États membres au niveau de l'enseignement supérieur formel, notamment par le biais de centres de formation (et de recherche) régionaux et d'activités connexes. Ces initiatives de la COI en matière de développement des capacités ont pour objectif de faire en sorte que les États membres disposent d'un noyau de spécialistes hautement qualifiés en sciences de la mer capables de conseiller leur gouvernement sur la manière de gérer leurs océans et leurs côtes. Dans le même temps, elle vise à diffuser plus largement les compétences de ce groupe initial grâce à des formations nationales. Les stagiaires de l'Académie mondiale OceanTeacher (et de son réseau de centres de formation régionaux) seront suivis tout au long de leur carrière et interrogés sur l'utilisation de l'expertise acquise.

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et à gérer durablement les ressources océaniques et côtières

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Nombre d'États membres appliquant les plans de travail (ensemble de priorités définies en fonction des besoins et des ressources disponibles) des organes directeurs et subsidiaires</p>	<p>– Au moins 65 % des États membres de la COI relevant d'IOCARIBE, WESTPAC et IOCAFRICA participant aux réunions régionales respectives de ces organes subsidiaires et appliquant leurs plans de travail</p>
<p>2. Nombre de pays utilisant les directives de gestion écosystémique de la COI et les outils d'adaptation aux risques côtiers et au changement climatique pour l'élaboration, la gestion et l'évaluation de leurs programmes nationaux</p>	<p>– Au moins 40 pays appliquant les directives de la COI pour la gestion de leurs espaces côtiers et marins</p> <p>– Au moins 20 pays participant dans 2 régions à la formulation et à la mise en œuvre d'interventions régionales sur l'aménagement de l'espace face aux risques côtiers et au changement climatique</p> <p>– 1 conférence internationale sur l'état des connaissances en matière d'aménagement de l'espace marin</p>

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>3. Nombre de scientifiques formés mettant leurs compétences au service des autorités nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - IODE et OBIS : (i) pas moins de 400 étudiants formés dans des domaines en rapport avec le programme IODE et le système OBIS (ii) pas moins de 5 publications mentionnant le programme IODE ou le système OBIS publiées par des étudiants ayant suivi le cours - TMT : création d'un site Web, production d'une brochure et de matériels de formation et organisation d'un atelier de formation pilote par DOALOS-IOC - IOCAFRICA : (i) organisation en 2016 et 2017 de 2 universités d'été en Afrique, axées sur l'application à la gestion des côtes des techniques de modélisation et de télédétection ; (ii) soutien aux chaires UNESCO en sciences de la mer proposant une formation du niveau du MSc et du doctorat à au moins 10 étudiants africains ; (iii) aide fournie aux centres de formation régionaux de l'Académie mondiale OceanTeacher récemment créés - IOCARIBE : (i) organisation d'universités d'été ; (ii) aide fournie aux centres de formation régionaux de l'Académie mondiale OceanTeacher récemment créés - WESTPAC : création de centres régionaux de formation et de recherche, organisation de cours initiaux et passage à la phase opérationnelle
<p>4. Nombre de pays participant et contribuant au Rapport mondial sur les sciences océaniques (financé exclusivement par des fonds extrabudgétaires)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse bibliométrique quantitative en vue d'observer les évolutions dans le domaine de la science - Analyse des réseaux et de la coopération scientifique régionale - Dépouillement d'une enquête ad hoc pour en extraire des informations qualitatives

Axe d'action 4 : Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe

02033

Les systèmes terrestres fonctionnent de manière complexe et interdépendante, que ce soit en matière de climat, d'écosystèmes et de biodiversité ou de processus géologiques. Pour parvenir au développement durable, il est indispensable de comprendre comment ces systèmes complexes fonctionnent, comment les êtres humains interagissent avec eux et concevoir qu'il n'est pas possible de se contenter de profiter des ressources de la planète mais qu'il faut aussi les conserver pour les générations futures. Collaborer à l'échelle internationale afin d'élaborer des modalités communes de gestion des ressources humaines est au cœur du mandat de l'UNESCO dans le domaine de la science et ne contribue pas uniquement au développement durable, mais également à l'édification d'une culture de la paix et du dialogue. Le Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère (MAB) explore les rapports entre les êtres humains et la nature dans des zones écologiques spécifiques et a mis en place un réseau mondial unique en son genre de sites qui constituent des exemples de développement durable, le Réseau mondial des réserves de biosphère (WNBR). Depuis plus de 40 ans, le Programme international de géosciences conduit des spécialistes de cette discipline originaires de toutes les régions du monde à étudier une thématique de la Terre et des processus géologiques d'une pertinence sociétale croissante, par exemple la réduction des risques de catastrophe et l'utilisation judicieuse des ressources minérales. Le Réseau mondial des géoparcs, que soutient l'UNESCO, favorise la création de sites d'une valeur géologique exceptionnelle qui servent de base au développement durable local. L'Organisation continuera de soutenir ces programmes de concert avec des organisations partenaires. Du fait de sa participation à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et de sa contribution à la Convention sur la diversité biologique et à Future Earth, l'UNESCO joue aussi dans la définition de l'agenda international en science de la biodiversité un rôle important étayé et éclairé par son mandat dans les domaines de la science, de l'éducation, de la culture et de la communication qu'associe son travail sur la biodiversité.

02035

Le travail de l'UNESCO sur la biodiversité, mené au titre de l'axe d'action 4 pour l'exercice biennal 2014-2015, sera axé sur l'accroissement de la capacité scientifique des États membres et de la communauté internationale à faire face à la crise de la biodiversité. En ce qui concerne les États membres, les possibilités de créer des chaires UNESCO et des centres de catégorie 2 seront étudiées dans des pays extrêmement riches en biodiversité mais où les capacités scientifiques sont actuellement faibles dans le domaine de la biologie de la conservation. Au niveau international, l'UNESCO intensifiera sa participation au Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-BON) et contribuera à la définition, à l'utilisation et à l'évaluation de variables écosystémiques essentielles. Des partenariats avec le Centre mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), le Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), la Convention de Ramsar, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et d'autres partenaires apporteront aussi une contribution à la science de la conservation à l'échelle mondiale. La collaboration concernant l'agenda de la recherche en matière de biodiversité sera poursuivie avec Future Earth et avec le Réseau d'évaluation inframondiale afin de favoriser une participation accrue des sites de l'UNESCO à des évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques à plusieurs échelles, comme prévu au titre de l'IPBES. À partir de 2016, ces activités seront menées au titre des axes d'action 1, 4 et 9.

Résultat escompté 7 : Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Pourcentage d'États membres comptant parmi les pays en développement dont des scientifiques participent activement à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud par le biais de projets du PICG axés sur les domaines thématiques clés que sont les géorisques, l'utilisation des ressources minérales et le changement climatique	– <i>Au moins 50 % de scientifiques des pays en développement</i>
2. Nombre d'États membres dont des instituts contribuent au développement de l'Initiative en science de la terre en Afrique par le biais du Réseau africain des institutions en sciences de la terre (ANESI)	– <i>Collaboration d'au moins 20 nouveaux instituts au sein de l'ANESI (financé exclusivement par des fonds extrabudgétaires)</i>
3. Nombre d'États membres qui ont intégré les sciences de la terre dans les programmes scolaires	– <i>Au moins 5 pays</i>
4. Nombre d'États membres du Réseau mondial des géoparcs	– <i>Désignation d'au moins 40 nouveaux géoparcs, dont 4 transnationaux, en particulier en Afrique et en Amérique latine</i>

Résultat escompté 8 : Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de nouveaux partenariats établis par des États membres soutenus afin de plaider l'importance de la réduction des risques de catastrophe	– <i>Établissement d'au moins 4 nouveaux partenariats aux niveaux régional et mondial</i>
2. Nombre d'États membres soutenus qui ont amélioré la résilience et accru la capacité de réduction des risques de catastrophe	– <i>Au moins 60 pays, dont au moins 7 en Afrique</i>
3. Nombre de réseaux établis/renforcés aux niveaux mondial, régional et national grâce à des séances de partage de l'information scientifique et technique	– <i>Renforcement d'au moins 5 réseaux</i>

Axe d'action 5 : Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère

Résultat escompté 9 : Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Nombre de nouvelles réserves de biosphère (RB) rejoignant le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) de l'UNESCO, qui relie entre eux des sites d'apprentissage du développement durable</p>	<p>– <i>Création d'au moins 50 nouvelles réserves de biosphère, dont 3 transfrontières, en particulier dans des pays en développement ou des PMA</i></p>
<p>2. Pourcentage de réserves de biosphère bénéficiant d'un soutien qui ont mis en œuvre les recommandations du Plan d'action de Madrid et fonctionnent conformément aux principes et aux critères du cadre statutaire de la Stratégie de Séville</p>	<p>– <i>Transformation d'au moins 80 % de toutes les réserves de biosphère antérieures à la Stratégie de Séville et soutien aux sites restants par des projets de l'UNESCO afin d'atteindre cet objectif</i></p>
<p>3. Pourcentage d'États membres soutenus qui ont élaboré et mis en œuvre un plan d'action à l'appui de la stratégie du MAB (2014-2021), et approbation en 2015, par le Conseil international de coordination (CIC) du MAB, d'un nouveau document stratégique pour le Programme MAB et son RMRB (2015-2025)</p>	<p>– <i>Au moins 50 % des États membres soutenant la Stratégie pour 2014-2021</i> – <i>Approbation du projet de document stratégique par le CIC-MAB, à ses 26^e (2014) et 27^e (2015) sessions</i></p>
<p>4. Nombre de programmes/projets de recherche menés dans des réserves de biosphère qui promeuvent la science de la durabilité et le développement durable</p>	<p>– <i>Au moins 1 programme/projet de recherche par région ou réseau thématique</i></p>

Axe d'action 6 : Renforcer la sécurité de l'eau douce

Résultat escompté 10 : Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre d'institutions soutenues qui ont développé des programmes de recherche et de formation sur la gestion des risques d'inondation et de sécheresse liés aux événements climatiques extrêmes	– <i>Au moins 20 institutions dans 3 régions</i>
2. Amélioration par les États membres de la gouvernance des eaux souterraines et des bassins fluviaux aux niveaux local, national et transfrontalier	– <i>Participation d'au moins 20 États membres au Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines (GGMN)</i> – <i>Application par au moins 35 États membres de la méthodologie en matière d'évaluation des aquifères transfrontalières</i> – <i>Élaboration de directives pour la recharge des aquifères sur la base d'au moins 5 études de cas sous-régionales sur des aquifères transfrontalières et/ou des bassins fluviaux</i>
3. Nombre d'États membres bénéficiant d'outils et d'approches novateurs qui se sont penchés sur les questions de pénurie et de qualité de l'eau	– <i>Au moins 60 États membres dans toutes les régions</i>
4. Nombre de zones urbaines soutenues ayant développé des approches novatrices et intégrées en matière de gestion de l'eau	– <i>Au moins 50 zones urbaines</i>
5. Nombre d'États membres soutenus qui ont appliqué les directives en matière de gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes et qui ont contribué à cette gestion	– <i>Au moins 10 États membres</i>
6. Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé les approches de l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux aux fins de la sécurité de l'eau	– <i>Au moins 35 États membres, notamment en Afrique</i> – <i>Établissement d'au moins 1 réseau de professionnels de l'eau et des mass-médias</i>

Résultat escompté 11 : Renforcement des connaissances de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles/indicateurs de référence pour 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Nombre de résolutions visant à aider les États membres à améliorer la gouvernance de l'eau par la mise en œuvre de mécanismes pertinents de coopération aux niveaux national, régional et international</p>	<p>– <i>Adoption de 8 résolutions intergouvernementales par le Conseil du PHI</i></p>
<p>2. Nombre d'étudiants diplômés ou de professionnels formés dans le cadre du réseau hydrologique de l'UNESCO aux niveaux de la licence, du master ou du doctorat, ou de cours postdoctoraux ou non formels, possédant les compétences nécessaires pour relever les défis en matière de sécurité de l'eau, et nombre de techniciens formés pour aider dans le domaine des services et de l'infrastructure de l'eau</p>	<p>– <i>Au moins 2 000, originaires notamment des pays en développement, dont au moins 30 % de femmes</i></p>
<p>3. Nombre d'évaluations mondiales relatives à l'eau contenant des données intéressantes les responsables de l'élaboration des politiques</p>	<p>– <i>Publication d'au moins 4 éditions du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et d'études de cas connexes par le WWAP, conduit par l'UNESCO, sur des thèmes concernant la sécurité de l'eau</i> – <i>Au moins 800 citations du Rapport mondial dans des publications scientifiques et non scientifiques</i></p>
<p>4. Nombre d'institutions du réseau hydrologique de l'UNESCO s'occupant activement, au sein d'un vaste cadre mondial, à renforcer les synergies entre elles en matière de sciences, d'éducation et d'innovation relatives à l'eau</p>	<p>– <i>Au moins 30 institutions réparties dans toutes les régions</i></p>
<p>5. Nombre d'experts contribuant à améliorer l'analyse et la synthèse de l'information scientifique et technologique à l'appui de la prise de décision et du contenu des programmes d'études</p>	<p>– <i>Examen de la documentation par 400 experts afin de produire des informations utiles à l'élaboration des politiques (sous réserve de la mobilisation de financements extrabudgétaires)</i></p>

Priorité globale

Priorité globale Égalité des genres

Résultat escompté 4 : Promotion de la participation effective des femmes aux processus de haut niveau de formulation de l'agenda de la science et des politiques scientifiques

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Indicateurs de référence</i>	<i>Point de départ</i>
1. Pourcentage de femmes participant à des conférences et à des réunions de haut niveau sur l'agenda pour la science et les politiques de la science organisées à l'initiative de l'UNESCO	- 40 %	- 30 %

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)

Les informations relatives à l'UNESCO-IHE présentées aux paragraphes 02101 à 02105 du 37 C/5 approuvé demeurent inchangées.

Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)

Les informations relatives au Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) présentées aux paragraphes 02201 à 02208 du 37 C/5 approuvé demeurent inchangées.

The background features a complex network diagram with numerous nodes and connecting lines, rendered in a light blue color. The nodes are represented by small circles, and the lines are thin and interconnected, creating a web-like structure. The overall aesthetic is clean and modern, typical of a technical or academic document cover.

GP III

Sciences sociales et humaines

Grand programme III

Sciences sociales et humaines

Budget ordinaire									
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées / (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation / Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation / (Diminution) en termes réels	Total 38 C/5 proposé CNZ 653 M\$	Renforcement	Total 38 C/5 proposé CNZ+ 667 M\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget opérationnel	11 251 400		11 251 400	493 500	-	269 400	12 014 300	1 497 300	13 511 600
Budget de personnel	21 945 600	(55 000)	21 890 600	678 900	(1 132 500)	81 000	21 518 000		21 518 000
Total, Grand programme III	33 197 000	(55 000)	33 142 000	1 172 400	(1 132 500)	350 400	33 532 300	1 497 300	35 029 600

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

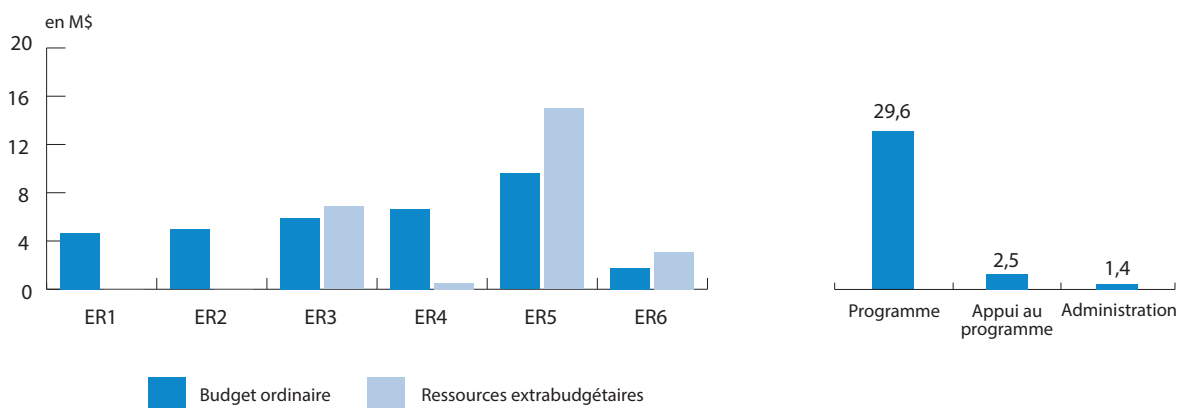
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)			Renforcement	Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 1 Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel	5 347 800	10 172 900	15 520 700	695 400	6 043 200	10 172 900	16 216 100	6 872 500
ER1 Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale	1 652 000	3 013 200	4 665 200	208 000	1 860 000	3 013 200	4 873 200	-
ER2 Élaboration d'initiatives fondées sur les droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l'information à l'appui des transformations sociales qui favorisent l'émergence de sociétés plus inclusives et d'un dialogue interculturel accru	2 129 700	2 807 900	4 937 600	216 100	2 345 800	2 807 900	5 153 700	-
ER3 Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées	1 566 100	4 351 800	5 917 900	271 300	1 837 400	4 351 800	6 189 200	6 872 500
MLA2 Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable	2 509 800	4 154 900	6 664 700	295 000	2 804 800	4 154 900	6 959 700	500 500
ER4 Renforcement des capacités des États membres en vue de la gestion des défis bioéthiques découlant de la science et de la technologie, de l'application opérationnelle des principes de bioéthique universels, ainsi que d'un plein engagement dans les débats mondial sur la bioéthique et sur l'identification des incidences éthiques, juridiques et sociales de la recherche scientifique de pointe, des technologies émergentes et de leurs applications pour le développement durable	2 509 800	4 154 900	6 664 700	295 000	2 804 800	4 154 900	6 959 700	500 500
MLA3 Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, et soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes	4 156 700	7 190 200	11 346 900	506 900	4 663 600	7 190 200	11 853 800	18 046 100
ER5 Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multipartites prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques	3 608 500	5 978 300	9 586 800	425 800	4 034 300	5 978 300	10 012 600	14 979 000

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

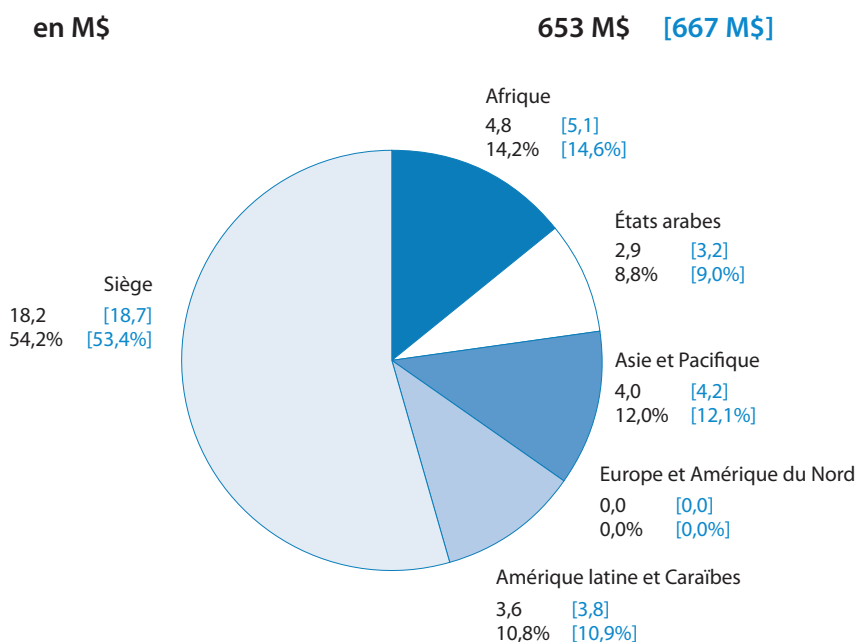
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)			Renforcement	Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ER6 Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multipartites prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage	548 200	1 211 900	1 760 100	81 100	629 300	1 211 900	1 841 200	3 067 100
Total, Grand programme III	12 014 300	21 518 000	33 532 300	1 497 300	13 511 600	21 518 000	35 029 600	25 419 100

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme / Appui au programme / Administration) pour le Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour le Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$) et CNZ+ (667 M\$)



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)	2 665 100	22,2%	3 274 600	27,3%
Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)	3 000 400	22,2%	3 725 800	27,6%

Grand programme III

Sciences sociales et humaines

Principales incidences des scénarios CNZ et CNZ+

Selon les enveloppes budgétaires indicatives, le grand programme III serait amené à fonctionner avec un budget global de 33 532 300 dollars dans le cadre du scénario budgétaire de 653 millions de dollars, ou 35 029 600 dollars si le scénario budgétaire CNZ+ de 667 millions de dollars était approuvé. Néanmoins, le montant supplémentaire de 1 497 300 dollars au titre du scénario CNZ+ serait intégralement utilisé pour renforcer les activités opérationnelles, principalement hors Siège, étant donné que les coûts de personnel seraient bloqués au niveau du scénario CNZ.

Au-delà de l'amélioration globale du ratio activités opérationnelles/coûts de personnel, les priorités globales ont été renforcées. La décentralisation vers l'Afrique est renforcée, tant en termes de budgets d'activité que de nombre de postes dans les bureaux régionaux multisectoriels. L'engagement en faveur de l'égalité des genres dans l'ensemble des activités de programme sera maintenu.

Le projet de 38 C/5 proposé porte la part décentralisée du budget opérationnel total à au moins 62,9 %. L'Afrique en est le principal bénéficiaire (22,8 %), tandis que les régions des États arabes, de l'Asie et du Pacifique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes reçoivent chacune 13,3 %.

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Compte tenu des objectifs communs et transversaux et des modalités récapitulés ci-dessus, le grand programme III organisera ses activités selon trois axes d'action. Par rapport au 37 C/5 approuvé, les précédents résultats escomptés 2 et 8 ont été regroupés en un nouveau résultat escompté 2, et les précédents résultats escomptés 4 et 5 en un nouveau résultat escompté 4.

Grand programme III – Favoriser l'inclusion sociale et le dialogue interculturel par les sciences sociales et humaines			
Objectif stratégique du 37 C/4	OS 6 : Soutenir le développement social inclusif, favoriser le dialogue interculturel pour le rapprochement des cultures et promouvoir les principes éthiques		
Axes d'action du 37 C/5	Axe d'action 1 : Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel	Axe d'action 2 : Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable	Axe d'action 3 : Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant les parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, et soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes
Résultats escomptés	<p>ER 1 : Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale</p> <p>ER 2 : Élaboration d'initiatives fondées sur les droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l'information à l'appui des transformations sociales qui favorisent l'émergence de sociétés plus inclusives et d'un dialogue interculturel accru</p> <p>ER 3 : Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées</p>	<p>ER 4 : Renforcement des capacités des États membres en vue de la gestion des défis bioéthiques ainsi que d'un plein engagement dans les débats sur la bioéthique et sur l'identification des incidences éthiques, juridiques et sociales de la recherche scientifique de pointe, des technologies émergentes et de leurs applications pour le développement durable</p>	<p>ER 5 : Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multiparties prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques</p> <p>ER 6 : Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multiparties prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage</p>

Axe d'action 1 : Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel

03013

Lancé sous l'égide du Programme MOST en 2012-2013, le nouveau programme sur l'inclusion sociale conçu pour développer les capacités institutionnelles aux niveaux national et municipal en vue d'évaluer, comparer et réformer les cadres directeurs et réglementaires nationaux pour en accroître l'inclusivité et la durabilité sociale sera poursuivi. Les activités en la matière seront guidées par les conclusions des mécanismes de suivi des droits de l'homme des Nations Unies, et notamment celles de l'examen périodique universel, mettant en évidence les schémas d'exclusion et les inégalités entre les genres, ainsi que les barrières et les causes structurelles qui font obstacle à l'inclusion sociale des groupes les plus vulnérables et/ou à la levée de la discrimination dont ils sont victimes et à l'accès universel à des services de qualité. Dans ce contexte, l'Organisation s'emploiera à : (a) promouvoir et adapter des méthodes d'évaluation du niveau d'inclusivité et de durabilité sociale des politiques publiques et des cadres réglementaires ; (b) piloter une analyse et des examens coordonnés et participatifs des politiques nationales, l'identification des bonnes pratiques et des lacunes en matière de politiques, et la formulation d'options propres à des pays particuliers en matière de réforme des politiques (y compris l'établissement des coûts) ; (c) apporter un soutien technique et une aide à la formulation des politiques aux gouvernements et aux acteurs assujettis à des obligations en vue de l'opérationnalisation des scénarios, et à la conception de politiques et de processus de planification socialement inclusifs qui reconnaissent et prennent en considération les rôles et les contributions des femmes et des hommes. L'Organisation dans son ensemble s'efforcera d'intégrer davantage les droits de l'homme, notamment les droits des femmes, dans tous ses programmes et activités. À cet égard, l'accent sera mis sur le renforcement de la base de connaissances relatives aux incidences de l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les programmes de l'UNESCO en matière d'éducation, de sciences, de culture et de communication en adaptant les ressources existantes (outils et connaissances) produites par le système des Nations Unies. De plus, une fonction de coordination sera exercée pour assurer le dialogue et des interactions dans toute l'Organisation, ainsi qu'une contribution cohérente et systématique aux processus interinstitutions concernés. La philosophie et la réflexion critique seront promues avec le concours de la communauté universitaire et des réseaux internationaux et la mise en place d'espaces d'échange, y compris des événements visant à célébrer la Journée internationale de la philosophie.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Coopération interdisciplinaire dans le domaine des sciences sociales et humaines améliorée par le biais d'un Programme MOST renforcé</p>	<p>– Mise en place de comités de liaison du MOST ou autres mécanismes nationaux appropriés, notamment une coopération structurée avec les commissions nationales, dans 50 États membres</p>
<p>2. Élaboration de programmes de recherche interdisciplinaire novateurs dans des domaines en rapport avec les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel</p>	<p>– Établissement et fonctionnement d'au moins un réseau thématique du MOST dans chaque région grâce à des fonds provenant de programmes de recherche nationaux et internationaux</p>
<p>3. Promotion d'un dialogue international inclusif sur les avenir alternatifs par la mobilisation des techniques prospectives, de la réflexion philosophique critique et de l'innovation sociale</p>	<p>– Célébration annuelle de la Journée mondiale de la philosophie – Organisation de la Conférence mondiale sur les humanités 2017 – Organisation d'au moins 1 manifestation de haut niveau axée sur l'avenir dans chaque région</p>

Résultat escompté 2 : Élaboration d'initiatives fondées sur les droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l'information à l'appui des transformations sociales qui favorisent l'émergence de sociétés plus inclusives et d'un dialogue interculturel accru

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Nombre d'initiatives, visant de préférence à relever les défis concernant l'agenda post-2015, entreprises</p>	<p>– 3 initiatives, en coordination avec d'autres grands programmes</p>
<p>2. Prise en compte systématique des droits de l'homme dans l'ensemble des programmes de l'UNESCO, priorité étant donnée à la programmation dans le cadre du déploiement des PNUAD et dans les pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe (PCPD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 2 secteurs/départements de l'UNESCO appliquent l'approche fondée sur les droits de l'homme dans leurs plans de travail et dans l'élaboration des documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD) – Références accrues aux principes et normes des droits de l'homme dans les plans de travail et les rapports pertinents, et dans les recommandations analytiques des documents UCPD et de l'examen périodique universel – Conception, mise à l'essai et adaptation en vue d'une utilisation en ligne de modules de l'approche fondée sur les droits de l'homme axés sur la mise en œuvre des ODD et ciblant les principaux partenaires de l'UNESCO, tels que les organisations régionales (Union africaine, etc.) ou les autorités municipales – Conception et mise à l'essai, dans au moins 2 régions, d'outils de suivi et d'évaluation relatifs à l'intégration de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans les ODD relevant du mandat de l'UNESCO
<p>3. Renforcement de la coordination de la contribution de l'UNESCO au mécanisme de prise en compte des droits de l'homme du Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi qu'à d'autres mécanismes interinstitutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 42 rapports analytiques soumis au Haut-Commissariat aux droits de l'homme aux fins de l'examen périodique universel – L'UNESCO assume un rôle de chef de file dans la mise en œuvre d'initiatives spécifiques relevant de son mandat dans le cadre de mécanismes interinstitutions

Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Identification d'instruments méthodologiques s'appuyant sur les outils et bonnes pratiques disponibles et conception de modules interactifs en ligne en vue d'évaluer les niveaux d'inclusivité et de durabilité sociale des politiques publiques et des cadres réglementaires en s'inspirant des recommandations des mécanismes de suivi des droits de l'homme, y compris l'examen périodique universel, dans les domaines de compétence de l'UNESCO</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Élaboration ou adaptation d'une étude ou d'une publication de pointe sur les méthodes de mesure de l'inclusion sociale en vue de guider la formulation des politiques, en collaboration avec les partenaires et avec des contributions en nature</i> – <i>Lancement d'initiatives de formulation de politiques, en collaboration avec des partenaires, dans au moins 4 régions</i> – <i>Conception et mise à l'essai d'un outil en ligne pour la formulation des politiques dans au moins 3 unités hors Siège (Afrique et une autre région)</i>
<p>2. Évaluations des politiques nationales et/ou municipales intégrant une dimension d'égalité des genres et présentant des recommandations en matière de politiques d'inclusion sociale réalisées de manière coordonnée et participative, et approbation par les autorités de feuilles de route relatives à la formulation ou la réforme de politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Évaluation et examens des politiques sociales, selon une approche prospective, au niveau national ou municipal dans au moins 10 pays, y compris soutien à l'établissement des résultats attendus des PNUAD et des documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD) en ce qui concerne l'inclusion afin d'en assurer l'inclusivité, de préférence avec le concours des comités de liaison de MOST et des chaires UNESCO</i> – <i>Sur la base des évaluations régionales et des études menées à l'échelle nationale ou locale concernant les politiques, organisation d'ateliers destinés aux parties prenantes sur la formulation et la mise au point de politiques publiques inclusives dans au moins 4 régions déterminées</i>

Axe d'action 2 : Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable

Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités des États membres en vue de la gestion des défis bioéthiques ainsi que d'un plein engagement dans les débats sur la bioéthique et sur l'identification des incidences éthiques, juridiques et sociales de la recherche scientifique de pointe, des technologies émergentes et de leurs applications pour le développement durable

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Nombre de pays soutenus qui se sont dotés de capacités en matière de bioéthique et/ou qui les ont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 6-12 pays - 12 sessions de renforcement des capacités à l'intention des enseignants en éthique et/ou comités nationaux de bioéthique (projet Assistance aux comités de bioéthique et cadres pour le Programme d'éducation à l'éthique) - Création de 2 comités nationaux de bioéthique - Mise en place du programme de base par 7 universités - Mise au point et lancement d'une nouvelle formation à la bioéthique pour les acteurs stratégiques (juges et journalistes) - Création d'un réseau pour le projet Assistance aux comités de bioéthique (ACB) et appui à ce réseau dans la région Afrique - Soutien au dialogue interrégional entre l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes - Questions relatives à la bioéthique soulevées en vue de la préparation des PNUAD et des UCPD - Publication de supports de formation à l'intention des juges
<p>2. Nombre de rapports contenant des orientations spécifiques sur les politiques publiés à la suite des réflexions menées à l'échelle mondiale sur les incidences éthiques, juridiques et sociales de la science et de la technologie, l'accent étant mis en particulier sur la bioéthique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 rapports tenant compte chacun des dimensions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des genres - CIB : 2 - COMEST : 1

Axe d'action 3 : Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, et soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes

Le paragraphe 03034 a été déplacé et devient le paragraphe 03013

Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multiparties prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques

Indicateurs de performance	Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5
1. Nombre d'États membres lançant un processus multiparties prenantes et inclusif d'élaboration et/ou de révision de leurs politiques publiques de la jeunesse incluant une dimension d'égalité des genres, avec la participation de jeunes gens des deux sexes	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 7 pays (dont 3 au moins en Afrique et 1 pays dans chacune des autres régions) lancent un processus multiparties prenantes et inclusif d'élaboration et/ou de révision, sur la base de données factuelles, de leurs politiques publiques de la jeunesse – Au moins 4 des 7 politiques publiques sur les jeunes prévues intègrent une dimension d'égalité des sexes – Des entités représentatives nationales menées par des jeunes et facilitant l'engagement de la jeunesse dans l'élaboration des politiques publiques de la jeunesse, sont créées ou renforcées dans 7 pays (au moins 3 pays en Afrique et 1 pays dans chacune des autres régions)
2. Nombre de projets conduits par des jeunes à l'appui du développement national et du renforcement des communautés, et permettant un engagement civique des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> – 15 projets entrepreneuriaux ou innovants sociaux (dont 3 en Afrique) lancés par des jeunes pour donner suite au Forum des jeunes de l'UNESCO, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO – 15 projets de renforcement des communautés (dont 6 en Afrique) conduits par des jeunes en situation de vulnérabilité, y compris les jeunes affectés par la violence, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO
3. Meilleure participation aux processus démocratiques des jeunes, en particulier des femmes, des pays en transition démocratique	<ul style="list-style-type: none"> – Niveau de participation accru dans au moins 2 pays en transition (le cas échéant, dans les PNUAD ou les documents UCPD) – Au moins 40 % des participants aux actions entreprises sont des jeunes femmes
4. Renforcement de la coordination au sein de l'UNESCO et de la contribution au travail sur la jeunesse mené en collaboration par les Nations Unies, en particulier le Réseau interinstitutions pour l'épanouissement des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> – Élaboration, actualisation, suivi et évaluation du plan de mise en œuvre à l'échelle de l'UNESCO du programme sur la jeunesse de l'UNESCO, indiquant les activités, les échéances et les ressources – Au moins 10 activités, projets et initiatives menés en collaboration par les Nations Unies prenant en compte et intégrant les contributions de l'UNESCO, y compris les PNUAD et les documents UCPD

Résultat escompté 6 : Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multiparties prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Introduction dans les États membres de directives pour la mise en place de cadres politiques nationaux garantissant l'accès de tous au sport et l'égalité des genres et améliorant la situation de l'éducation physique à l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 12 pays ayant organisé des réunions nationales à l'intention des parties prenantes</i> - <i>12 réunions de suivi régionales ou sous-régionales organisées pour analyser la mise en œuvre des conclusions de MINEPS V</i>
<p>2. Opérationnalisation d'une plate-forme internationale d'échange d'informations entre organismes sportifs, pouvoirs publics et autres acteurs concernés pour lutter contre la corruption dans le sport et la manipulation des compétitions sportives, et outils de formation mis à la disposition des autorités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mise à l'essai et préparation à l'emploi d'un ensemble d'outils de formation destinés aux autorités</i>
<p>3. Adoption de politiques nationales de lutte contre le dopage en application de la Convention internationale contre le dopage dans le sport de 2005</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>185 États parties à la Convention</i> - <i>75 % des États parties se sont acquittés de leurs obligations</i> - <i>90 projets approuvés au titre du Fonds</i>



GP IV

Culture

Grand programme IV

Culture

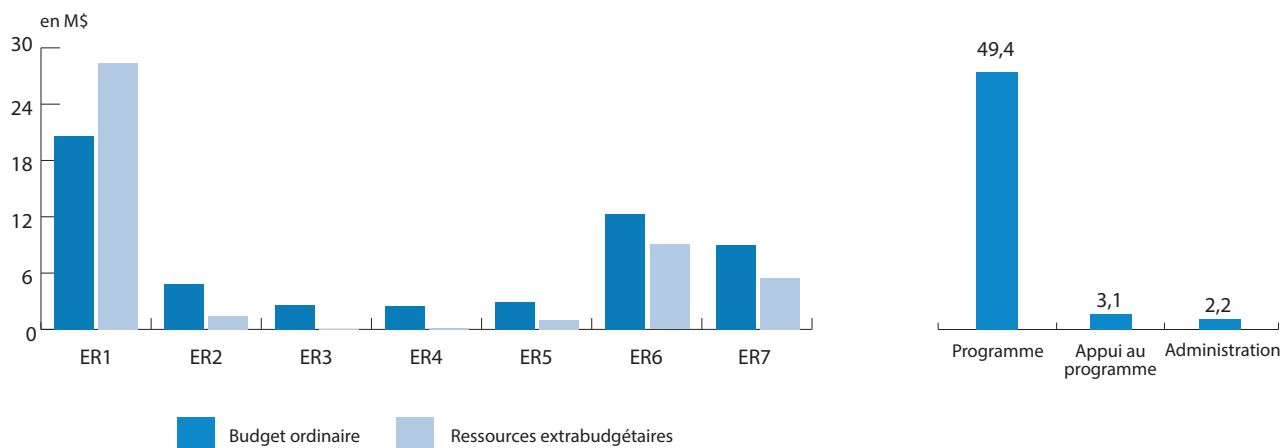
Budget ordinaire									
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels	Total 38 C/5 proposé CNZ 653 M\$	Renforcement	Total 38 C/5 proposé CNZ+ 667 M\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget opérationnel	15 277 700	–	15 277 700	657 700	–	3 819 100	19 754 500	2 424 900	22 179 400
Budget de personnel	38 844 000	(115 000)	38 729 000	1 153 000	(1 840 400)	(3 074 000)	34 967 600	–	34 967 600
Total, Grand programme IV	54 121 700	(115 000)	54 006 700	1 810 700	(1 840 400)	745 100	54 722 100	2 424 900	57 147 000

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

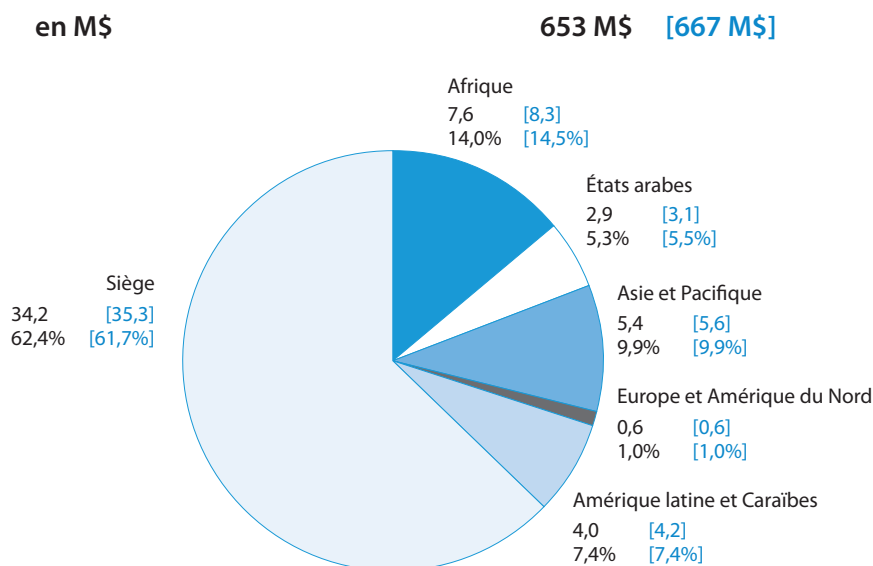
Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)			Renforcement	Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement	11 928 500	21 511 400	33 439 900	1 813 800	13 742 300	21 511 400	35 253 700	32 628 700
ER1 Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972	6 475 800	14 071 200	20 547 000	1 152 000	7 627 800	14 071 200	21 699 000	28 986 000
ER2 Promotion du dialogue sur les politiques à mener pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités des musées	1 946 800	2 911 800	4 858 600	163 900	2 110 700	2 911 800	5 022 500	1 386 800
ER3 Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles) et obtention d'un effet multiplicateur	1 238 500	1 342 100	2 580 600	341 400	1 354 800	1 567 200	2 922 000	59 500
ER4 Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur	708 600	1 792 300	2 500 900	51 100	984 800	1 567 200	2 552 000	174 500
ER5 Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue	1 558 800	1 394 000	2 952 800	105 400	1 664 200	1 394 000	3 058 200	1 021 900
MLA 2 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives	7 826 000	13 456 200	21 282 200	611 100	8 437 100	13 456 200	21 893 300	14 523 200
ER6 Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003	4 211 700	8 081 500	12 293 200	336 300	4 548 000	8 081 500	12 629 500	9 036 400
ER7 Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005	3 614 300	5 374 700	8 989 000	274 800	3 889 100	5 374 700	9 263 800	5 486 800
Total, Grand programme IV	19 754 500	34 967 600	54 722 100	2 424 900	22 179 400	34 967 600	57 147 000	46 151 900

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme / Appui au programme / Administration) pour le Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour le Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$) et CNZ+ (667 M\$)



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)	2 700 000	13,7%	1 329 900	6,7%
Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)	3 320 000	15,0%	1 579 600	7,1%

Grand programme IV

Culture

Principales incidences des scénarios CNZ et CNZ+

Avec un budget CNZ+ (667 M\$ au lieu de 653 M\$), le grand programme IV serait en mesure d'étendre la portée de son action en matière de conseils à la formulation des politiques, de renforcement des capacités et d'assistance technique aux niveaux régional et national. Par exemple, au titre du résultat escompté 1, il serait ainsi possible de renforcer les capacités du personnel de 10 biens supplémentaires du patrimoine mondial (170 au lieu de 160 dans le cadre d'un budget CNZ), tandis qu'au titre du résultat escompté 2, au moins 120 pays, au lieu de 110, pourraient bénéficier d'activités de sensibilisation. S'agissant du résultat escompté 5, le budget CNZ+ permettrait d'accroître le nombre d'établissements (de 15 à 20), travaux de recherche (de 4 à 5), réseaux (de 5 à 17) et manifestations (de 15 à 20) contribuant à améliorer la connaissance de la traite négrière et de l'esclavage et à sensibiliser à ces questions. Le budget CNZ+ rendrait également possible le développement des capacités et systèmes de gestion des connaissances, ainsi que des efforts de sensibilisation déployés à cet égard à l'échelle planétaire. En ce qui concerne le résultat escompté 6, il serait possible d'aider 36 États membres, au lieu de 32, à réviser ou à formuler des politiques, ainsi que de renforcer les ressources humaines et institutionnelles dans 60 États membres au lieu de 57, tandis qu'au titre du résultat escompté 7, ces activités pourraient être menées dans 28 États membres au lieu de 25. Enfin la proposition concernant un programme intégré d'éducation au patrimoine, qui concerne à la fois les résultats escomptés 1, 2, 3, 4 et 6, pourrait être mise en œuvre au titre du budget ordinaire plutôt qu'à l'aide de fonds extrabudgétaires non encore disponibles.

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

04001 L'action menée durant le second exercice biennal (38 C/5) couvert par la Stratégie à moyen terme 2014-2021 (37 C/4) consistera à promouvoir le rôle pivot de la culture, du patrimoine et de la créativité au service du développement durable et de la paix. À cet effet seront mis en œuvre les objectifs stratégiques 7, « Protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine », et 8, « Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles », à travers deux axes d'action et sept résultats escomptés, en vue de démontrer le pouvoir de la culture comme moteur et facilitateur de la paix et d'un développement durable par l'intermédiaire des programmes phares de l'Organisation et de ses instruments normatifs.

04002 En exerçant ses fonctions essentielles d'organisme normatif, d'organisme de développement des capacités et de catalyseur de la coopération internationale, l'UNESCO préservera et renforcera sa position de chef de file pour tout ce qui concerne la culture, en poursuivant son action aux niveaux international, régional et national et en poussant plus avant l'intégration de la dimension culturelle dans les politiques et stratégies nationales et internationales de développement. Ces interventions s'inscriront dans le contexte de la réforme de l'ONU et de

sa démarche « Unis dans l'action », de la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, ainsi que de la contribution de la culture, en tant que vecteur et moteur de développement, à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies.

04004

Dans le cadre du premier axe d'action, « Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement », les mesures en faveur du patrimoine demeureront l'une des grandes priorités, afin de souligner le rôle central que celui-ci peut jouer dans le développement durable, la réconciliation et le dialogue au sein d'un pays comme entre différents pays, en particulier en milieu urbain. On cherchera aussi par des mesures spécifiques à sensibiliser les jeunes aux valeurs patrimoniales. Les liens avec les autres conventions pertinentes, notamment la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar, de même que des programmes intergouvernementaux comme la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) seront renforcés en vue de développer au maximum une gestion avisée et viable sur la longue durée de ces biens irremplaçables. Des projets phares tels que la Route de l'esclave seront consacrés aux interactions culturelles et au dialogue interculturel, et il sera fait une utilisation pédagogique des Histoires générales et régionales produites par l'UNESCO, parmi lesquelles, en particulier, *l'Histoire générale de l'Afrique*. Les rôles social et éducatif des musées comme vecteurs du dialogue des cultures seront étudiés, leurs liens avec toutes les conventions culturelles développés et en particulier avec la Convention de 1970 afin de lutter plus efficacement contre le trafic des biens culturels.

Objectif stratégique 7 : Protéger, promouvoir et transmettre le patrimoine

Axe d'action 1 : Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement

04013

La multiplication des conflits et des catastrophes naturelles que subit le patrimoine culturel et naturel prouve assez qu'il est urgent de recommander et de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de prévention et de gestion des risques de catastrophe prévoyant le renforcement des capacités, qui tiennent compte aussi des apports des savoirs autochtones. On s'efforcera d'orienter spécifiquement l'assistance vers les pays qui sortent d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle, en prenant également les facteurs culturels en considération dans les processus de réconciliation et de reconstruction engagés, le cas échéant, dans le cadre des initiatives lancées par l'ONU. L'accent sera mis en particulier sur la protection du patrimoine aux fins du développement durable et de la résilience, la préparation aux catastrophes, ainsi que l'atténuation des risques et leur gestion en période de conflit ou lors d'une catastrophe.

04014

Des partenariats seront établis avec les principales parties prenantes des conventions et de leurs protocoles, ainsi qu'avec les principaux acteurs de l'humanitaire, de la sécurité et du développement, parmi lesquels le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires maritimes et du droit de la mer de l'ONU et l'ONUDC, ainsi que le Comité international de la Croix-Rouge, INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), UNIDROIT, ICOM, ICOMOS, UICN, ICCROM, ICA, IFLA et le Comité international du Bouclier bleu, les acteurs du marché international de l'art, les forces militaires et les services répressifs ainsi que les professionnels du patrimoine culturel.

L'éducation de la jeunesse et les activités des bénévoles et volontaires demeureront prioritaires, car elles dispensent aux enfants et aux jeunes le minimum de connaissances requises au sujet de la conservation et des valeurs du patrimoine, suscitent la compréhension mutuelle et la création de réseaux entre élèves et maîtres et font prendre conscience aux communautés locales de leur patrimoine. Des partenariats nouveaux seront mis en place à ce propos. Enfin, et c'est une innovation, l'UNESCO va poursuivre l'élaboration d'outils complémentaires pour toutes les conventions concernant le patrimoine, dans le cadre d'un programme intégré d'éducation au patrimoine.

Résultats escomptés

Résultat escompté 1 : Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Soutien des organes directeurs de la Convention de 1972 par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	– Organisation de 4 sessions ordinaires du Comité intergouvernemental et de 2 sessions de l'Assemblée générale
2. Nombre de biens du patrimoine mondial où les capacités du personnel sont renforcées, notamment en collaboration avec des instituts et centres de catégorie 2	– Au moins 160 sites
3. Nombre d'États parties qui élaborent ou révisent des listes indicatives, et pourcentage de dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites	– 70 listes indicatives nouvelles ou révisées – 75 % des dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites – 17 % des dossiers conformes aux conditions prescrites émanant d'États parties sous-représentés ou non représentés
4. Nombre de biens du patrimoine mondial qui contribuent au développement durable	– Au moins 6 études de cas par région, démontrant comment la gestion des biens du patrimoine mondial contribue au développement durable – Au moins 35 biens du patrimoine mondial dans les régions ou pays prioritaires bénéficient de projets de conservation spécifiques portant sur des sujets tels que la Liste du patrimoine mondial en péril, les conflits, les catastrophes, la gestion du tourisme, l'urbanisation et le changement climatique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
5. Nombre de parties prenantes contribuant à la conservation, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> – 14 partenariats pour la conservation (conclus ou renouvelés) concernant notamment l'éducation des jeunes, les sites en péril, l'Afrique ou les communautés – 1 500 participants aux campagnes de bénévoles en faveur du patrimoine – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine intégré mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 2, 3, 4 et 6
6. Nombre de biens du patrimoine mondial où la contribution équilibrée des femmes et des hommes à la conservation est avérée	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 25 sites

Résultat escompté 2 : Promotion du dialogue sur les politiques à mener pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités des musées

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Soutien des organes directeurs par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation de 8 réunions statutaires relatives à la Convention et au retour ou à la restitution des biens culturels – Adoption par la Conférence des États parties des Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention de 1970
2. Nombre d'affaires de retour et de restitution de biens culturels examinées	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 2 nouvelles demandes de retour ou de restitution soumises au Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC) ou résolues grâce aux bons offices du Secrétariat – 2 affaires de médiation ou de conciliation présentées
3. Hausse du nombre des États parties à la Convention de 1970	<ul style="list-style-type: none"> – 10 nouvelles ratifications
4. Nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 3, 4 et 6 – Au moins 25 pays bénéficiant d'activités de renforcement des capacités – Au moins 110 pays bénéficiant d'activités de sensibilisation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
5. Nombre de rapports sur l'application de la Convention de 1970 au niveau national fournis par les Parties qui ont été analysés et ont fait l'objet d'un suivi	– <i>Au moins 50 rapports nationaux</i>
6. Meilleur équilibre entre les sexes parmi les spécialistes/participants présents aux ateliers de renforcement des capacités humaines et institutionnelles relatifs à l'application de la Convention de 1970 et au rôle des musées	– <i>Au moins 40 % des spécialistes/participants sont des femmes</i>
7. Promotion du rôle social, économique et éducatif des musées en tant que vecteurs du développement durable et du dialogue interculturel encouragés et développement des capacités des professionnels des musées	– <i>Au moins 4 réunions ou ateliers régionaux organisés pour promouvoir le nouvel instrument relatif aux musées (extrabudgétaire)</i> – <i>4 activités de formation sur mesure mettant l'accent sur l'Afrique et les PMA afin d'aider les États membres à adapter leur cadre juridique (extrabudgétaire)</i>
8. Renforcement du rôle des musées en matière de gestion des collections, en particulier pour ce qui est de la lutte contre le trafic illicite	– <i>4 réunions ou ateliers régionaux organisés pour renforcer les capacités des professionnels des musées (extrabudgétaire)</i> – <i>3 inventaires améliorés (extrabudgétaire)</i>

Résultat escompté 3 : Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles) et obtention d'un effet multiplicateur

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Soutien des organes directeurs de la Convention de 1954 et de son Deuxième Protocole de 1999 par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	– <i>Organisation de 8 réunions statutaires</i> – <i>4 réunions ordinaires du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé</i> – <i>2 réunions ordinaires des Hautes Parties contractantes à la Convention de La Haye de 1954</i> – <i>2 réunions ordinaires des Parties au Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye</i>
2. Assistance internationale et autres formes d'assistance au titre du Deuxième Protocole ; contributions au Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	– <i>5 allocations</i>
3. Nouveaux sites inscrits sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée et listes indicatives soumises	– <i>6 biens culturels inscrits sur la liste</i> – <i>10 listes indicatives soumises</i>

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
4. Propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial qui intègrent des éléments optionnels relatifs à l'octroi de la protection renforcée au titre du Deuxième Protocole de 1999 relatif à la Convention de La Haye de 1954	– 6 biens proposés pour inscription
5. Hausse du nombre des États parties à la Convention de 1954 (et à ses deux Protocoles)	– 12 nouvelles ratifications de la Convention et de ses deux Protocoles (au moins 4 pour chaque en Afrique)
6. Nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	– Participation substantielle de partenaires à la fois étatiques et non étatiques à au moins 2 manifestations internationales majeures – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 2, 4 et 6
7. Nombre de rapports sur la mise en œuvre au niveau national de la Convention de La Haye et ses deux Protocoles	– 30 rapports

Résultat escompté 4 : Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Soutien des organes directeurs de la Convention de 2001 par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	– Organisation de 6 réunions statutaires – [2] Réunions des États parties – [4] Réunions du Conseil consultatif, et missions d'assistance organisées
2. Hausse du nombre des États parties à la Convention de 2001	– Au moins 12 nouvelles ratifications – Au moins 2 réunions régionales
3. Nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	– Participation substantielle de partenaires à la fois étatiques et non étatiques, et capacités renforcées – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 2, 3 et 6 – Au moins 1 publication – Au moins 1 conférence scientifique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
4. Mise en oeuvre effective de la Convention par ses États parties ; pleine harmonisation des législations nationales	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 2 sessions de formation organisées – Aide apportée à au moins 2 activités consacrées à la révision de la législation

Résultat escompté 5 : Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre d'établissements, travaux de recherche, réseaux et manifestations qui contribuent à améliorer la connaissance de la traite négrière et de l'esclavage et à sensibiliser à ces questions	– Au moins 15 établissements, 4 travaux de recherche pluridisciplinaires, 5 réseaux et 15 manifestations
2. Nombre de matériels pédagogiques basés sur l'Histoire générale de l'Afrique intégrés à l'enseignement formel et non formel dans des pays d'Afrique	– 3 matériels, 3 guides de l'enseignant et 3 matériels connexes pour les établissements d'enseignement primaire et secondaire et 1 matériel pour l'enseignement supérieur conçus et utilisés dans 30 pays d'Afrique (ressources extrabudgétaires)
3. Nombre de chapitres du volume IX de l'Histoire générale de l'Afrique rédigés et validés par le Comité scientifique	– Au moins 240 chapitres rédigés et validés (ressources extrabudgétaires)
4. Nombre de partenaires encourageant la contribution du monde arabe et musulman au progrès général de l'humanité	– Au moins 70 (ressources extrabudgétaires)
5. Nombre de partenaires ayant rejoint le réseau de la Plate-forme en ligne sur les Routes de la soie et assurant la promotion du savoir acquis sur les Routes de la soie	– Au moins 35 (ressources extrabudgétaires)

Objectif stratégique 8 : Favoriser la créativité et la diversité des expressions culturelles

Axe d'action 2 : Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives

04032

Le Réseau des villes créatives sera encore élargi, grâce à des ressources extrabudgétaires, pour mieux tirer parti des municipalités et des administrations locales, qui sont des partenaires très importants pour promouvoir le développement durable par la coopération internationale entre les villes des pays

développés et celles des pays en développement. À ce propos, le Réseau continuera à étudier les défis que comportent les progrès rapides de l'urbanisation et la rénovation urbaine dans le monde et à aider les villes à devenir des pôles de créativité et d'innovation. L'accent sera mis sur l'essor du Réseau, du double point de vue du nombre des villes et de la qualité des échanges qu'il héberge, en servant de levier pour resserrer les interactions des acteurs – secteurs privé et public, décideurs et société civile – dans les pays en développement, et en Afrique tout spécialement. Des programmes seront élaborés de concert avec les villes pour réduire la pauvreté et améliorer l'équilibre entre les communautés au sein de la société.

Résultats escomptés

Résultat escompté 6 : Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Les organes directeurs de la Convention de 2003 assurent une bonne gouvernance grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation de 2 réunions de l'Assemblée générale, de 4 sessions du Comité et de 9 réunions des organes consultatifs – Organisation de 2 réunions d'experts et d'une réunion de groupes de travail
2. Nombre d'États membres aidés mettant à profit les ressources humaines et institutionnelles renforcées pour le patrimoine culturel immatériel et intégrant ce dernier dans leurs politiques nationales	<ul style="list-style-type: none"> – Développement ou révision de politiques dans 32 États et renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 57 États – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 2, 3 et 4 (ressources extrabudgétaires)
3. Pourcentage de femmes professionnelles de la culture formées par l'UNESCO qui contribuent ensuite aux processus décisionnels nationaux dans le domaine de la culture	<ul style="list-style-type: none"> – 15 % de femmes professionnelles de la culture formées par l'UNESCO contribuent ensuite aux processus décisionnels nationaux dans le domaine de la culture
4. Nombre de plans de sauvegarde élaborés et/ou mis en œuvre par les États membres pour le patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril	<ul style="list-style-type: none"> – 200 plans élaborés et/ou mis en œuvre – Assistance technique fournie à 10 États membres pour la mise en œuvre
5. Nombre de demandes d'assistance internationale soumises et effectivement traitées par les États membres, de dossiers de candidature présentés, ainsi que de bonnes pratiques proposées par les États membres et diffusées par ces derniers et d'autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> – 60 demandes d'assistance internationale traitées et 15 projets mis en œuvre – 130 dossiers de candidature et une bonne pratique encouragée

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
6. Nombre de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention à l'échelon national soumis par les États parties et examinés par le Comité, et nombre de ces rapports traitant des questions d'égalité des genres et faisant état de politiques destinées à promouvoir un accès et une participation équilibrés à la vie culturelle	– 105 rapports, parmi lesquels 60 intègrent les questions de genre
7. Hausse du nombre des États parties à la Convention	– 15 nouveaux États parties, dont 4 d'Afrique
8. Nombre d'organisations au sein et en dehors du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé contribuant à l'exécution du programme	– 30 ONG accréditées, 40 ONG renouvelées – Au moins 7 centres de catégorie 2 contribuent pleinement à soutenir le programme de l'UNESCO en vue de la mise en œuvre effective de la Convention de 2003
9. Nombre de parties prenantes associées à la mise en œuvre de la Convention qui contribuent, par des informations, au système de gestion du savoir	– Au moins 720 parties prenantes participantes – 175 nouvelles pages consacrées au renforcement des capacités et aux indicateurs de référence pour les politiques

Résultat escompté 7 : Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Soutien des organes directeurs de la Convention de 2005 par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	– Organisation de 2 réunions de la Conférence des Parties et de 4 sessions du Comité intergouvernemental
2. Nombre de politiques et mesures nationales et des ressources humaines et institutionnelles qui encouragent la diversité des expressions culturelles, y compris les biens, services et activités culturels, développées et/ou renforcées	– Développement ou révision de politiques et de mesures et renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 25 États
3. Demandes d'assistance internationale traitées et projets effectivement mis en œuvre et suivis (FIDC)	– 400 demandes d'assistance internationale traitées et 100 projets mis en œuvre et suivis

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>4. Nombre de rapports périodiques quadriennaux sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national communiqués par les Parties, traités et analysés</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 100 rapports traités et analysés – Collecte et diffusion de 50 meilleures pratiques, parmi lesquelles 20 % encouragent la participation des femmes à la création, à la production et à la diffusion de biens et services culturels
<p>5. Hausse du nombre des Parties à la Convention</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 15 nouvelles Parties
<p>6. Savoir produit par les parties prenantes à la mise en œuvre de la Convention accessible par le biais d'un système de gestion du savoir</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 80 parties prenantes participantes – Hausse de 100 % du nombre de pages consacrées au renforcement des capacités, aux indicateurs des orientations, au développement d'indicateurs et à la collecte de données
<p>7. Nombre d'organisations au sein et en dehors du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé contribuant à l'exécution du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 5 partenariats officiels établis ou renouvelés – 30 % d'augmentation de la participation de la société civile aux mécanismes de gouvernance de la Convention
<p>8. Villes de pays industrialisés et en développement engagées dans une collaboration en vue d'améliorer la créativité et les économies créatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 40 nouvelles villes, dont 15 en Afrique, dans les États arabes, dans les Caraïbes et le Pacifique devenues membres du Réseau de villes créatives (ressources extrabudgétaires) – 8 activités du réseau conçues conjointement en vue de développer la place des villes dans le développement économique, social et culturel (ressources extrabudgétaires)
<p>9. Utilisation de la créativité, des arts et du design comme instruments de développement durable en particulier dans les pays en développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 32 projets culturels financés au titre du Fonds international pour la promotion de la culture, dont au moins 70 % dans des pays en développement (ressources extrabudgétaires) – 5 accords de partenariat conclus ou renouvelés prévoyant une coopération Nord-Sud ou Sud-Sud et garantissant l'octroi d'au moins 70 bourses dans le domaine des arts et du design sur un total de 80 (ressources extrabudgétaires)
<p>10. Renforcement par l'art des capacités des jeunes pour l'expression culturelle et la créativité, le dialogue et la cohésion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Troisième conférence mondiale sur l'éducation artistique (ressources extrabudgétaires)

A background network diagram consisting of numerous nodes (circles) connected by thin lines, creating a complex web of connections. The nodes and lines are rendered in a light blue color, blending into the overall blue gradient of the page. The network is denser in the lower-left quadrant and becomes sparser towards the top and right.

GP V

Communication et information

Grand programme V

Communication et information

Budget ordinaire									
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées / (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation / Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation / (Diminution) en termes réels	Total 38 C/5 proposé CNZ 653 M\$	Renforcement	Total 38 C/5 proposé CNZ+ 667 M\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Budget opérationnel	13 378 600		13 378 600	653 400	-	139 700	14 171 700	1 468 400	15 640 100
Budget de personnel	19 336 000	(62 000)	19 274 000	693 000	(985 900)	(249 000)	18 732 100		18 732 100
Total, Grand programme V	32 714 600	(62 000)	32 652 600	1 346 400	(985 900)	(109 300)	32 903 800	1 468 400	34 372 200

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)			Renforcement	Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
MLA 1 Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes	5 810 400	8 585 200	14 395 600	602 000	6 412 400	8 585 200	14 997 600	15 205 500
ER1 Des politiques publiques et des pratiques favorables, ainsi qu'un soutien aux institutions médiatiques nationales, rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation, sur les plates-formes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays en situation de post-conflit et les pays en transition	3 684 600	4 831 100	8 515 700	381 800	4 066 400	4 831 100	8 897 500	11 445 500
ER2 Les institutions médiatiques pluralistes sont favorisées, y compris par l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des genres et par l'appui à des politiques et des pratiques consolidées visant les médias communautaires, les citoyens, notamment les jeunes, étant dotés de meilleures compétences grâce à une formation renforcée à la maîtrise des médias et de l'information	2 125 800	3 754 100	5 879 900	220 200	2 346 000	3 754 100	6 100 100	3 760 000
MLA 2 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation	8 361 300	10 146 900	18 508 200	866 400	9 227 700	10 146 900	19 374 600	1 507 100
ER3 Promotion, dans les États membres, du programme Solutions libres pour les sociétés du savoir (ressources éducatives libres, accès libre, logiciels libres et ouverts, plate-forme de formation libre, données libres, Open Cloud) et de l'accessibilité aux TIC, y compris pour les handicapés et pour toutes les langues	4 393 200	5 062 200	9 455 400	455 300	4 848 500	5 062 200	9 910 700	847 900
ER4 Amélioration de l'accès universel à l'information et préservation du patrimoine documentaire sous toutes ses formes grâce à un Programme Mémoire du monde renforcé, et soutien aux États membres pour la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)	3 968 100	5 084 700	9 052 800	411 100	4 379 200	5 084 700	9 463 900	659 200
Total, Grand programme V	14 171 700	18 732 100	32 903 800	1 468 400	15 640 100	18 732 100	34 372 200	16 712 600

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Grand programme V

Communication et information

Principales incidences des scénarios CNZ et CNZ+

Dans le cadre du scénario CNZ (32 903 800 dollars), le grand programme V maintient la répartition du budget global entre Siège (46 %) et hors Siège (54 %) pour les interventions directement liées au programme au même niveau que dans le document 37 C/5 approuvé. Il en va de même pour les fonds prévus pour les deux priorités globales – Afrique et Égalité des genres –, le continent africain bénéficiant du pourcentage de fonds décentralisés le plus élevé (20,5 %) dans l'ensemble. Les crédits alloués à l'Égalité des genres ont en réalité augmenté grâce à la double approche adoptée par le Secteur CI concernant l'intégration des questions d'égalité des genres et les interventions directement liées au programme. La réduction du budget a été compensée, dans une certaine mesure, par le déclassement de certains postes vacants au Siège et hors Siège.

Si le scénario CNZ+ de 667 millions de dollars devait être adopté, le montant supplémentaire de 1,5 million de dollars qui serait alloué au grand programme V permettrait de renforcer les compétences techniques dans les bureaux hors Siège de l'UNESCO, ainsi que son programme. Une partie de ces fonds serait destinée à encourager davantage l'accès universel à l'information et au savoir par le biais de technologies de l'information et de la communication (TIC) libres, ainsi qu'à promouvoir la liberté d'expression en ligne et hors ligne, en partant du principe que la liberté d'expression et l'accès à l'information et au savoir sont des éléments essentiels du développement durable et de la compréhension entre les cultures qui favorisent l'inclusion, la tolérance et la coopération entre les sociétés.

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Objectif stratégique 9 : Promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir

Grand programme V – Communication et information		
Objectif stratégique du 37 C/4	OS 9 : Promouvoir la liberté d'expression, le développement des médias et l'accès à l'information et au savoir	
Axes d'action	Axe d'action 1 : Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes	Axe d'action 2 : Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation
Résultats escomptés	<p>1. Des politiques publiques et des pratiques favorables rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation, sur les plates-formes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays en situation de post-conflit et les pays en transition, et soutien aux institutions médiatiques nationales</p> <p>2. Les institutions médiatiques pluralistes sont favorisées, y compris par l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des genres et par l'appui à des politiques et des pratiques consolidées visant les médias communautaires, les citoyens, notamment les jeunes, étant dotés de meilleures compétences grâce à une formation renforcée à la maîtrise des médias et de l'information</p>	<p>3. Promotion, dans les États membres, du programme Solutions libres pour les sociétés du savoir (ressources éducatives libres, accès libre, logiciels libres et ouverts, plate-forme de formation libre, données libres, Open Cloud) et de l'accessibilité aux TIC, y compris pour les handicapés et pour toutes les langues</p> <p>4. Amélioration de l'accès universel à l'information et préservation du patrimoine documentaire sous toutes ses formes grâce à un Programme Mémoire du monde renforcé, et soutien aux États membres pour la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)</p>

Axe d'action 1 : Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes

Les résultats escomptés 1 et 3 ont été regroupés en un nouveau résultat escompté 1, qui se lit comme suit :

Résultat escompté 1 : Des politiques publiques et des pratiques favorables, ainsi qu'un soutien aux institutions médiatiques nationales, rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation, sur les plates-formes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays en situation de post-conflit et les pays en transition

Indicateurs de performance	Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5
<p>1. Meilleure sensibilisation à la liberté d'expression et à l'accès à l'information ; renforcement de leur défense et de la surveillance de leur respect et de la droit humain fondamental ; application des normes juridiques connexes et des règles de déontologie professionnelle internationalement reconnues</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Promotion de la liberté de la presse, y compris sur Internet, par des publications et des directives, ainsi que par le Prix annuel de la liberté de la presse de l'UNESCO. Dans 80 pays au moins, une grande manifestation et des activités locales marquant chaque année la Journée mondiale de la liberté de la presse ; promotion d'une campagne internationale de sensibilisation à la liberté d'expression – Dans 16 pays au moins, renforcement des politiques publiques et des normes propices à la liberté d'expression, à la liberté d'information et à la liberté de la presse, dont un appui aux médias en période électorale dans 6 pays au moins – Perfectionnement des systèmes de reddition de comptes reposant sur l'autorégulation des médias dans 12 pays au moins, et renforcement des normes de déontologie professionnelle dans 20 pays au moins, notamment grâce à la collaboration avec les associations de médias
<p>2. Développement des campagnes internationales et nationales sur la sécurité des journalistes et les dangers de l'impunité, et renforcement des capacités</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Dans 7 pays au moins, mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, et renforcement du dispositif de coordination au niveau international – Dans 15 pays au moins, valorisation de 400 professionnels des médias et agents des pouvoirs publics par une formation appropriée sur la sécurité des journalistes et la promotion de directives connexes – Concours au dispositif d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, par la présentation d'informations pertinentes sur 90 pays au moins

Indicateurs de performance	Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5
<p>3. Dans les pays en transition et dans les situations de post-conflit, facilitation d'un environnement propice à des médias libres et indépendants, et encouragement à la bonne gouvernance et à la démocratie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans 7 pays au moins, notamment en Afrique, législation sur les médias garantissant l'indépendance des médias et renforcement de la liberté de l'information et de l'indépendance éditoriale - Dans au moins 5 pays en situation de post-conflit et en transition, amélioration du professionnalisme des journalistes, notamment grâce à des associations, des organisations et des syndicats indépendants, ainsi, le cas échéant, qu'à des codes de déontologie professionnelle volontaires et des organes professionnels - Dans au moins 7 pays en situation de post-conflit et en transition, renforcement des capacités de journalisme d'investigation
<p>4. Des États membres bénéficient d'initiatives spéciales et de projets de développement des médias fondé sur la connaissance appuyés par le PIDC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 240 projets de développement des médias, dont 140 en 2016-2017, dans au moins 80 pays en développement de toutes les régions ; des informations détaillées sur tous les projets, y compris des rapports d'exécution et d'évaluation, sont mis à disposition sur le site du PIDC via la base de données des projets, conformément au développement des médias fondé sur la connaissance - La base de données du PIDC servant de pratique exemplaire, on obtient la participation de 12 organisations internationales de soutien aux médias qui produisent, partagent et utilisent les savoirs sur le développement des médias - Évaluation du paysage médiatique national au regard des Indicateurs de développement des médias de l'UNESCO réalisée dans au moins 14 pays et intégrée dans les programmes afin de renforcer le développement des médias dans ces pays ; large participation à deux débats thématiques sur les questions de développement des médias organisés dans le cadre des sessions du Conseil du PIDC - Au moins 1 000 journalistes, notamment 400 en 2016-2017, dont 50 % de femmes, appliquent de nouvelles techniques de reportage ; au moins 1 000 journalistes, notamment 250 en 2016-2017, dont 50 % de femmes, rédigent des articles sur les sciences et le développement ; au moins 10 nouveaux programmes d'études, dont 5 en 2016-2017, traitant des questions de gouvernance démocratique, de développement durable et de paix sont mis au point et promus en complément aux programmes modèles

Résultat escompté 2 : Les institutions médiatiques pluralistes sont favorisées, y compris par l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des genres et par l'appui à des politiques et des pratiques consolidées visant les médias communautaires, les citoyens, notamment les jeunes, étant dotés de meilleures compétences grâce à une formation renforcée à la maîtrise des médias et de l'information

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Nombre d'États membres ayant mis en place des pratiques et politiques favorables aux médias pluralistes, particulièrement parmi les médias communautaires, afin de développer l'inclusion et la participation</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 50 radios communautaires adaptent leurs directives de programmation afin de renforcer la représentation des femmes et des jeunes ; au moins 10 organes de réglementation introduisent des politiques de viabilité des médias communautaires ; des modèles de financement des médias communautaires sont introduits en mode pilote dans 3 pays</i> – <i>Chaque année, le pluralisme radiophonique est renforcé par la célébration de la Journée mondiale de la radio dans 40 pays au moins</i>
<p>2. Institutions médiatiques adoptant les indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) de l'UNESCO ou d'autres mesures de respect de cette égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 6 associations internationales ou régionales d'organisations médiatiques font la promotion des GSIM ; un dispositif mondial de partenariats sur le genre et les médias est renforcé</i> – <i>Au moins 30 institutions médiatiques et 20 écoles de journalisme appliquent les GSIM</i> – <i>Au moins 60 partenaires médiatiques concourent chaque année à l'initiative Les femmes font l'info</i>
<p>3. Nombre accru de citoyens, surtout de jeunes participant aux sociétés du savoir, que les médias dotent de meilleurs moyens d'action, notamment de compétences accrues de l'initiation aux médias et à l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>L'initiation aux médias et à l'information entre dans au moins 30 programmes de formation des enseignants, et au moins 10 États membres mettent au point des politiques et des stratégies nationales en ce sens</i> – <i>Au moins 3 partenariats internationaux promeuvent l'initiation aux médias et à l'information</i> – <i>Au moins 20 associations de jeunes mettent en pratique l'initiation aux médias et à l'information</i>

Axe d'action 2 : Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation

Résultat escompté 3 : Promotion, dans les États membres, du programme Solutions libres pour les sociétés du savoir (ressources éducatives libres, accès libre, logiciels libres et ouverts, plate-forme de formation libre, données libres, Open Cloud) et de l'accessibilité aux TIC, y compris pour les handicapés et pour toutes les langues

Indicateurs de performance	Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5
<p>1. Nombre d'États membres formulant un cadre directeur et prenant des mesures concrètes sur l'accès universel à l'information et au savoir par l'usage des TIC, des dispositifs mobiles et des solutions libres, l'accent étant mis en particulier sur les enseignants, les apprenants, les chercheurs, les professionnels de l'information et/ou les scientifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 40 États membres, dont 20 en 2016-2017, adoptant des politiques nationales ou régionales, notamment grâce au renforcement des capacités des institutions nationales ainsi que des instances mondiales dans les domaines des REL, de l'accès libre, des FOSS, des données libres et de l'accessibilité de l'information – Au moins 60 institutions de niveau national, dont 30 en 2016-2017, mettant en œuvre des initiatives multilingues, accessibles et évolutives dans les domaines des REL, de l'accès libre et de l'accessibilité de l'information, notamment le développement de ressources, d'outils et d'activités de renforcement des capacités pour une masse critique d'enseignants et de chercheurs – 30 institutions adoptant des programmes concernant des applications pour smartphones au service du développement durable ; stratégies participatives de réduction des risques de catastrophe basées sur : la gestion des connaissances scientifiques en accès libre, des outils FOSS et des systèmes d'information géographique sous licence libre mettant l'accent sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes, et les communautés locales
<p>2. Nombre d'enseignants exploitant efficacement les TIC dans leur pratique professionnelle pour promouvoir un environnement d'apprentissage de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 10 établissements de formation d'enseignants utilisant le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT)
<p>3. Initiatives d'appui aux politiques relatives à l'enseignement ouvert, flexible, à distance et en ligne (e-learning) exploitant des solutions libres</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Développement d'au moins 10 outils d'appui aux politiques et d'outils d'auto-apprentissage pour l'apprentissage ouvert, flexible, à distance et en ligne (e-learning)

Les résultats escomptés 5 et 6 ont été regroupés avec le résultat escompté 4, qui se lit comme suit :

Résultat escompté 4 : Amélioration de l'accès universel à l'information et préservation du patrimoine documentaire sous toutes ses formes grâce à un Programme Mémoire du monde renforcé, et soutien aux États membres pour la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Amélioration de la sauvegarde, de la préservation et de l'accessibilité de l'information et du patrimoine documentaire dans les États membres, notamment par la mise en œuvre d'instruments normatifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 55 nouvelles inscriptions dans le <i>Registre de la Mémoire du monde</i> – Au moins 15 nouveaux comités et registres nationaux de la Mémoire du monde créés et opérationnels – Lancement de la nouvelle plate-forme en ligne de l'UNESCO « Atlas mondial des langues », mise en place d'une communauté de pratiques, renforcement des capacités de suivi d'au moins 10 institutions nationales dans le domaine des langues, et plaidoyer à l'échelle mondiale pour les recommandations des instruments normatifs – Au moins 25 nouveaux services de bibliothèque numérique, dont 7 en 2016-2017, mis en place par des institutions des États membres
<p>2. Renforcement des capacités des États membres à développer un recours aux TIC inclusif et tenant compte des questions d'égalité des genres, grâce à la mise en œuvre des conclusions de l'examen du SMSI et des priorités de l'UNGIS</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Intensification de la coopération internationale relative au SMSI après 2015 dans les domaines des TIC, du partage des connaissances et de la constitution de partenariats multipartites par le biais de la co-organisation de 4 réunions mondiales du SMSI, dont 2 en 2016-2017, et de 2 réunions régionales axées en particulier sur la question de l'égalité des genres et sur l'Afrique
<p>3. Questions liées à la gouvernance de l'Internet dans les domaines de compétence de l'UNESCO inscrites en bonne place dans les débats internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Agenda mondial de la gouvernance de l'Internet renforcé par l'organisation de 4 Forums ouverts annuels, dont 2 en 2016-2017, et par la mise en place de 2 nouvelles initiatives de l'UNESCO relatives à l'Internet
<p>4. Nombre d'États membres qui ont intégré des ressources et des activités de politiques de qualité (déclarations, directives, études, initiatives de renforcement des capacités) relatives aux domaines prioritaires du PIPT dans leurs stratégies nationales pour l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Intégration par 4 États membres des ressources relatives aux politiques d'information dans leurs stratégies nationales pour l'information

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>5. Nombre d'États membres appliquant des stratégies d'évaluation et des mesures fondées sur des données factuelles concernant l'info-éthique et l'initiation aux médias et à l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>4 PEID et 4 pays en développement appliquant des stratégies et des mesures relatives aux dimensions éthiques</i> - <i>Évaluation de l'état de préparation et des compétences, dans au moins 5 pays, sur la base du Cadre mondial d'évaluation de l'éducation aux médias et à l'information développé par l'UNESCO, et intégration de données factuelles dans les plans d'action relatifs à l'initiation aux médias et à l'information ; développement d'outils automatisés d'auto-évaluation en ligne</i>

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

Gestion des bureaux hors Siège

Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège

II.B – Services liés au programme

II.C – Programme de participation et bourses

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

ISU

Budget ordinaire									
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels	Total 38 C/5 proposé CNZ 653 M\$	Renforcement	Total 38 C/5 proposé CNZ+ 667 M\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	9 200 000	-	9 200 000	200 100	-	(167 200)	9 232 900	415 900	9 648 800

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

Principales incidences des scénarios CNZ et CNZ+

Entre 2012 et 2015, l'ISU a essentiellement fonctionné avec un budget à croissance nominale zéro de 12,5 millions de dollars des États-Unis, malgré une augmentation des coûts liée au personnel et à l'infrastructure. Ce budget est considéré comme le strict minimum nécessaire au maintien des services fondamentaux de l'Institut.

Du fait des coupes budgétaires importantes, le montant alloué à l'ISU par l'UNESCO a diminué, passant de 9,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 à 7,6 millions pour l'exercice 2014-2015. Des mesures de maîtrise des dépenses et d'austérité ont été appliqués tant à la sphère administrative qu'aux programmes et l'ISU a été contraint de mettre un terme à des activités importantes telles que l'enquête mondiale sur les statistiques des médias. Complétée par des fonds mobilisés auprès de sources extrabudgétaires, l'allocation financière au titre du budget du Programme ordinaire de l'UNESCO sert à couvrir les coûts liés à la production de données dans les domaines de la science, de la culture et de la communication. Cette allocation permet également de financer le traitement des données dans le domaine de l'éducation, ainsi que la production de nombre des indicateurs utilisés pour suivre les progrès en vue de la réalisation de l'Éducation pour tous et des objectifs correspondants. Ces données sont largement diffusées dans le cadre des rapports mondiaux de suivi sur l'Éducation pour tous, ainsi que par d'autres partenaires.

En 2016-2017, les États membres, donateurs et organismes de la société civile attendent de l'ISU qu'il assume un rôle de chef de file dans l'élaboration de nouveaux indicateurs et cadres de suivi des objectifs relatifs à l'éducation dans le programme de développement pour l'après-2015. Cette attente est manifestement le reflet de la réputation de l'Institut et de son expérience en matière de suivi de l'Éducation pour tous. Cependant, la situation financière, notamment la dépendance croissante à l'égard des ressources extrabudgétaires, menace directement la capacité de l'Institut à répondre aux attentes ambitieuses de la communauté internationale du développement.

Sous réserve qu'il parvienne à mobiliser des ressources extrabudgétaires suffisantes, l'ISU continuera de mettre en œuvre le programme approuvé dans le 37 C/5 dans le cadre du scénario budgétaire CNZ et mettra davantage l'accent, dans ses activités, sur la mise en œuvre du programme de développement

pour l'après-2015. Il s'appuiera sur les réalisations de l'exercice biennal 2014-2015 et s'efforcera d'atteindre chacun de ses 10 résultats escomptés approuvés pour l'ensemble de la période quadriennale. Les indicateurs de performance et les cibles correspondantes pour 2017 ont été ajustés et harmonisés en conséquence.

Dans le cadre d'un scénario CNZ+, le montant alloué à l'ISU augmenterait de 416 000 dollars par rapport à un scénario CNZ. Avec cette somme, l'ISU se propose de donner davantage d'ampleur aux domaines prioritaires de son programme, notamment de la manière suivante : élargir son action en matière de méthodologies dans le domaine des statistiques de l'éducation (résultat escompté 2) ; étendre la portée de ses activités de renforcement des capacités en matière de production et d'utilisation des données nationales et comparatives relatives à l'éducation (résultats escomptés 3 et 4) ; dans le domaine des résultats de l'apprentissage, finaliser et publier les résultats du Programme d'évaluation et de suivi de l'alphabétisation (LAMP) (résultat escompté 5) ; dans le domaine des STI, élargir la base de données en ajoutant au moins 100 nouvelles enquêtes dans l'inventaire sur l'innovation (résultat escompté 6) ; améliorer l'information statistique dans le domaine de la culture, notamment pour ce qui est des films de long métrage, et accroître les activités de renforcement des capacités (résultat escompté 7) ; améliorer encore la qualité des données produites par l'ISU, notamment grâce à l'élaboration d'une stratégie pour le Cadre d'évaluation de la qualité des données, qui pourrait être étendue aux STI.

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Axe d'action 1 : Élaboration d'indicateurs de l'éducation et promotion de l'utilisation et de l'analyse de données

Résultat escompté 1 : Production de statistiques et d'indicateurs de l'éducation plus pertinents et à jour

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Données mondiales plus complètes et plus pertinentes sur l'éducation afin de répondre aux besoins des objectifs de l'après-2015	– Réalisation chaque année de nouvelles collectes mondiales de données conçues pour recueillir des informations comparables utiles à la formulation des politiques
2. Données régionales et nationales plus complètes et plus pertinentes sur l'éducation afin de répondre aux besoins régionaux et nationaux en matière de formulation des politiques et de suivi	– Conception, chaque année, avec des partenaires locaux, de nouveaux modules régionaux qui répondent aux besoins régionaux en matière d'informations chaque année – Réalisation de collectes pilotes de données pour recueillir des indicateurs clés au niveau sous-national
3. Disponibilité de données relatives à l'éducation ventilées par groupe de population spécifique	– Intégration dans les bases de données de l'ISU et diffusion d'indicateurs de l'éducation dérivés des recensements et des enquêtes

Résultat escompté 2 : Élaboration, application et amélioration de méthodologies et de normes appropriées dans le domaine des statistiques de l'éducation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre d'États membres ayant mis à jour la cartographie de leur système éducatif national en fonction de la CITE 2011	– <i>Au moins 120 pays ayant publié une cartographie de la CITE 2011</i>
2. Application de la classification révisée des domaines d'études et de formation de la CITE (CITE-F 2013) dans le cadre des collectes de données de l'ISU	– <i>Application de la CITE-F 2013 dans toutes les enquêtes de l'ISU collectant des données par domaine d'études</i>
3. Publication par l'ISU de documents décrivant les nouveaux cadres conceptuels et permettant de mieux comprendre les méthodologies et indicateurs de l'ISU	– <i>4 documents méthodologiques : 2 documents publiés pour la période 2014-2015, plus 2 documents sur des thèmes restant à identifier pour la période 2016-2017</i>
4. Nombre de pays pour lesquels des données sur la durée moyenne de la scolarité sont disponibles dans le cadre du Centre de données de l'ISU	– <i>130 pays pour lesquels des données sont disponibles sur la période 1950-2016</i>
5. Nombre d'indicateurs de suivi des objectifs de l'éducation post-2015 pour lesquels des données sont disponibles dans la base de données de l'ISU	– <i>La base de données de l'ISU contient des données pour tous les indicateurs de suivi des objectifs de l'éducation post-2015 pour lesquels des valeurs peuvent être calculées à partir des données disponibles</i>

Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des statisticiens nationaux à produire et utiliser des données nationales et comparatives sur l'éducation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Organisation, à l'intention des planificateurs de l'éducation et des responsables politiques, d'ateliers de formation à l'utilisation et à l'analyse de données en vue d'une prise de décision axée sur les résultats dans toutes les régions	– <i>12 à 16 ateliers régionaux (3 à 4 par an)</i>
2. Fourniture d'orientations techniques et/ou réalisation d'évaluations de la qualité des données, et application des recommandations par les États membres	– <i>Réalisation de missions techniques ou d'évaluations de la qualité des données et mise en œuvre des recommandations dans au moins 16 États membres (4 par an)</i>

Résultat escompté 4 : Promotion de l'utilisation et de l'analyse des statistiques de l'éducation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Production de rapports thématiques étayés par des données	<ul style="list-style-type: none"> – Publication d'un rapport thématique phare tous les 15 mois avec des partenaires d'analyse – Diffusion des données de l'éducation deux fois par an par l'intermédiaire du Centre de données de l'ISU
2. Présentation plus visuelle des données	<ul style="list-style-type: none"> – Présentation d'atlas électroniques sur une nouvelle plate-forme ainsi que d'autres représentations visuelles thématiques par le biais du site Web de l'ISU
3. Mise au point de produits techniques, analytiques et d'information	<ul style="list-style-type: none"> – Un document technique, une note stratégique et six fiches d'information par an

Axe d'action 2 : Élaboration de statistiques internationales sur les résultats de l'éducation

Résultat escompté 5 : Utilisation par la communauté éducative internationale d'un cadre commun pour réaliser des analyses comparatives et un suivi international des progrès des résultats d'apprentissage

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Établissement et utilisation par les États membres d'un catalogue des initiatives nationales et internationales sur l'évaluation des résultats d'apprentissage des élèves	<ul style="list-style-type: none"> – Analyse des initiatives d'évaluation des élèves dans au moins 100 pays
2. Recensement des bonnes pratiques de travail en vue de leur application dans les évaluations orales des compétences en lecture	<ul style="list-style-type: none"> – Consensus trouvé entre parties prenantes de l'évaluation ; promotion d'un cadre commun

Axe d'action 3 : Élaboration de statistiques internationales sur la science, la technologie et l'innovation, la culture, la communication et l'information

Résultat escompté 6 : Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses d'actualité sur les statistiques relatives à la recherche-développement et à l'innovation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Élargissement de la base de données STI	<ul style="list-style-type: none"> – Taux de réponse net de 32 % pour les pays auxquels l'ISU adresse un questionnaire sur la R-D – 30 réponses au questionnaire sur l'innovation – Métadonnées sur la R-D disponibles pour tous les pays pour lesquels la base de données de l'ISU comporte des données sur la R-D
2. Élaboration de méthodes pour aider les États membres à réaliser des enquêtes en matière de STI	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 5 pays en développement sollicitent de l'aide pour réaliser chaque année une enquête sur la R-D ou l'innovation – Présentation, à la 39^e session de la Conférence générale, de la révision de la Recommandation de l'UNESCO de 1978 concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie
3. Nombre de pays/participants dont les capacités de collecte de statistiques en matière de STI ont été améliorées	<ul style="list-style-type: none"> – 40 pays dans 2 ateliers régionaux (à raison de 10 pays par atelier régional et par an) – 16 ateliers d'assistance technique (4 par an)
4. Établissement de rapports et préparation d'autres matériels électroniques afin de promouvoir l'utilisation des indicateurs STI et leur corrélation avec les questions de développement	<ul style="list-style-type: none"> – 100 demandes reçues par l'ISU concernant des données en matière de R-D et d'innovation (25 par an)

Résultat escompté 7 : Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses sur les statistiques culturelles d'actualité et utiles à la formulation des politiques

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Augmentation du nombre de documents d'information méthodologiques produits à l'appui du développement des statistiques culturelles à l'échelle mondiale	– <i>Production d'au moins 2 documents d'information méthodologiques</i>
2. Production et publication dans un large éventail de rapports mondiaux de données et indicateurs comparables au niveau transnational	– <i>Nouvelles données et nouveaux indicateurs disponibles en vue de leur diffusion pour l'enquête de l'ISU sur les films de long métrage ainsi que celle sur les statistiques de l'emploi culturel</i>
3. Augmentation du nombre de statisticiens nationaux et formation des responsables culturels à la collecte, l'analyse et l'utilisation des statistiques culturelles	– <i>Organisation d'au moins 8 ateliers de formation régionaux (1 atelier régional par an)</i>

Résultat escompté 8 : Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses sur les statistiques de la communication d'actualité et utiles à la formulation de politiques

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Disponibilité et actualisation périodique des données mondiales sur les TIC dans l'éducation	– <i>Taux de réponse de 60 % à l'enquête mondiale 2017 sur les TIC dans l'éducation</i>

Axe d'action 4 : Renforcement des activités statistiques transversales

Résultat escompté 9 : Amélioration et contrôle constants de la qualité des données produites par l'ISU

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Renforcement des cadres relatifs à la gouvernance et à la qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Publication, pour toutes les activités d'enquête de l'ISU, des principaux indicateurs de performance concernant les taux de réponse aux enquêtes de l'Institut et au respect des délais – Publication, pour les enquêtes de l'ISU en matière d'éducation et de recherche-développement, des principaux indicateurs de performance concernant la portée et le degré d'exhaustivité des données – Participation de tous les acteurs internes de l'ISU concernés à la planification et à la réalisation des enquêtes
<p>2. Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des échanges de données avec d'autres organismes</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'un système d'échange de données entièrement automatisé avec l'OCDE et Eurostat pour l'enquête sur l'éducation
<p>3. Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de la coordination, des processus et de la gestion des données et métadonnées au sein de l'ISU, ainsi que des outils prenant en compte le cycle de vie des données dans son intégralité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de 10 % du coût de la collecte et du traitement des données – Adaptation des systèmes et processus aux questionnaires modulaires et collectes régionales/mondiales – Mise en place d'un comité directeur pour la production des données et élaboration d'un plan de priorités
<p>4. Nombre d'États membres dans lesquels les capacités en matière de statistiques ont été renforcées grâce aux interventions du personnel de l'ISU sur place</p>	<ul style="list-style-type: none"> – États arabes : 7 – Asie et Pacifique : 40 – Amérique latine et Caraïbes : 50 – Afrique subsaharienne : 50

Résultat escompté 10 : Accessibilité et utilisation des données de l'ISU plus faciles, plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des utilisateurs

Indicateurs de performance	Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5
<p>1. Création de partenariats ou renforcement des partenariats existants avec des intermédiaires (sites Web tiers) afin d'améliorer la diffusion des données de l'ISU</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Création d'au moins 2 nouveaux partenariats avec des intermédiaires pour la diffusion des données</i> - <i>Présence visible des données de l'ISU sur le site Web du Siège de l'UNESCO et sur les sites Web régionaux de l'Organisation</i> - <i>Mise en place du service Web de données libres de l'ISU</i> - <i>Au moins 5 sites extérieurs contenant des données dépassées/périmées passent à de nouvelles méthodes automatisées pour faire en sorte que les données soient toujours à jour</i>
<p>2. Le site Web de l'ISU et les produits et services de son Centre de données sont maintenus à jour, toujours pertinents et régulièrement améliorés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ajout d'au moins un type de nouveaux produits chaque année</i> - <i>Augmentation de 10 % des accès uniques aux produits de données en ligne de l'ISU au cours de l'exercice biennal</i> - <i>Renforcement du Centre de données de l'ISU deux fois par an</i> - <i>Suivi de l'expérience utilisateur du Centre de données en ligne de l'ISU à l'aide d'enquêtes en ligne réalisées au moins une fois par an pour déterminer les domaines à améliorer</i>
<p>3. Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des pratiques internes de diffusion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Passage à des méthodes automatisées pour au moins 5 ensembles de données actuellement diffusés manuellement</i> - <i>Mises à jour signalées automatiquement aux partenaires en ce qui concerne la diffusion de tous les ensembles de données</i> - <i>Harmonisation des données entre les ensembles de données diffusés en externe et le Centre de données de l'ISU</i>

Titre II.A – Gestion des bureaux hors Siège

Pour le chapitre qui suit, les budgets proposés au titre des scénarios de 653 M\$ et 667 M\$ sont les mêmes.

Hors Siège – 1

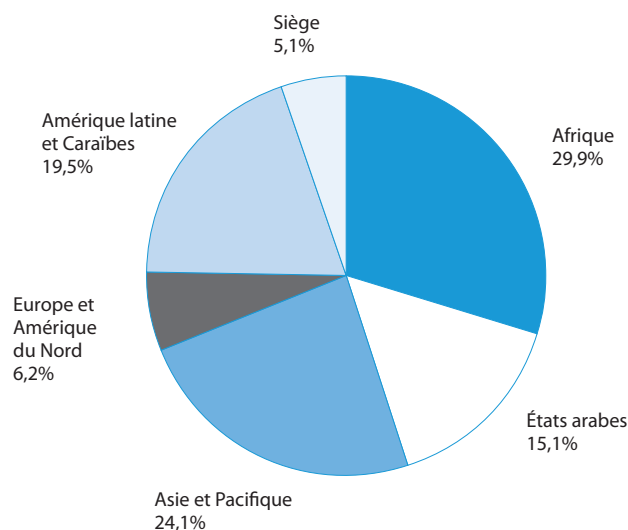
Gestion des bureaux hors Siège	Budget ordinaire						Total 38 C/5 proposé 653 M\$ / 667 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	23 953 000	-	23 953 000	1 014 600	-	1 423 500	26 391 100	1 224 500
2 Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (personnel)	66 000 000	(1 293 000)	64 707 000	(26 000)	(3 050 700)	(3 667 600)	57 962 700	-
Total, Gestion des bureaux hors Siège	89 953 000	(1 293 000)	88 660 000	988 600	(3 050 700)	(2 244 100)	84 353 800	1 224 500

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Région/Siège	Ventilation du budget ordinaire par région			
	Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés (personnel)	Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	Total	
	\$	\$	\$	%
Afrique	16 961 100	8 248 300	25 209 400	29,9%
États arabes	9 810 700	2 940 300	12 751 000	15,1%
Asie et Pacifique	13 691 800	6 672 700	20 364 500	24,1%
Europe et Amérique du Nord	3 371 600	1 884 200	5 255 800	6,2%
Amérique latine et Caraïbes	12 239 800	4 235 600	16 475 400	19,5%
Total, hors Siège	56 075 000	23 981 100	80 056 100	94,9%
Siège	1 887 700	2 410 000	4 297 700	5,1%
Total, Gestion des bureaux hors Siège	57 962 700	26 391 100	84 353 800	100,0%

Budget ordinaire



Hors Siège – 2

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 653 M\$/ 667 M\$	
		\$	\$	
1. Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés				
Personnel (postes établis)		57 962 700	57 962 700	–
2. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège				
I. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège				1 224 500
Assistance temporaire	4 650 000		4 650 000	
Heures supplémentaires	129 300		129 300	
Missions du personnel	1 310 000		1 310 000	
Consultants et experts	–		–	
Services contractuels	3 175 000		3 175 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	450 000		450 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	16 276 800		16 276 800	
Autres charges	–		–	
Sous-total	25 991 100	–	25 991 100	1 224 500
II. Crédits administrés pour le renforcement des bureaux hors Siège				
Participation de l'UNESCO aux activités pilotes de l'Initiative « Unis dans l'action »	400 000		400 000	
Sous-total	400 000	–	400 000	–
Total, Gestion des bureaux hors Siège	26 391 100	57 962 700	84 353 800	1 224 500

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

07002

La réforme du dispositif hors Siège telle que décidée par la Conférence générale à sa 36^e session repose sur un modèle à deux niveaux comportant un nombre limité de bureaux régionaux multisectoriels et des bureaux de pays, dont des bureaux et « desks » **de projets. La mise en œuvre de la réforme** dans la région Afrique est en cours et continuera de s'appuyer sur l'expérience concrète de la nouvelle structure et de son efficacité et son efficience programmatiques, financières et logistiques, ainsi que de son alignement sur l'ensemble du système des Nations Unies. Les consultations avec les États membres et les groupes régionaux se poursuivront tout au long du processus.

07004

BSP, en tant que point d'entrée pour l'établissement des rapports relatifs aux programmes, la coordination des programmes et le suivi de l'exécution du programme sur le terrain, sert de plateforme de coordination pour la gestion des unités hors Siège. Dans ce contexte, BSP fournit un appui aux bureaux hors Siège en coordonnant les réponses et actions consolidées et cohérentes du Siège.

07005

BFM fournit un soutien en matière de gestion financière ainsi qu'un appui technique, et s'occupe des dépenses de fonctionnement, des budgets et des procédures administratives des bureaux hors Siège. Il doit notamment assurer une structure efficace des effectifs dans les unités administratives, surveiller les coûts de fonctionnement de chacun des bureaux hors Siège ainsi que la mise en œuvre de mesures de rentabilité. BFM aide et appuie les bureaux hors Siège dans la mise en œuvre des recommandations des audits et s'assure du renforcement des capacités d'administration et de gestion par des programmes de conseil et de tutorat. BFM participera à la mise en place et au fonctionnement efficace des plateformes d'appui administratif, conformément aux décisions relatives à la réforme du dispositif hors Siège. BFM participera au processus de réforme du système des Nations Unies pour ce qui est des aspects financiers et budgétaires ainsi que de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, principalement en conseillant les bureaux hors Siège afin de faciliter la mise en œuvre des procédures et des accords au niveau des équipes de pays des Nations Unies.

Le paragraphe 07006 est supprimé.

Résultat escompté 1 : Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de présence hors Siège

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Consolidation de la première phase de la réforme par l'UNESCO de son dispositif hors Siège (Afrique)	– Réforme du dispositif hors Siège déployée dans d'autres régions, conformément aux décisions des organes directeurs de l'UNESCO
2. Coordination des interactions entre le Siège et les unités hors Siège sur les questions de gestion complexes	– Réforme du dispositif hors Siège déployée dans d'autres régions, conformément aux décisions des organes directeurs de l'UNESCO
3. Achèvement de l'évaluation de la performance de tous les directeurs et chefs de bureaux hors Siège	– Évaluation de la performance de tous les directeurs/chefs de bureau hors Siège achevée fin 2017

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>4. Renforcement des capacités de gestion au sein des bureaux hors Siège, création de solutions alternatives aux plates-formes administratives régionales à travers le renforcement des unités administratives des bureaux multisectoriels et régionaux, dotation en personnel et évaluation des unités administratives au sein des bureaux hors Siège, attribution et suivi des budgets de fonctionnement des bureaux hors Siège, et fourniture d'un appui à toutes les unités administratives des bureaux hors Siège.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Création pour chaque région d'un poste de Responsable des achats (4 au total) et d'un poste d'assistant (achats) (4 au total)</i> - <i>Évaluation des performances de tous les AO des bureaux hors Siège achevée à la fin 2017</i> - <i>Appui fourni à toutes les unités administratives des bureaux hors Siège dans lesquelles le poste d'AO est vacant, ainsi que des orientations, le cas échéant</i>

Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège

Pour ce chapitre, les budgets proposés au titre des scénarios de 653 M\$ et 667 M\$ sont les mêmes.

Réforme du dispositif hors Siège

Budget ordinaire								Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées / (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation / Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation / (Diminution) en termes réels	Total 38 C/5 proposé 653 M\$ / 667 M\$		
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège								
Budget opérationnel	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	1 000 000	-
Budget de personnel	4 000 000	-	4 000 000	-	(210 500)	210 500	4 000 000	-
Total, Réforme du dispositif hors Siège	5 000 000	-	5 000 000	-	(210 500)	210 500	5 000 000	-

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés

Cet article budgétaire correspondra aux coûts récurrents et non récurrents supplémentaires résultant de la mise en œuvre progressive de la réforme de l'UNESCO concernant son dispositif hors Siège en Afrique au cours de la période couverte par le 38 C/5.

II.B – Services liés au programme

Pour les chapitres qui suivent, les budgets proposés au titre des scénarios de 653 M\$ et 667 M\$ sont les mêmes.

Titre II.B – 1

Services liés au programme	Budget ordinaire						Total 38 C/5 proposé 653 M\$ / 667 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées / (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Chapitre 1 Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique								
Budget opérationnel	3 142 000	-	3 142 000	126 200	-	1 014 500	4 282 700	-
Budget de personnel	5 197 000	(41 000)	5 156 000	140 000	(205 200)	(1 192 000)	3 898 800	-
Total, Chapitre 1	8 339 000	(41 000)	8 298 000	266 200	(205 200)	(177 500)	8 181 500	-
Chapitre 2 Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres								
Budget opérationnel	577 000	-	577 000	24 600	-	24 100	625 700	-
Budget de personnel	1 640 000	-	1 640 000	60 000	(85 000)	-	1 615 000	377 000
Total, Chapitre 2	2 217 000	-	2 217 000	84 600	(85 000)	24 100	2 240 700	377 000
Chapitre 3 Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe								
Budget opérationnel	919 900	-	919 900	41 800	-	(171 600)	790 100	-
Budget de personnel	994 100	(359 000)	635 100	31 900	(34 800)	28 100	660 300	-
Total, Chapitre 3	1 914 000	(359 000)	1 555 000	73 700	(34 800)	(143 500)	1 450 400	-
Chapitre 4 Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget								
Budget opérationnel	1 524 000	-	1 524 000	70 200	-	1 263 700	2 857 900	865 000
Budget de personnel	6 392 000	513 000	6 905 000	248 000	(292 700)	(1 299 000)	5 561 300	6 808 100
Total, Chapitre 4	7 916 000	513 000	8 429 000	318 200	(292 700)	(35 300)	8 419 200	7 673 100
Chapitre 5 Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation								
Budget opérationnel	369 000	-	369 000	22 100	-	262 400	653 500	-
Budget de personnel	4 679 000	-	4 679 000	196 000	(231 500)	(245 000)	4 398 500	2 775 200
Total, Chapitre 5	5 048 000	-	5 048 000	218 100	(231 500)	17 400	5 052 000	2 775 200
Chapitre 6 Relations extérieures et information du public								
Budget opérationnel	2 380 000	-	2 380 000	112 600	-	2 649 400	5 142 000	200 000
Budget de personnel	22 199 000	377 000	22 576 000	821 600	(1 025 900)	(2 879 600)	19 492 100	691 400
Total, Chapitre 6	24 579 000	377 000	24 956 000	934 200	(1 025 900)	(230 200)	24 634 100	891 400
Total, Budget opérationnel	8 911 900	-	8 911 900	397 500	-	5 042 500	14 351 900	1 065 000
Total, Budget de personnel	41 101 100	490 000	41 591 100	1 497 500	(1 875 100)	(5 587 500)	35 626 000	10 651 700
Total, Titre II.B	50 013 000	490 000	50 503 000	1 895 000	(1 875 100)	(545 000)	49 977 900	11 716 700

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre II.B – 2

Postes de dépenses		Budget ordinaire		Total 38 C/5 proposé 653 M\$/667 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
		Budget opérationnel	Budget de personnel		
		\$	\$	\$	\$
Chapitre 1	Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique				
I.	Personnel (postes établis)		3 898 800	3 898 800	–
II.	Autres dépenses :				–
	Assistance temporaire	568 600		568 600	
	Heures supplémentaires	–		–	
	Missions de délégués et de personnes extérieures	696 000		696 000	
	Missions du personnel	620 000		620 000	
	Consultants et experts	–		–	
	Services contractuels	650 000		650 000	
	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	–		–	
	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 248 100		1 248 100	
	Autres charges	500 000		500 000	
	Total, Chapitre 1	4 282 700	3 898 800	8 181 500	–
Chapitre 2	Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité des genres				
I.	Personnel (postes établis)		1 615 000	1 615 000	377 000
II.	Autres dépenses :				–
	Assistance temporaire	237 000		237 000	
	Missions de délégués et de personnes extérieures	40 000		40 000	
	Missions du personnel	150 000		150 000	
	Consultants et experts	30 000		30 000	
	Services contractuels	60 000		60 000	
	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	30 000		30 000	
	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	61 100		61 100	
	Autres charges	17 600		17 600	
	Total, Chapitre 2	625 700	1 615 000	2 240 700	377 000
Chapitre 3	Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe				
I.	Personnel (postes établis)		660 300	660 300	–
II.	Autres dépenses :				–
	Assistance temporaire	70 000		70 000	
	Missions de délégués et de personnes extérieures	61 000		61 000	
	Missions du personnel	193 000		193 000	
	Consultants et experts	320 000		320 000	
	Services contractuels	81 000		81 000	
	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	25 000		25 000	
	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	22 100		22 100	
	Autres charges	18 000		18 000	
	Total, Chapitre 3	790 100	660 300	1 450 400	–
Chapitre 4	Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget				
I.	Personnel (postes établis)		5 561 300	5 561 300	6 808 100
II.	Autres dépenses :				865 000
	Assistance temporaire	500 000		500 000	
	Missions de délégués et de personnes extérieures	310 000		310 000	
	Missions du personnel	525 000		525 000	
	Consultants et experts	340 000		340 000	
	Services contractuels	300 000		300 000	
	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	300 000		300 000	
	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	515 900		515 900	
	Autres charges	67 000		67 000	
	Total, Chapitre 4	2 857 900	5 561 300	8 419 200	7 673 100

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés

Postes de dépenses	Budget ordinaire		Total 38 C/5 proposé 653 M\$ / 667 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel		
	\$	\$	\$	\$
Chapitre 5	Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation			
I.		4 398 500	4 398 500	2 775 200
II.	653 500		653 500	-
	Total, Chapitre 5	4 398 500	5 052 000	2 775 200
Chapitre 6	Relations extérieures et information du public			
I.		19 492 100	19 492 100	691 400
II.	Autres dépenses :			
	Assistance temporaire	370 000	370 000	
	Heures supplémentaires	100 000	100 000	
	Missions de délégués et de personnes extérieures	950 000	950 000	
	Missions du personnel	900 000	900 000	
	Consultants et experts	850 000	850 000	
	Services contractuels	533 800	533 800	
	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	495 200	495 200	
	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	943 000	943 000	
	Autres charges	-	-	200 000
	Total, Chapitre 6	5 142 000	24 634 100	891 400
	Total, Titre II.B	14 351 900	49 977 900	11 716 700

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés

Chapitre 1 – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Résultat escompté 1 : Intensification et renforcement de l'impact des programmes de l'UNESCO en Afrique grâce à une meilleure identification des besoins de développement prioritaires du continent et à une mise en œuvre conjointe/partagée, notamment avec l'Union africaine, d'autres organismes du système des Nations Unies et/ou un réseau de partenaires bilatéraux, multilatéraux comprenant la société civile et le secteur privé afin de soutenir les initiatives et projets phares de la priorité globale Afrique

Indicateurs de performance	Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5
<p>1. Mise en place et fonctionnement d'un cadre de concertation et de partenariats regroupant l'UNESCO, l'UA/NEPAD, les CER, les OIG, la société civile et le secteur privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets conjoints (3) Union africaine/UNESCO mis en place grâce à la mobilisation conjointe de fonds extrabudgétaires dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud - 3 accords de coopération signés avec des OIG spécialisées, banques régionales et partenaires privés pour la mise en œuvre de projets spécifiques - 3 ONG africaines et de la diaspora de dimension régionale établissent des relations officielles avec l'UNESCO
<p>2. Participation active, au plan substantif, technique et du leadership, aux programmes conjoints et aux mécanismes de coordination régionale du système des Nations Unies en Afrique, notamment en ce qui concerne la coordination des groupes/sous-groupes thématiques dont l'UNESCO est responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination du « Cluster » de sciences et sous-groupe éducation, culture et jeunesse assurées
<p>3. Constitution d'un réseau interdisciplinaire d'institutions africaines et d'autres régions, dans le domaine de la prospective (« think thank »), qui se concentrera sur des besoins/thématiques prioritaires dans les domaines de compétence de l'UNESCO</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Réseau de chercheurs constitué par des accords de partenariat avec l'UNESCO
<p>4. Dans le cadre de l'Agenda mondial du développement post-2015 et des actions de ce réseau, seront organisés des conférences et des séminaires et des publications seront réalisées et diffusées sur des problématiques prioritaires concernant et/ou intéressant l'Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 conférences/séminaires organisés et publications relatives diffusées

Résultat escompté 2 : Mobilisation des organisations régionales, des États membres et de la société civile en Afrique en faveur de la Culture de la paix et de la Campagne de l'Union africaine « Agissons pour la paix »

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Nombre de pays adhérant à la campagne « Agissons pour la paix » par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au niveau national, notamment la célébration de la Journée de la paix le 21 septembre</p>	<p>– Plus de 25 pays africains</p>
<p>2. Des mécanismes de réflexion (Forums régionaux ou sous-régionaux) et de mobilisation de la société civile sont mis en place en coopération avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales</p>	<p>– Un Forum annuel est organisé en coopération avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales</p>

Chapitre 2 – Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres

Le texte qui suit correspond aux parties narratives pour lesquelles des modifications sont proposées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

08206

ODG/GE coordonne et suit la mise en œuvre de la priorité en intervenant à trois niveaux :

- (i) prise en compte des questions d'égalité des genres dans l'ensemble de l'Organisation ;
- (ii) mise en place et gestion de partenariats, de mécanismes de coordination et de réseaux (internes et externes) ;
- (iii) expertise et appui techniques en vue d'intégrer les considérations d'égalité des genres dans les politiques, les programmes et les initiatives.

08207

Les activités relatives aux deux premiers niveaux relèvent de la responsabilité pleine et directe d'ODG/GE. Les activités relatives au troisième niveau sont partagées avec le personnel des secteurs de programme et des services centraux, des bureaux hors Siège et des instituts et sont menées selon une double approche : programmation spécifiquement axée sur l'égalité des genres, et visant l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes et des hommes et la transformation des normes de la masculinité et de la féminité, et prise en compte des questions d'égalité des genres dans les politiques, programmes et initiatives pertinents.

08208

Conformément aux décisions pertinentes des organes directeurs, éclairées par les conclusions et recommandations de l'évaluation externe de la mise en œuvre de la priorité Égalité entre les sexes en cours, et dans le cadre du Plan d'action en faveur de l'égalité des genres 2014-2021, ODG/GE continuera de se concentrer sur le renforcement de l'engagement, des compétences et des capacités pour une application effective de cette priorité dans la programmation en s'appuyant sur les bonnes pratiques, dans tous les domaines de programme.

08209

En ce qui concerne l'appui et l'orientation de la programmation, en vue d'assurer la cohésion et l'obtention de résultats, ODG/GE concentrera ses efforts sur les neuf objectifs stratégiques énoncés dans les documents 37 C/4 et 37 C/5 en vue de :

- (Objectif stratégique 5) veiller à ce que les politiques en faveur du développement durable aient une visée sexotransformatrice en associant les femmes aussi bien que les hommes aux efforts de renforcement des capacités, de sorte que ces politiques servent les besoins d'un groupe de population aussi large que possible.

08211

Une importance particulière sera accordée à l'appui à l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données ventilées par sexe pour faciliter la mise en œuvre de la priorité Égalité des genres dans la programmation. L'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes souffre d'un manque de données ventilées par sexe cohérentes, fiables et comparables dans bon nombre des domaines d'action de l'UNESCO. Les données sont souvent incomplètes, collectées selon des méthodes qui manquent d'homogénéité d'un pays à l'autre et dans le temps et pâtissent de systèmes nationaux de collecte souvent inadaptés. ODG/GE, en collaboration avec tous les programmes de l'UNESCO et l'ISU, s'emploiera à dresser la carte des besoins en données spécifiques pour l'élaboration de politiques et de programmes sexotransformateurs en repérant les lacunes dans les données, et à produire des données, quand et où cela est possible, ou à apporter un soutien indirect à la création de capacités nationales de collecte des données.

08212

Pour répondre à d'importantes disparités liées au genre dans certains domaines de la programmation et contribuer aux efforts de coordination interdisciplinaire et multidisciplinaire, ODG/GE continuera d'amorcer, coordonner et soutenir la création et la mise en œuvre de programmes sexospécifiques. Outre le plein appui qu'il apportera aux initiatives en place relevant de la responsabilité des secteurs en charge de l'éducation, de la science et de la communication et de l'information telles que le Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes, le Prix L'ORÉAL-UNESCO pour les femmes et la science et les indicateurs sexospécifiques de développement des médias, ODG/GE lancera – avec le concours de partenaires internes et externes compétents, et dans la mesure du possible – les initiatives suivantes :

Le paragraphe 08216 est supprimé.

08217

En ce qui concerne la prise en compte de la question du genre dans l'ensemble de l'Organisation, l'action portera sur la valorisation des bénéfices produits par les efforts de développement des capacités du personnel et de l'organisation inscrits dans la précédente Stratégie à moyen terme et sur la traduction de ces bénéfices en une intégration des considérations d'égalité des genres dans tous les documents et processus politiques, stratégiques, opérationnels et administratifs pertinents. Un accent particulier sera placé sur :

- Les orientations stratégiques et techniques concernant l'intégration des questions relatives à l'égalité des genres dans six domaines décisifs : responsabilité ; intégration des questions de genre axée sur les résultats ; suivi et reddition des comptes ; développement des capacités ; cohérence, coordination et gestion des connaissances et de l'information ;
- L'amélioration accrue des capacités du personnel à intégrer efficacement la question de l'égalité des genres dans l'ensemble des opérations par l'élargissement de la formation et du renforcement des capacités en matière d'intégration des questions de genre aux services centraux et aux secteurs autres que les secteurs de programme ;
- La prestation de conseils techniques pour des ressources humaines attentives aux questions de genre notamment sur l'égalité des perspectives de carrière des membres du personnel, l'adaptation des conditions de travail pour concilier vie professionnelle et vie privée – et l'augmentation progressive de la représentation des femmes aux postes de décision au sein du Secrétariat pour parvenir à la parité.

08218

Pour soutenir une mise en œuvre efficiente de la priorité Égalité des genres, ODG/GE continuera de coordonner et renforcer les partenariats et réseaux en place, tout en constituant de nouveaux partenariats et réseaux innovants – à la fois internes et externes, et dans la mesure du possible – par les moyens suivants :

- Représentation de l'UNESCO aux sessions de la Commission de la condition de la femme (CCF) et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).

08219

La visibilité de l'action de l'UNESCO en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité de genres sera renforcée et étendue pour mobiliser de nouveaux partenariats.

08221

ODG/GE assumera son rôle et ses responsabilités en matière de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la priorité en étroite collaboration avec des partenaires internes et externes comprenant certains membres du personnel des secteurs de programme et autres secteurs, des services centraux, des bureaux hors Siège et des instituts. Les réseaux et chaires de l'UNESCO, les commissions nationales, le système des Nations Unies dans son ensemble et en particulier ONU-Femmes, OCDE-GENDERNET et le Centre de développement de l'OCDE, d'autres institutions multilatérales et bilatérales, des organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes, les milieux universitaires et le secteur privé constitueront le réseau de partenariat élargi.

ODG/GE fera appel au savoir-faire et aux compétences du Réseau de points focaux pour le genre, qui a été reconduit en 2014. ODG/GE travaillera avec ce réseau pour une meilleure gestion et réalisation de l'intégration des questions de genre et de la programmation sexospécifique dans l'ensemble des secteurs de programme, des bureaux hors Siège et des instituts. Le réseau de PFG a en outre bénéficié de la création d'une plate-forme en ligne et d'une communauté de pratique pour un meilleur échange des expériences et des informations.

Résultat escompté 1 : Contribution systématique et intégrée de l'UNESCO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'expertise, en poursuivant ses deux objectifs primordiaux, à savoir une paix durable et un développement durable, avec des capacités améliorées

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Pourcentage d'indicateurs ONU-SWAP pour lesquels l'UNESCO satisfait aux exigences	– 100 %
2. Pourcentage de plans de travail pertinents intégrant les questions de genres aux différentes étapes du cycle du projet	– 70 %
3. Nombre de programmes et/ou plans de travail intégrant les questions de genre dans toute l'Organisation	– 5 programmes intégrant les questions de genre – 30 plans de travail intégrant les questions de genre
4. Nombre d'activités axées sur les stéréotypes de genre, le leadership des femmes ou la violence fondée sur le genre	– 10
5. Pourcentage des membres du personnel de l'UNESCO ayant suivi une formation sur l'égalité des genres qui utilisent les connaissances et compétences nouvellement acquises	– 75 % des membres du personnel ayant suivi la formation
6. Nombre de membres du personnel de l'UNESCO qui participent aux formations sur l'égalité des genres, par classe et par sexe	– 250 membres du personnel dont 50 % de femmes et 50 % d'hommes, et parmi lesquels au moins 30 % sont de la classe P-4 ou de rang supérieur

Résultat escompté 2 : Positionnement de l'UNESCO comme un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle internationale et régionale et au niveau des pays, dans tous ses domaines de compétence, notamment par son action de plaider, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats innovants

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de mécanismes de coordination interinstitutions en rapport avec l'égalité des genres auxquels l'UNESCO est invitée à apporter une contribution de fond	– 8-10
2. Nombre d'accords de partenariat actifs conclus dans toute l'Organisation et axés sur l'égalité des genres ou l'autonomisation des femmes	– 10
3. Nombre de centres et réseaux de recherche créés à l'appui des domaines prioritaires du GEAP II	– 3
4. Nombre de rapports bénéficiant d'une forte visibilité qui traitent de l'égalité des genres ou contiennent un chapitre/une partie sur ce sujet	– 10

Résultat escompté 3 : Promotion de l'égalité des perspectives de carrière pour son personnel et la parité aux postes de décision grâce à la culture organisationnelle de l'UNESCO

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Pourcentage d'hommes et de femmes parmi les membres du personnel de la classe D ou de rang supérieur	– 50 %
2. Pourcentage de superviseurs qui incluent l'égalité des genres parmi les critères d'évaluation des performances des membres du personnel placés sous leur supervision	– 60-70 %
3. Pourcentage de points focaux pour le genre dont 20 % du temps de travail est alloué, dans leur description de poste, à ces fonctions de point focal	– 60-70 %
4. Pourcentage de l'ensemble des ressources allouées à l'égalité des genres	– 35 % [<i>minimum</i>]

Chapitre 3 – Action de l’UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s’il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Résultat escompté 1 : Réaction efficace face aux situations de crise grâce à un appui aux bureaux hors Siège et au renforcement de leur capacité à opérer dans ces situations, à l’intégration d’une action planifiée et coordonnée dans la réponse humanitaire globale, et au financement de projets d’intervention en situation de crise au moyen d’appels lancés par les Nations Unies et autres modes de financement

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Capacité de l’UNESCO à répondre en temps voulu aux besoins humanitaires en participant aux exercices d’évaluation des dommages et des besoins ainsi qu’aux processus de planification coordonnés par les Nations Unies	– Participation systématique de l’UNESCO à l’action menée face à toutes les crises majeures
2. Pourcentage de projets UNESCO inclus dans les appels coordonnés par les Nations Unies et ayant reçu des financements	– 30 % de financements reçus pour les projets proposés

Résultat escompté 2 : Contribution et intégration aux mécanismes et processus globaux de coordination post-crise des Nations Unies (et autres acteurs concernés)

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Participation active aux principaux mécanismes, instances et réseaux de coordination établis par les Nations Unies ou à l’échelle internationale	– L’UNESCO noue de nouveaux partenariats et participe systématiquement aux principaux mécanismes mondiaux et régionaux de coordination

Résultat escompté 3 : Soutien aux capacités internes en matière de préparation aux catastrophes, de prévention des conflits et d’activités de consolidation de la paix, en particulier par la prestation de services de gestion des connaissances

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Visibilité et capacité de réaction accrues en matière de préparation aux catastrophes et de réponse aux crises	– Promotion de toutes les activités de l’UNESCO relatives à la préparation aux catastrophes et à la réponse aux crises grâce à une campagne en ligne et à une plate-forme interne de gestion des connaissances bénéficiant d’une grande visibilité

Chapitre 4 – Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

08401

Le Bureau de la planification stratégique (BSP) est le point focal au sein du Secrétariat pour tout ce qui concerne les questions de stratégie, de programme et de budget, et la coordination des activités hors Siège, ainsi que pour la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé. Il est chargé de conseiller la Directrice générale sur ces questions. Placé sous l'autorité du Sous-Directeur général pour la planification stratégique (ADG/BSP), le Bureau se compose de la Division pour le programme et le budget (BSP/PB), de la Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires (BSP/CFS) et de l'Équipe spéciale chargée de la coordination des activités hors Siège et de la réforme du système des Nations Unies.

08402

Dans le domaine de la programmation et du suivi, les principales responsabilités du Bureau sont notamment les suivantes :

- Préparer, en étroite coopération avec toutes les unités du Secrétariat, le budget biennal pour 2016-2017 et le prochain programme quadriennal et budget biennal de l'Organisation (39 C/5), en veillant à ce que les priorités régionales pertinentes, les orientations données par les organes directeurs, notamment avec la participation des commissions nationales, les directives de la Directrice générale et les principes de planification, de programmation et de budgétisation axés sur les résultats soient respectés. La responsabilité de la préparation du C/5 implique notamment d'élaborer des propositions préliminaires de la Directrice générale, d'analyser les réponses des États membres, Membres associés, OIG et ONG à ces propositions, l'établissement des plans et des principes directeurs en vue de la mise au point du Projet de budget biennal et du Projet de programme quadriennal, de conseiller et aider les secteurs/bureaux/offices à définir des stratégies et de définir les résultats escomptés, les indicateurs de performance et les points de référence connexes, ainsi que les cibles quantitatives et/ou qualitatives correspondantes pour le C/5. Ces activités doivent aussi tenir dûment compte des résultats des évaluations et des recommandations issues des audits ;
- Coordonner la programmation initiale des activités extrabudgétaires en établissant le Programme additionnel complémentaire de ressources extrabudgétaires (CAP), en définissant notamment les cibles en matière de mobilisation des ressources à atteindre pour le financement des activités extrabudgétaires du 38 C/5 ;
- Assurer le suivi et l'évaluation, fondés sur la RBM et la RBB, de la mise en œuvre du Programme et budget approuvés (37 C/5), ainsi que des projets extrabudgétaires, au moyen d'examen périodiques de l'exécution du programme et du budget axée sur les résultats ;
- Faire rapport aux organes directeurs sur la mise en œuvre du Programme et budget approuvés et de ses plans de travail en établissant les rapports statutaires pertinents, tels que les documents C/3 quadriennaux, EX/4 annuels et les documents en ligne connexes, en fournissant des évaluations stratégiques et des rapports sur la mise en œuvre du programme et les résultats obtenus ;
- Adapter en permanence la méthodologie de la RBM en veillant à ce qu'elle reflète les nouveaux besoins et leur évolution, comme ceux découlant du processus de décentralisation et des impératifs de la réforme des Nations Unies, et mettre en place et assurer les formations, le renforcement des

capacités et l'appui nécessaires pour le personnel au Siège, dans les unités hors Siège et dans les instituts de catégorie 1, ainsi que pour les États membres ;

- Piloter le Comité de gestion des risques et veiller à ce qu'il se réunisse périodiquement, passe progressivement en revue la plupart des risques importants rencontrés par l'Organisation et supervise également l'élaboration en cours du cadre et des processus de gestion des risques de l'Organisation ;
- Formuler des recommandations en vue de faire évoluer et de développer le système central de gestion des programmes de l'UNESCO (SISTER), en veillant à ce qu'il réponde aux besoins nouveaux et à leur évolution et qu'il renforce les pratiques afférentes à la RBM et la RBB. BSP continue d'élaborer et d'exécuter des présentations de SISTER au profit des États membres ;
- Assurer la direction du nouveau Comité des marchés.

08403

Dans le cadre de sa fonction de coordination des activités hors Siège, BSP joue un rôle stratégique, consultatif et de suivi dans la mise en œuvre et l'adaptation constante de la stratégie de l'UNESCO en vue de l'efficacité du dispositif hors Siège de façon à assurer une exécution optimale du programme aux niveaux régional et national.

- Le Bureau contrôle en permanence la performance globale des bureaux hors Siège au moyen d'examen menés conjointement avec les secteurs et services concernés. À cet égard, il supervise la décentralisation des fonds vers les bureaux hors Siège, assure la liaison avec les secteurs et services compétents en ce qui concerne la cohérence globale de la dotation en effectifs des bureaux hors Siège et la cohérence et l'efficacité de la décentralisation des ressources financières au sein du dispositif hors Siège. Il assure en outre la coordination générale des bureaux hors Siège et l'appui fourni à ces derniers en ce qui concerne les ressources humaines relevant de sa responsabilité dans toutes les régions, gère et suit la totalité de ses effectifs hors Siège.
- BSP a la responsabilité de la conception, de l'adaptation et de la mise en œuvre d'une stratégie de réforme du dispositif hors Siège et de la conformité de ce dernier aux impératifs de cohérence de l'ensemble du système des Nations Unies. Il est également responsable de l'application effective des lignes d'autorité et de reddition des comptes au sein du dispositif hors Siège.
- BSP est chargé, avec les secteurs de programme, les services liés au programme et les services internes pertinents, d'évaluer les performances des directeurs/chefs des bureaux hors Siège, et définit les objectifs communs et détaillés en la matière, sur tous les aspects de leurs fonctions (leadership et gestion dans les différents domaines du programme, ressources humaines, ressources financières et sécurité, mobilisation de ressources extrabudgétaires, gestion des relations extérieures et partenariats), ainsi que les indicateurs de performance correspondants.

08405

BSP fait office de point focal de l'Organisation pour la promotion et le suivi des activités de programme visant à aider les pays les moins avancés (PMA) à appliquer le Programme d'action adopté en 2011 à Istanbul, et le programme de développement pour l'après-2015 actuellement en cours de négociation.

08406

S'agissant de la mobilisation de ressources extrabudgétaires, BSP s'emploiera à :

- coordonner les partenariats et les accords de coopération avec les donateurs gouvernementaux bilatéraux actuels et à plaider pour des partenariats programmatiques pluriannuels avec des donateurs existants et nouveaux. Il sera accordé une attention accrue aux intérêts spécifiques des nouveaux donateurs et partenaires. Les possibilités qu'offre la modalité d'action au profit du donateur pour faire face aux défis du développement dans les pays à revenu intermédiaire par la mobilisation de ressources nationales en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) seront aussi davantage exploitées ;

- poursuivre son partenariat avec l'Union européenne et les banques de développement multilatérales dans le cadre de réunions de coordination annuelles, d'échanges préalables à l'adoption de politiques, d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées conjointement, ou encore par le cofinancement de certains projets, en particulier au niveau des pays ;
- mettre en œuvre et affiner la stratégie de mobilisation des ressources dans l'ensemble de l'Organisation qui est axée à la fois sur la multiplication et la diversification des réseaux traditionnels de donateurs et sur l'application de la nouvelle approche et de stratégies particulières, notamment avec le secteur privé, en consultation avec les commissions nationales ;
- accroître les capacités de mobilisation des ressources par la conception et la diffusion d'outils communs afin de plaider pour les domaines prioritaires et de mieux gérer les relations avec un grand nombre de partenaires, ainsi que par des séances de formation au Siège et hors Siège.

08407

BSP dirige et coordonne aussi la participation et la contribution de l'UNESCO aux activités interinstitutions du système des Nations Unies, concernant notamment les questions de programme globales, et celles qui visent à renforcer la cohérence du système, aux niveaux mondial, régional et à l'échelle des pays, notamment dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Le Bureau prodigue des conseils, assure une formation et apporte son appui à tout le personnel du Siège et des bureaux hors Siège en ce qui concerne les exercices de programmation conjointe par pays et les autres questions relatives à la réforme du système des Nations Unies. BSP fournit également des orientations générales aux bureaux hors Siège pour l'élaboration des documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD). À cette fin, BSP administre aussi la part des 2 % des ressources de programme mises en commun que la Directrice générale destine au soutien aux bureaux hors Siège de l'UNESCO participant à la préparation des opérations communes de programmation par pays. Le Bureau représente l'UNESCO dans les débats et activités relatifs aux programmes menés par les organes subsidiaires du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), en particulier dans le cadre de son Comité de haut niveau chargé des programmes (HLCP) et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), ainsi que de leurs groupes connexes, notamment le Groupe consultatif du GNUD établi au niveau ADG/SSG. Le Bureau coordonne la participation de l'UNESCO à la préparation du programme de développement pour l'après-2015 afin que les priorités de programme de l'Organisation soient dûment prises en compte et suivies d'effets, en étroite collaboration avec les secteurs de programme, les bureaux de liaison et tous les services concernés. Il a en outre pour mission de veiller à ce que tous les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et autres dispositions pertinentes de la Déclaration du Millénaire adoptée par les Nations Unies et des documents finals des sommets mondiaux de 2005 et 2010, ainsi que des conférences et processus intergouvernementaux pertinents, soient pleinement pris en compte dans les activités de programme de l'UNESCO. De plus, BSP est chargé de mettre au point des accords de partenariat stratégique sous la forme de mémorandums d'accord avec des organisations du système des Nations Unies.

Résultat escompté 1 : Exécution des fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités assignés à la programmation par les organes directeurs et la Directrice générale

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653M\$) du 38 C/5</i>
2. Élaboration du Projet de budget pour 2016-2017 et du Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5) conformément à l'approche de l'UNESCO de la RBM et de la RBB et approbation de ces documents par la Conférence générale	– <i>Élaboration du Projet de budget pour 2016-2017 et du Projet de 39 C/5 conformément aux décisions des organes directeurs</i>
3. Rapports réguliers sur l'exécution du programme, et amélioration de la qualité de l'information	– <i>Établissement et pleine mise en oeuvre dans l'outil informatique de la nouvelle présentation du EX/4, conformément aux décisions des organes directeurs</i>
4. Fourniture de conseils et d'un appui stratégiques à tous les directeurs/chefs de bureaux hors Siège en vue d'un fonctionnement efficace de ces bureaux	– <i>Meilleur fonctionnement du dispositif hors Siège et rationalisation des lignes d'autorité et de reddition des comptes</i>

Résultat escompté 2 : Accroissement du volume des ressources extrabudgétaires et renforcement des réseaux et méthodes de mobilisation de ressources, notamment en ce qui concerne les nouveaux donateurs, les partenariats avec le secteur privé et les approches novatrices en matière de financement

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653M\$) du 38 C/5</i>
1. Montant total des contributions volontaires	– <i>Entre 350 et 360 millions de dollars</i>
2. Nombre d'accords avec des partenaires du secteur privé	– <i>Augmentation de 20 % sur 4 ans</i>
3. Nombre de réunions de comités d'examen/ de pilotage organisées par an à des fins de planification et d'examen conjoints	– <i>Entre 15 et 20 réunions de comités d'examen/de pilotage par an</i>
4. Nombre d'accords avec de nouveaux donateurs, y compris mobilisation de ressources nationales au moyen d'accords au profit du donateur	– <i>Augmentation de 10 % sur 4 ans</i>

Résultat escompté 3 : Articulation et renforcement de la contribution programmatique de l'UNESCO dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de la coopération interinstitutions aux niveaux national, régional et mondial

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Participation active aux mécanismes du système des Nations Unies (par exemple, GNUD, HLCP, CCS, équipes de pays des Nations Unies) à l'échelle mondiale/ interinstitutions, avec meilleure identification des préoccupations stratégiques et des apports programmatiques de l'UNESCO dans les principales initiatives conjointes des Nations Unies</p>	<p>– Représentation de l'UNESCO dans les principales initiatives de réforme des Nations Unies au niveau mondial/interinstitutions ; prise en compte des préoccupations stratégiques et programmatiques de l'UNESCO dans les principales initiatives conjointes des Nations Unies et dans une majorité d'initiatives menées au niveau des pays, y compris BCP/PNUAD, projets pilotes Unis dans l'action/SOP, etc.</p>
<p>2. Nombre de bureaux hors Siège soutenus, y compris par des fonds de renforcement fournis en temps utile au titre de la modalité des 2 %, dans leur participation aux initiatives de programmation conjointe par pays et/ou régionales (PNUAD ou documents équivalents, équipe régionale du GNUD)</p>	<p>– Soutien à la présentation des PNUAD (sur demande) – Soutien apporté au moins une fois par exercice biennal à chaque représentant régional du GNUD (sur demande)</p>

Chapitre 5 – Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Résultat escompté 1 : Mise en œuvre d'une stratégie pour la gestion des connaissances et les technologies de l'information et de la communication

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Amélioration sensible et visible des orientations stratégiques comme indiqué dans la stratégie pour la gestion des connaissances et les TIC</p>	<p>– Amélioration de la transparence et du soutien informatique destiné aux spécialistes du programme – Simplification des processus et intégration des systèmes se traduisant par des gains de temps pour le personnel – Recours généralisé aux plates-formes collaboratives – Mise en place d'un système intégré de gestion des documents et multimédia</p>

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
2. Optimisation des processus opérationnels pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme grâce à la gestion des connaissances et aux TIC	– <i>Reconfiguration des principaux systèmes d'information afin d'assurer l'exécution du programme (fonds extrabudgétaires complémentaires requis)</i>

Chapitre 6 – Relations extérieures et information du public

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Résultat escompté 1 : Accroissement de la coopération avec les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO ; et amélioration de l'accès aux outils et matériels d'information et de la qualité des contenus en ligne

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Coordination des visites et réunions bilatérales de la Directrice générale dans ou avec les États membres	– <i>Meilleur suivi</i>
2. Organisation, avec l'aide du Secrétariat, de réunions plénières des groupes d'États membres constitués	– <i>20 réunions organisées</i>
3. Organisation de séminaires d'orientation à l'intention des nouvelles délégations permanentes	– <i>7 séminaires</i>

Résultat escompté 2 : Amélioration et efficacité accrue de la contribution des commissions nationales à la mise en œuvre et à l'examen des programmes de l'UNESCO à différents niveaux, grâce à des consultations, des interactions et des activités de renforcement des capacités régulières

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Organisation annuelle d'une réunion interrégionale pour le renforcement des capacités opérationnelles des commissions nationales	– <i>Augmentation du nombre de pays soutenus. Nombre de participants – 150</i>
2. Publication du rapport annuel des commissions nationales et élaboration/mise en place d'autres outils de communication	– <i>Outre le rapport annuel, amélioration de la base de données en ligne des commissions nationales</i>

Résultat escompté 3 : Renforcement de la participation de l'UNESCO au système des Nations Unies et mise en évidence de son rôle de chef de file dans des domaines clés ; renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales dans les domaines de compétence de l'Organisation, notamment au moyen de mémorandums d'accord ; et revitalisation, renouvellement et élargissement du réseau d'ONG partenaires officielles de l'UNESCO et amélioration de sa visibilité

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de nouvelles ONG des régions sous-représentées concluant un partenariat officiel	– <i>Ratio 75/25</i>
2. Nombre de manifestations organisées en coopération avec le Comité de liaison ONG-UNESCO sur les thèmes prioritaires de l'UNESCO ou pour la célébration des journées internationales	– <i>8 manifestations</i>
3. Examens périodiques des partenariats en place et mise en œuvre des recommandations	– <i>Poursuite de l'amélioration de la nouvelle plate-forme de bases de données (avec des informations actualisées disponibles en ligne)</i>
4. Intégration de l'UNESCO et de ses compétences fondamentales dans les réunions, documents et décisions de l'ONU	– <i>Reconnaissance plus large du rôle stratégique particulier de l'UNESCO dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015</i>
5. Préparation, en temps voulu, de la contribution de l'UNESCO aux rapports présentés par le Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'ECOSOC, ainsi qu'aux autres mécanismes interinstitutions et organes directeurs du système des Nations Unies	– <i>Reconnaissance par les États membres de la qualité de la contribution de l'UNESCO aux rapports des Nations Unies</i>

Résultat escompté 4 : Couverture plus large et plus positive des activités et des priorités de l'UNESCO dans les principaux organes d'information nationaux et internationaux, favorisant une meilleure connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation par les médias

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre d'articles de la presse internationale dans lesquels l'UNESCO est mentionnée (227 000 sources) ; nombre d'articles dont le titre ou le premier paragraphe mentionne l'UNESCO parmi les 10 % les plus importants des sources d'information (9 429 sources)	– <i>40 000 articles ou plus concernant l'UNESCO, et recours à divers outils et méthodes pour améliorer la visibilité de l'Organisation dans les principaux organes d'information et médias audiovisuels grand public</i>

Résultat escompté 5 : Amélioration de la visibilité de l'UNESCO grâce à l'utilisation accrue, par les médias sociaux, la télévision grand public et d'autres sources d'information multimédia, de matériels audiovisuels produits par l'Organisation, y compris des vidéos et des photos

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Nombre de séquences vidéo et de photos téléchargées à partir des pages multimédia de l'UNESCO	– 500 téléchargements
2. Consultation du site Web (pages multimédia et Youtube)	– 7 millions
3. Nombre de photos de manifestations organisées par l'UNESCO distribuées et/ou commandées en ligne	– 25 000 photos

Résultat escompté 6 : Passage à la publication en accès libre pour les contenus produits par l'UNESCO ; renforcement du programme de publication grâce à des projets de publications stratégiques avec des partenaires clés ; et amélioration des capacités de l'Organisation en matière d'image de marque et d'exploitation de produits dérivés grâce à une meilleure évaluation de l'impact du nom et du logo de l'UNESCO et une meilleure stratégie pour leur utilisation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Augmentation du nombre de téléchargements	– 10 millions de téléchargements
2. Augmentation du nombre de traductions et d'adaptations de publications de l'UNESCO	– 85
3. Augmentation du nombre d'articles de presse, de sources en ligne et de blogs concernant les publications de l'UNESCO	– 350
4. Augmentation du nombre de partenariats avec d'autres marques	– 45
5. Rapport annuel disponible dans davantage de langues et en version Web	– Rapport annuel disponible dans les 6 langues officielles

Résultat escompté 7 : Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web et par les médias sociaux, dans plusieurs langues, qui assurent la promotion des priorités et activités de l'UNESCO

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Migration des sites Web de tous les bureaux hors Siège vers la plate-forme intégrée de l'UNESCO ; migration de tous les secteurs et programmes vers la plate-forme intégrée de l'UNESCO</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Amélioration de la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web</i> – <i>Retrait et archivage des contenus obsolètes</i> – <i>Renforcement de la création de contenus relatifs aux activités intersectorielles et aux bureaux hors Siège par le biais de la plate-forme intégrée</i>
<p>2. Augmentation du nombre global d'utilisateurs en ligne et d'abonnés en restant au fait des tendances actuelles en matière de technologies de communication (médias sociaux en ligne et communication mobile)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Expansion considérable des moyens de communication en ligne de l'UNESCO</i> – <i>Optimisation du langage de communication pour toucher un public plus large</i>
<p>3. Nette augmentation des contenus créés et traduits dans toutes les langues officielles de l'UNESCO au Siège et hors Siège. Mise en place d'un protocole pour l'assurance qualité des contenus et traduction décentralisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Création et traduction de contenus aisément assurées au Siège comme hors Siège</i> – <i>Harmonisation et meilleure coordination entre les fournisseurs de contenus</i>

II. C – Programme de participation et bourses

Pour les chapitres qui suivent, les budgets proposés au titre des scénarios de 653 M\$ et 667 M\$ sont les mêmes.

Titre II.C – 1

	Budget ordinaire						Total 38 C/5 proposé 653 M\$/ 667 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses								
Budget opérationnel	16 888 000	-	16 888 000	376 300	-	(421 400)	16 842 900	-
Budget de personnel	1 917 000	-	1 917 000	48 000	(82 300)	(319 900)	1 562 800	-
Total, Titre II.C	18 805 000	-	18 805 000	424 300	(82 300)	(741 300)	18 405 700	-

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre II.C – 2

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 653 M\$/667 M\$	
	\$	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses				
I. Personnel (postes établis après restructuration)		1 562 800	1 562 800	-
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	15 000		15 000	
Missions du personnel	20 000		20 000	
Consultants et experts	15 000		15 000	
Services contractuels	20 000		20 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	20 000		20 000	
Fournitures et matériel	20 000		20 000	
Autres charges	-		-	
Contributions financières (PP)	15 832 900		15 832 900	
Bourses de perfectionnement et d'études (FEL)	900 000		900 000	
Total, Programme de participation et bourses	16 842 900	1 562 800	18 405 700	-

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Chapitre 1 – Programme de participation

Résultat escompté 1 : Amélioration significative de la gestion du programme visant à une plus grande transparence, au renforcement des mécanismes redditionnels et à la promotion de l'image de l'Organisation et de l'impact de son action et donner une priorité effective à l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe)

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Augmentation du nombre de demandes correctement formulées et présentées au titre du PP	– Nombre croissant de projets approuvés en faveur des pays qui en ont besoin, en particulier en Afrique et dans les PMA, les PEID et les pays en développement

Chapitre 2 – Programme de bourses

Résultat escompté 1 : Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Autonomisation des bénéficiaires de bourses (originaires en particulier d'Afrique et des PMA) dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Envoi de lettres d'annonce et réception de candidatures	– 1 050 bourses, dont un plus grand nombre en faveur de bénéficiaires originaires d'Afrique et des PMA

Titre III – Services internes

Pour les chapitres qui suivent, les budgets proposés au titre des scénarios de 653 M\$ et 667 M\$ sont les mêmes.

Titre III – 1

Services internes	Budget ordinaire						Total 38 C/5 proposé 653 M\$ / 667 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation / Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A. Gestion des ressources humaines								
1. Gestion des ressources humaines								
Budget opérationnel	5 088 000	–	5 088 000	155 600	–	316 000	5 559 600	–
Budget de personnel	13 935 000	658 000	14 593 000	483 200	(729 500)	(486 200)	13 860 500	530 400
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	1 000 000	–	1 000 000	30 600	–	969 400	2 000 000	–
3. Contribution à la Caisse d'assurance- maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	12 000 000	–	12 000 000	–	–	–	12 000 000	–
Total, Titre III.A	32 023 000	658 000	32 681 000	669 400	(729 500)	799 200	33 420 100	530 400
B. Gestion financière								
1. Gestion financière								
Budget opérationnel	760 000	–	760 000	40 500	–	202 700	1 003 200	–
Budget de personnel	13 717 000	–	13 717 000	298 000	(707 100)	127 000	13 434 900	4 140 400
2. Primes d'assurance pour l'ensemble de l'Organisation	378 000	(378 000)	–	–	–	–	–	–
Total, Titre III.B	14 855 000	(378 000)	14 477 000	338 500	(707 100)	329 700	14 438 100	4 140 400
C. Gestion des services de soutien								
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats								
Budget opérationnel	224 000	–	224 000	7 400	–	16 400	247 800	–
Budget de personnel	3 636 000	–	3 636 000	121 000	(194 900)	140 100	3 702 200	–
Total, Titre III.C.1	3 860 000	–	3 860 000	128 400	(194 900)	156 500	3 950 000	–
2. Gestion des langues et documents								
Budget opérationnel	1 145 000	(20 000)	1 125 000	37 000	–	1 235 300	2 397 300	550 000
Budget de personnel	20 581 000	(1 293 000)	19 288 000	618 100	(782 300)	(4 261 000)	14 862 800	1 778 800
Total, Titre III.C.2	21 726 000	(1 313 000)	20 413 000	655 100	(782 300)	(3 025 700)	17 260 100	2 328 800

Budget ordinaire								Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
Services internes	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels	Total 38 C/5 proposé 653 M\$/ 667 M\$	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles								
Budget opérationnel	5 597 000	398 000	5 995 000	205 900	-	4 150 200	10 351 100	95 900
Budget de personnel	15 615 000	712 000	16 327 000	412 300	(768 800)	(1 364 200)	14 606 300	8 033 000
Total, Titre III.C.3	21 212 000	1 110 000	22 322 000	618 200	(768 800)	2 786 000	24 957 400	8 128 900
Total, Titre III.C – Budget opérationnel	6 966 000	378 000	7 344 000	250 300	-	5 401 900	12 996 200	645 900
Total, Titre III.C – Budget de personnel	39 832 000	(581 000)	39 251 000	1 151 400	(1 746 000)	(5 485 100)	33 171 300	9 811 800
Total, Titre III.C	46 798 000	(203 000)	46 595 000	1 401 700	(1 746 000)	(83 200)	46 167 500	10 457 700
D. Gestion des systèmes d'information et des communications								
Budget opérationnel	1 412 000	-	1 412 000	46 400	-	846 400	2 304 800	-
Budget de personnel	10 367 000	-	10 367 000	370 000	(488 600)	(965 900)	9 282 500	819 000
Total, Titre III.D	11 779 000	-	11 779 000	416 400	(488 600)	(119 500)	11 587 300	819 000
Budget opérationnel	27 604 000	-	27 604 000	523 400	-	7 736 400	35 863 800	645 900
Budget de personnel	77 851 000	77 000	77 928 000	2 302 600	(3 671 200)	(6 810 200)	69 749 200	15 301 600
Total, Titre III	105 455 000	77 000	105 532 000	2 826 000	(3 671 200)	926 200	105 613 000	15 947 500

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 653 M\$/ 667 M\$	
	\$	\$	\$	
Chapitre 2 Gestion des langues et documents				
I. Personnel (postes établis)		14 862 800	14 862 800	1 778 800
II. Autres dépenses :				550 000
Assistance temporaire	222 600		222 600	
Missions du personnel	8 000		8 000	
Consultants et experts	–		–	
Services contractuels	139 000		139 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	–		–	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 862 700		1 862 700	
Autres charges	–		–	
Frais d'expédition	165 000		165 000	
Total, Chapitre 2	2 397 300	14 862 800	17 260 100	2 328 800
Chapitre 3 Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles				
I. Personnel (postes établis)		14 606 300	14 606 300	8 033 000
II. Autres dépenses :				95 900
Assistance temporaire	154 700		154 700	
Heures supplémentaires	400 000		400 000	
Missions du personnel	10 000		10 000	
Consultants et experts	–		–	
Services contractuels	–		–	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	–		–	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	348 900		348 900	
Autres charges	410 000		410 000	
Sécurité du Siège	3 727 500		3 727 500	
Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments et des infrastructures	5 300 000		5 300 000	
Total, Chapitre 3	10 351 100	14 606 300	24 957 400	8 128 900
Total, Titre III.C	12 996 200	33 171 300	46 167 500	–
D. Gestion des systèmes d'information et des communications				
I. Personnel (postes établis)		9 282 500	9 282 500	819 000
II. Autres dépenses :				–
Assistance temporaire	97 500		97 500	
Missions du personnel	40 000		40 000	
Consultants et experts	–		–	
Services contractuels	1 158 500		1 158 500	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	50 000		50 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	358 800		358 800	
Autres charges	600 000		600 000	
Total, Titre III.D	2 304 800	9 282 500	11 587 300	819 000
Total, Titre III	35 863 800	69 749 200	105 613 000	15 947 500

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre III.A – Gestion des ressources humaines

Unité responsable : Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM)

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

Résultat escompté 1 : Mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines : Plan d'action 2011-2016

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget ZNG (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Mise en œuvre des actions prioritaires	– <i>Mise en œuvre intégrale de la Stratégie de gestion des ressources humaines pour 2011-2016 ; élaboration d'une nouvelle stratégie</i>
2. Mise en œuvre d'un processus rationalisé de dotation en effectifs, y compris en ce qui concerne la mobilité	– <i>Plus ample rationalisation du processus de recrutement avec mise en place de l'outil de recrutement en ligne dans les bureaux hors Siège</i> – <i>Mise en œuvre globale du programme de mobilité géographique</i>
3. Mise en place d'un mécanisme de planification des relèves	– <i>Mise en place du mécanisme de planification des relèves</i>
4. Conduite d'entretiens fondés sur les compétences	– <i>Préparation et réalisation d'entretiens fondés sur les compétences</i>
5. Efficacité et rapidité des recrutements	– <i>Majorité des postes pourvus d'ici la fin de 2017</i> – <i>Plus ample rationalisation du processus de recrutement, avec mise en place de l'outil de recrutement en ligne dans les bureaux hors Siège</i>
6. Amélioration de l'équilibre géographique	– <i>Accroissement du pourcentage de pays représentés, ainsi que du pourcentage de pays normalement représentés</i> – <i>Intensification des efforts d'appels à candidature, réalisation de campagnes de recrutement ciblées</i>

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget ZNG (653 M\$) du 38 C/5</i>
7. Amélioration de l'équilibre entre les sexes au niveau des cadres supérieurs	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Accroissement du pourcentage de femmes à la classe D et aux postes de rang supérieur</i> – <i>Programmes de formation en matière de leadership et de gestion pour les titulaires de sexe féminin des postes de rang intermédiaire et supérieur</i>
8. Traitement efficace et rapide des mesures administratives relatives à l'administration du personnel	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Révision et rationalisation des mesures administratives relatives au personnel</i> – <i>Élaboration et application de modèles d'organisation des tâches pour un meilleur rapport coût-efficacité</i> – <i>Application d'accords sur le niveau de service</i>

Résultat escompté 2 : Promotion d'une culture des livrables dans le cadre de la gestion des performances à l'appui de l'exécution du programme et de l'organisation des carrières

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Mise en œuvre d'un plan d'apprentissage de l'Organisation ; examen du fonctionnement de la Commission de la formation et du développement	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Mise en œuvre du plan d'apprentissage ; examen du fonctionnement de la Commission de la formation et du développement</i>
2. Mise en œuvre d'un système de gestion des performances, avec un taux de conformité élevé	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Taux de conformité supérieur à 80 %</i> – <i>Mise en place d'un système d'évaluation à 180 °C pour les superviseurs</i>
3. Personnel ciblé équipé des compétences et savoir-faire nécessaires à une exécution effective du programme	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Poursuite de l'élaboration d'outils pédagogiques et cours en ligne à l'appui de l'exécution du programme</i> – <i>Formation des spécialistes de programme et des fonctionnaires de haut rang</i>
4. Mise en place d'un système de reconnaissance des performances exceptionnelles	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Mise en œuvre d'un programme de reconnaissance des performances individuelles et collectives</i>

Résultat escompté 3 : Assurance de l'efficacité et de la bonne santé financière des régimes de sécurité sociale à l'intention du personnel

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance de la CAM et suivi, conformément à la résolution de la Conférence générale</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Distribution d'une circulaire administrative et d'une circulaire sur les désignations au Conseil consultatif</i> – <i>À l'échelle de l'Organisation, mise en réserve de fonds pour couvrir les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)</i>
<p>2. Examen des règles et procédures de la CAM en vue d'assurer une gestion financièrement rationnelle et efficiente, en s'appuyant sur les résultats de l'examen général de l'assurance maladie/ASHI mené à l'échelle du système par les Nations Unies</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Imputation de charges au titre de l'ASHI aux projets extrabudgétaires faisant intervenir du personnel inscrit à la CAM</i> – <i>Examen des processus et procédures informatiques et connexes en vue de leur simplification et de leur rationalisation</i>
<p>3. Amélioration des méthodes de travail existantes et promotion de nouvelles solutions fondées sur un meilleur usage du travail en équipe</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Rationalisation des processus administratifs</i> – <i>Extension du recours aux outils informatiques et électroniques en vue d'améliorer la qualité des services et la productivité</i>

Titre III.B – Gestion financière

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

11001 BFM est un service interne qui est directement rattaché à la Directrice générale et dirigé par le Directeur financier (CFO). Les crédits budgétaires concernant uniquement les opérations hors Siège et le soutien administratif direct aux programmes figurent au Titre II.

11002 En 2012, les opérations du Bureau de la gestion financière (BFM) ont été réorganisées en quatre domaines : prestation de services financiers et comptables ; suivi de la performance financière et rapports à ce sujet ; établissement de politiques et procédures financières, et contrôle de leur application ; fourniture de soutien administratif dans la Section du soutien aux opérations sur le terrain (BFM/FOS) ainsi que dans d'autres secteurs et bureaux (plate-forme des AO). En 2013, BFM a intégré la responsabilité de l'élaboration et du suivi de la politique en matière de contrats et d'achat, ainsi que le soutien opérationnel aux bureaux hors Siège concernant l'application de cette politique et la gestion de leurs contrats.

11004 Ses principales responsabilités consistent à faciliter la prise de décisions éclairées et à préserver les actifs de l'Organisation en s'acquittant des tâches suivantes :

- Assurer le suivi de la performance et des risques financiers, et en rendre compte de manière analytique aux responsables de l'exécution du programme, aux hauts responsables et aux organes directeurs ; établir des rapports sur les dépenses de programme, des rapports financiers à l'intention des donateurs, ainsi que des états financiers conformes aux IPSAS ;
- Renforcer les systèmes de contrôle interne en évaluant les risques financiers ; élaborer des politiques de gestion financière, former le personnel ; et veiller au respect de la mise en œuvre, y compris ses activités de « guichet unique » qui constituent une garantie pour les contrats à forte valeur et risques élevés ;
- Fournir des services comptables, notamment en tenant correctement les comptes ; conserver et placer les fonds conformément à la Politique de l'Organisation en matière de placements ; fournir des services de traitement de la paie ; gérer les comptes et les services bancaires, les opérations de change, ainsi que les risques liés aux crédits ;
- Actualiser les politiques, procédures et processus de gestion financière afin d'adopter les meilleures pratiques, de gagner en efficacité et de réduire les délais et coûts administratifs, et donner une formation et des orientations au personnel de programme et d'administration ;
- Coordonner les audits externes/vérifications financières, et apporter son assistance sur les aspects relatifs à la gestion financière des accréditations de donateurs et des accords-cadres ;
- Fournir des services administratifs et de bureau aux secteurs et aux bureaux et un appui aux unités hors Siège ;
- Suivre et administrer les budgets de fonctionnement des bureaux hors Siège ;
- Prendre part au processus de réforme engagé à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne les questions financières et budgétaires ainsi que l'harmonisation des pratiques de fonctionnement.

Résultat escompté 1 : Améliorer la prise de décisions éclairées en renforçant les capacités de gestion financière

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Présentation régulière de rapports sur la performance financière aux organes directeurs, à l'Équipe de direction (SMT), aux responsables de l'exécution du programme et aux bailleurs de fonds	<p><i>Production dans les délais :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – des tableaux de bord mensuels de gestion financière à l'intention de l'Équipe de direction (SMT), des attachés d'administration (AO) et des bureaux hors Siège – des tableaux de bord semestriels de l'exécution du programme à l'intention du Conseil exécutif – des rapports de suivi trimestriels de BFM sur la performance financière des projets/programmes
2. Formation à la gestion financière du personnel de programme et d'administration	<ul style="list-style-type: none"> – Formation de l'ensemble des attachés d'administration (AO) et des spécialistes de programme – Identification de 25 d'entre eux pour la formation de formateurs qui assureront un appui et une formation à l'échelon régional
3. Approche des orientations stratégiques fondée sur les principes	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction du nombre de demandes de dérogation
4. États financiers annuels conformes aux IPSAS	<ul style="list-style-type: none"> – Production d'états financiers annuels conformes aux IPSAS joints au rapport de la Directrice générale sur la performance financière

Résultat escompté 2 : Passage d'une culture du contrôle à une culture de la responsabilité : autonomiser l'exécution du programme et accroître la confiance dans la capacité de l'Organisation de mettre en place un environnement de contrôle interne solide

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Élaboration d'un cadre d'obligation redditionnelle basé sur les risques intégrant la délégation de pouvoir et l'obligation redditionnelle en matière de gestion financière pour les bureaux hors Siège et les Secteurs	<ul style="list-style-type: none"> – Production et application du cadre d'obligation redditionnelle basé sur les risques et révision du tableau de délégation de pouvoirs
2. Mise en œuvre des recommandations des audits internes et externes en matière de gestion financière dans les 12 mois qui suivent leur formulation	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre de 75 % des recommandations des audits internes et externes en matière de gestion financière dans les 12 mois qui suivent leur formulation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
3. Cadre de suivi et de vérification du respect des règles étagé et appliqué	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en œuvre du cadre de contrôle – Réalisation du travail de vérification annuel
4. Réduction du niveau des risques identifiés dans les domaines soumis à vérification	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de 25 % dans les points soumis à vérification des cadres pertinents reconnus comme non conformes – Auto-évaluations annuelles des contrôles internes : plus de 95 % de notes 1 et 2 dans tous les domaines
5. Opinion sans réserve sur les états financiers annuels	<ul style="list-style-type: none"> – Opinion sans réserve sur les états annuels

Résultat escompté 3 : Renforcer les capacités en créant des pôles de compétences en matière de gestion financière à proximité des endroits où l'UNESCO intervient, avec des processus d'un bon rapport coût-efficacité et des délais administratifs réduits

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Exécution du programme facilitée grâce au respect des accords sur le niveau de service en matière de services comptables et financiers et grâce à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement dans le cadre de la réforme à l'échelle du système des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> – Inclusion dans le tableau de bord de BFM d'un rapport sur le respect des normes en matière de services financiers et de services de gestion budgétaire et de comptabilité – Harmonisation des pratiques de fonctionnement grâce à la participation au processus de réforme à l'échelle du système des Nations Unies concernant les questions financières et budgétaires
2. Réseau doté d'AO ayant les compétences requises dans les bureaux hors Siège et les Instituts	<ul style="list-style-type: none"> – Pas plus de 5 % des postes vacants en ce qui concerne les AO et la plate-forme administrative – Mise en place d'un plan de développement de carrière pour les AO et le personnel de BFM
3. Réduction des délais administratifs dans les processus de gestion financière concernant les ressources humaines, les achats et la gestion de projet	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction de 25 % des délais administratifs par simplification des processus opérationnels en collaboration avec KMI

Titre III.C – Gestion des services de soutien

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

12001 Le Bureau de la gestion des services de soutien est chargé de fournir un appui efficace à la mise en œuvre des programmes dans les domaines des achats, des télécommunications, des réunions, des conférences, des langues, des documents, de la gestion des installations et de la sécurité.

12003 L'objectif primordial est de gagner en efficacité en mettant en place de nouveaux moyens d'assurer la prestation de services de soutien et en instaurant à cet effet des structures opérationnelles plus efficaces, plus rationnelles et plus légères.

Résultat escompté 1 : Gains d'efficacité et meilleur rapport qualité/prix

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Faciliter l'achat de biens collectifs et la gestion des contrats	– <i>Optimisation du rapport qualité/prix par des accords à long terme pour l'achat de biens collectifs et services communs</i>
2. Intégration de la gestion de la durabilité et des initiatives écoresponsables dans les pratiques de fonctionnement au Siège de l'UNESCO	– <i>Élaboration d'indicateurs de gestion de la durabilité pour toutes les activités opérationnelles et réduction des émissions de gaz à effet de serre au Siège</i>

Chapitre 2 – Gestion des langues et documents

Résultat escompté 2 : Multilinguisme et assurance qualité des services d'interprétation, de traduction et de documents

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
1. Faciliter la gestion des services en matière de traduction et de documents	– <i>Meilleure satisfaction de l'utilisateur final en ce qui concerne le respect des délais et la qualité des documents publiés</i>
2. Mise en place d'accords sur le niveau de service pour tous les services	– <i>Sentiment de responsabilité accrue par la mise en place d'accords sur le niveau de service pour tous les services en matière de traduction et de documents</i>
3. Efficacité et bon rapport coût-efficacité des opérations en matière de traduction et de documents	– <i>Efficacité accrue des flux électroniques et recouvrement intégral des coûts</i>

Chapitre 3 – Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles

12019

Le service de la sécurité assure la sûreté et la sécurité de l'environnement de travail au Siège et hors Siège en appliquant comme il se doit les Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies afin de réduire au minimum les risques, dans toute la mesure possible.

Résultat escompté 3 : Sûreté, sécurité, ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Continuité opérationnelle des installations et équipements techniques du Siège et minimisation des risques</p>	<p>– Amélioration, à un degré de conformité acceptable, de la maintenance, de la conservation et de la rénovation des locaux sur le plan de la sécurité, de l'hygiène et de la continuité des opérations</p>
<p>2. Évaluation et actualisation des systèmes de sûreté et de sécurité au Siège et hors Siège en fonction de la situation et des risques du moment</p>	<p>– Amélioration, au Siège et hors Siège, de la mise en œuvre des installations de sécurité et de sûreté, avec application plus stricte des normes</p>
<p>3. Conférences, réunions et événements culturels assurés, au Siège et hors Siège, en cas d'obligations statutaires relatives à leur gestion</p>	<p>– Application des meilleures pratiques en matière de gestion des conférences et événements culturels, satisfaction des clients accrue et amélioration des espaces de conférence et d'accueil des événements culturels, avec application plus stricte des normes, et utilisation optimisée des capacités au Siège</p>

Titre III.D – Gestion des systèmes d'information et des communications

Le texte qui suit présente tous les résultats escomptés du 37 C/5 approuvé tels que révisés pour tenir compte du scénario de 653 millions de dollars. Il comporte également, s'il y a lieu, les parties narratives qui ont été révisées par rapport au document 37 C/5 approuvé.

13001

Dans le cadre de la stratégie de la gestion des connaissances et des technologies de l'information et de la communication (TIC), il est prévu de gérer les infrastructures de TIC, les applications, les outils d'audio/vidéo-conférence, les documents électroniques, ainsi que les archives, la bibliothèque et la base documentaire (UNESDOC) de l'Organisation dans la limite des ressources disponibles en orientant ces efforts vers un ensemble de priorités essentielles et fondamentales afin d'assurer le fonctionnement durable des infrastructures et systèmes existants. L'objectif primordial est de permettre l'exécution du programme en fournissant des TIC et des services de gestion de l'information, de la bibliothèque, des archives et des documents adaptés aux besoins de l'Organisation.

13002

Les efforts visent en particulier à assurer un bon rapport coût-efficacité de la maintenance et de la gestion des infrastructures et des applications en mettant à profit les options suivantes :

- décentralisation des tâches opérationnelles vers des pays à bas coût ;
- recours à des modalités d'externalisation lorsqu'il y a lieu ;
- étroite collaboration au sein du système des Nations Unies pour reprendre des solutions ou effectuer des achats groupés ;
- simplification de l'architecture de gestion des connaissances et des TIC afin de réduire les coûts de maintenance.

13003

Priorité est donnée à la continuité des opérations et à l'amélioration des services grâce à de nouveaux outils et fonctionnalités capables de répondre aux demandes en constante évolution de l'Organisation. À cet égard, on portera une attention particulière à l'amélioration des systèmes de communication des outils de collaboration, ainsi que de la connectivité avec les unités hors Siège, et à l'appui à la mise en œuvre du programme en veillant à la bonne exécution des politiques et à l'application correcte des règles.

Résultat escompté : Facilitation de l'exécution du Programme

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Budget CNZ (653 M\$) du 38 C/5</i>
<p>1. Disponibilité de l'infrastructure, y compris les services de messagerie électronique et d'Internet, restauration en cas de sinistre, et application des politiques et des normes</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Infrastructure disponible</i> – <i>Amélioration de l'ensemble des opérations informatiques</i> – <i>Application du plan de continuité des activités et du dispositif de restauration en cas de sinistre</i> – <i>Mise en œuvre de mesures de cybersécurité additionnelles</i> – <i>Remplacement du système téléphonique (fonds extrabudgétaires additionnels nécessaires)</i>
<p>2. Accessibilité et préservation de la mémoire institutionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Mise en place d'une stratégie de conservation numérique</i> – <i>Déploiement hors Siège du système d'archivage électronique</i> – <i>Numérisation et mise à disposition en ligne de tous les documents des organes directeurs depuis 1945 et d'un choix d'événements multimédias historiques</i>
<p>3. Proposition de nouvelles technologies offrant des avantages certains pour l'exécution du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Solution intégrée de téléconférence et de messagerie instantanée</i> – <i>Introduction de nouvelles fonctions de mobilité</i> – <i>Intégration des communications hors Siège</i>

Réserves pour les ajustements d'effectifs et pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)

Pour le chapitre qui suit, les budgets proposés au titre des scénarios de 653 M\$ et 667 M\$ sont les mêmes.

Réserves pour les ajustements d'effectifs et l'ASHI

	Budget ordinaire							Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels	Total 38 C/5 proposé 653 M\$ / 667 M\$	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements de postes et cessations de service par accord mutuel)	1 300 000	-	1 300 000	-	-	1 700 000	3 000 000	-
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	-	-	-	-	3 748 000	3 748 000	-

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

La réserve pour les reclassements est destinée à couvrir les coûts afférents aux reclassements de postes et aux plans de cessation de service par accord mutuel qui pourraient intervenir au cours de l'exercice biennal. Cette réserve est constituée à hauteur de 3 000 000 dollars.

Il convient également de noter que l'UNESCO dispose d'un régime d'assurance-maladie qui assure une couverture médicale aux membres du personnel en activité et aux retraités. Conformément à la pratique en vigueur dans les autres organismes des Nations Unies relevant du régime commun, les membres du personnel qui ont cotisé pendant dix ans au régime d'assurance-maladie et qui ont atteint l'âge minimum de cinquante-cinq ans à la date du départ à la retraite peuvent opter pour le régime d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI). Une provision d'un montant de 3 748 000 dollars a été constituée pour faire face aux engagements au titre de l'ASHI, ce qui représente 1 % des coûts de personnel, conformément à la résolution 37 C/85 par laquelle la Conférence générale envisageait « la possibilité de mettre en place un prélèvement de 1 % du montant total des coûts de personnel pour toutes les sources de financement, avec effet au 1^{er} janvier 2016, afin de financer les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) en ce qui concerne le personnel en activité, sous réserve de la poursuite de l'application d'un taux de vacance d'emploi réaliste dans le cadre des techniques de budgétisation ».

Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE

Pour le chapitre qui suit, les budgets proposés au titre des scénarios de 653 M\$ et 667 M\$ sont les mêmes.

Titre IV

Budget ordinaire								Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées/ (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation/ Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation/ (Diminution) en termes réels	Total 38 C/5 proposé 653 M\$ / 667 M\$		
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE	14 074 000	-	14 074 000	8 400	-	-	14 082 400	-

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Pour le Plan de dépenses du 38 C/5, le Titre IV prévoit une provision de 14 082 400 dollars correspondant aux crédits nécessaires au remboursement des échéances du prêt contracté pour le Plan de rénovation du Siège (« Plan Belmont ») en 2016-2017, soit 13 784 000 dollars, auxquels s'ajoutent 298 400 dollars au titre de l'emprunt pour le bâtiment du Bureau international d'éducation de l'UNESCO.

Titre V – Augmentations prévisibles des coûts

Pour le chapitre qui suit, les budgets proposés au titre des scénarios de 653 M\$ et 667 M\$ sont les mêmes.

Titre V

Budget ordinaire								Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison Entrées / (Sorties)	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation / Ajustement technique	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	38 C/5 Augmentation / (Diminution) en termes réels	Total 38 C/5 proposé 653 M\$ / 667 M\$	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Augmentations prévisibles des coûts	13 041 000	–	13 041 000	628 300	–	(8 392 300)	5 277 000	–

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Conformément aux techniques budgétaires approuvées dans la résolution 37 C/92, les coûts de personnel et le coût des biens et services des Titres I-IV du budget sont calculés en fonction des estimations de coûts au 31 décembre 2015. Les augmentations de coût imputables à des facteurs statutaires ou à l'inflation et les ajustements techniques qui devraient intervenir au cours de l'exercice biennal 2016-2017 ne sont pas pris en compte dans les Titres I-IV, mais figurent séparément dans le Titre V du budget.

La provision pour les augmentations prévisibles des coûts pour 2016-2017 s'élève à 5 277 000 dollars. L'utilisation des crédits inscrits au présent titre du budget est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2016-2017

38 C/5

ADDENDUM 1

NOTE TECHNIQUE
ET ANNEXES





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2016-2017

38 C/5

ADDENDUM 1

NOTE TECHNIQUE
ET ANNEXES

Publié en 2015
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

Crédit photo de la couverture : © Shutterstock/ Godruma

© UNESCO 2015
Imprimé en France

Table des matières

38 C/5 projet – Addendum 1 – Note technique et annexes

	Page
I – Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5)	5
II – Annexes	37
Annexe I Récapitulatif, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires	38
Annexe II Tableau récapitulatif des postes établis pour le Programme ordinaire par classe : comparaison entre le 37 C/5 approuvé et le 38 C/5 proposé	44
Annexe III Résumé de la décentralisation par région Liste des bureaux hors Siège (à l'exclusion des Instituts et Centres de l'UNESCO)	50
Annexe IV Plan d'évaluation interne ajustable de l'UNESCO (2014-2017)	63
Annexe V Récapitulatif du budget ordinaire par principaux postes de dépenses	65
Annexe VI Récapitulatif des projets opérationnels extrabudgétaires par région bénéficiaire	67
Annexe VII Récapitulatif des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)	70

Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5)

Projet de 38 C/5 basé sur :
un plafond à croissance nominale zéro (CNZ)
de 653 millions de dollars ;
un plafond à croissance nominale zéro plus (CNZ+)
de 667 millions de dollars

T001 Dans ses propositions préliminaires concernant le Projet de 38 C/5 (documents 195 EX/13 et 195 EX/13.INF), la Directrice générale a présenté une description générale des méthodes, techniques et pratiques qui devaient s'appliquer à l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2016-2017. Le document présentait également, à titre informatif, une estimation des montants requis pour un budget à croissance réelle zéro (CRZ) reposant sur les informations les plus récentes dont le Secrétariat disposait alors.

T002 En outre, trois scénarios de plafond budgétaire pour le Projet de 38 C/5 étaient présentés dans les propositions préliminaires :

- Le premier scénario correspond à un **plafond budgétaire à croissance réelle zéro (CRZ) de 681,8 millions de dollars**, soit 28,8 millions de plus que pour le 37 C/5 approuvé. Néanmoins, ce montant supplémentaire (dit « montant requis pour un scénario CRZ ») ne représente pas une réelle augmentation en termes de ressources car il suffit à peine à couvrir le coût des augmentations dues à l'inflation et à des facteurs statutaires et ajustements techniques qui interviennent d'un exercice biennal à l'autre. Dans ces conditions, un plafond CRZ permettrait seulement à l'Organisation de maintenir un pouvoir d'achat identique à celui du 37 C/5 approuvé.
- Le deuxième scénario correspond à un **scénario à croissance nominale zéro (CNZ) de 653 millions de dollars**. Dans le cadre de ce scénario, l'Organisation conserve un plafond budgétaire identique à celui approuvé pour le 37 C/5. Ce scénario suppose toutefois, par définition, que l'Organisation aurait à absorber l'intégralité des augmentations dues à l'inflation et à des facteurs statutaires en réduisant encore sa structure et son niveau d'activités. Cependant, compte tenu des réductions draconiennes qui ont été imposées à l'Organisation depuis le début de la crise financière (c'est-à-dire depuis 2011), une nouvelle réduction de 20 millions de dollars, en termes réels, aurait de graves répercussions sur l'Organisation.

- À cet égard, la Directrice générale a présenté un troisième scénario, dit **scénario CNZ plus (CNZ+)**, correspondant à une proposition de compromis. Dans le cadre de ce scénario, le plafond budgétaire serait relevé de sorte à pouvoir couvrir une partie du montant requis pour un scénario CRZ (soit un relèvement de 14,4 millions de dollars) et ainsi préserver les programmes tout en assurant, dans la mesure du possible, une participation active de l'UNESCO au programme de développement pour l'après-2015.

Ce relèvement n'est toutefois pas suffisant pour couvrir la totalité des augmentations dues à l'inflation et à des facteurs statutaires et, par conséquent, l'Organisation aurait à absorber le reste du montant requis pour un scénario CRZ (soit 14,4 millions de dollars) moyennant de nouvelles réductions des coûts et des gains d'efficacité supplémentaires.

T003

Après avoir examiné les documents 195 EX/13 et 195 EX/13.INF, le Conseil exécutif a notamment prié la Directrice générale de lui soumettre, à sa 196^e session, un projet de budget comprenant deux options, l'une sur la base d'un plafond de **653 millions de dollars** et l'autre de **667 millions de dollars**, correspondant aux scénarios « CNZ » et « CNZ+ », respectivement.

T004

Par sa décision 195 EX/13 (paragraphe 14), le Conseil exécutif a également prié la Directrice générale :

- d'établir le projet de budget conformément à la recommandation spécifique du Commissaire aux comptes selon laquelle tous les chiffres devraient reposer sur des données factuelles et pouvoir faire l'objet d'une traçabilité rigoureuse à toutes les étapes du processus budgétaire ;
- d'établir le projet de budget en se fondant de manière aussi proche que possible sur les coûts de personnel effectifs, en tenant compte des modifications de l'ensemble des prestations entrées en vigueur ou prévues à la suite des décisions et recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ;
- d'ajouter, à partir du 38 C/5, une ligne budgétaire distincte concernant spécifiquement le financement des augmentations de traitement sans changement de classe à l'intérieur des barèmes des traitements applicables ;
- de proposer, dans le projet de budget, un taux de vacance d'emploi (*lapse factor*) réaliste, avec des explications concernant les chiffres et calculs proposés, en tenant compte du paragraphe 3 de la résolution 37 C/85 ;
- de présenter une liste actualisée, accompagnée de chiffres, des coûts incompressibles ;
- d'établir un rapport sur les coûts de personnel présentant plusieurs options pour réaliser des économies, notamment l'octroi des augmentations de traitement sans changement de classe en fonction des performances ;
- de transmettre à la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) le point de vue des États membres selon lequel la hausse des coûts de personnel a des incidences budgétaires considérables pour l'Organisation, et de demander à la Commission d'étudier l'impact de ses recommandations sur le budget des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies, notamment dans le contexte de l'examen complet de l'ensemble des prestations du régime commun des Nations Unies qu'elle mène actuellement ;

- (h) de présenter, dans le projet de budget, plusieurs options de financement pour la réforme et le fonctionnement du dispositif hors Siège, notamment au titre des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires, en tenant compte des conclusions du rapport demandé dans la décision 194 EX/4 (IV) ;
- (i) de préparer, pour examen à sa 196^e session, un rapport sur les réformes en cours ou proposées comprenant des mesures à moyen terme chiffrées et assorties d'échéances, destinées à identifier des ressources potentielles pour renforcer l'exécution du programme, et de lui soumettre annuellement des rapports d'étape à ce sujet ;
- (j) de répartir les crédits alloués au programme dans le cadre du Plan de dépenses de 507 millions de dollars conformément aux priorités établies dans la décision 5 X/EX/2.

Le Conseil exécutif a en outre noté qu'une révision du taux du dollar constant était envisagée dans le cadre de l'élaboration du 38 C/5. Compte tenu de cette révision, le plafond budgétaire qui figurera dans le 38 C/5 approuvé sera différent des montants indiqués dans le Projet de 38 C/5 (à savoir 653 M\$ pour le scénario CNZ et 667 M\$ pour le scénario CNZ+). Cela tient au fait que la part du budget et les contributions mises en recouvrement libellées en euros seront converties en dollars en appliquant le taux révisé du dollar constant. Il convient cependant de noter que le montant total des contributions requises en euros et en dollars de l'ensemble des États membres ne sera pas affecté par cette réévaluation et restera inchangé par rapport au 37 C/5, toutes choses égales par ailleurs.

T005 Conformément aux décisions susmentionnées, la Directrice générale soumet à l'examen du Conseil exécutif un Projet de 38 C/5 (2016-2017) comportant deux scénarios, le premier sur la base d'un plafond budgétaire à croissance nominale zéro (CNZ) de **653 M\$**, et le deuxième sur la base d'un plafond budgétaire à croissance nominale zéro plus (CNZ+) de **667 M\$**.

T006 En dehors des modifications requises par le Conseil exécutif dans sa décision 195 EX/13, les mêmes techniques et méthodes budgétaires que celles prescrites dans la résolution 37 C/92 ont été appliquées lors de l'élaboration du Projet de 38 C/5. Des détails concernant les techniques et hypothèses à partir desquelles le Projet de 38 C/5 a été établi figurent dans la partie intitulée « Techniques budgétaires ».

T007 En outre, des informations complémentaires concernant divers éléments de la décision 195 EX/13 sont fournies ci-après :

- (a) Conformément au paragraphe 4 de la décision 195 EX/13 concernant une approche améliorée de la budgétisation axée sur les résultats (RBB), le processus d'élaboration du budget des cinq grands programmes a été modifié en profondeur. Dans le cadre de ce nouveau processus, tous les spécialistes de programme responsables au Siège et hors Siège ont établi des plans de travail préliminaires destinés à servir de base pour le projet de budget, tandis qu'auparavant, les plans de travail n'étaient établis qu'après adoption du programme et budget par la Conférence générale. Les plans de travail préliminaires ont été conçus de manière à ce que l'accent soit mis sur les ressources nécessaires à la réalisation de chaque résultat escompté, tout en fournissant des estimations des coûts opérationnels et des ressources humaines, tant au titre du budget ordinaire que des ressources extrabudgétaires, pour chaque activité proposée. Cette opération a été effectuée à l'aide d'un outil informatique spécialement conçu à cette fin. Ce nouveau processus de RBB, qui se caractérise par d'intenses consultations de la base vers le sommet, a permis à chaque secteur de programme de choisir un ensemble cohérent d'activités pour chaque résultat escompté.

Le Secrétariat a l'intention d'étendre ce processus de RBB à d'autres domaines que les cinq grands programmes lorsqu'il préparera le 39 C/5, en y apportant de nouvelles améliorations en fonction des enseignements tirés. Parallèlement, il entend étudier les moyens de mieux définir les résultats escomptés et les indicateurs de performance, ainsi que d'améliorer de façon cohérente le suivi et l'évaluation du programme, qui sont autant de facteurs essentiels au succès de la RBB.

- (b) En ce qui concerne la demande du Conseil exécutif, qui priait la Directrice générale d'établir le budget en se fondant de manière aussi proche que possible sur les coûts de personnel effectifs (décision 195 EX/13, paragraphe 14 (b)), le Secrétariat a déterminé, en étroite consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, qui a suivi les discussions tenues au sein de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), que le montant total des coûts de personnel pour le 38 C/5 pouvait être réduit de 6,7 millions de dollars par rapport aux estimations CRZ présentées dans le document 195 EX/13. Cela correspond à une baisse de 3,7 millions de dollars de la revalorisation estimée pour les Titres I-IV et à une réduction de 3 millions de dollars du Titre V. Cette réduction résulte essentiellement de l'élimination d'éventuelles augmentations initialement prévues pour 2015 concernant l'ajustement pour affectation à Paris et la rémunération considérée aux fins de la pension pour le personnel du cadre organique.

En conséquence, l'estimation du montant requis pour un scénario CRZ, telle que révisée, s'élève désormais à 22,1 millions de dollars pour 2016-2017, au lieu de 28,8 millions de dollars, comme indiqué précédemment. Cette baisse de la revalorisation nécessaire a été prise en compte dans les tableaux qui figurent en introduction de chacun des différents chapitres du Volume 2, ainsi que dans le tableau 2 de la présente Note technique.

- (c) S'agissant du paragraphe 14 (c) de la décision 195 EX/13, qui prie la Directrice générale d'ajouter, à partir du 38 C/5, une ligne budgétaire distincte concernant spécifiquement le financement des augmentations de traitement sans changement de classe, le Secrétariat souhaite signaler que les coûts afférents à cet article budgétaire sont estimés à environ 2 millions de dollars par exercice biennal. Toutefois, après un examen approfondi de la faisabilité et de l'impact d'une telle opération, ainsi que de l'ampleur des coûts qu'elle entraînerait, il a été décidé de ne pas inclure de ligne budgétaire distincte à cet effet dans le Projet de 38 C/5. Des explications plus détaillées sur ce point figurent à la fin de la présente Note technique, à l'Appendice 1.
- (d) Pour ce qui est du paragraphe 14 (d) de la décision 195 EX/13 concernant l'application d'un taux de vacance d'emploi (*lapse factor*) réaliste, il convient de noter que dans le Projet de 38 C/5, la Directrice générale propose d'appliquer aux coûts de personnel un taux de vacance d'emploi (*lapse factor*) de 5 %. Cela signifie que les coûts de personnel dans leur ensemble seront budgétisés à hauteur de 95 % de leur montant estimé. L'impact financier de cet ajustement est indiqué dans les tableaux qui figurent en introduction de chacun des chapitres du Volume 2, ainsi que dans le tableau 2 ci-après, dans une colonne distincte intitulée « Ajustement du taux de *lapse factor* (0 % à 5 %) ». L'application d'un tel taux exigera toutefois un suivi attentif des postes vacants et pourrait nécessiter de reporter le recrutement de certains postes pour permettre une gestion appropriée du budget ordinaire, tout en réduisant au minimum l'impact sur l'exécution du programme. Des explications plus détaillées concernant le taux de vacance d'emploi appliqué et la logique qui sous-tend cette décision figurent à la fin de la présente Note technique, à l'Appendice 2.

Par ailleurs, conformément au paragraphe 3 de la résolution 37 C/85, le Projet de 38 C/5 prévoit une provision de 3,7 millions de dollars, en tant que ligne budgétaire distincte, pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI), correspondant à 1 % du montant total des coûts de personnel.

Il convient également de rappeler que la Caisse d'assurance-maladie (CAM) de l'UNESCO permet aux membres du personnel ayant à leur actif un nombre d'années de service prédéfini de continuer à bénéficier d'une couverture médicale après leur départ à la retraite. Conformément aux principes IPSAS pertinents, ces charges doivent être estimées au moyen d'évaluations actuarielles et comptabilisées dans les états financiers. Cette estimation actuarielle correspondant aux engagements au titre de l'ASHI était de 1,2 milliard de dollars à la fin de 2014 (contre 826 millions de dollars en 2013).

Jusqu'à présent, l'UNESCO avait principalement recours à un système dit des « décaissements effectifs » pour couvrir les dépenses réelles de la CAM, contrairement à certains organismes des Nations Unies qui constituaient systématiquement une réserve à cet effet.

À sa 37^e session, la Conférence générale a envisagé la possibilité de mettre en place un prélèvement de 1 % du montant total des coûts de personnel pour toutes les sources de financement, avec effet au 1^{er} janvier 2016, afin de financer les engagements au titre de l'ASHI en ce qui concerne le personnel en activité, sous réserve de la poursuite de l'application d'un taux de vacance d'emploi réaliste dans le cadre des techniques de budgétisation. Le Projet de 38 C/5 prévoit donc une provision de 1 % pour l'ASHI.

Si symbolique soit-il par rapport à l'ampleur des engagements actuels, ce pourcentage de 1 % n'en constitue pas moins un pas dans la bonne direction et devrait, à ce titre, être considéré comme le montant minimum réservé à cette fin.

- (e) Conformément au paragraphe 14 (e) de la décision 195 EX/13, une estimation des coûts incompressibles de l'Organisation pour 2016-2017 a été produite pour chaque secteur et bureau. Il ne s'agit là que d'une première tentative car il s'est avéré assez difficile de définir avec précision et exactitude la notion de coûts incompressibles et les critères correspondants. Néanmoins, sur le critère le plus strict, le Secrétariat a réalisé une estimation qui s'élève à 88 millions de dollars (coûts de personnel non compris), et ces coûts incompressibles ont été pris en compte lors de l'élaboration des enveloppes budgétaires initiales des secteurs et bureaux afin de donner un aperçu réaliste de leurs possibilités en cas de réduction budgétaire nécessaire. Des explications plus détaillées concernant les coûts incompressibles figurent également à la fin de la présente Note technique, à l'Appendice 3.
- (f) Les différents rapports et informations complémentaires demandés au paragraphe 14, alinéas (f) à (i), de la décision 195 EX/13 seront fournis dans le cadre d'autres documents qui seront présentés au Conseil exécutif à sa 196^e session.

- (g) En outre, conformément au paragraphe 14 (h) de la décision 195 EX/13, le montant de 5 millions de dollars au titre des Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège a été maintenu dans les scénarios de 653 M\$ et 667 M\$. Malheureusement, il n'a pas été possible d'inclure cette provision dans les deux plans de dépenses (de 507 M\$ et 518 M\$, respectivement).
- (h) Des informations concernant les plans de dépenses pour le 38 C/5 figurent dans l'Addendum 2 au Projet de 38 C/5.
- (i) Enfin, conformément au paragraphe 11 de la décision 195 EX/13, qui note que les récents changements concernant la gestion et l'utilisation des bâtiments du Siège permettront de libérer des ressources supplémentaires en faveur du Programme ordinaire, le montant total de la provision pour les charges communes (services collectifs au Siège et coûts de maintenance) couvertes par le Programme ordinaire a été réduit de 1,8 million de dollars dans le 38 C/5 par rapport au 37 C/5 (passant de 8,2 à 6,4 millions de dollars). Ces économies ont permis de dégager des fonds pour d'autres coûts opérationnels et ont été pleinement prises en compte dans le Projet de 38 C/5, à la fois dans le scénario CNZ et dans le scénario CNZ+, ainsi que dans les plans de dépenses correspondants.

T008

Compte tenu de ce qui précède, la Directrice générale a dû prendre des décisions extrêmement difficiles concernant la répartition de l'enveloppe budgétaire. Le tableau 1 ci-après indique les différences entre le 37 C/5 approuvé et ajusté et le Projet de 38 C/5, par article budgétaire principal, pour les deux scénarios. Dans chacun de ces deux scénarios budgétaires, tout a été mis en œuvre pour préserver les programmes. Dans le cadre du scénario de 653 millions de dollars, les cinq grands programmes ont été renforcés de 4,3 millions de dollars par rapport aux montants du 37 C/5 approuvé. En outre, des renforcements ont également été opérés pour les titres suivants : Titre I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (3,5 M\$) ; Titre III.A – Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation (l'augmentation nette de 0,7 M\$ au titre de la gestion des ressources humaines étant due à une augmentation de 1 M\$ pour la formation) ; Réserve pour les ajustements d'effectifs (1,7 M\$) ; Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'ASHI (3,8 M\$). Dans le cadre du scénario de 667 millions de dollars, les grands programmes et l'ISU ont été encore renforcés, l'intégralité du renforcement de 14 millions de dollars étant exclusivement allouée à ces lignes budgétaires.

T009

Néanmoins, ces renforcements ont été opérés au détriment des secteurs/bureaux autres que les secteurs de programme, leurs crédits budgétaires ayant dû être encore réduits par rapport aux niveaux du 37 C/5 approuvé. En particulier, la gestion des bureaux hors Siège (Titre II.A) enregistre une réduction d'un montant total de 4,3 millions de dollars, tandis que le Titre V a été réduit de 7,8 millions de dollars par rapport au 37 C/5 approuvé.

Tableau 1 – Variation entre le Projet de 38 C/5 et le 37 C/5 approuvé et ajusté, par principal titre du budget

(en milliers de dollars des États-Unis)

	37 C/5 approuvé et ajusté	Variation	38 C/5 proposé CNZ (653 M\$)	Renforcement	38 C/5 proposé CNZ+ (667 M\$)
TITRE I - POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION					
A. Organes directeurs	10 769	(257)	10 512	–	10 512
B. Direction	20 323	(74)	20 249	–	20 249
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	15 283	3 512	18 795	–	18 795
TOTAL, TITRE I	46 375	3 182	49 557	–	49 557
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME					
A. Programmes					
dont :					
5 grands programmes et ISU	309 710	4 275	313 986	14 000	327 986
Gestion des bureaux hors Siège et réforme du dispositif hors Siège	93 660	(4 306)	89 354	–	89 354
TOTAL, TITRE II.A	403 370	(31)	403 339	14 000	417 339
B. Services liés au programme	50 503	(525)	49 978	–	49 978
C. Programme de participation et bourses	18 805	(399)	18 406	–	18 406
TOTAL, TITRE II	472 678	(955)	471 723	14 000	485 723
TITRE III – SERVICES INTERNES					
A. Gestion des ressources humaines	32 681	739	33 420	–	33 420
B. Gestion financière	14 477	(39)	14 438	–	14 438
C. Gestion des services de soutien	46 595	(427)	46 168	–	46 168
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	11 779	(192)	11 587	–	11 587
TOTAL, TITRE III	105 532	81	105 613	–	105 613
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	1 300	1 700	3 000	–	3 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		3 748	3 748	–	3 748
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14 074	8	14 082	–	14 082
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	13 041	(7 764)	5 277	–	5 277
TOTAL, TITRES I–V	653 000	–	653 000	14 000	667 000

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

T0010

Le tableau 2 ci-après présente une comparaison plus détaillée entre le 37 C/5 approuvé et ajusté et le Projet de 38 C/5. Il sera fréquemment fait référence à ce tableau tout au long de la présente Note technique.

Tableau 2 – Variation entre le Projet de 38 C/5 et le 37 C/5 approuvé et ajusté, par article budgétaire principal

(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison	37 C/5 approuvé et ajusté	Variation entre le 38 C/5 (scénario CNZ) et le 37 C/5 approuvé et ajusté										Total 38 C/5 proposé CNZ (653 M\$)	Renforcement	Total 38 C/5 proposé CNZ+ (667 M\$)		
				Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation, et ajustements techniques)						Revalorisation des coûts de personnel	Revalorisation des coûts de personnel	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	Augmentation / (Diminution) en termes réels				Variation totale (par rapport au 37 C/5 approuvé et ajusté)	
				Revalorisation des coûts opérationnels et ajustements techniques	Revalorisation des coûts de personnel													
					Revalorisation des coûts de personnel (conformément à la décision 195 EX/13)	Révision de la revalorisation des coûts de personnel												
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$				
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION																		
A. Organes directeurs	10 834	(65)	10 769	299	63	(23)	40	338	(111)	(484)	(257)	-2,4 %	10 512	–	10 512			
B. Direction	21 164	(841)	20 323	81	939	(313)	626	706	(858)	78	(74)	-0,4 %	20 249	–	20 249			
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies		1 524	15 283	3 874	–	–	–	3 874	–	(362)	3 512	23,0 %	18 795	–	18 795			
TOTAL, TITRE I	45 757	618	46 375	4 254	1 001	(336)	665	4 919	(968)	(769)	3 182	6,9 %	49 557	–	49 557			
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME																		
A. Programmes																		
Grand programme I – Éducation	117 965	97	118 062	1 925	2 526	(582)	1 944	3 869	(2 705)	(113)	1 052	0,9 %	119 114	5 324	124 438			
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	62 404	243	62 647	922	1 589	(458)	1 131	2 053	(2 219)	2 000	1 833	2,9 %	64 480	2 870	67 350			
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	33 197	(55)	33 142	494	931	(252)	679	1 172	(1 133)	350	390	1,2 %	33 532	1 497	35 030			
Grand programme IV – Culture	54 122	(115)	54 007	658	1 561	(408)	1 153	1 811	(1 840)	745	715	1,3 %	54 722	2 425	57 147			
Grand programme V – Communication et information	32 715	(62)	32 653	653	881	(188)	693	1 346	(986)	(109)	251	0,8 %	32 904	1 468	34 372			
Institut de statistique de l'UNESCO	9 200	–	9 200	200	–	–	–	200	–	(167)	33	0,4 %	9 233	416	9 649			
Gestion des bureaux hors Siège	89 953	(1 293)	88 660	1 015	139	(165)	(26)	989	(3 051)	(2 244)	(4 306)	-4,9 %	84 354	–	84 354			
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	5 000	–	5 000	–	–	–	–	–	(211)	211	–	0,0 %	5 000	–	5 000			
Total, Titre II.A	404 555	(1 185)	403 370	5 866	7 627	(2 053)	5 574	11 440	(12 143)	672	(31)	-0,0 %	403 339	14 000	417 339			

(en milliers de dollars des États-Unis)

Article budgétaire principal	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison	37 C/5 approuvé et ajusté	Variation entre le 38 C/5 (scénario CNZ) et le 37 C/5 approuvé et ajusté									Total 38 C/5 proposé CNZ (653 M\$)	Renforcement	Total 38 C/5 proposé CNZ+ (667 M\$)		
				Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation, et ajustements techniques)					Revalorisation des coûts de personnel	Revalorisation des coûts de personnel	Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	Augmentation/ (Diminution) en termes réels				Variation totale (par rapport au 37 C/5 approuvé et ajusté)	
				Revalorisation des coûts opérationnels et ajustements techniques	Revalorisation des coûts de personnel		Revalorisation des coûts de personnel	Revalorisation des coûts de personnel								Ajustement du taux de lapse factor (0 % à 5 %)	Augmentation/ (Diminution) en termes réels
					Revalorisation des coûts de personnel (conformément à la décision 195 EX/13)	Révision de la revalorisation des coûts de personnel			\$	\$							
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$		
B. Services liés au programme																	
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	8 339	(41)	8 298	126	215	(75)	140	266	(205)	(178)	(117)	-1,4 %	8 182	-	8 182		
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	2 217	-	2 217	25	88	(28)	60	85	(85)	24	24	1,1 %	2 241	-	2 241		
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	1 914	(359)	1 555	42	51	(19)	32	74	(35)	(144)	(105)	-6,7 %	1 450	-	1 450		
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	7 916	513	8 429	70	344	(96)	248	318	(293)	(35)	(10)	-0,1 %	8 419	-	8 419		
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	5 048	-	5 048	22	278	(82)	196	218	(232)	17	4	0,1 %	5 052	-	5 052		
6. Relations extérieures et information du public	24 579	377	24 956	113	1 091	(269)	822	934	(1 026)	(230)	(322)	-1,3 %	24 634	-	24 634		
Total, Titre II.B	50 013	490	50 503	398	2 067	(569)	1 498	1 895	(1 875)	(545)	(525)	-1,0 %	49 978	-	49 978		
C. Programme de participation et bourses	18 805	-	18 805	376	60	(12)	48	424	(82)	(741)	(399)	-2,1 %	18 406	-	18 406		
TOTAL, TITRE II	473 373	(695)	472 678	6 640	9 754	(2 634)	7 120	13 759	(14 101)	(614)	(955)	-0,2 %	471 723	14 000	485 723		
TITRE III – SERVICES INTERNES																	
A. Gestion des ressources humaines																	
1. Gestion des ressources humaines	19 023	658	19 681	156	632	(149)	483	639	(730)	(170)	(261)	-1,3 %	19 420	-	19 420		
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	1 000	-	1 000	31	-	-	-	31	-	969	1 000	100,0 %	2 000	-	2 000		
3. Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	-	-	12 000	-	-	-	-	-	-	-	-	0,0 %	12 000	-	12 000		
Total, III.A	32 023	658	32 681	186	632	(149)	483	669	(730)	799	739	2,3 %	33 420	-	33 420		
B. Gestion financière																	
1. Gestion financière	14 477	-	14 477	41	463	(165)	298	339	(707)	330	(39)	-0,3 %	14 438	-	14 438		
2. Primes d'assurance pour l'ensemble de l'Organisation	378	(378)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	n/a	-	-	-		
Total, III.B	14 855	(378)	14 477	41	463	(165)	298	339	(707)	330	(39)	-0,3 %	14 438	-	14 438		

Article budgétaire principal	37 C/5 approuvé	Transferts aux fins de comparaison	37 C/5 approuvé et ajusté	Variation entre le 38 C/5 (scénario CNZ) et le 37 C/5 approuvé et ajusté										Total 38 C/5 proposé CNZ (653 M\$)	Renforcement	Total 38 C/5 proposé CNZ+ (667 M\$)		
				Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation, et ajustements techniques)						Revalorisation des coûts de personnel	Revalorisation des coûts de personnel	Ajustement du taux de <i>lapse factor</i> (0 % à 5 %)	Augmentation / (Diminution) en termes réels				Variation totale (par rapport au 37 C/5 approuvé et ajusté)	
				Revalorisation des coûts opérationnels et ajustements techniques	Revalorisation des coûts de personnel													
					Revalorisation des coûts de personnel (conformément à la décision 195 EX/13)	Révision de la revalorisation des coûts de personnel		Revalorisation des coûts de personnel	Revalorisation des coûts de personnel	Revalorisation des coûts de personnel	Revalorisation des coûts de personnel	Revalorisation des coûts de personnel	Revalorisation des coûts de personnel				Revalorisation des coûts de personnel	\$
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$		
C. Gestion des services de soutien																		
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	3 860	-	3 860	7	172	(51)	121	128	(195)	157	90	2,3 %	3 950	-	3 950			
2. Gestion des langues et documents	21 726	(1 313)	20 413	37	839	(221)	618	655	(782)	(3 026)	(3 153)	-15,4 %	17 260	-	17 260			
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles		1 110	22 322	206	467	(55)	412	618	(769)	2 786	2 635	11,8 %	24 957	-	24 957			
Total, III.C	46 798	(203)	46 595	250	1 478	(327)	1 151	1 402	(1 746)	(83)	(427)	-0,9 %	46 168	-	46 168			
D. Gestion des systèmes d'information et des communications																		
	11 779	-	11 779	46	483	(113)	370	416	(489)	(120)	(192)	-1,6 %	11 587	-	11 587			
TOTAL, TITRE III	105 455	77	105 532	523	3 057	(754)	2 303	2 826	(3 671)	926	81	-0,6 %	105 613	-	105 613			
TOTAL, TITRES I – III	624 585	-	624 585	11 417	13 811	(3 724)	10 087	21 504	(18 740)	(456)	2 308	0,4 %	626 893	14 000	640 893			
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	1 300	-	1 300	-	-	-	-	-	-	1 700	1 700	130,8 %	3 000	-	3 000			
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 748	3 748	n/a	3 748	-	3 748			
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14 074	-	14 074	8	-	-	-	8	-	-	8	0,1 %	14 082	-	14 082			
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS		-	13 041	5 572	(1 932)	(3 012)	(4 943)	628	-	(8 392)	(7 764)	-59,5 %	5 277	-	5 277			
TOTAL, TITRES I – V	653 000	-	653 000	16 997	11 879	(6 735)	5 144	22 141	(18 740)	(3 401)	-	0,0 %	653 000	14 000	667 000			

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

Techniques budgétaires

T0011

Comme indiqué ci-dessus, en dehors des modifications approuvées par le Conseil exécutif dans sa décision 195 EX/13, les techniques et méthodes budgétaires appliquées pour élaborer le Projet de 38 C/5 sont celles qui ont été approuvées par la Conférence générale dans sa résolution 37 C/92. La partie qui suit décrit les techniques budgétaires appliquées dans l'élaboration du Projet de 38 C/5 et met en lumière les modifications éventuellement apportées conformément aux décisions susmentionnées.

(i) Principe du dollar constant et fluctuations monétaires

Les estimations concernant le budget ordinaire utilisées pour la préparation du présent Projet de budget ont été calculées au taux de change de 0,869 euro pour 1 dollar des États-Unis, soit le même taux que celui retenu pour établir le budget 2014-2015. Cependant, conformément aux bonnes pratiques d'entreprise et en application du paragraphe 4 (c) de la décision 190 EX/19 (II) et du paragraphe 5 de la décision 195 EX/13, la valeur du dollar constant sera révisée pour refléter le taux de change en vigueur juste avant l'adoption du Projet de 38 C/5.

D'un point de vue budgétaire, les recettes et les dépenses du budget ordinaire encaissées et encourues en euros seront enregistrées dans les rapports budgétaires sur la base du taux du dollar constant (qui sera déterminé au moment de l'approbation du budget). Toutefois, dans la comptabilité (conformément aux normes IPSAS), les recettes et dépenses libellées en euros seront enregistrées selon le taux de change opérationnel des Nations Unies. Les écarts découlant du recours à ces deux bases différentes pour le budget et pour les comptes seront indiqués dans les états de rapprochement / comparaison des états financiers.

(ii) Traitement de l'inflation

Le total des montants nécessaires pour couvrir l'inflation et les hausses statutaires d'un exercice biennal donné est calculé en deux étapes.

■ Détermination de l'estimation de la nouvelle base budgétaire en revalorisant les Titres I à IV

La première étape de la méthodologie budgétaire est la détermination de la base budgétaire (Titres I-IV) du 38 C/5. À cette fin, les crédits alloués aux coûts de personnel et d'activités approuvés dans le 37 C/5 (à l'exclusion des augmentations prévisibles des coûts) sont d'abord ajustés pour être cohérents et comparables à la structure proposée pour le 38 C/5. Les transferts structurels et comparatifs effectués à cet égard sont décrits au paragraphe T0012 ci-dessous. Les chiffres du 37 C/5 qui reflètent cet ajustement structurel sont présentés dans tout le document C/5 sous la rubrique « 37 C/5 approuvé et ajusté ».

Il est rappelé que les Titres I à IV du 37 C/5 approuvé et ajusté ont été basés sur le niveau des traitements et des prix au 31 décembre 2013. Pour passer au budget de l'exercice suivant, il faut recalculer la structure du programme et du personnel des Titres I à IV sur la base du niveau prévisible des prix au début du prochain exercice (31 décembre 2015). Cette opération consistant à réviser la base budgétaire de l'exercice en cours pour tenir compte de toutes les augmentations dues à des facteurs statutaires, à l'inflation et à d'autres facteurs qui interviendraient durant le présent exercice 2014-2015 est appelée revalorisation. D'autres précisions concernant les éléments utilisés pour calculer les estimations de revalorisation sont fournies aux paragraphes T0017 à T0022 ci-dessous, et les estimations figurent dans le tableau qui suit le paragraphe T0022.

■ Détermination des augmentations prévisibles des coûts pour 2016-2017

La deuxième étape de la méthodologie budgétaire est la détermination des augmentations prévisibles des coûts pour 2016-2017. Comme on l'a dit, la base budgétaire revalorisée pour le 38 C/5 (Titres I à IV) est estimée au niveau des prix au 31 décembre 2015 et ne tient pas compte des augmentations des coûts qui surviendront inévitablement au cours de l'exercice 2016-2017. En conséquence, les augmentations prévisibles des coûts en 2016-2017 ont été projetées conformément aux meilleures informations dont dispose le Secrétariat concernant les indices des salaires et des prix à la consommation. Ces coûts additionnels prévisibles figurent séparément au Titre V du budget, dont l'utilisation est subordonnée à l'approbation du Conseil exécutif. Les crédits du Titre V sont calculés séparément ; il n'y a pas de double comptage des estimations des coûts imputables à des facteurs statutaires et à l'inflation de l'opération de revalorisation. Les projections du Titre V concernant les augmentations de coûts imputables à des facteurs statutaires ou autres à prévoir pour 2016-2017 sont expliquées au paragraphe T0023 ci-dessous.

Dans le contexte de la budgétisation axée sur les résultats (RBB), le Secrétariat ne propose pas de modifier cette méthode en deux étapes pour définir le montant global nécessaire pour couvrir l'inflation et les obligations statutaires pour un exercice biennal donné. De plus, au paragraphe 5 de la décision 190 EX/19 (II), le Conseil exécutif a invité la Directrice générale à continuer de présenter le Titre V – Augmentations prévisibles des coûts comme un titre distinct du budget.

(iii) Application de coûts standard pour le budget de personnel

Les chiffres globaux des coûts de personnel ont été calculés en déterminant le coût moyen par classe et par lieu d'affectation des postes établis, multiplié par le nombre de postes dans chaque classe. Ces estimations des coûts de personnel sont fondées sur les barèmes les plus récents des traitements de base et des prestations connexes publiés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et sur une analyse des évolutions réelles des dépenses observées pendant l'exercice en cours, et elles tiennent donc compte des augmentations statutaires des coûts de personnel en 2014-2015. Les coûts standard appliqués au 38 C/5 correspondent donc aux coûts prévus au 31 décembre 2015 et ne tiennent pas compte des augmentations statutaires qui pourraient intervenir au cours de l'exercice 2016-2017. Ces augmentations seront couvertes par le Titre V du budget comme indiqué ci-dessus, sous réserve de l'approbation préalable du Conseil exécutif.

Il est important de noter que dans un système utilisant les coûts standard moyens, les coûts de personnel effectifs diffèrent presque toujours des coûts standard. Néanmoins, ces écarts sont censés se compenser globalement, car les excédents d'un poste ou d'un secteur donné contrebalancent les déficits d'un autre. La nécessité d'équilibrer le budget de personnel au niveau global a été l'une des raisons pour lesquelles les coûts de personnel étaient gérés centralement.

Toutefois, dans le contexte de la budgétisation axée sur les résultats (RBB), où il faudrait accorder aux secteurs et aux bureaux hors Siège plus d'autonomie dans l'utilisation des ressources allouées, les coûts standard de personnel retenus pour les futurs exercices biennaux devraient être plus détaillés (par exemple par classe, par lieu d'affectation, voire par secteur pour les postes au Siège), ou bien il pourrait s'avérer nécessaire d'envisager une approche plus décentralisée de la gestion des coûts de personnel, dans laquelle les budgets correspondants pour les secteurs/bureaux hors Siège seraient, dans la mesure du possible, basés sur des estimations des coûts réels de chaque poste (et non des coûts moyens).

(iv) Ajustement pour mouvements de personnel et délais de recrutement

Conformément à la pratique budgétaire précédemment approuvée, le calcul du montant global des coûts de personnel doit être ajusté pour tenir compte des mouvements de personnel et délais de recrutement prévisibles en appliquant un taux de vacance d'emploi (*lapse factor*). Dans le 37 C/5 approuvé, par exemple, un taux de vacance d'emploi de 0 % a été appliqué en prévision de l'exercice de redéploiement qui devait être entrepris en cours d'exercice et des contraintes financières persistantes.

Au paragraphe 5 de sa décision 190 EX/19 (II), le Conseil exécutif a prié la Directrice générale de préparer le budget en utilisant un taux de vacance d'emploi plus proche des taux réels. En outre, au paragraphe 14 (d) de sa décision 195 EX/13, il a prié la Directrice générale de proposer, dans le projet de budget, un taux de vacance d'emploi réaliste, avec des explications concernant les chiffres et calculs proposés, en tenant compte du paragraphe 3 de la résolution 37 C/85.

À cet égard, la Directrice générale propose d'appliquer un taux de vacance d'emploi de 5 % pour le 38 C/5. La logique et les raisons de cette mesure sont expliquées dans l'Appendice 2 figurant à la fin de la présente Note technique.

En outre, conformément au paragraphe 3 de la résolution 37 C/85, le Projet de 38 C/5 comprend une provision de 3,7 millions de dollars pour financer les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) qui fait l'objet d'un article budgétaire distinct au titre des coûts de personnel. Ce montant correspond à 1 % du total des coûts de personnel revalorisés (à l'exclusion de la Réserve pour les ajustements d'effectifs et des Titres IV et V).

(v) Présentation du budget

Dans le document 37 C/6 (décision 191 EX/15 (I) Partie B.2.71), le Conseil exécutif a recommandé à la Conférence générale :

- de demander, pour le 38 C/5, que la Résolution portant ouverture de crédits soit présentée au niveau des axes d'action, et
- d'envisager un plus grand degré de flexibilité pour permettre des transferts budgétaires dans et entre les axes d'action.

À cet égard, les chiffres budgétaires du Projet de 38 C/5 ont été présentés comme suit :

- Le tableau de la Résolution portant ouverture de crédits est présenté au niveau des axes d'action pour les cinq grands programmes (Titre II.A), et au niveau des principaux articles budgétaires pour les autres secteurs/bureaux.
- Dans le même esprit, et afin d'assurer une flexibilité suffisante dans la gestion du programme, le Secrétariat propose que la Directrice générale soit autorisée à opérer des virements de crédits entre articles budgétaires dans la limite de 5 % (2 % dans le 37 C/5) des crédits initialement ouverts. Toutefois, il est proposé qu'à l'intérieur des cinq grands programmes (Titre II.A), la Directrice générale soit autorisée à opérer des virements de crédits entre les axes d'action (articles budgétaires) quel qu'en soit le montant. Conformément aux procédures en vigueur, le Secrétariat fournira par écrit au Conseil exécutif, à la session qui suit cette opération, des précisions sur les virements effectués et les raisons qui les ont motivés.

Classification du budget pour les cinq grands programmes

- Des informations budgétaires sont fournies au début de chacun des chapitres du Volume 2 relatifs aux grands programmes. Ces tableaux sont présentés par résultat escompté, pour les coûts de personnel et les coûts opérationnels.
- Un tableau récapitulatif présente en outre la répartition des crédits du Programme ordinaire entre coûts de programme, coûts d'appui au programme et coûts administratifs. Pour déterminer les besoins budgétaires conformément à ces catégories, le budget opérationnel et le budget de personnel ont été classifiés de la manière suivante :
 - Budget opérationnel : Les coûts indirects tels que les charges communes correspondant aux services collectifs, à la maintenance et aux licences informatiques, ainsi que les dépenses de fonctionnement nécessaires pour les fournitures et les matériels, sont classés dans la catégorie des coûts administratifs. Les coûts indirects concernant le bureau de l'ADG sont considérés comme des coûts d'appui au programme. Tous les autres coûts relevant des grands programmes sont considérés comme des contributions directes à l'exécution du programme et donc rangés dans la catégorie des coûts de programme.
 - Budget de personnel : Les postes concernant les attachés d'administration et la maintenance technique sont classifiés comme des coûts administratifs. L'appui au programme comprend les postes du bureau de l'ADG, du bureau exécutif et de la gestion de l'information. Tous les autres postes relevant des grands programmes sont considérés comme des contributions directes à l'exécution du programme et donc rangés dans la catégorie des coûts de programme.

Classification du budget pour les secteurs/bureaux ne relevant pas du programme

- Les informations budgétaires relatives aux secteurs/bureaux autres que les secteurs de programme figurant dans le Volume 2 sont décomposées en coûts de personnel et coûts opérationnels. Les coûts opérationnels sont détaillés par principaux postes de dépenses. À cet égard, il convient de noter que les catégories de postes de dépenses ont été révisées dans le Projet de 38 C/5 pour les aligner sur les catégories des normes IPSAS. Même si leur intitulé peut sembler identique à celui qui figure dans le 37 C/5 approuvé, leur composition réelle peut différer. Le Projet de 38 C/5 représente donc une étape intermédiaire en ce qui concerne la présentation du budget par principaux postes de dépenses, de sorte qu'il n'est pas possible d'assurer pleinement la comparabilité du 37 C/5 et du Projet de 38 C/5 par postes de dépenses au tableau 3 de la présente Note technique.

(vi) Présentation des ressources extrabudgétaires

Les chiffres extrabudgétaires du document C/5 représentent le niveau des projets extrabudgétaires dont l'exécution est prévue durant l'exercice à venir et pour lesquels des fonds ont été reçus ou ont fait l'objet d'engagements fermes dans le cadre d'accords signés par les donateurs au moment de l'élaboration du Projet de 38 C/5. Ils comprennent aussi, de façon à donner un tableau complet des ressources, le coût des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés. Les fonds extrabudgétaires sont indiqués au niveau des résultats escomptés et des articles budgétaires auxquels ils correspondent et sont récapitulés dans les tableaux budgétaires du Volume 2 qui figurent en introduction des grands programmes et services centraux concernés, ainsi qu'aux annexes I et VI. Il faut aussi noter que les recettes et les dépenses des projets extrabudgétaires ne sont pas comptabilisées au taux du dollar constant mais au taux de change opérationnel des Nations Unies qui est publié chaque mois.

(vii) Application au budget de la comptabilité de caisse modifiée

Conformément aux IPSAS, les états financiers seront présentés sur la base de la « comptabilité d'exercice ». Cependant, les rapports sur le budget continueront d'appliquer une « comptabilité de caisse » modifiée. Les différences seront aussi incluses dans les états de rapprochement/comparaison des états financiers.

Comparaison entre le 37 C/5 et le 38 C/5

(Ajustements budgétaires nécessaires à des fins de comparaison)

T0012

Afin de permettre une comparaison détaillée des budgets de l'exercice en cours et de l'exercice suivant, il faut ajuster les budgets des coûts de personnel et d'activités du 37 C/5 approuvé pour refléter les structures proposées pour le budget dans le 38 C/5. Les chiffres du 37 C/5 qui reflètent cette structure ajustée sont présentés dans tout le document C/5 sous l'intitulé « 37 C/5 approuvé et ajusté ». Les ajustements opérés pour obtenir le « 37 C/5 approuvé et ajusté » sont notamment les suivants :

(i) Ajustements structurels apportés à la présentation du budget

Dans le cadre du Projet de 38 C/5, les ajustements structurels désignent les changements apportés à la présentation des articles budgétaires du fait de la réorganisation du Secrétariat. Ils incluent généralement le transfert d'articles budgétaires d'un titre du budget à un autre, la création de nouveaux articles budgétaires ou la suppression, la division ou la fusion d'articles existants. Les ajustements structurels suivants ont été apportés dans le Projet de 38 C/5 en vue d'améliorer la transparence et la congruence de la structure du budget :

(a) Primes d'assurance pour l'ensemble de l'Organisation

La gestion des primes d'assurance pour l'ensemble de l'Organisation a été transférée du Bureau de la gestion financière au Bureau de la gestion des services de soutien (MSS). En conséquence, le budget des primes d'assurance pour l'ensemble de l'Organisation qui faisait auparavant l'objet d'un article budgétaire distinct du Titre III.B – Gestion financière est désormais intégré au Titre III.C.3 – Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles.

		Coûts opérationnels	Coûts de personnel
		\$	\$
De :	Titre III.B – Gestion financière	(378 000)	–
À :	Titre III.C.3 – Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles	378 000	–

(b) Gestion des systèmes d'information et des communications

Les crédits pour la « Gestion des systèmes d'information et des communications » qui faisaient auparavant l'objet d'un chapitre du Titre III.C – Gestion des services de soutien, figurent désormais comme un titre distinct, Titre III.D – Gestion des systèmes d'information et des communications. Cette modification a pour but de refléter plus clairement la décision de la Directrice générale de transférer du Bureau de la gestion des services de soutien au Directeur général adjoint la supervision hiérarchique du Bureau de la gestion des connaissances.

En conséquence, il est proposé dans le Projet de 38 C/5 de décomposer le Titre III – Services internes, en quatre sous-éléments comme suit :

Titre III.A – Gestion des ressources humaines

Titre III.B – Gestion financière

Titre III.C – Gestion des services de soutien

Titre III.D – Gestion des systèmes d'information et des communications

(c) Gestion des services de soutien

Des ajustements ont été apportés au sein du **Bureau de la Gestion des services de soutien** (MSS) (Titre II.C) afin d'accroître les synergies et la cohérence dans la gestion des locaux et équipements du Siège de l'Organisation. En particulier, la Section de la gestion des conférences et des manifestations culturelles a été transférée de l'ancienne Division des conférences, des langues et des documents à la Division de la gestion du Siège (195 EX/3.INF). À la lumière de ces ajustements, les deux chapitres concernés ont été renommés comme suit :

Titre III.C – Chapitre 2 : Gestion des langues et documents

Titre III.C – Chapitre 3 : Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles

En outre, les budgets de personnel et opérationnel de cette section ont été transférés du Titre III.C.2 – Gestion des langues et documents au Titre III.C.3 – Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles, comme suit :

		Coûts opérationnels	Coûts de personnel
		\$	\$
De :	Titre III.C.2 – Gestion des langues et documents	(20 000)	(1 764 000)
À :	Titre III.C.3 – Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles	20 000	1 764 000

(d) Réserve pour les ajustements d'effectifs

La Réserve pour les reclassements/reconnaissance du mérite, a été renommée Réserve pour les ajustements d'effectifs. Il est proposé pour cet article budgétaire une allocation de 3 millions de dollars destinée à couvrir les coûts des reclassements et des cessations de service par accord mutuel.

(e) Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)

Il a été créé dans le 38 C/5 un article budgétaire distinct intitulé « Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) » doté d'un budget total de 3,7 millions de dollars équivalant à 1 % des coûts de personnel revalorisés, conformément à la résolution 37 C/85.

(ii) Transferts aux fins de comparaison

Les transferts aux fins de comparaison correspondent aux transferts de budgets de personnel et opérationnels entre articles budgétaires visant à aligner la base budgétaire du 37 C/5 approuvé sur la structure proposée du Projet de 38 C/5 afin de rendre les deux budgets comparables. Ces transferts comprennent les budgets des coûts opérationnels et de personnel qui ont été déplacés entre articles budgétaires pour refléter les restructurations organisationnelles et le coût des postes qui ont été transférés d'un secteur ou bureau à un autre.

Les transferts opérés dans le 37 C/5 approuvé pour le rendre comparable avec le Projet de 38 C/5 sont énumérés dans la partie ci-après et récapitulés dans le tableau 2 ci-dessus :

- (a) Comme recommandé par le Commissaire aux comptes (195 EX/23.INF.2, recommandation n° 9), qui a invité le Secrétariat à ne plus intégrer les coûts de sécurité et de sûreté dans les coûts standard de personnel, la provision au titre des coûts de sûreté et de sécurité hors Siège, qui était auparavant incluse dans les coûts de personnel de divers articles budgétaires, a été transférée au budget opérationnel du Titre I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies :

	Coûts opérationnels	Coûts de personnel
	\$	\$
De : Coûts de personnel (des secteurs/bureaux avec des postes hors Siège) principaux articles budgétaires concernés :	–	(1 523 600)
Titre II.A – Secteur de l'éducation (ED)		(256 600)
Titre II.A – Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)		(116 000)
Titre II.A – Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)		(55 000)
Titre II.A – Secteur de la culture (CLT)		(115 000)
Part II.A - Secteur de la communication et de l'information (CI)		(62 000)
Titre II.A – Gestion des bureaux hors Siège		(900 000)
Titre II.B – Relations extérieures et information du public (ERI)		(13 000)
À : Coûts opérationnels	1 523 600	–
Titre I.C - Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies		

(b) De même, divers transferts de postes sans changement de classe, conformément à la rationalisation de la structure organisationnelle, ont été pris en compte comme transferts aux fins de comparaison.

T0013 Une fois qu'une base comparable est établie, il est possible d'analyser, article budgétaire par article budgétaire, les différences entre le 37 C/5 approuvé et ajusté et le Projet de 38 C/5. Généralement, ces différences peuvent être classées comme :

- des augmentations de coûts résultant de l'inflation, d'augmentations statutaires et d'ajustements techniques, ou
- des augmentations dues à des modifications des hypothèses relatives au taux de vacance d'emploi, ou
- des augmentations/diminutions en valeur réelle.

T0014 Le tableau 2 figurant au paragraphe T0010 présente une ventilation détaillée de ces variations par principaux articles budgétaires. Il montre que les augmentations totales (Titres I à V) dues à l'inflation, à des facteurs statutaires et à des ajustements techniques, qui représentent 22,1 millions de dollars, ont été compensées par la réduction de 18,7 millions de dollars des coûts de personnel résultant de l'ajustement du taux de vacance d'emploi de 0 % à 5 %. Les 3,4 millions de dollars restants représentent les diminutions réelles des ressources.

T0015 La partie qui suit décrit la méthodologie utilisée pour déterminer les augmentations résultant de l'inflation, de facteurs statutaires et d'ajustements techniques.

Traitement des augmentations de coûts, statutaires ou autres, pour le Projet de 38 C/5

(Revalorisation et provision pour les augmentations prévisibles des coûts)

T0016 Conformément à la résolution 37 C/92 qui a notamment invité la Directrice générale à continuer, lors de l'élaboration du budget 2016-2017, d'appliquer les techniques budgétaires approuvées, l'approche suivante a été utilisée pour établir le budget du Projet de 38 C/5, en ce qui concerne la « revalorisation » et les « augmentations prévisibles des coûts ».

Revalorisation (des Titres I à IV)

T0017 Divers éléments ont été analysés et pris en compte lors de l'exercice de « revalorisation » pour calculer les augmentations qui sont déjà intervenues ou qui devraient intervenir pendant l'exercice en cours (2014-2015).

T0018

Les estimations des augmentations statutaires des coûts de personnel tiennent compte des éléments suivants :

- (i) l'estimation de l'« échelon moyen » des membres du personnel, pour chaque classe, prévisible à la fin de l'exercice en cours ;
- (ii) le dernier barème des traitements de base (entré en vigueur en janvier 2014 pour le personnel du cadre organique et de rang supérieur, en septembre 2014 pour le personnel du cadre de service et de bureau, ainsi que les barèmes les plus récents pour chaque lieu d'affectation pour les membres du personnel local et les administrateurs nationaux) ;
- (iii) le classement établi en vue du calcul de l'ajustement pour affectation versé au personnel du cadre organique au Siège et dans les lieux d'affectation hors Siège d'après l'analyse des indices les plus récents au mois de novembre 2014 ;
- (iv) le dernier barème des rémunérations considérées aux fins de la pension (en vigueur depuis février 2013 pour le personnel du cadre organique et de rang supérieur et septembre 2014 pour le personnel du cadre de service et de bureau), en vue d'estimer la contribution de l'Organisation à la Caisse des pensions ;
- (v) les principes (révisés) en vigueur depuis janvier 2012 concernant la contribution de l'Organisation à la Caisse d'assurance-maladie ;
- (vi) les diverses allocations (allocation pour charges de famille, allocation pour frais d'études, prime d'affectation, allocation de logement, indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, voyages statutairement autorisés, etc.), sur la base de l'évolution des dépenses au cours des dernières années et des conditions actualisées pour chaque catégorie de personnel ;
- (vii) toute autre information fiable sur les futures augmentations statutaires qui doivent entrer en vigueur avant la fin de l'exercice biennal en cours et qui concernent les barèmes des traitements de base, les indices de l'ajustement pour affectation, les barèmes des rémunérations considérées aux fins de la pension et les autres prestations dues au personnel.

T0019

Les hausses des prix des biens et services ont été estimées sur la base d'informations provenant des sources suivantes :

- (i) une analyse de l'évolution des dépenses au cours de l'exercice biennal en cours et de l'exercice précédent ;
- (ii) les indicateurs économiques et statistiques publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE, France) en juin 2014 ;
- (iii) les estimations concernant l'indice des prix à la consommation publiés par le Fonds monétaire international (FMI) dans son rapport « Perspectives de l'économie mondiale » d'avril 2014.

Ajustements techniques

T0020

Outre les besoins découlant de l'inflation et de facteurs statutaires mentionnés ci-dessus, d'autres éléments du budget approuvé donnent lieu à une variation des coûts échappant généralement au contrôle de l'Organisation. Pour ces éléments, le Secrétariat a analysé les factures reçues, l'évolution des dépenses et d'autres facteurs concrets en vue d'estimer le montant des besoins supplémentaires. Pour le calcul de la base budgétaire du 38 C/5, ces éléments sont présentés comme des ajustements techniques, conformément à l'approche adoptée pour établir le 37 C/5 approuvé.

Ajustements techniques	Montant supplémentaire requis (en millions de dollars des États-Unis)
Dépenses de sécurité hors Siège (y compris contribution aux dépenses du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et à la police d'assurance contre les actes de malveillance (MAIP))	0,9
Coordonnateur résident des Nations Unies (mécanisme de partage des coûts)*	2,9
Total	3,8

* L'estimation de la contribution de l'UNESCO au mécanisme de partage des coûts du Coordonnateur résident des Nations Unies a été révisée à la hausse depuis la publication du document 195 EX/13. Sur le montant révisé, 0,5 million de dollars ont été comptabilisés comme revalorisation additionnelle.
Du fait des arrondis le total peut ne pas être tout à fait égal à la somme des chiffres.

T0021

Sur la base de ces éléments, le total des revalorisations requises pour le Projet de 38 C/5 pour les Titres I à IV du budget s'élève à environ 21,5 millions de dollars, ce qui se traduit par un taux annuel d'augmentation de 1,7 %.

T0022

Le tableau 3 ci-après indique les revalorisations et les ajustements techniques nécessaires pour 2014-2015 pour les coûts de personnel et les coûts opérationnels, par catégorie de postes de dépenses principaux.

Tableau 3 – Revalorisation et ajustements techniques pour le Projet de 38 C/5 (653 M\$)

(en milliers de dollars des États-Unis)

Poste de dépense	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation, et ajustements techniques)	Pourcentage annuel moyen de revalorisation	37 C/5 revalorisé	38 C/5 Augmentation / (Diminution)			Total 38 C/5 proposé CNZ (653 M\$)
					Ajustement du taux de <i>lapse factor</i> (0 % à 5 %)	Augmentation / (Diminution) en termes réels	Total	
	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$
Titres I – III								
(a) Traitements et indemnités du personnel⁽¹⁾								
Rémunération nette	289 724	8 333	1.4	298 057	(13 566)	(26 743)	(40 309)	257 748
Cotisations à la Caisse des pensions	61 556	11	0.0	61 567	(2 798)	(5 605)	(8 403)	53 164
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie	14 337	1 632	5.5	15 969	(726)	(1 445)	(2 171)	13 798
Autres prestations : <i>(allocation pour charges de famille, indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, coûts récurrents de la réforme du dispositif hors Siège, allocation pour frais d'études, prime de connaissances linguistiques, congé dans les foyers, etc.)</i>	36 433	111	0.2	36 544	(1 650)	(3 543)	(5 193)	31 351
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	1 300	–	–	1 300	–	1 700	1 700	3 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	–	–	n/a	–	–	3 748	3 748	3 748
Total, Coûts de personnel	403 350	10 087	1.2	413 438	(18 740)	(31 888)	(50 629)	362 809
(b) Biens et services	196 082	7 582	1.9	203 665	–	36 245	36 245	239 910
(c) Ajustements techniques								
Titre I.C – Coûts de la sécurité hors Siège	8 300	700	4.1	9 000	–	–	–	9 000
Titre I.C – Contributions aux dépenses du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU et à la police d'assurance contre les actes de malveillance (MAIP)	4 153	235	2.8	4 387	–	(465)	(465)	3 922
Titre I.C – Coordinateur résident des Nations Unies (mécanisme de partage des coûts)	1 000	2 900	97.5	3 900	–	100	100	4 000
Titre II.A – Réforme du dispositif hors Siège	1 000	–	–	1 000	–	1 000	1 000	2 000
Titre III.A – Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie au titre des participants associés	12 000	–	–	12 000	–	–	–	12 000
Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE	14 074	8	0.0	14 082	–	–	–	14 082
Total, Ajustements techniques	40 527	3 843	4.6	44 370	–	635	635	45 004
Total, Biens et services & Ajustements techniques, (b) + (c)	236 609	11 425	2.4	248 034	–	36 880	36 880	284 914
Total Titres I – IV	639 959	21 513	1.7	661 472	(18 740)	4 992	(13 749)	647 723
Titre V – Augmentations prévisibles des coûts	13 041	628	n/a	13 669	–	(8 392)	(8 392)	5 277
TOTAL	653 000	22 141	1.7	675 141	(18 740)	(3 401)	(22 141)	653 000

(1) Les traitements et indemnités du personnel peuvent également être ventilés en « Siège », « hors Siège », « Réserve pour les ajustements d'effectifs » et « Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'ASHI », comme suit :

(en milliers de dollars des États-Unis)

Poste de dépense	37 C/5 approuvé et ajusté	Revalorisation (augmentations statutaires ou dues à l'inflation, et ajustements techniques)	Pourcentage annuel moyen de revalorisation	37 C/5 revalorisé	38 C/5 Augmentation / (Diminution)			Total 38 C/5 proposé CNZ (653 M\$)
					Ajustement du taux de <i>lapse factor</i> (0 % à 5 %)	Augmentation / (Diminution) en termes réels	Total	
	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts de personnel :								
Siège	253 281	8 486	1.7	261 767	(11 709)	(27 588)	(39 297)	222 470
Hors Siège	148 769	1 602	0.5	150 371	(7 031)	(9 748)	(16 779)	133 591
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	1 300	-	-	1 300	-	1 700	1 700	3 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	-	n/a	-	-	3 748	3 748	3 748
Total, Coûts de personnel	403 350	10 087	1.2	413 438	(18 740)	(31 888)	(50 629)	362 809

Augmentations prévisibles des coûts pour 2016-2017 (Titre V)

T0023 Les augmentations de coûts résultant de l'inflation et de facteurs statutaires qui devraient intervenir au cours de l'exercice 2016-2017 sont présentées séparément dans le Titre V du budget. Le transfert de fonds du Titre V aux autres articles budgétaires pour couvrir ces augmentations de coûts est subordonné à l'approbation préalable du Conseil exécutif.

T0024 Comme lors des exercices précédents, la Directrice générale a dû établir des priorités concernant les fonds alloués afin de renforcer les programmes et autres domaines prioritaires et, compte tenu de cela, des réductions substantielles ont été imposées dans d'autres titres du budget, dont le Titre V. À cet égard, un montant de 5,3 millions de dollars est proposé pour le Titre V dans le 38 C/5, ce qui représente une diminution de 7,8 millions de dollars (60 %) par rapport au 37 C/5 approuvé. Étant donné ce montant relativement bas, l'Organisation devra suivre de très près les augmentations de coûts qui interviendront en 2016-2017 et définir un ordre de priorité pour leur financement dans la limite de ces crédits.

T0025 Le Tableau 4 présente une ventilation des augmentations prévisibles des coûts pour 2016-2017 pour les coûts de personnel et les coûts opérationnels.

Tableau 4 – Augmentations prévisibles des coûts pour 2016-2017 (Titre V)

(en milliers de dollars des États-Unis)

Poste de dépense	38 C/5 Titres I – IV	Augmentations prévisibles des coûts pour 2016-2017			
		Siège	Hors Siège	Total	
	\$	\$	\$	\$	%
(a) Traitements et indemnités du personnel					
Rémunération nette	257 748	2 390	1 221	3 611	1,4
Cotisations à la Caisse des pensions	53 164	344	186	530	1,0
Cotisations à la Caisse d'assurance-maladie	13 798	642	382	1 024	7,4
Allocations diverses : <i>(allocation pour charges de famille, indemnité de mobilité et de difficulté des conditions de vie et de travail, coûts récurrents de la réforme du dispositif hors Siège, allocation pour frais d'études, prime de connaissances linguistiques, congé dans les foyers, etc.)</i>	31 351	70	44	113	0,4
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	3 000	–	–	–	–
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	3 748	–	–	–	–
Sous-total, Coûts de personnel	362 809	3 445	1 832	5 277	1,5
(b) Total, Biens et services	284 914	–	–	–	–
TOTAL GÉNÉRAL	647 723	3 445	1 832	5 277	0,8

Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas être tout à fait égaux à la somme des chiffres.

Appendice 1

Examen des conditions requises pour établir une ligne budgétaire distincte destinée à financer le coût des augmentations de traitement sans changement de classe

1. Les coûts liés à l'augmentation de traitement sans changement de classe (avancement d'échelon) compte tenu de l'actuelle structure du personnel financée par le budget ordinaire de l'Organisation sont estimés à environ 2 millions de dollars par exercice biennal. Toutefois, en application de la méthodologie en vigueur pour la budgétisation des coûts de personnel, qui est fondée sur les coûts standard, ces coûts liés aux avancements d'échelon sont censés être largement compensés par les mouvements de personnel (c'est-à-dire les cessations de service, les nominations et les promotions). En conséquence, tant que le budget des coûts de personnel est établi sur la base des coûts standard, le budget global des coûts de personnel reflète le niveau auquel les coûts supplémentaires résultant des avancements d'échelon des membres du personnel sont compensés par les mouvements de personnel. De ce fait, il n'y a pas d'avantage sur le plan budgétaire à séparer ce coût spécifique. Toutefois, du point de vue théorique, ces coûts de 2 millions de dollars pourraient quand même être séparés du budget des coûts de personnel (c'est-à-dire déduits proportionnellement des coûts de personnel de tous les secteurs/bureaux) et regroupés dans une ligne budgétaire indépendante.
2. Cependant, cette opération entraînerait des conséquences considérables pour la charge de travail, du point de vue du suivi, de la gestion et de la comptabilité des dépenses de personnel. Une telle augmentation de la charge de travail se produirait lors de chaque avancement d'échelon d'un membre du personnel, étant donné qu'il faudrait imputer les coûts afférents sur la ligne budgétaire distincte tandis que le traitement de base du même membre du personnel devrait être imputé sur le budget des coûts de personnel du secteur/bureau. Ce processus nécessiterait les opérations suivantes :
 - la dépense pour chaque membre du personnel ayant droit à l'avancement d'échelon devrait être imputée sur deux différents codes budgétaires chaque mois, étant donné que les différents membres du personnel reçoivent leur avancement d'échelon à la date anniversaire de leur nomination ou de leur dernière promotion ;
 - de plus, chaque élément de coût (poste de dépense) concerné par les avancements d'échelon (traitement de base, ajustement pour affectation, cotisation à la Caisse des pensions, contribution à la CAM) doit être ventilé pour chaque membre du personnel entre la portion de base et la portion de l'augmentation marginale ;
 - il serait nécessaire de suivre la date anniversaire à laquelle est dû chaque avancement d'échelon.

3. De plus, cela exigerait une évolution technique et des investissements importants dans les systèmes financiers, en particulier dans le système de paie, afin de garantir un processus automatisé de manière fiable pour les opérations susmentionnées.
4. Il convient aussi de noter que compte tenu du profil actuel du personnel, environ 40 % seulement des membres du personnel bénéficient d'avancements d'échelon chaque année, et 30 % tous les deux ans. Les 30 % restants ne bénéficient pas d'avancements d'échelon du tout car ils ont été refusés pour des questions de performances professionnelles ou parce que les intéressés ont atteint le dernier échelon de leur classe. Le coût estimé de 2 millions de dollars pour les avancements d'échelon équivaut à 0,4 % du budget total (507 millions de dollars) ou 0,6 % du total des coûts de personnel.
5. De plus, la CFPI est en train de procéder à un examen des rémunérations qui inclura un examen des éventuelles modifications en matière d'octroi des avancements d'échelon. Le développement des systèmes financiers de l'UNESCO afin de prévoir et de gérer une ligne budgétaire distincte pour ce poste de dépense, s'il était inévitablement nécessaire, bénéficierait de la conclusion de l'examen de la CFPI qui devrait être présenté à l'Assemblée générale fin 2015.
6. Pour ces raisons, le Secrétariat compte sur la compréhension des États membres pour suspendre l'inclusion d'une ligne budgétaire distincte pour le financement des augmentations de traitement sans changement de classe dans le 38 C/5.

Appendice 2

Taux de vacance d'emploi (*lapse factor*) appliqué au 38 C/5 (5 %)

I. Prévision du taux de vacance

1. Afin de déterminer un niveau réaliste et gérable du *lapse factor*, une projection du taux futur de vacance pour l'exercice 2016-2017 a été établie. Afin de faciliter les références et les calculs, le « taux de vacance » de la présente prévision ne concerne que les postes du Programme ordinaire et est exprimé en termes de nombre de postes. De plus, pour permettre une analyse plus approfondie, la prévision a été conduite en fonction de chacun des grands domaines de l'Organisation, à savoir les cinq grands programmes et la gestion des bureaux hors Siège, entre autres.
2. La prévision a évidemment été fondée sur une combinaison de diverses hypothèses concernant la fréquence des suppressions de postes, la vitesse et la durée des recrutements, la distinction entre recrutements internes et recrutement externes, les cessations de service non prévues, etc. La projection a été soumise à diverses analyses de sensibilité pour évaluer plus avant sa fiabilité et appréhender l'éventail des taux de vacance en fonction de la variation des hypothèses. Voici un scénario de base pour la prévision :

	fin 2014	fin 2015	fin 2016	fin 2017
Domaines des 5 GP	8,1 %	8,2 %	9,7 %	10,6 %
Gestion des bureaux hors Siège	13,1 %	5,4 %	4,4 %	4,9 %
Autres (services centraux)	6,0 %	7,3 %	6,8 %	9,2 %
Ensemble de l'Organisation	8,5 %	7,2 %	7,4 %	8,8 %

3. Après certaines analyses de sensibilité, le scénario a été considéré comme représentant plus ou moins le niveau « le plus bas » du taux de vacance, les hypothèses utilisées dans ce calcul ayant généralement tendance à minimiser le nombre prévu de postes vacants par rapport à d'autres hypothèses qui auraient pu être employées. En conséquence, le taux général de vacance durant l'exercice 2016-2017 peut être considéré comme voisin de 8-9 %.

II. Taux de vacance en termes de coûts

4. Compte tenu du fait que le *lapse factor* est lié à la vacance budgétaire en termes de montant en dollars, il a été considéré que la prévision du taux de vacance donnée ci-dessus serait une meilleure référence si elle était traduite par des coûts et non par un nombre de postes. Cette interprétation a été faite en pondérant le nombre prévu de postes vacants dans les différentes catégories de postes (par exemple postes du cadre organique, postes du cadre de service et de bureau, Siège, hors Siège, etc.) en fonction de leur coût moyen.

5. En conséquence, la prévision des taux de vacance pondérés par les coûts (taux de vacance en termes de coûts) se présente comme suit :

Prévision du taux de vacance en termes de coûts

	fin 2014	fin 2015	fin 2016	fin 2017
Domaines des 5 GP	9,6 %	11,3 %	11,5 %	11,6 %
Gestion des bureaux hors Siège	10,9 %	6,9 %	5,1 %	4,6 %
Autres (services centraux)	8,1 %	8,5 %	6,8 %	9,8 %
Ensemble de l'Organisation	9,3 %	9,2 %	8,3 %	9,3 %

6. Cela indique que les taux de vacance en termes de coûts sont plus élevés que les taux en termes de nombre de postes, à savoir 8,3-9,3 % au lieu de 7,4-8,8 %. La raison en est que les postes vacants, au Siège et hors Siège, tendent à être plus nombreux dans la catégorie des postes du cadre organique et de rang supérieur, qui sont plus coûteux. Ce taux de **8,3-9,3 %** prévu en termes de coûts peut être considéré comme une référence plus pertinente lorsqu'il s'agit du *lapse factor*.

III. *Lapse factor* applicable à l'exercice 2016-2017

7. À titre de rappel, le *lapse factor* à appliquer au budget des coûts de personnel correspond à une réduction du budget due aux mouvements de personnel et aux délais de recrutement. Il ne doit pas être interprété comme égal au taux effectif de vacance observé à un moment donné. Il représente plutôt le niveau des futures économies budgétaires résultant des vacances de postes une fois tenu compte, en particulier, des besoins de recours à l'assistance temporaire pour remplir les fonctions des postes vacants (qui sera financée par les économies dues à ces vacances de postes). En ce sens, le *lapse factor* doit être considéré comme un taux de vacance ciblé, en termes de gestion, applicable au futur exercice. En conséquence, une fois le taux fixé, l'Organisation doit tout faire pour suivre et contrôler les dépenses de personnel (en particulier l'utilisation des économies réalisées sur les postes vacants pour obtenir une assistance temporaire) afin de respecter le plafond réduit des coûts de personnel. Une fonction centrale a toujours été mise en place pour ce suivi et ce contrôle.
8. Une fois la prévision du taux de vacance établie, le facteur clé dans la détermination d'un *lapse factor* réaliste et approprié est le niveau des besoins de recours à l'assistance temporaire pour exécuter le travail correspondant aux postes vacants.
9. À cet égard, l'Organisation doit d'une part veiller à ce que l'exécution du programme ne soit pas entravée par les vacances de postes, surtout dans les secteurs des grands programmes où le remplacement par l'assistance temporaire est très important. Il faut d'autre part conduire le processus de recrutement dès que possible, de sorte que du personnel permanent exécute le travail. De plus, dans la situation financière actuelle, l'Organisation doit en permanence identifier chaque fois que possible des économies budgétaires afin de redéployer les ressources dans les domaines les plus prioritaires.

10. Les services responsables de la gestion du personnel, des postes, du budget et des dépenses ont discuté de ces aspects et déterminé quelques hypothèses réalistes quant au niveau de l'assistance temporaire requise pour pallier les futures vacances de postes. Sur la base de ces hypothèses, les taux de vacance (en termes de budget) peuvent être prévus comme suit :

	fin 2014	fin 2015	fin 2016	fin 2017
Domaines des 5 GP	3,8 %	4,5 %	4,6 %	4,6 %
Gestion des bureaux hors Siège	5,4 %	3,4 %	2,6 %	2,3 %
Autres (services centraux)	5,6 %	5,9 %	4,8 %	6,9 %
Ensemble de l'Organisation	4,9 %	4,8 %	4,2 %	4,9 %

11. L'hypothèse qui sous-tend cette prévision est que, généralement, il serait nécessaire/possible de remplacer environ la moitié des futurs postes vacants par l'assistance temporaire. Évidemment, plus on aura recours à l'assistance temporaire, plus bas sera le taux de vacance (en termes de budget). Quel que soit le *lapse factor* adopté, les coûts de personnel seront globalement diminués du pourcentage du *lapse factor* par rapport à l'estimation complète fondée sur les coûts standard. L'Organisation devra donc contenir les dépenses de personnel dans les limites de ce budget réduit. Cela entraînerait une obligation de contrôler les dépenses plus stricte que pour l'exercice en cours (37 C/5) et risquerait aussi d'entraver la capacité d'exécution de l'Organisation.
12. Sur la base des analyses figurant ci-dessus, et consciente de ces risques, la Directrice générale propose d'appliquer un *lapse factor* de 5 % au budget des coûts de personnel du 38 C/5 (2016-2017), afin de maintenir le total des coûts de personnel au niveau le plus bas possible et de fournir un budget maximum aux activités opérationnelles, dans les limites du plafond budgétaire déterminé par les États membres.

Appendice 3

Estimation des coûts incompressibles

1. L'identification des coûts incompressibles a été envisagée aux fins suivantes :
 - déterminer les enveloppes budgétaires initiales pour chaque secteur/bureau dans le Projet de 38 C/5, avec le souci de les préserver de toute réduction du budget si pareille réduction était requise, et ainsi de permettre une définition plus claire de l'ordre des priorités budgétaires au sein des ressources restantes ;
 - identifier le poids des dépenses considérées comme rigides et échappant au contrôle de l'Organisation, ce qui aidera à comprendre la nature de la structure des coûts de l'Organisation ;
 - analyser l'évolution de ces coûts sur le long terme ;
 - identifier le domaine dans lequel un réaménagement fondamental des processus opérationnels pourrait être envisagé en vue de poursuivre la réduction des coûts.
2. Étant donné que le contenu détaillé et exact des coûts n'est connu que dans chaque secteur/bureau, il a fallu collecter les informations nécessaires auprès de tous les secteurs et bureaux. Il a fallu aussi préciser le plus possible la définition des coûts incompressibles, même si une telle définition n'avait pas vraiment d'existence auparavant.
3. Afin de permettre aux secteurs/bureaux de produire une estimation de leurs coûts incompressibles, les points ci-après ont été mis en avant.
4. Critères relatifs aux coûts incompressibles : les critères à utiliser pour déterminer si un élément de coût doit être considéré comme incompressible ou non dépendent du contenu des coûts, mais aussi de la durée, des perspectives de réforme et de refonte des processus opérationnels, des conditions et obligations contractuelles, de l'état des engagements extérieurs, etc. En conséquence, il se peut que certains éléments de coût soient considérés comme incompressibles durant un exercice mais ne le soient plus lors de l'exercice suivant, ou inversement. D'autre part, leur montant pourrait/ devrait évoluer d'un exercice à l'autre.
5. Pour les cinq grands programmes, les coûts suivants ont été identifiés :
 - Coûts statutaires : ces coûts sont liés aux coûts de programme des réunions statutaires obligatoires fixées par les organes directeurs. Toutefois, l'estimation concernant ces réunions pour la période 2016-2017 doit correspondre à un niveau minimum, une fois tenu compte de toutes les mesures possibles d'économie.
 - Autres coûts de programme inévitables : les coûts d'exécution des programmes qui sont obligatoires ou juridiquement requis. Ces derniers ne doivent toutefois pas être confondus avec les programmes « importants » ou « hautement prioritaires ».

Pour les secteurs/bureaux ne relevant pas du programme, les coûts suivants ont été examinés :

- Coûts des factures obligatoires à recevoir en 2016-2017 échappant au contrôle de l'UNESCO (contribution aux mécanismes communs du système des Nations Unies, remboursement d'emprunts, primes d'assurance, etc.).
 - Part minimale fixe des coûts de maintenance en application des conditions régissant les locaux en 2016-2017, tels que les coûts afférents à l'électricité, l'eau, le chauffage, la sécurité, les licences, etc.
 - Coûts résultant de contrats juridiquement contraignants déjà déterminés pour 2016-2017, etc.
6. Il a également été décidé que les coûts de personnel (postes) seraient exclus des coûts incompressibles à ce stade, bien qu'une partie de ces coûts puisse être incompressible. Une fois la structure du personnel établie pour un exercice biennal, les coûts de financement de cette structure deviendront inévitables et donc incompressibles au moins durant cet exercice, sauf restructuration. Toutefois, le Secrétariat est conscient de la nécessité de poursuivre la rationalisation de la structure et, en ce sens, les coûts de personnel auront un caractère compressible dans le moyen à long terme.
7. Les coûts incompressibles estimés par les secteurs/bureaux ont été ajustés dans le but d'éviter les surestimations. Il y avait en particulier un certain nombre de cas dans lesquels l'élément de coût lui-même était par nature incompressible (ou inévitable) mais pour lesquels le montant actuellement requis était considéré comme susceptible d'être réduit d'une manière ou d'une autre. Cependant, il a été difficile de déterminer quel devrait être le niveau minimum de ces éléments. En pareil cas, ces éléments n'ont pas été inclus dans les coûts incompressibles. Il convient aussi de souligner que pour les secteurs des grands programmes, cette catégorie a été strictement limitée aux coûts « statutaires », pour la plupart liés aux coûts des réunions obligatoires en vertu des programmes approuvés.

L'impact des informations relatives aux coûts incompressibles sur l'établissement du budget pour le Projet de 38 C/5, en termes techniques, ne s'est pas révélé très important. Toutefois, comme il a été mentionné plus haut, il serait important et utile de suivre ces coûts incompressibles à la fois sur le court terme (2016-2017) et sur le long terme (sur plusieurs exercices biennaux) à l'avenir.

8. Le tableau ci-après contient les estimations préliminaires des coûts incompressibles pour le Projet de 38 C/5 :

Estimation des coûts incompressibles

	\$	Observations
Titre I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION		
A. Organes directeurs	7 269 000	Coûts de la Conférence générale et du Conseil exécutif.
B. Direction	–	
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	16 794 900	Estimation de diverses factures à régler au titre des mécanismes communs du système des Nations Unies.
Titre II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME		
A. Programmes		
Grand programme I – Éducation	–	Au titre des 5 grands programmes, les coûts incompressibles se limitent aux « coûts statutaires ». Ces derniers concernent essentiellement les réunions statutaires dans le cadre des programmes de chaque secteur.
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	1 712 500	
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	641 600	
Grand programme IV – Culture	5 779 200	
Grand programme V – Communication et information	500 000	
Institut de statistique de l'UNESCO	–	
Gestion des bureaux hors Siège	14 129 400	Engagements contractuels liés aux services collectifs, aux locations, à la maintenance des locaux, aux communications, aux frais bancaires, aux assurances, etc. pour les bureaux hors Siège, et coûts de maintenance du réseau informatique global.
B. Services liés au programme		
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	–	
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	–	
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	–	
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	–	
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	–	
6. Relations extérieures et information du public	610 000	Réunion interrégionale des commissions nationales, frais d'interprétation et conférence des ONG. Réunion annuelle des Ambassadeurs de bonne volonté.
C. Programme de participation et bourses		
	–	
Titre III – SERVICES INTERNES		
A. Gestion des ressources humaines	16 050 200	Honoraires pour la gestion de la CAM (Vanbreda), assurances, licences informatiques, cotisations à la CAM au titre des participants associés, contributions au JCU, contributions aux associations de personnel, etc.
B. Gestion financière	210 600	Maintenance des systèmes de gestion financière, frais contractuels, équipe spéciale pour les IPSAS, etc.
C. Gestion des services de soutien	2 618 900	Équipements et réparations pour la sécurité incendie, assurances pour les bâtiments du Siège, location et entretien d'équipements de production de documents, etc.
Coûts indirects à l'échelle de l'Organisation (maintenance du Siège et services collectifs, coûts des licences informatiques)		Frais de maintenance et coût des services collectifs pour les locaux du Siège, et obligations contractuelles liées aux licences informatiques. Ces coûts sont répartis sur les secteurs/bureaux.
Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE	14 082 400	Remboursement d'emprunts selon l'échéancier fixé.
TOTAL	88 206 200	

A background graphic consisting of a network of interconnected nodes and lines. The nodes are represented by small circles, and the lines are thin, light blue lines connecting the nodes. The overall effect is a complex, web-like structure that fills the lower half of the page. The color palette is a gradient of blues, from a light sky blue at the top to a deeper, more saturated blue at the bottom.

Annexes

Annexe I – Récapitulatif, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires

653 M\$

TITRE	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)	
	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION				
A. Organes directeurs	8 411 800	2 100 500	10 512 300	–
B. Direction				
1. Direction générale	876 000	1 835 400	2 711 400	–
2. Cabinet de la Directrice générale	1 877 000	4 432 300	6 309 300	2 082 000
3. Évaluation et audit	715 700	5 163 300	5 879 000	899 000
4. Normes internationales et affaires juridiques	388 100	4 204 700	4 592 800	–
5. Éthique	96 600	660 300	756 900	–
Total, I.B	3 953 400	16 296 000	20 249 400	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	18 794 900	–	18 794 900	–
TOTAL, TITRE I	31 160 100	18 396 500	49 556 600	2 981 000
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I ÉDUCATION				
I.1 Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité	28 347 300	36 275 900	64 623 200	63 724 900
I.2 Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables	4 747 300	7 152 900	11 900 200	8 488 500
I.3 Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation	11 102 500	7 957 200	19 059 700	12 360 300
Total, I	44 197 100	51 386 000	95 583 100	84 573 700
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation (Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)				
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	6 509 500	–	6 509 500	–
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE)	6 882 600	–	6 882 600	–
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 520 400	–	2 520 400	–
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 153 900	–	1 153 900	–
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 185 400	–	3 185 400	–
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	2 786 400	–	2 786 400	–
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	493 000	–	493 000	–
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	23 531 200	–	23 531 200	–
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	67 728 300	51 386 000	119 114 300	84 573 700
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES				
II.1 Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société	3 391 800	9 011 200	12 403 000	9 609 700
II.2 Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie	4 071 100	3 845 800	7 916 900	14 392 300
II.3 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	4 705 800	8 564 600	13 270 400	6 262 000
II.4 Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe	2 309 400	4 906 700	7 216 100	418 800
II.5 Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère	2 001 900	5 301 700	7 303 600	3 806 300
II.6 Renforcer la sécurité de l'eau douce	4 825 200	10 530 000	15 355 200	13 742 800
Total, II	21 305 200	42 160 000	63 465 200	48 231 900

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

TITRE	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)	
	\$	\$	\$	\$
Instituts de l'UNESCO pour la science <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	–	–	–	85 183 200
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	1 015 000	–	1 015 000	53 970 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	1 015 000	–	1 015 000	139 153 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	22 320 200	42 160 000	64 480 200	187 385 100
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES				
III.1 Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel	5 347 800	10 172 900	15 520 700	6 872 500
III.2 Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable	2 509 800	4 154 900	6 664 700	500 500
III.3 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports ; soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes et promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme dans les programmes de l'UNESCO	4 156 700	7 190 200	11 346 900	18 046 100
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	12 014 300	21 518 000	33 532 300	25 419 100
IV CULTURE				
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement	11 928 500	21 511 400	33 439 900	31 628 700
IV.2 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives	7 826 000	13 456 200	21 282 200	14 523 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	19 754 500	34 967 600	54 722 100	46 151 900
V COMMUNICATION ET INFORMATION				
V.1 Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes	5 810 400	8 585 200	14 395 600	15 205 500
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation	8 361 300	10 146 900	18 508 200	1 507 100
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	14 171 700	18 732 100	32 903 800	16 712 600
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>	9 232 900	–	9 232 900	–
Gestion des bureaux hors Siège	26 391 100	57 962 700	84 353 800	1 224 500
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	1 000 000	4 000 000	5 000 000	–
Total, II.A	172 613 000	230 726 400	403 339 400	361 466 900
B. Services liés au programme				
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 282 700	3 898 800	8 181 500	–
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	625 700	1 615 000	2 240 700	377 000
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	790 100	660 300	1 450 400	7 673 100
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	2 857 900	5 561 300	8 419 200	–
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	653 500	4 398 500	5 052 000	2 775 200
6. Relations extérieures et information du public	5 142 000	19 492 100	24 634 100	891 400
Total, II.B	14 351 900	35 626 000	49 977 900	11 716 700
C. Programme de participation et bourses	16 842 900	1 562 800	18 405 700	–
TOTAL, TITRE II	203 807 800	267 915 200	471 723 000	373 183 600

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

TITRE	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Projet de 38 C/5 CNZ (653 M\$)	
	\$	\$	\$	\$
TITRE III – SERVICES INTERNES				
A. Gestion des ressources humaines				
1. Gestion des ressources humaines	5 559 600	13 860 500	19 420 100	530 400
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	2 000 000	–	2 000 000	–
3. Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	12 000 000	–	12 000 000	–
Total, III.A	19 559 600	13 860 500	33 420 100	530 400
B. Gestion financière				
1. Gestion financière	1 003 200	13 434 900	14 438 100	4 140 400
2. Primes d'assurance pour l'ensemble de l'Organisation	–	–	–	–
Total, III.B	1 003 200	13 434 900	14 438 100	4 140 400
C. Gestion des services de soutien				
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	247 800	3 702 200	3 950 000	–
2. Gestion des langues et documents	2 397 300	14 862 800	17 260 100	2 328 800
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles	10 351 100	14 606 300	24 957 400	8 128 900
Total, III.C	12 996 200	33 171 300	46 167 500	10 457 700
D. Gestion des systèmes d'information et des communications				
	2 304 800	9 282 500	11 587 300	819 000
TOTAL, TITRE III	35 863 800	69 749 200	105 613 000	15 947 500
TOTAL, TITRES I-III	270 831 700	356 060 900	626 892 600	392 112 100
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	–	3 000 000	3 000 000	–
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	–	3 748 000	3 748 000	–
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14 082 400	–	14 082 400	–
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	–	5 277 000	5 277 000	–
TOTAL, TITRES I-V	284 914 100	368 085 900	653 000 000	392 112 100

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Annexe I – Récapitulatif, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires

667 M\$

TITRE	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)	
	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION				
A. Organes directeurs	8 411 800	2 100 500	10 512 300	–
B. Direction				
1. Direction générale	876 000	1 835 400	2 711 400	–
2. Cabinet de la Directrice générale	1 877 000	4 432 300	6 309 300	2 082 000
3. Évaluation et audit	715 700	5 163 300	5 879 000	899 000
4. Normes internationales et affaires juridiques	388 100	4 204 700	4 592 800	–
5. Éthique	96 600	660 300	756 900	–
Total, I.B	3 953 400	16 296 000	20 249 400	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	18 794 900	–	18 794 900	–
TOTAL, TITRE I	31 160 100	18 396 500	49 556 600	2 981 000
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME				
A. Programmes				
I ÉDUCATION				
I.1 Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité	30 465 900	36 275 900	66 741 800	63 724 900
I.2 Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables	5 121 500	7 152 900	12 274 400	8 488 500
I.3 Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation	11 973 100	7 957 200	19 930 300	12 360 300
Total, I	47 560 500	51 386 000	98 946 500	84 573 700
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation (Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)				
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	7 063 300	–	7 063 300	–
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPE)	7 468 100	–	7 468 100	–
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	2 734 900	–	2 734 900	–
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	1 252 100	–	1 252 100	–
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	3 456 400	–	3 456 400	–
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	3 023 500	–	3 023 500	–
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	493 000	–	493 000	–
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	25 491 300	–	25 491 300	–
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	73 051 800	51 386 000	124 437 800	84 573 700
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES				
II.1 Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société	3 856 800	9 118 300	12 975 100	9 609 700
II.2 Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie	4 407 000	3 862 300	8 269 300	14 392 300
II.3 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	5 296 300	8 564 600	13 860 900	6 262 000
II.4 Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe	2 791 600	4 934 100	7 725 700	418 800
II.5 Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère	2 119 400	5 329 200	7 448 600	3 806 300
II.6 Renforcer la sécurité de l'eau douce	5 429 500	10 626 100	16 055 600	13 742 800
Total, II	23 900 600	42 434 600	66 335 200	48 231 900

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

TITRE	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)	
	\$	\$	\$	\$
Instituts de l'UNESCO pour la science <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>				
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	85 183 200
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	1 015 000	-	1 015 000	53 970 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	1 015 000	-	1 015 000	139 153 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	24 915 600	42 434 600	67 350 200	187 385 100
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES				
III.1 Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel	6 043 200	10 172 900	16 216 100	6 872 500
III.2 Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable	2 804 800	4 154 900	6 959 700	500 500
III.3 Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports ; soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes et promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme dans les programmes de l'UNESCO	4 663 600	7 190 200	11 853 800	18 046 100
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	13 511 600	21 518 000	35 029 600	25 419 100
IV CULTURE				
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement	13 742 300	21 511 400	35 253 700	31 628 700
IV.2 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives	8 437 100	13 456 200	21 893 300	14 523 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	22 179 400	34 967 600	57 147 000	46 151 900
V COMMUNICATION ET INFORMATION				
V.1 Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes	6 412 400	8 585 200	14 997 600	15 205 500
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation	9 227 700	10 146 900	19 374 600	1 507 100
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	15 640 100	18 732 100	34 372 200	16 712 600
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>	9 648 800	-	9 648 800	-
Gestion des bureaux hors Siège	26 391 100	57 962 700	84 353 800	1 224 500
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	1 000 000	4 000 000	5 000 000	-
Total, II.A	186 338 400	231 001 000	417 339 400	361 466 900
B. Services liés au programme				
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	4 282 700	3 898 800	8 181 500	-
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	625 700	1 615 000	2 240 700	377 000
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	790 100	660 300	1 450 400	7 673 100
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	2 857 900	5 561 300	8 419 200	-
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	653 500	4 398 500	5 052 000	2 775 200
6. Relations extérieures et information du public	5 142 000	19 492 100	24 634 100	891 400
Total, II.B	14 351 900	35 626 000	49 977 900	11 716 700
C. Programme de participation et bourses	16 842 900	1 562 800	18 405 700	-
TOTAL, TITRE II	217 533 200	268 189 800	485 723 000	373 183 600

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

TITRE	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Projet de 38 C/5 CNZ+ (667 M\$)	
	\$	\$	\$	\$
TITRE III – SERVICES INTERNES				
A. Gestion des ressources humaines				
1. Gestion des ressources humaines	5 559 600	13 860 500	19 420 100	530 400
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	2 000 000	–	2 000 000	–
3. Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	12 000 000	–	12 000 000	–
Total, III.A	19 559 600	13 860 500	33 420 100	530 400
B. Gestion financière				
1. Gestion financière	1 003 200	13 434 900	14 438 100	4 140 400
2. Primes d'assurance pour l'ensemble de l'Organisation	–	–	–	–
Total, III.B	1 003 200	13 434 900	14 438 100	4 140 400
C. Gestion des services de soutien				
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	247 800	3 702 200	3 950 000	–
2. Gestion des langues et documents	2 397 300	14 862 800	17 260 100	2 328 800
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles	10 351 100	14 606 300	24 957 400	8 128 900
Total, III.C	12 996 200	33 171 300	46 167 500	10 457 700
D. Gestion des systèmes d'information et des communications				
	2 304 800	9 282 500	11 587 300	819 000
TOTAL, TITRE III	35 863 800	69 749 200	105 613 000	15 947 500
TOTAL, TITRES I-III	284 557 100	356 335 500	640 892 600	392 112 100
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	–	3 000 000	3 000 000	–
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	–	3 748 000	3 748 000	–
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14 082 400	–	14 082 400	–
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	–	5 277 000	5 277 000	–
TOTAL, TITRES I-V	298 639 500	368 360 500	667 000 000	392 112 100

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Annexe II – Tableau récapitulatif des postes établis pour le Programme ordinaire par classe : comparaison entre le 37 C/5 approuvé et le 38 C/5 proposé (653 M\$)

Note : Les coûts du 38 C/5 proposé (653 M\$) sont basés sur un taux de *lapse factor* de 5 %, tandis qu'aucun taux de *lapse factor* n'avait été appliqué pour les coûts du 37 C/5 approuvé.

Secteur/Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$							\$		
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs															
	<i>37 C/5 approuvé</i>		1	2	5	8	2 223 000						8	2 223 000	
	38 C/5 proposé 653 M\$		1	2	6	9	2 100 500						9	2 100 500	
B. Direction															
	<i>37 C/5 approuvé</i>	2	6	39	20	67	19 169 500		1		1	347 000	68	19 516 500	
	38 C/5 proposé 653 M\$	2	3	38	13,5	56,5	16 296 000						56,5	16 296 000	
TOTAL, TITRE I															
	<i>37 C/5 approuvé</i>	2	7	41	25	75	21 392 500		1		1	347 000	76,0	21 739 500	
	38 C/5 proposé 653 M\$	2	4	40	19,5	65,5	18 396 500						65,5	18 396 500	
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
Secteur de l'éducation (ED)															
	<i>37 C/5 approuvé</i>	1	6	69	40	116	30 722 000	2	83	32	4	121	36 936 600	237	67 658 600
	38 C/5 proposé 653 M\$	1	4	49	31	85	21 764 900	1	68	31	11	111	29 621 100	196	51 386 000
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)															
	<i>37 C/5 approuvé</i>	2	5	55	44	106	27 011 000		40	12		52	16 170 000	158	43 181 000
	38 C/5 proposé 653 M\$	2	3	60	31	96	25 304 600		39	20,0	3,5	62,5	16 855 400	158,5	42 160 000
(dont COI)															
	<i>37 C/5 approuvé</i>	1	1	11,5	9	22,5	5 781 000		6,5	1,5		8	2 390 000	30,5	8 171 000
	38 C/5 proposé 653 M\$	1		14	8	23	6 024 900		6	2,5		8,5	2 539 400	31,5	8 564 300

Secteur/Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$					\$		\$		
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	<i>37 C/5 approuvé</i>	1	4	35	17	57	14 497 600	19	5			24,0	7 448 000	81	21 945 600
	38 C/5 proposé 653 M\$	1	2	34	14	51	13 705 700	22	2,5			24,5	7 812 300	75,5	21 518 000
Secteur de la culture (CLT)	<i>37 C/5 approuvé</i>	1	4	57	39	101	25 574 000	30	21			51	13 270 000	152	38 844 000
	38 C/5 proposé 653 M\$	1	3	52	37	93	22 435 200	28	24,0	2,0	54,0	12 532 400	147	34 967 600	
Secteur de la communication et de l'information (CI)	<i>37 C/5 approuvé</i>	1	2	24	18	45	11 621 000	17	11			28	7 715 000	73	19 336 000
	38 C/5 proposé 653 M\$	1	2	24	17	44	11 288 800	15	16,0	1,0	32,0	7 443 300	76	18 732 100	
Hors Siège – Mise en oeuvre des programmes décentralisés (BFC)	<i>37 C/5 approuvé</i>			5	2	7	1 924 000	36	62	9	296	403	64 076 000	410	66 000 000
	38 C/5 proposé 653 M\$			5	2	7	1 887 700	30	65	8	286	389	56 075 000	396	57 962 700
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	<i>37 C/5 approuvé</i>														4 000 000
	38 C/5 proposé 653 M\$														4 000 000
B. Services liés au programme															
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	<i>37 C/5 approuvé</i>	1	2	8	6	17	4 725 000	1	1			2	472 000	19	5 197 000
	38 C/5 proposé 653 M\$	1	1	6	5	13	3 593 800	1				1	305 000	14	3 898 800
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (GE)	<i>37 C/5 approuvé</i>		1	3	1	5	1 640 000							5	1 640 000
	38 C/5 proposé 653 M\$		1	3	1	5	1 615 000							5	1 615 000
Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	<i>37 C/5 approuvé</i>			3		3	994 100							3	994 100
	38 C/5 proposé 653 M\$			2		2	660 300							2	660 300
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	<i>37 C/5 approuvé</i>		2	13	8	23	6 392 000							23	6 392 000
	38 C/5 proposé 653 M\$	1	1	10	7	19	5 561 300							19	5 561 300
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (OKM)	<i>37 C/5 approuvé</i>		1	13	3	17	4 679 000							17	4 679 000
	38 C/5 proposé 653 M\$		1	13	2	16	4 398 500							16	4 398 500

Secteur/Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$								\$	
Relations extérieures et information du public (ERI)	37 C/5 approuvé	1	3	39	40	83	19 944 000		6			6	2 255 000	89	22 199 000
	38 C/5 proposé 653 M\$	1	2	42	30	75	18 046 200		4			4	1 445 900	79	19 492 100
C. Programme de participation et bourses	37 C/5 approuvé			2	8	10	1 917 000							10	1 917 000
	38 C/5 proposé 653 M\$			2	6	8	1 562 800							8	1 562 800
TOTAL, TITRE II	37 C/5 approuvé	8	30	326	226	590	151 640 700	38	258	91	300	687	148 342 600	1 277	303 983 300
	38 C/5 proposé 653 M\$	9	20	302	183	514	131 824 800	31	242	102	304	678	132 090 400	1 192	267 915 200
TITRE III – SERVICES INTERNES															
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	37 C/5 approuvé		1	24	39	64	13 935 000							64	13 935 000
	38 C/5 proposé 653 M\$		1	28	33	62	13 860 500							62	13 860 500
B. Gestion financière (BFM)	37 C/5 approuvé		1	28	30	59	13 717 000							59	13 717 000
	38 C/5 proposé 653 M\$		2	27	29	58	13 434 900							58	13 434 900
C. Gestion des services de soutien (MSS)	37 C/5 approuvé et ajusté		2	49	157	208	39 832 000							208	39 832 000
	38 C/5 proposé 653 M\$		2	39	136	177	33 171 300							177	33 171 300
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	37 C/5 approuvé et ajusté			21	29	50	10 367 000							50	10 367 000
	38 C/5 proposé 653 M\$			21	25	46	9 282 500							46	9 282 500
TOTAL, TITRE III	37 C/5 approuvé		4	122	255	381	77 851 000							381	77 851 000
	38 C/5 proposé 653 M\$		5	115	223	343	69 749 200							343	69 749 200
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I – III	37 C/5 approuvé	10	41	489	506	1 046	250 884 200	38	259	91	300	688	148 689 600	1 734	403 573 800
	38 C/5 proposé 653 M\$	11	29	457	425,5	922,5	219 970 500	31	242	102	304	678	132 090 400	1 600,5	356 060 900

Annexe II – Tableau récapitulatif des postes établis pour le Programme ordinaire par classe : comparaison entre le 37 C/5 approuvé et le 38 C/5 proposé (667 M\$)

Note: Les coûts du 38 C/5 proposé (667 M\$) sont basés sur un taux de *lapse factor* de 5 %, tandis qu'aucun taux de *lapse factor* n'avait été appliqué pour les coûts du 37 C/5 approuvé.

Secteur/Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$								\$	
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs															
	<i>37 C/5 approuvé</i>		1	2	5	8	2 223 000						8	2 223 000	
	38 C/5 proposé 667 M\$		1	2	6	9	2 100 500						9	2 100 500	
B. Direction															
	<i>37 C/5 approuvé</i>	2	6	39	20	67	19 169 500		1		1	347 000	68	19 516 500	
	38 C/5 proposé 667 M\$	2	3	38	13,5	56,5	16 296 000					–	56,5	16 296 000	
TOTAL, TITRE I	<i>37 C/5 approuvé</i>	2	7	41	25	75	21 392 500		1		1	347 000	76,0	21 739 500	
	38 C/5 proposé 667 M\$	2	4	40	19,5	65,5	18 396 500						65,5	18 396 500	
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
Secteur de l'éducation (ED)															
	<i>37 C/5 approuvé</i>	1	6	69	40	116	30 722 000	2	83	32	4	121	36 936 600	237	67 658 600
	38 C/5 proposé 667 M\$	1	4	49	31	85	21 764 900	1	68	31	11	111	29 621 100	196	51 386 000
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)															
	<i>37 C/5 approuvé</i>	2	5	55	44	106	27 011 000		40	12		52	16 170 000	158	43 181 000
	38 C/5 proposé 667 M\$	2	3	61	31	97	25 579 200		39	20	3,5	62,5	16 855 400	159,5	42 434 600
(dont COI)															
	<i>37 C/5 approuvé</i>	1	1	11,5	9	22,5	5 781 000		6,5	1,5		8	2 390 000	30,5	8 171 000
	38 C/5 proposé 667 M\$	1		14	8	23	6 024 900		6	2,5		8,5	2 539 700	31,5	8 564 600

Secteur/Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	<i>37 C/5 approuvé</i>	1	4	35	17	57	14 497 600			19	5	24,0	7 448 000	81	21 945 600
	38 C/5 proposé 667 M\$	1	2	34	14	51	13 705 700			22	2,5	24,5	7 812 300	75,5	21 518 000
Secteur de la culture (CLT)	<i>37 C/5 approuvé</i>	1	4	57	39	101	25 574 000			30	21	51	13 270 000	152	38 844 000
	38 C/5 proposé 667 M\$	1	3	52	37	93	22 435 200			28	24,0	2,0	54,0	147	34 967 600
Secteur de la communication et de l'information (CI)	<i>37 C/5 approuvé</i>	1	2	24	18	45	11 621 000			17	11	28	7 715 000	73	19 336 000
	38 C/5 proposé 667 M\$	1	2	24	17	44	11 288 800			15	16,0	1,0	32,0	76	18 732 100
Hors Siège – Mise en oeuvre des programmes décentralisés (BFC)	<i>37 C/5 approuvé</i>			5	2	7	1 924 000	36	62	9	296	403	64 076 000	410	66 000 000
	38 C/5 proposé 667 M\$			5	2	7	1 887 700	30	65	8	286	389	56 075 000	396	57 962 700
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	<i>37 C/5 approuvé</i>														4 000 000
	38 C/5 proposé 667 M\$														4 000 000

B. Services liés au programme

Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	<i>37 C/5 approuvé</i>	1	2	8	6	17	4 725 000			1	1	2	472 000	19	5 197 000
	38 C/5 proposé 667 M\$	1	1	6	5	13	3 593 800			1		1	305 000	14	3 898 800
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (GE)	<i>37 C/5 approuvé</i>		1	3	1	5	1 640 000							5	1 640 000
	38 C/5 proposé 667 M\$		1	3	1	5	1 615 000							5	1 615 000
Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	<i>37 C/5 approuvé</i>			3		3	994 100							3	994 100
	38 C/5 proposé 667 M\$			2		2	660 300							2	660 300
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	<i>37 C/5 approuvé</i>		2	13	8	23	6 392 000							23	6 392 000
	38 C/5 proposé 667 M\$	1	1	10	7	19	5 561 300							19	5 561 300

Secteur/Unité	Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
	DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
					Postes	Coûts					Postes	Coûts			
						\$					\$		\$		
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (OKM)	37 C/5 approuvé		1	13	3	17	4 679 000					17	4 679 000		
	38 C/5 proposé 667 M\$		1	13	2	16	4 398 500					16	4 398 500		
Relations extérieures et information du public (ERI)	37 C/5 approuvé	1	3	39	40	83	19 944 000		6		6	2 255 000	89	22 199 000	
	38 C/5 proposé 667 M\$	1	2	42	30	75	18 046 200		4		4	1 445 900	79	19 492 100	
C. Programme de participation et bourses	37 C/5 approuvé			2	8	10	1 917 000						10	1 917 000	
	38 C/5 proposé 667 M\$			2	6	8	1 562 800						8	1 562 800	
TOTAL, TITRE II	37 C/5 approuvé	8	30	326	226	590	151 640 700	38	258	91	300	687	148 342 600	1 277	303 983 300
	38 C/5 proposé 667 M\$	9	20	303	183	515	132 099 400	31	242	101,5	303,5	678	132 090 400	1 193	268 189 800
TITRE III – SERVICES INTERNES															
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	37 C/5 approuvé		1	24	39	64	13 935 000						64	13 935 000	
	38 C/5 proposé 667 M\$		1	28	33	62	13 860 500						62	13 860 500	
B. Gestion financière (BFM)	37 C/5 approuvé		1	28	30	59	13 717 000						59	13 717 000	
	38 C/5 proposé 667 M\$		2	27	29	58	13 434 900						58	13 434 900	
C. Gestion des services de soutien (MSS)	37 C/5 approuvé et ajusté		2	49	157	208	39 832 000						208	39 832 000	
	38 C/5 proposé 667 M\$		2	39	136	177	33 171 300						177	33 171 300	
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	37 C/5 approuvé et ajusté			21	29	50	10 367 000						50	10 367 000	
	38 C/5 proposé 667 M\$			21	25	46	9 282 500						46	9 282 500	
TOTAL, TITRE III	37 C/5 approuvé	4	122	255	381	77 851 000							381	77 851 000	
	38 C/5 proposé 667 M\$	5	115	223	343	69 749 200							343	69 749 200	
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I – III	37 C/5 approuvé	10	41	489	506	1 046	250 884 200	38	259	91	300	688	148 689 600	1 734	403 573 800
	38 C/5 proposé 667 M\$	11	29	458	425,5	923,5	220 245 100	31	242	101,5	303,5	678	132 090 400	1 601,5	356 335 500

Annexe III – Résumé de la décentralisation par région

Liste des bureaux hors Siège (à l'exclusion des Instituts et Centres de l'UNESCO)

Afrique

Bureaux régionaux multisectoriels

Abuja
Dakar
Harare
Nairobi
Yaoundé

Bureaux nationaux

Abidjan
Accra
Bamako
Brazzaville
Bujumbura
Dar es-Salaam
Juba
Kinshasa
Libreville
Maputo
Windhoek

États arabes

Bureaux multipays et régionaux

Beyrouth, et Bureau régional pour l'éducation
Le Caire, et Bureau régional pour les sciences
Doha
Rabat

Bureaux nationaux

Amman
Iraq (Amman/Bagdad)
Khartoum
Ramallah

Asie et Pacifique

Bureaux multipays et régionaux

Almaty
Apia
Bangkok, et Bureau régional pour l'éducation
Beijing
Jakarta, et Bureau régional pour les sciences
New Delhi
Téhéran

Bureaux nationaux

Dhaka
Hanoi
Islamabad
Kaboul
Kathmandu
Phnom Penh
Tachkent

Europe et Amérique du Nord

Bureaux multipays et régionaux

Venise, et Bureau régional pour les sciences et la culture en Europe

Bureaux de liaison

Addis-Abeba, et Bureau national
Bruxelles
Genève
New York

Amérique latine et Caraïbes

Bureaux multipays et régionaux

La Havane, et Bureau régional pour la culture
Kingston
Montevideo, et Bureau régional pour les sciences
Quito
San José

Bureaux nationaux

Brasilia
Guatemala
Lima
Mexico
Port-au-Prince
Santiago, et Bureau régional pour l'éducation

Tableau 1 – Programme ordinaire par région et fonds extrabudgétaires décentralisés (5 grands programmes, ISU, Gestion des bureaux hors Siège, AFR, ERI)

653 M\$

Grand programme/ Axe d'action/ Unité	Budget ordinaire							Projet de 38 C/5 scénario CNZ (653 M\$)	Ressources extrabudgétaires décentralisées ⁽¹⁾
	Siège	hors Siège					Total hors Siège		
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
ÉDUCATION									
I. Personnel (postes établis) ⁽²⁾	21 764 900 42,4 %	9 241 700 18,0 %	5 798 900 11,3 %	8 294 300 16,1 %	1 344 300 2,6 %	4 941 900 9,6 %	29 621 100 57,6 %	51 386 000 100,0 %	–
II. Activités									
L1	13 108 500	6 048 200	3 196 400	3 993 700	0	2 000 500	15 238 800	28 347 300	58 670 500
L2	2 930 900	657 900	160 700	653 500	0	344 300	1 816 400	4 747 300	4 483 600
L3	6 332 500	2 556 600	590 900	1 166 200	0	456 300	4 770 000	11 102 500	631 600
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation – IIRCA, IESALC et MGIEP	–	3 185 400	–	493 000	–	2 786 400	6 464 800	6 464 800	–
Total, Activités⁽³⁾	22 371 900 44,2 %	12 448 100 24,6 %	3 948 000 7,8 %	6 306 400 12,4 %	– 0,0 %	5 587 500 11,0 %	28 290 000 55,8 %	50 661 900 100,0 %	63 785 700
Total, ED (non compris BIE, HIPE, UIL, ITIE)	44 136 800 43,3 %	21 689 800 21,3 %	9 746 900 9,6 %	14 600 700 14,3 %	1 344 300 1,3 %	10 529 400 10,3 %	57 911 100 56,7 %	102 047 900 100,0 %	63 785 700
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation BIE, HIPE, UIL, ITIE	–	–	–	–	–	–	–	17 066 400	–
Total, ED (y compris BIE, HIPE, UIL, ITIE)	44 136 800 37,1 %	21 689 800 18,2 %	9 746 900 8,2 %	14 600 700 12,3 %	1 344 300 1,1 %	10 529 400 8,8 %	57 911 100 48,6 %	119 114 300 100,0 %	63 785 700
SCIENCES EXACTES ET NATURELLES									
I. Personnel (postes établis)	25 304 000 60,0 %	5 905 850 14,0 %	1 901 700 4,5 %	4 143 300 9,8 %	2 035 350 4,8 %	2 869 800 6,8 %	16 856 000 40,0 %	42 160 000 100,0 %	–

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(2) Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation ne sont pas comptés dans les postes établis.

(3) Non compris les instituts pour l'éducation dont la répartition des activités par région n'est pas encore disponible (BIE, HIPE, UIL, ITIE).

Grand programme / Axe d'action / Unité	Budget ordinaire							Projet de 38 C/5 scénario CNZ (653 M\$)	Ressources extrabudgétaires décentralisées ⁽¹⁾
	Siège	hors Siège					Total hors Siège		
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
II. Activités									
II.1	1 722 800	846 000	113 200	305 400	1 200	403 200	1 669 000	3 391 800	7 524 500
II.2	2 720 700	553 000	457 400	13 700	800	325 500	1 350 400	4 071 100	7 734 700
II.3	3 558 200	438 300	45 000	454 400	0	209 900	1 147 600	4 705 800	–
II.4	1 203 600	323 500	117 900	334 200	99 100	231 100	1 105 800	2 309 400	–
II.5	1 338 300	220 800	122 900	118 900	63 000	138 000	663 600	2 001 900	1 176 400
II.6	2 819 400	585 800	517 300	395 800	67 500	439 400	2 005 800	4 825 200	10 266 200
Instituts de l'UNESCO pour la science – CIPT et IHE	–	456 700	50 700	253 800	0	253 800	1 015 000	1 015 000	139 153 200
Total, Activités	13 363 000	3 424 100	1 424 400	1 876 200	231 600	2 000 900	8 957 200	22 320 200	165 855 000
	59,9 %	15,3 %	6,4 %	8,4 %	1,0 %	9,0 %	40,1 %	100,0 %	
Total, SC	38 667 000	9 329 950	3 326 100	6 019 500	2 266 950	4 870 700	25 813 200	64 480 200	165 855 000
	60,0 %	14,5 %	5,2 %	9,3 %	3,5 %	7,6 %	40,0 %	100,0 %	
Total, SC (non compris Instituts)	38 667 000	8 873 250	3 275 400	5 765 700	2 266 950	4 616 900	24 798 200	63 465 200	26 701 800
	60,9 %	14,0 %	5,2 %	9,1 %	3,6 %	7,3 %	39,1 %	100,0 %	
SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES									
I. Personnel (postes établis)	13 705 700	2 025 300	1 342 400	2 433 900	–	2 010 700	7 812 300	21 518 000	–
	63,7 %	9,4 %	6,2 %	11,3 %	0,0 %	9,3 %	36,3 %	100,0 %	
II. Activités									
III.1	1 940 900	1 230 100	725 600	725 600	–	725 600	3 406 900	5 347 800	6 461 800
III.2	925 200	572 100	337 500	337 500	0	337 500	1 584 600	2 509 800	–
III.3	1 593 800	940 900	540 600	540 700	0	540 700	2 562 900	4 156 700	11 561 000
Total, Activités	4 459 900	2 743 100	1 603 700	1 603 800	–	1 603 800	7 554 400	12 014 300	18 022 800
	37,1 %	22,8 %	13,3 %	13,3 %	0,0 %	13,3 %	62,9 %	100,0 %	
Total, SHS	18 165 600	4 768 400	2 946 100	4 037 700	–	3 614 500	15 366 700	33 532 300	18 022 800
	54,2 %	14,2 %	8,8 %	12,0 %	0,0 %	10,8 %	45,8 %	100,0 %	

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Grand programme / Axe d'action / Unité	Budget ordinaire							Total hors Siège	Projet de 38 C/5 scénario CNZ (653 M\$)	Ressources extrabudgétaires décentralisées ⁽¹⁾
	Siège	hors Siège								
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes				
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
CULTURE										
I. Personnel (postes établis)	22 435 200 64,2 %	4 813 650 13,8 %	1 784 100 5,1 %	3 296 500 9,4 %	346 750 1,0 %	2 291 400 6,6 %	12 532 400 35,8 %	34 967 600 100,0 %	-	
II. Activités										
IV.1	6 610 500	2 080 600	661 900	1 330 300	146 000	1 099 200	5 318 000	11 928 500	9 032 800	
IV.2	5 127 000	752 600	460 900	789 400	63 900	632 200	2 699 000	7 826 000	577 100	
Total, Activités	11 737 500 59,4 %	2 833 200 14,3 %	1 122 800 5,7 %	2 119 700 10,7 %	209 900 1,1 %	1 731 400 8,8 %	8 017 000 40,6 %	19 754 500 100,0 %	9 609 900	
Total, CLT	34 172 700 62,4 %	7 646 850 14,0 %	2 906 900 5,3 %	5 416 200 9,9 %	556 650 1,0 %	4 022 800 7,4 %	20 549 400 37,6 %	54 722 100 100,0 %	9 609 900	
COMMUNICATION ET INFORMATION										
I. Personnel (postes établis)	11 288 850 60,3 %	2 780 650 14,8 %	1 180 850 6,3 %	1 558 000 8,3 %	406 600 2,2 %	1 517 150 8,1 %	7 443 250 39,7 %	18 732 100 100,0 %		
II. Activités										
V.1	2 683 200	1 194 000	398 000	852 900	-	682 300	3 127 200	5 810 400	5 119 400	
V.2	3 861 300	1 718 200	572 700	1 227 300	-	981 800	4 500 000	8 361 300	996 500	
Total, Activités	6 544 500 46,2 %	2 912 200 20,5 %	970 700 6,8 %	2 080 200 14,7 %	- 0,0 %	1 664 100 11,7 %	7 627 200 53,8 %	14 171 700 100,0 %	6 115 900	
Total, CI	17 833 350 54,2 %	5 692 850 17,3 %	2 151 550 6,5 %	3 638 200 11,1 %	406 600 1,2 %	3 181 250 9,7 %	15 070 450 45,8 %	32 903 800 100,0 %	6 115 900	
Sous-total, Activités des grands programmes (non compris BIE, HIPE, UIL, ITIE)	58 476 800 49,2 %	24 360 700 20,5 %	9 069 600 7,6 %	13 986 300 11,8 %	441 500 0,4 %	12 587 700 10,6 %	60 445 800 50,8 %	118 922 600 100,0 %	263 389 200	
Sous-total, Activités des grands programmes (y compris BIE, HIPE, UIL, ITIE)	58 476 800 43,0 %						60 445 800 44,4 %	135 989 000 100,0 %	263 389 200	

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Grand programme / Axe d'action / Unité	Budget ordinaire							Projet de 38 C/5 scénario CNZ (653 M\$)	Ressources extrabudgétaires décentralisées ⁽¹⁾
	Siège	hors Siège					Total hors Siège		
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Institut de statistique de l'UNESCO									
II. Activités ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	9 232 900	9 232 900	-
Gestion des bureaux hors Siège									
A. Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés – Personnel (postes établis)	1 887 700	16 961 100	9 810 700	13 691 800	3 371 600	12 239 800	56 075 000	57 962 700	-
B. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	2 410 000	8 248 300	2 940 300	6 672 700	1 884 200	4 235 600	23 981 100	26 391 100	1 224 500
Total, Gestion des bureaux hors Siège	4 297 700	25 209 400	12 751 000	20 364 500	5 255 800	16 475 400	80 056 100	84 353 800	1 224 500
	5,1 %	29,9 %	15,1 %	24,1 %	6,2 %	19,5 %	94,9 %	100,0 %	
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège									
I. Personnel (postes établis)	-	1 000 000	3 000 000	-	-	-	4 000 000	4 000 000	-
II. Activités	-	200 000	800 000	-	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Total, Réforme du dispositif hors Siège	-	1 200 000	3 800 000	-	-	-	5 000 000	5 000 000	-
	0,0 %	24,0 %	76,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %	
Sous-total, Titre II.A (non compris BIE, IIPE, UIL, ITIE, ISU)	157 273 150	75 537 250	37 628 550	54 076 800	9 830 300	42 694 050	219 766 950	377 040 100	264 613 700
	41,7 %	20,0 %	10,0 %	14,3 %	2,6 %	11,3 %	58,3 %	100,0 %	
Sous-total, Titre II.A (y compris l'allocation financière pour tous les instituts)	157 273 150						228 999 850	403 339 400	264 613 700
	39,0 %						56,8 %	100,0 %	
Titre II.B.1									
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique									
I. Personnel (postes établis)	3 593 800	305 000	-	-	-	-	305 000	3 898 800	-
II. Activités	4 009 700	273 000	-	-	-	-	273 000	4 282 700	-
Sous-total, Titre II.B.1	7 603 500	578 000	-	-	-	-	578 000	8 181 500	-
	92,9 %	7,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	7,1 %	100,0 %	

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(4) La ventilation du budget des activités de l'ISU par région n'est pas disponible.

Grand programme / Axe d'action / Unité	Budget ordinaire							Total hors Siège	Projet de 38 C/5 scénario CNZ (653 M\$)	Ressources extrabudgétaires décentralisées ⁽¹⁾
	Siège	hors Siège								
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes				
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Titre II.B.6										
Relations extérieures et information du public										
I. Personnel (postes établis)	18 046 200	-	-	267 900	807 500	370 500	1 445 900	19 492 100	-	
II. Activités (coûts de fonctionnement)	5 052 000	-	-	30 000	30 000	30 000	90 000	5 142 000	-	
Sous-total, Titre II.B.5	23 098 200	-	-	297 900	837 500	400 500	1 535 900	24 634 100	-	
	93,8 %	0,0 %	0,0 %	1,2 %	3,4 %	1,6 %	6,2 %	100,0 %		
Total, Personnel	118 026 350	43 033 250	24 818 650	33 685 700	8 312 100	26 241 250	136 090 950	254 117 300	-	
	46,4 %	16,9 %	9,8 %	13,3 %	3,3 %	10,3 %	53,6 %	100,0 %		
Total, Activités (non compris BIE, IIPE, UIL, ITIE, ISU)	69 948 500	33 082 000	12 809 900	20 689 000	2 355 700	16 853 300	85 789 900	155 738 400	264 613 700	
	44,9 %	21,2 %	8,2 %	13,3 %	1,5 %	10,8 %	55,1 %	100,0 %		
Total, Activités (y compris tous les instituts)	69 948 500						95 022 800	182 037 700	264 613 700	
	38,4 %						52,2 %	100,0 %		
TOTAL	187 974 850						231 113 750	436 155 000	264 613 700	
	43,1 %						53,0 %	100,0 %		

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

	Budget ordinaire	Extrabudgétaire
	\$	\$
38 C/5 proposé	653 000 000	392 112 100
Fonds décentralisés	231 113 750	264 613 700
Taux de décentralisation	35,4 %	67,5 %

Tableau 1 – Programme ordinaire par région et fonds extrabudgétaires décentralisés (5 grands programmes, ISU, Gestion des bureaux hors Siège, AFR, ERI)

667 M\$

Grand programme / Axe d'action / Unité	Budget ordinaire						Total hors Siège	Projet de 38 C/5 scénario CNZ+ (667 M\$)	Ressources extrabudgétaires décentralisées ⁽¹⁾
	Siège	hors Siège							
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
ÉDUCATION									
I. Personnel (postes établis) ⁽²⁾	21 764 900	9 241 700	5 798 900	8 294 300	1 344 300	4 941 900	29 621 100	51 386 000	–
	42,4 %	18,0 %	11,3 %	16,1 %	2,6 %	9,6 %	57,6 %	100,0 %	
II. Activités									
I.1	14 154 600	6 465 800	3 359 500	4 321 300	23 500	2 141 200	16 311 300	30 465 900	58 670 500
I.2	3 156 200	712 000	173 700	707 200	12 600	359 800	1 965 300	5 121 500	4 483 600
I.3	6 871 200	2 726 200	619 800	1 262 000	18 400	475 500	5 101 900	11 973 100	631 600
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation – IIRCA, IESALC et MGIEP	–	3 456 400	–	493 000	–	3 023 500	6 972 900	6 972 900	–
Total, Activités⁽³⁾	24 182 000	13 360 400	4 153 000	6 783 500	54 500	6 000 000	30 351 400	54 533 400	63 785 700
	44,3 %	24,5 %	7,6 %	12,4 %	0,1 %	11,0 %	55,7 %	100,0 %	
Total, ED (non compris BIE, HIPE, UIL, ITIE)	45 946 900	22 602 100	9 951 900	15 077 800	1 398 800	10 941 900	59 972 500	105 919 400	63 785 700
	43,4 %	21,3 %	9,4 %	14,2 %	1,3 %	10,3 %	56,6 %	100,0 %	
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation BIE, HIPE, UIL, ITIE	–	–	–	–	–	–	18 518 400	18 518 400	–
Total, ED (y compris BIE, HIPE, UIL, ITIE)	45 946 900	22 602 100	9 951 900	15 077 800	1 398 800	10 941 900	78 490 900	124 437 800	63 785 700
	36,9 %	18,2 %	8,0 %	12,1 %	1,1 %	8,8 %	63,1 %	100,0 %	
SCIENCES EXACTES ET NATURELLES									
I. Personnel (postes établis)	25 578 600	5 905 850	1 901 700	4 143 400	2 035 250	2 869 800	16 856 000	42 434 600	–
	60,3 %	13,9 %	4,5 %	9,8 %	4,8 %	6,8 %	39,7 %	100,0 %	

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(2) Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation ne sont pas comptés dans les postes établis.

(3) Non compris les instituts pour l'éducation dont la répartition des activités par région n'est pas encore disponible (BIE, HIPE, UIL, ITIE).

Grand programme / Axe d'action / Unité	Budget ordinaire							Total hors Siège	Projet de 38 C/5 scénario CNZ+ (667 M\$)	Ressources extrabudgétaires décentralisées ⁽¹⁾
	Siège	hors Siège					Total hors Siège			
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
II. Activités										
II.1	1 957 000	962 900	128 700	347 800	1 500	458 900	1 899 800	3 856 800	7 524 500	
II.2	2 977 900	586 300	470 900	15 700	1 000	355 200	1 429 100	4 407 000	7 734 700	
II.3	4 023 300	487 600	45 000	506 500	0	233 900	1 273 000	5 296 300	–	
II.4	1 463 200	380 100	144 600	367 000	139 400	297 300	1 328 400	2 791 600	–	
II.5	1 360 200	240 400	147 000	142 900	84 700	144 200	759 200	2 119 400	1 176 400	
II.6	3 159 700	754 800	516 200	486 800	72 500	439 500	2 269 800	5 429 500	10 266 200	
Instituts de l'UNESCO pour la science – CIPT et IHE	–	456 700	50 700	253 800	–	253 800	1 015 000	1 015 000	139 153 200	
Total, Activités	14 941 300	3 868 800	1 503 100	2 120 500	299 100	2 182 800	9 974 300	24 915 600	165 855 000	
	60,0 %	15,5 %	6,0 %	8,5 %	1,2 %	8,8 %	40,0 %	100,0 %		
Total, SC	40 519 900	9 774 650	3 404 800	6 263 900	2 334 350	5 052 600	26 830 300	67 350 200	165 855 000	
	60,2 %	14,5 %	5,1 %	9,3 %	3,5 %	7,5 %	39,8 %	100,0 %		
Total, SC (non compris Instituts)	40 519 900	9 317 950	3 354 100	6 010 100	2 334 350	4 798 800	25 815 300	66 335 200	26 701 800	
	61,1 %	14,0 %	5,1 %	9,1 %	3,5 %	7,2 %	38,9 %	100,0 %		
SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES										
I. Personnel (postes établis)	13 705 700	2 025 300	1 342 400	2 433 900	–	2 010 700	7 812 300	21 518 000	–	
	63,7 %	9,4 %	6,2 %	11,3 %	0,0 %	9,3 %	36,3 %	100,0 %		
II. Activités										
III.1	2 182 600	1 393 600	823 800	823 800	–	819 400	3 860 600	6 043 200	6 461 800	
III.2	1 027 600	641 600	379 200	379 200	–	377 200	1 777 200	2 804 800	–	
III.3	1 793 300	1 053 300	606 900	606 900	–	603 200	2 870 300	4 663 600	11 561 000	
Total, Activités	5 003 500	3 088 500	1 809 900	1 809 900	–	1 799 800	8 508 100	13 511 600	18 022 800	
	37,0 %	22,9 %	13,4 %	13,4 %	0,0 %	13,3 %	63,0 %	100,0 %		
Total, SHS	18 709 200	5 113 800	3 152 300	4 243 800	–	3 810 500	16 320 400	35 029 600	18 022 800	
	53,4 %	14,6 %	9,0 %	12,1 %	0,0 %	10,9 %	46,6 %	100,0 %		

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Grand programme / Axe d'action / Unité	Budget ordinaire							Projet de 38 C/5 scénario CNZ+ (667 M\$)	Ressources extrabudgétaires décentralisées ⁽¹⁾
	Siège	hors Siège					Total hors Siège		
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes			
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
CULTURE									
I. Personnel (postes établis)	22 435 200	4 813 650	1 784 100	3 296 500	346 750	2 291 400	12 532 400	34 967 600	-
	64,2 %	13,8 %	5,1 %	9,4 %	1,0 %	6,6 %	35,8 %	100,0 %	
II. Activités									
IV.1	7 325 100	2 515 700	887 500	1 554 600	166 400	1 293 000	6 417 200	13 742 300	9 032 800
IV.2	5 509 300	962 500	474 500	792 100	64 100	634 600	2 927 800	8 437 100	577 100
Total, Activités	12 834 400	3 478 200	1 362 000	2 346 700	230 500	1 927 600	9 345 000	22 179 400	9 609 900
	57,9 %	15,7 %	6,1 %	10,6 %	1,0 %	8,7 %	42,1 %	100,0 %	
Total, CLT	35 269 600	8 291 850	3 146 100	5 643 200	577 250	4 219 000	21 877 400	57 147 000	9 609 900
	61,7 %	14,5 %	5,5 %	9,9 %	1,0 %	7,4 %	38,3 %	100,0 %	
COMMUNICATION ET INFORMATION									
I. Personnel (postes établis)	11 288 850	2 780 650	1 180 850	1 558 000	406 600	1 517 150	7 443 250	18 732 100	
	60,3 %	14,8 %	6,3 %	8,3 %	2,2 %	8,1 %	39,7 %	100,0 %	
II. Activités									
V.1	2 954 200	1 320 400	440 100	943 200	-	754 500	3 458 200	6 412 400	5 119 400
V.2	4 251 100	1 900 200	633 400	1 357 200	-	1 085 800	4 976 600	9 227 700	996 500
Total, Activités	7 205 300	3 220 600	1 073 500	2 300 400	-	1 840 300	8 434 800	15 640 100	6 115 900
	46,1 %	20,6 %	6,9 %	14,7 %	0,0 %	11,8 %	53,9 %	100,0 %	
Total, CI	18 494 150	6 001 250	2 254 350	3 858 400	406 600	3 357 450	15 878 050	34 372 200	6 115 900
	53,8 %	17,5 %	6,6 %	11,2 %	1,2 %	9,8 %	46,2 %	100,0 %	
Sous-total, Activités des grands programmes (non compris BIE, IIPE, UIL, ITIE)	64 166 500	27 016 500	9 901 500	15 361 000	584 100	13 750 500	66 613 600	130 780 100	263 389 200
	49,1 %	20,7 %	7,6 %	11,7 %	0,4 %	10,5 %	50,9 %	100,0 %	
Sous-total, Activités des grands programmes (y compris BIE, IIPE, UIL, ITIE)	64 166 500						85 132 000	149 298 500	263 389 200
	43,0 %						57,0 %	100,0 %	

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Grand programme / Axe d'action / Unité	Budget ordinaire							Total hors Siège	Projet de 38 C/5 scénario CNZ+ (667 M\$)	Ressources extrabudgétaires décentralisées ⁽¹⁾
	Siège	hors Siège					Total hors Siège			
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Institut de statistique de l'UNESCO										
II. Activités ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	9 648 800	9 648 800	-	
Gestion des bureaux hors Siège										
A. Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés – Personnel (postes établis)	1 887 700	16 961 100	9 810 700	13 691 800	3 371 600	12 239 800	56 075 000	57 962 700	-	
B. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	2 410 000	8 248 300	2 940 300	6 672 700	1 884 200	4 235 600	23 981 100	26 391 100	1 224 500	
Total, Gestion des bureaux hors Siège	4 297 700	25 209 400	12 751 000	20 364 500	5 255 800	16 475 400	80 056 100	84 353 800	1 224 500	
	5,1 %	29,9 %	15,1 %	24,1 %	6,2 %	19,5 %	94,9 %	100,0 %		
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège										
I. Personnel (postes établis)	-	1 000 000	3 000 000	-	-	-	4 000 000	4 000 000	-	
II. Activités	-	200 000	800 000	-	-	-	1 000 000	1 000 000	-	
Total, Réforme du dispositif hors Siège	-	1 200 000	3 800 000	-	-	-	5 000 000	5 000 000	-	
	0,0 %	24,0 %	76,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %	100,0 %		
Sous-total, Titre II.A (non compris BIE, IIPE, UIL, ITIE, ISU)	163 237 450	78 193 050	38 460 450	55 451 600	9 972 800	43 856 850	225 934 750	389 172 200	264 613 700	
	41,9 %	20,1 %	9,9 %	14,2 %	2,6 %	11,3 %	58,1 %	100,0 %		
Sous-total, Titre II.A (y compris l'allocation financière pour tous les instituts)	163 237 450						254 101 950	417 339 400	264 613 700	
	39,1 %						60,9 %	100,0 %		
Titre II.B.1										
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique										
I. Personnel (postes établis)	3 593 800	305 000	-	-	-	-	305 000	3 898 800	-	
II. Activités	4 009 700	273 000	-	-	-	-	273 000	4 282 700	-	
Sous-total, Titre II.B.1	7 603 500	578 000	-	-	-	-	578 000	8 181 500	-	
	92,9 %	7,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	7,1 %	100,0 %		

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(4) La ventilation du budget des activités de l'ISU par région n'est pas disponible.

Grand programme / Axe d'action / Unité	Budget ordinaire							Total hors Siège	Projet de 38 C/5 scénario CNZ+ (667 M\$)	Ressources extrabudgétaires décentralisées ⁽¹⁾
	Siège	hors Siège								
		Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes				
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Titre II.B.6										
Relations extérieures et information du public										
I. Personnel (postes établis)	18 046 200	-	-	267 900	807 500	370 500	1 445 900	19 492 100	-	
II. Activités (coûts de fonctionnement)	5 052 000	-	-	30 000	30 000	30 000	90 000	5 142 000	-	
Sous-total, Titre II.B.5	23 098 200	-	-	297 900	837 500	400 500	1 535 900	24 634 100	-	
	93,8 %	0,0 %	0,0 %	1,2 %	3,4 %	1,6 %	6,2 %	100,0 %		
Total, Personnel	118 300 950	43 033 250	24 818 650	33 685 800	8 312 000	26 241 250	136 090 950	254 391 900	-	
	46,5 %	16,9 %	9,8 %	13,2 %	3,3 %	10,3 %	53,5 %	100,0 %		
Total, Activités (non compris BIE, IIPE, UIL, ITIE, ISU)	75 638 200	35 737 800	13 641 800	22 063 700	2 498 300	18 016 100	91 957 700	167 595 900	264 613 700	
	45,1 %	21,3 %	8,1 %	13,2 %	1,5 %	10,7 %	54,9 %	100,0 %		
Total, Activités (y compris tous les instituts)	75 638 200						120 124 900	195 763 100	264 613 700	
	38,6 %						61,4 %	100,0 %		
TOTAL	193 939 150						256 215 850	450 155 000	264 613 700	
	43,1 %						56,9 %	100,0 %		

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

	Budget ordinaire	Extrabudgétaire
	\$	\$
38 C/5 proposé	667 000 000	392 112 100
Fonds décentralisés	256 215 850	264 613 700
Taux de décentralisation	38,4 %	67,5 %

Tableau 2 – Postes établis hors Siège au titre du budget ordinaire par région et par catégorie

653 M\$

Grand programme / Secteur / Unité	Région / Nombre de postes hors Siège																				Total hors Siège
	Afrique				États arabes				Asie et Pacifique				Europe et Amérique du Nord				Amérique latine et Caraïbes				
	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	
GP I – ED ⁽¹⁾	-	33	2	35	1	14	2	17	-	29	5	34	-	4	-	4	-	19	2	21	111
GP II – SC ⁽¹⁾	-	20	1,5	21,5	-	7	1	8	-	16	1	17	-	6	-	6	-	10	-	10	62,5
(dont COI)	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2,5	-	2,5	-	3	-	3	-	2	-	2	8,5
GP III – SHS	-	6	-	6	-	4	-	4	-	8	-	8	-	-	-	-	-	6,5	-	6,5	24,5
GP IV – CLT	-	22	-	22	-	6	-	6	-	14	1	15	-	1	-	1	-	9	1	10	54
GP V – CI	-	11	-	11	-	4	1	5	-	8	-	8	-	1	-	1	-	7	-	7	32
Gestion des bureaux hors Siège	6	28	96	130	5	13	43	61	9	16	80	105	3	2	7	12	7	14	60	81	389
Total, Titre II.A⁽²⁾	6	120	99,5	225,5	6	48	47	101	9	91	87	187	3	14	7	24	7	65,5	63	135,5	673
Titre II.B																					
AFR	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
ERI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	2	-	1	-	1	4
Total, Décentralisation	6	121	99,5	226,5	6	48	47	101	9	92	87	188	3	16	7	26	7	67	63	136,5	678
%⁽³⁾				33 %				15 %				28 %				4 %				20 %	100 %

(1) Non compris les instituts de l'UNESCO.

(2) ISU non compris.

(3) Ce pourcentage fait apparaître l'importance de chaque région en termes de postes dans l'ensemble du dispositif hors Siège de l'UNESCO.

Total, postes	1 600,5
Postes décentralisés	678
% de postes décentralisés	42 %

Tableau 2 – Postes établis hors Siège au titre du budget ordinaire par région et par catégorie

667 M\$

Grand programme/Secteur/Unité	Région/Nombre de postes hors Siège																				Total hors Siège
	Afrique				États arabes				Asie et Pacifique				Europe et Amérique du Nord				Amérique latine et Caraïbes				
	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	D	P/NPO	Local	Total	
GP I – ED ⁽¹⁾	–	33	2	35	1	14	2	17	–	29	5	34	–	4	–	4	–	19	2	21	111
GP II – SC ⁽¹⁾	–	20	1,5	21,5	–	7	1	8	–	16	1	17	–	6	–	6	–	10	–	10	62,5
(dont COI)	–	1	–	1,0	–	–	–	–	–	2,5	–	2,5	–	3	–	3	–	2	–	2	8,5
GP III – SHS	–	6	–	6	–	4	–	4	–	8	–	8	–	–	–	–	–	6,5	–	6,5	24,5
GP IV – CLT	–	22	–	22	–	6	–	6	–	14	1	15	–	1	–	1	–	9	1	10	54
GP V – CI	–	11	–	11	–	4	1	5	–	8	–	8	–	1	–	1	–	7	–	7	32
Gestion des bureaux hors Siège	6	28	96	130	5	13	43	61	9	16	80	105	3	2	7	12	7	14	60	81	389
Total, Titre II.A⁽²⁾	6	120	99,5	225,5	6	48	47	101	9	91	87	187	3	14	7	24	7	65,5	63	135,5	673
Titre II.B																					
AFR	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1
ERI	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	–	2	–	1	–	1	4
Total, Décentralisation	6	121	100	226,5	6	48	47	101	9	92	87	188	3	16	7	26	7	67	63	136,5	678
%⁽³⁾				33 %				15 %				28 %				4 %				20 %	100 %

(1) Non compris les instituts de l'UNESCO.

(2) ISU non compris.

(3) Ce pourcentage fait apparaître l'importance de chaque région en termes de postes dans l'ensemble du dispositif hors Siège de l'UNESCO.

Total, postes	1 601,5
Postes décentralisés	678
% de postes décentralisés	42 %

Annexe IV – Plan d'évaluation interne ajustable de l'UNESCO (2014-2017)

Le plan d'évaluation quadriennal de l'UNESCO (2014-2017) résulte d'une prise en compte équilibrée des priorités d'évaluation telles qu'elles ressortent de la Stratégie à moyen terme (37 C/4) et de la politique de l'UNESCO en matière d'évaluations. Il couvre les principales composantes de l'univers d'évaluation de l'UNESCO, notamment ses grands programmes, les organes décentralisés, l'appui au système d'évaluation décentralisé, les évaluations à l'échelle du système des Nations Unies et les rapports statutaires d'IOS. Il s'agit d'un plan ajustable susceptible d'être révisé périodiquement pour tenir compte des priorités nouvelles de l'Organisation, des nouveaux projets et des demandes particulières. IOS continuera de solliciter le soutien financier des États membres pour faciliter ses évaluations.

Le financement des éléments figurant en grisé n'est pas assuré.

Domaine considéré	2014	2015	2016	2017
Éducation		<ul style="list-style-type: none"> Enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) Mécanismes mondiaux et régionaux de coordination de l'Éducation pour tous 	<ul style="list-style-type: none"> Conventions régionales relatives à l'enseignement supérieur Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> Apprentissage mobile (les TIC au service de l'éducation) Éducation des filles
Sciences exactes et naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action de Madrid pour les réserves de biosphère Programme hydrologique international – Phase VII 	<ul style="list-style-type: none"> WWAP (2014-2015) Politiques de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) 	<ul style="list-style-type: none"> Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) Examen de l'action de l'UNESCO dans le domaine des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> Programme international de géosciences (PICG) Examen de l'action de l'UNESCO dans le domaine des sciences de l'ingénieur
Sciences sociales et humaines			<ul style="list-style-type: none"> Bioéthique 	
Culture	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la Convention de 1972 pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel Évaluation de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels Évaluation de la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Culture et développement 	<ul style="list-style-type: none"> Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Convention de La Haye), et ses deux Protocoles Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des mécanismes et instruments de renforcement des capacités (y compris les musées et les conventions)
Communication et information			<ul style="list-style-type: none"> Action de l'UNESCO en faveur de la liberté d'expression 	<ul style="list-style-type: none"> Programme Mémoire du monde

Domaine considéré	2014	2015	2016	2017
Évaluations transversales	<ul style="list-style-type: none"> Rapport final de l'Évaluation formative de la communication de l'UNESCO sur les résultats Évaluation de l'association de l'UNESCO à la célébration d'anniversaires 	<ul style="list-style-type: none"> Coordination et gestion décentralisées des programmes intergouvernementaux au sein du Secteur des sciences exactes et naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> Priorité jeunesse Cadre directeur de l'UNESCO pour les partenariats stratégiques Action de l'UNESCO dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique Priorité Égalité des genres (GEAP II) Action de l'UNESCO dans le domaine de la prospective Examen des progrès accomplis dans le suivi de l'Évaluation externe indépendante et d'autres efforts de réforme essentiels
Organes décentralisés		<ul style="list-style-type: none"> Réforme du dispositif hors Siège de l'UNESCO en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> Bureau de Brasilia (dans le cadre de l'évaluation de la Priorité jeunesse) Documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD) Présence de l'UNESCO sur le terrain en Asie 	<ul style="list-style-type: none"> Présence de l'UNESCO sur le terrain en Amérique latine
Assurance qualité et appui au système d'évaluation décentralisé		<ul style="list-style-type: none"> Déploiement du réseau de points focaux de l'UNESCO pour les évaluations décentralisées Appui consultatif aux évaluations décentralisées 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de directives techniques (Manuel de l'évaluation décentralisée) Appui consultatif aux évaluations décentralisées 	<ul style="list-style-type: none"> Appui consultatif aux évaluations décentralisées
Évaluations à l'échelle du système			<ul style="list-style-type: none"> Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) Statistique nationale relatives au renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> Sujet à déterminer Sujet à déterminer
Rapports statutaires		<ul style="list-style-type: none"> Synthèse et méta-évaluation des évaluations achevées Rapport annuel d'IOS et rapport périodique sur les évaluations achevées 	<ul style="list-style-type: none"> Rapport stratégique sur les résultats (SRR) Synthèse et méta-évaluation des évaluations achevées Rapport annuel d'IOS et rapport périodique sur les évaluations achevées 	<ul style="list-style-type: none"> Synthèse et méta-évaluation des évaluations achevées Rapport annuel d'IOS et rapport périodique sur les évaluations achevées

Annexe V – Récapitulatif du budget ordinaire par principaux postes de dépenses

653 M\$

Budget ordinaire												
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	Total des estimations pour 2016-2017
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel						
	Siège	hors Siège										
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION												
A. Organes directeurs	2 100 500	-	1 006 700	-	1 100 000	15 000	3 241 700	1 307 400	-	1 741 000	-	10 512 300
B. Direction	16 296 000	-	330 000	-	30 000	1 750 000	167 000	891 500	132 000	604 900	48 000	20 249 400
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	-	-	110 300	-	-	-	-	5 417 000	10 801 100	2 466 500	-	18 794 900
TOTAL, TITRE I	18 396 500	-	1 447 000	-	1 130 000	1 765 000	3 408 700	7 615 900	10 933 100	4 812 400	48 000	49 556 600
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME												
A. Programmes	96 386 350	134 340 050	20 030 100	-	12 972 900	14 959 000	23 043 000	33 073 400	38 290 400	29 025 600	1 218 600	403 339 400
B. Services liés au programme	33 875 100	1 750 900	1 845 600	-	2 057 000	2 388 000	1 540 000	1 624 800	850 200	3 443 700	602 600	49 977 900
C. Programme de participation et bourses	1 562 800	-	15 000	-	-	20 000	15 000	20 000	16 732 900	40 000	-	18 405 700
TOTAL, TITRE II	131 824 250	136 090 950	21 890 700	-	15 029 900	17 367 000	24 598 000	34 718 200	55 873 500	32 509 300	1 821 200	471 723 000
TITRE III – SERVICES INTERNES												
A. Gestion des ressources humaines	13 860 500	-	10 000	12 100 000	11 250	177 250	144 000	3 829 700	2 246 000	453 400	588 000	33 420 100
B. Gestion financière	13 434 900	-	50 000	-	-	100 000	50 000	120 000	100 100	583 100	-	14 438 100
C. Gestion des services de soutien	33 171 300	-	387 300	-	80 000	26 000	-	159 000	-	11 933 900	410 000	46 167 500
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	9 282 500	-	97 500	-	-	40 000	-	1 158 500	50 000	358 800	600 000	11 587 300
TOTAL, TITRE III	69 749 200	-	544 800	12 100 000	91 250	343 250	194 000	5 267 200	2 396 100	13 329 200	1 598 000	105 613 000
TOTAL, TITRES I – III	219 969 950	136 090 950	23 882 500	12 100 000	16 251 150	19 475 250	28 200 700	47 601 300	69 202 700	50 650 900	3 467 200	626 892 600
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	1 853 400	1 146 600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000 000
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 315 500	1 432 500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 748 000
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE												
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 277 000	5 277 000
TOTAL, TITRES I – V	224 138 850	138 670 050	23 882 500	12 100 000	16 251 150	19 475 250	28 200 700	47 601 300	69 202 700	50 650 900	22 826 600	653 000 000

Annexe V – Récapitulatif du budget ordinaire par principaux postes de dépenses

667 M\$

Budget ordinaire													Total des estimations pour 2016-2017	
Article budgétaire principal	Prestations dues au personnel				Coûts des missions		Consultants et experts	Services contractuels (Production de documents, Recherche, Séminaires et réunions, etc.)	Formations à l'extérieur, dotations et transferts	Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	Autres charges	\$		
	Coût des postes établis		Assistance temporaire	Autres prestations dues au personnel (cotisations à la CAM pour les participants associés, etc.)	Missions de délégués et de personnes extérieures	Missions du personnel								\$
	Siège	hors Siège												
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION														
A. Organes directeurs	2 100 500	–	1 006 700	–	1 100 000	15 000	3 241 700	1 307 400	–	1 741 000	–	–	10 512 300	
B. Direction	16 296 000	–	330 000	–	30 000	1 750 000	167 000	891 500	132 000	604 900	48 000	–	20 249 400	
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	–	–	110 300	–	–	–	–	5 417 000	10 801 100	2 466 500	–	–	18 794 900	
TOTAL, TITRE I	18 396 500	–	1 447 000	–	1 130 000	1 765 000	3 408 700	7 615 900	10 933 100	4 812 400	48 000	–	49 556 600	
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME														
A. Programmes	96 660 950	134 340 050	21 818 700	–	14 179 600	16 156 000	25 057 200	36 853 000	41 164 300	29 703 800	1 405 800	–	417 339 400	
B. Services liés au programme	33 875 100	1 750 900	1 845 600	–	2 057 000	2 388 000	1 540 000	1 624 800	850 200	3 443 700	602 600	–	49 977 900	
C. Programme de participation et bourses	1 562 800	–	15 000	–	–	20 000	15 000	20 000	16 732 900	40 000	–	–	18 405 700	
TOTAL, TITRE II	132 098 850	136 090 950	23 679 300	–	16 236 600	18 564 000	26 612 200	38 497 800	58 747 400	33 187 500	2 008 400	–	485 723 000	
TITRE III – SERVICES INTERNES														
A. Gestion des ressources humaines	13 860 500	–	10 000	12 100 000	11 250	177 250	144 000	3 829 700	2 246 000	453 400	588 000	–	33 420 100	
B. Gestion financière	13 434 900	–	50 000	–	–	100 000	50 000	120 000	100 100	583 100	–	–	14 438 100	
C. Gestion des services de soutien	33 171 300	–	387 300	–	80 000	26 000	–	159 000	–	11 933 900	410 000	–	46 167 500	
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	9 282 500	–	97 500	–	–	40 000	–	1 158 500	50 000	358 800	600 000	–	11 587 300	
TOTAL, TITRE III	69 749 200	–	544 800	12 100 000	91 250	343 250	194 000	5 267 200	2 396 100	13 329 200	1 598 000	–	105 613 000	
TOTAL, TITRES I – III	220 244 550	136 090 950	25 671 100	12 100 000	17 457 850	20 672 250	30 214 900	51 380 900	72 076 600	51 329 100	3 654 400	–	640 892 600	
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	1 854 200	1 145 800	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 000 000	
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	2 316 600	1 431 400	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 748 000	
TITRE IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	14 082 400	14 082 400	
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 277 000	5 277 000	
TOTAL, TITRES I – V	224 415 350	138 668 150	25 671 100	12 100 000	17 457 850	20 672 250	30 214 900	51 380 900	72 076 600	51 329 100	23 013 800	–	667 000 000	

Annexe VI – Récapitulatif des projets opérationnels extrabudgétaires par région bénéficiaire

Les chiffres de ce tableau représentent des projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, incluant les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme et/ou par d'autres fonds extrabudgétaires.

TITRE	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Interrégional et mondial	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION							
A. Organes directeurs	-	-	-	-	-	-	-
B. Direction							
1. Direction générale	-	-	-	-	-	-	-
2. Cabinet de la Directrice générale	-	-	-	-	-	2 082 000	2 082 000
3. Évaluation et audit	-	-	-	-	-	899 000	899 000
4. Normes internationales et affaires juridiques	-	-	-	-	-	-	-
5. Éthique	-	-	-	-	-	-	-
Total, I.B	-	-	-	-	-	2 981 000	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL, TITRE I	-	-	-	-	-	2 981 000	2 981 000
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS							
AU PROGRAMME							
A. Programmes							
I Éducation							
Personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	775 100	775 100
Activités							
I.1 Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité	2 708 400	21 466 100	35 393 100	-	275 600	3 881 700	63 724 900
I.2 Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables	2 632 000	-	890 800	-	1 180 000	3 276 700	7 979 500
I.3 Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation	-	-	-	-	631 600	11 462 700	12 094 300
Total, I	5 340 400	21 466 100	36 283 900	-	2 087 200	19 396 200	84 573 800
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation							
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>							
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	-	-	-	-	-	-	-
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)	-	-	-	-	-	-	-
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	-	-	-	-	-	-	-
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	-	-	-	-	-	-	-
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IRCA)	-	-	-	-	-	-	-
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	-	-	-	-	-	-	-
Institut Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	-	-	-	-	-	-	-
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL, GRAND PROGRAMME I	5 340 400	21 466 100	36 283 900	-	2 087 200	19 396 200	84 573 800

TITRE	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Interrégional et mondial	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
II Sciences exactes et naturelles							
Personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	728 400	728 400
Activités							
II.1 Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société	1 103 600	-	190 200	-	7 334 300	873 100	9 501 200
II.2 Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie	3 279 100	1 036 000	540 200	350 000	-	9 152 200	14 357 500
II.3 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	100 000	-	250 000	235 000	450 000	5 227 000	6 262 000
II.4 Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe	-	-	-	-	375 000	-	375 000
II.5 Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère	783 300	105 000	110 000	456 400	920 000	1 010 000	3 384 700
II.6 Renforcer la sécurité de l'eau douce	246 000	4 899 000	190 200	-	3 340 000	4 948 000	13 623 200
Total, II	5 512 000	6 040 000	1 280 600	1 041 400	12 419 300	21 938 700	48 232 000
Instituts de l'UNESCO pour la science <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>							
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	-	-	-	-	-	85 183 200	85 183 200
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	-	-	-	-	-	53 970 000	53 970 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	-	-	-	-	-	139 153 200	139 153 200
TOTAL, GRAND PROGRAMME II	5 512 000	6 040 000	1 280 600	1 041 400	12 419 300	161 091 900	187 385 200
III Sciences sociales et humaines							
Personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	357 400	357 400
Activités							
III.1 Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel	-	74 800	-	-	6 387 000	410 600	6 872 400
III.2 Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable	-	23 300	-	-	-	119 800	143 100
III.3 Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports ; soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes et promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme dans les programmes de l'UNESCO	-	-	-	-	11 561 000	6 485 100	18 046 100
TOTAL, GRAND PROGRAMME III	-	98 100	-	-	17 948 000	7 372 900	25 419 000
IV Culture							
Personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	1 512 100	1 512 100
Activités							
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement	5 097 600	8 031 800	4 087 200	1 340 900	130 000	11 959 600	30 647 100
IV.2 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives	1 029 700	355 700	247 300	-	-	12 360 000	13 992 700
TOTAL, GRAND PROGRAMME IV	6 127 300	8 387 500	4 334 500	1 340 900	130 000	25 831 700	46 151 900

TITRE	Afrique	États arabes	Asie et Pacifique	Europe et Amérique du Nord	Amérique latine et Caraïbes	Interrégional et mondial	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
V Communication et information							
Personnel (postes établis)	-	-	-	-	-	437 800	437 800
Activités							
V.1 Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes	3 761 600	4 860 200	1 402 300	-	-	5 181 400	15 205 500
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation	653 500	343 000	-	-	-	72 800	1 069 300
TOTAL, GRAND PROGRAMME V	4 415 100	5 203 200	1 402 300	-	-	5 692 000	16 712 600
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>	-	-	-	-	-	-	-
Gestion des bureaux hors Siège	-	929 500	150 000	80 000	-	65 000	1 224 500
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	-	-	-	-	-	-	-
Total, II.A	21 394 800	42 124 400	43 451 300	2 462 300	32 584 500	219 449 700	361 467 000
B. Services liés au programme							
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	-	-	-	-	-	-	-
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	-	-	-	-	-	377 000	377 000
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	-	-	-	-	-	-	-
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	-	-	-	-	-	7 673 100	7 673 100
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	-	-	-	-	-	2 775 200	2 775 200
6. Relations extérieures et information du public	-	-	-	-	-	891 400	891 400
Total, II.B	-	-	-	-	-	11 716 700	11 716 700
C. Programme de participation et bourses							
TOTAL, TITRE II	21 394 800	42 124 400	43 451 300	2 462 300	32 584 500	231 166 400	373 183 700
TITRE III – SERVICES INTERNES							
A. Gestion des ressources humaines	-	-	-	-	-	530 400	530 400
B. Gestion financière	-	-	-	-	-	4 140 400	4 140 400
C. Gestion des services de soutien							
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	-	-	-	-	-	-	-
2. Gestion des langues et documents	-	-	-	-	-	2 328 800	2 328 800
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles	-	-	-	-	-	8 128 900	8 128 900
Total, III.C	-	-	-	-	-	10 457 700	10 457 700
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	-	-	-	-	-	819 000	819 000
TOTAL, TITRE III	-	-	-	-	-	15 947 500	15 947 500
TOTAL GÉNÉRAL	21 394 800	42 124 400	43 451 300	2 462 300	32 584 500	250 094 900	392 112 200

Annexe VII – Récapitulatif des fonds autofinancés (ressources extrabudgétaires)

Le tableau ci-après récapitule les données administratives et budgétaires essentielles concernant les ressources extrabudgétaires : fonds autofinancés, qui sont prévus dans les titres et chapitres du Programme et budget pour 2016-2017 auxquels elles se rapportent.

(a) Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme imputées sur les projets extrabudgétaires

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Le Compte des frais généraux des fonds-en-dépôt (FITOCA) est financé par les recettes au titre des dépenses d'appui au programme recouvrées sur les projets extrabudgétaires en vue de défrayer l'UNESCO d'une partie des frais afférents au soutien administratif et technique apporté aux projets	37 296 800	A. Compte des frais généraux des fonds-en-dépôt (FITOCA) Postes établis (67) 21 381 400 Autres coûts 15 915 400 Total, A	37 296 800
	Total général		Total général
	37 296 800		37 296 800

(b) Fonds d'utilisation des locaux du Siège

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Recettes afférentes à la location de bureaux dans le bâtiment Miollis, aux places de stationnement, aux partenaires commerciaux et recettes diverses :	16 459 300	A. Dépenses afférentes à la location de bureaux dans le bâtiment Miollis, aux places de stationnement, aux partenaires commerciaux et dépenses diverses :	16 404 300
(a) Recettes provenant de la location de bureaux dans le bâtiment Miollis	14 151 500	(a) équipements collectifs (électricité, chauffage, eau, air, taxes), (b) assurances, (c) coûts de personnel, (d) assistance temporaire, (e) équipement et matériel, (f) entretien des locaux et (g) provision pour l'entretien et la conservation à long terme de locaux générateurs de recettes	
(b) Recettes provenant de la location d'emplacements de garage et recettes diverses	1 571 000		
(c) Recettes provenant de la location de locaux à des partenaires commerciaux (banque, kiosques à journaux, distributeurs de boisson, équipements téléphoniques GSM, etc.)	736 800		
B. Recettes provenant de la location de salles de conférence et d'espaces d'exposition et manifestations	4 815 900	B. Dépenses afférentes à la location de salles de conférence :	4 815 900
		(a) équipements collectifs (électricité, chauffage, eau, air, taxes), (b) assurances, (c) coûts de personnel, (d) assistance temporaire, (e) équipement et matériel, (f) entretien des locaux et (g) provision pour l'entretien et la conservation à long terme de locaux générateurs de recettes	
C. Recettes provenant de la location d'équipements audiovisuels	947 000	C. Dépenses afférentes à la location d'équipements audiovisuels :	947 000
		(a) coûts de personnel, (b) équipement et matériel	
D. Revenus des placements	15 000	D. Résidence officielle de la Directrice générale (charges annuelles, entretien et mobilier)	70 000
Total général	22 237 200	Total général*	22 237 200

* La part globale des coûts de personnel au titre des postes établis, conformément au Règlement financier du Compte spécial du Fonds d'utilisation des locaux du Siège (décision 162 EX/7.10), ne dépassera pas 50 % des dépenses totales, et les coûts de personnel imputés au Compte spécial pour toute installation du Secrétariat ne dépasseront pas les recettes procurées par cette installation.

(c) Fonds d'information, de liaison et de relations publiques

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Programme des bons UNESCO		A. Programme des bons UNESCO	
(1) Commissions	4 000	I. Coûts administratifs	1 000
(2) Intérêts	35 000	II. Transfert aux réserves	38 000
Total, A	39 000	Total, A	39 000
B. Programme philatélique et numismatique		B. Programme philatélique et numismatique	
Bénéfices sur vente d'articles	300 000	I. Coûts de personnel :	
		Poste établi (1)	181 000
		Sous-total, I	181 000
		II. Coûts administratifs :	
		Coût des articles vendus	119 000
		Total, B	300 000
Total général	339 000	Total général	339 000

(d) Fonds des publications et du matériel audiovisuel

RECETTES					DÉPENSES				
	Publications	BAM	VIM	Total		Publications	BAM	VIM	Total
	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
A. Ventes	346 000	–	50 000	396 000	I. Coûts de personnel :				
					Poste établi (1)	–	144 000		144 000
					Assistance temporaire et heures supplémentaires	50 000		5 000	55 000
B. Droits d'auteur	64 000	200 000	–	264 000	II. Coûts de production	190 000	56 000	22 000	268 000
					III. Droits d'auteur	10 000	–	–	10 000
					IV. Commissions	10 000	–	–	10 000
					V. Fret/affranchissement	70 000	–	3 000	73 000
					VI. Fournitures et matériel	30 000	–	20 000	50 000
					VII. Promotion et distribution	50 000	–	–	50 000
Total général	410 000	200 000	50 000	660 000	Total général	500 000	200 000	140 000	840 000

(e) Compte spécial des services d'interprétation

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Services facturés :		I. Coûts de personnel :	
aux secteurs de l'UNESCO (Programme ordinaire et fonds extrabudgétaires)	3 000 000	Postes établis (4)	913 000
à des usagers autres que l'UNESCO (Délégations, ONG, etc.)	800 000	Assistance temporaire	2 887 000
Total général	3 800 000	Total général	3 800 000

(f) Compte spécial des services de documents

RECETTES		DÉPENSES	
	Total \$		Total \$
A. Recettes provenant de la production de documents	3 200 000	A. Dépenses afférentes à la production de documents	
		I. Postes établis (3)	590 800
		II. Heures supplémentaires, assistance temporaire, contrats de service	327 000
		III. Contrats de production externe	1 250 200
		IV. Location et entretien d'équipements	325 000
		V. Maintenance d'applications logicielles	39 000
		VI. Fournitures pour la production	275 000
		VII. Acquisition d'équipements	348 000
		VIII. Formation du personnel	45 000
		Total, I – VIII	3 200 000
B. Recettes provenant de services fournis au titre de dispositifs multifonctions	600 000	B. Dépenses afférentes aux services fournis au titre de dispositifs multifonctions	
		I. Location de dispositifs multifonctions	450 000
		II. Heures supplémentaires, assistance temporaire, contrats de service	25 000
		III. Maintenance d'applications logicielles	43 000
		IV. Achat de consommables	60 000
		V. Acquisition d'équipements	15 000
		VI. Formation du personnel	7 000
		Total, I – VI	600 000
C. Recettes provenant des services de courrier et de distribution	1 022 000	C. Dépenses afférentes aux services de courrier et de distribution	
		I. Services fournis concernant l'expédition de courrier en mode normal	450 000
		II. Services fournis concernant l'expédition de courrier en express	435 000
		III. Heures supplémentaires, assistance temporaire, contrats de service	35 000
		IV. Maintenance d'applications logicielles	15 000
		V. Achat de consommables	55 000
		VI. Acquisition d'équipements	25 000
		VII. Formation du personnel	7 000
		Total, I – VII	1 022 000
D. Recettes provenant de la traduction	2 500 000	D. Dépenses afférentes à la traduction	
		I. Postes établis (3)	675 000
		II. Assistance temporaire	80 000
		III. Contrats de traduction extérieure	1 745 000
		Total, I – III	2 500 000
E. Autres recettes	20 000	E. Autres dépenses	20 000
Total général	7 342 000	Total général	7 342 000

(g) Service d'épargne et de prêt du personnel de l'UNESCO

RECETTES		DÉPENSES	
	Total		Total
	\$		\$
A. Intérêts sur les prêts accordés aux membres	2 700 000	I. Coûts de personnel : Postes établis (10)	2 600 000
B. Intérêts bancaires et intérêts sur les placements	10 800 000	II. Coûts administratifs	340 000
		III. Assurance sur prêts	170 000
		IV. Frais d'exploitation informatique	140 000
		V. Autres coûts	200 000
		Total, I – V	3 450 000
		VI. Contribution aux honoraires du Commissaire aux comptes	24 800
		VII. Contribution aux frais d'abonnement à des services bancaires	105 000
		Total, VI – VII	3 579 800
		Intérêts versés aux membres et réserves	9 920 200
Total général	13 500 000	Total général	13 500 000



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2016-2017

38 C/5

ADDENDUM 2

PLANS DE DÉPENSES

SUR LA BASE DES CONTRIBUTIONS
MISES EN RECOUVREMENT ATTENDUES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2016-2017

38 C/5

ADDENDUM 2

PLANS DE DÉPENSES

SUR LA BASE DES CONTRIBUTIONS
MISES EN RECouvreMENT ATTENDUES

Publié en 2015
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

Crédit photo de la couverture : © Shutterstock / Godruma

© UNESCO 2015
Imprimé en France

Table des matières

	Paragraphe	Page
Introduction		5
Résumé des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires		7
Titre I – Politique générale et Direction		
I.A – Organes directeurs	00101-00106	11
I.B – Direction	00201-00604	13
Chapitre 1 – Direction générale	00201	13
Chapitre 2 – Bureau exécutif de la Directrice générale	00301	14
Chapitre 3 – Évaluation et audit	00401-00405	16
Chapitre 4 – Normes internationales et affaires juridiques	00501-00503	17
Chapitre 5 – Éthique	00601-00604	19
I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	00701	20
Titre II – Programmes et Services liés au programme		
II.A – Programmes	01000-07006	21
Grand programme I – Éducation	01000-01603	23
Grand programme II – Sciences exactes et naturelles	02000-02208	53
Grand programme III – Sciences sociales et humaines	03000-03034	81
Grand programme IV – Culture	04000-04032	99
Grand programme V – Communication et information	05000-05021	119
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	06000-06029	139
Gestion des bureaux hors Siège	07000-07006	149
II.B – Services liés au programme	08100-08618	153
Chapitre 1 – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	08101-08115	155
Chapitre 2 – Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	08201-08223	157
Chapitre 3 – Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	08301-08306	159
Chapitre 4 – Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	08401-08406	161
Chapitre 5 – Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	08501-08503	163
Chapitre 6 – Relations extérieures et information du public	08601-08618	163

	Paragraph	Page
II.C – Programme de participation et bourses	09000-09201	169
Chapitre 1 – Programme de participation	09101-09103	170
Chapitre 2 – Programme de bourses	09201	170
Titre III – Services internes		
III.A – Gestion des ressources humaines	10000-10002	174
III.B – Gestion financière	11000-11005	176
III.C – Gestion des services de soutien	12000-12019	179
III.D – Gestion des systèmes d’information et des communications		181
Réserves pour les ajustements d’effectifs et pour les engagements à long terme au titre de l’assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)		183
Titre IV – Remboursement d’emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE		185
Titre V – Augmentations prévisibles des coûts		187
Annexes		
Annexe 1	Récapitulatif, par axe d’action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires – Plans de dépenses de 507 M\$ et 518 M\$	190
Annexe 2	Tableau récapitulatif des postes établis pour le Programme ordinaire, par classe, pour les plans de dépenses de 507 M\$ et 518 M\$	194

Introduction

Conformément à la décision 195 EX/13, deux plans de dépenses ont été établis, l'un de 507 millions de dollars et l'autre de 518 millions de dollars, qui correspondent respectivement aux scénarios CNZ (653 M\$) et CNZ+ (667 M\$) du Projet de 38 C/5. Le renforcement de 11 millions de dollars prévu au titre du plan de dépenses de 518 M\$ (CNZ+) par rapport à celui de 507 M\$ a été intégralement alloué aux cinq grands programmes et à l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Par conséquent, pour toutes les lignes budgétaires autres que celles des cinq grands programmes et de l'ISU, les crédits budgétaires au titre des deux plans de dépenses sont les mêmes. Par ailleurs, en ce qui concerne les cinq grands programmes, tout a été mis en œuvre pour que le budget établi au titre du plan de dépenses de 507 M\$ soit conforme aux priorités de financement fixées dans la décision 5 X/EX/2, en tenant compte de l'ensemble des ressources disponibles (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires), selon l'approche de la budgétisation axée sur les résultats (RBB).

Résumé des ressources du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires

Budget ordinaire	38 C/5 Plan de dépenses CNZ (507 M\$)			Renforcement	38 C/5 Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget de fonctionnement	Budget de personnel	Total		Budget de fonctionnement	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
TITRE I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION								
A. Organes directeurs	7 696 800	2 100 500	9 797 300	–	7 696 800	2 100 500	9 797 300	–
B. Direction	2 274 900	16 159 200	18 434 100	–	2 274 900	16 159 200	18 434 100	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	16 794 900	–	16 794 900	–	16 794 900	–	16 794 900	–
TOTAL, TITRE I	26 766 600	18 259 700	45 026 300	–	26 766 600	18 259 700	45 026 300	2 981 000
TITRE II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME								
A. Programmes								
Éducation	27 899 900	51 386 000	79 285 900	3 972 600	31 872 500	51 386 000	83 258 500	84 573 700
Sciences exactes et naturelles (dont COI)	11 754 900	34 259 400	46 014 300	2 294 100	12 480 100	35 828 300	48 308 400	187 385 100
Sciences sociales et humaines	2 540 700	7 132 100	9 672 800	482 200	2 748 400	7 406 600	10 155 000	6 262 000
Culture	5 350 400	17 528 900	22 879 300	1 145 200	6 495 600	17 528 900	24 024 500	25 419 100
Communication et information	9 558 000	33 042 900	42 600 900	2 114 900	11 672 900	33 042 900	44 715 800	46 151 900
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	5 333 600	16 703 200	22 036 800	1 101 900	6 435 500	16 703 200	23 138 700	16 712 600
Gestion des unités hors Siège	7 323 500	–	7 323 500	371 300	7 694 800	–	7 694 800	–
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	25 101 100	55 635 200	80 736 300	–	25 101 100	55 635 200	80 736 300	1 224 500
Total, II.A	92 321 400	208 555 600	300 877 000	11 000 000	101 752 500	210 124 500	311 877 000	361 466 900
B. Services liés au programme								
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	598 500	3 574 900	4 173 400	–	598 500	3 574 900	4 173 400	–
2. Coordination et suivi de l'action pour la mise en œuvre de l'égalité des genres (GE)	316 100	1 293 000	1 609 100	–	316 100	1 293 000	1 609 100	377 000
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	314 500	660 300	974 800	–	314 500	660 300	974 800	–
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	1 140 200	5 561 300	6 701 500	–	1 140 200	5 561 300	6 701 500	7 673 100
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (OKM)	318 500	4 398 500	4 717 000	–	318 500	4 398 500	4 717 000	2 775 200
6. Relations extérieures et information du public (ERI)	1 454 200	18 220 000	19 674 200	–	1 454 200	18 220 000	19 674 200	891 400
Total, II.B	4 142 000	33 708 000	37 850 000	–	4 142 000	33 708 000	37 850 000	11 716 700
C. Programme de participation et bourses	11 986 900	1 562 800	13 549 700	–	11 986 900	1 562 800	13 549 700	–
TOTAL, TITRE II	108 450 300	243 826 400	352 276 700	11 000 000	117 881 400	245 395 300	363 276 700	373 183 600
TITRE III – SERVICES INTERNES								
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	16 460 600	12 697 700	29 158 300	–	16 460 600	12 697 700	29 158 300	530 400
B. Gestion financière (BFM)	947 200	11 394 300	12 341 500	–	947 200	11 394 300	12 341 500	4 140 400
C. Gestion des services de soutien (MSS)	7 331 700	28 888 800	36 220 500	–	7 331 700	28 888 800	36 220 500	11 793 600
D. Gestion des systèmes d'information et des communications	1 158 800	8 510 100	9 668 900	–	1 158 800	8 510 100	9 668 900	819 000
TOTAL, TITRE III	25 898 300	61 490 900	87 389 200	–	25 898 300	61 490 900	87 389 200	17 283 400
TOTAL, TITRES I – III	161 115 200	323 577 000	484 692 200	11 000 000	170 546 300	325 145 900	495 692 200	393 448 000
Réserve pour les reclassements/reconnaissance du mérite	–	–	–	–	–	–	–	–
Réserves pour les ajustements d'effectifs et pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	–	3 406 100	3 406 100	–	–	3 406 100	3 406 100	–
TITRE IV – REMBOURSEMENT DES PRÊTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE ET LE BÂTIMENT DU BIE	14 082 400	–	14 082 400	–	14 082 400	–	14 082 400	–
TITRE V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS	–	4 819 300	4 819 300	–	–	4 819 300	4 819 300	–
TOTAL, TITRES I – V	175 197 600	331 802 400	507 000 000	11 000 000	184 628 700	333 371 300	518 000 000	393 448 000

(1) Projets à mettre en œuvre en 2014-2015 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, incluant les postes financés par les recettes perçues au titre des dépenses d'appui au programme.

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

Titre I – Politique générale et Direction

Titre I – 1

Budget ordinaire				Total 38 C/5 proposé 507 M\$ / 518 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
Politique générale et Direction		Budget opérationnel	Budget de personnel		
		\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs		7 696 800	2 100 500	9 797 300	–
B. Direction					
Chapitre 1	Direction	876 000	1 698 600	2 574 600	–
Chapitre 2	Cabinet de la Directrice générale	600 500	4 432 300	5 032 800	2 082 000
Chapitre 3	Évaluation et audit	513 700	5 163 300	5 677 000	899 000
Chapitre 4	Normes internationales et affaires juridiques	188 100	4 204 700	4 392 800	–
Chapitre 5	Bureau de l'éthique	96 600	660 300	756 900	–
Total, Titre I.B		2 274 900	16 159 200	18 434 100	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (Budget opérationnel)		16 794 900	–	16 794 900	–
Total, Titre I		26 766 600	18 259 700	45 026 300	2 981 000

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre I – 2

Postes de dépenses		Budget ordinaire			Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 507 M\$ / 518 M\$	
		\$	\$	\$	\$
A. Organes directeurs					
I.	Personnel (postes établis)		2 100 500	2 100 500	–
II.	Autres dépenses :				
	Conférence générale				–
	Honoraires pour les audits externes	434 000		434 000	
	Voyages des participants (délégués)	130 000		130 000	
	Services d'interprétation, de traduction et de documentation	2 510 000		2 510 000	
	Autres dépenses afférentes au fonctionnement de la Conférence	236 600		236 600	
	Sous-total, Conférence générale	3 310 600	–	3 310 600	–
	Conseil exécutif				–
	Voyages et indemnités de subsistance des membres du Conseil	997 000		997 000	
	Services d'interprétation, de traduction et de documentation	2 740 000		2 740 000	
	Autres dépenses afférentes au fonctionnement du Conseil exécutif	649 200		649 200	
	Sous-total, Conseil exécutif	4 386 200	–	4 386 200	–
	Total, Titre I.A	7 696 800	2 100 500	9 797 300	–

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 507 M\$/518 M\$	
	\$	\$	\$	\$
B. Direction				
Chapitre 1 Direction				
I. Personnel (postes établis)		1 698 600	1 698 600	-
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	-		-	
Heures supplémentaires	20 000		20 000	
Soutien du leadership exécutif aux États membres	600 000		600 000	
Consultants et experts	-		-	
Services contractuels	-		-	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	120 000		120 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	91 000		91 000	
Autres charges	45 000		45 000	
Total, Chapitre 1	876 000	1 698 600	2 574 600	-
Chapitre 2 Cabinet de la Directrice générale				
I. Personnel (postes établis)		4 432 300	4 432 300	1 355 000
II. Autres dépenses :				727 000
Soutien du leadership exécutif aux États membres	400 000		400 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	200 500		200 500	
Total, Chapitre 2	600 500	4 432 300	5 032 800	2 082 000
Chapitre 3 Évaluation et audit				
I. Personnel (postes établis)		5 163 300	5 163 300	899 000
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	20 000		20 000	
Heures supplémentaires	30 000		30 000	
Missions du personnel	150 000		150 000	
Consultants et experts	60 000		60 000	
Services contractuels	92 000		92 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	161 700		161 700	
Autres charges	-		-	
Total, Chapitre 3	513 700	5 163 300	5 677 000	899 000
Chapitre 4 Normes internationales et affaires juridiques				
I. Personnel (postes établis)		4 204 700	4 204 700	-
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	-		-	
Heures supplémentaires	-		-	
Missions du personnel	45 000		45 000	
Consultants et experts	7 000		7 000	
Services contractuels	10 000		10 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	123 100		123 100	
Autres charges	3 000		3 000	
Total, Chapitre 4	188 100	4 204 700	4 392 800	-
Chapitre 5 Bureau de l'éthique				
I. Personnel (postes établis)		660 300	660 300	-
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	-		-	
Heures supplémentaires	-		-	
Missions du personnel	48 000		48 000	
Consultants et experts	-		-	
Services contractuels	25 000		25 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	-		-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	23 600		23 600	
Autres charges	-		-	
Total, Chapitre 5	96 600	660 300	756 900	-
Total, Titre I.B	2 274 900	16 159 200	18 434 100	2 981 000

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 507 M\$ / 518 M\$	
	\$	\$	\$	\$
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies (Budget opérationnel)				
1.	Commission de la fonction publique internationale (CFPI)	680 000	680 000	
2.	École des cadres du système des Nations Unies	50 000	50 000	
3.	UN Cares et Programme des Nations Unies sur le développement de carrière et la mobilité du personnel	-	-	
4.	Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion :			
	- Réseau gestion des ressources humaines	110 000	110 000	
	- Réseau finances et budget	75 000	75 000	
	- Activités de coordination relatives aux TIC	70 000	70 000	
5.	Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents	2 000 000	2 000 000	
6.	Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes	44 000	44 000	
7.	Corps commun d'inspection des Nations Unies	450 000	450 000	
8.	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation	20 000	20 000	
9.	Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU	3 677 100	3 677 100	
10.	Sécurité du personnel hors Siège	9 000 000	9 000 000	
11.	Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	374 000	374 000	
12.	Assurance contre les actes de malveillance	244 800	244 800	
	Total, Titre I.C	16 794 900	-	16 794 900
	Total, Titre I	26 766 600	18 259 700	45 026 300
				2 981 000

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

I.A – Organes directeurs

L'application du plan de dépenses de 507 M\$ aura pour conséquences :

- Un renforcement temporaire moindre, pendant la durée des sessions des organes directeurs, des équipes de SCX et SCG, dont les effectifs permanents ont déjà été réduits au strict minimum (à la suite de suppressions de postes, de redéploiements, de départs à la retraite, etc.) ;
- L'incapacité de fournir aux services de CLD le soutien additionnel nécessaire pendant les sessions des organes directeurs (les coûts afférents à la documentation sur papier et à la traduction ayant été considérablement réduits ; rattrapage du retard pris dans l'établissement des comptes rendus *in extenso* et analytiques ; production des très utiles brochures d'information de GBS) ;
- Des délais prolongés dus au retard pris dans l'archivage adéquat des dossiers (GBS étant le dépositaire d'un important stock de documents) ;
- Une réduction du nombre de réunions spéciales en rapport avec le Conseil exécutif selon les besoins (p. ex. examen des priorités de programme ; débats sur les orientations budgétaires tenues en dehors des sessions normales du Conseil ; réunions du Groupe préparatoire et/ou de groupes de travail ; séance d'information des nouveaux représentants au Conseil ; réunions d'information intersessions du Conseil ; séances d'information des délégations permanentes avant la Conférence générale, etc.) ;

- Des difficultés à assurer l'universalité du Conseil exécutif et de la Conférence générale en prenant en charge les coûts de voyage additionnels de certains représentants ou délégués faisant face à des situations difficiles (p. ex. situations de post-conflit ou de post-catastrophe, pays en développement ou autres pays en transition confrontés à des difficultés économiques majeures, petits États insulaires en développement du Pacifique ne pouvant encore supporter les frais de voyage sur de longues distances, etc.), l'aide aux voyages n'étant accordée qu'aux seuls PMA.

Résultat escompté 1 : Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement de la Conférence générale

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Dépenses budgétaires maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier – Poursuite des efforts de rationalisation de l'ordre du jour, de la planification des séances et des méthodes de travail

Résultat escompté 2 : Amélioration de la rationalité et du rapport coût-efficacité du fonctionnement du Conseil exécutif

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
2. Dépenses budgétaires maîtrisées	<ul style="list-style-type: none"> – Nouveaux progrès dans la réduction de la consommation de papier – Poursuite des efforts de rationalisation visant à remédier à l'éparpillement des points en les regroupant et en les recentrant afin d'accroître l'efficacité et les économies – Meilleure planification des séances grâce à une planification préalable des créneaux horaires des séances prolongées et des séances nocturnes afin de réduire les coûts d'interprétation et autres frais
3. Poursuite de la modification des méthodes de travail en vue d'accroître l'efficacité	<ul style="list-style-type: none"> – Optimisation de l'organisation des réunions thématiques et d'information – Propositions pour permettre aux États membres qui le souhaitent de renoncer à recevoir une version papier des documents – Poursuite des efforts de rationalisation visant à éviter l'éparpillement des points dans les rapports sur le suivi des décisions du Conseil exécutif et des résolutions de la Conférence générale (document EX/5) grâce à des regroupements appropriés

I.B – Direction

Chapitre 1 – Direction générale

L'application du plan de dépenses de 507 M\$ se traduira par une réduction des crédits investis dans l'agenda de la réforme, ce qui aura des effets négatifs sur l'efficacité et la pertinence de l'Organisation.

Résultat escompté 1 : Leadership et direction sur le plan exécutif

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Réduction des risques en termes de politiques, de réputation et de gestion au niveau de la direction grâce au renforcement du contrôle et de l'obligation redditionnelle, et réduction en parallèle du temps consacré au contrôle	– <i>Amélioration de la gouvernance interne au sein de l'Équipe de direction ainsi que de l'adéquation entre l'action de l'Organisation et l'agenda global</i>
2. Amélioration des mesures de suivi et de l'obligation redditionnelle de l'Équipe de direction	– <i>Amélioration de la régularité et de l'efficacité du suivi des décisions managériales et des missions de la Directrice générale</i>

Résultat escompté 2 : Mise en place des conditions essentielles – cohérence interne, régulation interne et adéquation avec les objectifs stratégiques – pour assurer une direction stratégique efficace, un soutien aux États membres et l'obtention de résultats

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Utilisation efficace de la plate-forme électronique de l'Équipe de direction pour susciter le travail en équipe, le changement et la réflexion stratégique en vue d'une amélioration de la performance de l'Organisation	– <i>Renforcement de la collégialité et du travail en équipe au sein de l'Équipe de direction, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des priorités essentielles de l'Organisation</i>
2. Renforcement de la capacité de l'Équipe de direction à réduire au minimum les risques en termes de politiques, de réputation et de gestion grâce à un meilleur alignement sur l'orientation stratégique de l'Organisation et au respect des politiques, procédures et processus	– <i>Vérification de la cohérence interne à l'échelle de l'Organisation et alignement sur l'orientation stratégique fixée par les décisions et documents des organes directeurs</i>
3. État d'avancement de l'initiative d'adaptation aux objectifs visés de l'UNESCO en vue de renforcer l'exécution effective du programme et de rationaliser les processus d'organisation des tâches	– <i>Renforcement de la rationalisation des processus/tâches courants au niveau des secteurs, qu'il s'agisse de secteurs de programme ou non</i>

Chapitre 2 – Bureau exécutif de la Directrice générale

L'application du plan de dépenses de 507 M\$ aura pour conséquences :

- Un moindre soutien à la formulation des politiques et un examen moins poussé des processus sur le plan du suivi analytique ;
- Une participation réduite aux initiatives et processus à l'échelle du système des Nations Unies, avec des effets négatifs sur la présence et le positionnement de l'UNESCO auprès de ses États membres et au sein du système des Nations Unies, qui viendront saper encore un peu plus la pertinence de l'UNESCO et la reconnaissance de ses fonctions spécifiques (par exemple action normative, établissement des politiques) ;
- Une réduction des orientations générales et de l'aide au suivi fournies aux hauts responsables.

Résultat escompté 1 : Soutien de qualité et en temps voulu à la Directrice générale sur un large éventail de questions stratégiques, politiques, administratives et de gestion en rapport avec l'action de l'Organisation, y compris un engagement effectif auprès des États membres

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Satisfaction accrue des États membres en ce qui concerne la préparation des visites de la Directrice générale, la participation à ses visites et leur suivi, et amélioration de l'impact correspondant sur la visibilité, le rayonnement et le positionnement de l'Organisation	– <i>Mise en place de modalités opérationnelles en vue d'une interaction accrue entre les secteurs de programme et les autres</i>
2. Réponse efficace et en temps voulu aux États membres	– <i>Positionnement et leadership d'ensemble plus stratégiques au niveau des pays</i>
3. Augmentation du nombre de recommandations formulées par ODG en matière de gestion, de contrôle et de conformité	– <i>Fourniture, en temps voulu, d'un appui efficace axé sur les services aux secteurs de programme et aux autres secteurs</i>

Résultat escompté 2 : Consolidation de la position stratégique de l'Organisation en termes de leadership et d'activités au sein du système des Nations Unies, grâce à une supervision et à des interactions effectives avec les bureaux de liaison de l'UNESCO, notamment pour ce qui est de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies concernant la mise en œuvre effective de la priorité globale Égalité des genres, conformément au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que des interventions d'urgence en faveur des pays en situation de post-conflit, de transition ou de post-catastrophe

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
<p>1. Renforcement de la concordance, de la cohérence et de la constance des messages de l'UNESCO à l'échelle mondiale, au sein du système des Nations Unies et vis-à-vis des États membres</p>	<p>– <i>Maintien de la présence et de la position de l'UNESCO dans les États membres et au sein du système des Nations Unies en aidant les secteurs de programme à prendre part aux mécanismes de coordination interinstitutions et au processus de réforme à l'échelle du système des Nations Unies</i></p>

Résultat escompté 3 : Coordination et interaction effectives avec les hauts responsables de l'ensemble des secteurs de programme et des services internes – y compris ceux qui relèvent directement de la Direction générale – et suivi

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
<p>1. Recours accru aux mécanismes courants de prise de décision par l'Équipe de direction</p>	<p>– <i>Optimisation des processus décisionnels</i></p>
<p>2. Mise à profit efficace des réunions d'information d'ODG dans la définition des orientations stratégiques et l'élaboration des programmes</p>	<p>– <i>Maintien de l'appui aux secteurs de programme et aux autres secteurs en matière d'orientations stratégiques et de suivi</i></p>

Chapitre 3 – Évaluation et audit

L'application du plan de dépenses de 507 M\$ aura pour conséquences :

- Une réduction du champ d'évaluation des priorités stratégiques et transversales de l'UNESCO, qui limitera les apports au futur Rapport stratégique sur les résultats ;
- Une capacité moindre en matière d'assurance qualité du système d'évaluations décentralisées ;
- Un moindre volume de données collecté lors des missions d'évaluation sur le terrain ;
- Un niveau d'assurance limité (par rapport à ce qui est souhaité) concernant l'efficacité du système de contrôles internes. Cela est dû principalement à une couverture plus restreinte des audits internes relatifs aux bureaux hors Siège et aux instituts de catégorie 1. L'effet sera en partie compensé par des audits « à distance » et une analytique améliorée des données. En outre, l'expertise externe venant compléter les compétences internes en matière d'audit sera réduite au minimum, ce qui affaiblira l'assurance globale dans des domaines spécialisés comme les systèmes informatiques.
- La formation et le perfectionnement professionnels continus du personnel spécialisé resteront nettement en deçà des normes professionnelles.

Résultat escompté 1 : Renforcement des mécanismes de gestion des risques, de contrôle, de conformité et d'efficacité de l'UNESCO

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Nombre d'exemple significatifs résultant de produits et services d'IOS (par exemple : audit, recommandations et activités de conseil)	– Au moins 6 exemples significatifs par an
2. Degré d'assurance offert par IOS en matière de gestion des risques et de contrôle à l'UNESCO	– Assurance limitée quant à la conception et au fonctionnement des processus de gestion des risques et de contrôle

Résultat escompté 2 : Renforcement de la culture de l'évaluation et de la gestion axée sur les résultats à l'UNESCO grâce à des activités d'évaluation ciblées ainsi qu'à des services consultatifs à l'appui de l'amélioration de l'apprentissage organisationnel, de l'amélioration du programme et d'une obligation redditionnelle renforcée

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Utilisation, par les décideurs de l'UNESCO, des résultats des évaluations pour orienter l'élaboration de politiques et programmes	– Mention, dans les plans d'action et les documents relatifs aux politiques et programmes, des améliorations apportées (au moins 4 exemples par an)
2. Utilisation, par le personnel des secteurs de programme, des documents d'orientation d'IOS et recours à l'assistance technique d'IOS pour évaluer les activités extrabudgétaires	– Suivi d'au moins 50 % du portefeuille extrabudgétaire de l'UNESCO en termes de qualité, et appui technique fourni sur demande

Résultat escompté 3 : Renforcement de l'obligation redditionnelle et du respect des règles et règlements à l'UNESCO

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Pourcentage de plaintes qui sont prises en charge et de dossiers ouverts dans un délai de 10 jours ouvrables	– 100 % des plaintes reçues sont prises en charge dans un délai de 10 jours ouvrables
2. Pourcentage d'investigations menées à bien en temps utile	– Au moins 90 % d'investigations menées à bien moins de six mois après réception des plaintes

Chapitre 4 – Normes internationales et affaires juridiques

L'application du plan de dépenses de 507 M\$ amoindrirait la capacité de LA de s'acquitter de toutes ses fonctions. Cela aura des conséquences sur la gestion de l'Organisation et la mise en œuvre du programme, ainsi que sur le respect du cadre de réglementation de l'Organisation, accroîtra les risques juridiques, exposera l'Organisation à un risque accru de difficultés sur le plan juridique et en ce qui concerne sa réputation. Voici quelques exemples des domaines dans lesquels la diminution des ressources affectera le travail de LA au détriment de l'Organisation, des organes directeurs, des organes de suivi des traités, des centres et instituts, etc. :

- La fourniture d'avis et de conseils juridiques aux bureaux hors Siège de l'UNESCO, à ses programmes et services administratifs, à ses organes directeurs (Conférence générale, Conseil exécutif et organes subsidiaires), aux États membres, aux instituts de l'UNESCO, aux secrétariats et organes de suivi des traités et conventions, et aux programmes internationaux et intergouvernementaux et commissions et comités internationaux, etc ;
- La protection des intérêts de l'Organisation en ce qui concerne :
 - (a) les négociations et litiges contractuels avec les partenaires du secteur privé, y compris ceux qui apportent un soutien extrabudgétaire ;
 - (b) les questions de recrutement et d'emploi, y compris le respect du cadre réglementaire de l'Organisation et la défense de celle-ci devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (TAOIT) ;
- L'amélioration et le renforcement de la gestion par l'Organisation des contrats, des effectifs et autres questions administratives ou de gestion, notamment par :
 - (a) l'examen des formulaires standards ou modèles de contrats existants, et l'élaboration de nouveaux modèles selon que de besoin ;
 - (b) le développement de la formation des responsables de haut niveau (au Siège et hors Siège) à la négociation de contrats et au traitement des litiges ;
 - (c) le développement de la formation des gestionnaires à tous les aspects de la gestion du personnel afin de réduire le nombre de plaintes, de litiges et d'affaires portées devant le TAOIT ;
 - (d) l'examen du système de justice interne de l'UNESCO (en vue d'améliorer son efficacité et le taux de satisfaction) ;

- (e) l'examen des procédures afin de s'assurer que les instituts de l'UNESCO sont gérés de manière pleinement conforme aux principes directeurs et règles en vigueur au sein de l'Organisation ;
- (f) le soutien à la rédaction et à l'examen des circulaires administratives, ainsi que des modifications ou de la révision du Manuel des ressources humaines et du Manuel administratif ;
- Le soutien (avis émis au sujet des conventions et des règlements intérieurs) aux Conventions et organes de suivi des traités, aux programmes internationaux et intergouvernementaux et aux commissions et comités internationaux ;
 - La coordination et le suivi de la mise en œuvre des instruments normatifs, avec des difficultés particulières s'agissant de fournir des avis juridiques et d'assurer la cohérence des approches entre les documents établis pour des réunions statutaires différentes, ainsi que la mise à jour régulière du site Internet avec des informations relatives aux instruments normatifs.

Résultat escompté 1 : Gestion de l'Organisation et mise en œuvre du programme dans le respect des règles et règlements

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Avis juridiques de qualité donnés à l'Organisation et à ses organes directeurs	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification de la conformité des documents rédigés pour les organes directeurs de l'Organisation – Secrétariat du Comité CR du Conseil exécutif – Secrétariat du Comité juridique et du Comité de vérification des pouvoirs de la Conférence générale
2. Protection efficace des droits de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> – Rappel des privilèges et immunités en réponse aux actes de procédures judiciaires – Protection du nom de l'UNESCO lors de la conclusion d'accords – Représentation de l'UNESCO dans le cadre de différends de droit privé – Vérification du respect des règles concernant les activités et le personnel
3. Révision et amélioration des règles internes de l'Organisation relatives à ses activités, ses finances et ses biens afin de mieux protéger ses intérêts	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification des révisions du Manuel administratif – Vérification des révisions du Manuel des ressources humaines
4. Conseils juridiques avisés pour la mise en place et le fonctionnement des organes intergouvernementaux chargés de la mise en œuvre des conventions, ainsi que des organes nouvellement constitués	<ul style="list-style-type: none"> – Vérification de la conformité juridique des documents de travail des principales conventions
5. Coordination du suivi des instruments normatifs de l'Organisation	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de la vérification du respect des procédures adoptées par le Conseil en matière de suivi

Chapitre 5 – Éthique

Résultat escompté 1 : Instauration dans l'Organisation d'un environnement de travail éthique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
<p>1. Avis confidentiels dispensés à tous les employés de l'UNESCO sur des questions générales et spécifiques liées à l'éthique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Maintien de l'actuel registre confidentiel regroupant l'ensemble des demandes, suites données et conseils prodigués</i> – <i>Accusé de réception des demandes en temps voulu</i>
<p>2. Traitement confidentiel par le Bureau de l'éthique des allégations de faute ou d'actes répréhensibles sur le plan éthique imputés à des employés de l'UNESCO afin de donner suite aux plaintes officieuses et officielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Conservation de dossiers actualisés, complets et confidentiels concernant les plaintes reçues, les entretiens réalisés et les plans d'action convenus avec les requérants et les tiers</i>
<p>3. Les employés concernés produiront une déclaration d'intérêts en soumettant au Bureau de l'éthique une première divulgation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Maintien et perfectionnement d'un système automatisé permettant de collecter, stocker et supprimer les données de manière appropriée et confidentielle, dans le respect des normes reconnues en matière de protection des données personnelles</i> – <i>Examen initial des déclarations annuelles de tous les membres du personnel de la classe P-5 et de rang supérieur</i>
<p>4. Sensibilisation accrue des membres du personnel aux questions d'éthique</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Tenue à jour des informations concernant les normes sur un site Web accessible à l'ensemble des membres du personnel</i> – <i>Mise en place d'un programme d'initiation à l'éthique en ligne</i> – <i>Publication d'un rapport annuel qui renforce le mandat du Bureau de l'éthique et sa position dans le cadre des services correspondants fournis par l'Organisation, et qui recense les tendances et les mesures prises pour résoudre les problèmes d'une manière qui respecte l'anonymat</i> – <i>Entretien de contacts avec les responsables et directeurs, en particulier hors Siège, pour assurer un accès effectif à des conseils sur les défis liés à l'éthique auxquels ils sont susceptibles d'être confrontés</i>

I.C – Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies

L'UNESCO contribue aux dépenses de fonctionnement du système des Nations Unies conformément aux accords qui prévoient les arrangements financiers et budgétaires correspondants. Le montant de 16 794 900 dollars inscrit au budget pour le Titre I.C représente une estimation. Le montant effectif des diverses contributions de l'UNESCO ne sera connu que lorsque les différents organes auront approuvé leur budget et demanderont aux institutions du système des Nations Unies qui y participent de les régler. Différents secteurs au sein du Secrétariat sont responsables de divers éléments de la participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies, dont le budget provisoire se répartit comme suit :

Responsabilité de HRM :

- Commission de la fonction publique internationale (CFPI) : 680 000 dollars
- École des cadres du système des Nations Unies : 50 000 dollars
- Réseau gestion des ressources humaines du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 110 000 dollars
- Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail : 374 000 dollars

Responsabilité de MSS :

- Contribution statutaire au Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU : 3 677 100 dollars
- Sécurité du personnel hors Siège : 9 000 000 dollars
- Assurance contre les actes de malveillance : 244 800 dollars
- Activités de coordination relatives aux TIC du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 70 000 dollars

Responsabilité de BFM :

- Réseau finances et budget du Comité de haut niveau du système des Nations Unies sur la gestion : 75 000 dollars

Responsabilité de BSP :

- Comité de haut niveau du système des Nations Unies chargé des programmes : 44 000 dollars
- Arrangements de partage des coûts relatifs aux Coordonnateurs résidents : 2 000 000 dollars

Responsabilité d'IOS :

- Corps commun d'inspection des Nations Unies : 450 000 dollars
- Groupe des Nations Unies pour l'évaluation : 20 000 dollars

A blue header banner with a white network diagram background consisting of interconnected nodes and lines.

Titre II – Programmes et Services liés au programme

II.A – Programmes

Grand programme I

Éducation

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Priorité budgétaire ⁽¹⁾	Plan de dépenses CNZ (507 M\$)				Renforcement	Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)				Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 653 M\$		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
		\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	%	\$
MLA 1 Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité		9 757 200	36 275 900	46 033 100	71%	1 019 800	10 777 000	36 275 900	47 052 900	70%	63 724 900
ER1 Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie	A	2 309 200	7 848 000	10 157 200	69%	230 300	2 539 500	7 848 000	10 387 500	68%	11 840 100
ER2 Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres	A	1 725 400	6 369 300	8 094 700	69%	181 300	1 906 700	6 369 300	8 276 000	69%	35 995 300
ER3 Renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP	A	1 581 100	5 373 600	6 954 700	70%	167 200	1 748 300	5 373 600	7 121 900	69%	6 538 900
ER4 Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation	B	1 080 200	4 793 200	5 873 400	76%	124 800	1 205 000	4 793 200	5 998 200	75%	3 107 700
ER5 Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres	A	1 978 100	7 292 000	9 270 100	71%	180 800	2 158 900	7 292 000	9 450 900	70%	3 500 600
ER6 Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences	C	699 400	2 957 100	3 656 500	76%	90 900	790 300	2 957 100	3 747 400	75%	1 975 500
ER7 Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants	B	383 800	1 642 700	2 026 500	79%	44 500	428 300	1 642 700	2 071 000	78%	766 800
MLA 2 Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables		1 884 300	7 152 900	9 037 200	76%	208 400	2 092 700	7 152 900	9 245 600	75%	8 488 500
ER8 Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives	B	743 900	2 862 500	3 606 400	75%	86 800	830 700	2 862 500	3 693 200	75%	1 325 100

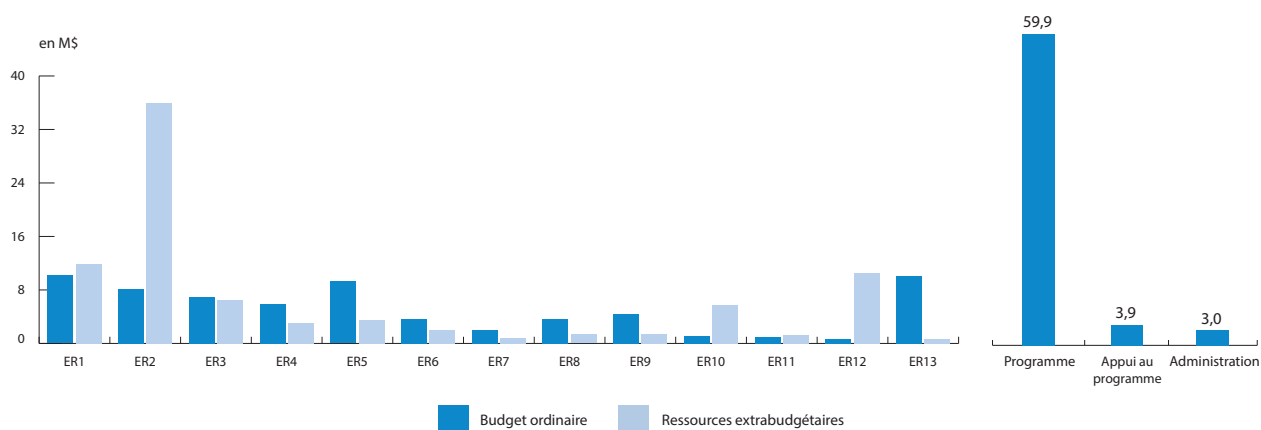
(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5 X/EX/2 et au document 37 C/6.

(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

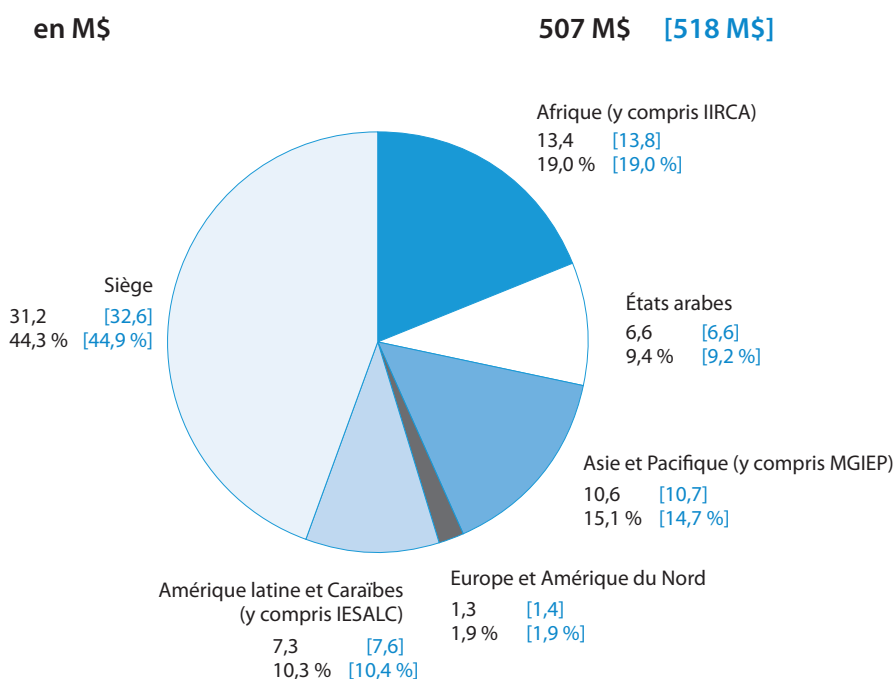
Axe d'action (MLA)/ Résultat escompté (ER)	Priorité budgétaire ⁽¹⁾	Plan de dépenses CNZ (507 M\$)				Renforcement	Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)				Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾	
		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 653 M\$		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$		
		\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	%	\$	
ER9	Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international	B	1 031 500	3 346 400	4 377 900	74%	103 800	1 135 300	3 346 400	4 481 700	74%	1 363 800
ER10	Offre par les États membres d'une éducation de qualité à la santé et au VIH, ainsi que d'une éducation complète à la sexualité contribuant à des styles de vie sains et à l'égalité des genres	C	108 900	944 000	1 052 900	88%	17 800	126 700	944 000	1 070 700	88%	5 799 600
MLA 3	Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation		3 760 200	7 957 200	11 717 400	61%	422 600	4 182 800	7 957 200	12 140 000	61%	12 360 300
ER11	Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions	C	219 000	782 100	1 001 100	72%	35 200	254 200	782 100	1 036 300	72%	1 195 300
ER12	Promotion et suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation et des progrès accomplis pour la réalisation des objectifs internationaux de l'éducation, et contribution des données recueillies au dialogue sur les politiques	C	166 100	434 900	601 000	69%	32 200	198 300	434 900	633 200	70%	10 483 400
ER13	Renforcement de l'engagement politique en faveur de l'éducation dans les agendas du développement à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et promotion des modalités de coopération	B	3 375 100	6 740 200	10 115 300	60%	355 200	3 730 300	6 740 200	10 470 500	60%	681 600
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation⁽³⁾			12 498 200	-	12 498 200	53%	2 321 800	14 820 000	-	14 820 000	58%	
	Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)		3 392 200	-	3 392 200	52%	655 900	4 048 100	-	4 048 100	57%	
	Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)		3 586 600	-	3 586 600	52%	693 600	4 280 200	-	4 280 200	57%	
	Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)		1 313 500	-	1 313 500	52%	253 900	1 567 400	-	1 567 400	57%	
	Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)		601 300	-	601 300	52%	116 300	717 600	-	717 600	57%	
	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)		1 659 600	-	1 659 600	52%	321 300	1 980 900	-	1 980 900	57%	
	Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)		1 452 000	-	1 452 000	52%	280 800	1 732 800	-	1 732 800	57%	
	Institut UNESCO Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)		493 000	-	493 000	100%	-	493 000	-	493 000	100%	
Total, Grand programme I			27 899 900	51 386 000	79 285 900	67%	3 972 600	31 872 500	51 386 000	83 258 500	67%	84 573 700

- (1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5 X/EX/2 et au document 37 C/6.
- (2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.
- (3) Les montants pour les instituts pour l'éducation représentent les allocations financières au titre du budget ordinaire et pourraient être utilisés par la suite pour financer les coûts opérationnels et/ou de personnel. Les instituts peuvent aussi recevoir directement d'autres fonds extrabudgétaires qui ne sont pas inclus dans le présent tableau.

Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme / Appui au programme / Administration) pour le Plan de dépenses CNZ (507 M\$) du Projet de 38 C/5



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour les Plans de dépenses (507 M\$ et 518 M\$) du Projet de 38 C/5



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
Plan de dépenses de 507 M\$	5 646 800	20,2	2 070 100	7,4
Plan de dépenses de 518 M\$	5 662 000	17,8	2 306 000	7,2

Grand programme I – Éducation

Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le grand programme I a vu ses priorités, son budget et sa dotation en personnel ajustés conformément au plan de dépenses de 507 M\$. Des postes vacants ont été supprimés, des tâches réaffectées à un nombre réduit de membres du personnel essentiels au titre du Programme ordinaire, et les contributions financières aux instituts de catégorie 1 réduites. Néanmoins, des ressources extrabudgétaires supplémentaires ont été mobilisées, permettant pour certaines d'entre elles de compenser la diminution des crédits alloués aux activités opérationnelles au titre du Programme ordinaire.

Les propositions concernant le grand programme I dans l'hypothèse d'un budget CNZ ou CNZ+ se fondent sur la situation de l'exercice biennal précédent. Dans le cas d'un plan de dépenses de 507 M\$, l'impact sur la capacité de l'Organisation à produire les résultats attendus et répondre aux demandes croissantes de ses États membres serait important, ainsi que sur sa capacité à assumer efficacement son rôle de chef de file et de coordonnatrice dans la réalisation de l'ODD relatif à l'éducation.

L'enveloppe budgétaire pour les coûts de personnel se situe déjà à un niveau dangereusement bas et, de ce fait, devrait demeurer inchangée dans les deux scénarios CNZ et CNZ+. En conséquence, il faudrait réduire le champ de certaines des activités opérationnelles de l'UNESCO, tout en recentrant encore le programme et en donnant la priorité aux actions en faveur de l'Afrique et des pays les plus démunis. C'est ainsi que, comme le montrent les tableaux budgétaires pour le grand programme I, les fonds du Programme ordinaire alloués aux activités opérationnelles seraient en deçà du seuil minimal de 80 % dans le scénario CNZ pour des domaines d'action tels que les politiques sectorielles (résultat escompté 1), l'alphabétisation (résultat escompté 2), l'EFTP (résultat escompté 3) et les enseignants (résultat escompté 5) classés parmi les priorités budgétaires élevées par les États membres. Si l'on maintenait les effectifs à leur niveau minimal, les réductions du budget du Programme ordinaire devraient être compensées par de forts accroissements des fonds extrabudgétaires. On prévoit que l'évolution positive du soutien des donateurs enregistrée durant l'exercice 2014-2015 se poursuivra au cours de l'exercice suivant. À ce jour, les fonds extrabudgétaires ayant fait l'objet d'engagements fermes pour la période 2016-2017 s'élèvent à 82,6 millions de dollars, dont 44 % pour l'alphabétisation, 14 % pour les politiques sectorielles et de l'éducation, 12 % pour le droit à l'éducation, 8 % pour l'EFTP et 7 % pour l'éducation à la santé. La difficulté reste toutefois de maintenir le juste équilibre entre la source de financement de base (Programme ordinaire) et un recours excessif aux fonds extrabudgétaires, qui n'est pas toujours durablement viable.

La part des fonds du Programme ordinaire alloués aux activités relatives à la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage (résultat escompté 6), à l'éducation à la santé (résultat escompté 10), à la recherche et aux études prospectives en matière d'éducation (résultat escompté 11), et au suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation (résultat escompté 12) excède le plafond fixé par les États membres lors de l'exercice de classement des priorités budgétaires. Cela a été nécessaire pour conserver le niveau de dotation en personnel minimal qu'exige l'exécution efficace des tâches dans ces domaines, compte tenu aussi de ce que les fonds extrabudgétaires sont déjà engagés pour la mise en œuvre des activités opérationnelles.

Comme cela a été le cas pour l'exercice biennal 2014-2015, un plan de dépenses de 507 M\$ réduirait encore en 2016-2017 le niveau de la contribution du Secteur aux instituts de catégorie 1, et susciterait de graves préoccupations quant à la viabilité financière de ces derniers. Le problème est particulièrement flagrant pour l'ITIE et l'IESALC, car ces deux instituts sont incapables de couvrir les coûts de personnel financés par le Programme ordinaire de l'UNESCO malgré la contribution à leur financement de base versée par celle-ci au titre du Programme ordinaire. De nouvelles coupes budgétaires entraîneraient la

suppression de plusieurs postes pourvus au sein des instituts. Avec un plan de dépenses de 518 M\$, la situation serait plus favorable, sans permettre de remédier à ces problèmes.

Les tableaux ci-après présentent les indicateurs de performance et les cibles ajustées correspondantes pour 2017 du grand programme I pour chacun des deux plans de dépense, de 507 M\$ et de 518 M\$:

Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où les politiques de l'éducation ont été revues pour intégrer une perspective d'apprentissage tout au long de la vie	– 15 États membres	– 16 États membres
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où des schémas directeurs ou stratégies ou plans sectoriels nationaux pour l'éducation ont été révisés	– 12 États membres	– 12 États membres
3. Nombre de pays touchés par une crise bénéficiant d'une aide d'urgence ou d'une aide à la reconstruction	– 15 États membres	– 15 États membres

Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO pour la mise en œuvre et l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation soucieux de l'égalité des genres	– 20 pays	– 20 pays
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO ayant élaboré des programmes d'alphabétisation de qualité pour les enfants non scolarisés	– 5 pays	– 5 pays

Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à transformer l'EFTP

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>	
	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)</i>
1. Nombre de pays dont le système a évolué pour faciliter la transition des jeunes et construire des compétences pour le travail et la vie	<i>– 15 États membres</i>	<i>– 15 États membres</i>
2. Nombre d'instruments et de directives élaborés par l'UNESCO pour faire progresser le développement de l'EFTP à l'échelle mondiale et en assurer le suivi	<i>– 1 instrument et 2 directives</i>	<i>– 1 instrument et 2 directives</i>
3. Nombre de centres UNEVOC participant à des programmes et contribuant à la création de produits du savoir	<i>– 50 centres UNEVOC</i>	<i>– 50 centres UNEVOC</i>

Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>	
	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)</i>
1. Nombre de pays adhérant aux instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à l'enseignement supérieur et recevant un appui pour la mise en œuvre de ces instruments	<i>– 15 pays adhérant aux instruments</i> <i>– 3 pays soutenus dans la mise en œuvre de ces instruments juridiques</i>	<i>– 15 pays adhérant aux instruments</i> <i>– 3 pays soutenus dans la mise en œuvre de ces instruments juridiques</i>
2. Organisation de conférences internationales et régionales avec l'appui de l'UNESCO sur les grandes questions politiques touchant à l'enseignement supérieur, notamment aux modèles d'enseignement et d'apprentissage axés sur la technologie	<i>– Organisation de 2 conférences internationales ou régionales</i>	<i>– Organisation de 2 conférences internationales ou régionales</i>
3. Nombre de pays bénéficiant d'un soutien et qui ont entrepris une réforme de leur système d'enseignement supérieur	<i>– 4 pays soutenus</i>	<i>– 8 pays soutenus</i>

Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays qui ont entamé des réformes en vue de la révision des politiques relatives aux enseignants, une grande attention étant portée aux questions de genre	– Au moins 20 États membres (principalement en Afrique et dans la région Asie-Pacifique)	– Au moins 25 États membres (principalement en Afrique, dans la région Asie-Pacifique et dans les États arabes)
2. Nombre de pays dans lesquels la formation et le perfectionnement professionnel permanent des enseignants ont été renforcés	– Au moins 20 États membres (principalement en Afrique et dans la région Amérique latine et Caraïbes)	– Au moins 30 États membres (en Afrique, dans la région Amérique latine et Caraïbes et dans les États arabes)
3. Nombre d'institutions de formation des enseignants en Afrique subsaharienne qui ont été renforcées et sont pleinement opérationnelles	– Renforcement d'au moins 29 institutions de formation des enseignants dans le monde, dont au moins 15 dans des États membres de l'Afrique subsaharienne	– Renforcement d'un total d'au moins 40 institutions de formation des enseignants dans le monde, dont au moins 20 dans des États membres de l'Afrique subsaharienne

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays mobilisés et/ou ayant bénéficié de la création et du partage de connaissances sur la qualité de l'apprentissage	– 10 États membres (principalement dans la région Asie-Pacifique)	– 15 États membres (principalement en Afrique et dans la région Asie-Pacifique)
2. Nombre de pays soutenus où a été élaboré un programme complet et inclusif à l'appui de l'apprentissage fondé sur les compétences	– 10 États membres	– 35 États membres
3. Nombre de pays ayant développé et/ou renforcé les outils d'évaluation nationale pour la mesure des résultats d'apprentissage à la lumière du cadre mondial et des indicateurs de référence nationaux pour l'apprentissage fondé sur les compétences	– 15 États membres (principalement en Amérique latine et dans les Caraïbes)	– 20 États membres (dans les régions Amérique latine et Caraïbes et Asie-Pacifique)

Résultat escompté 7 : Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO dans l'élaboration et l'application de leurs politiques ou programmes modulables d'utilisation des TIC dans l'éducation pour faciliter la réalisation des cibles post-2015 en matière d'éducation	- 15 États membres	- 15 États membres
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO dans l'élaboration et l'application de programmes nationaux ou institutionnels fondées sur les normes visant à donner aux enseignants les moyens de faire un bon usage pédagogique des TIC, et se référant au cadre ICT-CFT de l'UNESCO	- 15 États membres	- 15 États membres
3. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO dans l'élaboration et l'utilisation de ressources éducatives libres (REL)	- 12 États membres	- 12 États membres

Résultat escompté 8 : Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays soutenus ayant intégré l'éducation à la paix et aux droits de l'homme (citoyenneté mondiale) dans leurs politiques et programmes d'éducation	- <i>Au moins 10 nouveaux pays intègrent l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la citoyenneté mondiale dans leurs politiques et programmes d'éducation</i>	- <i>Au moins 10 nouveaux pays intègrent l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la citoyenneté mondiale dans leurs politiques et programmes d'éducation</i>
2. Évaluation qualitative documentée des résultats de l'apprentissage de l'éducation à la citoyenneté mondiale	- <i>Outil d'évaluation de l'éducation à la citoyenneté mondiale utilisé par 10 pays</i>	- <i>Outil d'évaluation de l'éducation à la citoyenneté mondiale utilisé par 10 pays</i>
3. Nombre de membres du réSEAU soutenus ayant mis en œuvre des programmes et des projets de qualité dans les domaines de la paix, des droits de l'homme et d'autres priorités de l'UNESCO et des Nations Unies	- <i>20 % des membres du réSEAU</i>	- <i>20 % des membres du réSEAU</i>

Résultat escompté 9 : Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de partenaires se joignant à l'UNESCO pour lancer et mettre en œuvre le Programme d'action global pour l'EDD	– Lancement du Programme d'action global – 50 acteurs de premier plan s'associent à l'UNESCO pour mettre en œuvre le Programme d'action global	– Lancement du Programme d'action global – 55 acteurs de premier plan s'associent à l'UNESCO pour mettre en œuvre le Programme d'action global
2. Nombre de références à l'EDD dans les documents politiques au niveau international	– 5	– 5
3. Nombre de pays soutenus pour intégrer dans leurs programmes d'enseignement une approche globale de l'EDD, axée sur le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et la biodiversité	– 25 États membres	– 26 États membres

Résultat escompté 10 : Offre par les États membres d'une éducation de qualité à la santé et au VIH, ainsi que d'une éducation complète à la sexualité contribuant à des styles de vie sains et à l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays dotés d'une stratégie multisectorielle abordant le VIH dans le cadre scolaire	– 93 % (170/182) des pays incluent le secteur de l'éducation dans leurs stratégies multisectorielles	– 93 % (170/182) des pays incluent le secteur de l'éducation dans leurs stratégies multisectorielles
2. Nombre de pays dans lesquels au moins 50 % des établissements scolaires ont dispensé au cours de l'année scolaire précédente une éducation à la sexualité et au VIH fondée sur les compétences nécessaires dans la vie courante	– Au moins 72 % des 38 pays à fort impact de l'ONUSIDA en Afrique (18 sur 25)	– Au moins 72 % des 38 pays à fort impact de l'ONUSIDA en Afrique (18 sur 25)
3. Nombre de pays où le secteur de l'éducation est doté de règles et de directives pour le personnel et les élèves concernant la sécurité physique, la stigmatisation et la discrimination, le harcèlement et les abus sexuels, communiquées aux parties prenantes concernées dans les établissements d'enseignement	– Au moins 60 % des pays à fort impact de l'ONUSIDA en Afrique (15 sur 25)	– Au moins 60 % des pays à fort impact de l'ONUSIDA en Afrique (15 sur 25)

Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'analyses comparatives et d'études de cas concernant les défis qui se dessinent dans les domaines de l'éducation et de l'apprentissage réalisées aux niveaux national et régional, publiées et diffusées	<ul style="list-style-type: none"> - 2-4 études prospectives (y compris celles qui sont planifiées par des Instituts) - 3 études thématiques sur les tendances mondiales de l'éducation - 4 projets de recherche régionaux/sous-régionaux 	<ul style="list-style-type: none"> - 2-4 études prospectives (y compris celles qui sont planifiées par des Instituts) - 3 études thématiques sur les tendances mondiales de l'éducation - 4 projets de recherche régionaux/sous-régionaux
2. Nombre d'actes de colloques de recherche internationaux/régionaux organisés conjointement par l'UNESCO et ses partenaires dans le domaine de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> - 4 conférences et/ou forums sur les politiques mondiales 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 conférences et/ou forums sur les politiques mondiales
3. Publication d'un rapport prospectif mondial sur l'éducation auquel sera donné un important retentissement	<ul style="list-style-type: none"> - 1 édition du « Rapport mondial sur l'éducation » publiée dans de multiples langues 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 édition du « Rapport mondial sur l'éducation » publiée dans de multiples langues

Résultat escompté 12 : Promotion et suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation et des progrès accomplis pour la réalisation des objectifs internationaux de l'éducation, et contribution des données recueillies au dialogue sur les politiques

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Tenue de la 9e consultation sur la mise en œuvre de la Convention et de la Recommandation concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, se traduisant par une augmentation du nombre de rapports nationaux et de ratifications	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation menée à bien - Soumission de rapports dans les 6 langues ; présentation des résultats aux organes directeurs - Augmentation de 10 % du nombre de rapports nationaux - 4 nouvelles ratifications 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation menée à bien - Soumission de rapports dans les 6 langues ; présentation des résultats aux organes directeurs - Augmentation de 10 % du nombre de rapports nationaux - 4 nouvelles ratifications
2. Nombre de pays appliquant les Directives de l'UNESCO (cadre analytique) pour revoir leur législation nationale en matière d'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Application des Directives dans au moins 4 États membres - Informations reçues en retour et amélioration de l'outil 	<ul style="list-style-type: none"> - Application des Directives dans au moins 5 États membres - Informations reçues en retour et amélioration de l'outil

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>3. Renforcement du suivi du droit à l'éducation et des activités de sensibilisation par l'opérationnalisation, la mise à jour et l'enrichissement de la base de données d'appui ; rapports réguliers sur les mesures prises pour donner effet aux instruments normatifs d'ED, et préparation d'un manuel sur le droit à l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et enrichissement de la base de données - Achèvement du manuel - Établissement de rapports sur le droit à l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour et enrichissement de la base de données - Achèvement du manuel - Établissement de rapports sur le droit à l'éducation
<p>4. Nombre d'événements organisés pour le lancement du Rapport et d'articles sur le Rapport parus dans les médias, ainsi que d'exemples d'incidences sur les politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 45 événements pour le lancement des éditions 2016 et 2017 du Rapport - Au moins 550 articles parus dans les médias pour les éditions 2016 et 2017 du Rapport 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 45 événements pour le lancement des éditions 2016 et 2017 du Rapport - Au moins 550 articles parus dans les médias pour les éditions 2016 et 2017 du Rapport

Résultat escompté 13 : Renforcement de l'engagement politique en faveur de l'éducation dans les agendas du développement à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et promotion des modalités de coopération

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. Établissement de mécanismes de coordination et tenue de réunions aux niveaux mondial et régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue annuelle d'une réunion mondiale de coordination - Tenue de réunions de coordination dans chaque région tous les deux ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue annuelle d'une réunion mondiale de coordination - Tenue de réunions de coordination dans chaque région tous les deux ans
<p>2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO pour traduire l'agenda mondial en cibles nationales et/ou mettre en place des systèmes de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien apporté à 15 pays, dont des PMA 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien apporté à 20 pays, dont des PMA
<p>3. Lancement de recherches et élaboration de notes d'orientation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et diffusion de notes d'orientation dans 2 domaines thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et diffusion de notes d'orientation dans 3 domaines thématiques

Priorité globale Égalité des genres

Résultat escompté 1 : Planification, mise en œuvre et évaluation des politiques, processus et pratiques éducatives dans les États membres à travers le prisme de l'égalité et de l'autonomisation des genres

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où une analyse de genre a été appliquée à l'examen des politiques en vue d'intégrer des perspectives d'apprentissage tout au long de la vie	– 15 États membres	– 15 États membres
2. Nombre de pays soutenus dans la mise en œuvre et le développement à plus grande échelle de politiques, plans et actions d'alphabétisation réactifs en matière d'égalité des genres, dans le cadre de programmes formels et non formels, compte tenu de la situation et des besoins particuliers des femmes et des filles pas ou peu alphabétisées	– 25 États membres	– 25 États membres (dont 20 États membres pour l'alphabétisation des jeunes et des adultes et 5 pour les enfants et les jeunes non scolarisés)
3. Nombre de pays soutenus et ayant élaboré et/ou mis en œuvre des politiques et des programmes réactifs en matière d'égalité des genres qui assurent l'égalité d'accès des filles et des femmes à des choix diversifiés d'apprentissage et de développement des compétences au niveau post-primaire	– 15 États membres	– 15 États membres
4. Nombre d'États membres soutenus par l'UNESCO dans lesquels les politiques et programmes de perfectionnement professionnel du personnel éducatif sont systématiquement réexaminés du point de vue de l'égalité des genres	– 20 États membres	– 20 États membres
5. Nombre d'États membres dans lesquels la prise en compte de l'égalité des genres dans le système éducatif est accélérée par la promotion de toutes les formes d'éducation et d'apprentissage ayant un effet transformateur en la matière, entre autres l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'apprentissage des compétences de la vie courante et l'éducation pour le développement durable	– 30 États membres	– 30 États membres

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
6. Nombre d'États membres soutenus où sont dispensées une éducation sanitaire de bonne qualité et une éducation sexuelle et sur le VIH complète qui contribuent à des styles de vie sains et à l'égalité des genres	– <i>Au moins 10 États membres</i>	– <i>Au moins 10 États membres</i>
7. Nombre d'États membres déclarant se conformer aux instruments normatifs relatifs au droit à l'éducation, l'accent étant mis sur l'égalité des genres	– <i>100 % des rapports soumis par des États membres</i>	– <i>100 % des rapports soumis par des États membres</i>

Priorité globale Afrique

Programme phare 2 : Consolider les systèmes éducatifs en vue du développement durable en Afrique : améliorer l'équité, la qualité et la pertinence

Résultat escompté 1 : États membres dotés de diagnostics à jour du secteur de l'éducation et de capacités pour élaborer, mettre en œuvre et suivre des stratégies et des plans dans les politiques d'éducation, en ciblant particulièrement les enseignants à tous les niveaux y compris l'enseignement et des environnements d'apprentissage

Indicateur de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO dans lesquels des politiques relatives aux enseignants ont été mises au point ou réexaminées	– <i>Au moins 12 États membres</i>	– <i>Au moins 12 États membres</i>

Résultat escompté 2 : Élaboration et mise en œuvre effective de cadres de qualifications nationaux et régionaux pour le personnel de l'éducation

Indicateur de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays soutenus dans l'élaboration de leurs cadres de qualifications nationaux et régionaux pour le personnel de l'éducation (enseignants, formateurs d'enseignants, directeurs d'école et chefs d'établissement)	– 8 États membres	– 8 États membres

Résultat escompté 3 : Harmonisation totale des programmes de recrutement, de préparation et de perfectionnement professionnel des enseignants avec les réformes de l'éducation et des programmes scolaires de qualité

Indicateur de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'établissements de formation des enseignants en Afrique subsaharienne qui ont été renforcés et sont opérationnels	– Au moins 29 établissements de formation dans 15 États membres	– Au moins 29 établissements de formation dans 15 États membres

Résultats escomptés des activités relevant du grand programme I qui cibleront les domaines thématiques énoncés plus haut :

Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie en Afrique

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où les politiques éducatives ont été réexaminées pour intégrer une perspective d'apprentissage tout au long de la vie	– Au moins 8 États membres en Afrique	– Au moins 8 États membres en Afrique
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où des plans à l'échelle du secteur ont été réexaminés	– 4 États membres en Afrique	– 4 États membres en Afrique

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
3. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO où un système pertinent de suivi et d'évaluation à l'échelle du secteur a été créé ou renforcé et est opérationnel	– 4 États membres en Afrique	– 4 États membres en Afrique

Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités nationales pour l'intensification de programmes d'alphabétisation de qualité inclusifs et sexospécifiques

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO qui ont mis en œuvre des plans d'action sexospécifiques intensifiés	– Au moins 12 États membres en Afrique	– Au moins 12 États membres en Afrique
2. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO qui ont conçu des programmes pour une alphabétisation de qualité des enfants non scolarisés	– Au moins 4 États membres en Afrique	– Au moins 4 États membres en Afrique

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à transformer l'EFTP en Afrique

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays dont les systèmes ont été transformés en vue d'appuyer les jeunes en transition et de développer des compétences pour le travail et la vie	– Au moins 8 États membres en Afrique	– Au moins 8 États membres en Afrique
2. Nombre de centres UNEVOC participant aux programmes et contribuant à la production de savoirs	– 15 centres UNEVOC en Afrique	– 15 centres UNEVOC en Afrique

Résultat escompté 7 : Renforcement des capacités nationales en vue de l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles pour répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays adhérant aux instruments normatifs de l'UNESCO relatifs à l'enseignement supérieur et soutenus dans l'application de ces instruments	<ul style="list-style-type: none"> – 8 nouveaux États membres en Afrique adhérant aux instruments normatifs – 3 États membres en Afrique soutenus dans l'application de ces instruments juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> – 8 nouveaux États membres en Afrique adhérant aux instruments normatifs – 3 États membres en Afrique soutenus dans l'application de ces instruments juridiques
2. Conférences régionales organisées avec l'appui de l'UNESCO traitant des grandes questions de politique de l'enseignement supérieur, notamment les modèles d'enseignement et d'apprentissage axés sur la technologie	<ul style="list-style-type: none"> – 1 conférence nationale organisée en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> – 1 conférence nationale organisée en Afrique
3. Nombre de pays bénéficiant d'un appui technique dans leur réforme de l'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 3 États membres soutenus en Afrique 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 3 États membres soutenus en Afrique

Instituts de l'UNESCO de catégorie 1 dans le domaine de l'éducation

Le texte qui suit présente les indicateurs de performance et les cibles 2017 correspondantes ajustées concernant les instituts de l'UNESCO de catégorie 1 dans le domaine de l'éducation, pour chacun des plans de dépenses (507 M\$ et 518 M\$).

Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)

Axe d'action 1 – Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités des États membres à promouvoir, suivre et évaluer les processus et les résultats de l'apprentissage fondé sur les compétences

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays participant à des activités de développement des capacités en vue d'appuyer le changement et la gestion de curricula de qualité	- 40	- 40
2. Pourcentage de diplômés faisant état d'une amélioration de la pratique sur leur lieu de travail	- Au moins 75 %	- Au moins 75 %
3. Nombre d'outils d'apprentissage, de prototypes, de cadres et de principes directeurs pour l'innovation et la réforme en matière de curricula élaborés/révisés, utilisés et diffusés en vue d'appuyer le changement et la gestion de curricula de qualité	- 10	- 10
4. Nombre de pays, en particulier touchés par un conflit, soutenus dans l'élaboration de curricula exhaustifs et inclusifs pour renforcer l'apprentissage	- 10	- 10
5. Documents relatifs aux politiques et aux curricula révisés et adoptés pour renforcer l'apprentissage	- 5	- 5

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
6. Nombre de pays appliquant activement le Cadre de bilan-diagnostic de la qualité de l'enseignement général (GEQAF) pour lever les obstacles systémiques identifiés qui empêchent d'assurer un enseignement de grande qualité et tenant compte des questions de développement ainsi qu'un apprentissage efficace pour tous	- 10	- 10

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Meilleure disponibilité et accessibilité des informations relatives aux processus et produits d'élaboration des curricula	- <i>Augmentation de 50 % du nombre de visites sur le site Web et de téléchargements</i>	- <i>Augmentation de 50 % du nombre de visites sur le site Web et de téléchargements</i>
2. Nombre d'études de cas, d'analyses comparatives et de publications sur les tendances et les questions relatives aux curricula produites et diffusées	- <i>Au moins 20</i>	- <i>Au moins 20</i>
3. Accroissement de la diffusion et de l'utilisation de la revue Perspectives, désormais orientée et ciblée sur les curricula, l'apprentissage et l'évaluation	- <i>200 consortiums, 5 000 institutions universitaires et gouvernementales dans 60 pays</i>	- <i>200 consortiums, 5 000 institutions universitaires et gouvernementales dans 60 pays</i>

Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IPE)

Axe d'action 1 – Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Pourcentage de chefs d'unité de planification rendant compte des effets du développement des capacités assuré par l'Institut sur l'amélioration de la performance organisationnelle	– 85 %	– 85 %
2. Pourcentage de superviseurs de personnes formées par l'Institut qui observent une amélioration de la performance individuelle et d'équipe (enquête menée auprès des bénéficiaires)	– 90 %	– 90 %
3. Accroissement du nombre de programmes dans les établissements de formation pour répondre aux besoins nationaux et sous-régionaux en matière de formation des planificateurs et gestionnaires de l'éducation de niveau intermédiaire à supérieur d'ici 2017	– 5-8	– 5-8
4. Pourcentage de décideurs participant à des manifestations spéciales de l'Institut faisant preuve d'une meilleure compréhension de l'importance d'une planification efficace pour relever les défis pressants en matière d'éducation	– 80 %	– 80 %

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

Indicateur de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Pourcentage de parties prenantes déclarant que les recherches menées par l'IPE sont très pertinentes	– 95 %	– 95 %

Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)

Axe d'action 1 – Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de plans dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres soutenus dont les autorités nationales élaborent des politiques inclusives et soucieuses de l'égalité des genres en matière d'apprentissage tout au long de la vie et/ou favorisent et élargissent les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie de qualité pour tous	– 20 États membres participent à l'élaboration/ la révision des politiques nationales d'apprentissage tout au long de la vie	– 22 États membres participent à l'élaboration/ la révision des politiques nationales d'apprentissage tout au long de la vie
2. Nombre d'États membres soutenus ayant élaboré et mis en œuvre des politiques nationales conformes aux mécanismes et au système de reconnaissance, de validation et de certification et de cadre national de qualifications	– 20 États membres contribuent à fournir des éléments en vue de la mise en place de structures nationales pour la reconnaissance, la validation et la certification	– 22 États membres contribuent à fournir des éléments en vue de la mise en place de structures nationales pour la reconnaissance, la validation et la certification

Axe d'action 1 – Résultat escompté 2 : Renforcement des capacités nationales pour l'application à plus grande échelle de programmes d'alphabétisation de qualité, à la fois inclusifs et soucieux de l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres soutenus qui intègrent l'alphabétisation et les compétences de base dans leurs stratégies nationales de développement en faveur de la paix, de la cohésion sociale et du développement durable	– 4 États membres participent à l'élaboration/ la révision des politiques nationales d'alphabétisation	– 5 États membres participent à l'élaboration/ la révision des politiques nationales d'alphabétisation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>	
	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)</i>
<p>2. Nombre d'États membres soutenus qui utilisent les éléments mis en évidence par la recherche pour toucher davantage d'apprenants – et des apprenants difficiles à atteindre – grâce à des possibilités d'apprentissage utiles, de qualité et propices à l'autonomisation en matière d'alphabétisation et de compétences de base par des approches novatrices, holistiques et intégrées (« incorporées »)</p>	<p>– 9 États membres participent à la recherche appliquée en matière d'alphabétisation et de compétences de base</p>	<p>– 10 États membres participent à la recherche appliquée en matière d'alphabétisation et de compétences de base</p>
<p>3. Nombre d'États membres soutenus qui (a) améliorent la conception, la gestion et l'évaluation des programmes ; et/ou (b) intègrent l'alphabétisation et les compétences de base comme fondement de l'apprentissage tout au long de la vie dans leur système et leurs mécanismes nationaux de reconnaissance, de validation et de certification ; et/ou (c) utilisent des stratégies et outils pertinents pour faciliter l'accès à l'éducation (aux compétences) de base et l'acquisition de celle(s)-ci, en particulier pour les jeunes et les adultes vulnérables et défavorisés</p>	<p>– 10 États membres participent au renforcement des capacités en matière de conception, de gestion et d'évaluation des programmes d'alphabétisation et de compétences de base</p>	<p>– 10 États membres participent au renforcement des capacités en matière de conception, de gestion et d'évaluation des programmes d'alphabétisation et de compétences de base</p>

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>	
	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)</i>
<p>1. Meilleure disponibilité et accessibilité des informations relatives aux processus et produits du développement en ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, l'accent étant mis sur l'éducation des adultes et l'éducation permanente, l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle</p>	<p>– Augmentation de 100 % du nombre de visites sur le site Web ainsi que de téléchargements</p>	<p>– Augmentation de 100 % du nombre de visites sur le site Web ainsi que de téléchargements</p>

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
2. Production de notes d'orientation, organisation de séminaires de recherche, création de partenariats entre les réseaux de recherche et l'UIL	- 10	- 10
3. Nombre d'études de cas, d'analyses comparatives et de publications sur les tendances et les problèmes produites et diffusées en ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, l'accent étant mis sur l'éducation des adultes, l'éducation permanente, l'alphabétisation et l'éducation de base non formelle	- 10	- 10
4. Large diffusion et utilisation de la Revue internationale de l'éducation	- <i>Références accrues, revue à succès distribuée à plus de 7 500 institutions et organisations</i>	- <i>Références accrues, revue à succès distribuée à plus de 7 500 institutions et organisations</i>

Axe d'action 3 – Résultat escompté 12 : Promotion et suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation et des progrès accomplis pour la réalisation des objectifs internationaux de l'éducation, et contribution des données recueillies au dialogue sur les politiques

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres soutenus qui utilisent les stratégies et mécanismes de suivi régionaux et nationaux en matière d'apprentissage et de formation des adultes	- <i>110 États membres participent à la mise en œuvre plus poussée du suivi de CONFINTEA conformément au Cadre d'action de Belém</i>	- <i>115 États membres participent à la mise en œuvre plus poussée du suivi de CONFINTEA conformément au Cadre d'action de Belém</i>
2. Nombre d'États membres soutenus qui mettent en œuvre des politiques et programmes d'apprentissage et d'éducation des adultes efficaces, soucieux de l'égalité des genres et assurant la transmission de compétences aux jeunes et aux adultes	- <i>10 États membres participent à l'élaboration/ la mise en œuvre de programmes transmettant des compétences aux jeunes et aux adultes</i>	- <i>10 États membres participent à l'élaboration/ la mise en œuvre de programmes transmettant des compétences aux jeunes et aux adultes</i>
3. Utilisation de l'instrument normatif qu'est la Recommandation de l'UNESCO sur le développement de l'éducation des adultes pour réviser les politiques nationales	- <i>20 États membres participent activement à la révision de la Recommandation de l'UNESCO</i>	- <i>20 États membres participent activement à la révision de la Recommandation de l'UNESCO</i>

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)

Axe d'action 1 – Résultat escompté 7 : Renforcement des capacités nationales à élaborer des politiques de la technologie et à les mettre en œuvre dans l'éducation, en particulier pour la formation et le développement professionnel des enseignants

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de travaux de recherche basés sur des données factuelles produits pour guider les pays dans l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation	– 2 travaux de recherche basés sur des données factuelles	– 3 travaux de recherche basés sur des données factuelles
2. Nombre de pays bénéficiant de conseils en matière de formulation des politiques dans le domaine des TIC dans l'éducation	– 5 pays	– 7 pays
3. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO pour élaborer et/ou réviser des/les normes applicables aux enseignants en vue de l'utilisation appropriée des technologies dans le domaine de l'éducation, ce qui implique finalement l'application locale et l'adaptation du Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT)	– 10 pays	– 12 pays
4. Nombre de pays soutenus par l'UNESCO en vue de concevoir et/ou revoir une/la politique nationale ou institutionnelle des REL	– 3 pays	– 4 pays
5. Nombre de bonnes pratiques sur l'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation produites et diffusées	– 5 études de cas	– 5 études de cas
6. Nombre de membres du réSEAU soutenus en vue de proposer des programmes et projets de qualité en matière d'apprentissage pour l'avenir	– 100 écoles du réSEAU de 40 membres	– 100 écoles du réSEAU de 40 membres

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'analyses comparatives et d'études de cas sur les nouveaux défis de l'éducation et de l'apprentissage réalisées à l'échelle nationale et régionale, publiées et diffusées	– 5 études régionales	– 5 études régionales

Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)

Axe d'action 1 – Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités nationales, y compris dans le cadre de la coopération régionale, pour l'élaboration et la mise en place de politiques et de stratégies relatives aux enseignants en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de promouvoir l'égalité des genres

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration et/ou la révision de politiques relatives aux enseignants, une attention extrême étant accordée aux questions d'égalité des genres	– 5	– 7
2. Nombre d'États membres bénéficiant d'un soutien pour la mise en œuvre de la formation et du perfectionnement professionnel continu des enseignants par le biais de leurs établissements de formation des enseignants	– 8	– 12
3. Nombre d'États membres ayant encouragé le recours aux TIC et à l'apprentissage ouvert et à distance à des fins pédagogiques pour soutenir le perfectionnement et la gestion des enseignants	– 10	– 15

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de publications produites (dont des notes d'orientation, des documents techniques et des rapports d'études) et de dialogues sur les politiques menés concernant les questions relatives aux enseignants grâce à des actions de plaidoyer et à des partenariats	– 2	– 5
2. Série de fascicules intitulée « Fundamentals of Teacher Education Development » (principes de la formation des enseignants)	– 1	– 2

Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)

Axe d'action 1 – Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités nationales pour l'élaboration de politiques de l'enseignement supérieur fondées sur des données factuelles afin de répondre aux défis de l'équité, de la qualité, de l'inclusion, de l'expansion, de la mobilité et de la responsabilisation

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays adhérant à la Convention régionale de 1974 sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans la région des Caraïbes	– <i>Au moins la moitié des pays d'Amérique latine et des Caraïbes</i>	– <i>Au moins la moitié des pays d'Amérique latine et des Caraïbes</i>
2. Intensification de la coopération entre les chaires UNESCO sur l'enseignement supérieur de la région	– <i>Réseau de chaires UNESCO établi et deuxième rencontre organisée</i>	– <i>Réseau de chaires UNESCO établi et deuxième rencontre organisée</i>

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

Indicateur de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Organisation de conférences régionales avec l'appui de l'UNESCO sur les grandes questions politiques touchant à l'enseignement supérieur, notamment aux modèles d'enseignement et d'apprentissage axés sur la technologie (REL)	– <i>2 conférences régionales (par an) avec les réseaux de l'enseignement supérieur et les conseils nationaux de recteurs</i>	– <i>2 conférences régionales (par an) avec les réseaux de l'enseignement supérieur et les conseils nationaux de recteurs</i>

Institut UNESCO Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)

Axe d'action 2 – Résultat escompté 8 : Intégration par les États membres d'éléments relatifs à l'éducation à la paix et aux droits de l'homme dans leurs politiques et pratiques éducatives

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Étude destinée à délimiter le champ d'application de l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans la région Asie-Pacifique	– 1 rapport couvrant 20 États membres de la région Asie-Pacifique	– 1 rapport couvrant 20 États membres de la région Asie-Pacifique
2. Sensibilisation des ministères et institutions éducatives à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans la région Asie-Pacifique	– 1 conférence internationale sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans la région Asie-Pacifique	– 1 conférence internationale sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans la région Asie-Pacifique
3. Intégration des concepts liés à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans les programmes d'enseignement	– 1 module de formation à l'intention des rédacteurs de manuels scolaires en vue de l'intégration des concepts liés à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans les programmes d'enseignement de certains États membres	– 1 module de formation à l'intention des rédacteurs de manuels scolaires en vue de l'intégration des concepts liés à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale dans les programmes d'enseignement de certains États membres

Axe d'action 2 – Résultat escompté 9 : Renforcement des capacités des États membres à intégrer l'EDD dans l'éducation et l'apprentissage, et renforcement de la place de l'EDD dans l'agenda politique international

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Participation des jeunes à l'innovation concernant les TIC pour l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale	– 1 jeu sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale mis au point et diffusé à l'échelle mondiale	– 1 jeu sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale mis au point et diffusé à l'échelle mondiale
2. Promotion des TIC/jeux numériques comme outils pédagogiques pour l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale	– Organisation d'une conférence internationale dans le domaine des jeux réunissant des éducateurs de 40 pays, la communauté internationale des jeux et les responsables politiques concernés à l'échelle mondiale	– Organisation d'une conférence internationale dans le domaine des jeux réunissant des éducateurs de 40 pays, la communauté internationale des jeux et les responsables politiques concernés à l'échelle mondiale
3. Mise au point de méthodes pédagogiques novatrices pour l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale	– 5 laboratoires d'apprentissage virtuel établis pour 5 États membres de la région Asie-Pacifique	– 5 laboratoires d'apprentissage virtuel établis pour 5 États membres de la région Asie-Pacifique
4. Nombre de jeunes formés/encadrés pour la conduite du changement en faveur de la paix et du développement durable	– 60 « jeunes leaders » de l'UNESCO-MGIEP venus du monde entier sélectionnés et encadrés en ce qui concerne l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale	– 60 « jeunes leaders » de l'UNESCO-MGIEP venus du monde entier sélectionnés et encadrés en ce qui concerne l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale
5. Nombre de groupes de jeunes pour l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale au sein des établissements d'enseignement	– 20 groupes de jeunes de l'UNESCO-MGIEP créés sur les campus universitaires dans 20 États membres	– 20 groupes de jeunes de l'UNESCO-MGIEP créés sur les campus universitaires dans 20 États membres

Axe d'action 3 – Résultat escompté 11 : Élaboration du futur agenda de l'éducation et des futures politiques éducatives mondiales sur la base des recherches et des études prospectives pertinentes menées par l'UNESCO et d'autres institutions

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de dialogues sur les politiques relatives à l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale organisés à l'intention des jeunes et des responsables politiques	– Organisation de 2 dialogues intergénérationnels du MGIEP, de 4 conférences données par d'éminentes personnalités et de 2 ateliers sur l'avenir	– Organisation de 2 dialogues intergénérationnels du MGIEP, de 4 conférences données par d'éminentes personnalités et de 2 ateliers sur l'avenir
2. Recherches menées sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale ainsi que sur l'éducation transformatrice	– 4 documents de travail sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale examinés par des pairs	– 4 documents de travail sur l'éducation pour la paix, la durabilité et la citoyenneté mondiale examinés par des pairs
3. Renforcement de la recherche sur l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)	– Élaboration et lancement d'un agenda mondial pour la recherche et l'action en matière d'ECM	– Élaboration et lancement d'un agenda mondial pour la recherche et l'action en matière d'ECM

Grand programme II

Sciences exactes et naturelles

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Priorité budgétaire ⁽¹⁾	Plan de dépenses CNZ (507 M\$)				Renforcement	Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)				Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 653 M\$		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
		\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	%	\$
MLA 1 Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société		1 844 900	7 555 400	9 400 300	76%	231 000	1 926 800	7 704 500	9 631 300	74%	9 609 700
ER1 Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones	B/B/C	1 844 900	7 555 400	9 400 300	76%	231 000	1 926 800	7 704 500	9 631 300	74%	9 609 700
MLA 2 Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie		566 600	3 006 300	3 572 900	45%	145 900	664 200	3 054 600	3 718 800	45%	14 392 300
ER2 Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC	C	449 700	2 111 300	2 561 000	50%	103 700	522 600	2 142 100	2 664 700	49%	14 380 200
ER3 Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable	C	116 900	895 000	1 011 900	37%	42 200	141 600	912 500	1 054 100	37%	12 100
MLA 3 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières		2 540 700	7 132 100	9 672 800	73%	482 200	2 748 400	7 406 600	10 155 000	73%	6 262 000
ER4 Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan	A	855 800	2 335 400	3 191 200	68%	274 600	924 500	2 541 300	3 465 800	71%	1 270 000
ER5 Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques	A	714 500	2 132 200	2 846 700	73%	96 500	765 300	2 177 900	2 943 200	72%	1 340 000
ER6 Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et gérer durablement les ressources océaniques et côtières	B	970 400	2 664 500	3 634 900	77%	111 100	1 058 600	2 687 400	3 746 000	77%	3 652 000

(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5 X/EX/2 et au document 37 C/6.

(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

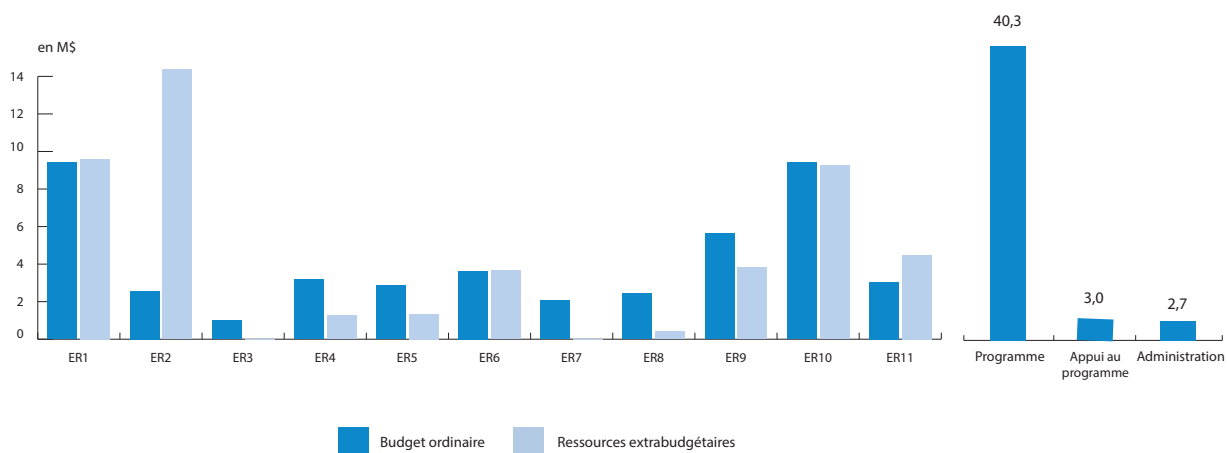
Axe d'action (MLA)/ Résultat escompté (ER)	Priorité budgétaire ⁽¹⁾	Plan de dépenses CNZ (507 M\$)				Renforcement	Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)				Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 653 M\$		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
		\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	%	\$
MLA 4 Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe		813 700	3 669 100	4 482 800	62%	186 300	893 900	3 775 200	4 669 100	60%	418 800
ER7 Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques	C	339 200	1 714 500	2 053 700	49%	90 600	409 400	1 734 900	2 144 300	46%	18 300
ER8 Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes	B	474 500	1 954 600	2 429 100	81%	95 700	484 500	2 040 300	2 524 800	82%	400 500
MLA 5 Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère		1 323 100	4 292 900	5 616 000	77%	461 800	1 363 000	4 714 800	6 077 800	82%	3 806 300
ER9 Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers	B	1 323 100	4 292 900	5 616 000	77%	461 800	1 363 000	4 714 800	6 077 800	82%	3 806 300
MLA 6 Renforcer la sécurité de l'eau douce		3 846 500	8 603 600	12 450 100	81%	786 900	4 064 400	9 172 600	13 237 000	82%	13 742 800
ER10 Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau	A	2 604 200	6 802 100	9 406 300	84%	377 900	2 755 800	7 028 400	9 784 200	84%	9 260 300
ER11 Renforcement des connaissances, de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale	A	1 242 300	1 801 500	3 043 800	73%	409 000	1 308 600	2 144 200	3 452 800	80%	4 482 500
Instituts de l'UNESCO pour la science⁽³⁾		819 400	-	819 400	81%	-	819 400	-	819 400	81%	139 153 200
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	85 183 200
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)		819 400	-	819 400	81%	-	819 400	-	819 400	81%	53 970 000
Total, Grand programme II		11 754 900	34 259 400	46 014 300	71%	2 294 100	12 480 100	35 828 300	48 308 400	72%	187 385 100

(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5 X/EX/2 et au document 37 C/6.

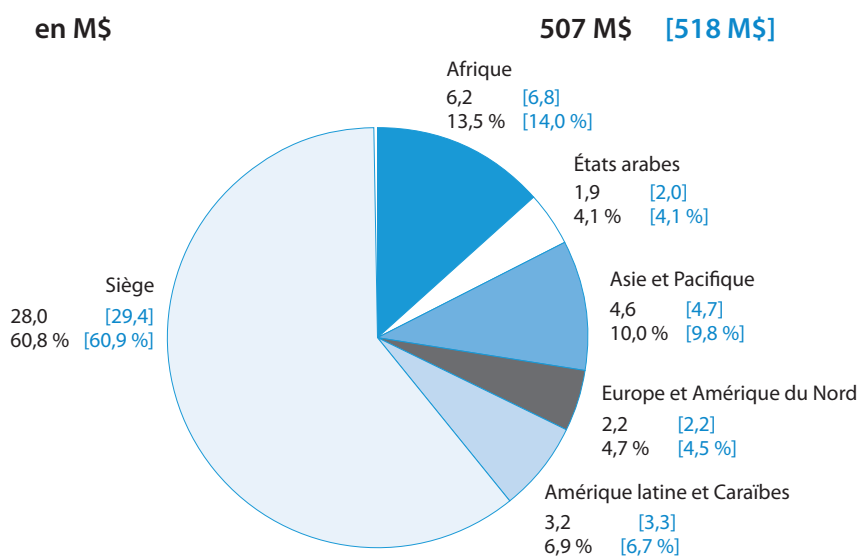
(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

(3) Le montant pour l'Institut UNESCO-IHE représente l'allocation financière au titre du budget ordinaire et pourrait être utilisé par la suite pour financer les coûts opérationnels et/ou de personnel.

Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme / Appui au programme / Administration) pour le Plan de dépenses CNZ (507 M\$) du Projet de 38 C/5



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour les Plans de dépenses (507 M\$ et 518 M\$) du Projet de 38 C/5



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
Plan de dépenses de 507 M\$	2 547 615	21,7	844 400	7,2
Plan de dépenses de 518 M\$	2 719 400	21,8	877 000	7,0

Grand programme II – Sciences exactes et naturelles

Avec un plan de dépenses CNZ+ (518 M\$ au lieu de 507 M\$) le grand programme II serait beaucoup mieux à même de faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) relatifs à l'eau, aux océans et à la biodiversité. L'élargissement du réseau de pays bénéficiant d'un soutien, en particulier en Afrique, renforcerait l'efficacité dans le domaine des politiques de la science et du renforcement des capacités scientifiques. Un travail additionnel serait entrepris concernant la diplomatie scientifique. Les géosciences contribueraient davantage aux projets internationaux dans le cadre du PICG, un plus grand nombre d'États membres bénéficieraient des réseaux de réduction des risques de catastrophe, le développement du Programme MAB en Afrique et dans les États arabes recevrait une assistance accrue, et des activités plus nombreuses seraient menées à bien dans le domaine de la gouvernance et de la gestion transfrontières des eaux souterraines et de la lutte contre la pénurie d'eau. Sur le plan des effectifs, le budget de 518 M\$ permettait de créer un plus grand nombre de postes d'administrateurs nationaux en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et de renforcer ainsi la pénétration des programmes scientifiques de l'UNESCO dans les États membres.

En ce qui concerne la COI, le scénario CNZ+ de 518 M\$ lui permettrait d'aider un plus grand nombre d'États membres comptant parmi les PEID dans le transfert de technologies marines, de renforcer les capacités et de restaurer pleinement les fonctions du chef de la Sous-Commission IOCARIBE.

Les tableaux ci-après présentent les indicateurs de performance et les cibles ajustées correspondantes pour 2017 du grand programme II pour chacun des deux plans de dépense, de 507 M\$ et de 518 M\$:

Résultat escompté 1 : Renforcement des politiques de STI, de l'interface science-politiques et de l'engagement auprès de la société, y compris les groupes vulnérables tels que les PEID et les peuples autochtones

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres soutenus ayant adopté une politique de STI, des instruments de politique de STI et des outils de gouvernance pour la mise au point de leur système de STI	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 12 États membres dans 3 régions ayant amélioré leur système de STI - Au moins 12 pays inclus dans la plate-forme GO-SPIN - Création d'au moins 1 réseau universitaire Nord-Sud-Sud pour la formation et la recherche sur les politiques de STI - Au moins 2 États membres dont le parlement a acquis une meilleure compréhension de l'intérêt et de l'utilisation des politiques de STI - Création/développement d'au moins 2 parcs scientifiques et pépinières d'entreprises technologiques - Au moins 2 États membres ayant mis en place des centres/musées scientifiques multifonctionnels et amélioré leur structure de gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 14 États membres dans 3 régions ayant amélioré leur système de STI - Au moins 12 pays inclus dans la plate-forme GO-SPIN - Création d'au moins 1 réseau universitaire Nord-Sud-Sud pour la formation et la recherche sur les politiques de STI - Au moins 2 États membres dont le parlement a acquis une meilleure compréhension de l'intérêt et de l'utilisation des politiques de STI - Création/développement d'au moins 2 parcs scientifiques et pépinières d'entreprises technologiques - Au moins 2 États membres ayant mis en place des centres/musées scientifiques multifonctionnels et amélioré leur structure de gouvernance

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>2. Nombre d'approches concrétisées par des actions démontrant le renforcement de l'interface science-politiques à de multiples niveaux et y contribuant, en relation avec lesquelles l'UNESCO apporte une contribution claire et créant une valeur ajoutée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'au moins 2 autres volets de travail du SAB du Secrétaire général de l'ONU et réalisation des produits correspondants - Au moins 2 réunions de fond de l'IPBES organisées ou co-organisées par l'UNESCO dans le cadre du programme de travail de l'IPBES pour 2014-2018 - Au moins 2 réunions de fond de l'initiative Future Earth organisées ou co-organisées et accueillies par l'UNESCO - 1 atelier d'expert sur la science de la durabilité et d'autres ateliers de même nature organisés et accueillis par l'UNESCO, sur la base d'études de cas menées dans l'ensemble des 5 régions - Au moins 2 manifestations mondiales sur la contribution de la STI au développement durable organisées dans le cadre de réunions de haut niveau pertinentes telles que l'ECOSOC et la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ONU 	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'au moins 2 autres volets de travail du SAB du Secrétaire général de l'ONU et réalisation des produits correspondants - Au moins 2 réunions de fond de l'IPBES organisées ou co-organisées par l'UNESCO dans le cadre du programme de travail de l'IPBES pour 2014-2018 - Au moins 2 réunions de fond de l'initiative Future Earth organisées ou co-organisées et accueillies par l'UNESCO - 1 atelier d'expert sur la science de la durabilité et d'autres ateliers de même nature organisés et accueillis par l'UNESCO, sur la base d'études de cas menées dans l'ensemble des 5 régions - Au moins 2 manifestations mondiales sur la contribution de la STI au développement durable organisées dans le cadre de réunions de haut niveau pertinentes telles que l'ECOSOC et la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ONU
<p>3. Nombre d'actions à de multiples niveaux promouvant le développement durable dans les PEID, et mobilisant les systèmes de savoirs locaux et autochtones (LINKS) pour des évaluations environnementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions prioritaires menées dans les PEID de l'ensemble des 3 régions concernées - Procédures et principes directeurs concernant les LINKS mis en place dans le cadre d'au moins 1 plate-forme internationale d'évaluation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions prioritaires menées dans les PEID de l'ensemble des 3 régions concernées, l'accent étant mis davantage sur les PEID du Pacifique - Procédures et principes directeurs concernant les LINKS mis en place dans le cadre d'au moins 1 plate-forme internationale d'évaluation de l'environnement

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
4. Nombre de débats régionaux, interrégionaux et internationaux sur les meilleures pratiques des responsables de la formulation des politiques axés sur des politiques de STI au service du développement fondées sur des initiatives de l'UNESCO ou menées avec elle	<ul style="list-style-type: none"> – Forum mondial de la science (2017) – Forums mondiaux de l'innovation (2016) – Organisation d'au moins 1 forum régional et 2 forums internationaux de haut niveau sur l'élaboration de politiques de STI – Établissement d'au moins 1 partenariat interorganisations – Lancement d'au moins 1 initiative sur la diplomatie scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> – Forum mondial de la science (2017) – Forums mondiaux de l'innovation (2016) – Organisation d'au moins 1 forum régional et 2 forums internationaux de haut niveau sur l'élaboration de politiques de STI – Établissement d'au moins 1 partenariat interorganisations – Lancement d'au moins 2 initiatives sur la diplomatie scientifique

Résultat escompté 2 : Renforcement accru des capacités en matière de recherche et d'enseignement dans le domaine des sciences exactes et naturelles, notamment par le recours aux TIC

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres bénéficiaires ayant contribué à l'utilisation durable de sources d'énergie renouvelables et/ou l'ayant promu, notamment dans le cadre de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous 2014-2024, et nombre d'États membres ayant intégré l'utilisation des énergies renouvelables dans leurs plans de développement nationaux	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 15 États membres participant aux universités d'été régionales – Intégration par au moins 5 États membres de l'utilisation d'énergies renouvelables dans leurs plans de développement nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 20 États membres participant aux universités d'été régionales – Intégration par au moins 7 États membres de l'utilisation d'énergies renouvelables dans leurs plans de développement nationaux
2. Nombre d'États membres ayant lancé des initiatives interdisciplinaires en matière d'enseignement des sciences, y compris l'adoption à tous les niveaux de méthodes pédagogiques novatrices	<ul style="list-style-type: none"> – 13 initiatives interdisciplinaires en matière d'enseignement des sciences 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 16 initiatives interdisciplinaires en matière d'enseignement des sciences
3. Nombre de pays, en particulier en Afrique, ayant renforcé leur capacité de faire de la science par des actions menées en collaboration et la constitution de réseaux	<ul style="list-style-type: none"> – 10 États membres ayant renforcé leur capacité de faire de la science par des actions menées en collaboration et la constitution de réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> – 12 États membres ayant renforcé leur capacité de faire de la science par des actions menées en collaboration et la constitution de réseaux

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
4. Nombre d'États membres bénéficiant de possibilités de formation et nombre de jeunes scientifiques formés aux sciences fondamentales contribuant à l'enrichissement des connaissances applicables au développement durable	– Au moins 85 étudiants inscrits en doctorat, ainsi que dans le programme CIPT/AIEA d'enseignement et de formation alternés (STEP) et dans le programme de diplômés au CIPT	– Au moins 85 étudiants inscrits en doctorat, ainsi que dans le programme CIPT/AIEA d'enseignement et de formation alternés (STEP) et dans le programme de diplômés au CIPT
5. Nombre d'universités ayant créé des bibliothèques scientifiques virtuelles et des matériels de formation des enseignants par le biais de l'accès libre	– Au moins 20 universités (financé exclusivement par des fonds extrabudgétaires)	– Au moins 20 universités (financé exclusivement par des fonds extrabudgétaires)

Résultat escompté 3 : Développement et application de la recherche et de l'enseignement dans le domaine des sciences de l'ingénieur interdisciplinaires pour le développement durable

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'universités dans les États membres ayant accru leur travail de sensibilisation et leur renforcement des capacités dans le domaine des sciences de l'ingénieur. Nombre d'universités participant à une plate-forme mondiale d'ingénierie au service de l'agenda pour le développement durable, et à un plan d'action pour l'enseignement des sciences de l'ingénieur en Afrique élaboré avec le concours des ministères, de spécialistes universitaires et de partenaires industriels	– Au moins 2 universités dans chacune des régions (États arabes, Afrique, Europe et Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique)	– Au moins 2 universités dans chacune des régions (États arabes, Afrique, Europe et Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, Asie-Pacifique), et 2 universités additionnelles
2. Nombre d'initiatives soutenues à grande échelle inscrites dans des approches innovantes, interdisciplinaires et internationales des projets de recherche en équipe dans le programme d'enseignement des sciences de l'ingénieur	– Ne sera pas mis en œuvre dans le cadre de ce scénario	– Ne sera pas mis en œuvre dans le cadre de ce scénario
3. Nombre d'alliances conclues entre des associations de jeunes ingénieurs en vue de promouvoir le leadership des jeunes professionnels dans l'ingénierie au service du développement durable	– Ne sera pas mis en œuvre dans le cadre de ce scénario	– Ne sera pas mis en œuvre dans le cadre de ce scénario

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
4. Accroissement du nombre d'États membres participant activement à la collecte de données en matière d'ingénierie et pourcentage d'États membres ayant abordé les défis posés par les mégadonnées dans l'enseignement et la recherche en sciences de l'ingénieur	– Au moins 2 pays dans chacune des régions États arabes, Europe et Amérique du Nord, et Amérique latine et Caraïbes ; et au moins 3 pays dans la région Asie-Pacifique et en Afrique	– Au moins 2 pays dans chacune des régions États arabes, Europe et Amérique du Nord, et Amérique latine et Caraïbes ; et au moins 4 pays dans la région Asie-Pacifique et en Afrique

Résultat escompté 4 : Compréhension scientifique des processus océaniques et côtiers approfondie et mise à profit par les États membres pour améliorer la relation entre l'homme et l'océan

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'initiatives internationales renforçant les liens entre le PMRC et les priorités et programmes scientifiques et la COI dans le cadre des activités des projets et programmes du PMRC	– ¼ du soutien financier au PMRC recommandé par l'Assemblée de la COI – Amélioration des activités d'observation de la COI dans les régions polaires par un soutien à l'engagement du PMRC dans l'initiative de partenariat polaire international	– ¼ du soutien financier au PMRC recommandé par l'Assemblée de la COI – Amélioration des activités d'observation de la COI dans les régions polaires par un soutien à l'engagement du PMRC dans l'initiative de partenariat polaire international
2. (i) Nombre d'accords internationaux relatifs aux normes et principes méthodologiques signés et appliqués (ii) Partage de données accru entre les programmes internationaux et les organismes de recherche sur le carbone	– (i) Identification des paramètres biologiques (meilleure pratique) nécessaires à l'observation de l'impact de l'acidification des océans sur 2 sites dans des PMA et des PEID – (ii) Création et mise en œuvre d'un portail mondial de données sur l'acidification des océans, combinant les paramètres biologiques, chimiques et physiques – (iii) Publication de guides de bonnes pratiques, et mise en œuvre de méthodes par au moins 10 instituts de recherche nationaux – (iv) Augmentation de 15 % du nombre de données sur le carbone océanique dans la base de données sur le CO ₂ à la surface de l'océan (SOCAT) fin 2015	– (i) Identification des paramètres biologiques (meilleure pratique) nécessaires à l'observation de l'impact de l'acidification des océans PAS de mise en œuvre – (ii) Création et mise en œuvre d'un portail mondial de données sur l'acidification des océans, combinant les paramètres biologiques, chimiques et physiques – (iii) Publication de guides de bonnes pratiques, et mise en œuvre de méthodes par au moins 10 instituts de recherche nationaux – (iv) Augmentation de 15 % du nombre de données sur le carbone océanique dans la base de données sur le CO ₂ à la surface de l'océan (SOCAT) fin 2015

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>3. Maintien et diversification des investissements par les États membres pérennisant les niveaux de mise en œuvre des observations océaniques <i>in situ</i> et spatiales relatives au climat et aux conditions météorologiques.</p>	<p>– Niveau élémentaire de coordination des services et des orientations stratégiques mise à profit par les États membres pour des observations continues des océans à l'échelle du globe, l'accent étant mis sur les besoins en services climatologiques et océanographiques</p>	<p>– Niveau élémentaire de coordination des services et des orientations stratégiques mise à profit par les États membres pour des observations continues des océans à l'échelle du globe, l'accent étant mis sur les besoins en services climatologiques et océanographiques</p>
<p>4. Définition d'un plus grand nombre de besoins d'observation durables pour les variables océaniques essentielles (EOV), réalisation d'évaluations du niveau de préparation, y compris pour les variables géochimiques, biologiques et écosystémiques, et intégration de nouveaux réseaux pour l'observation durable de ces variables au sein du GOOS et de la JCOMM</p>	<p>– Intégration de nouveaux paramètres et réseaux d'observation axés sur le suivi de la santé des océans réalisée par les États membres de manière opportune, avec des orientations de base essentielles</p>	<p>– Intégration de nouveaux paramètres et réseaux d'observation axés sur le suivi de la santé des océans réalisée par les États membres de manière opportune, avec des orientations de base essentielles</p> <p>– Participation au GOOS d'un nouveau réseau d'observation pour les EOV non physiques</p>
<p>5. (i) Nombre d'institutions des États membres partageant des données et des informations par le biais du réseau IODE de centres de données et de bibliothèques spécialisées en océanographie</p> <p>(ii) Nombre d'enregistrements de données disponibles à partir des portails OBIS et ODP et des dépôts d'archives océanographiques en ligne OceanDocs</p> <p>(iii) Nombre de publications mentionnant le système OBIS</p>	<p>– (i) Pas moins de 91 institutions participant au réseau IODE et à des portails apparentés</p> <p>– (ii) Nombre d'enregistrements dans la base de données OBIS porté à 42 millions ; nombre de jeux de données dans OceanDataPortal porté à 220 ; nombre de notices bibliographiques dans le dépôt d'archives océanographiques en ligne OceanDocs porté à 6 500</p> <p>– (iii) 240 citations d'ici à fin 2017</p>	<p>– (i) Pas moins de 94 institutions participant au réseau IODE et à des portails apparentés</p> <p>– (ii) Nombre d'enregistrements dans la base de données OBIS porté à 42 millions ; nombre de jeux de données dans OceanDataPortal porté à 230 ; nombre de notices bibliographiques dans le dépôt d'archives océanographiques en ligne OceanDocs porté à 7 000</p> <p>– (iii) 250 citations d'ici à fin 2017</p>

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>6. Nombre d'initiatives scientifiques internationales axées sur le fonctionnement de l'écosystème marin et sur l'impact du changement et de la variabilité sur les services écosystémiques, auxquelles participent des organismes de recherche nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> – (i) Réalisation d'une évaluation écologique des séries chronologiques recueillies à partir de navires – International Group for Marine Ecological Time Series – (ii) Soutien à la recherche sur la désoxygénation des océans – Réalisation d'au moins 15 évaluations d'écosystèmes marins comparables entre elles 	<ul style="list-style-type: none"> – (i) Réalisation d'une évaluation écologique des séries chronologiques recueillies à partir de navires – International Group for Marine Ecological Time Series – (ii) Soutien à la recherche sur la désoxygénation des océans – Réalisation d'au moins 15 évaluations d'écosystèmes marins comparables entre elles

Résultat escompté 5 : Réduction des risques et impacts des aléas liés aux océans, adoption de mesures d'adaptation au changement climatique et de mitigation de ce phénomène, et élaboration et mise en œuvre par les États membres de politiques visant à assurer la bonne santé des écosystèmes océaniques

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. (i) États membres participant à des systèmes harmonisés et normalisés de surveillance et d'alerte des aléas côtiers dans les quatre régions</p> <p>(ii) États membres, en particulier parmi ceux qui sont les plus vulnérables face aux aléas côtiers, ayant adopté des plans harmonisés de mitigation et d'adaptation</p>	<ul style="list-style-type: none"> – (i) Harmonisation et interopérabilité des systèmes d'alerte aux tsunamis en cours dans 4 régions – (ii) Participation d'États membres de 4 régions à au moins 2 ateliers sur l'évaluation des aléas côtiers dans un cadre global d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques 	<ul style="list-style-type: none"> – (i) Harmonisation et interopérabilité des systèmes d'alerte aux tsunamis en cours dans 4 régions – (ii) Participation d'États membres de 4 régions à au moins 2 ateliers sur l'évaluation des aléas côtiers dans un cadre global d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques
<p>2. Nombre d'initiatives internationales scientifiques et de renforcement des capacités consacrées à l'amélioration de la surveillance et de la gestion (i) des efflorescences algales nuisibles et de leurs impacts et (ii) de la charge en nutriments, auxquelles participent des organismes nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Forte participation des États membres à au moins 6 activités de renforcement des capacités – Participation d'au moins 35 organismes de recherche nationaux à la mise en œuvre des projets scientifiques de la COI – Au moins 4 ateliers de spécialistes/scientifiques faisant progresser la recherche internationale 	<ul style="list-style-type: none"> – Forte participation des États membres à au moins 6 activités de renforcement des capacités – Participation d'au moins 35 organismes de recherche nationaux à la mise en œuvre des projets scientifiques de la COI – Au moins 4 ateliers de spécialistes/scientifiques faisant progresser la recherche internationale

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
3. Nombre d'États membres bénéficiant de meilleures capacités relatives aux systèmes opérationnels de prévision océanique	– <i>Publication du guide des systèmes opérationnels de prévision océanique</i>	– <i>Publication du guide des systèmes opérationnels de prévision océanique</i>
4. Nombre d'étudiants ayant acquis des compétences en matière de systèmes d'alerte rapide, de mitigation et d'adaptation dans le cadre de la plate-forme de formation OceanTeacher	– <i>150 étudiants</i>	– <i>170 étudiants</i>
5. Nombre d'États membres ayant acquis la capacité de mener des évaluations océaniques et de contribuer à des évaluations régionales et mondiales en rapport avec les océans telles que l'Évaluation mondiale des océans, l'IPBES et le GIEC	– <i>Au moins 10 États membres de 2 régions</i>	– <i>Au moins 12 États membres de 2 régions</i>

Résultat escompté 6 : Renforcement des capacités institutionnelles des États membres à protéger et à gérer durablement les ressources océaniques et côtières

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres appliquant les plans de travail (ensemble de priorités définies en fonction des besoins et des ressources disponibles) des organes directeurs et subsidiaires	– <i>Au moins 50 % des États membres de la COI relevant d'IOCARIBE, WESTPAC et IOCAFRICA participant aux réunions régionales respectives de ces organes subsidiaires et appliquant leurs plans de travail</i>	– <i>Au moins 60 % des États membres de la COI relevant d'IOCARIBE, WESTPAC et IOCAFRICA participant aux réunions régionales respectives de ces organes subsidiaires et appliquant leurs plans de travail</i>
2. Nombre de pays utilisant les directives de gestion écosystémique de la COI et les outils d'adaptation aux risques côtiers et au changement climatique pour l'élaboration, la gestion et l'évaluation de leurs programmes nationaux	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 22 pays appliquant les directives de la COI pour la gestion de leurs espaces côtiers et marins</i> – <i>Au moins 16 pays participant dans une région à la formulation et à la mise en œuvre d'interventions régionales sur l'aménagement de l'espace face aux risques côtiers et au changement climatique</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 25 pays appliquant les directives de la COI pour la gestion de leurs espaces côtiers et marins</i> – <i>Au moins 18 pays participant dans une région à la formulation et à la mise en œuvre d'interventions régionales sur l'aménagement de l'espace face aux risques côtiers et au changement climatique</i> – <i>1 conférence internationale sur l'état des connaissances en matière d'aménagement de l'espace marin</i>

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>3. Nombre de scientifiques formés mettant leurs compétences au service des autorités nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - IODE et OBIS : (i) pas moins de 355 étudiants formés dans des domaines en rapport avec le programme IODE et le système OBIS - (ii) environ quatre publications mentionnant le programme IODE ou le système OBIS publiées par des étudiants ayant suivi le cours - TMT : ne pourra pas être mis en œuvre - IOCAFRICA: (i) pas d'universités d'été en Afrique ; (ii) pas de soutien aux chaires UNESCO ; (iii) pas d'aide fournie aux centres de formation régionaux de l'Académie mondiale OceanTeacher IOCARIBE : (i) pas d'universités d'été organisées ; (ii) pas d'aide fournie aux centres de formation régionaux de l'Académie mondiale OceanTeacher WESTPAC : création d'un nombre très restreint de centres régionaux de formation et de recherche, et peut-être très peu de cours organisés 	<ul style="list-style-type: none"> - IODE et OBIS : (i) pas moins de 360 étudiants formés dans des domaines en rapport avec le programme IODE et le système OBIS - (ii) environ quatre publications mentionnant le programme IODE ou le système OBIS publiées par des étudiants ayant suivi le cours - TMT : ne pourra pas être mis en œuvre - IOCAFRICA: (i) pas d'universités d'été en Afrique ; (ii) pas de soutien aux chaires UNESCO ; (iii) pas d'aide fournie aux centres de formation régionaux de l'Académie mondiale OceanTeacher IOCARIBE : (i) pas d'universités d'été organisées ; (ii) pas d'aide fournie aux centres de formation régionaux de l'Académie mondiale OceanTeacher WESTPAC : création d'un nombre très restreint de centres régionaux de formation et de recherche, et peut-être très peu de cours organisés
<p>4. Nombre de pays participant et contribuant au Rapport mondial sur les sciences océaniques (GOSR) (financé exclusivement par des fonds extrabudgétaires)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'analyse bibliométrique quantitative en vue d'observer les évolutions dans le domaine de la science - Pas d'analyse des réseaux et de la coopération scientifique régionale - Dépouillement d'une enquête ad hoc pour en extraire des informations qualitatives - Au moins 30 pays ayant répondu à l'enquête de la COI sur les capacités nationales en matière d'océanographie 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'analyse bibliométrique quantitative en vue d'observer les évolutions dans le domaine de la science - Pas d'analyse des réseaux et de la coopération scientifique régionale - Dépouillement d'une enquête ad hoc pour en extraire des informations qualitatives - Au moins 30 pays ayant répondu à l'enquête de la COI sur les capacités nationales en matière d'océanographie

Résultat escompté 7 : Élargissement de la coopération mondiale en sciences écologiques et géologiques

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Pourcentage d'États membres comptant parmi les pays en développement dont des scientifiques participent activement à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud par le biais de projets du PICG axés sur les domaines thématiques clés que sont les géorisques, l'utilisation des ressources minérales et le changement climatique	– 45 % des États membres dont des scientifiques participent aux projets du PICG sont des pays en développement	– Au moins 50 % de scientifiques des pays en développement
2. Nombre d'États membres dont des instituts contribuent au développement de l'Initiative en science de la terre en Afrique par le biais du Réseau africain des institutions en sciences de la terre (ANESI)	– Au moins 20 États membres supplémentaires	– Au moins 20 États membres supplémentaires
3. Nombre d'États membres qui ont intégré les sciences de la terre dans les programmes scolaires	– Au moins 1 pays	– Au moins 1 pays
4. Nombre d'États membres du Réseau mondial des géoparcs	– Création de nouveaux géoparcs dans au moins 15 États membres, l'accent étant mis sur les régions actuellement sous-représentées	– Création de nouveaux géoparcs dans au moins 20 États membres, l'accent étant mis sur les régions actuellement sous-représentées

Résultat escompté 8 : Amélioration de la réduction des risques, renforcement de l'alerte rapide aux risques naturels et promotion de la préparation et de la résilience aux catastrophes

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de nouveaux partenariats établis par des États membres soutenus afin de plaider l'importance de la réduction des risques de catastrophe	– Établissement d'au moins 4 nouveaux partenariats aux niveaux régional et mondial	– Établissement d'au moins 4 nouveaux partenariats aux niveaux régional et mondial
2. Nombre d'États membres soutenus qui ont amélioré la résilience et accru la capacité de réduction des risques de catastrophe	– Au moins 40 pays, dont au moins 7 en Afrique	– Au moins 40 pays, dont au moins 7 en Afrique

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
3. Nombre de réseaux établis/renforcés aux niveaux mondial, régional et national grâce à des séances de partage de l'information scientifique et technique	– Renforcement d'au moins 5 réseaux	– Renforcement d'au moins 5 réseaux

Résultat escompté 9 : Utilisation renforcée des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour un développement équitable et durable et la mitigation des changements climatiques et l'adaptation à ces derniers

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de nouvelles réserves de biosphère (RB) rejoignant le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) de l'UNESCO, qui relie entre eux des sites d'apprentissage du développement durable	– Création d'au moins 50 nouvelles réserves de biosphère (RB), dont 3 transfrontières, en particulier dans des pays en développement ou des PMA	– Création d'au moins 50 nouvelles réserves de biosphère (RB), dont 3 transfrontières, en particulier dans des pays en développement ou des PMA
2. Pourcentage de réserves de biosphère bénéficiant d'un soutien qui ont mis en œuvre les recommandations du Plan d'action de Madrid et fonctionnent conformément aux principes et aux critères du cadre statutaire de la Stratégie de Séville	– Transformation d'au moins 80 % de toutes les réserves de biosphère antérieures à la Stratégie de Séville et soutien aux sites restants par des projets de l'UNESCO afin d'atteindre cet objectif	– Transformation d'au moins 80 % de toutes les réserves de biosphère antérieures à la Stratégie de Séville et soutien aux sites restants par des projets de l'UNESCO afin d'atteindre cet objectif
3. Pourcentage d'États membres soutenus qui ont élaboré et mis en œuvre un plan d'action à l'appui de la Stratégie du MAB (2014-2021), et approbation en 2015, par le Conseil international de coordination (CIC) du MAB, d'un nouveau document stratégique pour le Programme MAB et son RMRB (2015-2025)	– Au moins 50 % des États membres soutenant la Stratégie pour 2014-2021 – Approbation du projet de document stratégique par le CIC-MAB, à ses 26 ^e (2014) et 27 ^e (2015) sessions	– Au moins 50 % des États membres soutenant la Stratégie pour 2014-2021 – Approbation du projet de document stratégique par le CIC-MAB, à ses 26 ^e (2014) et 27 ^e (2015) sessions
4. Nombre de programmes/projets de recherche menés dans des réserves de biosphère qui promeuvent la science de la durabilité et le développement durable	– Au moins 1 programme/projet de recherche par région ou réseau thématique	– Au moins 1 programme/projet de recherche par région ou réseau thématique

Résultat escompté 10 : Renforcement des réponses aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de sécurité de l'eau

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'institutions soutenues qui ont développé des programmes de recherche et de formation sur la gestion des risques d'inondation et de sécheresse liés aux événements climatiques extrêmes	– Au moins 20 institutions dans 3 régions	– Au moins 20 institutions dans 3 régions
2. Amélioration par les États membres de la gouvernance des eaux souterraines et des bassins fluviaux aux niveaux local, national et transfrontalier	– Participation d'au moins 10 États membres au Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines (GGMN) – Application par au moins 30 États membres de la méthodologie en matière d'évaluation des aquifères transfrontalières	– Participation d'au moins 11 États membres au Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines (GGMN) – Application par au moins 25 États membres de la méthodologie en matière d'évaluation des aquifères transfrontalières
3. Nombre d'États membres bénéficiant d'outils et d'approches novateurs qui se sont penchés sur les questions de pénurie et de qualité de l'eau	– Au moins 60 États membres dans toutes les régions	– Sur ces 60 États, au moins cinq de la région des États arabes et cinq d'Afrique
4. Nombre de zones urbaines soutenues ayant développé des approches novatrices et intégrées en matière de gestion de l'eau	– Au moins 50 zones urbaines	– Au moins 50 zones urbaines
5. Nombre d'États membres soutenus qui ont appliqué les directives en matière de gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes et qui ont contribué à cette gestion	– Au moins 5 États membres	– Au moins 6 États membres
6. Nombre d'États membres soutenus qui ont renforcé les approches de l'éducation relative à l'eau à tous les niveaux aux fins de la sécurité de l'eau	– Au moins 35 États membres, notamment en Afrique – Établissement d'au moins 1 réseau de professionnels de l'eau et des mass-médias	– Au moins 35 États membres, notamment en Afrique – Établissement d'au moins 1 réseau de professionnels de l'eau et des mass-médias

Résultat escompté 11 : Renforcement des connaissances de l'innovation, des politiques et des capacités humaines et institutionnelles pour la sécurité de l'eau grâce à une meilleure coopération internationale

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de résolutions visant à aider les États membres à améliorer la gouvernance de l'eau par la mise en œuvre de mécanismes pertinents de coopération aux niveaux national, régional et international	– Adoption de 8 résolutions intergouvernementales par le Conseil du PHI	– Adoption de 8 résolutions intergouvernementales par le Conseil du PHI.
2. Nombre d'étudiants diplômés ou de professionnels formés dans le cadre du réseau hydrologique de l'UNESCO aux niveaux de la licence, du master ou du doctorat, ou de cours postdoctoraux ou non formels, possédant les compétences nécessaires pour relever les défis en matière de sécurité de l'eau, et nombre de techniciens formés pour aider dans le domaine des services et de l'infrastructure de l'eau	– Au moins 1 500, originaires notamment des pays en développement, dont au moins 30 % de femmes	– Au moins 1 500, originaires notamment des pays en développement, dont au moins 30 % de femmes
3. Nombre d'évaluations mondiales relatives à l'eau contenant des données intéressantes les responsables de l'élaboration des politiques	– Publication d'au moins 3 éditions du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et d'études de cas connexes par le WWAP, conduit par l'UNESCO, sur des thèmes concernant la sécurité de l'eau – Au moins 300 citations du Rapport mondial dans des publications scientifiques et non scientifiques	– Publication d'au moins 3 éditions du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et d'études de cas connexes par le WWAP, conduit par l'UNESCO, sur des thèmes concernant la sécurité de l'eau – Au moins 300 citations du Rapport mondial dans des publications scientifiques et non scientifiques
4. Nombre d'institutions du réseau hydrologique de l'UNESCO s'occupant activement, au sein d'un vaste cadre mondial, à renforcer les synergies entre elles en matière de sciences, d'éducation et d'innovation relatives à l'eau	– Au moins 20 institutions réparties dans toutes les régions	– Au moins 22 institutions réparties dans toutes les régions
5. Nombre d'experts contribuant à améliorer l'analyse et la synthèse de l'information scientifique et technologique à l'appui de la prise de décision et du contenu des programmes d'études	– Examen de la documentation par 100 experts afin de produire des informations utiles à l'élaboration des politiques (sous réserve de la mobilisation de financements extrabudgétaires)	– Examen de la documentation par 100 experts afin de produire des informations utiles à l'élaboration des politiques (sous réserve de la mobilisation de financements extrabudgétaires)

Priorité globale Égalité des genres

Résultat escompté 1 : Renforcement des capacités des femmes dans les domaines scientifiques de la compétence de l'UNESCO, y compris par la promotion de femmes scientifiques en tant que modèles d'identification et mentors pour les étudiantes et les jeunes femmes scientifiques

Indicateur de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'étudiantes et de jeunes femmes scientifiques bénéficiant d'un mentorat en conséquence d'activités de l'UNESCO	- <i>Au moins 250 étudiantes</i>	- <i>Au moins 350 étudiantes</i>

Résultat escompté 2 : Renforcement des réseaux de femmes scientifiques dans divers domaines scientifiques et diverses régions, y compris à travers les chaires UNESCO-réseaux UNITWIN

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de réseaux de femmes scientifiques existants renforcés	- <i>Au moins 10 réseaux</i>	- <i>Au moins 10 réseaux</i>
2. Nombre de nouveaux réseaux travaillant sur la place des femmes dans la science	- <i>Au moins 3 réseaux</i>	- <i>Au moins 3 réseaux</i>

Résultat escompté 3 : Définition, mesure et évaluation de données ventilées par sexe et établissement d'un inventaire des instruments de politique publique qui influent sur l'égalité des genres dans le domaine des sciences

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Inventaire et analyse des lacunes des politiques et des indicateurs d'égalité des genres en matière de STEM	- <i>1 inventaire</i>	- <i>1 inventaire</i>
2. Nombre d'États membres ayant entrepris une enquête sur la mise en œuvre de moyens d'action visant à promouvoir l'égalité des genres en matière de STEM	- <i>30 pays</i>	- <i>30 pays</i>

Résultat escompté 4 : Promotion de la participation effective des femmes aux processus de haut niveau de formulation de l'agenda de la science et des politiques scientifiques

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Pourcentage de femmes participant à des conférences ou réunions scientifiques ou à des ateliers sur les politiques de la science organisés à l'initiative de l'UNESCO	- 40 %	- 40 %
2. Pourcentage de femmes nommées par l'UNESCO pour siéger dans des comités scientifiques de haut niveau	- 40 %	- 40 %

Priorité globale Afrique

Programme phare 3 : Mobiliser la STI et les connaissances au service du développement socioéconomique durable de l'Afrique

Résultat escompté 1 : Mise en place de systèmes nationaux d'innovation entrepris et mis en relation avec les politiques de STI ainsi que des structures de gouvernance et de suivi correspondantes

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays soutenus ayant formulé et mis en œuvre des politiques et stratégies de STI	- <i>Au moins 10 pays</i>	- <i>Au moins 10 pays</i>
2. Nombre de pays d'Afrique participant à des initiatives STIGAP ou GO-SPIN	- <i>Au moins 10 nouveaux pays africains intégrés dans la plate-forme GO-SPIN</i>	- <i>Au moins 10 nouveaux pays africains intégrés dans la plate-forme GO-SPIN</i>

Résultat escompté 2 : Renforcement des réseaux affiliés à l'UNESCO et des réseaux d'institutions africaines pour qu'ils assurent le leadership et fournissent des directives sur des questions pertinentes et stratégiques dans tous les domaines relevant du mandat de l'UNESCO dans le domaine des sciences

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de réseaux soutenus participant au dialogue sur les politiques à suivre au niveau régional	– 4 réseaux régionaux participant activement au dialogue sur les politiques à suivre	– 4 réseaux régionaux participant activement au dialogue sur les politiques à suivre
2. Nombre de notes d'orientation préparées par des réseaux soutenus et établis en Afrique concernant la production de connaissances et les politiques relatives à la connaissance en faveur de l'Afrique	– Au moins 2 notes d'orientation produites chaque année et diffusées en Afrique	– Au moins 2 notes d'orientation produites chaque année et diffusées en Afrique
3. Nombre de pays et/ou entités régionales élaborant ou mettant en œuvre des politiques d'énergies renouvelables	– Au moins 4 États membres ou entités régionales	– Au moins 4 États membres ou entités régionales

Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour l'établissement de compétences en matière de prévision technologique, évaluation, négociation, acquisition, transfert, diffusion, internalisation et de base relatives à la gestion des systèmes de STI

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'établissements d'enseignement supérieur africains soutenus introduisant des programmes d'enseignement et des programmes de recherche nouveaux ou améliorés sur la STI en faveur de l'Afrique	– 10 universités africaines soutenues pour l'élaboration de programmes d'enseignement et de programmes de recherche relatifs à la STI – 3 universités d'Afrique réexaminant leurs activités en matière d'ingénierie et de TIC	– 10 universités africaines soutenues pour l'élaboration de programmes d'enseignement et de programmes de recherche relatifs à la STI – 3 universités d'Afrique réexaminant leurs activités en matière d'ingénierie et de TIC
2. Nombre d'États membres soutenus ayant amélioré le recours aux énergies renouvelables et la gestion de ces énergies	– Au moins 8 pays	– Au moins 8 pays

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
3. Nombre d'experts africains spécialisés en transfert de technologies et gestion des technologies	– <i>Plusieurs ateliers organisés et au moins 200 experts spécialisés en transfert de technologies et gestion des technologies</i>	– <i>Plusieurs ateliers organisés et au moins 200 experts spécialisés en transfert de technologies et gestion des technologies</i>

Résultat escompté 4 : Développement de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud en matière de politique et de renforcement des capacités de STI parmi les pays d'Afrique et autres pays développés et en développement

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'établissements de recherche africains soutenus et d'experts africains participant à la collaboration avec d'autres pays en développement (CIPT, TWAS, etc.)	– <i>16 nouveaux établissements de STI en Afrique disposant de programmes de collaboration Sud-Sud et Nord-Sud opérationnels</i>	– <i>16 nouveaux établissements de STI en Afrique disposant de programmes de collaboration Sud-Sud et Nord-Sud opérationnels</i>
2. Nombre de nouveaux projets de recherche conjoints entre l'Afrique et des partenaires de pays développés	– <i>Au moins 10 nouveaux projets de recherche conjoints établis</i>	– <i>Au moins 10 nouveaux projets de recherche conjoints établis</i>
3. Nombre d'États membres africains bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration ou le réexamen de politiques de STI	– <i>Au moins 8 pays en Afrique</i>	– <i>Au moins 8 pays en Afrique</i>

Résultat escompté 5 : Création de centres de mathématiques et de physique pour les jeunes talents africains, l'accent étant mis sur les femmes scientifiques

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de centres ou de chaires de mathématiques et de physique créés	– 2 centres et deux 2 établis	– 2 centres et 2 chaires établis
2. Mise au point d'un modèle mathématique pour l'élévation du niveau de la mer dans le golfe de Guinée et les questions de changement climatique au niveau régional	– 1 modèle élaboré et opérationnel	– 1 modèle élaboré et opérationnel
3. Nombre de possibilités de formations créées à l'intention des étudiants africains doués	– 6 programmes de formation créés	– 6 programmes de formation créés
4. Amélioration de la parité entre les sexes dans les programmes de formation	– Au moins 45 % des stagiaires sont des femmes	– Au moins 45 % des stagiaires sont des femmes
5. Nombre d'activités avec différents partenaires auxquelles participent des femmes et des jeunes	– Au moins 4 activités mises en œuvre	– Au moins 4 activités mises en œuvre

Résultat escompté 6 : Promotion d'une culture de l'innovation et S&T par la mobilisation de ressources cognitives

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de parcs scientifiques et pépinières d'entreprises technologiques bénéficiant d'une assistance technique	– Au moins 2 entités bénéficiant d'une assistance technique	– Au moins 2 entités bénéficiant d'une assistance technique
2. Nombre d'ateliers de formation organisés	– Au moins 4 initiatives	– Au moins 4 initiatives

Résultat escompté 7 : Les États membres dotés des moyens nécessaires pour édifier des sociétés du savoir inclusives et créer des conditions propices au développement durable et à la paix par la promotion et l'utilisation du multilinguisme dans le cyberspace, l'accès universel à l'information et la préservation de cette dernière, le renforcement des compétences en matière de TIC, et les solutions libres (avec la contribution du GP V)

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. Nombre d'États membres formulant un cadre directeur et prenant des mesures concrètes concernant l'accès universel à l'information et au savoir au moyen des TIC, de dispositifs mobiles et des solutions libres, avec une attention particulière portée aux enseignants, aux apprenants, aux chercheurs, aux professionnels de l'information et/ou aux scientifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 3 États membres adoptant des politiques nationales ou régionales, notamment grâce au renforcement des capacités des institutions nationales, ainsi que des forums mondiaux dans les domaines des ressources éducatives libres (REL), de l'accès libre, des logiciels libres et ouverts (FOSS), des données libres et de l'accessibilité de l'information</i> - <i>2 cours d'auto-apprentissage sur l'accès libre élaborés et 100 questionnaires, étudiants et autres parties prenantes de l'accès libre formés</i> - <i>Matériels de formation, sous forme de ressources éducatives libres (REL), sur l'accessibilité à l'information et aux TIC conçus et mis à l'essai par 3 institutions éducatives nationales</i> - <i>Indicateurs pour l'évaluation des compétences des enseignants mis à l'essai dans 1 État membre pilote</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 4 États membres adoptant des politiques nationales ou régionales, notamment grâce au renforcement des capacités des institutions nationales, ainsi que des forums mondiaux dans les domaines des ressources éducatives libres (REL), de l'accès libre, des logiciels libres et ouverts (FOSS), des données libres et de l'accessibilité de l'information</i> - <i>2 cours d'auto-apprentissage sur l'accès libre élaborés et 200 questionnaires, étudiants et autres parties prenantes de l'accès libre formés</i> - <i>Matériels de formation, sous forme de ressources éducatives libres (REL), sur l'accessibilité à l'information et aux TIC conçus et mis à l'essai par 4 institutions éducatives nationales</i> - <i>Indicateurs pour l'évaluation des compétences des enseignants mis à l'essai dans 1 État membre pilote</i>
<p>2. Nombre d'États membres appliquant des politiques nationales d'accès universel à l'information et au savoir ainsi que des dispositions de l'instrument normatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Adoption de politiques d'accessibilité à l'information et aux TIC par au moins 2 États membres</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Adoption de politiques d'accessibilité à l'information et aux TIC par au moins 2 États membres</i>

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>3. Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Présentation, par au moins 3 États membres, de rapports sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace</i> – <i>Au moins 2 bonnes pratiques relatives à l'accès libre ayant fait l'objet de recherches et diffusées</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Présentation, par au moins 4 États membres, de rapports sur les mesures prises pour la mise en œuvre de la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace</i> – <i>Au moins 2 bonnes pratiques relatives à l'accès libre ayant fait l'objet de recherches et diffusées</i>
<p>4. Nombre d'enseignants mettant efficacement à profit les TIC dans leur pratique professionnelle pour promouvoir un environnement d'apprentissage de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 2 établissements de formation des enseignants ayant recours au Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 3 établissements de formation des enseignants ayant recours au Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC (ICT-CFT)</i>
<p>5. Initiatives d'appui aux politiques relatives à l'enseignement ouvert, flexible, à distance et en ligne (e-learning) exploitant des solutions libres</p>	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 1 initiative d'appui aux politiques et outil d'auto-apprentissage mis au point pour l'enseignement ouvert, flexible, à distance et en ligne (e-learning)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 1 initiative d'appui aux politiques et outil d'auto-apprentissage mis au point pour l'enseignement ouvert, flexible, à distance et en ligne (e-learning)</i>

Résultat escompté 8 : Participation accrue et contribution active de jeunes africains à la résolution de problématiques de développement durable au niveau local et de moyens de subsistance à travers le développement d'applications mobiles dynamiques (avec la contribution du GP V)

Indicateur de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. Jeunes filles et garçons africains accueillis lors d'une formation pertinente au niveau local, de haute qualité, motivante, et offrant du mentorat pour le développement d'applications pour téléphones mobiles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 500 jeunes filles et garçons ayant reçu une formation complète et développant des applications au service du développement durable à l'aide de matériels de formation REL sous licence ouverte</i> - <i>Première compilation de concours d'applications africaines et mondiales afin d'offrir des motivations et des moyens pour les apprenants de déposer des applications</i> - <i>Le Top 10 des applications mis en lumière lors d'événements internationaux tels que NetExplo</i> - <i>Établissement de partenariats avec des fabricants d'appareils mobiles ainsi que des concepteurs de logiciels, des fournisseurs réseaux et des écoles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 800 jeunes filles et garçons ayant reçu une formation complète et développant des applications au service du développement durable à l'aide de matériels de formation REL sous licence ouverte</i> - <i>Première compilation de concours d'applications africaines et mondiales afin d'offrir des motivations et des moyens pour les apprenants de déposer des applications</i> - <i>Le Top 10 des applications mis en lumière lors d'événements internationaux tels que NetExplo</i> - <i>Établissement de partenariats avec des fabricants d'appareils mobiles ainsi que des concepteurs de logiciels, des fournisseurs réseaux et des écoles</i>

Résultat escompté 9 : Préservation du patrimoine documentaire pour un meilleur accès à la connaissance par le biais de Mémoire du monde (avec la contribution du GP IV)

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Renforcement de la sauvegarde, de la préservation et de l'accessibilité de l'information et du patrimoine documentaire dans les États membres, notamment par l'application d'instruments normatifs	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 2 nouvelles inscriptions sur le Registre de la Mémoire du monde</i> - <i>Au moins 1 nouveau comité national Mémoire du monde créé et opérationnel</i> - <i>Lancement de la nouvelle plate-forme en ligne de l'UNESCO « Atlas mondial des langues », mise en place d'une communauté de pratiques, renforcement des capacités de suivi d'au moins 1 institution nationale dans le domaine des langues, et plaidoyer à l'échelle mondiale pour les recommandations des instruments normatifs</i> - <i>Au moins 1 nouveau service de bibliothèque numérique mis en place par des institutions des États membres</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 3 nouvelles inscriptions sur le Registre de la Mémoire du monde</i> - <i>Au moins 1 nouveau comité national Mémoire du monde créé et opérationnel</i> - <i>Lancement de la nouvelle plate-forme en ligne de l'UNESCO « Atlas mondial des langues », mise en place d'une communauté de pratiques, renforcement des capacités de suivi d'au moins 1 institution nationale dans le domaine des langues, et plaidoyer à l'échelle mondiale pour les recommandations des instruments normatifs</i> - <i>Au moins 1 nouveau service de bibliothèque numérique mis en place par des institutions des États membres</i>

Programme phare 4 : Favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe

Résultat escompté 1 : Prise en compte des besoins des États membres d'Afrique en matière de connaissances scientifiques et de renforcement des capacités dans les domaines de l'océanologie, de l'observation de l'océan, de l'atténuation des risques océaniques et de la gestion des données

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays participant à l'examen de la proposition relative au Rapport mondial sur les sciences océaniques	– À déterminer en fonction des conclusions de l'examen et de la décision adoptée en conséquence par le Conseil exécutif de la COI	– À déterminer en fonction des conclusions de l'examen et de la décision adoptée en conséquence par le Conseil exécutif de la COI
2. Pourcentage d'océanologues dans chaque État membre de la région	– Nouvelle augmentation de 3 %	– Nouvelle augmentation de 3 %
3. Pourcentage de scientifiques utilisant dans leur activité professionnelle les compétences acquises grâce à OceanTeacher	– 25 % des experts formés déclarent utiliser les compétences acquises grâce à OceanTeacher dans leurs activités quotidiennes	– 25 % des experts formés déclarent utiliser les compétences acquises grâce à OceanTeacher dans leurs activités quotidiennes

Résultat escompté 2 : Amélioration en Afrique de la capacité de gestion des ressources géologiques

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'institutions africaines des sciences de la terre produisant des diplômés possédant une expertise en géologie et dans d'autres domaines des sciences de la terre incluant la gestion de l'environnement pour le secteur des ressources minérales en Afrique	– Au moins 15 institutions africaines créées dans le domaine des sciences de la terre	– Au moins 15 institutions africaines créées dans le domaine des sciences de la terre
2. Nombre d'États membres utilisant les connaissances en sciences de la Terre à des fins sociétales comme outil pour le développement durable, y compris le patrimoine géologique	– 2 États membres supplémentaires	– 2 États membres supplémentaires

Résultat escompté 3 : Extension du Réseau UNESCO de sites internationalement désignés pour promouvoir le développement socioéconomique durable incluant des sites transfrontaliers qui gèrent avec succès des ressources communes en eaux ou écosystèmes

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de sites UNESCO désignés (sites naturels du patrimoine mondial, réserves de biosphère et éventuels futurs géoparcs) qui ont pris des mesures en faveur d'un développement durable notamment en formulant et en mettant en œuvre des activités économiques vertes et bleues	– <i>Au moins 15 sites</i>	– <i>Au moins 15 sites</i>
2. Nombre de pays africains ayant pris des mesures pour créer et gérer conjointement des réserves de biosphère transfrontalières et site naturel du patrimoine mondial	– <i>Au moins 3 pays</i>	– <i>Au moins 3 pays</i>
3. Nombre de bassins fluviaux transfrontaliers impliqués dans le programme L'eau pour la paix en Afrique	– <i>Au moins 5</i>	– <i>Au moins 5</i>

Résultat escompté 4 : Amélioration de la gestion et de la sécurité de l'eau douce en Afrique, une attention particulière étant accordée aux défis liés à l'eau, incluant les sécheresses, les inondations, la conception et la gestion des infrastructures et l'urbanisation

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres africains qui ont utilisé de nouveaux outils, normes ou directives pour traiter les défis posés par le changement global, l'eau, la réduction des risques de catastrophe et autres questions connexes	– <i>Au moins 10 pays</i>	– <i>Au moins 11 pays</i>
2. Nombre de pays participant au Programme de renforcement des capacités de l'Afrique dans le domaine de l'eau	– <i>Au moins 15</i>	– <i>Au moins 15</i>

Résultat escompté 5 : Amélioration de la capacité des États membres africains à évaluer les risques et à fournir une alerte précoce pour les risques naturels ainsi qu'à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans des plans nationaux

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Systèmes harmonisés et normalisés de surveillance et d'alerte pour les risques côtiers couvrant les côtes africaines	- 1 système	- 1 système
2. Nombre de pays soutenus ayant amélioré leur résilience et accru leur capacité de réduction des risques de catastrophe grâce à la production/ diffusion de connaissances, à des formations, à des outils et à des activités de plaidoyer	- Au moins 10	- Au moins 10

Résultat escompté 6 : Mise en place d'initiatives conjointes entre détenteurs de savoirs indigènes et de savoirs scientifiques pour coproduire des connaissances permettant de faire face aux défis du changement climatique global

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de PEID dotés de politiques de STI en vue de l'adaptation au changement climatique et de la durabilité	- Au moins 3 PEID	- Au moins 3 PEID
2. Nombre de communautés autochtones pastorales en mesure de documenter et partager leurs savoirs relatifs à l'adaptation au changement climatique	- 4 communautés formées à la documentation et au partage	- 4 communautés formées à la documentation et au partage

Grand programme III

Sciences sociales et humaines

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Priorité budgétaire ⁽¹⁾	Plan de dépenses CNZ (507 M\$)				Renforcement	Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)				Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 653 M\$		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
		\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	
MLA 1 Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel		2 283 500	8 104 800	10 388 300	67%	518 400	2 801 900	8 104 800	10 906 700	67%	6 872 500
ER1 Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale	A	842 400	3 076 900	3 919 300	84%	192 400	1 034 800	3 076 900	4 111 700	84%	-
ER2 Élaboration d'initiatives fondées sur les droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l'information à l'appui des transformations sociales qui favorisent l'émergence de sociétés plus inclusives et d'un dialogue interculturel accru	B/C	526 200	1 494 900	2 021 100	41%	103 000	629 200	1 494 900	2 124 100	41%	-
ER3 Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées	A	914 900	3 533 000	4 447 900	75%	223 000	1 137 900	3 533 000	4 670 900	75%	6 872 500
MLA 2 Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable		1 468 900	3 857 800	5 326 700	80%	266 700	1 735 600	3 857 800	5 593 400	80%	500 500
ER4 Renforcement des capacités des États membres en vue de la gestion des défis bioéthiques découlant de la science et de la technologie, de l'application opérationnelle des principes de bioéthique universels, ainsi que d'un plein engagement dans les débats mondial sur la bioéthique et sur l'identification des incidences éthiques, juridiques et sociales de la recherche scientifique de pointe, des technologies émergentes et de leurs applications pour le développement durable	A/C	1 468 900	3 857 800	5 326 700	80%	266 700	1 735 600	3 857 800	5 593 400	80%	500 500

(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5 X/EX/2 et au document 37 C/6.

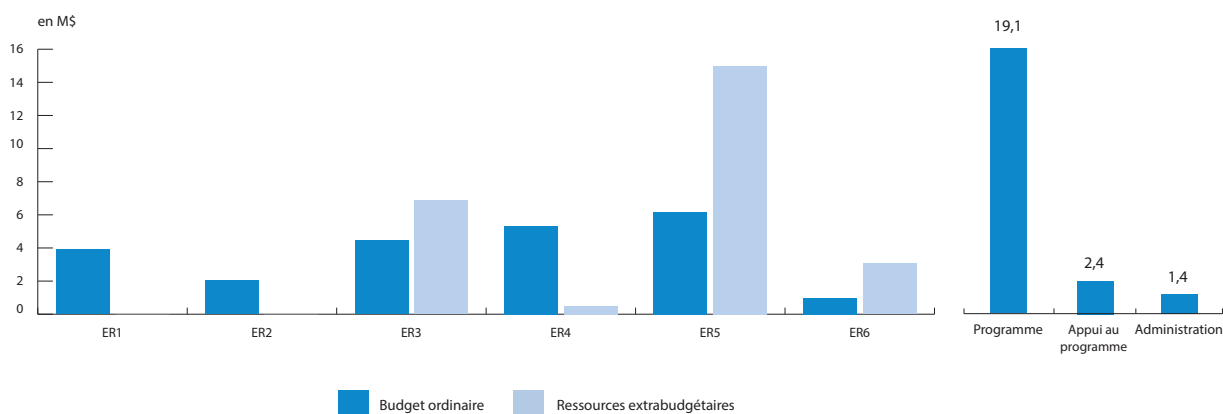
(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Axe d'action (MLA)/ Résultat escompté (ER)	Priorité budgétaire ⁽¹⁾	Plan de dépenses CNZ (507 M\$)				Renforcement	Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)				Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 653 M\$		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
		\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	%	\$
MLA3 Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, et soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes		1 598 000	5 566 300	7 164 300	63%	360 100	1 958 100	5 566 300	7 524 400	63%	18 046 100
ER5 Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multipartites prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques	B	1 388 800	4 790 900	6 179 700	64%	309 700	1 698 500	4 790 900	6 489 400	65%	14 979 000
ER6 Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multipartites prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage	B	209 200	775 400	984 600	56%	50 400	259 600	775 400	1 035 000	56%	3 067 100
Total, Grand programme III		5 350 400	17 528 900	22 879 300	68%	1 145 200	6 495 600	17 528 900	24 024 500	69%	25 419 100

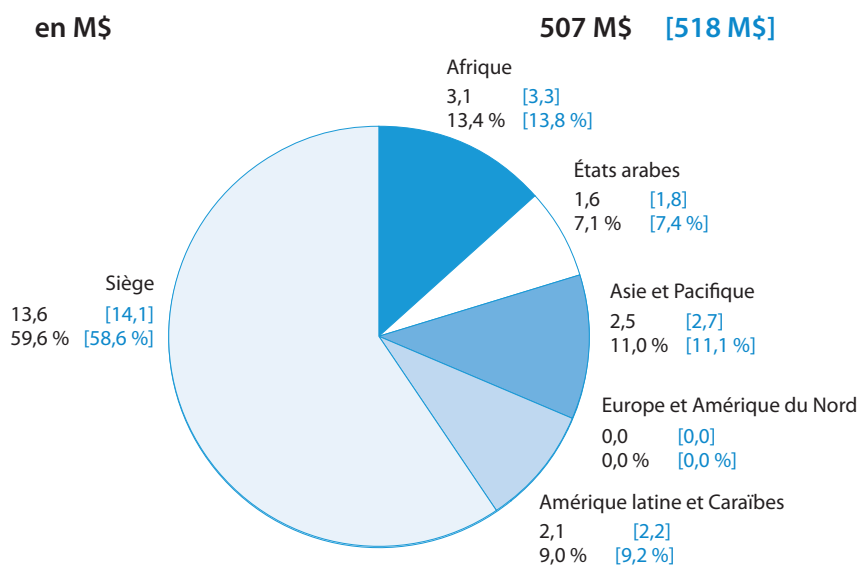
(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5 X/EX/2 et au document 37 C/6.

(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme / Appui au programme / Administration) pour le Plan de dépenses CNZ (507 M\$) du Projet de 38 C/5



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour les Plans de dépenses (507 M\$ et 518 M\$) du Projet de 38 C/5



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
Plan de dépenses de 507 M\$	1 068 300	20,0	1 517 500	28,4
Plan de dépenses de 518 M\$	1 313 400	20,2	1 862 600	28,7

Grand programme III – Sciences sociales et humaines

Selon les enveloppes budgétaires indicatives, le grand programme III serait mis en œuvre avec un budget global de 22 879 300 dollars des États-Unis dans le cadre du plan de dépenses de 507 M\$, ou de 24 024 500 dollars si le plan de dépenses de 518 M\$ était approuvé. Globalement, le plan de dépenses de 507 M\$ permettrait une couverture très limitée des activités de programme. Malgré les efforts de décentralisation accrus prévus dans les plans, l'aide à la formulation des politiques et le développement connexe des capacités, menés principalement au niveau national, seraient fortement revus à la baisse dans le cas de scénarios budgétaires plus modestes. Néanmoins, le montant additionnel de 1 145 200 dollars (dans le plan de dépenses de 518 M\$) serait intégralement utilisé pour renforcer les activités opérationnelles hors Siège, étant donné que le niveau des coûts de personnel seraient maintenu à hauteur de 17 528 900 dollars pour l'un et l'autre plans.

Au-delà de l'amélioration générale du ratio activités opérationnelles/coûts de personnel, les priorités globales sont renforcées. La décentralisation vers l'Afrique est poussée plus avant, en ce qui concerne à la fois les budgets d'activité et le nombre de postes dans les bureaux régionaux multisectoriels. L'engagement en faveur de l'égalité des genres dans l'ensemble des activités de programme sera maintenu.

Le Projet de 38 C/5 proposé améliore le niveau de décentralisation du budget opérationnel total prévu dans le plan de dépenses de 507 M\$ pour le porter à au moins 56,6 % au lieu de 50 %. L'Afrique en est le principal bénéficiaire (20,8 %), tandis que les régions des États arabes, de l'Asie et du Pacifique, et de l'Amérique latine et des Caraïbes reçoivent chacune une part de 12,2 %.

Les tableaux ci-après présentent les indicateurs de performance et les cibles ajustées correspondantes pour 2017 du grand programme III pour chacun des deux plans de dépenses, de 507 M\$ et de 518 M\$:

Résultat escompté 1 : Intensification de la recherche prospective en sciences sociales et humaines sur les transformations sociales et le dialogue interculturel par le recours à la science de la durabilité et par des initiatives entièrement inclusives fondées sur les droits de l'homme et attentives à l'égalité des genres en vue de renforcer les politiques nationales des sciences sociales et la coopération scientifique internationale

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Coopération interdisciplinaire dans le domaine des sciences sociales et humaines améliorée par le biais d'un Programme MOST renforcé	– <i>Établissement de comités de liaison du MOST pour couvrir au moins 50 pays</i>	– <i>Établissement de comités de liaison du MOST pour couvrir au moins 50 pays</i>
2. Élaboration de programmes de recherche interdisciplinaire novateurs dans des domaines en rapport avec les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel	– <i>Établissement de partenariats avec au moins 1 réseau national dans chaque région par l'intermédiaire des comités de liaison de MOST pour favoriser la participation des communautés nationales de chercheurs de manière intégrée et anticipative en vue d'associer au moins 4 réseaux de recherche internationaux sous l'égide du Programme MOST avec des fonds provenant de programmes de recherche nationaux et internationaux</i>	– <i>Établissement de partenariats avec au moins 1 réseau national dans chaque région par l'intermédiaire des comités de liaison de MOST pour favoriser la participation des communautés nationales de chercheurs de manière intégrée et anticipative en vue d'associer au moins 4 réseaux de recherche internationaux sous l'égide du Programme MOST avec des fonds provenant de programmes de recherche nationaux et internationaux</i>
3. Promotion d'un dialogue international inclusif sur les avenir alternatifs par la mobilisation des techniques prospectives, de la réflexion philosophique critique et de l'innovation sociale	– <i>Au moins 4 initiatives, dont la célébration de la Journée mondiale de la philosophie</i>	– <i>Célébration annuelle de la Journée mondiale de la philosophie</i> – <i>Organisation de la Conférence mondiale sur les humanités 2017</i>

Résultat escompté 2 : Élaboration d'initiatives fondées sur les droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences, de la communication et de l'information à l'appui des transformations sociales qui favorisent l'émergence de sociétés plus inclusives et d'un dialogue interculturel accru

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'initiatives, visant de préférence à relever les défis concernant l'agenda post-2015, entreprises	– 3 initiatives, en coordination avec d'autres grands programmes	– 3 initiatives, en coordination avec d'autres grands programmes
2. Prise en compte systématique des droits de l'homme dans l'ensemble des programmes de l'UNESCO, priorité étant donnée à la programmation dans le cadre du déploiement des PNUAD et dans les pays en situation de post- conflit et de post-catastrophe (PCPD)	<ul style="list-style-type: none"> – 2 secteurs/départements de l'UNESCO appliquent l'approche fondée sur les droits de l'homme dans leurs plans de travail et dans l'élaboration des documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD) – Références accrues aux principes et normes des droits de l'homme dans les plans de travail et les rapports pertinents, et dans les recommandations analytiques des documents UCPD et de l'examen périodique universel – Conception d'un module de l'approche fondée sur les droits de l'homme 	– Le module de l'approche fondée sur les droits de l'homme qui sera conçu dans le cadre du scénario de 507 M\$ sera mis à l'essai en mettant l'accent sur l'Afrique et adapté pour une utilisation en ligne
3. Renforcement de la coordination de la contribution de l'UNESCO au mécanisme de prise en compte des droits de l'homme du Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi qu'à d'autres mécanismes interinstitutions	<ul style="list-style-type: none"> – 30 rapports analytiques soumis au Haut-Commissariat aux droits de l'homme aux fins de l'examen périodique universel – Références accrues à l'UNESCO et à son mandat dans les documents conjoints produits dans le cadre de mécanismes interinstitutions 	<ul style="list-style-type: none"> – 30 rapports analytiques soumis au Haut-Commissariat aux droits de l'homme aux fins de l'examen périodique universel – Références accrues à l'UNESCO et à son mandat dans les documents conjoints produits dans le cadre de mécanismes interinstitutions

Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des décideurs, des organisations de la société civile et des autres parties prenantes clés en vue de la conception et de la mise en œuvre de propositions novatrices pour l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et du dialogue interculturel, ciblant en particulier les populations défavorisées

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. Identification d'instruments méthodologiques s'appuyant sur les outils et bonnes pratiques disponibles et conception de modules interactifs en ligne en vue d'évaluer les niveaux d'inclusivité et de durabilité sociale des politiques publiques et des cadres réglementaires en s'inspirant des recommandations des mécanismes de suivi des droits de l'homme, y compris l'examen périodique universel, dans les domaines de compétence de l'UNESCO</p>	<p>– <i>Élaboration ou adaptation d'une étude ou d'une publication de pointe sur les méthodes de mesure de l'inclusion sociale en vue de guider la formulation des politiques, en collaboration avec les partenaires et avec des contributions en nature</i></p>	<p>– <i>Suite à la publication de l'étude de pointe, lancement d'initiatives destinées à guider la formulation des politiques, en collaboration avec des partenaires, dans au moins 2 régions</i></p> <p>– <i>Mise à l'essai d'un outil en ligne pour la formulation des politiques dans un bureau hors Siège en Afrique</i></p>
<p>2. Évaluations des politiques nationales et/ou municipales intégrant une dimension d'égalité des genres et présentant des recommandations en matière de politiques d'inclusion sociale réalisées de manière coordonnée et participative, et approbation par les autorités de feuilles de route relatives à la formulation ou la réforme de politiques</p>	<p>– <i>Évaluation et examens des politiques sociales, selon une approche prospective, au niveau national ou municipal dans au moins 10 pays, y compris soutien à l'établissement des résultats attendus des PNUAD et des documents de l'UNESCO relatifs à la programmation par pays (UCPD) en ce qui concerne l'inclusion afin d'en assurer l'inclusivité, de préférence avec le concours des comités de liaison de MOST et des chaires UNESCO</i></p>	<p>– <i>Sur la base des évaluations régionales et des études menées à l'échelle nationale ou locale concernant les politiques, mise en œuvre d'initiatives destinées à renforcer les capacités des parties prenantes, notamment en collaboration avec le Programme MOST, en matière de formulation et de mise au point de politiques publiques inclusives dans au moins 2 régions déterminées</i></p>

Résultat escompté 4 : Renforcement des capacités des États membres en vue de la gestion des défis bioéthiques ainsi que d'un plein engagement dans les débats sur la bioéthique et sur l'identification des incidences éthiques, juridiques et sociales de la recherche scientifique de pointe, des technologies émergentes et de leurs applications pour le développement durable

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. Nombre de pays soutenus qui se sont dotés de capacités en matière de bioéthique et/ou qui les ont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 6 pays - 8 sessions de renforcement des capacités à l'intention des enseignants en éthique et/ou comités nationaux de bioéthique (projet Assistance aux comités de bioéthique et cadres pour le Programme d'éducation à l'éthique) - Création de 2 comités nationaux de bioéthique 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 pays - 8 sessions de renforcement des capacités à l'intention des enseignants en éthique et/ou comités nationaux de bioéthique (projet Assistance aux comités de bioéthique et cadres pour le Programme d'éducation à l'éthique) - Création de 2 comités nationaux de bioéthique - Création d'un réseau pour le projet Assistance aux comités de bioéthique (ACB) et appui à ce réseau dans la région Afrique - Publication d'une mise à jour des programmes fondamentaux
<p>2. Nombre de rapports contenant des orientations spécifiques sur les politiques publiés à la suite des réflexions menées à l'échelle mondiale sur les incidences éthiques, juridiques et sociales de la science et de la technologie, l'accent étant mis en particulier sur la bioéthique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 rapports tenant compte chacun des dimensions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des genres - CIB : 2 - COMEST : 1 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 rapports tenant compte chacun des dimensions relatives aux droits de l'homme et à l'égalité des genres - CIB : 2 - COMEST : 1

Résultat escompté 5 : Renforcement des capacités des États membres de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques de la jeunesse multiparties prenantes et inclusives et engagement des jeunes des deux sexes dans la consolidation des communautés et les processus démocratiques

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. Nombre d'États membres lançant un processus multiparties prenantes et inclusif d'élaboration et/ou de révision de leurs politiques publiques de la jeunesse incluant une dimension d'égalité des genres, avec la participation de jeunes gens des deux sexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 3 à 7 pays (dont 3 au moins en Afrique et 1 pays dans chacune des autres régions) lancent un processus multiparties prenantes et inclusif d'élaboration et/ou de révision, sur la base de données factuelles, de leurs politiques publiques de la jeunesse - Au moins 4 des 7 politiques publiques sur les jeunes prévues intègrent une dimension d'égalité des sexes - Des entités représentatives nationales menées par des jeunes et facilitant l'engagement de la jeunesse dans l'élaboration des politiques publiques de la jeunesse, sont créées ou renforcées dans 7 pays (au moins 3 pays en Afrique et 1 pays dans chacune des autres régions) 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 à 7 pays (dont 3 au moins en Afrique et 1 pays dans chacune des autres régions) lancent un processus multiparties prenantes et inclusif d'élaboration et/ou de révision, sur la base de données factuelles, de leurs politiques publiques de la jeunesse - Au moins 4 des 7 politiques publiques sur les jeunes prévues intègrent une dimension d'égalité des sexes - Des entités représentatives nationales menées par des jeunes et facilitant l'engagement de la jeunesse dans l'élaboration des politiques publiques de la jeunesse, sont créées ou renforcées dans 7 pays (au moins 3 pays en Afrique et 1 pays dans chacune des autres régions)
<p>2. Nombre de projets conduits par des jeunes à l'appui du développement national et du renforcement des communautés, et permettant un engagement civique des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 15 projets entrepreneuriaux ou innovants sociaux (dont 3 en Afrique) lancés par des jeunes pour donner suite au Forum des jeunes de l'UNESCO, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO - 15 projets de renforcement des communautés (dont 6 en Afrique) conduits par des jeunes en situation de vulnérabilité, y compris les jeunes affectés par la violence, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 projets entrepreneuriaux ou innovants sociaux (dont 3 en Afrique) lancés par des jeunes pour donner suite au Forum des jeunes de l'UNESCO, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO - 15 projets de renforcement des communautés (dont 6 en Afrique) conduits par des jeunes en situation de vulnérabilité, y compris les jeunes affectés par la violence, dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>3. Meilleure participation aux processus démocratiques des jeunes, en particulier des femmes, des pays en transition démocratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de participation accru dans au moins 2 pays en transition (le cas échéant, dans les PNUAD ou les documents UCPD) - Au moins 40 % des participants aux actions entreprises sont des jeunes femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de participation accru dans au moins 2 pays en transition (le cas échéant, dans les PNUAD ou les documents UCPD) - Au moins 40 % des participants aux actions entreprises sont des jeunes femmes
<p>4. Renforcement de la coordination au sein de l'UNESCO et de la contribution au travail sur la jeunesse mené en collaboration par les Nations Unies, en particulier le Réseau interinstitutions pour l'épanouissement des jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration, actualisation, suivi et évaluation du plan de mise en œuvre à l'échelle de l'UNESCO du programme sur la jeunesse de l'UNESCO, indiquant les activités, les échéances et les ressources - Au moins 10 activités, projets et initiatives menées en collaboration par les Nations Unies prenant en compte et intégrant les contributions de l'UNESCO, y compris les PNUAD et les documents UCPD 	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration, actualisation, suivi et évaluation du plan de mise en œuvre à l'échelle de l'UNESCO du programme sur la jeunesse de l'UNESCO, indiquant les activités, les échéances et les ressources - Au moins 10 activités, projets et initiatives menées en collaboration par les Nations Unies prenant en compte et intégrant les contributions de l'UNESCO, y compris les PNUAD et les documents UCPD

Résultat escompté 6 : Conception et mise en œuvre par les États membres de politiques publiques multiparties prenantes et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. Introduction dans les États membres de directives pour la mise en place de cadres politiques nationaux garantissant l'accès de tous au sport et l'égalité des genres et améliorant la situation de l'éducation physique à l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 12 pays ayant organisé des réunions nationales à l'intention des parties prenantes – 12 réunions de suivi régionales ou sous-régionales organisées pour analyser la mise en œuvre des conclusions de MINEPS V 	<ul style="list-style-type: none"> – 12 pays ayant organisé des réunions nationales à l'intention des parties prenantes – 12 réunions de suivi régionales ou sous-régionales organisées pour analyser la mise en œuvre des conclusions de MINEPS V
<p>2. Opérationnalisation d'une plateforme internationale d'échange d'informations entre organismes sportifs, pouvoirs publics et autres acteurs concernés pour lutter contre la corruption dans le sport et la manipulation des compétitions sportives, et outils de formation mis à la disposition des autorités</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Mise à l'essai et préparation à l'emploi d'un ensemble d'outils de formation destinés aux autorités 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise à l'essai et préparation à l'emploi d'un ensemble d'outils de formation destinés aux autorités
<p>3. Adoption de politiques nationales de lutte contre le dopage en application de la Convention internationale contre le dopage dans le sport de 2005</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 185 États parties à la Convention – 75 % des États parties se sont acquittés de leurs obligations – 90 projets approuvés au titre du Fonds 	<ul style="list-style-type: none"> – 185 États parties à la Convention – 75 % des États parties se sont acquittés de leurs obligations – 90 projets approuvés au titre du Fonds

Priorité globale Égalité des genres

Résultat escompté 1 : Évaluation du degré d'inclusivité des politiques publiques du point de vue de l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de politiques publiques inclusives ayant intégré une dimension égalité des genres évaluées	– 8-10 politiques dans différentes régions	– 8-10 politiques dans différentes régions
2. Pourcentage de stagiaires participant à des activités de sensibilisation sur la violence liée au genre	– 75 % des stagiaires	– 75 % des stagiaires

Résultat escompté 2 : Politiques préconisées pour faire face aux divers effets et impacts des transformations sociales sur les femmes comme sur les hommes

Indicateur de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de politiques attentives au genre s'appuyant sur des données et des travaux de recherche	– 8-10 politiques dans différentes régions	– 8-10 politiques dans différentes régions

Résultat escompté 3 : Promotion de la participation des femmes aux comités de bioéthique et aux activités pertinentes de renforcement des capacités

Indicateur de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de femmes participant en tant que membre actif aux comités de bioéthique et aux formations sur la bioéthique	<ul style="list-style-type: none"> – 30 % de femmes dans 4 comités nationaux de bioéthique – 30 % de femmes bénéficiant d'activités de renforcement des capacités en matière de bioéthique 	<ul style="list-style-type: none"> – 30 % de femmes dans 4 comités nationaux de bioéthique – 30 % de femmes bénéficiant d'activités de renforcement des capacités en matière de bioéthique

Résultat escompté 4 : Intégration comme il convient de la dimension égalité des genres dans les politiques publiques en faveur des jeunes, ainsi que dans les processus de renforcement communautaire et démocratique

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de politiques en faveur des jeunes comprenant une dimension égalité des genres	– Au moins 3 des 10 politiques publiques en faveur des jeunes envisagées	– Au moins 3 des 10 politiques publiques en faveur des jeunes envisagées
2. Meilleure participation des jeunes femmes aux processus de renforcement communautaire et démocratique	– Au moins 30 % de jeunes femmes parmi les participants aux actions entreprises	– Au moins 30 % de jeunes femmes parmi les participants aux actions entreprises

Résultat escompté 5 : Conception et mise en oeuvre par les États membres de politiques publiques multipartenariales et inclusives dans le domaine de l'éducation physique, des sports et de la lutte contre le dopage

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres révisant leur cadre d'action national en matière de sport afin de garantir l'accès de tous au sport, l'égalité des genres et d'améliorer la situation de l'éducation physique à l'école	– 6 cadres nationaux de politique du sport – 10 pays dans lesquels la situation de l'éducation physique à l'école a été améliorée, dont 8 pays ayant amélioré l'accès des personnes vivant avec un handicap, et ayant intégré dans le cadre une dimension égalité des genres	– 6 cadres nationaux de politique du sport – 10 pays dans lesquels la situation de l'éducation physique à l'école a été améliorée, dont 8 pays ayant amélioré l'accès des personnes vivant avec un handicap, et ayant intégré dans le cadre une dimension égalité des genres
2. Nombre de projets incluant des données ventilées par sexe dans les domaines de la bioéthique, de la jeunesse et de la lutte contre le dopage dans le sport	– 2-3 projets ayant amélioré ou lancé la collecte et l'analyse de données fiables ventilées par sexe	– 2-3 projets ayant amélioré ou lancé la collecte et l'analyse de données fiables ventilées par sexe

Priorité globale Afrique

Programme phare 1 : Promouvoir une culture de la paix et de la non-violence

Résultat escompté 1 : Intégration de l'éducation pour la paix, la citoyenneté, la démocratie et les droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement et d'apprentissage formels et non formels et renforcement de la compréhension mutuelle et de la cohésion sociale (avec la contribution du GP I)

Indicateur de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de pays soutenus ayant intégré l'éducation à la paix et aux droits de l'homme (citoyenneté mondiale) dans leurs politiques et programmes d'éducation	– <i>Au moins 5 nouveaux pays intègrent l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la citoyenneté mondiale dans leurs politiques et programmes d'éducation</i>	– <i>Au moins 5 nouveaux pays intègrent l'éducation pour la paix, les droits de l'homme et la citoyenneté mondiale dans leurs politiques et programmes d'éducation</i>

Résultat escompté 2 : Introduction et enseignement de l'Histoire générale de l'Afrique à tous les niveaux, du primaire à l'enseignement supérieur, et production de connaissances sur l'Afrique, la traite des esclaves et l'esclavage et sur les interactions culturelles, et meilleure contribution et connaissance de l'Afrique et de sa diaspora aux sociétés modernes, en faisant du patrimoine et de la créativité contemporaine des outils de transformation en vue de consolider le dialogue et la paix (avec la contribution du GP IV)

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de contenus pédagogiques et matériels connexes produits à partir L'histoire générale de l'Afrique et intégrés dans l'enseignement formel et non formel en Afrique	– <i>3 contenus, 3 manuels à l'intention des enseignants, 3 matériels connexes pour les écoles primaires et secondaires d'Afrique et 1 contenu pour l'enseignement supérieur mis au point et utilisés dans 30 pays africains (extrabudgétaire) Point de départ : 1 contenu pour l'enseignement formel</i>	– <i>3 contenus, 3 manuels à l'intention des enseignants, 3 matériels connexes pour les écoles primaires et secondaires d'Afrique et 1 contenu pour l'enseignement supérieur mis au point et utilisés dans 30 pays africains (extrabudgétaire) Point de départ : 1 contenu pour l'enseignement formel</i>

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
2. Nombre d'historiens et experts africains ou d'ascendance africaine qui contribuent à l'élaboration, à la publication, à la traduction et à la diffusion du volume IX	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Indicateur de référence : contribution de 250 historiens et universitaires d'Afrique et de ses diasporas issus d'autres disciplines (extrabudgétaire)</i> - <i>Point de départ : 25 experts</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Indicateur de référence : contribution de 250 historiens et universitaires d'Afrique et de ses diasporas issus d'autres disciplines (extrabudgétaire)</i> - <i>Point de départ : 25 experts</i>
3. Nombre d'institutions, réseaux et experts d'Afrique et de la diaspora africaine qui contribuent au développement des travaux de recherche et des activités de sensibilisation concernant la traite négrière et l'esclavage ainsi que leurs conséquences	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Indicateur de référence : au moins 20 institutions, 4 travaux de recherche pluridisciplinaires, 6 réseaux et 20 manifestations</i> - <i>Point de départ : 5</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Indicateur de référence : au moins 20 institutions, 4 travaux de recherche pluridisciplinaires, 6 réseaux et 20 manifestations</i> - <i>Point de départ : 5</i>

Résultat escompté 3 : Mobilisation d'éléments du patrimoine immatériel pour mettre en exergue les pratiques culturelles de l'Afrique et de sa diaspora qui favorisent la réconciliation, la cohésion sociale et la paix (avec la contribution du GP IV)

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de plans de sauvegarde élaborés et/ou mis en œuvre par les États membres pour le patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Indicateur de référence : 30 plans élaborés et/ou mis en œuvre</i> - <i>Point de départ : 20</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Indicateur de référence : 30 plans élaborés et/ou mis en œuvre</i> - <i>Point de départ : 20</i>
2. Nombre de demandes d'assistance internationale soumises et effectivement traitées par les États membres, de dossiers de candidature présentés, ainsi que de bonnes pratiques proposées par les États membres et diffusées par ces derniers et d'autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Indicateur de référence : 20 demandes d'assistance internationale traitées, 10 projets mis en œuvre et 15 candidatures traitées</i> - <i>Point de départ : 10 demandes d'assistance internationale traitées, 6 projets mis en œuvre et 15 candidatures traitées</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Indicateur de référence : 20 demandes d'assistance internationale traitées, 10 projets mis en œuvre et 15 candidatures traitées</i> - <i>Point de départ : 10 demandes d'assistance internationale traitées, 6 projets mis en œuvre et 15 candidatures traitées</i>

Résultat escompté 4 : Établissement de cadres de coopération transfrontières, dotés d'outils de gestion appropriés concertés, pour les principaux bassins hydrologiques africains et pour l'utilisation durable des écosystèmes partagés entre États. Une attention particulière sera apportée au lancement d'initiatives conjointes entre les détenteurs de connaissances autochtones et les scientifiques afin qu'ils produisent ensemble des connaissances permettant de relever les défis du changement climatique global (avec la contribution du GP II)

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de bassins hydrographiques ou hydrogéologiques ou de cadre de coopération mis en place	– Au moins 4 bassins hydrographiques ou hydrogéologiques approuvés, permettant la mise en place de cadres de coopération	– Au moins 4 bassins hydrographiques ou hydrogéologiques approuvés, permettant la mise en place de cadres de coopération
2. Nombre d'initiatives transfrontières pour des réserves de biosphère, des sites du patrimoine mondial ou des géoparcs mondiaux soutenues par un processus de concertation en vue d'un cadre de coopération et de gestion approprié	– Au moins 2 initiatives transfrontières en phase de concertation et de coordination pour les réserves de biosphère, les sites du patrimoine mondial et les géoparcs mondiaux	– Au moins 2 initiatives transfrontières en phase de concertation et de coordination pour les réserves de biosphère, les sites du patrimoine mondial et les géoparcs mondiaux

Résultat escompté 5 : Les radios communautaires bénéficiant d'un soutien de l'UNESCO deviennent des espaces de dialogue et des véhicules interculturel/ intergénérationnel et pour la cohésion sociale. Les médias sociaux et les réseaux de téléphonie mobile sont engagés dans la sensibilisation de la jeunesse africaine en faveur du dialogue et de la paix (avec la contribution du GP V)

Indicateur de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de politiques et bonnes pratiques en faveur des médias destinés aux jeunes et aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 10 institutions médiatiques utilisent le guide pratique UNESCO à l'intention des professionnels de la radio qui travaillent avec des enfants et des jeunes, intitulé « Rassembler les générations par le biais de la radio »</i> - <i>Promotion de la participation des jeunes et de l'équilibre entre les sexes grâce à la collaboration avec au moins 10 organismes de radiodiffusion</i> - <i>Au moins 2 États membres prennent des mesures pour promouvoir les politiques d'initiation aux médias et à l'information</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 15 institutions médiatiques utilisent le guide pratique UNESCO à l'intention des professionnels de la radio qui travaillent avec des enfants et des jeunes, intitulé « Rassembler les générations par le biais de la radio »</i> - <i>Promotion de la participation des jeunes et de l'équilibre entre les sexes grâce à la collaboration avec au moins 10 organismes de radiodiffusion</i> - <i>Au moins 2 États membres prennent des mesures pour promouvoir les politiques d'initiation aux médias et à l'information</i>

Résultat escompté 6 : L'autonomisation, l'engagement citoyen et la participation démocratique des jeunes femmes et des jeunes hommes en Afrique sont promus à travers des politiques de jeunesse inclusives et des actions menées par les jeunes en matière de culture de la paix (avec la contribution du GP III)

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres africains initiant des processus de formulation et/ou révision des politiques de jeunesse, avec la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes	<ul style="list-style-type: none"> - 2-3 pays en Afrique initient des processus de formulation et/ou révision des politiques de jeunesse, avec la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes - Des structures représentatives nationales menées par les jeunes sont développées dans au moins 2 pays en Afrique et permettent l'engagement des jeunes dans la formulation des politiques publiques de jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> - 2-3 pays en Afrique initient des processus de formulation et/ou révision des politiques de jeunesse, avec la participation des jeunes femmes et des jeunes hommes - Des structures représentatives nationales menées par les jeunes sont développées dans au moins 2 pays en Afrique et permettent l'engagement des jeunes dans la formulation des politiques publiques de jeunesse
2. Nombre de jeunes femmes et jeunes hommes formés qui mettent en œuvre un projet, notamment en matière d'entrepreneuriat social et de développement communautaire, visant à promouvoir une culture de la paix et l'engagement citoyen de la jeunesse en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 des jeunes femmes et jeunes hommes formés mettent en œuvre un projet visant à promouvoir une culture de la paix 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 des jeunes femmes et jeunes hommes formés mettent en œuvre un projet visant à promouvoir une culture de la paix
3. Nombre de projets menés par des jeunes femmes et jeunes hommes en Afrique, dans le cadre du suivi du Forum des jeunes de l'UNESCO et visant à promouvoir une culture de la paix	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 3 projets menés par des jeunes femmes et jeunes hommes en Afrique, dans le cadre du suivi du Forum des jeunes de l'UNESCO et visant à promouvoir une culture de la paix 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 3 projets menés par des jeunes femmes et jeunes hommes en Afrique, dans le cadre du suivi du Forum des jeunes de l'UNESCO et visant à promouvoir une culture de la paix
4. Nombre de personnalités, y compris des jeunes, de réseaux et d'organisations de la société civile qui s'engagent dans la campagne « Agissons pour la paix/Make Peace Happen » ainsi que dans la promotion de la Charte africaine de la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 50 personnalités et 100 organisations de la société civile adhèrent à la campagne UNESCO/UA et à la promotion de la Charte africaine de la jeunesse par des messages et des actions de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 50 personnalités et 100 organisations de la société civile adhèrent à la campagne UNESCO/UA et à la promotion de la Charte africaine de la jeunesse par des messages et des actions de sensibilisation

Grand programme IV

Culture

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Priorité budgétaire ⁽¹⁾	Plan de dépenses CNZ (507 M\$)				Renforcement	Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)				Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 653 M\$		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
		\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	%	\$
MLA 1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement		5 397 800	20 343 100	25 740 900	77%	1 193 400	6 591 200	20 343 100	26 934 300	76%	31 628 700
ER1 Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972	B-A	2 983 200	13 845 800	16 829 000	82%	632 000	3 615 200	13 845 800	17 461 000	80%	28 986 000
ER2 Promotion du dialogue sur les politiques à mener pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités des musées	B-A	1 069 700	2 809 400	3 879 100	80%	237 200	1 306 900	2 809 400	4 116 300	82%	1 386 800
ER3 Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles) et obtention d'un effet multiplicateur	B-A	494 300	1 269 400	1 763 700	68%	113 200	607 500	1 269 400	1 876 900	64%	59 500
ER4 Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur	B-A	479 300	1 269 400	1 748 700	70%	83 200	562 500	1 269 400	1 831 900	72%	174 500
ER5 Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue	C	371 300	1 149 100	1 520 400	51%	127 800	499 100	1 149 100	1 648 200	54%	1 021 900
MLA 2 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives		4 160 200	12 699 800	16 860 000	79%	921 500	5 081 700	12 699 800	17 781 500	81%	14 523 200
ER6 Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003	B-A	2 382 900	7 501 200	9 884 100	80%	548 700	2 931 600	7 501 200	10 432 800	83%	9 036 400

(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5 X/EX/2 et au document 37 C/6.

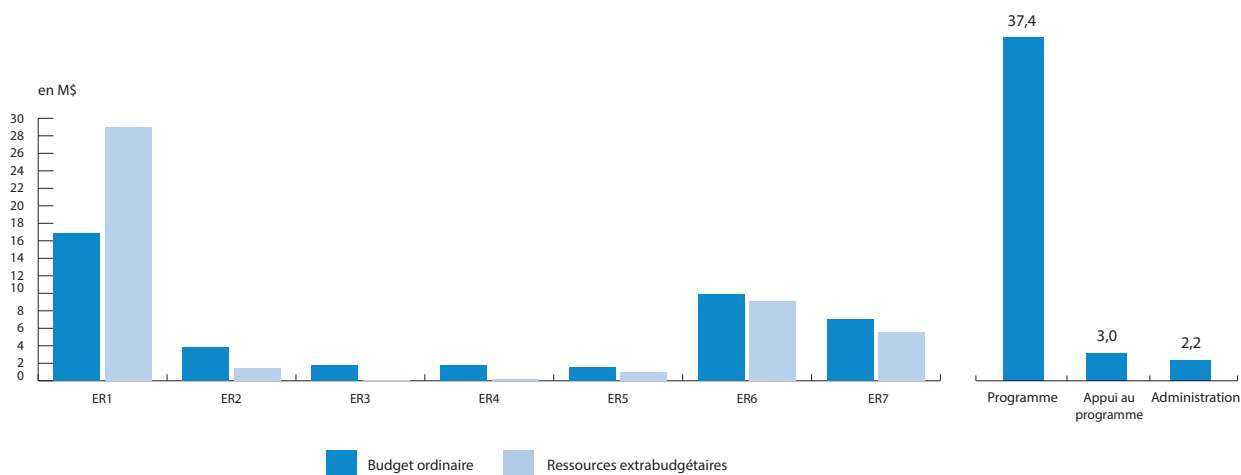
(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Axe d'action (MLA)/ Résultat escompté (ER)	Priorité budgétaire ⁽¹⁾	Plan de dépenses CNZ (507 M\$)				Renforcement	Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)				Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 653 M\$		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
ER7 Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005	B-A/C	\$ 1 777 300	\$ 5 198 600	\$ 6 975 900	78%	\$ 372 800	\$ 2 150 100	\$ 5 198 600	\$ 7 348 700	79%	\$ 5 486 800
Total, Grand programme IV		9 558 000	33 042 900	42 600 900	78%	2 114 900	11 672 900	33 042 900	44 715 800	78%	46 151 900

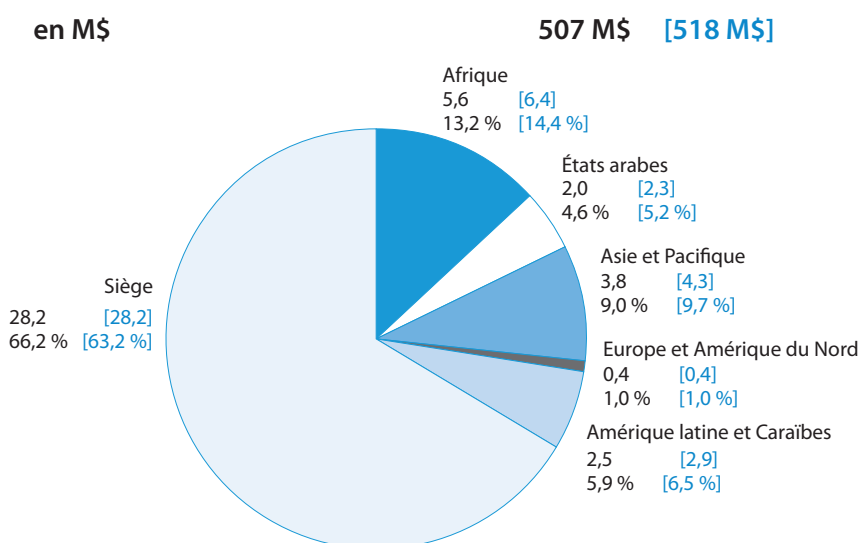
(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5 X/EX/2 et au document 37 C/6.

(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme / Appui au programme / Administration) pour le Plan de dépenses CNZ (507 M\$) du Projet de 38 C/5



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour les Plans de dépenses (507 M\$ et 518 M\$) du Projet de 38 C/5



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
Plan de dépenses de 507 M\$	870 000	9,1	247 500	2,6
Plan de dépenses de 518 M\$	1 670 000	14,3	471 400	4,0

Grand programme IV – Culture

Avec un plan de dépenses CNZ+ (518 M\$ au lieu de 507 M\$), le grand programme IV pourrait bénéficier d'une décentralisation accrue des activités vers les bureaux hors Siège. Dans ce scénario de 518 M\$, le taux de décentralisation passerait ainsi de 24 % à 37 %, ce qui permettrait de soutenir des activités de renforcement des capacités dans les États membres. Dans un scénario comme dans l'autre, les fonds gérés par le Siège resteraient au même niveau et couvriraient les coûts fixes (incompressibles) des activités relatives aux six conventions culturelles. Dans les deux cas, toutefois, les montants disponibles ne suffisent pas pour répondre à tous les besoins relevant des activités menées par le Secteur au niveau national, et la dépendance à l'égard des ressources extrabudgétaires persisterait.

Les tableaux ci-après présentent les indicateurs de performance et les cibles ajustées correspondantes pour 2017 du grand programme IV pour chacun des deux plans de dépense, de 507 M\$ et de 518 M\$:

Résultat escompté 1 : Identification, protection, suivi et gestion durable du patrimoine matériel par les États membres, notamment par la mise en œuvre effective de la Convention de 1972

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Soutien des organes directeurs de la Convention de 1972 par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	– Organisation de 4 sessions ordinaires du Comité intergouvernemental et de 2 sessions de l'Assemblée générale	– Organisation de 4 sessions ordinaires du Comité intergouvernemental et de 2 sessions de l'Assemblée générale
2. Nombre de biens du patrimoine mondial où les capacités du personnel sont renforcées, notamment en collaboration avec des instituts et centres de catégorie 2	– Au moins 140 sites	– Au moins 150 sites
3. Nombre d'États parties qui élaborent ou révisent des listes indicatives, et pourcentage de dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites	– 60 listes indicatives nouvelles ou révisées – 75 % des dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites – 15 % des dossiers conformes aux conditions prescrites émanant d'États parties sous-représentés ou non représentés	– 65 listes indicatives nouvelles ou révisées – 75 % des dossiers de candidature conformes aux conditions prescrites – 17 % des dossiers conformes aux conditions prescrites émanant d'États parties sous-représentés ou non représentés

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
4. Nombre de biens du patrimoine mondial qui contribuent au développement durable	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 4 études de cas par région, démontrant comment la gestion des biens du patrimoine mondial contribue au développement durable</i> - <i>Au moins 30 biens du patrimoine mondial dans les régions ou pays prioritaires bénéficient de projets de conservation spécifiques portant sur des sujets tels que la Liste du patrimoine mondial en péril, les conflits, les catastrophes, la gestion du tourisme, l'urbanisation et le changement climatique</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 5 études de cas par région, démontrant comment la gestion des biens du patrimoine mondial contribue au développement durable</i> - <i>Au moins 30 biens du patrimoine mondial dans les régions ou pays prioritaires bénéficient de projets de conservation spécifiques portant sur des sujets tels que la Liste du patrimoine mondial en péril, les conflits, les catastrophes, la gestion du tourisme, l'urbanisation et le changement climatique</i>
5. Nombre de parties prenantes contribuant à la conservation, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - <i>12 partenariats pour la conservation (conclus ou renouvelés) concernant notamment l'éducation des jeunes, les sites en péril, l'Afrique ou les communautés</i> - <i>1 500 participants aux campagnes de bénévoles en faveur du patrimoine</i> - <i>2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine intégré mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 2, 3, 4 et 6 (extrabudgétaire)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>12 partenariats pour la conservation (conclus ou renouvelés) concernant notamment l'éducation des jeunes, les sites en péril, l'Afrique ou les communautés</i> - <i>1 500 participants aux campagnes de bénévoles en faveur du patrimoine</i> - <i>2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine intégré mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 2, 3, 4 et 6 (extrabudgétaire)</i>
6. Nombre de biens du patrimoine mondial où la contribution équilibrée des femmes et des hommes à la conservation est avérée	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 15 sites</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 20 sites</i>

Résultat escompté 2 : Promotion du dialogue sur les politiques à mener pour lutter contre l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels grâce à une coopération internationale améliorée, renforcée et plus efficace, y compris la mise en œuvre de la Convention de 1970 et le renforcement des capacités des musées

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Soutien des organes directeurs par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation de 8 réunions statutaires relatives à la Convention et au retour ou à la restitution des biens culturels – Adoption par la Conférence des États parties des Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention de 1970 	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation de 8 réunions statutaires relatives à la Convention et au retour ou à la restitution des biens culturels – Adoption par la Conférence des États parties des Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention de 1970
2. Nombre d'affaires de retour et de restitution de biens culturels examinées	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 1 nouvelle demande de retour ou de restitution soumise au Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC) ou résolues grâce aux bons offices du Secrétariat – 1 affaire de médiation ou de conciliation présentée 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 2 nouvelles demandes de retour ou de restitution soumises au Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (PRBC) ou résolues grâce aux bons offices du Secrétariat – 1 affaire de médiation ou de conciliation présentée
3. Hausse du nombre des États parties à la Convention de 1970	– 5 nouvelles ratifications	– 8 nouvelles ratifications

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
4. Nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Participation substantielle de partenaires à la fois étatiques et non étatiques à au moins 2 manifestations internationales majeures - 1 région procède à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 3, 4 et 6 (extrabudgétaire) - Au moins 20 pays bénéficiant d'activités de renforcement des capacités - Au moins 90 pays bénéficiant d'activités de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation substantielle de partenaires à la fois étatiques et non étatiques à au moins 2 manifestations internationales majeures - 1 région procède à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 3, 4 et 6 (extrabudgétaire) - Au moins 22 pays bénéficiant d'activités de renforcement des capacités - Au moins 95 pays bénéficiant d'activités de sensibilisation
5. Nombre de rapports sur l'application de la Convention de 1970 au niveau national fournis par les Parties qui ont été analysés et ont fait l'objet d'un suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 40 rapports nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 45 rapports nationaux
6. Meilleur équilibre entre les sexes parmi les spécialistes/participants présents aux ateliers de renforcement des capacités humaines et institutionnelles relatifs à l'application de la Convention de 1970 et au rôle des musées	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 35 % des spécialistes/participants sont des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 40 % des spécialistes/participants sont des femmes
7. Promotion du rôle social, économique et éducatif des musées en tant que vecteurs du développement durable et du dialogue interculturel et développement des capacités des professionnels des musées	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 4 réunions ou ateliers régionaux organisés pour promouvoir le nouvel instrument relatif aux musées (extrabudgétaire) - 4 activités de formation sur mesure mettant l'accent sur l'Afrique et les PMA afin d'aider les États membres à adapter leur cadre juridique (extrabudgétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 4 réunions ou ateliers régionaux organisés pour promouvoir le nouvel instrument relatif aux musées (extrabudgétaire) - 4 activités de formation sur mesure mettant l'accent sur l'Afrique et les PMA afin d'aider les États membres à adapter leur cadre juridique (extrabudgétaire)
8. Renforcement du rôle des musées en matière de gestion des collections, en particulier pour ce qui est de la lutte contre le trafic illicite	<ul style="list-style-type: none"> - 4 réunions ou ateliers régionaux organisés pour renforcer les capacités des professionnels des musées (extrabudgétaire) - 3 inventaires améliorés (extrabudgétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 réunions ou ateliers régionaux organisés pour renforcer les capacités des professionnels des musées (extrabudgétaire) - 3 inventaires améliorés (extrabudgétaire)

Résultat escompté 3 : Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre effective de la Convention de 1954 (et de ses deux Protocoles) et obtention d'un effet multiplicateur

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>	
	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)</i>
1. Soutien des organes directeurs de la Convention de 1954 et de son Deuxième Protocole de 1999 par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Organisation de 8 réunions statutaires</i> – <i>4 réunions ordinaires du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé</i> – <i>2 réunions ordinaires des Hautes Parties contractantes à la Convention de La Haye de 1954</i> – <i>2 réunions ordinaires des Parties au Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Organisation de 8 réunions statutaires</i> – <i>4 réunions ordinaires du Comité pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé</i> – <i>2 réunions ordinaires des Hautes Parties contractantes à la Convention de La Haye de 1954</i> – <i>2 réunions ordinaires des Parties au Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye</i>
2. Assistance internationale et autres formes d'assistance au titre du Deuxième Protocole ; contributions au Fonds pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	– <i>3 allocations</i>	– <i>3 allocations</i>
3. Nouveaux sites inscrits sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée et listes indicatives soumises	<ul style="list-style-type: none"> – <i>3 biens culturels inscrits sur la liste</i> – <i>8 listes indicatives soumises</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>5 biens culturels inscrits sur la liste</i> – <i>10 listes indicatives soumises</i>
4. Propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial qui intègrent des éléments optionnels relatifs à l'octroi de la protection renforcée au titre du Deuxième Protocole de 1999 relatif à la Convention de La Haye de 1954	– <i>3 biens proposés pour inscription</i>	– <i>5 biens proposés pour inscription</i>
5. Hausse du nombre des États parties à la Convention de 1954 (et à ses deux Protocoles)	– <i>10 nouvelles ratifications de la Convention et de ses deux Protocoles (au moins 4 pour chaque en Afrique)</i>	– <i>12 nouvelles ratifications de la Convention et de ses deux Protocoles (au moins 4 pour chaque en Afrique)</i>

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
6. Nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> – Participation substantielle de partenaires à la fois étatiques et non étatiques à au moins 1 manifestation internationale majeure – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 2, 4 et 6 (extrabudgétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> – Participation substantielle de partenaires à la fois étatiques et non étatiques à au moins 1 manifestation internationale majeure – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 2, 4 et 6 (extrabudgétaire)
7. Nombre de rapports sur la mise en œuvre au niveau national de la Convention de La Haye et ses deux Protocoles	– 20 rapports	– 22 rapports

Résultat escompté 4 : Élaboration et application d'orientations globales, stratégiques et prospectives par le biais de la mise en œuvre de la Convention de 2001 et obtention d'un effet multiplicateur

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Soutien des organes directeurs de la Convention de 2001 par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation de 6 réunions statutaires – 2 réunions des États parties – 4 réunions du Conseil consultatif et missions d'assistance organisées 	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation de 6 réunions statutaires – 2 réunions des États parties – 4 réunions du Conseil consultatif et missions d'assistance organisées
2. Hausse du nombre des États parties à la Convention de 2001	– Au moins 10 nouvelles ratifications	– Au moins 12 nouvelles ratifications
3. Nombre de partenaires différents contribuant à la protection, aux priorités thématiques et à la sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> – Participation quelque peu accrue de partenaires à la fois étatiques et non étatiques – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 2, 3 et 6 – Au moins 1 publication 	<ul style="list-style-type: none"> – Participation accrue de partenaires à la fois étatiques et non étatiques, et capacités renforcées – 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 2, 3 et 6 – Au moins 1 publication

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
4. Mise en œuvre effective de la Convention par ses États parties ; pleine harmonisation des législations nationales	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation d'au moins 1 cours de formation (extrabudgétaire) – Assistance pour au moins 2 activités consacrées à la révision des législations (extrabudgétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation d'au moins 1 cours de formation – Au moins une activité concernant l'application des dispositions de la Convention de 2001 relatives à la protection des sites et à la lutte contre le trafic illicite (extrabudgétaire)

Résultat escompté 5 : Amélioration de l'accès au savoir par la promotion de l'histoire et de la mémoire partagées pour la réconciliation et le dialogue

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'établissements, travaux de recherche, réseaux et manifestations qui contribuent à améliorer la connaissance de la traite négrière et de l'esclavage et à sensibiliser à ces questions	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 10 établissements, 2 travaux de recherche pluridisciplinaires, 2 réseaux et 10 manifestations 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 12 établissements, 2 travaux de recherche pluridisciplinaires, 3 réseaux et 10 manifestations
2. Nombre de matériels pédagogiques basés sur l'Histoire générale de l'Afrique intégré à l'enseignement formel et non formel dans des pays d'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> – 3 matériels, 3 guides de l'enseignant et matériels connexes pour les établissements d'enseignement primaire et secondaire et 1 matériel pour l'enseignement supérieur conçus et utilisés dans 30 pays d'Afrique (extrabudgétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> – 3 matériels, 3 guides de l'enseignant et matériels connexes pour les établissements d'enseignement primaire et secondaire et 1 matériel pour l'enseignement supérieur conçus et utilisés dans 30 pays d'Afrique (extrabudgétaire)
3. Nombre de chapitres du volume IX de l'Histoire générale de l'Afrique rédigés et validés par le Comité scientifique	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 240 chapitres rédigés et validés (extrabudgétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 240 chapitres rédigés et validés (extrabudgétaire)
4. Nombre de partenaires encourageant la contribution du monde arabe et musulman au progrès général de l'humanité	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 70 (extrabudgétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 70 (extrabudgétaire)
5. Nombre de partenaires assurant la promotion du savoir acquis dans le cadre des projets des Routes de la soie	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 35 (extrabudgétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 35 (extrabudgétaire)

Résultat escompté 6 : Renforcement et utilisation des capacités nationales en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril, par la mise en œuvre effective de la Convention de 2003

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Les organes directeurs de la Convention de 2003 assurent une bonne gouvernance grâce à l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions de l'Assemblée générale - 4 sessions du Comité - 9 réunions des organes consultatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 réunions de l'Assemblée générale - 4 sessions du Comité - 9 réunions des organes consultatifs
2. Nombres d'États membres aidés mettant à profit les ressources humaines et institutionnelles renforcées pour le patrimoine culturel immatériel et intégrant ce dernier dans leurs politiques nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Développement ou révision de politiques dans 27 États et renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 50 États - 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 2, 3 et 4 (extrabudgétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement ou révision de politiques dans 30 États et renforcement des ressources humaines et institutionnelles dans 55 États - 2 régions procèdent à un essai pilote du programme intégré d'éducation au patrimoine mis au point en collaboration avec les résultats escomptés 1, 2, 3 et 4 (extrabudgétaire)
3. Pourcentage de femmes professionnelles de la culture formées par l'UNESCO qui contribuent ensuite aux processus décisionnels nationaux dans le domaine de la culture	<ul style="list-style-type: none"> - 15 % de femmes professionnelles de la culture formées par l'UNESCO 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 % de femmes professionnelles de la culture formées par l'UNESCO
4. Nombre de plans de sauvegarde élaborés et/ou mis en œuvre par les États membres pour le patrimoine culturel immatériel, y compris les langues autochtones et en péril	<ul style="list-style-type: none"> - 200 plans élaborés et/ou mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - 200 plans élaborés et/ou mis en œuvre
5. Nombre de demandes d'assistance internationale soumises et effectivement traitées par les États membres, de dossiers de candidature présentés, ainsi que de bonnes pratiques proposées par les États membres et diffusées par ces derniers et d'autres parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - 60 demandes d'assistance internationale traitées et 10 projets mis en œuvre - 130 dossiers de candidature et une bonne pratique encouragée 	<ul style="list-style-type: none"> - 60 demandes d'assistance internationale traitées et 10 projets mis en œuvre - 130 dossiers de candidature et une bonne pratique encouragée

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
6. Nombre de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention à l'échelon national soumis par les États parties et examinés par le Comité, et nombre de ces rapports traitant des questions d'égalité des genres et faisant état de politiques destinées à promouvoir un accès et une participation équilibrés à la vie culturelle	– 105 rapports, parmi lesquels 50 intègrent les questions de genre	– 105 rapports, parmi lesquels 50 intègrent les questions de genre
7. Hausse du nombre des États parties à la Convention	– 15 nouveaux États parties, dont 4 d'Afrique	– 18 nouveaux États parties, dont 4 d'Afrique
8. Nombre d'organisations au sein et en dehors du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé contribuant à l'exécution du programme	– 30 ONG accréditées, 40 ONG renouvelées – Au moins 7 centres de catégorie 2 contribuent pleinement à soutenir le programme de l'UNESCO en vue de la mise en œuvre effective de la Convention de 2003	– 30 ONG accréditées, 40 ONG renouvelées – Au moins 7 centres de catégorie 2 contribuent pleinement à soutenir le programme de l'UNESCO en vue de la mise en œuvre effective de la Convention de 2003
9. Nombre de parties prenantes associées à la mise en œuvre de la Convention qui contribuent, par des informations, au système de gestion du savoir	– Au moins 650 parties prenantes participantes – 130 nouvelles pages consacrées au renforcement des capacités et aux indicateurs de référence pour les politiques	– Au moins 700 parties prenantes participantes – 140 nouvelles pages consacrées au renforcement des capacités et aux indicateurs de référence pour les politiques

Résultat escompté 7 : Renforcement et utilisation des capacités nationales pour l'élaboration de politiques et de mesures visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles, en particulier par la mise en œuvre effective de la Convention de 2005

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Soutien des organes directeurs de la Convention de 2005 par l'organisation efficace de leurs réunions statutaires	– Organisation de réunions de la Conférence des Parties [2] et du Comité intergouvernemental [4]	– Organisation de réunions de la Conférence des Parties [2] et du Comité intergouvernemental [4]

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
2. Nombre de politiques et mesures nationales et de ressources humaines et institutionnelles qui encouragent la diversité des expressions culturelles, y compris les biens, services et activités culturels, développées et/ou renforcées	<ul style="list-style-type: none"> – Mise au point de modules de formation à l'appui des activités de renforcement des capacités (l'assistance technique dans les pays dépend du soutien extrabudgétaire) – Organisation de 4 ateliers régionaux de formation des formateurs (l'assistance technique à long terme dans les pays dépend du soutien extrabudgétaire) 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise au point de modules de formation à l'appui des activités de renforcement des capacités (l'assistance technique dans les pays dépend du soutien extrabudgétaire) – Organisation de 5 ateliers régionaux de formation des formateurs – Organisation de 8 ateliers nationaux de formation (l'assistance technique à long terme dans les pays dépend du soutien extrabudgétaire)
3. Demandes d'assistance internationale traitées et projets effectivement mis en œuvre et suivis (FIDC)	<ul style="list-style-type: none"> – 400 demandes d'assistance internationale traitées et 70 projets mis en œuvre et suivis 	<ul style="list-style-type: none"> – 400 demandes d'assistance internationale traitées – 80 projets mis en œuvre et suivis – Application du cadre de RBM pour le suivi des projets
4. Nombre de rapports périodiques quadriennaux sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national communiqués par les Parties, traités et analysés	<ul style="list-style-type: none"> – 80 rapports traités et analysés – Collecte et diffusion de 40 meilleures pratiques, parmi lesquelles 20 % encouragent la participation des femmes à la création, à la production et à la diffusion de biens et services culturels 	<ul style="list-style-type: none"> – 80 rapports traités et analysés – Collecte et diffusion de 40 meilleures pratiques, parmi lesquelles 20 % encouragent la participation des femmes à la création, à la production et à la diffusion de biens et services culturels
5. Hausse du nombre des Parties à la Convention	<ul style="list-style-type: none"> – 15 nouvelles Parties 	<ul style="list-style-type: none"> – 15 nouvelles Parties
6. Savoir produit par les parties prenantes à la mise en œuvre de la Convention accessible par le biais d'un système de gestion du savoir	<ul style="list-style-type: none"> – 50 parties prenantes participantes – Hausse de 60 % du nombre de pages consacrées au renforcement des capacités, aux indicateurs des orientations, au développement d'indicateurs et à la collecte de données 	<ul style="list-style-type: none"> – 60 parties prenantes participantes – Hausse de 80 % du nombre de pages consacrées au renforcement des capacités, aux indicateurs des orientations, au développement d'indicateurs et à la collecte de données

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
7. Nombre d'organisations au sein et en dehors du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé contribuant à l'exécution du programme	<ul style="list-style-type: none"> – 2 partenariats officiels établis ou renouvelés – 20 % d'augmentation de la participation de la société civile aux mécanismes de gouvernance de la Convention 	<ul style="list-style-type: none"> – 3 partenariats officiels établis ou renouvelés – 20 % d'augmentation de la participation de la société civile aux mécanismes de gouvernance de la Convention
8. Villes de pays industrialisés et en développement engagées dans une collaboration en vue d'améliorer la créativité et les économies créatives	– <i>extrabudgétaire uniquement</i>	– <i>extrabudgétaire uniquement</i>
9. Utilisation de la créativité, des arts et du design comme instruments de développement durable en particulier dans les pays en développement	– <i>extrabudgétaire uniquement</i>	– <i>extrabudgétaire uniquement</i>
10. Renforcement par l'art des capacités des jeunes pour l'expression culturelle et la créativité, le dialogue et la cohésion sociale	– <i>extrabudgétaire uniquement</i>	– <i>extrabudgétaire uniquement</i>

Priorité globale Égalité des genres

Résultat escompté 1 : Reconnaissance accrue des contributions des femmes à la vie culturelle par des actions de sensibilisation renforcées et l'amélioration de la collecte de données et de la gestion des connaissances

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de rapports périodiques qui font état de politiques promouvant un accès et une participation équilibrés des deux genres à la vie culturelle	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : 50 rapports périodiques – Point de départ : 11 rapports périodiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : 50 rapports périodiques – Point de départ : 11 rapports périodiques
2. Nombre d'ateliers, d'événements et de programmes de renforcement des capacités conduits par l'UNESCO qui permettent de mieux connaître les principes en matière de genre, et en particulier les rôles des femmes en ce qui concerne le patrimoine ou la créativité	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 30 – Point de départ : Pas de données disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 30 – Point de départ : Pas de données disponibles
3. Nombre d'États membres dont les politiques ou les mesures visant à promouvoir les contributions des femmes à la vie culturelle sont diffusées en tant que meilleures pratiques	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : 50 meilleures pratiques collectées et diffusées – Point de départ : Pas de données disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : 50 meilleures pratiques collectées et diffusées – Point de départ : Pas de données disponibles
4. Nombre de documents opérationnels statutaires relatifs aux Conventions qui reflète les principes en matière d'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 1 – Point de départ : Les formulaires de demande de financement au FIDC contiennent plusieurs questions sur le genre 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 1 – Point de départ : Les formulaires de demande de financement au FIDC contiennent plusieurs questions sur le genre

Résultat escompté 2 : Élargissement des horizons créatifs des femmes et des filles et encouragement de celles-ci

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres ayant adopté une politique de renforcement des capacités politiques visant à élargir les horizons créatifs des femmes et des filles	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 4 – Point de départ : Pas de données disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 4 – Point de départ : Pas de données disponibles

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
2. Pourcentage de bénéficiaires d'activités financées par l'UNESCO qui ont pour effet d'autonomiser les femmes et les filles	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Plus de 20 % de bénéficiaires d'activités financées par l'UNESCO sur la créativité et la diversité culturelle (y compris des Fonds particuliers) – Point de départ : 10 % selon les estimations 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Plus de 20 % de bénéficiaires d'activités financées par l'UNESCO sur la créativité et la diversité culturelle (y compris des Fonds particuliers) – Point de départ : 10 % selon les estimations
3. Lancement de partenariats et d'une collaboration avec des réseaux s'occupant des questions de genre	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 5 partenariats/collaborations nouveaux ou renouvelés – Point de départ : 2 nouveaux partenariats/collaborations 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 5 partenariats/collaborations nouveaux ou renouvelés – Point de départ : 2 nouveaux partenariats/collaborations

Résultat escompté 3 : Politiques culturelles respectueuses de l'égalité des genres, des droits et de la liberté d'expression des femmes et assurant l'accès des femmes aux postes de responsabilité et processus décisionnels

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Meilleur équilibre entre les genres parmi les experts/participants invités à des ateliers de renforcement des capacités personnelles et institutionnelles en rapport avec la mise en œuvre des Conventions de 1954, 1970, 1972, 2001, 2003 et 2005	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 40 % de femmes parmi les experts/participants – Point de départ : En moyenne (Conventions de 1972, 2003 et 2005) de 36,6 % à 40 % des experts/participants sont des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 40 % de femmes parmi les experts/participants – Point de départ : En moyenne (Conventions de 1972, 2003 et 2005) de 36,6 % à 40 % des experts/participants sont des femmes
2. Pourcentage de professionnelles de la culture formées par l'UNESCO qui participent ensuite à des processus décisionnels au niveau national dans le domaine de la culture (par ex. formatrices ou expertes identifiées par l'UNESCO, organismes gouvernementaux et de la société civile)	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 25 % sur la base du suivi de l'impact post-formation – Point de départ : Pas de données disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 25 % sur la base du suivi de l'impact post-formation – Point de départ : Pas de données disponibles
3. Nombre d'États membres soutenus qui ont adopté des politiques culturelles nationales sensibles et réactives en matière de genre	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 15 – Point de départ : Pas de données disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> – Indicateur de référence : Au moins 15 – Point de départ : Pas de données disponibles.

Résultat escompté 4 : Amélioration de l'accès et de la participation des femmes et des filles à la vie culturelle, y compris le patrimoine culturel, l'expression créative et la jouissance des biens et services culturels

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>	
	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)</i>
1. Nombre d'ateliers, d'événements et de programmes de renforcement des capacités conduits par l'UNESCO qui permettent de mieux connaître les principes en matière de genre, et en particulier les rôles des femmes en ce qui concerne le patrimoine immatériel	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Indicateur de référence : 8</i> – <i>Point de départ : Pas de données disponibles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Indicateur de référence : 8</i> – <i>Point de départ : Pas de données disponibles</i>
2. Nombre d'États membres dont les politiques ou les mesures visant à promouvoir les contributions des femmes à la vie culturelle sont diffusées en tant que meilleures pratiques dans le cadre de programmes de renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Indicateur de référence : 5</i> – <i>Point de départ : Pas de données disponibles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Indicateur de référence : 5</i> – <i>Point de départ : Pas de données disponibles</i>
3. Nombre de références aux analyses en matière de genre publiées dans l'édition 2015 du rapport mondial de suivi de la Convention	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Indicateur de référence : 10</i> – <i>Point de départ : Pas de données disponibles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Indicateur de référence : 10</i> – <i>Point de départ : Pas de données disponibles</i>

Priorité globale Afrique

Projet phare 5 : Mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale

Résultat escompté 1 : Cadres de politiques et stratégies en matière culturelle élaborés et/ou renforcés dans les États membres assurant une meilleure protection et sauvegarde du patrimoine et l'émergence d'un secteur culturel plus dynamique

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de nouvelles institutions mises en place et d'institutions existantes renforcées dans le domaine des industries culturelles et créatives ou du patrimoine	– Au moins 30	– Au moins 30
2. Nombre de politiques, de stratégies et de législations en matière d'industries culturelles et créatives et/ou de patrimoine élaborées ou amendées	– Au moins 15	– Au moins 15

Résultat escompté 2 : Valorisation, protection et sauvegarde du patrimoine améliorées

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de personnes formées dans le domaine des industries culturelles et créatives et/ou du patrimoine	– Au moins 100 responsables de la culture, spécialistes du patrimoine, professionnels des musées et praticiens africains bénéficiant d'activités de formation	– Au moins 100 responsables de la culture, spécialistes du patrimoine, professionnels des musées et praticiens africains bénéficiant d'activités de formation
2. Nombre de pays ayant ratifié les Conventions dans les domaines de la culture	– Au moins 3 nouvelles ratifications pour chaque convention	– Au moins 3 nouvelles ratifications pour chaque convention
3. Nombre de soutiens financiers apportés dans les domaines du patrimoine et de la créativité	– Au moins 100 soutiens financiers apportés	– Au moins 100 soutiens financiers apportés

Résultat escompté 3 : Le grand public en particulier les jeunes sensibilisés aux valeurs du patrimoine et mobilisés en faveur de sa protection et de sa sauvegarde à travers l'éducation formelle, non formelle et informelle, les médias et les TIC

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre de matériels pédagogiques élaborés visant à promouvoir et valoriser le patrimoine, en particulier basé sur l'Histoire générale de l'Afrique	– 10 matériels pédagogiques (extrabudgétaire)	– 10 matériels pédagogiques (extrabudgétaire)
2. Nombre d'initiatives d'éducation formelle et non formelle et de sensibilisation visant à diffuser les valeurs et connaissances relatives au patrimoine auprès des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> – 1 vidéo, 1 DVD et 1 brochure sur l'Histoire générale de l'Afrique – 6 projets de bénévoles – 7 États parties participant au Programme d'éducation au patrimoine mondial – 4 activités/initiatives éducatives concernant la jeunesse africaine – 1 épisode de dessin animé produit et diffusé dans les écoles – Point de départ : 1 produit pour l'enseignement formel 	<ul style="list-style-type: none"> – 1 vidéo, 1 DVD et 1 brochure sur l'Histoire générale de l'Afrique – 6 projets de bénévoles – 7 États parties participant au Programme d'éducation au patrimoine mondial – 4 activités/initiatives éducatives concernant la jeunesse africaine – 1 épisode de dessin animé produit et diffusé dans les écoles – Point de départ : 1 produit pour l'enseignement formel

Grand programme V

Communication et information

Axe d'action (MLA) / Résultat escompté (ER)	Priorité budgétaire ⁽¹⁾	Plan de dépenses CNZ (507 M\$)				Renforcement	Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)				Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 653 M\$		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
		\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	%	\$	
MLA 1 Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes		2 186 800	7 767 100	9 953 900	69%	451 800	2 638 600	7 767 100	10 405 700	69%	15 205 500
ER1 Des politiques publiques et des pratiques favorables rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation, sur les plates-formes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays en situation de post-conflit et les pays en transition, et soutien aux institutions médiatiques nationales	B/C	1 386 800	4 312 300	5 699 100	67%	286 500	1 673 300	4 312 300	5 985 600	67%	11 445 500
ER2 Les institutions médiatiques pluralistes sont favorisées, y compris par l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des genres et par l'appui à des politiques et des pratiques consolidées visant les médias communautaires, les citoyens, notamment les jeunes, étant dotés de meilleures compétences grâce à une formation renforcée à la maîtrise des médias et de l'information	B	800 000	3 454 800	4 254 800	72%	165 300	965 300	3 454 800	4 420 100	72%	3 760 000
MLA 2 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation		3 146 800	8 936 100	12 082 900	65%	650 100	3 796 900	8 936 100	12 733 000	66%	1 507 100
ER3 Promotion, dans les États membres, du programme Solutions libres pour les sociétés du savoir (ressources éducatives libres, accès libre, logiciels libres et ouverts, plate-forme de formation libre, données libres, Open Cloud) et de l'accessibilité aux TIC, y compris pour les handicapés et pour toutes les langues	A	1 653 400	4 425 500	6 078 900	64%	341 600	1 995 000	4 425 500	6 420 500	65%	847 900

(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5 X/EX/2 et au document 37 C/6.

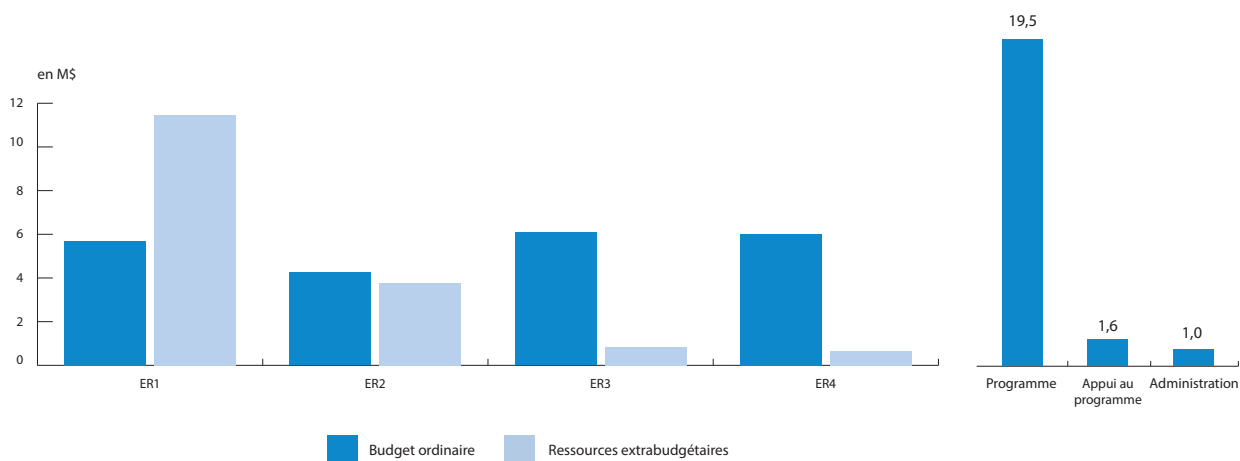
(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme.

Axe d'action (MLA)/ Résultat escompté (ER)	Priorité budgétaire ⁽¹⁾	Plan de dépenses CNZ (507 M\$)				Renforcement	Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)				Ressources extra- budgétaires ⁽²⁾
		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 653 M\$		Budget opérationnel	Budget de personnel	Total	% par rapport 667 M\$	
		\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	\$	%	\$
ER4 Amélioration de l'accès universel à l'information et préservation du patrimoine documentaire sous toutes ses formes grâce à un Programme Mémoire du monde renforcé, et soutien aux États membres pour la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)	A/C	1 493 400	4 510 600	6 004 000	66%	308 500	1 801 900	4 510 600	6 312 500	67%	659 200
Total, Grand programme V		5 333 600	16 703 200	22 036 800	67%	1 101 900	6 435 500	16 703 200	23 138 700	67%	16 712 600

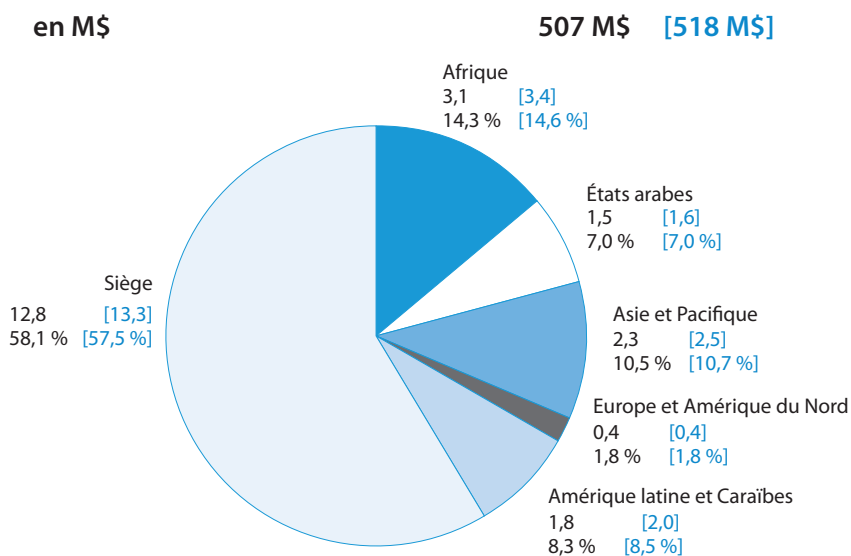
(1) Niveau de priorité budgétaire fixé lors du classement des priorités du Plan de dépenses de 507 M\$ pour 2014-2015, comme indiqué dans l'annexe à la décision 5 X/EX/2 et au document 37 C/6.

(2) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme..

Total des ressources ordinaires et extrabudgétaires par résultat (budget de personnel et budget opérationnel) et Programme ordinaire ventilé par catégorie RBB (Programme / Appui au programme / Administration) pour le Plan de dépenses CNZ (507 M\$) du Projet de 38 C/5



Répartition des ressources du Programme ordinaire par région et au Siège (budget de personnel et budget opérationnel) pour les Plans de dépenses (507 M\$ et 518 M\$) du Projet de 38 C/5



Contribution indicative du Secteur aux priorités globales

	Priorité Afrique		Priorité Égalité des genres	
	\$	%	\$	%
Plan de dépenses de 507 M\$	1 004 638	18,8	3 260 000	61,1
Plan de dépenses de 518 M\$	1 225 756	19,0	3 970 000	61,7

Grand programme V – Communication et information

Dans le cadre du plan de dépenses de 507 M\$, le Secteur de la communication et de l'information (CI) a été contraint de supprimer ou déclasser des postes essentiels dans les bureaux hors Siège, lesquels ont de ce fait des difficultés à répondre aux attentes d'acteurs qui comptent encore que l'UNESCO fera plus que ne le permettent ses ressources, d'où un risque accru de perte de crédibilité de l'Organisation. Les services de l'UNESCO sont très demandés et les États membres continuent de réclamer des interventions actives sur le plan aussi bien normatif qu'opérationnel (à l'échelon national ou régional) en ce qui concerne la liberté d'expression, la sécurité des journalistes, le développement des médias, l'application des TIC au service du développement, et l'accès de tous au cyberspace.

Même si la restructuration et la suppression de certaines étapes administratives ont permis au grand programme V d'enregistrer des gains d'efficacité considérables, cela a conduit le Secteur CI à aller plus loin et à abandonner des positions essentielles pour l'exécution du programme.

Faute d'une allocation budgétaire accrue au grand programme V dans le cadre du scénario de 518 M\$, la situation susmentionnée risque d'en déstabiliser encore la mise en œuvre. Étant donné l'importance et l'actualité des deux thèmes programmatiques « Des médias, libres, indépendants et pluralistes » et « Les TIC au service du développement », il est demandé d'envisager de renforcer les crédits qui leur sont alloués. L'UNESCO s'attachera à promouvoir l'inclusion de ces deux thèmes dans le programme de développement pour l'après-2015.

Dans le cadre du grand programme V, l'allocation additionnelle correspondant à la différence entre les deux plans de dépenses de 518 M\$ et 507 M\$ servirait exclusivement à accroître le budget finançant directement les activités de programme.

Les tableaux ci-après présentent les indicateurs de performance et les cibles ajustées correspondantes pour 2017 du grand programme V pour chacun des deux plans de dépenses, de 507 M\$ et de 518 M\$:

Résultat escompté 1 : Des politiques publiques et des pratiques favorables, ainsi qu'un soutien aux institutions médiatiques nationales, rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation, sur les plates-formes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays en situation de post-conflit et les pays en transition

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. Meilleure sensibilisation à la liberté d'expression et à l'accès à l'information ; renforcement de leur défense et de la surveillance de leur respect en tant que droit humain fondamental ; application des normes juridiques connexes et des règles de déontologie professionnelle internationalement reconnues</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Promotion de la liberté de la presse, y compris sur Internet, par des publications et des directives, ainsi que par le Prix annuel de la liberté de la presse de l'UNESCO. Dans 50 pays au moins, une grande manifestation et des activités locales marquant chaque année la Journée mondiale de la liberté de la presse ; promotion d'une campagne internationale de sensibilisation à la liberté d'expression</i> - <i>Dans 12 pays au moins, renforcement des politiques publiques et des normes propices à la liberté d'expression, à la liberté d'information et à la liberté de la presse, dont un appui aux médias en période électorale dans 3 pays au moins</i> - <i>Perfectionnement des systèmes de reddition de comptes reposant sur l'autorégulation des médias dans 8 pays au moins, et renforcement des normes de déontologie professionnelle dans 12 pays au moins, notamment grâce à la collaboration avec les associations de médias</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Promotion de la liberté de la presse, y compris sur Internet, par des publications et des directives, ainsi que par le Prix annuel de la liberté de la presse de l'UNESCO. Dans 60 pays au moins, une grande manifestation et des activités locales marquant chaque année la Journée mondiale de la liberté de la presse ; promotion d'une campagne internationale de sensibilisation à la liberté d'expression</i> - <i>Dans 14 pays au moins, renforcement des politiques publiques et des normes propices à la liberté d'expression, à la liberté d'information et à la liberté de la presse, dont un appui aux médias en période électorale dans 4 pays au moins</i> - <i>Perfectionnement des systèmes de reddition de comptes reposant sur l'autorégulation des médias dans 10 pays au moins, et renforcement des normes de déontologie professionnelle dans 15 pays au moins, notamment grâce à la collaboration avec les associations de médias</i>

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>2. Développement des campagnes internationales et nationales sur la sécurité des journalistes et les dangers de l'impunité, et renforcement des capacités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans 4 pays au moins, mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, et renforcement du dispositif de coordination au niveau international - Dans 5 pays au moins, valorisation de 150 professionnels des médias et agents des pouvoirs publics par une formation appropriée sur la sécurité des journalistes et la promotion de directives connexes - Concours au dispositif d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, par la présentation d'informations pertinentes sur 90 pays au moins 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans 5 pays au moins, mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, et renforcement du dispositif de coordination au niveau international - Dans 8 pays au moins, valorisation de 250 professionnels des médias et agents des pouvoirs publics par une formation appropriée sur la sécurité des journalistes et la promotion de directives connexes - Concours au dispositif d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, par la présentation d'informations pertinentes sur 90 pays au moins
<p>3. Dans les pays en transition et dans les situations de post-conflit, facilitation d'un environnement propice à des médias libres et indépendants, et encouragement à la bonne gouvernance et à la démocratie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans 4 pays au moins, notamment en Afrique, législation sur les médias garantissant l'indépendance des médias et renforcement de la liberté de l'information et de l'indépendance éditoriale - Dans au moins 2 pays en situation de post-conflit et en transition, amélioration du professionnalisme des journalistes, notamment grâce à des associations, des organisations et des syndicats indépendants, ainsi, le cas échéant, qu'à des codes de déontologie professionnelle volontaires et des organes professionnels - Dans au moins 4 pays en situation de post-conflit et en transition, renforcement des capacités de journalisme d'investigation 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans 5 pays au moins, notamment en Afrique, législation sur les médias garantissant l'indépendance des médias et renforcement de la liberté de l'information et de l'indépendance éditoriale - Dans au moins 3 pays en situation de post-conflit et en transition, amélioration du professionnalisme des journalistes, notamment grâce à des associations, des organisations et des syndicats indépendants, ainsi, le cas échéant, qu'à des codes de déontologie professionnelle volontaires et des organes professionnels - Dans au moins 5 pays en situation de post-conflit et en transition, renforcement des capacités de journalisme d'investigation

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>4. Des États membres bénéficient d'initiatives spéciales et de projets de développement des médias fondé sur la connaissance appuyés par le PIDC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 240 projets de développement des médias, dont 140 en 2016-2017, dans au moins 80 pays en développement de toutes les régions ; des informations détaillées sur tous les projets, y compris des rapports d'exécution et d'évaluation, sont mis à disposition sur le site du PIDC via la base de données des projets, conformément au développement des médias fondé sur la connaissance</i> - <i>La base de données du PIDC servant de pratique exemplaire, on obtient la participation de 6 organisations internationales de soutien aux médias qui produisent, partagent et utilisent les savoirs sur le développement des médias</i> - <i>Évaluation du paysage médiatique national au regard des Indicateurs de développement des médias de l'UNESCO réalisée dans au moins 8 pays et intégrée dans les programmes afin de renforcer le développement des médias dans ces pays ; large participation à 2 débats thématiques sur les questions de développement des médias organisés dans le cadre des sessions du Conseil du PIDC</i> - <i>Au moins 200 journalistes, dont 50 % de femmes, appliquent de nouvelles techniques de reportage ; au moins 100 journalistes, dont 50 % de femmes, rédigent des articles sur les sciences et le</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 240 projets de développement des médias, dont 140 en 2016-2017, dans au moins 80 pays en développement de toutes les régions ; des informations détaillées sur tous les projets, y compris des rapports d'exécution et d'évaluation, sont mis à disposition sur le site du PIDC via la base de données des projets, conformément au développement des médias fondé sur la connaissance</i> - <i>La base de données du PIDC servant de pratique exemplaire, on obtient la participation de 8 organisations internationales de soutien aux médias qui produisent, partagent et utilisent les savoirs sur le développement des médias</i> - <i>Évaluation du paysage médiatique national au regard des Indicateurs de développement des médias de l'UNESCO réalisée dans au moins 10 pays et intégrée dans les programmes afin de renforcer le développement des médias dans ces pays ; large participation à 2 débats thématiques sur les questions de développement des médias organisés dans le cadre des sessions du Conseil du PIDC</i> - <i>Au moins 300 journalistes, dont 50 % de femmes, appliquent de nouvelles techniques de reportage ; au moins 150 journalistes, dont 50 % de femmes, rédigent des articles sur les sciences et le</i>

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
	<i>développement ; au moins 5 nouveaux programmes d'études traitant des questions de gouvernance démocratique, de développement durable et de paix sont mis au point et promus en complément aux programmes modèles</i>	<i>développement ; au moins 5 nouveaux programmes d'études traitant des questions de gouvernance démocratique, de développement durable et de paix sont mis au point et promus en complément aux programmes modèles</i>

Résultat escompté 2 : Les institutions médiatiques pluralistes sont favorisées, y compris par l'adoption de politiques soucieuses de l'égalité des genres et par l'appui à des politiques et des pratiques consolidées visant les médias communautaires, les citoyens, notamment les jeunes, étant dotés de meilleures compétences grâce à une formation renforcée à la maîtrise des médias et de l'information

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres ayant mis en place des pratiques et politiques favorables aux médias pluralistes, particulièrement parmi les médias communautaires, afin de développer l'inclusion et la participation	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 30 radios communautaires adaptent leurs directives de programmation afin de renforcer la représentation des femmes et des jeunes ; au moins 5 organes de réglementation introduisent des politiques de viabilité des médias communautaires ; des modèles de financement des médias communautaires sont introduits en mode pilote dans 2 pays</i> – <i>Chaque année, le pluralisme radiophonique est renforcé par la célébration de la Journée mondiale de la radio dans 25 pays au moins</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 40 radios communautaires adaptent leurs directives de programmation afin de renforcer la représentation des femmes et des jeunes ; au moins 8 organes de réglementation introduisent des politiques de viabilité des médias communautaires ; des modèles de financement des médias communautaires sont introduits en mode pilote dans 2 pays</i> – <i>Chaque année, le pluralisme radiophonique est renforcé par la célébration de la Journée mondiale de la radio dans 30 pays au moins</i>

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>2. Institutions médiatiques adoptant les indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) de l'UNESCO ou d'autres mesures de respect de cette égalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 4 associations internationales ou régionales d'organisations médiatiques font la promotion des GSIM ; un dispositif mondial de partenariats sur le genre et les médias est renforcé</i> - <i>Au moins 20 institutions médiatiques et 10 écoles de journalisme appliquent les GSIM</i> - <i>Au moins 40 partenaires médiatiques concourent chaque année à l'initiative Les femmes font l'info</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 4 associations internationales ou régionales d'organisations médiatiques font la promotion des GSIM ; un dispositif mondial de partenariats sur le genre et les médias est renforcé</i> - <i>Au moins 25 institutions médiatiques et 15 écoles de journalisme appliquent les GSIM</i> - <i>Au moins 50 partenaires médiatiques concourent chaque année à l'initiative Les femmes font l'info</i>
<p>3. Nombre accru de citoyens, surtout de jeunes participant aux sociétés du savoir, que les médias dotent de meilleurs moyens d'action, notamment de compétences accrues de l'initiation aux médias et à l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'initiation aux médias et à l'information entre dans au moins 15 programmes de formation des enseignants, et au moins 5 États membres mettent au point des politiques et des stratégies nationales en ce sens</i> - <i>Au moins 3 partenariats internationaux promeuvent l'initiation aux médias et à l'information</i> - <i>Au moins 12 associations de jeunes mettent en pratique l'initiation aux médias et à l'information</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'initiation aux médias et à l'information entre dans au moins 20 programmes de formation des enseignants, et au moins 7 États membres mettent au point des politiques et des stratégies nationales en ce sens</i> - <i>Au moins 3 partenariats internationaux promeuvent l'initiation aux médias et à l'information</i> - <i>Au moins 15 associations de jeunes mettent en pratique l'initiation aux médias et à l'information</i>

Résultat escompté 3 : Promotion, dans les États membres, du programme Solutions libres pour les sociétés du savoir (ressources éducatives libres, accès libre, logiciels libres et ouverts, plate-forme de formation libre, données libres, Open Cloud) et de l'accessibilité aux TIC, y compris pour les handicapés et pour toutes les langues

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. Nombre d'États membres formulant un cadre directeur et prenant des mesures concrètes sur l'accès universel à l'information et au savoir par l'usage des TIC, des dispositifs mobiles et des solutions libres, l'accent étant mis en particulier sur les enseignants, les apprenants, les chercheurs, les professionnels de l'information et/ou les scientifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 7 États membres adoptant des politiques nationales ou régionales, notamment grâce au renforcement des capacités des institutions nationales dans les domaines des REL, de l'accès libre, des FOSS, des données libres et de l'accessibilité de l'information</i> - <i>Au moins 10 institutions de niveau national mettant en œuvre des initiatives multilingues, accessibles et évolutives dans les domaines des REL, de l'accès libre et de l'accessibilité de l'information, notamment le développement de ressources, d'outils et d'activités de renforcement des capacités pour une masse critique d'enseignants et de chercheurs</i> - <i>10 institutions adoptant des programmes concernant des applications pour smartphones au service du développement durable ; stratégies participatives de réduction des risques de catastrophe basées sur : la gestion des connaissances scientifiques en accès libre, des outils FOSS et des systèmes d'information géographique sous licence libre mettant l'accent sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes, et les communautés locales</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 12 États membres adoptant des politiques nationales ou régionales, notamment grâce au renforcement des capacités des institutions nationales dans les domaines des REL, de l'accès libre, des FOSS, des données libres et de l'accessibilité de l'information</i> - <i>Au moins 15 institutions de niveau national mettant en œuvre des initiatives multilingues, accessibles et évolutives dans les domaines des REL, de l'accès libre et de l'accessibilité de l'information, notamment le développement de ressources, d'outils et d'activités de renforcement des capacités pour une masse critique d'enseignants et de chercheurs</i> - <i>15 institutions adoptant des programmes concernant des applications pour smartphones au service du développement durable ; stratégies participatives de réduction des risques de catastrophe basées sur : la gestion des connaissances scientifiques en accès libre, des outils FOSS et des systèmes d'information géographique sous licence libre mettant l'accent sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes, et les communautés locales</i>

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
2. Nombre d'enseignants exploitant efficacement les TIC dans leur pratique professionnelle pour promouvoir un environnement d'apprentissage de qualité	– Au moins 7 établissements de formation d'enseignants utilisant le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC	– Au moins 8 établissements de formation d'enseignants utilisant le Cadre de compétences des enseignants en matière de TIC
3. Initiatives d'appui aux politiques relatives à l'enseignement ouvert, flexible, à distance et en ligne (e-learning) exploitant des solutions libres	– Développement d'au moins 2 outils d'appui aux politiques et d'outils d'auto-apprentissage pour l'apprentissage ouvert, flexible, à distance et en ligne (e-learning)	– Développement d'au moins 2 outils d'appui aux politiques et d'outils d'auto-apprentissage pour l'apprentissage ouvert, flexible, à distance et en ligne (e-learning)

Résultat escompté 4 : Amélioration de l'accès universel à l'information et préservation du patrimoine documentaire sous toutes ses formes grâce à un Programme Mémoire du monde renforcé, et soutien aux États membres pour la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Amélioration de la sauvegarde, de la préservation et de l'accessibilité de l'information et du patrimoine documentaire dans les États membres, notamment par la mise en œuvre d'instruments normatifs	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 55 nouvelles inscriptions dans le Registre de la Mémoire du monde – Au moins 15 nouveaux comités et registres nationaux de la Mémoire du monde créés et opérationnels – Lancement de la nouvelle plate-forme en ligne de l'UNESCO « Atlas mondial des langues » 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 55 nouvelles inscriptions dans le Registre de la Mémoire du monde – Au moins 15 nouveaux comités et registres nationaux de la Mémoire du monde créés et opérationnels – Lancement de la nouvelle plate-forme en ligne de l'UNESCO « Atlas mondial des langues » – Au moins 5 nouveaux services de bibliothèque numérique mis en place par des institutions des États membres

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
2. Renforcement des capacités des États membres à développer un recours aux TIC inclusif et tenant compte des questions d'égalité des genres, grâce à la mise en œuvre des conclusions de l'examen du SMSI et des priorités de l'UNGIS	– <i>Intensification de la coopération internationale relative au SMSI après 2015 dans les domaines des TIC, du partage des connaissances et de la constitution de partenariats multipartites par le biais de la co-organisation d'une réunion mondiale du SMSI</i>	– <i>Intensification de la coopération internationale relative au SMSI après 2015 dans les domaines des TIC, du partage des connaissances et de la constitution de partenariats multipartites par le biais de la co-organisation de 2 réunions mondiales du SMSI</i>
3. Questions liées à la gouvernance de l'Internet dans les domaines de compétence de l'UNESCO inscrites en bonne place dans les débats internationaux	– <i>Agenda mondial de la gouvernance de l'Internet renforcé par l'organisation d'un Forum ouvert</i>	– <i>Agenda mondial de la gouvernance de l'Internet renforcé par l'organisation de 2 Forums ouverts</i>
4. Nombre d'États membres qui ont intégré des ressources et des activités d'élaboration de politiques de qualité (déclarations, directives, études, initiatives de renforcement des capacités) relatives aux domaines prioritaires du PIPT dans leurs stratégies nationales pour l'information	– <i>Intégration par 4 États membres des ressources relatives aux politiques d'information dans leurs stratégies nationales pour l'information</i>	– <i>Intégration par 4 États membres des ressources relatives aux politiques d'information dans leurs stratégies nationales pour l'information</i>
5. Nombre d'États membres appliquant des stratégies d'évaluation et des mesures fondées sur des données factuelles concernant les dimensions éthiques des sociétés de l'information et du savoir	– <i>4 PEID et 4 pays en développement appliquant des stratégies et des mesures relatives aux dimensions éthiques</i> – <i>Évaluation de l'état de préparation et des compétences, dans au moins 2 pays, sur la base du Cadre mondial d'évaluation de l'éducation aux médias et à l'information développé par l'UNESCO, et intégration de données factuelles dans les plans d'action relatifs à l'initiation aux médias et à l'information</i>	– <i>4 PEID et 4 pays en développement appliquant des stratégies et des mesures relatives aux dimensions éthiques</i> – <i>Évaluation de l'état de préparation et des compétences, dans au moins 3 pays, sur la base du Cadre mondial d'évaluation de l'éducation aux médias et à l'information développé par l'UNESCO, et intégration de données factuelles dans les plans d'action relatifs à l'initiation aux médias et à l'information</i>

Priorité globale Égalité des genres

Résultat escompté 1 : Mise au point et application de politiques et d'indicateurs de journalisme équilibrés et de médias soucieux de l'égalité des genres

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. Institutions médiatiques adoptant les indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) de l'UNESCO ou menant d'autres actions attentives au genre, y compris des actions visant à assurer l'équilibre entre les sexes aux postes de responsabilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 17 partenaires des médias et de la société civile contribuent chaque année à l'initiative « Les femmes font l'info »</i> - <i>Au moins 5 institutions médiatiques et 5 écoles de journalisme utilisant les GSIM</i> - <i>Au moins 3 associations internationales/régionales d'organismes de média promouvant les GSIM ; au moins 2 États membres prenant des mesures en vue de la révision des politiques et stratégies nationales en faveur de médias attentifs aux questions de genre</i> - <i>Au moins 20 autorités (gouvernements, autorités de régulation, législateurs et autres) formées aux questions d'égalité des genres dans le fonctionnement et le contenu des médias</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 20 partenaires des médias et de la société civile contribuent chaque année à l'initiative « Les femmes font l'info »</i> - <i>Au moins 7 institutions médiatiques et 7 écoles de journalisme utilisant les GSIM</i> - <i>Au moins 4 associations internationales/régionales d'organismes de média promouvant les GSIM ; au moins 3 États membres prenant des mesures en vue de la révision des politiques et stratégies nationales en faveur de médias attentifs aux questions de genre</i> - <i>Au moins 40 autorités (gouvernements, autorités de régulation, législateurs et autres) formées aux questions d'égalité des genres dans le fonctionnement et le contenu des médias</i>
<p>2. États membres ayant soutenu et élaboré des bonnes pratiques et des politiques d'accompagnement en faveur de médias pluralistes, en particulier de médias communautaires, élargissant l'inclusion et la participation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 10 stations de radio communautaires adaptant leurs directives de programmation en vue de renforcer la représentation des femmes et des jeunes</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Au moins 25 stations de radio communautaires adaptant leurs directives de programmation en vue de renforcer la représentation des femmes et des jeunes</i>

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017</i>	
	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>	<i>Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)</i>
3. Journalistes ayant reçu une formation à l'utilisation de nouvelles techniques de reportage et écrivent des articles sur les sciences et le développement	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 200 journalistes, dont 50 % de femmes, formés à écrire des articles sur les sciences et le développement</i> – <i>Au moins 100 journalistes, dont 50 % de femmes, formés aux nouvelles techniques de reportage</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 300 journalistes, dont 50 % de femmes, formés à écrire des articles sur les sciences et le développement</i> – <i>Au moins 150 journalistes, dont 50 % de femmes, formés aux nouvelles techniques de reportage</i>
4. Jeunes, adultes et spécialistes utilisant l'initiation aux médias et à l'information comme un outil pour plaider en faveur de l'égalité des genres	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 100 jeunes, adultes et spécialistes formés aux médias et à l'initiation aux médias et à l'information utilisant leurs compétences nouvelles pour plaider en faveur de l'égalité des genres</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 150 jeunes, adultes et spécialistes formés aux médias et à l'initiation aux médias et à l'information utilisant leurs compétences nouvelles pour plaider en faveur de l'égalité des genres</i>
5. Création de partenariats médiatiques internationaux ou régionaux entre acteurs concernés de la société civile pour mieux sensibiliser aux inégalités de genre et contribuer au changement	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Renforcement d'au moins 2 partenariats internationaux ou régionaux et accord pour coopérer à la réalisation de projets conjoints relatifs à l'égalité des genres dans les médias</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Renforcement d'au moins 2 partenariats internationaux ou régionaux et accord pour coopérer à la réalisation de projets conjoints relatifs à l'égalité des genres dans les médias</i>
6. Organisations de médias soutenues par l'UNESCO qui utilisent des capacités pour améliorer la sécurité des femmes journalistes et nouent des partenariats pertinents	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 6 organisations améliorent la sécurité des femmes journalistes</i> 	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Au moins 8 organisations améliorent la sécurité des femmes journalistes</i>

Résultat escompté 2 : Intégration de l'égalité des genres dans les politiques et les stratégies visant à renforcer les capacités des femmes et des filles en matière de TIC et dans les forums sur les TIC et les sociétés du savoir ; et renforcement de l'accès inclusif des genres à l'information et au savoir

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. Jeunes garçons et filles formés à l'aide de matériels REL sous licence ouverte et développant localement des logiciels libres et Open Source (FOSS) pour applications mobiles utiles au développement durable et à l'égalité des genres</p>	<p><i>Dans le cadre de l'initiative Youthmobile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation complète d'au moins 500 jeunes filles et garçons à l'aide de matériels REL sous licence ouverte afin de développer localement des logiciels libres et Open Source (FOSS) pour applications mobiles utiles au développement durable et à l'égalité des genres - Établissement d'au moins 2 partenariats avec des fabricants d'appareils mobiles, des concepteurs de logiciels, des fournisseurs réseaux et des écoles 	<p><i>Dans le cadre de l'initiative Youthmobile :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation complète d'au moins 800 jeunes filles et garçons à l'aide de matériels REL sous licence ouverte afin de développer localement des logiciels libres et Open Source (FOSS) pour applications mobiles utiles au développement durable et à l'égalité des genres - Établissement d'au moins 2 partenariats avec des fabricants d'appareils mobiles, des concepteurs de logiciels, des fournisseurs réseaux et des écoles
<p>2. Pourcentage d'utilisation des bases de données de l'UNESCO fournissant un accès libre et aisé à des connaissances et des données ventilées par sexe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de 50 % du nombre de bases de données en ligne fournissant un accès libre et aisé à des connaissances sexospécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de 50 % du nombre de bases de données en ligne fournissant un accès libre et aisé à des connaissances sexospécifiques
<p>3. Création d'articles en libre accès et de dépôts de données libres pour la recherche sur l'égalité des genres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 75 nouveaux articles savants vérifiés par les pairs sur l'égalité des genres diffusés en libre accès et ensembles de données de recherche correspondants publiés sous licence ouverte appropriée 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 150 nouveaux articles savants vérifiés par les pairs sur l'égalité des genres diffusés en libre accès et ensembles de données de recherche correspondants publiés sous licence ouverte appropriée

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>4. Nombre d'États membres soutenus aux fins d'accéder à des connaissances, les développer et les partager, y compris au moyen des TIC à large bande, des dispositifs mobiles et des solutions libres, l'accent étant mis en particulier sur les enseignants, les chercheurs, les professionnels de l'information et les scientifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> – 4 stratégies et meilleures pratiques élaborées et pilotées dans des États membres sur l'accès à l'information et l'utilisation des TIC, y compris au bénéfice des femmes et des filles handicapées – 10 figures féminines historiques de premier plan intégrées à la plateforme d'apprentissage en ligne sur le rôle des femmes dans l'histoire africaine, comme complément de la phase II de l'Histoire générale de l'Afrique ; et initiatives de nature similaire progressivement introduites dans d'autres régions – 5 meilleures pratiques constituant des exemples d'enseignement et d'apprentissage de qualité exploitant les TIC dans des environnements éducatifs fortement axés sur l'égalité des genres et mettant l'accent sur le renforcement des capacités des femmes et des filles. 	<ul style="list-style-type: none"> – 4 stratégies et meilleures pratiques élaborées et pilotées dans des États membres sur l'accès à l'information et l'utilisation des TIC, y compris au bénéfice des femmes et des filles handicapées – 15 figures féminines historiques de premier plan intégrées à la plateforme d'apprentissage en ligne sur le rôle des femmes dans l'histoire africaine, comme complément de la phase II de l'Histoire générale de l'Afrique ; et initiatives de nature similaire progressivement introduites dans d'autres régions – 7 meilleures pratiques constituant des exemples d'enseignement et d'apprentissage de qualité exploitant les TIC dans des environnements éducatifs fortement axés sur l'égalité des genres et mettant l'accent sur le renforcement des capacités des femmes et des filles.
<p>5. Nombre de séances expressément axées sur l'égalité des genres organisées dans les forums consacrés au SMSI</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation d'au moins 4 séances 	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation d'au moins 4 séances

Global Priorité Afrique

Programme phare 6 : Promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias

Résultat escompté 1 : Des politiques publiques et des pratiques favorables rendent l'environnement plus propice à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à la sécurité des journalistes et à l'autorégulation, sur les plates-formes médiatiques en ligne comme hors ligne, en particulier dans les pays en situation de post-conflit ou en transition

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>1. Meilleure sensibilisation à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, leur défense et suivi de leur respect en tant que droit humain fondamental, et application des normes juridiques et des règles de déontologie professionnelle internationalement reconnues</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la liberté de la presse, notamment sur Internet, par des publications et des directives, ainsi que par le Prix annuel de la liberté de la presse de l'UNESCO ; organisation chaque année d'une grande manifestation et d'activités locales dans au moins 5 pays d'Afrique ; conduite d'une campagne internationale de sensibilisation à la liberté d'expression - Renforcement des politiques et des normes propices à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la liberté d'information dans 2 pays d'Afrique au moins, dont soutien aux médias en période électorale - Abrogation des lois érigeant en délit les propos diffamatoires et séditieux dans 1 pays d'Afrique - Appui aux systèmes de reddition de comptes reposant sur l'autorégulation des médias dans 2 pays d'Afrique au moins, et renforcement des normes de déontologie professionnelle dans 2 pays au moins, en collaboration avec les associations professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la liberté de la presse, notamment sur Internet, par des publications et des directives, ainsi que par le Prix annuel de la liberté de la presse de l'UNESCO ; organisation chaque année d'une grande manifestation et d'activités locales dans au moins 10 pays d'Afrique ; conduite d'une campagne internationale de sensibilisation à la liberté d'expression - Renforcement des politiques et des normes propices à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la liberté d'information dans 3 pays d'Afrique au moins, dont soutien aux médias en période électorale - Abrogation des lois érigeant en délit les propos diffamatoires et séditieux dans 2 pays d'Afrique - Appui aux systèmes de reddition de comptes reposant sur l'autorégulation des médias dans 3 pays d'Afrique au moins, et renforcement des normes de déontologie professionnelle dans 3 pays au moins, en collaboration avec les associations professionnelles

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
2. Consolidation des campagnes nationales et internationales et renforcement des capacités pour assurer la sécurité des journalistes et sensibiliser aux dangers de l'impunité	<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité dans au moins 1 pays d'Afrique et renforcement du dispositif de coordination au niveau international – Formation d'au moins 100 professionnels des médias et agents des pouvoirs publics sur la sécurité des journalistes, promotion des directives connexes dans au moins 6 pays d'Afrique – Concours au dispositif d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, par la présentation d'informations pertinentes sur 6 pays d'Afrique au moins 	<ul style="list-style-type: none"> – Réalisation du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité dans au moins 1 pays d'Afrique et renforcement du dispositif de coordination au niveau international – Formation d'au moins 150 professionnels des médias et agents des pouvoirs publics sur la sécurité des journalistes, promotion des directives connexes dans au moins 6 pays d'Afrique – Concours au dispositif d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, par la présentation d'informations pertinentes sur 6 pays d'Afrique au moins

Résultat escompté 2 : Consolidation de l'indépendance et de la viabilité d'institutions médiatiques nationales par des projets du novateurs du Programme international pour le développement de la communication (PIDC), en prise sur les politiques et multiplicateurs de savoir, et par le renforcement des capacités des journalistes et des écoles de journalisme

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Augmentation du nombre de journalistes, ainsi que de professeurs et d'écoles de journalisme, et renforcement de leurs capacités	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 50 journalistes, dont 50 % de femmes, appliquent les nouvelles techniques de reportage ; au moins 25 journalistes, dont 50 % de femmes, font des reportages sur la science et le développement ; au moins 3 nouveaux programmes d'études traitant de gouvernance démocratique, de développement durable et de paix mis au point et promus en complément aux modèles de cursus 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 100 journalistes, dont 50 % de femmes, appliquent les nouvelles techniques de reportage ; au moins 50 journalistes, dont 50 % de femmes, font des reportages sur la science et le développement ; au moins 4 nouveaux programmes d'études traitant de gouvernance démocratique, de développement durable et de paix mis au point et promus en complément aux modèles de cursus

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
<p>2. Soutien aux États membres pour le développement de médias pluralistes et divers, particulièrement de médias communautaires, qui favorisent l'inclusion et la participation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables d'au moins 10 autorités (gouvernements, autorités de régulation, législateurs et autres) bénéficient d'une formation sur les normes internationales régissant la radiodiffusion communautaire - Au moins 15 institutions médiatiques utilisent le guide pratique UNESCO à l'intention des professionnels de la radio qui travaillent avec des enfants et des jeunes, intitulé « Rassembler les générations par le biais de la radio » - Promotion des médias destinés aux jeunes grâce à la collaboration avec au moins 10 organismes de radiodiffusion - Renforcement du pluralisme des radios grâce à la célébration annuelle de la Journée mondiale de la radio dans au moins 20 pays d'Afrique en tant que manifestation majeure organisée par l'UNESCO - Semaine de l'initiation aux médias et à l'information célébrée chaque année et promue sur Internet, et activités menées localement dans au moins 2 pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables d'au moins 20 autorités (gouvernements, autorités de régulation, législateurs et autres) bénéficient d'une formation sur les normes internationales régissant la radiodiffusion communautaire - Au moins 20 institutions médiatiques utilisent le guide pratique UNESCO à l'intention des professionnels de la radio qui travaillent avec des enfants et des jeunes, intitulé « Rassembler les générations par le biais de la radio » - Promotion des médias destinés aux jeunes grâce à la collaboration avec au moins 10 organismes de radiodiffusion - Renforcement du pluralisme des radios grâce à la célébration annuelle de la Journée mondiale de la radio dans au moins 20 pays d'Afrique en tant que manifestation majeure organisée par l'UNESCO - Semaine de l'initiation aux médias et à l'information célébrée chaque année et promue sur Internet, et activités menées localement dans au moins 2 pays

Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)

UIS

Budget ordinaire			
	Plan de dépenses CNZ (507 M\$)	Renforcement	Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)
	\$	\$	\$
Institut de statistique de l'UNESCO (ISU)	7 323 500	371 300	7 694 800

Pour une explication détaillée des colonnes ci-dessus, se référer à la « Note technique sur la méthodologie budgétaire utilisée dans le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) » qui figure dans le document intitulé Note technique et Annexes.

Concernant le travail mené par l'ISU au titre de l'axe d'action 1, relatif à l'élaboration d'indicateurs de l'éducation et à la promotion de l'utilisation et de l'analyse de données, une réduction du budget de 653 M\$ à 507 M\$ aurait un certain nombre d'effets négatifs sur la capacité de l'Institut de fournir des services de données de base aux États membres et à la communauté des acteurs mondiaux du développement. En particulier, les fonds seraient insuffisants pour soutenir la production d'indicateurs existants et nouveaux pour le suivi de l'agenda post-2015. L'ISU serait également contraint de réduire les services de formation et de renforcement des capacités destinés à des statisticiens nationaux dans les États membres (un seul atelier de formation régional par an au lieu de quatre). Ces restrictions auront des conséquences directes sur la qualité et la couverture de la base de données mondiale de l'UNESCO sur l'éducation, car les pays étant en mesure de soumettre des données seront moins nombreux ou ne pourront pas soumettre autant de données. Cette situation mettrait en péril l'UNESCO dans son ensemble compte tenu de son rôle de chef de file dans la définition des objectifs et cibles relatifs à l'éducation dans le cadre des objectifs de développement durable post-2015. Cette base de données est également la source première des données utilisées pour le Rapport mondial de suivi sur l'EPT ainsi que tous les grands rapports sur l'éducation publiés par les organismes partenaires des Nations Unies (Situation des enfants dans le monde, Rapport sur le développement humain, rapport sur les OMD, et bien d'autres encore).

Ces réductions affecteraient également le travail analytique et les initiatives de l'Institut visant à transformer des tableaux de données en informations utiles à la formulation des politiques. Les rapports thématiques, tels que la nouvelle publication sur l'enseignement secondaire, et les outils interactifs correspondants devront être suspendus malgré la demande qui existe pour ces produits de la part des États membres et des organismes partenaires. Les restrictions budgétaires auront également un impact considérable sur les activités menées par l'ISU au titre de l'axe d'action 3 concernant l'élaboration de statistiques internationales sur la science, la technologie et l'innovation (STI), la culture, et la communication et l'information. L'Institut serait contraint de suspendre son enquête sur l'innovation, qui livre d'importantes informations sur le fonctionnement du secteur des entreprises dans les pays en développement. Il faudrait aussi interrompre l'inventaire sur l'innovation, bien que celle-ci ait été conçue pour aider les pays à mettre au point et à améliorer leurs propres enquêtes nationales. De plus, l'ISU devrait réduire ses activités de renforcement des capacités en matière de STI (un seul atelier au cours de l'exercice biennal au lieu de deux), ce qui se traduirait par des données sur la STI moins nombreuses et concernant un nombre moins élevé de pays. Il est à noter que cela n'aurait pas d'effet sur le nombre d'ateliers d'appui technique nationaux, puisque ces activités sont financées par les pays demandeurs. Enfin, les travaux de révision de la Recommandation concernant la normalisation

internationale des statistiques relatives à la science et à la technologie subiraient un coup d'arrêt. Il s'agit d'une recommandation officielle de l'UNESCO qui date de 1978 et dont la révision a été demandée par de nombreux États membres.

Dans le domaine de la culture, l'ISU sera contraint de suspendre son enquête sur les films de long métrage, qui contribue au suivi de la diversité des expressions culturelles. Ces données sont également utilisées par un large éventail de partenaires et sont reprises dans des publications internationales telles que World Film Market Trends (Observatoire européen de l'audiovisuel), l'Annuaire statistique des Nations Unies et l'Indice mondial de l'innovation (OMPI). Les activités de renforcement des capacités seront également réduites, ce qui affectera la qualité des données résultant de la nouvelle enquête sur l'emploi culturel.

De même, une réduction du budget affecterait les activités de renforcement des capacités dans le domaine de la communication et de l'information (un seul atelier régional au cours de l'exercice biennal au lieu de deux), ce qui se traduirait par une baisse du taux de réponse à la nouvelle enquête mondiale sur les TIC dans l'éducation. Il est important de noter que l'ISU a déjà suspendu son enquête sur les médias en 2014 en raison des coupes budgétaires.

Les tableaux ci-après présentent les indicateurs de performance et les cibles ajustées correspondantes pour 2017 concernant les résultats escomptés de l'ISU pour chacun des deux plans de dépenses, de 507 M\$ et de 518 M\$:

Axe d'action 1 : Élaboration d'indicateurs de l'éducation et promotion de l'utilisation et de l'analyse de données

Résultat escompté 1 : Production de statistiques et d'indicateurs de l'éducation plus pertinents et à jour

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Données mondiales plus complètes et plus pertinentes sur l'éducation afin de répondre aux besoins des objectifs de l'après-2015	– <i>sans objet (activité suspendue)</i>	– <i>sans objet (activité suspendue)</i>
2. Données régionales et nationales plus complètes et plus pertinentes sur l'éducation afin de répondre aux besoins régionaux et nationaux en matière de formulation des politiques et de suivi	– <i>Conception, chaque année, avec des partenaires locaux, de nouveaux modules régionaux qui répondent aux besoins régionaux en matière d'informations chaque année</i> – <i>Réalisation de collectes pilotes de données pour recueillir des indicateurs clés au niveau sous-national</i>	– <i>Conception, chaque année, avec des partenaires locaux, de nouveaux modules régionaux qui répondent aux besoins régionaux en matière d'informations chaque année</i> – <i>Réalisation de collectes pilotes de données pour recueillir des indicateurs clés au niveau sous-national</i>

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
3. Disponibilité de données relatives à l'éducation ventilées par groupe de population spécifique	– <i>Intégration dans les bases de données de l'ISU et diffusion d'indicateurs de l'éducation dérivés des recensements et des enquêtes</i>	– <i>Intégration dans les bases de données de l'ISU et diffusion d'indicateurs de l'éducation dérivés des recensements et des enquêtes</i>

Résultat escompté 2 : Élaboration, application et amélioration de méthodologies et de normes appropriées dans le domaine des statistiques de l'éducation

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Nombre d'États membres ayant mis à jour la cartographie de leur système éducatif national en fonction de la CITE 2011	– <i>Au moins 80 pays ayant publié une cartographie de la CITE 2011</i>	– <i>Au moins 80 pays ayant publié une cartographie de la CITE 2011</i>
2. Application de la classification révisée des domaines d'études et de formation de la CITE (CITE-F 2013) dans le cadre des collectes de données de l'ISU	– <i>Application de la CITE-F 2013 dans toutes les enquêtes de l'ISU collectant des données par domaine d'études</i>	– <i>Application de la CITE-F 2013 dans toutes les enquêtes de l'ISU collectant des données par domaine d'études</i>
3. Publication par l'ISU de documents décrivant les nouveaux cadres conceptuels et permettant de mieux comprendre les méthodologies et indicateurs de l'ISU	– <i>2 documents méthodologiques</i>	– <i>2 documents méthodologiques</i>
4. Nombre de pays pour lesquels des données sur la durée moyenne de la scolarité sont disponibles dans le cadre du Centre de données de l'ISU	– <i>130 pays pour lesquels des données sont disponibles sur la période 1950-2016</i>	– <i>130 pays pour lesquels des données sont disponibles sur la période 1950-2016</i>
5. Nombre d'indicateurs de suivi des objectifs de l'éducation post-2015 pour lesquels des données sont disponibles dans la base de données de l'ISU	– <i>La base de données de l'ISU contient des données pour tous les indicateurs de suivi des objectifs de l'éducation post-2015 pour lesquels des valeurs peuvent être calculées à partir des données disponibles</i>	– <i>La base de données de l'ISU contient des données pour tous les indicateurs de suivi des objectifs de l'éducation post-2015 pour lesquels des valeurs peuvent être calculées à partir des données disponibles</i>

Résultat escompté 3 : Renforcement des capacités des statisticiens nationaux à produire et utiliser des données nationales et comparatives sur l'éducation

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Organisation, à l'intention des planificateurs de l'éducation et des responsables politiques, d'ateliers de formation à l'utilisation et à l'analyse de données en vue d'une prise de décision axée sur les résultats dans toutes les régions	– 4 à 8 ateliers régionaux (1 à 2 par an)	– 8 à 12 ateliers régionaux (2 à 3 par an)
2. Fourniture d'orientations techniques et/ou réalisation d'évaluations de la qualité des données, et application des recommandations par les États membres	– Réalisation de missions techniques ou d'évaluations de la qualité des données et mise en œuvre des recommandations dans au moins 8 États membres (2 par an)	– Réalisation de missions techniques ou d'évaluations de la qualité des données et mise en œuvre des recommandations dans au moins 12 États membres (3 par an)

Résultat escompté 4 : Promotion de l'utilisation et de l'analyse des statistiques de l'éducation

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Production de rapports thématiques étayés par des données	– Diffusion des données de l'éducation deux fois par an par l'intermédiaire du Centre de données de l'ISU	– Diffusion des données de l'éducation deux fois par an par l'intermédiaire du Centre de données de l'ISU
2. Présentation plus visuelle des données	– Présentation d'atlas électroniques sur une nouvelle plate-forme ainsi que d'autres représentations visuelles thématiques par le biais du site Web de l'ISU	– Présentation d'atlas électroniques sur une nouvelle plate-forme ainsi que d'autres représentations visuelles thématiques par le biais du site Web de l'ISU
3. Mise au point de produits techniques, analytiques et d'information	– 6 fiches d'information par an	– 6 fiches d'information par an

Axe d'action 2 : Élaboration de statistiques internationales sur les résultats de l'éducation

Résultat escompté 5 : Utilisation par la communauté éducative internationale d'un cadre commun pour réaliser des analyses comparatives et un suivi international des progrès des résultats d'apprentissage

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Établissement et utilisation par les États membres d'un catalogue des initiatives nationales et internationales sur l'évaluation des résultats d'apprentissage des élèves	– <i>Analyse des initiatives d'évaluation des élèves dans au moins 100 pays</i>	– <i>Analyse des initiatives d'évaluation des élèves dans au moins 100 pays</i>
2. Recensement des bonnes pratiques de travail en vue de leur application dans les évaluations orales des compétences en lecture	– <i>Consensus trouvé entre parties prenantes de l'évaluation ; promotion d'un cadre commun</i>	– <i>Consensus trouvé entre parties prenantes de l'évaluation ; promotion d'un cadre commun</i>

Axe d'action 3 : Élaboration de statistiques internationales sur la science, la technologie et l'innovation, la culture, la communication et l'information

Résultat escompté 6 : Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses d'actualité sur les statistiques relatives à la recherche-développement et à l'innovation

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Élargissement de la base de données STI	– <i>Taux de réponse net de 25 % pour les pays auxquels l'ISU adresse un questionnaire sur la R-D</i> – <i>Métadonnées sur la R-D disponibles pour tous les pays pour lesquels la base de données de l'ISU comporte des données sur la R-D</i>	– <i>Taux de réponse net de 25 % pour les pays auxquels l'ISU adresse un questionnaire sur la R-D</i> – <i>Métadonnées sur la R-D disponibles pour tous les pays pour lesquels la base de données de l'ISU comporte des données sur la R-D</i>
2. Élaboration de méthodes pour aider les États membres à réaliser des enquêtes en matière de STI	– <i>Au moins 5 pays en développement sollicitent de l'aide pour réaliser chaque année une enquête sur la R-D ou l'innovation</i>	– <i>Au moins 5 pays en développement sollicitent de l'aide pour réaliser chaque année une enquête sur la R-D ou l'innovation</i>

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
3. Nombre de pays/participants dont les capacités de collecte de statistiques en matière de STI ont été améliorées	<ul style="list-style-type: none"> - 14 pays dans 2 ateliers régionaux (1 atelier régional tous les deux ans) - 8 ateliers d'assistance technique (4 par an) 	<ul style="list-style-type: none"> - 20 pays dans 2 ateliers régionaux (1 atelier régional tous les deux ans) - 8 ateliers d'assistance technique (4 par an)
4. Établissement de rapports et préparation d'autres matériels électroniques afin de promouvoir l'utilisation des indicateurs STI et leur corrélation avec les questions de développement	<ul style="list-style-type: none"> - 50 demandes reçues par l'ISU concernant des données en matière de R-D et d'innovation (25 par an) 	<ul style="list-style-type: none"> - 50 demandes reçues par l'ISU concernant des données en matière de R-D et d'innovation (25 par an)

Résultat escompté 7 : Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses sur les statistiques culturelles d'actualité et utiles à la formulation des politiques

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Augmentation du nombre de documents d'information méthodologiques produits à l'appui du développement des statistiques culturelles à l'échelle mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'au moins 2 documents d'information méthodologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Production d'au moins 2 documents d'information méthodologiques
2. Production et publication dans un large éventail de rapports mondiaux de données et indicateurs comparables au niveau transnational	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles données et nouveaux indicateurs disponibles en vue de leur diffusion pour l'enquête de l'ISU sur les statistiques de l'emploi culturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles données et nouveaux indicateurs disponibles en vue de leur diffusion pour l'enquête de l'ISU sur les statistiques de l'emploi culturel
3. Augmentation du nombre de statisticiens nationaux et formation des responsables culturels à la collecte, l'analyse et l'utilisation des statistiques culturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de 2 ateliers de formation régionaux (1 atelier tous les 2 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de 4 ateliers de formation régionaux (1 atelier par an)

Résultat escompté 8 : Mise à la disposition des États membres d'informations et d'analyses sur les statistiques de la communication d'actualité et utiles à la formulation de politiques

Indicateur de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Disponibilité et actualisation périodique des données mondiales sur les TIC dans l'éducation	– Taux de réponse de 45 % à l'enquête mondiale 2017 sur les TIC dans l'éducation	– Taux de réponse de 45 % à l'enquête mondiale 2017 sur les TIC dans l'éducation

Axe d'action 4 : Renforcement des activités statistiques transversales

Résultat escompté 9 : Amélioration et contrôle constants de la qualité des données produites par l'ISU

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Renforcement des cadres relatifs à la gouvernance et à la qualité	<ul style="list-style-type: none"> – Publication, pour toutes les activités d'enquête de l'ISU, des principaux indicateurs de performance concernant les taux de réponse aux enquêtes de l'Institut et au respect des délais – Publication, pour les enquêtes de l'ISU en matière d'éducation et de recherche-développement, des principaux indicateurs de performance concernant la portée et le degré d'exhaustivité des données – Participation de tous les acteurs internes de l'ISU concernés à la planification et à la réalisation des enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> – Publication, pour toutes les activités d'enquête de l'ISU, des principaux indicateurs de performance concernant les taux de réponse aux enquêtes de l'Institut et au respect des délais – Publication, pour les enquêtes de l'ISU en matière d'éducation et de recherche-développement, des principaux indicateurs de performance concernant la portée et le degré d'exhaustivité des données – Participation de tous les acteurs internes de l'ISU concernés à la planification et à la réalisation des enquêtes
2. Amélioration de l'efficacité et de l'efficacités des échanges de données avec d'autres organismes	– Mise en place d'un système d'échange de données entièrement automatisé avec l'OCDE et Eurostat pour l'enquête sur l'éducation	– Mise en place d'un système d'échange de données entièrement automatisé avec l'OCDE et Eurostat pour l'enquête sur l'éducation

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
3. Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité de la coordination, des processus et de la gestion des données et métadonnées au sein de l'ISU, ainsi que des outils prenant en compte le cycle de vie des données dans son intégralité	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de 10 % du coût de la collecte et du traitement des données - Adaptation des systèmes et processus aux questionnaires modulaires et collectes régionales/mondiales - Mise en place d'un comité directeur pour la production des données et élaboration d'un plan de priorités 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de 10 % du coût de la collecte et du traitement des données - Adaptation des systèmes et processus aux questionnaires modulaires et collectes régionales/mondiales - Mise en place d'un comité directeur pour la production des données et élaboration d'un plan de priorités
4. Nombre d'États membres dans lesquels les capacités en matière de statistiques ont été renforcées grâce aux interventions du personnel de l'ISU sur place	<ul style="list-style-type: none"> - États arabes : 7 - Asie et Pacifique : 30 - Amérique latine et Caraïbes : 35 - Afrique subsaharienne : 35 	<ul style="list-style-type: none"> - États arabes : 7 - Asie et Pacifique : 30 - Amérique latine et Caraïbes : 35 - Afrique subsaharienne : 35

Résultat escompté 10 : Accessibilité et utilisation des données de l'ISU plus faciles, plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des utilisateurs

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
1. Création de partenariats ou renforcement des partenariats existants avec des intermédiaires (sites Web tiers) afin d'améliorer la diffusion des données de l'ISU	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'au moins 2 nouveaux partenariats avec des intermédiaires pour la diffusion des données - Présence visible des données de l'ISU sur le site Web du Siège de l'UNESCO et sur les sites Web régionaux de l'Organisation - Mise en place du service Web de données libres de l'ISU - Au moins 5 sites extérieurs contenant des données dépassées/périmées passent à de nouvelles méthodes automatisées pour faire en sorte que les données soient toujours à jour 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'au moins 2 nouveaux partenariats avec des intermédiaires pour la diffusion des données - Présence visible des données de l'ISU sur le site Web du Siège de l'UNESCO et sur les sites Web régionaux de l'Organisation - Mise en place du service Web de données libres de l'ISU - Au moins 5 sites extérieurs contenant des données dépassées/périmées passent à de nouvelles méthodes automatisées pour faire en sorte que les données soient toujours à jour

Indicateurs de performance	Cibles 2017	
	Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)	Plan de dépenses du 38 C/5 (518 M\$)
2. Le site Web de l'ISU et les produits et services de son Centre de données sont maintenus à jour, toujours pertinents et régulièrement améliorés	– Renforcement du Centre de données de l'ISU deux fois par an	– Renforcement du Centre de données de l'ISU deux fois par an
3. Amélioration de l'efficacité et de l'efficacéité des pratiques internes de diffusion	<ul style="list-style-type: none"> – Passage à des méthodes automatisées pour au moins 5 ensembles de données actuellement diffusés manuellement – Mises à jour signalées automatiquement aux partenaires en ce qui concerne la diffusion de tous les ensembles de données – Harmonisation des données entre les ensembles de données diffusés en externe et le Centre de données de l'ISU 	<ul style="list-style-type: none"> – Passage à des méthodes automatisées pour au moins 5 ensembles de données actuellement diffusés manuellement – Mises à jour signalées automatiquement aux partenaires en ce qui concerne la diffusion de tous les ensembles de données – Harmonisation des données entre les ensembles de données diffusés en externe et le Centre de données de l'ISU

Gestion des bureaux hors Siège

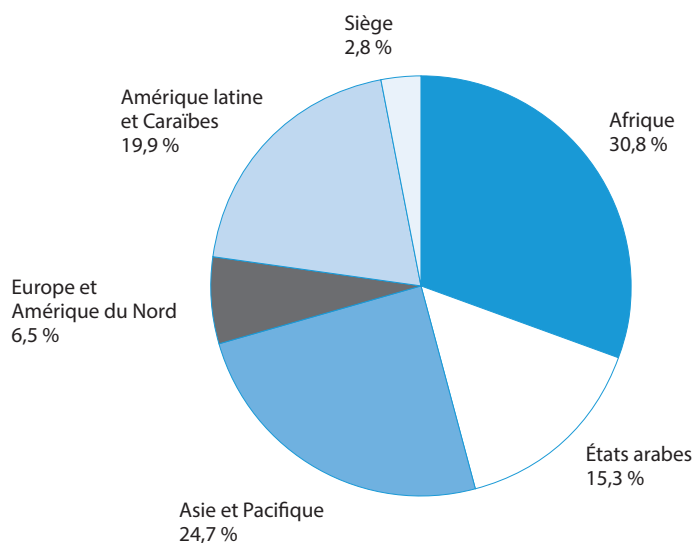
Hors Siège – 1

Budget ordinaire		Total 38 C/5 proposé 507 M\$/518 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
Gestion des bureaux hors Siège			
		\$	\$
1	Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	25 101 100	1 224 500
2	Hors Siège - Gestion des programmes décentralisés (personnel)	55 635 200	-
Total, Gestion des bureaux hors Siège		80 736 300	1 224 500

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Région / Siège	Ventilation du budget ordinaire par région			
	Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés (personnel)	Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	Total	
	\$	\$	\$	%
Afrique	16 599 200	8 250 700	24 849 900	30,8
États arabes	9 434 500	2 922 900	12 357 400	15,3
Asie et Pacifique	13 279 500	6 660 300	19 939 800	24,7
Europe et Amérique du Nord	3 371 600	1 879 800	5 251 400	6,5
Amérique latine et Caraïbes	11 834 100	4 229 400	16 063 500	19,9
Total, hors Siège	54 518 900	23 943 100	78 462 000	97,2
Siège	1 116 300	1 158 000	2 274 300	2,8
Total, Gestion des bureaux hors Siège	55 635 200	25 101 100	80 736 300	100,0

Budget ordinaire



Hors Siège – 2

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 507 M\$ / 518 M\$	
		\$	\$	
1. Hors Siège – Gestion des programmes décentralisés				
Personnel (postes établis)		55 635 200	55 635 200	–
2. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège				
I. Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège				1 224 500
Assistance temporaire	4 650 000		4 650 000	
Heures supplémentaires	129 300		129 300	
Missions du personnel	1 310 000		1 310 000	
Consultants et experts	–		–	
Services contractuels	2 175 000		2 175 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	450 000		450 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	16 276 800		16 276 800	
Autres charges	–		–	
Sous-total	24 991 100	–	24 991 100	1 224 500
II. Crédits administrés pour le renforcement des bureaux hors Siège				
Participation de l'UNESCO aux activités pilotes de l'Initiative « Unis dans l'action »	110 000		110 000	
Sous-total	110 000	–	110 000	–
Total, Coûts de fonctionnement des bureaux hors Siège	25 101 100	–	25 101 100	1 224 500
Total, Gestion des bureaux hors Siège	25 101 100	55 635 200	80 736 300	1 224 500

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

La mise en œuvre du plan de dépenses de 507 M\$ aura les conséquences suivantes :

- il serait impossible d'envisager l'extension de la réforme du dispositif hors Siège à d'autres régions, d'où le maintien de la double structure actuelle (nouveau réseau en Afrique et structure à trois niveaux dans les autres régions du monde), empêchant d'uniformiser le dispositif, la mise en œuvre du programme et les rapports hiérarchiques ;
- les capacités d'exécution du programme des bureaux hors Siège seraient amoindries, du fait des limites imposées aux coûts de fonctionnement ;
- les directeurs/chefs des bureaux hors Siège auraient des difficultés à s'acquitter de leurs fonctions de représentation avec un budget des voyages très limité ;
- les ressources financières manqueraient pour constituer des réserves en cas d'urgence ou de circonstances imprévues (transfert dans d'autres locaux) ;
- la réduction de postes à durée déterminée (soutien/administration) obligerait à recourir à l'assistance temporaire pour des tâches relevant du fonctionnement normal du bureau.

Résultat escompté 1 : Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie relative à la présence hors Siège

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
<p>1. Consolidation de la première phase de la réforme par l'UNESCO de son dispositif hors Siège (Afrique)</p>	<p>– Réforme du dispositif hors Siège en Afrique déjà en place ; déploiement de la réforme dans d'autres régions, sous réserve des décisions des organes directeurs de l'UNESCO</p>
<p>2. Coordination des interactions entre le Siège et les unités hors Siège sur les questions de gestion complexes</p>	<p>– Soutien aux bureaux hors Siège dans toutes les régions et fourniture, le cas échéant, de réponses/orientations</p>
<p>3. Achèvement de l'évaluation de la performance de tous les directeurs et chefs de bureaux hors Siège</p>	<p>– Évaluation de la performance de tous les directeurs/chefs de bureau hors Siège achevée fin 2017</p>
<p>4. Renforcement des capacités de gestion au sein des bureaux hors Siège par des formations aux compétences administratives ; création de solutions alternatives aux plateformes administratives régionales à travers le renforcement des unités administratives des Bureaux multisectoriels et régionaux ; dotation en personnel et évaluation des unités administratives au sein des bureaux hors Siège ; attribution et suivi des budgets de fonctionnement des bureaux hors Siège ; fourniture d'un appui à toutes les unités administratives des bureaux hors Siège</p>	<p>– Évaluation des performances de tous les AO des bureaux hors Siège achevée à la fin de 2017</p> <p>– Appui fourni à toutes les unités administratives des bureaux hors Siège dans lesquelles le poste d'AO est vacant, ainsi que des orientations, le cas échéant</p>

II.B – Services liés au programme

Titre II.B – 1

Budget ordinaire		Total 38 C/5 proposé 507 M\$ / 518 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
Services liés au programme			
		\$	\$
Chapitre 1	Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique		
	Budget opérationnel	598 500	-
	Budget de personnel	3 574 900	-
	Total, Chapitre 1	4 173 400	-
Chapitre 2	Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Égalité des genres		
	Budget opérationnel	316 100	-
	Budget de personnel	1 293 000	377 000
	Total, Chapitre 2	1 609 100	377 000
Chapitre 3	Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe		
	Budget opérationnel	314 500	-
	Budget de personnel	660 300	-
	Total, Chapitre 3	974 800	-
Chapitre 4	Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget		
	Budget opérationnel	1 140 200	865 000
	Budget de personnel	5 561 300	6 808 100
	Total, Chapitre 4	6 701 500	7 673 100
Chapitre 5	Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation		
	Budget opérationnel	318 500	-
	Budget de personnel	4 398 500	2 775 200
	Total, Chapitre 5	4 717 000	2 775 200
Chapitre 6	Relations extérieures et information du public		
	Budget opérationnel	1 454 200	200 000
	Budget de personnel	18 220 000	691 400
	Total, Chapitre 6	19 674 200	891 400
	Total, Budget opérationnel	4 142 000	1 065 000
	Total, Budget de personnel	33 708 000	10 651 700
	Total, Titre II.B	37 850 000	11 716 700

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre II.B – 2

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 507 M\$/518 M\$	
	\$	\$	\$	\$
Chapitre 1	Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique			
I. Personnel (postes établis)		3 574 900	3 574 900	-
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	78 000		78 000	
Heures supplémentaires	-		-	
Missions de délégués et de personnes extérieures	82 000		82 000	
Missions du personnel	80 000		80 000	
Consultants et experts	-		-	
Services contractuels	94 000		94 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts			-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	199 100		199 100	
Autres charges	65 400		65 400	
Total, Chapitre 1	598 500	3 574 900	4 173 400	-
Chapitre 2	Coordination et suivi de l'action en faveur de l'égalité des genres			
I. Personnel (postes établis)		1 293 000	1 293 000	377 000
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	20 000		20 000	
Missions de délégués et de personnes extérieures	25 000		25 000	
Missions du personnel	150 000		150 000	
Consultants et experts	15 000		15 000	
Services contractuels	20 000		20 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	25 000		25 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	56 100		56 100	
Autres charges	5 000		5 000	
Total, Chapitre 2	316 100	1 293 000	1 609 100	377 000
Chapitre 3	Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe			
I. Personnel (postes établis)		660 300	660 300	-
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	30 000		30 000	
Missions de délégués et de personnes extérieures	11 000		11 000	
Missions du personnel	73 000		73 000	
Consultants et experts	130 000		130 000	
Services contractuels	31 000		31 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts			-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	21 500		21 500	
Autres charges	18 000		18 000	
Total, Chapitre 3	314 500	660 300	974 800	-
Chapitre 4	Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget			
I. Personnel (postes établis)		5 561 300	5 561 300	6 808 100
II. Autres dépenses :				865 000
Assistance temporaire	150 000		150 000	
Missions de délégués et de personnes extérieures	5 000		5 000	
Missions du personnel	260 000		260 000	
Consultants et experts	120 000		120 000	
Services contractuels	50 000		50 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	40 000		40 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	475 900		475 900	
Autres charges	39 300		39 300	
Total, Chapitre 4	1 140 200	5 561 300	6 701 500	7 673 100

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 507 M\$ / 518 M\$	
	\$	\$	\$	\$
Chapitre 5	Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation			
I.		4 398 500	4 398 500	2 775 200
II.	318 500		318 500	–
	318 500	4 398 500	4 717 000	2 775 200
Chapitre 6	Relations extérieures et information du public			
I.		18 220 000	18 220 000	691 400
II.	Autres dépenses :			
	200 000		200 000	
	5 500		5 500	
	80 000		80 000	
	300 000		300 000	
	70 000		70 000	
	70 000		70 000	
	50 000		50 000	
	678 700		678 700	
				–
	1 454 200	18 220 000	19 674 200	891 400
	4 142 000	33 708 000	37 850 000	11 716 700

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Chapitre 1 – Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique

La révision des « cibles 2017 » dans le cadre du plan de dépenses de 507 M\$ est due principalement à la réduction de l'enveloppe budgétaire allouée au Département Afrique et à la diminution du personnel qui en résulte. Ceci se traduit par une réduction de l'impact en termes de mobilisation des partenaires et une diminution du nombre de cadres de concertation, de projets, d'événements et de publications. Le nombre de pays adhérant à la campagne « Agissons pour la paix » est également affecté par cette réduction.

Résultat escompté 1 : Intensification et renforcement de l'impact des programmes de l'UNESCO en Afrique grâce à une meilleure identification des besoins de développement prioritaires du continent et à une mise en œuvre conjointe/partagée, notamment avec l'Union africaine, d'autres organismes du système des Nations Unies et/ou un réseau de partenaires bilatéraux, multilatéraux comprenant la société civile et le secteur privé afin de soutenir les initiatives et projets phares de la priorité globale Afrique

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
<p>1. Mise en place et fonctionnement d'un cadre de concertation et de partenariats regroupant l'UNESCO, l'UA/NEPAD, les CER, les OIG, la société civile et le secteur privé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de projets conjoints (3) Union africaine/UNESCO mis en place grâce à la mobilisation conjointe de fonds extrabudgétaires dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud</i> - <i>2 accords de coopération signés avec des OIG spécialisées, banques régionales et partenaires privés pour la mise en œuvre de projets spécifiques</i> - <i>5 ONG africaines et de la diaspora de dimension régionale établissent des relations officielles avec l'UNESCO</i>
<p>2. Participation active, au plan substantif, technique et du leadership, aux programmes conjoints et aux mécanismes de coordination régionale du système des Nations Unies en Afrique, notamment en ce qui concerne la coordination des groupes/sous-groupes thématiques dont l'UNESCO est responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Coordination du « Cluster » de sciences et sous-groupe éducation, culture et jeunesse assurées</i>
<p>3. Constitution d'un réseau interdisciplinaire d'institutions africaines et d'autres régions, dans le domaine de la prospective (« think thank »), qui se concentrera sur des besoins/thématiques prioritaires dans les domaines de compétence de l'UNESCO</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Réseau constitué par des accords de partenariat</i>
<p>4. Dans le cadre de l'agenda mondial du développement post-2015 et des actions de ce réseau, seront organisés des conférences et des séminaires et des publications seront réalisées et diffusées sur des problématiques prioritaires concernant et/ou intéressant l'Afrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>2 conférences/séminaires organisés et publications relatives diffusées</i>

Résultat escompté 2 : Mobilisation des organisations régionales, des États membres et de la société civile en Afrique en faveur de la Culture de la paix et de la Campagne de l'Union africaine « Agissons pour la paix »

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Nombre de pays adhérant à la campagne « Agissons pour la paix » par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au niveau national, notamment la célébration de la Journée de la paix le 21 septembre	– Plus de 10 pays africains
2. Des mécanismes de réflexion (Forums régionaux ou sous-régionaux) et de mobilisation de la société civile sont mis en place en coopération avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales	– Un Forum bi-annuel est organisé en coopération avec la Commission de l'Union africaine et les communautés économiques régionales

Chapitre 2 – Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres

L'application du plan de dépenses de 507 M\$ aura les conséquences suivantes :

- une réduction des activités d'examen des processus et de formation, en rapport avec l'appui régulier et systématique à la préparation et à l'analyse des plans de travail pour la priorité Égalité des genres, ainsi que des activités de formation corrective, destinées en particulier aux bureaux hors Siège et aux instituts ;
- l'arrêt des fonctions de contrôle et de suivi – les activités de suivi en temps réel pilotées par ODG/GE en 2013 devront être suspendues, ce qui se traduira par (i) la suspension des évaluations d'impact du point de vue du bénéficiaire ; (ii) la constitution d'une base de connaissances pour la mise en œuvre efficace des projets et la réalisation des résultats en matière d'égalité des genres ; (iii) la constitution d'une base de données factuelles sur les impacts concrets hors Siège ;
- un affaiblissement de la capacité d'établissement de rapports analytiques sur la base des fonctions susmentionnées ;
- une réduction des initiatives de plaidoyer et de sensibilisation, en particulier celles qui nécessitent le concours d'experts extérieurs, avec des conséquences négatives sur la visibilité de l'UNESCO et, partant, sur les possibilités de mobilisation de fonds et de création de partenariats ;
- une participation moindre aux initiatives et processus menés dans l'ensemble du système des Nations Unies, qui aura des effets négatifs sur la présence et le positionnement de l'UNESCO dans les États membres et au sein du système des Nations Unies, compromettant ainsi la pertinence de l'UNESCO et la reconnaissance de ses fonctions spécifiques (par exemple, action normative, définition des politiques) dans ses domaines de compétence pour ce qui est de l'égalité des genres.

Résultat escompté 1 : Contribution systématique et intégrée de l'UNESCO à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans ses domaines d'expertise, en poursuivant ses deux objectifs primordiaux, à savoir une paix durable et un développement durable, avec des capacités améliorées

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Pourcentage d'indicateurs ONUSWAP pour lesquels l'UNESCO satisfait aux exigences	– 80 %
2. Pourcentage de plans de travail pertinents intégrant les questions de genres aux différentes étapes du cycle du projet	– 45 %
3. Nombre de programmes et/ou plans de travail intégrant les questions de genre dans toute l'Organisation	– 3 programmes intégrant les questions de genre – 15-20 plans de travail intégrant les questions de genre
4. Nombre d'activités axées sur les stéréotypes de genre, le leadership des femmes ou la violence fondée sur le genre	– 6
5. Pourcentage des membres du personnel de l'UNESCO ayant suivi une formation sur l'égalité des genres qui utilisent les connaissances et compétences nouvellement acquises	– 60 % des membres du personnel ayant suivi la formation
6. Nombre de membres du personnel de l'UNESCO qui participent aux formations sur l'égalité des genres, par classe et par sexe	– 150 membres du personnel dont 50 % de femmes et 50 % d'hommes, et parmi lesquels au moins 30 % sont de la classe P-4 ou de rang supérieur

Résultat escompté 2 : Positionnement de l'UNESCO comme un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres à l'échelle internationale et régionale et au niveau des pays, dans tous ses domaines de compétence, notamment par son action de plaidoyer, de constitution de réseaux et d'établissement de partenariats innovants

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Nombre de mécanismes de coordination interinstitutions en rapport avec l'égalité des genres auxquels l'UNESCO est invitée à apporter une contribution de fond	– 6
2. Nombre d'accords de partenariat actifs conclus dans toute l'Organisation et axés sur l'égalité des genres ou l'autonomisation des femmes	– 6

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
3. Nombre de centres et réseaux de recherche créés à l'appui des domaines prioritaires du GEAP II	– 1
4. Nombre de rapports bénéficiant d'une forte visibilité qui traitent de l'égalité des genres ou contiennent un chapitre/une partie sur ce sujet	– 5

Résultat escompté 3 : Promotion de l'égalité des perspectives de carrière pour son personnel et la parité aux postes de décision grâce à la culture organisationnelle de l'UNESCO

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Pourcentage d'hommes et de femmes parmi les membres du personnel de la classe D ou de rang supérieur	– 40-42 %
2. Pourcentage de superviseurs qui incluent l'égalité des genres parmi les critères d'évaluation des performances des membres du personnel placés sous leur supervision	– 40 %
3. Pourcentage de points focaux pour le genre dont 20 % du temps de travail est alloué, dans leur description de poste, à ces fonctions de point focal	– 30 %
4. Pourcentage de l'ensemble des ressources allouées à l'égalité des genres	– 10-20 % [<i>minimum</i>]

Chapitre 3 – Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe

La mise en œuvre du plan de dépenses de 507 M\$ amoindrira la capacité de l'UNESCO de lancer des actions rapides et coordonnées pour faire face de manière systématique à toutes les crises et situations de transition. En tant qu'intervenant actif, l'UNESCO participe aux exercices d'évaluation des dégâts et des besoins et aux processus de planification coordonnés par les Nations Unies, et fournit des financements initiaux pour répondre aux besoins urgents. Avec le plan de dépenses de 507 M\$, l'UNESCO devrait adopter une approche sélective, en renonçant dès le départ à intervenir face à certaines crises majeures.

De plus, la visibilité de l'UNESCO et son action de sensibilisation à des niveaux élevés face aux crises se trouveraient affaiblies. Le plan de dépenses de 507 M\$ entraînera une réduction significative des activités qui assurent le positionnement de l'UNESCO comme défenseur mondial, notamment de l'éducation et de la culture, en périodes de conflit. Cela pourrait avoir pour effet de réduire aussi les occasions de mobiliser des fonds et de créer des partenariats.

Résultat escompté 1 : Réaction efficace face aux situations de crise grâce à un appui aux bureaux hors Siège et au renforcement de leur capacité à opérer dans ces situations, à l'intégration d'une action planifiée et coordonnée dans la réponse humanitaire globale, et au financement de projets d'intervention en situation de crise au moyen d'appels lancés par les Nations Unies et autres modes de financement

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Capacité de l'UNESCO à répondre en temps voulu aux besoins humanitaires en participant aux exercices d'évaluation des dommages et des besoins ainsi qu'aux processus de planification coordonnés par les Nations Unies	– <i>Participation sélective de l'UNESCO à l'action coordonnée des Nations Unies face aux crises majeures</i>
2. Pourcentage de projets UNESCO inclus dans les appels coordonnés par les Nations Unies et ayant reçu des financements	– <i>20 % de financements reçus pour les projets proposés</i>

Résultat escompté 2 : Contribution et intégration aux mécanismes et processus globaux de coordination post-crise des Nations Unies (et autres acteurs concernés)

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Participation active aux principaux mécanismes, instances et réseaux de coordination établis par les Nations Unies ou à l'échelle internationale	– <i>L'UNESCO consolide les principaux partenariats déjà établis et participe à certains mécanismes mondiaux de coordination ayant un fort impact</i>

Résultat escompté 3 : Soutien aux capacités internes en matière de préparation aux catastrophes, de prévention des conflits et d'activités de consolidation de la paix, en particulier par la prestation de services de gestion des connaissances

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Visibilité et capacité de réaction accrues en matière de préparation aux catastrophes et de réponse aux crises	– <i>Promotion des domaines prioritaires en matière de préparation et de réponse, en ligne et grâce à une plate-forme interne de gestion des connaissances</i>

Chapitre 4 – Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget

Le plan de dépenses de 507 M\$ aurait pour conséquence une réduction du budget de fonctionnement de BSP (des deux tiers par rapport au scénario de 653 M\$, et de 14 % par rapport à son plan de travail pour 2014-2015), amenuisant encore sa capacité de fournir un appui efficace et en temps voulu aux unités décentralisées, limitant un peu plus les formations conçues pour renforcer les capacités des bureaux hors Siège en ce qui concerne la réforme des Nations Unies, la RBM et la collecte de fonds ; ses capacités dans le domaine du budget et de la présentation de rapports seront affaiblies plus avant, ce qui aura des effets négatifs sur l'établissement des budgets et la mise en œuvre des rapports sur l'exécution du programme récemment définis et des mécanismes connexes. L'aptitude de BSP à soutenir les efforts de mobilisation des ressources et à engager des discussions exploratoires avec les donateurs et partenaires potentiels sera encore plus limitée. En outre, la capacité de BSP de coordonner et soutenir les unités hors Siège (y compris dans le cadre de la modalité des 2 %) sera compromise. La réduction du nombre de membres du personnel correctement formés et soutenus, en particulier hors Siège, risque d'avoir des incidences négatives sur la qualité de la conception et du suivi des programmes et l'établissement des rapports les concernant, ainsi que sur la participation aux mécanismes des Nations Unies.

Résultat escompté 1 : Exécution des fonctions de programmation, de suivi et d'établissement de rapports conformément à l'approche de l'UNESCO de la gestion et de la budgétisation axées sur les résultats et dans le respect des orientations stratégiques et du cadre et des priorités assignés à la programmation par les organes directeurs et la Directrice générale

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Élaboration du Projet de budget pour 2016-2017 et du Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5) conformément à l'approche de l'UNESCO de la RBM et de la RBB et approbation de ces documents par la Conférence générale	– <i>Élaboration du Projet de budget pour 2016-2017 et du Projet de 39 C/5 conformément aux décisions des organes directeurs</i>
2. Rapports réguliers sur l'exécution du programme, et amélioration de la qualité de l'information	– <i>Établissement de la nouvelle présentation du document EX/4, conformément aux décisions des organes directeurs</i>
3. Fourniture de conseils et d'un appui stratégiques à tous les directeurs/chefs de bureaux hors Siège en vue d'un fonctionnement efficace de ces bureaux	– <i>Meilleur fonctionnement du dispositif hors Siège et rationalisation des lignes d'autorité et de reddition des comptes</i>

Résultat escompté 2 : Accroissement du volume des ressources extrabudgétaires et renforcement des réseaux et méthodes de mobilisation de ressources, notamment en ce qui concerne les nouveaux donateurs, les partenariats avec le secteur privé et les approches novatrices en matière de financement

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Montant total des contributions volontaires	– Entre 340 et 350 millions de dollars
2. Nombre d'accords avec des partenaires du secteur privé	– Augmentation de 10 % sur 4 ans
3. Nombre de réunions de comités d'examen/ de pilotage organisées par an à des fins de planification et d'examen conjoints	– Entre 10 et 15 réunions de comités d'examen/de pilotage par an
4. Nombre d'accords avec de nouveaux donateurs, y compris mobilisation de ressources nationales au moyen d'accords au profit du donateur	– Augmentation de 5 % sur 4 ans

Résultat escompté 3 : Articulation et renforcement de la contribution programmatique de l'UNESCO dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de la coopération interinstitutions aux niveaux national, régional et mondial

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Participation active aux mécanismes du système des Nations Unies (par exemple, GNUD, HLCP, CCS, équipes de pays des Nations Unies) à l'échelle mondiale/ interinstitutions, avec meilleure identification des préoccupations stratégiques et des apports programmatiques de l'UNESCO dans les principales initiatives conjointes des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> – Représentation de l'UNESCO dans les principales initiatives de réforme des Nations Unies au niveau mondial/interinstitutions – Prise en compte des préoccupations stratégiques et programmatiques de l'UNESCO dans les principales initiatives conjointes des Nations Unies et dans une majorité d'initiatives menées au niveau des pays, y compris BCP/PNUAD, projets pilotes Unis dans l'action/SOP, etc.
2. Nombre de bureaux hors Siège soutenus, y compris par des fonds de renforcement fournis en temps utile au titre de la modalité des 2 %, dans leur participation aux initiatives de programmation conjointe par pays et/ou régionales (PNUAD ou documents équivalents, équipe régionale du GNUD)	<ul style="list-style-type: none"> – Soutien à la présentation d'au moins 75 % des PNUAD (sur demande) – Soutien apporté au moins une fois par exercice biennal à chaque représentant régional du GNUD (sur demande)

Chapitre 5 – Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation

L'application du plan de dépenses de 507 M\$ aura les conséquences suivantes :

- l'absence d'investissement dans les systèmes de gestion des connaissances et de l'information empêchera l'Organisation d'exécuter le programme de manière efficiente, efficace et moderne ;
- les capacités d'élaboration de logiciels de KMI demeureront trop faibles et seront exclusivement axées sur la maintenance ; toute réalisation nouvelle nécessite des fonds additionnels.

Résultat escompté 1 : Mise en œuvre d'une stratégie pour la gestion des connaissances et les technologies de l'information et de la communication

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
<p>1. Amélioration sensible et visible des orientations stratégiques comme indiqué dans la stratégie pour la gestion des connaissances et les TIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la transparence et du soutien informatique destiné aux spécialistes du programme – Simplification des processus se traduisant par des gains de temps pour le personnel – Recours généralisé aux plates-formes collaboratives
<p>2. Optimisation des processus opérationnels pour améliorer l'efficacité et l'efficience de l'exécution du programme grâce à la gestion des connaissances et aux TIC</p>	<ul style="list-style-type: none"> – (fonds extrabudgétaires requis)

Chapitre 6 – Relations extérieures et information du public

Depuis la dernière session de la Conférence générale, le Secteur des relations extérieures et de l'information du public s'est engagé dans un processus de restructuration majeur dans le sens de la simplification et de la rationalisation. Des membres du personnel ont été réaffectés à des services qui avaient besoin d'eux, et de nouvelles modalités d'action mises en place pour améliorer l'efficacité et réduire les coûts. Cet objectif a été pleinement atteint et le Secteur a vu ses coûts de personnel diminuer de 40 % environ et son budget d'activité de 50 %.

Malgré la situation financière, il importe que l'Organisation continue de fournir des services aux États membres tout en améliorant sa visibilité et son rayonnement.

Si ERI devait subir de nouvelles coupes, sa dotation en effectifs ne serait plus viable et ne lui permettrait pas d'offrir le service de qualité que les États membres et nos partenaires sont en droit d'attendre. Cela pourrait même avoir des incidences négatives sur les services fournis.

Résultat escompté 1 : Accroissement de la coopération avec les États membres, notamment par l'intermédiaire de leurs délégations permanentes auprès de l'UNESCO et des groupes d'États membres constitués à l'UNESCO ; et amélioration de l'accès aux outils et matériels d'information et de la qualité des contenus en ligne

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Coordination des visites et réunions bilatérales de la Directrice générale dans ou avec les États membres	– Amélioration des notes d'information relatives aux visites de la Directrice générale ; renforcement de la coordination avec les secteurs de programme concernant la préparation et le suivi de ces visites
2. Organisation, avec l'aide du Secrétariat, de réunions plénières des groupes d'États membres constitués	– 15 réunions organisées
3. Organisation de séminaires d'orientation à l'intention des nouvelles délégations permanentes	– 5 séminaires

Résultat escompté 2 : Amélioration et efficacité accrue de la contribution des commissions nationales à la mise en œuvre et à l'examen des programmes de l'UNESCO à différents niveaux, grâce à des consultations, des interactions et des activités de renforcement des capacités régulières

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Organisation annuelle d'une réunion interrégionale pour le renforcement des capacités opérationnelles des commissions nationales	– Soutien à fournir à l'Afrique, aux PMA, aux pays en situation de post-conflit et aux PEID, en particulier dans le cadre de ces réunions – Nombre de participants – 130
2. Publication du rapport annuel des commissions nationales et élaboration/mise en place d'autres outils de communication	– Inclusion de plus de 140 contributions nationales

Résultat escompté 3 : Renforcement de la participation de l'UNESCO au système des Nations Unies et mise en évidence de son rôle de chef de file dans des domaines clés ; renforcement de la coopération avec les organisations intergouvernementales dans les domaines de compétence de l'Organisation, notamment au moyen de mémorandums d'accord ; et revitalisation, renouvellement et élargissement du réseau d'ONG partenaires officielles de l'UNESCO et amélioration de sa visibilité

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Nombre de nouvelles ONG des régions sous-représentées concluant un partenariat officiel	– <i>Ratio 75/25</i>
2. Nombre de manifestations organisées en coopération avec le Comité de liaison ONG-UNESCO sur les thèmes prioritaires de l'UNESCO ou pour la célébration des journées internationales	– <i>4</i>
3. Examens périodiques des partenariats en place et mise en œuvre des recommandations	– <i>Informations actualisées disponibles pour les deux dernières années</i>
4. Intégration de l'UNESCO et de ses compétences fondamentales dans les réunions, documents et décisions de l'ONU	– <i>Reconnaissance plus large du rôle stratégique particulier de l'UNESCO dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015</i>
5. Préparation, en temps voulu, de la contribution de l'UNESCO aux rapports présentés par le Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'ECOSOC, ainsi qu'aux autres mécanismes interinstitutions et organes directeurs du système des Nations Unies	– <i>Reconnaissance par les États membres de la qualité de la contribution de l'UNESCO aux rapports des Nations Unies</i>

Résultat escompté 4 : Couverture plus large et plus positive des activités et des priorités de l'UNESCO dans les principaux organes d'information nationaux et internationaux, favorisant une meilleure connaissance de la mission et du mandat de l'Organisation par les médias

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Nombre d'articles de la presse internationale dans lesquels l'UNESCO est mentionnée (227 000 sources) ; nombre d'articles dont le titre ou le premier paragraphe mentionne l'UNESCO parmi les 10 % les plus importants des sources d'information (9 429 sources)	– 40 000 articles par an dont le titre ou le premier paragraphe mentionne l'UNESCO parmi les 10 % les plus importants des sites Web d'information

Résultat escompté 5 : Amélioration de la visibilité de l'UNESCO grâce à l'utilisation accrue, par les médias sociaux, la télévision grand public et d'autres sources d'information multimédia, de matériels audiovisuels produits par l'Organisation, y compris des vidéos et des photos

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Nombre de séquences vidéo et de photos téléchargées à partir des pages multimédia de l'UNESCO	– 400 séquences vidéo / photos
2. Consultation du site Web (pages multimédia et Youtube)	– 5 000 000
3. Nombre de photos de manifestations organisées par l'UNESCO distribuées et/ou commandées en ligne	– 20 000 photos

Résultat escompté 6 : Passage à la publication en accès libre pour les contenus produits par l'UNESCO ; renforcement du programme de publication grâce à des projets de publications stratégiques avec des partenaires clés ; et amélioration des capacités de l'Organisation en matière d'image de marque et d'exploitation de produits dérivés grâce à une meilleure évaluation de l'impact du nom et du logo de l'UNESCO et une meilleure stratégie pour leur utilisation

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Augmentation du nombre de téléchargements	– 8 millions de téléchargements
2. Augmentation du nombre de traductions et d'adaptations de publications de l'UNESCO	– 70 dérivés officiels
3. Augmentation du nombre d'articles de presse, de sources en ligne et de blogs concernant les publications de l'UNESCO	– 300

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
4. Augmentation du nombre de partenariats avec d'autres marques	– 35 partenariats
5. Rapport annuel disponible dans davantage de langues et en version Web	– Rapport annuel disponible dans 2 langues officielles

Résultat escompté 7 : Diffusion du savoir et de l'information facilitée par la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web et par les médias sociaux, dans plusieurs langues, qui assurent la promotion des priorités et activités de l'UNESCO

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Migration des sites Web de tous les bureaux hors Siège vers la plate-forme intégrée de l'UNESCO ; migration de tous les secteurs et programmes vers la plate-forme intégrée de l'UNESCO	<ul style="list-style-type: none"> – Amélioration de la plate-forme intégrée de gestion des contenus Web – Retrait et archivage des contenus obsolètes – Renforcement de la création de contenus relatifs aux activités intersectorielles et aux bureaux hors Siège par le biais de la plate-forme intégrée
2. Augmentation du nombre global d'utilisateurs en ligne et d'abonnés en restant au fait des tendances actuelles en matière de technologies de communication (médias sociaux en ligne et communication mobile)	<ul style="list-style-type: none"> – Statu quo en ce qui concerne les moyens de communication en ligne de l'UNESCO – Optimisation du langage de communication pour toucher un public plus large
3. Nette augmentation des contenus créés et traduits dans toutes les langues officielles de l'UNESCO au Siège et hors Siège. Mise en place d'un protocole pour l'assurance qualité des contenus et traduction décentralisés	<ul style="list-style-type: none"> – Création de contenus au Siège comme hors Siège – Harmonisation et meilleure coordination entre les fournisseurs de contenus

II.C – Programme de participation et bourses

Titre II.C - 1

Budget ordinaire		Total 38 C/5 proposé 507 M\$ / 518 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
Programme de participation et bourses			
		\$	\$
Programme de participation et bourses			
Budget opérationnel		11 986 900	-
Budget de personnel		1 562 800	-
Total, Titre II.C		13 549 700	-

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre II.C - 2

Postes de dépenses	Budget ordinaire		Total 38 C/5 proposé 507 M\$ / 518 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel		
	\$	\$	\$	\$
Programme de participation et bourses				
I. Personnel (postes établis)		1 562 800	1 562 800	-
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	15 000		15 000	
Missions du personnel	20 000		20 000	
Consultants et experts	15 000		15 000	
Services contractuels	20 000		20 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	20 000		20 000	
Fournitures et matériel	20 000		20 000	
Autres charges	-		-	
Contributions financières (PP)	10 976 900		10 976 900	
Bourses de perfectionnement et d'études (FEL)	900 000		900 000	
Total, Programme de participation et bourses	11 986 900	1 562 800	13 549 700	-

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Chapitre 1 – Programme de participation

Résultat escompté 1 : Amélioration significative de la gestion du programme visant à une plus grande transparence, au renforcement des mécanismes redditionnels et à la promotion de l'image de l'Organisation et de l'impact de son action et donner une priorité effective à l'Afrique ainsi qu'aux pays cibles prioritaires (PMA, PEID, pays en développement et pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe)

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Augmentation du nombre de demandes correctement formulées et présentées au titre du Programme de participation (PP)	– <i>Amélioration de la qualité des rapports financiers et des rapports d'évaluation requis et aide aux États membres bloqués pour leur permettre de régulariser leurs dossiers et de pouvoir bénéficier à nouveau du PP</i>

Chapitre 2 – Programme de bourses

Résultat escompté 1 : Alignement des domaines thématiques sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Autonomisation des bénéficiaires de bourses (originaires en particulier d'Afrique et des PMA) dans les domaines prioritaires du programme grâce au partage des connaissances et à l'amélioration des qualifications aux niveaux universitaire et postuniversitaire

<i>Indicateur de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Envoi de lettres d'annonce et réception de candidatures	– <i>900 bourses</i>

Titre III – Services internes

Titre III – 1

Budget ordinaire		Total 38 C/5 proposé 507 M\$/518 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
Services internes			
		\$	\$
A. Gestion des ressources humaines			
1. Gestion des ressources humaines			
	Budget opérationnel	4 460 600	–
	Budget de personnel	12 697 700	530 400
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation			
		–	–
3. Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives			
		12 000 000	–
Total, Titre III.A		29 158 300	530 400
B. Gestion financière			
1. Gestion financière			
	Budget opérationnel	947 200	–
	Budget de personnel	11 394 300	4 140 400
2. Primes d'assurance pour l'ensemble de l'Organisation			
		–	–
Total, Titre III.B		12 341 500	4 140 400
C. Gestion des services de soutien			
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats			
	Budget opérationnel	247 800	–
	Budget de personnel	3 036 200	–
Total, Titre III.C.1		3 284 000	–
2. Gestion des langues et documents			
	Budget opérationnel	2 183 700	550 000
	Budget de personnel	12 959 200	2 178 800
Total, Titre III.C.2		15 142 900	2 728 800
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles			
	Budget opérationnel	4 900 200	95 900
	Budget de personnel	12 893 400	8 968 900
Total, Titre III.C.3		17 793 600	9 064 800
Total, Titre III.C – Budget opérationnel		7 331 700	645 900
Total, Titre III.C – Budget de personnel		28 888 800	11 147 700
Total, Titre III.C		36 220 500	11 793 600
Gestion des systèmes d'information et des communications			
	Budget opérationnel	1 158 800	–
	Budget de personnel	8 510 100	819 000
Total, Titre III.D.		9 668 900	819 000
Total, Titre III – Budget opérationnel		25 898 300	645 900
Total, Titre III – Budget de personnel		61 490 900	16 637 500
Total, Titre III		87 389 200	17 283 400

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre III – 2

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 507 M\$/518 M\$	
	\$	\$	\$	
A. Gestion des ressources humaines				
I. Personnel (postes établis)		12 697 700	12 697 700	530 400
II. Autres dépenses :				–
Assistance temporaire			–	
Heures supplémentaires			–	
Voyages des participants (délégués)	11 250		11 250	
Missions du personnel	147 250		147 250	
Consultants et experts	144 000		144 000	
Services contractuels	846 700		846 700	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts			–	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	423 400		423 400	
Autres charges	6 000		6 000	
Programme des jeunes cadres (nomination et frais de voyage) ⁽²⁾			–	
III. Crédits administrés par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour l'ensemble de l'Organisation :				
Formation	–		–	
Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	12 000 000		12 000 000	
Traitement des demandes de remboursement par la CAM et notariat	2 300 000		2 300 000	
Régime d'indemnisation du personnel	129 600		129 600	
Voyages au titre de la Caisse commune des pensions (CCPPNU), y compris missions du personnel et voyages des participants	–		–	
Jeux interorganisations (contribution au voyage des membres du personnel)	–		–	
Contribution aux associations du personnel	72 400		72 400	
Contribution à l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU)	30 000		30 000	
JCU (Jardin des petits et Club des enfants)	350 000		350 000	
Autres fonds gérés centralement	–		–	
Total, Titre III.A	16 460 600	12 697 700	29 158 300	530 400
B. Gestion financière				
I. Personnel (postes établis)		11 394 300	11 394 300	4 140 400
II. Autres dépenses :				–
Assistance temporaire	177 000		177 000	
Missions du personnel	25 000		25 000	
Consultants et experts	–		–	
Services contractuels	115 000		115 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	62 100		62 100	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	568 100		568 100	
Autres charges	–		–	
Total, Titre III.B	947 200	11 394 300	12 341 500	4 140 400
C. Gestion des services de soutien				
Chapitre 1 Gestion et coordination des services de soutien et des achats				
I. Personnel (postes établis)		2 761 600	2 761 600	–
II. Autres dépenses :				–
Assistance temporaire	10 000		10 000	
Missions du personnel	8 000		8 000	
Consultants et experts	–		–	
Services contractuels	20 000		20 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts			–	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	129 800		129 800	
Autres charges			–	

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

(2) Les lauréats du programme des jeunes cadres seront affectés directement aux postes du Secteur/Bureau créés en conséquence.

Postes de dépenses	Budget ordinaire			Ressources extra-budgétaires ⁽¹⁾
	Budget opérationnel	Budget de personnel	Total 38 C/5 proposé 507 M\$ / 518 M\$	
	\$	\$	\$	
III. Crédits administrés pour l'ensemble de l'Organisation :				
Secrétariat du Conseil d'appel	80 000	274 600	354 600	
Total, Chapitre 1	247 800	3 036 200	3 284 000	-
Chapitre 2 Gestion des langues et documents				
I. Personnel (postes établis)		12 959 200	12 959 200	2 178 800
II. Autres dépenses :				550 000
Assistance temporaire	9 000		9 000	
Missions du personnel	8 000		8 000	
Consultants et experts			-	
Services contractuels	139 000		139 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts			-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	1 862 700		1 862 700	
Autres charges			-	
Frais d'expédition	165 000		165 000	
Total, Chapitre 2	2 183 700	12 959 200	15 142 900	2 728 800
Chapitre 3 Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles				
I. Personnel (postes établis)		12 893 400	12 893 400	8 968 900
II. Autres dépenses :				95 900
Assistance temporaire	39 300		39 300	
Heures supplémentaires	400 000		400 000	
Missions du personnel	10 000		10 000	
Consultants et experts			-	
Services contractuels			-	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts			-	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	348 900		348 900	
Autres charges	410 000		410 000	
Sécurité du Siège	1 133 000		1 133 000	
Maintenance, conservation et rénovation des bâtiments et des infrastructures	2 559 000		2 559 000	
Total, Chapitre 3	4 900 200	12 893 400	17 793 600	9 064 800
Total, Titre III.C	7 331 700	28 888 800	36 220 500	11 793 600
D. Gestion des systèmes d'information et des communications				
I. Personnel (postes établis)		8 510 100	8 510 100	819 000
II. Autres dépenses :				-
Assistance temporaire	32 000		32 000	
Missions du personnel	30 000		30 000	
Consultants et experts			-	
Services contractuels	550 000		550 000	
Formations à l'extérieur, dotations et transferts	20 000		20 000	
Fournitures, consommables et autres coûts d'exploitation	343 800		343 800	
Autres charges	183 000		183 000	
Total, Titre III.D	1 158 800	8 510 100	9 668 900	819 000
Total, Titre III	25 898 300	61 490 900	87 389 200	17 283 400

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

III.A – Gestion des ressources humaines

L'application du plan de dépenses de 507 M\$ ne permettra pas de mettre pleinement en œuvre les actions prioritaires inscrites dans le Plan d'action 2011-2016 de la Stratégie de gestion des ressources humaines, approuvé par les États membres. Certaines activités devront être ralenties et/ou reportées ou supprimées en fonction des ressources financières disponibles. L'accent continuera d'être mis sur la fourniture des services de ressources humaines statutaires aux gestionnaires et au personnel, la révision et l'actualisation des politiques et processus en matière de ressources humaines, le traitement en temps voulu des plaintes et des appels et, dans la mesure du possible, et selon les ressources disponibles, l'élaboration et la mise en œuvre continues d'outils informatiques.

L'application du plan de dépenses de 507 M\$ aura les conséquences spécifiques suivantes :

- Aucun plan de formation interne à l'échelle de l'Organisation mis en place ; aucune stratégie d'apprentissage élaborée ;
- Incapacité d'assurer les activités d'apprentissage et de formation essentielles et novatrices au bénéfice du personnel, en particulier du personnel hors Siège ;
- Non-participation des gestionnaires de rang intermédiaire et supérieur aux cours de formation au leadership dispensés par l'École des cadres du système des Nations Unies ;
- Pas de mise en œuvre d'un service d'organisation des carrières à l'intention du personnel ;
- Pas d'élaboration ni de mise en place d'un module de planification des relèvees ;
- Difficulté d'assurer des activités de prospection ciblées pour attirer des candidats qualifiés dans des pays non représentés ou sous-représentés ;
- Pas de soutien ni de formation pour le Programme des jeunes cadres ;
- Mise en œuvre partielle de la politique de mobilité géographique ;
- Report de l'étude sur d'autres systèmes d'assurance-maladie, demandée par les États membres ;
- Incapacité d'entreprendre l'examen des processus et procédures qu'exige la gestion de la CAM et l'élaboration et la mise en œuvre connexes de nouvelles applications du système ;
- Non-mise en œuvre d'un cadre de contrôle et de gestion des risques concernant l'application du Statut et Règlement du personnel et des dispositions du Manuel des ressources humaines, l'utilisation des contrats de consultant, le recours à l'assistance temporaire, etc. ;
- Participation limitée aux exercices d'harmonisation et d'examen et aux initiatives de réforme des Nations Unies ;
- Ralentissement significatif de l'élaboration et de la mise en œuvre de flux des tâches automatisés visant à simplifier les processus et procédures.

Résultat escompté 1 : Mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines : Plan d'action 2011-2016

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Mise en œuvre des actions prioritaires	– <i>Mise en œuvre partielle de la Stratégie de gestion des ressources humaines pour 2011-2016 ; lancement de l'élaboration d'une nouvelle stratégie</i>
2. Mise en œuvre d'un processus rationalisé de dotation en effectifs, y compris en ce qui concerne la mobilité	– <i>Mise en œuvre globale du programme de mobilité géographique de façon échelonnée, l'accent étant mis sur certains groupes professionnels en particulier</i>
3. Conduite d'entretiens fondés sur les compétences	– <i>Préparation et réalisation d'entretiens fondés sur les compétences</i>
4. Efficacité et rapidité des recrutements	– <i>Majorité des postes pourvus d'ici la fin de 2017</i>
5. Amélioration de l'équilibre géographique	– <i>Accroissement du pourcentage de pays représentés, ainsi que du pourcentage de pays normalement représentés</i>
6. Amélioration de l'équilibre entre les sexes au niveau des cadres supérieurs	– <i>Accroissement du pourcentage de femmes à la classe D et aux postes de rang supérieur</i>
7. Traitement efficace et rapide des mesures administratives relatives à l'administration du personnel	– <i>Révision et rationalisation de la plupart des mesures administratives relatives au personnel</i> – <i>Élaboration et application de la plupart des modèles d'organisation des tâches pour un meilleur rapport coût-efficacité</i>

Résultat escompté 2 : Promotion d'une culture des livrables dans le cadre de la gestion des performances à l'appui de l'exécution du programme et de l'organisation des carrières

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Mise en œuvre d'un système de gestion des performances, avec un taux de conformité élevé	– <i>Taux de conformité supérieur à 80 %</i>
2. Personnel ciblé équipé des compétences et savoir-faire nécessaires à une exécution effective du programme	– <i>Poursuite de l'élaboration d'outils pédagogiques et cours en ligne à l'appui de l'exécution du programme</i>

Résultat escompté 3 : Assurance de l'efficacité et de la bonne santé financière des régimes de sécurité sociale à l'intention du personnel

Indicateurs de performance	Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)
1. Mise en place d'une nouvelle structure de gouvernance de la CAM et suivi, conformément à la résolution de la Conférence générale	– Distribution d'une circulaire administrative et d'une circulaire sur les désignations au Conseil consultatif
2. Examen des règles et procédures de la CAM en vue d'assurer une gestion financièrement rationnelle et efficiente, en s'appuyant sur les résultats de l'examen général de l'assurance maladie/ASHI mené à l'échelle du système par les Nations Unies	– Imputation de charges au titre de l'ASHI aux projets extrabudgétaires faisant intervenir du personnel inscrit à la CAM
3. Amélioration des méthodes de travail existantes et promotion de nouvelles solutions fondées sur un meilleur usage du travail en équipe	– Rationalisation des processus administratifs

III.B – Gestion financière

L'application du plan de dépenses de 507 M\$ se traduirait par la suppression ou une réduction des éléments suivants : élaboration des politiques, examen des processus et activités de formation ; fonctions de contrôle et de suivi et capacité à établir des rapports analytiques. Les activités du Bureau seront recentrées sur les services de comptabilité, d'examen du budget et d'allocation des fonds. En particulier :

- Un cadre d'obligation redditionnelle axé sur les risques, assorti d'un tableau révisé de délégation de pouvoirs sera produit et appliqué conformément aux conclusions de l'évaluation globale réalisée au titre de l'initiative d'adaptation aux objectifs visés (« *Fit for Purpose* ») et des fonds seront identifiés à cette fin ;
- L'élaboration du cadre de contrôle sera interrompue et seul le premier niveau de contrôle de conformité sera mis en œuvre à travers les fonctions de certification centralisées sous l'autorité de BFM ;
- La formation et la fourniture de conseils sur les politiques et processus seront limitées à l'atténuation des principaux risques financiers dus à la réduction du budget initial de 653 M\$, lorsque les risques auront été reconnus comme élevés ;
- Des examens des processus/politiques ne seront entrepris que pour donner suite aux recommandations issues des audits, dans la limite des ressources disponibles, et s'ils ont été déclarés essentiels lors de l'évaluation globale dans le cadre de l'initiative d'adaptation aux objectifs visés (« *Fit for Purpose* ») et/ou de l'harmonisation du système des Nations Unies ;
- Les rapports de suivi analytique trimestriels sur la performance financière des projets/programmes seront limités et risquent de ne pas répondre aux attentes de toutes les parties prenantes, et le développement des capacités et des outils en matière d'établissement de rapports sera réduit de manière significative.

Les risques sont notamment les suivants :

- La réduction du nombre de membres du personnel correctement formés à la gestion financière et à la gestion des contrats aura un impact sur l'exécution du programme et pourrait accroître la probabilité de risques financiers ;
- Les modifications apportées à la politique financière, les matériels de formation et d'orientation, ainsi que les rapports sur les principaux domaines de risque financier devront s'appuyer davantage sur les recommandations issues des audits internes et externes, ce qui réduira les possibilités de mesures correctives à un stade précoce ;
- Les capacités en matière d'élaboration des politiques et de simplification des processus, essentielles pour répondre aux attentes des États membres, des donateurs et des gestionnaires en ce qui concerne les contrôles internes, l'établissement de rapports et les mesures d'amélioration de l'efficacité, seront réduites ;
- L'évolution des capacités et des outils en matière de rapports financiers sera limitée, ce qui amoindrira l'aptitude à renforcer la prise de décisions dans le domaine de la gestion financière.

Résultat escompté 1 : Améliorer la prise de décisions éclairées en renforçant les capacités de gestion financière

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Présentation régulière de rapports sur la performance financière aux organes directeurs, à l'Équipe de direction (SMT), aux responsables de l'exécution du programme et aux bailleurs de fonds	<i>Production dans les délais :</i> – des tableaux de bord mensuels de gestion financière à l'intention de l'Équipe de direction (SMT), des attachés d'administration (AO) et des bureaux hors Siège – des tableaux de bord semestriels de l'exécution du programme à l'intention du Conseil exécutif
2. Formation à la gestion financière du personnel de programme et d'administration	– Formation de 100 attachés d'administration (AO) et spécialistes de programme – Identification de 25 d'entre eux pour assurer un appui régional
3. Approche des orientations stratégiques fondée sur les principes	– Réduction du nombre de demandes de dérogation
4. États financiers annuels conformes aux IPSAS	– Production d'états financiers annuels conformes aux IPSAS joints au rapport de la Directrice générale sur la performance financière

Résultat escompté 2 : Passage d'une culture du contrôle à une culture de la responsabilité : autonomiser l'exécution du programme et accroître la confiance dans la capacité de l'Organisation de mettre en place un environnement de contrôle interne solide

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Mise en œuvre des recommandations des audits internes et externes en matière de gestion financière dans les 12 mois qui suivent leur formulation	– <i>Mise en œuvre de 75 % des recommandations des audits internes et externes en matière de gestion financière dans les 24 mois qui suivent leur formulation</i>
2. Cadre de suivi et de vérification du respect des règles étayé et appliqué	– <i>Mise en œuvre du cadre de contrôle</i>
3. Réduction du niveau des risques identifiés dans les domaines soumis à vérification	– <i>Taux de mise en œuvre de 75 % des recommandations issues des audits concernant les questions de gestion financière, entraînant une réduction du niveau des risques identifiés dans les domaines soumis à vérification</i>
4. Opinion sans réserve sur les états financiers annuels	– <i>Opinion sans réserve sur les états annuels</i>

Résultat escompté 3 : Renforcer les capacités en créant des pôles de compétences en matière de gestion financière à proximité des endroits où l'UNESCO intervient, avec des processus d'un bon rapport coût-efficacité et des délais administratifs réduits

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Exécution du programme facilitée grâce au respect des accords sur le niveau de service en matière de services comptables et financiers et grâce à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement dans le cadre de la réforme à l'échelle du système des Nations Unies	– <i>Harmonisation des pratiques de fonctionnement grâce à la participation au processus de réforme à l'échelle du système des Nations Unies concernant les questions financières et budgétaires</i>
2. Réseau doté d'AO ayant les compétences requises dans les bureaux hors Siège et les Instituts	– <i>Pas plus de 5 % des postes vacants en ce qui concerne les AO et la plate-forme administrative</i> – <i>Mise en place d'un plan de développement de carrière pour les AO et le personnel de BFM</i>

III.C – Gestion des services de soutien

La diminution des ressources aura des effets très négatifs sur le respect des délais et la qualité des services de MSS relatifs aux langues, aux documents et aux conférences. De même, la sûreté et la sécurité au Siège seront affectées et seulement assurées à des niveaux minimaux. La maintenance et l'entretien des locaux du Siège seront gravement compromis, d'où un risque accru de défaillance des équipements faisant peser à terme une menace réelle sur la continuité des activités.

Chapitre 1 – Gestion et coordination des services de soutien et des achats

Résultat escompté 1 : Gains d'efficacité et meilleur rapport qualité/prix

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Faciliter l'achat de biens collectifs et la gestion des contrats	– <i>Optimisation du rapport qualité/prix par des accords à long terme pour l'achat de biens collectifs et services communs</i>
2. Intégration de la gestion de la durabilité et des initiatives écoresponsables dans les pratiques de fonctionnement au Siège de l'UNESCO	– <i>Élaboration d'indicateurs de gestion de la durabilité pour toutes les activités opérationnelles et réduction des émissions de gaz à effet de serre au Siège</i>

Chapitre 2 – Gestion des langues et documents

Résultat escompté 2 : Multilinguisme et assurance qualité des services d'interprétation, de traduction et de documents

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Faciliter la gestion des services en matière de traduction et de documents	– <i>Effets négatifs sur la qualité et la prestation en temps voulu des services en matière de traduction et de documents, et réévaluation des attentes des clients</i>
2. Mise en place d'accords sur le niveau de service pour tous les services	– <i>Sentiment de responsabilité accru, autant que possible, par la mise en place d'accords sur le niveau de service pour tous les services en matière de traduction et de documents</i>
3. Efficacité et bon rapport coût-efficacité des opérations en matière de traduction et de documents	– <i>Efficacité accrue, autant que possible, des flux électroniques et recouvrement intégral des coûts</i>

Chapitre 3 – Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles

Résultat escompté 3 : Sûreté, sécurité, ergonomie et accessibilité accrue de l'environnement de travail

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
<p>1. Continuité opérationnelle des installations et équipements techniques du Siège et minimisation des risques</p>	<p>– <i>Maintien à un degré de conformité minimal, de la maintenance, de la conservation et de la rénovation des locaux sur le plan de la sécurité, de l'hygiène et de la continuité des opérations, avec un risque de défaillance des équipements et une menace sur la continuité des activités</i></p>
<p>2. Évaluation et actualisation des systèmes de sûreté et de sécurité au Siège et hors Siège en fonction de la situation et des risques du moment</p>	<p>– <i>Non-renforcement du fonctionnement des installations de sécurité et de sûreté, contrairement à ce qu'exige la décision 185 EX/30, aggravant l'incapacité à faire face aux risques et menaces existants et/ou nouveaux</i></p>
<p>3. Conférences, réunions et événements culturels assurés, au Siège et hors Siège, en cas d'obligations statutaires relatives à leur gestion</p>	<p>– <i>Application, autant que possible, des meilleures pratiques en matière de gestion des conférences et événements culturels, satisfaction des clients maintenue à un niveau acceptable et utilisation optimisée des capacités au Siège concernant les espaces de conférence et d'accueil des manifestations culturelles</i></p>

III.D – Gestion des systèmes d’information et des communications

L’application du plan de dépenses de 507 M\$ aura les conséquences suivantes :

- Cybersécurité – effectifs et investissements insuffisants pour réduire les risques d’atteinte à la sécurité et de criminalité informatique ;
- Pas de dispositif de restauration en cas de sinistre, de sorte qu’il ne sera pas possible d’assurer un retour à la normale raisonnablement rapide après un incident grave ;
- Pas de possibilité de suivre en permanence le bon fonctionnement des systèmes et de l’infrastructure informatique, d’où des problèmes qui pourraient être évités et dont la résolution prendra plus de temps ;
- Obsolescence du système téléphonique, qui présente un risque de défaillance élevé et tombe régulièrement en panne ;
- Insuffisance des investissements dans la préservation et l’accessibilité des données mettant en danger : (a) la conservation numérique à long terme des archives de l’Organisation ; (b) l’accès effectif en ligne aux documents (anciens) des organes directeurs ; et (c) la conservation des matériels multimédias actuels et anciens et l’accès à ces matériels.

Résultat escompté 1 : Facilitation de l’exécution du programme

<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Cibles 2017 Plan de dépenses du 38 C/5 (507 M\$)</i>
1. Disponibilité de l’infrastructure, y compris les services de messagerie électronique et d’Internet, restauration en cas de sinistre, et application des politiques et des normes	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Infrastructure disponible</i> – <i>Amélioration de l’ensemble des opérations informatiques</i>
2. Accessibilité et préservation de la mémoire institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Mise en place d’une stratégie de conservation numérique</i> – <i>Déploiement hors Siège du système d’archivage électronique</i>
3. Proposition de nouvelles technologies offrant des avantages certains pour l’exécution du programme	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Solution intégrée de téléconférence et de messagerie instantanée</i> – <i>Introduction de nouvelles fonctions de mobilité</i>

Réserves pour les ajustements d'effectifs et pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)

Réserves pour les ajustements d'effectifs et l'ASHI

Budget ordinaire	Total 38 C/5 proposé 507 M\$ / 518 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
	\$	\$
Réserve pour les ajustements d'effectifs (classement de postes et cessations de service par accord mutuel)	-	-
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	3 406 100	-

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Il convient également de noter que l'UNESCO dispose d'un régime d'assurance-maladie qui assure une couverture médicale aux membres du personnel en activité et aux retraités. Conformément à la pratique en vigueur dans les autres organismes des Nations Unies relevant du régime commun, les membres du personnel qui ont cotisé pendant dix ans au régime d'assurance-maladie et qui ont atteint l'âge minimum de cinquante-cinq ans à la date du départ à la retraite peuvent opter pour le régime d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI). Une provision d'un montant de 3 406 100 dollars a été constituée pour faire face aux engagements au titre de l'ASHI, ce qui représente 1 % des coûts de personnel, conformément à la résolution 37 C/85 par laquelle la Conférence générale envisageait « la possibilité de mettre en place un prélèvement de 1 % du montant total des coûts de personnel pour toutes les sources de financement, avec effet au 1^{er} janvier 2016, afin de financer les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) en ce qui concerne le personnel en activité, sous réserve de la poursuite de l'application d'un taux de vacance d'emploi réaliste dans le cadre des techniques de budgétisation ».

Titre IV – Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE

Titre IV

Budget ordinaire		Total 38 C/5 proposé 507 M\$ / 518 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
		\$	\$
Remboursement d'emprunts pour la rénovation des locaux du Siège et le bâtiment du BIE		14 082 400	-

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Pour le Plan de dépenses du 38 C/5, le Titre IV prévoit une provision de 14 082 400 dollars correspondant aux crédits nécessaires au remboursement des échéances du prêt contracté pour le Plan de rénovation du Siège (« Plan Belmont ») en 2016-2017, soit 13 784 000 dollars, auxquels s'ajoutent 298 400 dollars au titre de l'emprunt pour le bâtiment du Bureau international d'éducation de l'UNESCO.

Titre V – Augmentations prévisibles des coûts

Titre V

Budget ordinaire	Total 38 C/5 proposé 507 M\$/518 M\$	Ressources extra- budgétaires ⁽¹⁾
Augmentations prévisibles des coûts	\$ 4 819 300	\$ -

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Conformément aux techniques budgétaires approuvées dans la résolution 36 C/110 et la décision 190 EX/19 (II), et en application de la résolution 37 C/92, les coûts de personnel et le coût des biens et services des Titres I-IV du budget sont calculés en fonction des estimations de coûts au 31 décembre 2015. Les augmentations de coût imputables à des facteurs statutaires ou à l'inflation et les ajustements techniques qui devraient intervenir au cours de l'exercice biennal 2016-2017 ne sont pas pris en compte dans les Titres I-IV, mais figurent séparément dans le Titre V du budget.

La provision pour les augmentations prévisibles des coûts pour 2016-2017 s'élève à 4 819 300 dollars. L'utilisation des crédits inscrits au présent titre du budget est subordonnée à l'approbation préalable du Conseil exécutif.



Annexes

Annexe I – Récapitulatif, par axe d'action, des crédits du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires

Plans de dépenses de 507 M\$ et 518 M\$

Titre	Budget ordinaire 38 C/5 Plan de dépenses CNZ (507 M\$)			Renforcement	Budget ordinaire 38 C/5 Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)			Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Budget de fonctionnement	Budget de personnel	Total		Budget de fonctionnement	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
Titre I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION								
A. Organes directeurs	7 696 800	2 100 500	9 797 300	–	7 696 800	2 100 500	9 797 300	–
B. Direction								
1. Direction	876 000	1 698 600	2 574 600	–	876 000	1 698 600	2 574 600	–
2. Cabinet de la Directrice générale	600 500	4 432 300	5 032 800	–	600 500	4 432 300	5 032 800	2 082 000
3. Évaluation et audit	513 700	5 163 300	5 677 000	–	513 700	5 163 300	5 677 000	899 000
4. Normes internationales et affaires juridiques	188 100	4 204 700	4 392 800	–	188 100	4 204 700	4 392 800	–
5. Bureau de l'éthique	96 600	660 300	756 900	–	96 600	660 300	756 900	–
Total, I.B	2 274 900	16 159 200	18 434 100	–	2 274 900	16 159 200	18 434 100	2 981 000
C. Participation aux mécanismes communs du système des Nations Unies	16 794 900	–	16 794 900	–	16 794 900	–	16 794 900	–
TOTAL, Titre I	26 766 600	18 259 700	45 026 300	–	26 766 600	18 259 700	45 026 300	2 981 000
Titre II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME								
A. Programmes								
I ÉDUCATION								
I.1 Soutenir les États membres pour le développement de systèmes éducatifs qui favorisent un apprentissage pour tous tout au long de la vie, à la fois inclusif et de grande qualité	9 757 200	36 275 900	46 033 100	1 019 800	10 777 000	36 275 900	47 052 900	63 724 900
I.2 Donner aux apprenants les moyens d'être des citoyens du monde créatifs et responsables	1 884 300	7 152 900	9 037 200	208 400	2 092 700	7 152 900	9 245 600	8 488 500
I.3 Faire avancer l'Éducation pour tous (EPT) et concevoir le futur agenda international de l'éducation	3 760 200	7 957 200	11 717 400	422 600	4 182 800	7 957 200	12 140 000	12 360 300
Total, I	15 401 700	51 386 000	66 787 700	1 650 800	17 052 500	51 386 000	68 438 500	84 573 700
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation								
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>								
Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE)	3 392 200	–	3 392 200	655 900	4 048 100	–	4 048 100	–
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation (IIPÉ)	3 586 600	–	3 586 600	693 600	4 280 200	–	4 280 200	–

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre	Budget ordinaire 38 C/5 Plan de dépenses CNZ (507 M\$)			Renforcement	Budget ordinaire 38 C/5 Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)			Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Budget de fonctionnement	Budget de personnel	Total		Budget de fonctionnement	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$		\$	\$	\$	
Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL)	1 313 500	–	1 313 500	253 900	1 567 400	–	1 567 400	–
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE)	601 300	–	601 300	116 300	717 600	–	717 600	–
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA)	1 659 600	–	1 659 600	321 300	1 980 900	–	1 980 900	–
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes (IESALC)	1 452 000	–	1 452 000	280 800	1 732 800	–	1 732 800	–
Institut UNESCO Mahatma Gandhi d'éducation pour la paix et le développement durable (MGIEP)	493 000	–	493 000	–	493 000	–	493 000	–
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	12 498 200	–	12 498 200	2 321 800	14 820 000	–	14 820 000	–
TOTAL, Grand programme I	27 899 900	51 386 000	79 285 900	3 972 600	31 872 500	51 386 000	83 258 500	84 573 700
II SCIENCES EXACTES ET NATURELLES								
II.1 Renforcer les politiques et la gouvernance en matière de STI, ainsi que l'interface science-politiques-société	1 844 900	7 555 400	9 400 300	231 000	1 926 800	7 704 500	9 631 300	9 609 700
II.2 Renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la science et de l'ingénierie	566 600	3 006 300	3 572 900	145 900	664 200	3 054 600	3 718 800	14 392 300
II.3 Renforcer les connaissances et les capacités pour la protection et la gestion durable des océans et des zones côtières	2 540 700	7 132 100	9 672 800	482 200	2 748 400	7 406 600	10 155 000	6 262 000
II.4 Favoriser la collaboration scientifique internationale au service des systèmes terrestres, de la biodiversité et de la réduction des risques de catastrophe	813 700	3 669 100	4 482 800	186 300	893 900	3 775 200	4 669 100	418 800
II.5 Renforcer le rôle des sciences écologiques et des réserves de biosphère	1 323 100	4 292 900	5 616 000	461 800	1 363 000	4 714 800	6 077 800	3 806 300
II.6 Renforcer la sécurité de l'eau douce	3 846 500	8 603 600	12 450 100	786 900	4 064 400	9 172 600	13 237 000	13 742 800
Total, II	10 935 500	34 259 400	45 194 900	2 294 100	11 660 700	35 828 300	47 489 000	48 231 900
Instituts de l'UNESCO pour la science								
<i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>								
Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (UNESCO-IHE)	–	–	–	–	–	–	–	85 183 200
Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT)	819 400	–	819 400	–	819 400	–	819 400	53 970 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour la science	819 400	–	819 400	–	819 400	–	819 400	139 153 200
TOTAL, Grand programme II	11 754 900	34 259 400	46 014 300	2 294 100	12 480 100	35 828 300	48 308 400	187 385 100
III SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES								
III.1 Mobiliser la recherche, les connaissances et la formulation de politiques tournées vers l'avenir, en vue de soutenir les transformations sociales, l'inclusion sociale et le dialogue interculturel	2 283 500	8 104 800	10 388 300	518 400	2 801 900	8 104 800	10 906 700	6 872 500
III.2 Donner aux États membres les moyens de gérer eux-mêmes les incidences éthiques, juridiques, environnementales et sociétales des défis scientifiques et technologiques en vue d'un développement social inclusif et durable	1 468 900	3 857 800	5 326 700	266 700	1 735 600	3 857 800	5 593 400	500 500

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre	Budget ordinaire 38 C/5 Plan de dépenses CNZ (507 M\$)			Renforcement	Budget ordinaire 38 C/5 Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)			Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Budget de fonctionnement	Budget de personnel	Total		Budget de fonctionnement	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
III.3 Élaborer des politiques dans le cadre d'un processus participatif associant des parties prenantes dans les domaines de la jeunesse et des sports, et soutenir le développement et l'engagement civique des jeunes	1 598 000	5 566 300	7 164 300	360 100	1 958 100	5 566 300	7 524 400	18 046 100
TOTAL, Grand programme III	5 350 400	17 528 900	22 879 300	1 145 200	6 495 600	17 528 900	24 024 500	25 419 100
IV CULTURE								
IV.1 Protéger, conserver, promouvoir et transmettre la culture et le patrimoine et recourir à l'histoire aux fins du dialogue et du développement	5 397 800	20 343 100	25 740 900	1 193 400	6 591 200	20 343 100	26 934 300	31 628 700
IV.2 Soutenir et promouvoir la diversité des expressions culturelles, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, et l'avènement d'industries culturelles et créatives	4 160 200	12 699 800	16 860 000	921 500	5 081 700	12 699 800	17 781 500	14 523 200
TOTAL, Grand programme IV	9 558 000	33 042 900	42 600 900	2 114 900	11 672 900	33 042 900	44 715 800	46 151 900
V COMMUNICATION ET INFORMATION								
V.1 Promouvoir un environnement porteur pour la liberté d'expression, la liberté de la presse et la sécurité des journalistes, faciliter le pluralisme et la participation aux médias, et soutenir les institutions médiatiques viables et indépendantes	2 186 800	7 767 100	9 953 900	451 800	2 638 600	7 767 100	10 405 700	15 205 500
V.2 Favoriser l'accès universel à l'information et au savoir et leur préservation	3 146 800	8 936 100	12 082 900	650 100	3 796 900	8 936 100	12 733 000	1 507 100
TOTAL, Grand programme V	5 333 600	16 703 200	22 036 800	1 101 900	6 435 500	16 703 200	23 138 700	16 712 600
Institut de statistique de l'UNESCO <i>(Les allocations financières au titre du budget ordinaire peuvent inclure les coûts de personnel et d'activités)</i>	7 323 500	–	7 323 500	371 300	7 694 800	–	7 694 800	–
Gestion des bureaux hors Siège	25 101 100	55 635 200	80 736 300	–	25 101 100	55 635 200	80 736 300	1 224 500
Fonds supplémentaires pour la réforme du dispositif hors Siège	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, II.A	92 321 400	208 555 600	300 877 000	11 000 000	101 752 500	210 124 500	311 877 000	361 466 900
B. Services liés au programme								
1. Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique	598 500	3 574 900	4 173 400	–	598 500	3 574 900	4 173 400	–
2. Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres	316 100	1 293 000	1 609 100	–	316 100	1 293 000	1 609 100	377 000
3. Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	314 500	660 300	974 800	–	314 500	660 300	974 800	7 673 100
4. Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget	1 140 200	5 561 300	6 701 500	–	1 140 200	5 561 300	6 701 500	–
5. Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation	318 500	4 398 500	4 717 000	–	318 500	4 398 500	4 717 000	2 775 200
6. Relations extérieures et information du public	1 454 200	18 220 000	19 674 200	–	1 454 200	18 220 000	19 674 200	891 400
Total, II.B	4 142 000	33 708 000	37 850 000	–	4 142 000	33 708 000	37 850 000	11 716 700
C. Programme de participation et bourses	11 986 900	1 562 800	13 549 700	–	11 986 900	1 562 800	13 549 700	–
TOTAL, Titre II	108 450 300	243 826 400	352 276 700	11 000 000	117 881 400	245 395 300	363 276 700	373 183 600

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Titre	Budget ordinaire 38 C/5 Plan de dépenses CNZ (507 M\$)			Renforcement	Budget ordinaire 38 C/5 Plan de dépenses CNZ+ (518 M\$)			Ressources extrabudgétaires ⁽¹⁾
	Budget de fonctionnement	Budget de personnel	Total		Budget de fonctionnement	Budget de personnel	Total	
	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
Titre III – SERVICES INTERNES								
A. Gestion des ressources humaines								
1. Gestion des ressources humaines	4 460 600	12 697 700	17 158 300	-	4 460 600	12 697 700	17 158 300	530 400
2. Formation et perfectionnement du personnel dans l'ensemble de l'Organisation	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Contribution à la Caisse d'assurance-maladie (CAM) au titre des participants associés et des dépenses administratives	12 000 000	-	12 000 000	-	12 000 000	-	12 000 000	-
Total, III.A	16 460 600	12 697 700	29 158 300	-	16 460 600	12 697 700	29 158 300	530 400
B. Gestion financière								
	947 200	11 394 300	12 341 500	-	947 200	11 394 300	12 341 500	4 140 400
Total, III.B	947 200	11 394 300	12 341 500	-	947 200	11 394 300	12 341 500	4 140 400
C. Gestion des services de soutien								
1. Gestion et coordination des services de soutien et des achats	247 800	3 036 200	3 284 000	-	247 800	3 036 200	3 284 000	-
2. Gestion des langues et documents	2 183 700	12 959 200	15 142 900	-	2 183 700	12 959 200	15 142 900	2 728 800
3. Gestion des équipements, de la sécurité et de la sûreté, et des conférences et manifestations culturelles	4 900 200	12 893 400	17 793 600	-	4 900 200	12 893 400	17 793 600	9 064 800
Total, III.C	7 331 700	28 888 800	36 220 500	-	7 331 700	28 888 800	36 220 500	11 793 600
D. Gestion des systèmes d'information et des communications								
	1 158 800	8 510 100	9 668 900	-	1 158 800	8 510 100	9 668 900	819 000
TOTAL, Titre III	25 898 300	61 490 900	87 389 200	-	25 898 300	61 490 900	87 389 200	17 283 400
TOTAL, TITRES I – III	161 115 200	323 577 000	484 692 200	11 000 000	170 546 300	325 145 900	495 692 200	393 448 000
Réserve pour les ajustements d'effectifs (reclassements et cessations de service par accord mutuel)	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve pour les engagements à long terme au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)	-	3 406 100	3 406 100	-	-	3 406 100	3 406 100	-
Titre IV – REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS POUR LA RÉNOVATION DES LOCAUX DU SIÈGE								
	14 082 400	-	14 082 400	-	14 082 400	-	14 082 400	-
Titre V – AUGMENTATIONS PRÉVISIBLES DES COÛTS								
	-	4 819 300	4 819 300	-	-	4 819 300	4 819 300	-
TOTAL, TITRES I – V	175 197 600	331 802 400	507 000 000	11 000 000	184 628 700	333 371 300	518 000 000	393 448 000

(1) Projets à mettre en œuvre en 2016-2017 à l'aide des fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme, et coûts des postes financés au titre du compte pour les dépenses d'appui au programme et de fonds autofinancés.

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des postes établis pour le Programme ordinaire, par classe, pour les plans de dépenses de 507 M\$ et 518 M\$

Secteur / Unité		Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège	
		DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts
						Postes	Coûts					Postes	Coûts		
						\$						\$		\$	
Titre I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		1	2	6	9	2 100 500							9	2 100 500
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>		1	2	6	9	2 100 500							9	2 100 500
B. Direction	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	2	3	38	12,5	55,5	16 159 200							55,5	16 159 200
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	2	3	38	12,5	55,5	16 159 200					-	-	55,5	16 159 200
TOTAL, TITRE I	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	2	4	40	18,5	64,5	18 259 700			-			-	64,5	18 259 700
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	2	4	40	18,5	64,5	18 259 700							64,5	18 259 700
Titre II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
Secteur de l'éducation (ED)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	4	49	31	85	21 764 900	1	68	31	11	111	29 621 100	196	51 386 000
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	4	49	31	85	21 764 900	1	68	31	11	111	29 621 100	196	51 386 000
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	2	3	47,5	28	80,5	21 276 500		32	13	2	47	12 982 900	127,5	34 259 400
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	2	3	50,5	28	83,5	22 306 400		32	16	3	51	13 521 900	134,5	35 828 300
(dont COI)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1		10,5	5	16,5	4 781 300		6,0	1,5		7,5	2 350 800	24	7 132 100
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1		11,5	5	17,5	5 055 800		6	1,5		7,5	2 350 800	25	7 406 600
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	2	26	14	43	11 321 100		17	4		20,5	6 207 800	63,5	17 528 900
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	2	26	14	43	11 321 100		17,0	4		20,5	6 207 800	63,5	17 528 900
Secteur de la culture (CLT)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	3	48	34	86	21 073 800		28	19	1	48	11 969 100	134	33 042 900
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	3	48	34	86	21 073 800		28	19	1	48	11 969 100	134	33 042 900

Secteur / Unité		Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
		DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
						Postes	Coûts					Postes	Coûts			
Secteur de la communication et de l'information (CI)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		1	24	16	41	10 234 200		11	19,5	1	31,5	6 469 000	72,5	16 703 200	
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	24	16	41	10 234 200		11	19,5	1	31,5	6 469 000	72,5	16 703 200	
Hors Siège – Mise en oeuvre des programmes décentralisés (BFC)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>				3	2	5	1 116 300	30	61	8	282	381	54 518 900	386	55 635 200
	Plan de dépenses de 518 M\$				3	2	5	1 116 300	30	61	8	282	381	54 518 900	386	55 635 200
B. Services liés au programme																
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	1	5	5	12	3 269 900		1			1	305 000	13	3 574 900	
	Plan de dépenses de 518 M\$	1	1	5	5	12	3 269 900		1			1	305 000	13	3 574 900	
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (GE)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		1	2	1	4	1 293 000							4	1 293 000	
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	2	1	4	1 293 000							4	1 293 000	
Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>				2	2	660 300							2	660 300	
	Plan de dépenses de 518 M\$				2	2	660 300							2	660 300	
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	1	10	7	19	5 561 300							19	5 561 300	
	Plan de dépenses de 518 M\$	1	1	10	7	19	5 561 300							19	5 561 300	
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (OKM)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		1	13	2	16	4 398 500							16	4 398 500	
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	13	2	16	4 398 500							16	4 398 500	
Relations extérieures et information du public (ERI)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	2	37	30	70	16 774 100		4			4	1 445 900	74	18 220 000	
	Plan de dépenses de 518 M\$	1	2	37	30	70	16 774 100		4			4	1 445 900	74	18 220 000	

Secteur / Unité		Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
		DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
						Postes	Coûts					Postes	Coûts			
C. Programme de participation et bourses	Plan de dépenses de 507 M\$				2	6	8	1 562 800							8	1 562 800
	Plan de dépenses de 518 M\$				2	6	8	1 562 800							8	1 562 800
TOTAL, TITRE II	Plan de dépenses de 507 M\$	8	19	268,5	176	471,5	120 306 700	31	222	94	297	644	123 519 700	1 115,5	243 826 400	
	Plan de dépenses de 518 M\$	8	19	271,5	176	474,5	121 336 600	31	222	97	298	648	124 058 700	1 122,5	245 395 300	
Titre III – SERVICES INTERNES																
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	Plan de dépenses de 507 M\$		1	25	31	57	12 697 700							57	12 697 700	
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	25	31	57	12 697 700							57	12 697 700	
B. Gestion financière (BFM)	Plan de dépenses de 507 M\$		1	23	26	50	11 394 300							50	11 394 300	
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	23	26	50	11 394 300							50	11 394 300	
C. Gestion des services de soutien (MSS)	Plan de dépenses de 507 M\$		1	35	119	155	28 888 800							155	28 888 800	
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	35	119	155	28 888 800							155	28 888 800	
D. Gestion des systèmes d'information et des communications (MIS)	Plan de dépenses de 507 M\$			18	25	43	8 510 100							43	8 510 100	
	Plan de dépenses de 518 M\$			18	25	43	8 510 100							43	8 510 100	
TOTAL, TITRE III	Plan de dépenses de 507 M\$		3	101	201	305	61 490 900							305	61 490 900	
	Plan de dépenses de 518 M\$		3	101	201	305	61 490 900							305	61 490 900	
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I – III	Plan de dépenses de 507 M\$	10	26	409,5	395,5	841	200 057 300	31	222	94	297	644	123 519 700	1 485	323 577 000	
	Plan de dépenses de 518 M\$	10	26	412,5	395,5	844	201 087 200	31	222	97	298	648	124 058 700	1 492	325 145 900	

CORRIGENDUM

38 C/5 projet – Addendum 2 – Annexe 2

Dans l'addendum 2, Plans de dépenses sur la base des contributions mises en recouvrement attendues

Le tableau de l'annexe 2 doit se lire comme suit :



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des postes établis pour le Programme ordinaire, par classe, pour les plans de dépenses de 507 M\$ et 518 M\$

Secteur / Unité		Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège	
		DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts
						Postes	Coûts					Postes	Coûts		
Titre I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		1	2	6	9	2 100 500							9	2 100 500
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>		1	2	6	9	2 100 500							9	2 100 500
B. Direction	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	2	3	38	12,5	55,5	16 159 200							55,5	16 159 200
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	2	3	38	12,5	55,5	16 159 200					-	-	55,5	16 159 200
TOTAL, TITRE I	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	2	4	40	18,5	64,5	18 259 700							64,5	18 259 700
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	2	4	40	18,5	64,5	18 259 700							64,5	18 259 700
Titre II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
Secteur de l'éducation (ED)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	4	49	31	85	21 764 900	1	68	31	11	111	29 621 100	196	51 386 000
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	4	49	31	85	21 764 900	1	68	31	11	111	29 621 100	196	51 386 000
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	2	3	47,5	28	80,5	21 276 500		32	13	2	47	12 982 900	127,5	34 259 400
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	2	3	50,5	28	83,5	22 306 400		32	16	3	51	13 521 900	134,5	35 828 300
(dont COI)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1		10,5	5	16,5	4 781 300		6	1,5		7,5	2 350 800	24	7 132 100
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1		11,5	5	17,5	5 055 800		6	1,5		7,5	2 350 800	25	7 406 600
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	2	26	14	43	11 321 100		17	3,5		20,5	6 207 800	63,5	17 528 900
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	2	26	14	43	11 321 100		17	3,5		20,5	6 207 800	63,5	17 528 900
Secteur de la culture (CLT)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	3	48	34	86	21 073 800		28	19	1	48	11 969 100	134	33 042 900
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	3	48	34	86	21 073 800		28	19	1	48	11 969 100	134	33 042 900

Secteur / Unité		Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège	
		DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts
						Postes	Coûts					Postes	Coûts		
Secteur de la communication et de l'information (CI)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		2	23	16	41	10 234 200		11	19,5	1	31,5	6 469 000	72,5	16 703 200
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>		2	23	16	41	10 234 200		11	19,5	1	31,5	6 469 000	72,5	16 703 200
Hors Siège – Mise en oeuvre des programmes décentralisés (BFC)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>			3	2	5	1 116 300	30	61	8	282	381	54 518 900	386	55 635 200
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>			3	2	5	1 116 300	30	61	8	282	381	54 518 900	386	55 635 200
B. Services liés au programme															
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	1	5	5	12	3 269 900		1			1	305 000	13	3 574 900
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	1	5	5	12	3 269 900		1			1	305 000	13	3 574 900
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (GE)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		1	2	1	4	1 293 000							4	1 293 000
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>		1	2	1	4	1 293 000							4	1 293 000
Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>			2		2	660 300							2	660 300
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>			2		2	660 300							2	660 300
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	1	10	7	19	5 561 300							19	5 561 300
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	1	10	7	19	5 561 300							19	5 561 300
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (OKM)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		1	13	2	16	4 398 500							16	4 398 500
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>		1	13	2	16	4 398 500							16	4 398 500
Relations extérieures et information du public (ERI)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	2	37	30	70	16 774 100		4			4	1 445 900	74	18 220 000
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	2	37	30	70	16 774 100		4			4	1 445 900	74	18 220 000

Secteur / Unité		Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège	
		DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts
						Postes	Coûts					Postes	Coûts		
C. Programme de participation et bourses	Plan de dépenses de 507 M\$			2	6	8	1 562 800							8	1 562 800
	Plan de dépenses de 518 M\$			2	6	8	1 562 800							8	1 562 800
TOTAL, TITRE II	Plan de dépenses de 507 M\$	8	19	268,5	176	471,5	120 306 700	31	222	94	297	644	123 519 700	1 115,5	243 826 400
	Plan de dépenses de 518 M\$	8	19	271,5	176	474,5	121 336 600	31	222	97	298	648	124 058 700	1 122,5	245 395 300
Titre III – SERVICES INTERNES															
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	Plan de dépenses de 507 M\$		1	25	31	57	12 697 700							57	12 697 700
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	25	31	57	12 697 700							57	12 697 700
B. Gestion financière (BFM)	Plan de dépenses de 507 M\$		1	23	26	50	11 394 300							50	11 394 300
	Plan de dépenses de 518 M\$		1	23	26	50	11 394 300							50	11 394 300
C. Gestion des services de soutien (MSS)	Plan de dépenses de 507 M\$		2	34	119	155	28 888 800							155	28 888 800
	Plan de dépenses de 518 M\$		2	34	119	155	28 888 800							155	28 888 800
D. Gestion des systèmes d'information et des communications (MIS)	Plan de dépenses de 507 M\$			18	25	43	8 510 100							43	8 510 100
	Plan de dépenses de 518 M\$			18	25	43	8 510 100							43	8 510 100
TOTAL, TITRE III	Plan de dépenses de 507 M\$		3	101	201	305	61 490 900							305	61 490 900
	Plan de dépenses de 518 M\$		3	101	201	305	61 490 900							305	61 490 900
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I – III	Plan de dépenses de 507 M\$	10	26	409,5	395,5	841	200 057 300	31	222	94	297	644	123 519 700	1 485	323 577 000
	Plan de dépenses de 518 M\$	10	26	412,5	395,5	844	201 087 200	31	222	97	298	648	124 058 700	1 492	325 145 900



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PROJET DE 38 C/5 – Volume 2 et Add. 2

CORRIGENDUM 2

Paris, le 8 avril 2015
Toutes les langues

Dans le Volume 2 du Projet de budget pour 2016-2017, grand programme II – Sciences exactes et naturelles

1. Au résultat escompté 6, pour l'indicateur de performance 2, les cibles 1 et 2 doivent se lire comme suit :
 - Au moins 40 pays appliquant les directives de la COI pour la gestion de leurs espaces côtiers et marins
 - Au moins 20 pays participant dans 2 régions à la formulation et à la mise en œuvre d'interventions régionales en matière d'adaptation aux risques côtiers/au changement climatique et d'aménagement de l'espace marin
2. Au résultat escompté 6, pour l'indicateur de performance 4, une quatrième cible est ajoutée, qui doit se lire comme suit :
 - Au moins 30 pays ayant répondu à l'enquête de la COI sur les capacités nationales en matière d'océanographie

Dans l'addendum 2, Plans de dépenses sur la base des contributions mises en recouvrement attendues, grand programme II

1. Correction sans objet pour la version française.
2. Le paragraphe 2 de l'introduction du grand programme II doit se lire comme suit :

En ce qui concerne la COI, le scénario CNZ+ de 518 M\$ lui permettrait d'aider un plus grand nombre d'États membres comptant parmi les PEID dans le transfert de technologies marines, grâce à la restauration partielle des programmes de développement des capacités et au renforcement des sous-commissions régionales. La COI propose notamment :

- de renforcer la préparation et la sensibilisation aux risques côtiers liés au niveau de la mer, l'accent étant mis sur les PEID et les PMA ;
- de renforcer l'engagement auprès des institutions et processus du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les orientations techniques et la formation pour le suivi des objectifs de développement durable en rapport avec les océans, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ;

- de restaurer en partie le financement des activités fondamentales en matière de recherche et d'observations océanographiques, qui permettent de mettre à profit la contribution collective de l'ensemble des États membres de la COI, notamment en mettant l'accent sur le développement des capacités concernant la mise en place de services locaux reposant sur les données océaniques ainsi que d'infrastructures de systèmes de prévisions, et l'aménagement de l'espace marin.
3. Au résultat escompté 4, les cibles concernant les indicateurs de performance 2 et 3 doivent se lire comme suit :
 - (i) Identification des paramètres biologiques (meilleure pratique) nécessaires à l'observation de l'impact de l'acidification des océans sur 2 sites dans des PMA et des PEID
 4. Au résultat escompté 4, la cible pour l'indicateur de performance 3 (plan de dépenses de 507 M\$) doit se lire comme suit :
 - Niveau élémentaire de coordination des services et des orientations stratégiques mise à profit par les États membres pour des observations continues des océans à l'échelle du globe, l'accent étant mis sur les besoins en matière de climat
 5. Au résultat escompté 4, la cible pour l'indicateur de performance 3 (plan de dépenses de 518 M\$) doit se lire comme suit :
 - Niveau élémentaire de coordination des services et des orientations stratégiques mise à profit par les États membres pour des observations continues des océans à l'échelle du globe, l'accent étant mis sur les besoins en matière de climat et, dans une certaine mesure, sur les services océaniques
 6. Au résultat escompté 6, la cible pour l'indicateur de performance 2 (plan de dépenses de 507 M\$) doit se lire comme suit :
 - Au moins 16 pays participant dans une région à la formulation et à la mise en œuvre d'interventions régionales en matière d'adaptation aux risques côtiers/au changement climatique et d'aménagement de l'espace marin
 7. Au résultat escompté 6, la cible pour l'indicateur de performance 2 (plan de dépenses de 518 M\$) doit se lire comme suit :
 - Au moins 18 pays participant dans une région à la formulation et à la mise en œuvre d'interventions régionales en matière d'adaptation aux risques côtiers/au changement climatique et d'aménagement de l'espace marin
 8. Au résultat escompté 6, les cibles suivantes pour l'indicateur de performance 3 doivent se lire comme suit :

TMT : création d'un site Web, production d'une brochure et de matériels de formation

IOCAFRICA : 1 université d'été en Afrique

IOCARIBE : 1 université d'été IOCARIBE

WESTPAC : création d'au moins 1 centre régional de formation et de recherche supplémentaire et organisation d'un cours
 9. Au résultat escompté 6, les cibles pour l'indicateur de performance 4 doivent se lire comme suit :
 - Analyse bibliométrique quantitative en vue d'observer les évolutions dans le domaine de la science
 - Analyse des réseaux et de la coopération scientifique régionale
 - Dépouillement d'une enquête ad hoc pour en extraire des informations qualitatives
 - Au moins 30 pays ayant répondu à l'enquête de la COI sur les capacités nationales en matière d'océanographie
 10. Dans l'encadré consacré à la priorité globale Égalité des genres pour le grand programme II, l'indicateur de performance 1 du résultat escompté 4 doit se lire comme suit :
 - Pourcentage de femmes participant à des conférences scientifiques organisées à l'initiative de l'UNESCO et à des réunions de haut niveau sur l'agenda pour la science et les politiques scientifiques



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2016-2017

38 C/5

ADDENDUM 3

STRATÉGIE GLOBALE POUR LES PARTENARIATS

CIBLES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR CHAQUE CATÉGORIE DE PARTENAIRES





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2016-2017

38 C/5

ADDENDUM 3

STRATÉGIE GLOBALE
POUR LES PARTENARIATS

CIBLES ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR
CHAQUE CATÉGORIE DE PARTENAIRES

Publié en 2015
par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP

Composé et imprimé dans les ateliers de l'UNESCO

Crédit photo de la couverture : © Shutterstock/ Godruma

© UNESCO 2015
Imprimé en France

Introduction

Lorsqu'il a examiné le rapport biennal consolidé sur la stratégie globale pour les partenariats à sa 195^e session, le Conseil exécutif a prié la Directrice générale de lui présenter, à sa 196^e session, une annexe au document 38 C/5 présentant les cibles et les résultats escomptés pour chaque catégorie de partenaires visée par la stratégie globale pour les partenariats.

Les résultats escomptés pour chaque catégorie de partenaires concernant le 38 C/5 s'inscrivent dans la continuité de ceux du 37 C/5. Ces résultats escomptés, énoncés dans la présente annexe, sont essentiellement fondés sur ceux qui ont été fixés dans les documents 195 EX/4 Partie IV et 192 EX/5.INF, et seuls quelques ajustements mineurs ont été apportés aux indicateurs de performance ou aux cibles lorsque cela était nécessaire. Il convient de rappeler qu'étant donné que la stratégie globale pour les partenariats a été présentée dans son intégralité en septembre 2013 (document 192 EX/5.INF), qu'elle est alignée sur le cycle de 8 ans du C/4 et qu'elle fait l'objet d'un réexamen tous les 4 ans, le prochain réexamen destiné à s'assurer que la stratégie reste pertinente devrait avoir lieu en 2017. Le Conseil exécutif a également demandé que la présente annexe comporte un tableau indiquant le montant prévisible des contributions annuelles par catégorie de partenaires, en particulier pour le secteur privé. Bien que la stratégie globale pour les partenariats vise onze catégories de partenaires, seules deux d'entre elles apportent des ressources financières substantielles à l'Organisation, à savoir les partenaires de financement gouvernementaux bilatéraux et le secteur privé.

Les estimations concernant les contributions attendues des partenaires de financement gouvernementaux bilatéraux et du secteur privé sont liées à un processus plus vaste et plus complexe consistant à fixer des objectifs en matière de mobilisation de ressources pour chaque résultat escompté du C/5, dont le calendrier s'étend au-delà de la 196^e session du Conseil exécutif. Sur la base d'une analyse des tendances constatées par le passé ainsi que des besoins et des opportunités spécifiques offertes par des donateurs potentiels pour chaque résultat escompté du C/5, les objectifs en matière de mobilisation de ressources seront finalisés en parallèle avec le document C/5 avant la 38^e session de la Conférence générale. Il est nécessaire de mobiliser des ressources auprès d'un large éventail de donateurs. Exception faite des partenaires de financement gouvernementaux bilatéraux et du secteur privé, ces donateurs n'entrent pas dans les catégories de partenaires visées par la stratégie globale pour les partenariats. Il s'agit notamment de sources de financement appartenant au système des Nations Unies ainsi que d'autres institutions multilatérales (extérieures au système), parmi lesquelles l'Union européenne (UE) et les banques multilatérales de développement.

Compte tenu du fait que les données concernant le montant attendu des contributions annuelles du secteur privé et des partenaires de financement gouvernementaux bilatéraux doivent être communiqués au Conseil exécutif avant que ne soit achevée l'analyse concernant la formulation d'objectifs de mobilisation de ressources pour le C/5, il serait prématuré de fixer des objectifs de financement annuels distincts pour 2016 et 2017 en ce qui concerne ces deux catégories de partenaires. Cela ne donnerait qu'un aperçu incomplet de l'ensemble des ressources que l'UNESCO devra mobiliser. Néanmoins, une évaluation approximative de l'ordre de grandeur des contributions annuelles auxquelles on peut s'attendre de la part du secteur privé et des partenaires gouvernementaux bilatéraux a été effectuée à partir d'une analyse des tendances passées concernant les contributions volontaires par catégorie de donateurs entre 2010 et 2013, comme indiqué ci-après¹. Les contributions au Fonds d'urgence n'étant pas considérées comme un phénomène récurrent, les montants totaux de ces contributions volontaires sont présentés séparément et ne sont pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

¹ Ces données reposent sur les chiffres des contributions volontaires annuelles fournis par le Bureau de la gestion financière. Les données relatives aux contributions volontaires pour l'année 2014 (au 31 décembre 2014) n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent document.

Contributions volontaires annuelles en millions de dollars des États-Unis

Catégorie de partenaires	2010	2011	2012	2013	Montant annuel indicatif sur la base de la moyenne
Fonds privés versés au Fonds d'urgence	-	20,02	0,08	0,01	-
Autres fonds privés	20,0	30,4	33,6	50,7	30,1
Fonds versés par des partenaires de financement bilatéraux au Fonds d'urgence	-	0,2	47,5	1,4	
Autres financements bilatéraux	205,2	195,5	200,7	238,1	209,9

A. Secteur privé

Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))
Résultat escompté n° 1 : augmentation de 20 % en quatre ans du nombre d'accords avec le secteur privé	IP1 : nombre d'accords signés par année civile IP2 :	36 accords en 2012 (sociétés commerciales, fondations, particuliers, etc.)	M1 : nombre de projets créés dans SISTER M2 : informations financières correspondantes dans FABS	C1 et (r1) : 40
Résultat escompté n° 2 : enrichissement de 20 % en quatre ans de la base de donateurs du secteur privé, y compris de nouveaux partenaires des pays BRICS et des marchés émergents	IP1 : nombre de nouveaux partenaires des pays BRICS par année civile IP2 : nombre de nouveaux partenaires des marchés émergents par année civile	18 partenaires des pays BRICS en 2012	M1 : nombre de nouveaux accords signés selon les rapports de BSP/CFS au Conseil exécutif M2 : mise à jour de la base de données BSP/CFS	C1 et (r1) : 20 (17) C2 et (r 2) :

B. Partenaires de financement bilatéraux

Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))
Résultat escompté n° 1 : stabilisation du niveau global des contributions des donateurs gouvernementaux bilatéraux	IP : contributions volontaires annuelles	248 millions de dollars au mois de décembre 2012	M1 : chiffres de BFM sur les contributions annuelles au 31 décembre de chaque année	C1 et (r1) : contributions volontaires annuelles des donateurs gouvernementaux entre 240 et 250 millions de dollars
Résultat escompté n° 2 : poursuite de la coopération avec les donateurs émergents y compris par le biais de la modalité d'action au profit du donateur (donateurs gouvernementaux bilatéraux)	IP : nombre d'accords de projet signés avec des donateurs émergents, y compris par le biais de la modalité d'action au profit du donateur	(r1) : 33 accords de projet signés au mois de décembre 2012	M1 : données relatives aux projets extrabudgétaires dans SISTER	C1 et (r1) : augmentation de 10 % en quatre ans du nombre d'accords de projet signés avec des donateurs émergents y compris par le biais de la modalité au profit du donateur
Résultat escompté n° 3 : maintien de solides partenariats pluriannuels avec des donateurs gouvernementaux bilatéraux	IP : nombre de réunions d'examen organisées chaque année en vue d'une planification et d'un examen communs	(r1) : 14 réunions d'examen en 2012	M1 : calendrier prévisionnel de la Division de la coopération avec les sources de financement extrabudgétaires. Rapports des responsables de projets décentralisés	C1 et (r1) : entre 12 et 18 réunions d'examen organisées annuellement avec des donateurs gouvernementaux bilatéraux

C. Organisations non gouvernementales (ONG)

Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))
Résultat escompté n° 1 : revitalisation et élargissement du réseau d'ONG partenaires officielles de l'UNESCO, plus représentatif de sa diversité géographique et de l'état de la coopération	IP1 : nombre de nouvelles ONG de régions sous-représentées devenant partenaire officiel		M1 : document statutaire soumis au Conseil exécutif Base de données	C1 et (r1) : ratio de 75/25 (81/19)
	IP2 : nombre d'ONG participant à la Conférence internationale des ONG (2014 et 2015)		M2 : document statutaire soumis au Conseil exécutif	C 2 et (r2) : 160 (130)
	IP3 : nombre de manifestations organisées collectivement par les ONG		M3 : document statutaire soumis au Conseil exécutif	C3 et (r3) : 6 (6)
Résultat escompté n° 2 : réalisation accrue des objectifs stratégiques de l'Organisation grâce à la contribution des ONG	IP1 : nombre d'ONG participant aux consultations menées aux fins de la planification du programme		M1 : rapport soumis au Conseil exécutif	C1 et (r1) : 120 (90)
	IP2 : activités conjointes menées avec des ONG partenaires		M2 : Base de données	C2 et (r2) : 15 (11)
Résultat escompté n° 3 : amélioration de l'évaluation et de l'appréciation de l'impact du partenariat avec les ONG	IP1 : examens réguliers des différents partenariats établis et des recommandations appliquées (y compris la cessation de partenariats)		M1 : Base de données	C1 et (r1) : 1 (1)
			M2 : document statutaire soumis au Conseil exécutif et à la Conférence générale	C2 et (r2) : 1 (0)

D. Médias

Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif(C) (par rapport aux données de référence (r))
Résultat escompté n° 1 : renforcement et augmentation de partenariats avec les médias afin d'accroître la visibilité de l'UNESCO par des partenariats durables et actifs	IP1 : poursuite de l'établissement de partenariats avec les médias, en les complétant du point de vue des pays et de la nature des médias concernés, de façon à toucher un plus large public		M1 : rapport mensuel de la DPI de l'UNESCO sur sa visibilité : nombre d'articles/vidéos, entretiens, tribunes libres, etc.	C1 et (r1) : nombre d'articles de presse obtenus auprès de partenaires
	IP2 : élaboration de campagnes de communication médiatiques dans des pays clés où l'image de marque a particulièrement besoin d'être valorisée, en ciblant notamment les jeunes, grâce à des partenariats durables avec des agences de médias et/ou de publicité		M2 : mise en place d'un réseau de relations institutionnelles avec une équipe de médias (gestion, documentaires et partenariats notamment)	C2 et (r2) : nombre et nature des partenariats établis avec des sociétés de médias et de communication
Résultat escompté n° 2 : renforcement du soutien des acteurs de la société civile en vue de développer davantage de projets de communication spécifiques, augmentant ainsi les chances de visibilité	IP1 : mise en place de projets de communication spécifiques (expositions, publications, conférences internationales, etc.) concernant les priorités des Secteurs et de manifestations stratégiques selon un modèle tripartite : UNESCO/média/ sponsor privé		M1 : nombre de projets de communication répondant aux besoins spécifiques des Secteurs en matière de communication (éducation, océans, développement durable, etc.)	C1 et (r1) : visibilité accrue de l'UNESCO dans la région grâce à des projets de communication régionaux ou mondiaux
	IP2 : Créer des possibilités de communication avec les ONG, fondations, sociétés de production de cinéma ou d'audiovisuel, agences de presse, etc. afin d'élargir le réseau de partenaires de manifestations de l'UNESCO et de l'associer à des manifestations clés (où l'UNESCO peut mettre à profit de précieuses plates-formes de communication pour faire passer ses messages)		M2 : reconduction annuelle des manifestations et relations fructueuses avec des partenaires du domaine de la communication et des médias	C2 et (r2) : nombre de manifestations organisées en partenariat avec l'UNESCO et comptes rendus relatifs aux principales manifestations en partenariat faisant état du volume et du profil du public touché

E. Parlementaires

Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))
Résultat escompté n° 1 : participation des parlementaires à l'action normative de l'UNESCO, y compris la ratification de conventions internationales, et échanges d'invitations aux assemblées générales	IP1 : augmentation de la visibilité de l'action de l'UNESCO, notamment normative, dans la sphère législative		M1 : participation de l'UNESCO à des conférences parlementaires et organisations de réunions parlementaires par l'UNESCO	C1 et (r1) : participation d'institutions parlementaires aux comités de l'UNESCO sur l'EPT et sur les conventions internationales
	IP2 : association des commissions nationales à cet effort de partenariat avec les parlementaires qui votent les budgets nationaux dans les domaines intéressant l'UNESCO et ratifiant les conventions internationales		M2 : constitution de partenariats triangulaires entre l'UNESCO, les commissions nationales et des parlementaires en vue de sensibiliser/et de mobiliser en faveur du programme de l'UNESCO, de ses objectifs et de ses priorités	C2 et (r2) : représentation accrue de parlementaires dans les principaux organes des commissions nationales
Résultat escompté n° 2 : obtention d'un soutien des parlementaires en faveur de l'UNESCO, notamment dans les PMA	IP1 : poursuite de la coopération entre l'UNESCO et les organisations parlementaires internationales et régionales dans le domaine de l'action normative		M1 : élargissement de la base de soutien de l'Organisation dans les États membres par l'augmentation du nombre de parlementaires participant à des manifestations de l'UNESCO sur l'action normative, notamment dans les domaines de l'EPT, de la culture et des sciences	C1 et (r1) : visibilité accrue de l'UNESCO dans les cercles de décision et création des conditions propices à l'élargissement de la base de soutien de l'Organisation dans les États membres
				C2 et (r2) : implication et mobilisation visibles des parlementaires grâce aux commissions nationales et aux bureaux hors Siège dans leurs pays respectifs, en particulier les PMA

F. Associations, centres et clubs pour l'UNESCO

Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))
Résultat escompté n° 1 : obtention du soutien des associations, centres et clubs en faveur de l'action de l'UNESCO	IP1 : conformité des activités des associations, clubs et centres pour l'UNESCO avec la mission et les objectifs de l'UNESCO		M1 : résultats des examens des clubs UNESCO menés par les commissions nationales pour l'UNESCO	C1 et (r1) : davantage d'activités conformes aux objectifs et aux priorités de l'UNESCO présentées dans le cadre de l'examen des clubs et les rapports d'activité des commissions nationales (r1) : mobilisation de la FMACU et des fédérations régionales de clubs UNESCO (6 entités en tout) pour mener des activités conformes à la mission et aux objectifs de l'UNESCO
	IP2 : plus grande participation des femmes et des jeunes aux activités des clubs		M2 : rapports d'activité des commissions nationales soumis dans le cadre du Plan d'action du groupe de travail tripartite	C2 et (r2) : davantage d'activités de clubs ciblant spécifiquement les femmes et les jeunes, ou comptant leur participation (r2) : mobilisation de la FMACU et de fédérations régionales des clubs UNESCO (6 entités en tout) pour mener des activités ciblant ces groupes
Résultat escompté n° 2 : renforcement du partenariat entre les clubs et les commissions nationales	IP1 : accréditation par les commissions nationales des associations, centres et clubs UNESCO présents dans leurs pays respectifs et évaluation de leurs activités selon que de besoin		M1 : examen de l'ensemble de la coopération avec les associations, centres et clubs pour l'UNESCO au niveau des pays	C1 et (r1) : rapport soumis à l'UNESCO (ERI) sur la recommandation 6 du Plan d'action du groupe de travail tripartite
	IP2 : usage approprié du nom et de l'emblème de l'Organisation par les clubs UNESCO		M2 : recul des utilisations inappropriées du nom, de l'acronyme, de l'emblème et des noms de domaine Internet de l'UNESCO par les clubs	C2 et (r2) : sensibilisation de 100 commissions nationales à leur rôle de garants du bon usage du nom et de l'emblème de l'UNESCO lors de l'ensemble des manifestations organisées pour les commissions nationales, et expression de cet engagement au niveau du pays

G. Universités et autres établissements d'enseignement supérieur, instituts de recherche de l'enseignement supérieur

Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))
Résultat escompté n° 1 : renforcement de la coopération et de la mise en réseau et mobilisation de l'expertise universitaire en vue de contribuer à l'exécution du programme de l'UNESCO dans ses domaines prioritaires	IP1 : nombre de Chaires UNITWIN/UNESCO mobilisées pour appuyer l'exécution des domaines prioritaires de l'UNESCO		M1 : rapports annuels ou biannuels	C1 et (r1) : 50 Chaires UNITWIN/UNESCO (éducation)

11

H. Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (réSEAU)

Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))
Résultat escompté n° 1 : soutien aux pays en matière de développement des connaissances, des valeurs et des compétences dans le domaine de la paix et des droits de l'homme ainsi que d'autres priorités essentielles de l'UNESCO et des Nations Unies	IP1 : nombre de membres du réSEAU soutenus ayant mis en œuvre des programmes et des projets de qualité dans les domaines de la paix, des droits de l'homme et d'autres priorités de l'UNESCO et des Nations Unies		M1 : rapports nationaux	C1 et (r1) : 20 % des membres du réSEAU

I. Ambassadeurs honoraires et de bonne volonté de l'UNESCO

Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))
Résultat escompté n° 1 : plan d'action à la disposition de l'ensemble des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté	IP1 : pourcentage de l'ensemble des plans d'action correspondant au programme, aux objectifs et aux priorités de l'UNESCO		M1 : participation active des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté à des manifestations, activités et réunions organisées par l'UNESCO	C1 et (r1) : 40 % (16 %)
	IP2 : pourcentage des plans d'action qui contiennent une stratégie de communication visant à accroître la visibilité de l'UNESCO		M2 : utilisation accrue du nom et de l'emblème de l'UNESCO	C2 et (r2) : 40 % (16 %)
Résultat escompté n° 2 : renforcement de la coopération entre les bureaux hors Siège et les ambassadeurs honoraires et de bonne volonté	IP1 : pourcentage d'ambassadeurs honoraires et de bonne volonté qui programment une visite de bureaux hors Siège dans leur agenda professionnel		M1 : participation accrue des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté à la mise en œuvre de manifestations et de projets organisés par les bureaux hors Siège de l'UNESCO	C1 et (r1) : 40 % (11 %)
	IP2 : pourcentage d'ambassadeurs honoraires et de bonne volonté établissant, si nécessaire, des contacts directs avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO		M2 : activités lancées par des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté conformes aux priorités des bureaux hors Siège de l'UNESCO	C2 et (r2) : 40 % (11 %)
Résultat escompté n° 3 : poursuite de la collecte de fonds par les ambassadeurs honoraires et de bonne volonté au profit du programme, des objectifs et des priorités de l'UNESCO	IP1 : pourcentage d'ambassadeurs honoraires et de bonne volonté qui apportent des contributions financières personnelles en faveur des programmes, projets et activités prioritaires de l'UNESCO		M1 : contributions financières des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté reflétées dans les outils de communication de l'UNESCO	C1 et (r1) : 25 % (12 %)
	IP2 : pourcentage d'ambassadeurs honoraires et de bonne volonté qui mobilisent des ressources extrabudgétaires et mettent au point des mécanismes de cofinancement en étroite coopération avec l'UNESCO		M2 : collaboration des ambassadeurs honoraires et de bonne volonté avec des partenaires publics et privés reflétée dans les outils de communication de l'UNESCO	C2 et (r2) : 40 % (22 %)

J. Réseau UNEVOC

Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))
Résultat escompté n° 1 : consolidation du réseau UNEVOC par le développement des activités de renforcement des capacités et de gestion des connaissances	IP1 : nombre de centres UNEVOC contribuant activement aux bases de données en ligne sur l'EFTP, aux pratiques prometteuses fondées sur des éléments factuels et à la modération de forums de discussion en ligne		M1 : base de données mondiale sur l'EFTP, pratiques prometteuses, forums et conférences en ligne	C1 et (r1) : validation de 60 centres UNEVOC et mise à jour de la base de données sur l'EFTP ; organisation d'au moins 12 conférences en ligne ; au moins 40 pratiques prometteuses de qualité issues d'au moins 25 initiatives de centres UNEVOC
	IP2 : nombre de centres UNEVOC bénéficiant de programmes de renforcement des capacités		M2 : rapports du Centre international UNEVOC sur les activités (par exemple, réunions, rapports, actes de conférence)	C2 et (r2) : 40 centres UNEVOC ayant bénéficié d'un programme de renforcement des capacités (d'ici à 2017)
	IP3 : nombre de centres UNEVOC dont la participation a été reconduite avec succès		M3 : mise à jour du portail du réseau	C3 et (r3) : 50 % de participations reconduites avec succès

K. Instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO

Résultats escomptés	Indicateur de performance (IP) (trois maximum)	Données de référence	Moyens de vérification (M) (source des données)	Cible/repère quantitatif et/ou qualitatif (C) (par rapport aux données de référence (r))
Résultat escompté n° 1 : contributions programmatiques des instituts et centres de catégorie 2 aux objectifs stratégiques de l'UNESCO	IP1 : nombre d'instituts et centres de catégorie 2 ayant contribué au Programme ordinaire de l'UNESCO		M1 : rapports réguliers des instituts et centres de catégorie 2 à l'UNESCO	C1 et (r1) : mise à jour des fiches d'information sur 95 instituts et centres de catégorie 2, y compris en ligne
			M2 : rapports globaux de l'UNESCO sur les activités des instituts et centres de catégorie 2	
Résultat escompté n° 2 : renforcement de la coopération avec les instituts et centres de catégorie 2 et de la mise en œuvre de la stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2	IP1 : nombre de réunions internationales, interrégionales et régionales des instituts et centres de catégorie 2		M1 : comptes rendus de réunions	C1 et (r1) : participation d'au moins 50 % des instituts et centres de catégorie 2 à des réunions annuelles et/ou ordinaires du réseau
	IP2 : nombre d'instituts et de centres de catégorie 2 reconduits		M2 : évaluations de reconduction	

CORRIGENDUM 3

38 C/5 projet – Addendum 2 – Annexe 2

Dans l'addendum 2, Plans de dépenses sur la base des contributions mises en recouvrement attendues

Le tableau de l'annexe 2 doit se lire comme suit :



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Annexe 2 – Tableau récapitulatif des postes établis pour le Programme ordinaire, par classe, pour les plans de dépenses de 507 M\$ et 518 M\$

Secteur / Unité		Postes au Siège					Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège		
		DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts
						Postes	Coûts					Postes	Coûts		
						\$						\$		\$	
Titre I – POLITIQUE GÉNÉRALE ET DIRECTION															
A. Organes directeurs	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		1	2	6	9	2 100 500							9	2 100 500
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>		1	2	6	9	2 100 500							9	2 100 500
B. Direction	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	2	3	38	12,5	55,5	16 159 200							55,5	16 159 200
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	2	3	38	12,5	55,5	16 159 200					–	–	55,5	16 159 200
TOTAL, TITRE I	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	2	4	40	18,5	64,5	18 259 700			–		–	–	64,5	18 259 700
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	2	4	40	18,5	64,5	18 259 700							64,5	18 259 700
Titre II – PROGRAMMES ET SERVICES LIÉS AU PROGRAMME															
A. Programmes															
Secteur de l'éducation (ED)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	4	49	31	85	21 764 900	1	68	31	11	111	29 621 100	196	51 386 000
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	4	49	31	85	21 764 900	1	68	31	11	111	29 621 100	196	51 386 000
Secteur des sciences exactes et naturelles (SC)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	2	3	47,5	28	80,5	21 276 500		32	13	2	47	12 982 900	127,5	34 259 400
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	2	3	50,5	28	83,5	22 306 400		32	16	3	51	13 521 900	134,5	35 828 300
(dont COI)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1		10,5	5	16,5	4 781 300		6	1,5		7,5	2 350 800	24	7 132 100
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1		11,5	5	17,5	5 055 800		6	1,5		7,5	2 350 800	25	7 406 600
Secteur des sciences sociales et humaines (SHS)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	2	26	14	43	11 321 100		17	3,5		20,5	6 207 800	63,5	17 528 900
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	2	26	14	43	11 321 100		17	3,5		20,5	6 207 800	63,5	17 528 900
Secteur de la culture (CLT)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	3	48	34	86	21 073 800		28	19	1	48	11 969 100	134	33 042 900
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	3	48	34	86	21 073 800		28	19	1	48	11 969 100	134	33 042 900

Secteur / Unité		Postes au Siège						Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège	
		DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts
						Postes	Coûts					Postes	Coûts		
Secteur de la communication et de l'information (CI)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		2	23	16	41	10 234 200		11	19,5	1	31,5	6 469 000	72,5	16 703 200
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>		2	23	16	41	10 234 200		11	19,5	1	31,5	6 469 000	72,5	16 703 200
Hors Siège – Mise en oeuvre des programmes décentralisés (BFC)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>			3	2	5	1 116 300	30	61	8	282	381	54 518 900	386	55 635 200
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>			3	2	5	1 116 300	30	61	8	282	381	54 518 900	386	55 635 200
B. Services liés au programme															
Coordination et suivi de l'action en faveur de l'Afrique (AFR)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	1	5	5	12	3 269 900		1			1	305 000	13	3 574 900
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	1	5	5	12	3 269 900		1			1	305 000	13	3 574 900
Coordination et suivi de l'action visant à appliquer la priorité Égalité des genres (GE)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		1	2	1	4	1 293 000							4	1 293 000
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>		1	2	1	4	1 293 000							4	1 293 000
Action de l'UNESCO face aux situations de post-conflit et de post-catastrophe	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>			2		2	660 300							2	660 300
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>			2		2	660 300							2	660 300
Planification stratégique, suivi de l'exécution du programme et élaboration du budget (BSP)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	1	10	7	19	5 561 300							19	5 561 300
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	1	10	7	19	5 561 300							19	5 561 300
Gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation (OKM)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		1	13	2	16	4 398 500							16	4 398 500
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>		1	13	2	16	4 398 500							16	4 398 500
Relations extérieures et information du public (ERI)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	1	2	37	30	70	16 774 100		4			4	1 445 900	74	18 220 000
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	1	2	37	30	70	16 774 100		4			4	1 445 900	74	18 220 000

Secteur / Unité		Postes au Siège					Postes hors Siège						Total Siège et hors Siège			
		DG/ DDG/ ADG	D	P	GS	Total Siège		D	P	NPO	L	Total hors Siège		Postes	Coûts	
						Postes	Coûts					Postes	Coûts			
C. Programme de participation et bourses	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>				2	6	8	1 562 800							8	1 562 800
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>				2	6	8	1 562 800							8	1 562 800
TOTAL, TITRE II	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	8	20	267,5	176	471,5	120 306 700	31	222	94	297	644	123 519 700	1 115,5	243 826 400	
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	8	20	270,5	176	474,5	121 336 600	31	222	97	298	648	124 058 700	1 122,5	245 395 300	
Titre III – SERVICES INTERNES																
A. Gestion des ressources humaines (HRM)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>				1	25	31	57	12 697 700						57	12 697 700
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>				1	25	31	57	12 697 700						57	12 697 700
B. Gestion financière (BFM)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>				1	23	26	50	11 394 300						50	11 394 300
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>				1	23	26	50	11 394 300						50	11 394 300
C. Gestion des services de soutien (MSS)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>				2	34	119	155	28 888 800						155	28 888 800
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>				2	34	119	155	28 888 800						155	28 888 800
D. Gestion des systèmes d'information et des communications (MIS)	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>				18	25	43	8 510 100							43	8 510 100
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>				18	25	43	8 510 100							43	8 510 100
TOTAL, TITRE III	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>		4	100	201	305	61 490 900							305	61 490 900	
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>		4	100	201	305	61 490 900							305	61 490 900	
TOTAL GÉNÉRAL, TITRES I – III	<i>Plan de dépenses de 507 M\$</i>	10	28	407,5	395,5	841	200 057 300	31	222	94	297	644	123 519 700	1 485	323 577 000	
	<i>Plan de dépenses de 518 M\$</i>	10	28	410,5	395,5	844	201 087 200	31	222	97	298	648	124 058 700	1 492	325 145 900	